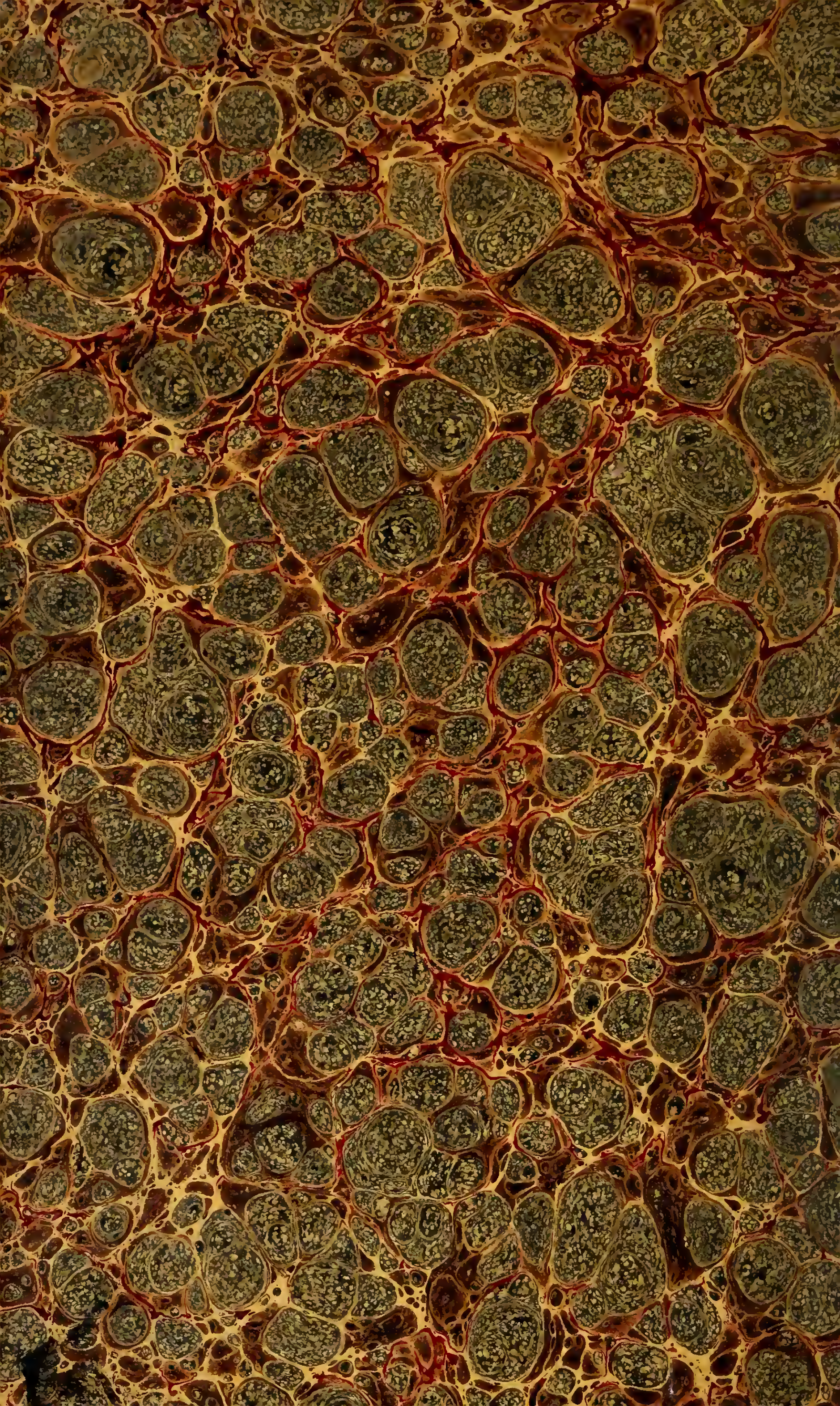
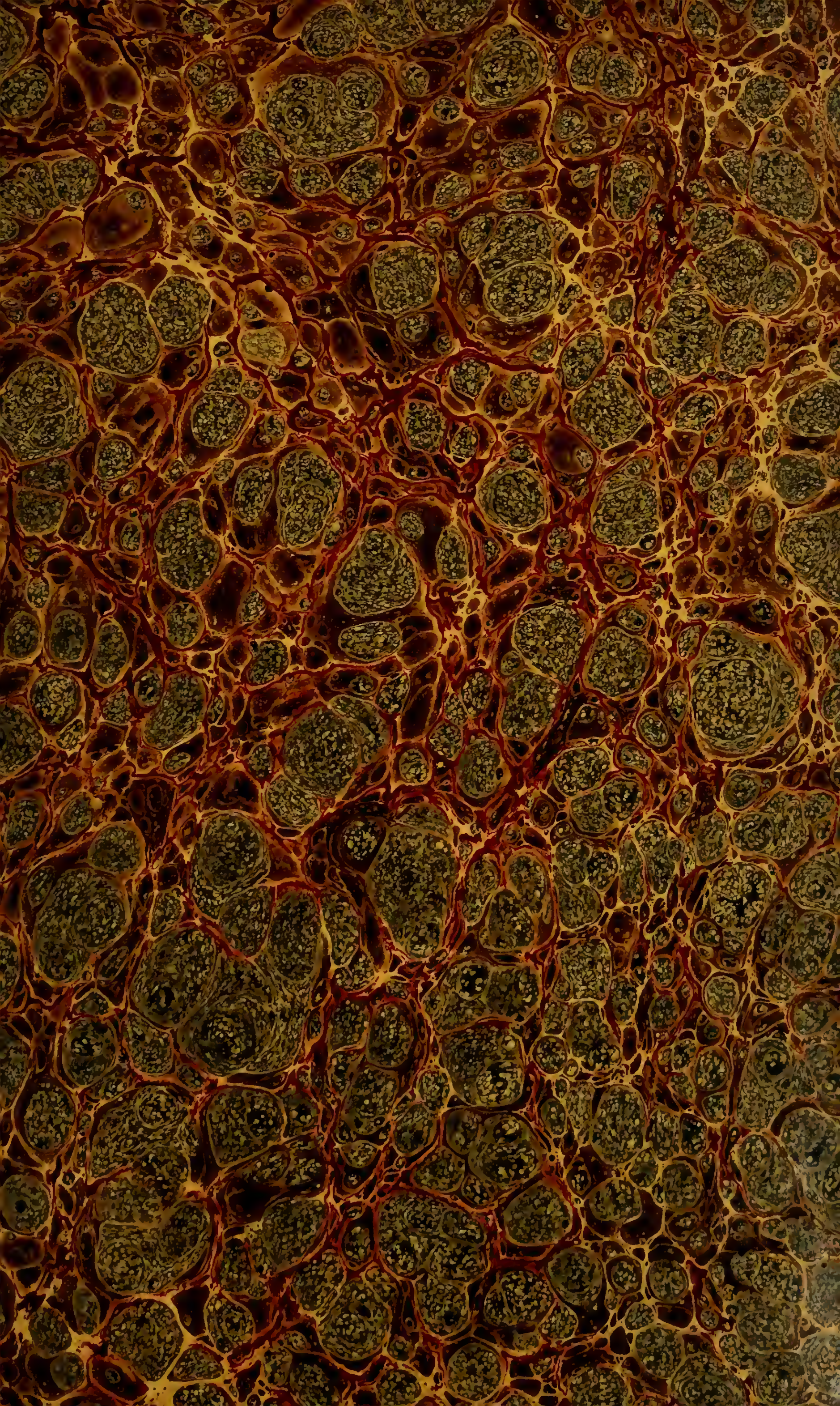

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01877476 0






UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.

EXPLICATION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE

SAINT THOMAS D'AQUIN

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

COMPOSÉE D'EXTRAITS DES INTERPRÈTES GRECS ET LATINS, ET SURTOUT DES SS. PÈRES
ADMIRABLEMENT COORDONNÉS ET ENCHAINÉS
DE MANIÈRE A NE FORMER QU'UN SEUL TEXTE SUIVI ET APPELÉ A JUSTE TITRE

LA

CHAINE D'OR

Edition où le texte corrigé par le P. Nicolaï a été revu avec le plus grand soin sur les textes originaux grecs et latins

TRADUCTION NOUVELLE

Avec sommaires analytiques et notes exégétiques et historiques

PAR

M. L'ABBÉ J.-M. PÉRONNE

Chanoine titulaire de l'église de Soissons, ancien professeur d'Ecriture sainte et d'éloquence sacrée

TOME TROISIÈME

E. F. Simard 11.30.86

L. V.

PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 9

1868

EXPLICATION

SUIVIE

DES QUATRE ÉVANGILES

PAR SAINT THOMAS

LE

SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT MATTHIEU

(SUITE)

CHAPITRE XXI.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-9. — Ce qu'était le bourg de Bethphagé ; sa signification mystique. — Nature et teneur du commandement que Jésus donne à ces deux disciples. — Ce que Notre-Seigneur veut enseigner ici à ses disciples. — Pourquoi ce témoignage du Prophète ? — Explication de ce témoignage. — Que signifie l'expression : *Voici* ? — Pourquoi le Sauveur vient-il sur une si humble monture ? — Conciliation de saint Matthieu et de saint Jean, pour cette citation. — Principes qui doivent diriger dans l'explication de ces sortes de contradictions apparentes. — Notre-Seigneur a-t-il monté sur ces deux animaux ? — Leçon d'humilité que Notre-Seigneur nous donne dans cette circonstance. — Empressement de la multitude pour former le cortége du Sauveur, et augmenter la solennité de son entrée dans Jérusalem. — Explication de leurs chants de joie et de triomphe. — Pourquoi Notre-Seigneur permit-il ces démonstrations ? — Explication allégorique de toutes les circonstances de ce récit ; que signifient et représentent Bethphagé, Jérusalem, le mont des Oliviers, ces deux disciples, l'ânesse avec son ânon, l'ordre donné par Notre-Seigneur, l'entrée du Sauveur dans Jérusalem, la multitude qui l'accompagne ?

℣. 10-16. — Quelle était la cause pour laquelle toute la ville de Jérusalem fut émue ? — C'est le peuple qui proclame la royauté de Jésus. — Pourquoi Notre-Seigneur fit-il son entrée dans Jérusalem cinq jours avant la fête de Pâques ? Pourquoi entre-t-il tout d'abord dans le temple. — Usages relatifs à l'immolation des victimes. — En quoi les prêtres cherchaient à exploiter la religion du peuple. — De quoi doit-on s'occuper dans la maison de la prière ? — Quand fait-on du temple de Dieu une caverne de voleurs ? — Sévérité et sainte colère de Jésus ; ce prodige s'est répété deux fois. — Explication mystique de cette action du Sauveur. — Quelles sont ces trois espèces de gens que Notre-

Seigneur a chassés du temple. — Application au second avénement du Sauveur. — Guérisons opérées dans le temple. — Pourquoi les ennemis de Jésus n'osant se saisir de sa personne, s'attachent-ils à calomnier ses œuvres? — Sage réponse qu'il leur fait. — Ce qu'il faut entendre par ces enfants dont il est parlé dans le passage cité par Jésus.

℣. 17-22. — Pourquoi Notre-Seigneur laisse là ses ennemis, et sort de la ville. — Pauvreté du Sauveur. — Dans quelles maisons les saints aiment à se fixer. — Faim du Sauveur, preuve de la vérité de sa chair; son zèle. — Dans quel dessein Notre-Seigneur s'approche-t-il du figuier? — Pourquoi choisit-il un arbre pour donner un exemple de sa sévérité contre les rebelles opiniâtres? — Pourquoi ce figuier fut-il maudit? — Puissance de la prière et de la foi. — Pourquoi nos prières ne sont pas exaucées. — Quel jour les apôtres témoignèrent-ils leur étonnement à la vue du figuier desséché? — Explication mystique de ce miracle. — Le figuier figure de la synagogue.

℣. 23-27. Violente jalousie des princes des prêtres. — Nouvelle calomnie dirigée contre le Sauveur. — Ce que laisse soupçonner la question qu'ils lui font. — Comment Notre-Seigneur les confond par une question pleine de sens et de prudence. — Que serait-il arrivé s'il avait répondu directement à leur question? — Pourquoi le baptême donné par le saint précurseur est-il appelé le baptême de Jean? — Mensonge des princes des prêtres en répondant à Jésus: *Nous ne savons.* Quel avait été le dessein des prêtres juifs en faisant cette question au Sauveur? — Deux raisons de cacher la vérité à ceux qui semblent la chercher.

℣. 28-32. — But de la parabole que Notre-Seigneur propose à ses ennemis. — Il les choisit comme juges de leur propre conduite. — Quel est cet homme qui avait deux fils? — Que représentent ces deux fils, et leur conduite vis-à-vis des ordres de leur père. — Les juifs condamnés par leur propre jugement. — Comment Notre-Seigneur confirme pleinement leur jugement. — Quel est ce royaume de Dieu dont il est ici question? — Les Juifs sont-ils à jamais exclus de ce royaume? — Que représentent ici les publicains et les femmes de mauvaise vie? — Dans quel sens faut-il entendre que Jean est venu dans la voie de la justice? — Comment rattacher logiquement à ce qui précède cette conclusion du Sauveur: *Je vous dis en vérité que les publicains,* etc. — Son dessein en leur proposant cette parabole des deux fils.

℣. 33-44. — But de la seconde parabole. — Quel est ce père de famille. — Pourquoi le Sauveur donne-t-il à Dieu le Père le nom d'homme? — Quelle est cette vigne, cette haie, ce pressoir, cette tour, ces vignerons? — Ce qui fait surtout le mérite des prêtres aux yeux de Dieu. — Comment expliquer ce départ de Dieu pour un pays lointain? — Que signifie le temps de la vendange ou des fruits? — Que représentent les serviteurs du père de famille? — En quoi les vignerons font paraître toute l'étendue de leur méchanceté. — Accroissement successif de leur malice. — Quels sont les nouveaux serviteurs que le père de famille leur envoie? — Que représente la fête du père de famille? — Comment et dans quel dessein il le leur envoie? — Ces paroles: *Ils auront quelque respect pour mon fils*, signifient-elles quelque doute de la part de Dieu? — Dans quel sens il faut les entendre. — Jésus n'a-t-il reçu le nom de Fils de Dieu qu'à son baptême, et n'est-il appelé fils de Dieu qu'au même titre que les autres saints. — Ce n'est point par ignorance, mais par jalousie, que les princes des prêtres ont crucifié Jésus-Christ. — Après quel événement formèrent-ils le projet de le mettre à mort? — Leurs pensées et leurs raison-

nements. — En quel sens Jésus-Christ fut-il jeté en dehors de la vigne? — Pourquoi Notre-Seigneur demande-t-il aux princes des prêtres ce que le père de famille fera à ces vignerons homicides? — A quoi faut-il attribuer la justesse de leur réponse? — Comment concilier ici avec saint Matthieu, saint Marc, qui donne cette réponse comme une suite du discours du Seigneur? — Comment concilier saint Matthieu avec saint Luc, qui prête aux princes des prêtres une réponse toute contraire. — Application de cette parabole dans le sens moral à chaque chrétien. — Témoignage de l'Ecriture que Notre-Seigneur apporte à l'appui de cette parabole. — Dans quel sens est-il la pierre principale de l'angle? — Quel est le royaume de Dieu qui sera enlevé aux Juifs? — Pourquoi Notre-Seigneur se compare-t-il ici à une pierre. — Quels sont ceux qui tombent sur cette pierre, et ceux sur lesquels elle tombe. — *Être brisé, et être broyé,* deux choses différentes. — Ce que signifient ces deux expressions.

℣. 45-46. — Différence des hommes de bien d'avec les méchants. — Pourquoi les princes des prêtres craignent le peuple. — Différentes manières de s'emparer de Jésus. — Quel est celui dont on peut dire qu'il porte la main sur Dieu et le met à mort. — Crainte de ceux qui appréhendent de se saisir de Jésus.

℣. 1-9. — *Lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem et qu'ils furent arrivés à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, Jésus envoya deux de ses disciples, et leur dit : Allez à ce village qui est devant vous et vous y trouverez en arrivant une ânesse liée et son ânon auprès d'elle; déliez-la et me l'amenez. Si quelqu'un vous dit quelque chose, dites-lui que le Seigneur en a besoin, et aussitôt il les laissera emmener. Or, tout ceci s'est fait, afin que cette parole du prophète fut accomplie* (1) : *Dites à la fille de Sion : Voici votre roi qui vient à vous, plein de douceur, monté sur une ânesse et sur l'ânon de celle qui est sous le joug. Les disciples s'en allèrent donc et firent ce que Jésus leur avait commandé. Et ayant emmené l'ânesse et l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtements et le firent monter dessus. Une grande multitude de peuple étendit aussi ses vêtements le long de la route; les autres coupaient des branches d'arbres et les jetaient dans le chemin; et tous ensemble, tant ceux qui allaient devant lui que ceux qui le suivaient, criaient : Hosanna au fils de David; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; hosanna au plus haut des cieux!*

Remi. Nous avons vu plus haut que Notre-Seigneur ayant quitté la Galilée, se dirigeait vers Jérusalem. Après avoir raconté ce qui arriva dans ce trajet, l'Evangéliste poursuit son récit : « Et lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem et qu'ils furent arrivés à Bethphagé, » etc. Bethphagé (2*) était un bourg habité par les prêtres, et situé sur un des versants de la montagne des Oliviers, à un mille de Jérusalem. Les prêtres qui desservaient le temple à des jours déterminés, s'y re-

(1) *Zachar.*, IX, 9.
(2*) Bethphagé signifie littéralement maison des figues, de *beth*, בית, *maison*, et de *phag*, פג, figue. En effet toute la campagne qui s'étendait de Jérusalem à Béthanie, où Jésus devait se rendre en passant par Bethphagé, était couverte de figuiers.

SANCTUM JESU CHRISTI EVANGELIUM

SECUNDUM MATTHÆUM.

(SEQUITUR.)

—

CAPUT XXI.

Et cum appropinquassent Hierosolymis et venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos dicens eis : Ite in castellum quod contra vos est, et statim invenietis asinam alligatam, et pullum cum eo; solvite, et adducite mihi; et si quis aliquid dixerit, dicite quia Dominus his opus habet; et confestim dimittet eos. Hoc autem factum est, ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem : Dicite filiæ Sion : Ecce rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam et pullum filium subjugalis. Euntes autem discipuli, fecerunt sicut præcepit illis Jesus. Et adduxerunt asinam et pullum; et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt. Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via. Alii autem cædebant ramos de arboribus, et sternebant in via. Turbæ autem, quæ præcedebant et quæ sequebantur, clamabant dicentes : Hosanna filio David! Benedictus qui venit in nomine Domini! Hosanna in excelsis!

Remig. Narravit superius Evangelista Dominum egressum a Galilæa, cœpisse ascendere Hierosolymam. Postquam ergo narravit quid in via gesserit, in incepta intentione perseverans, dicit : « Et cum appropinquassent Hierosolymis et venissent Bethphage, » etc. Bethphage viculus fuit sacerdotum, situs in latere montis Oliveti, distans uno milliario a Hierusalem : sacerdotes enim, qui per

tiraient pour y demeurer, après avoir rempli leur ministère dans l'ordre qui leur était assigné. Ceux qui venaient réclamer leur ministère s'y arrêtaient également, car il était défendu par la loi (1) de faire, le jour du sabbat, plus d'un mille de chemin. — Orig. C'est à cause de cette destination que le nom de Bethphagé est interprété la *maison des mâchoires,* parce que la mâchoire était la partie de la victime qui était réservée aux prêtres par la loi.

« Alors Jésus envoya, » etc. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne dit pas aux deux disciples : Vous direz : Ton Seigneur ou Notre-Seigneur en a besoin, mais « le Seigneur, » afin qu'ils comprennent bien que je suis le seul Seigneur (2*), non-seulement des animaux, mais encore de tous les hommes; car les pécheurs eux-mêmes m'appartiennent par leur nature, et ils ne sont au démon que par leur volonté. — S. Chrys. (*hom.* 66.) Ne regardez pas cette circonstance comme de peu d'importance. Car qui a pu persuader aux maîtres de ces animaux de ne pas s'opposer à ce qu'on les emmenât, et, bien plus, de les laisser aller sans mot dire. Jésus veut ainsi apprendre à ses disciples qu'il pourrait, mais qu'il ne veut pas s'opposer aux desseins des Juifs contre lui. Il leur enseigne encore à donner tout ce qu'on leur demandera; car si des gens, qui ne connaissaient pas Jésus-Christ, ont accordé aussi volontiers ce qui leur était demandé, à plus forte raison les disciples doivent-ils donner volontiers à tout le monde (3*) — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ces paroles : « Et il les ren-

(1) Non par la loi écrite, mais par la tradition, ainsi qu'on peut le conclure des *Actes,* I, 12, et de la lettre 151[me] de saint Jérôme.

(2*) Nous avons rétabli ici d'après le texte de l'*Ouvrage inachevé sur saint Matthieu*, le rapport qui doit exister entre les deux membres de phrase, « ut intelligant quia ego sum, » au lieu de « ipse sit solus..... nam et peccatores..... mei sunt, » etc.

(3*) Le texte grec de saint Chrysostome présente un tout autre sens que voici : « Il enseigne encore à ses disciples à lui accorder tout ce qu'il pourrait leur demander, quand il exigerait

---

certos dies in templo deserviebant, completo officio vicis suæ, illuc divertebant ad manendum: similiter et illi qui accipiebant officium, illuc divertebant; quia præceptum fuit in lege ut nullus diebus sabbatorum plus quam mille passus incederet. Orig. (*Tract.* 14, *in Matth.*) Unde et interpretatur Bethphage, *domus maxillarum*, quoniam maxilla propria erat pars sacerdotum in lege.

Sequitur : « Tunc Jesus misit, » etc. Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* homil. 37.) Non dixit discipulis : « Dicatis : Dominus tuus his opus habet, » vel « Dominus vester; » ut intelligant quia ego sum solus Dominus, non solum animalium, sed omnium hominum : nam et peccatores conditione quidem mei sunt ; voluntate autem sua, diaboli. Chrys. (*in homil.* 67 *in Matth.*) Neque parvum etiam existimes quod factum est : quis enim suasit dominos jumentorum, non velle contradicere, volentes silere et concedere? Et in hoc discipulos erudit quoniam poterat et Judæos prohibere, sed noluit; sed et docet ut quodcumque petitum fuerit, darent : si enim qui ignorabant Christum ita concesserunt, multo magis discipulos convenit omnibus dare. Quod autem dicitur : « Et confestim dimittet eos. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf.*

verra, » peuvent signifier que lorsque Notre-Seigneur fut entré à Jérusalem, il renvoya cet animal à son maître. — LA GLOSE. Ou bien le maître de ces animaux les laissera aller pour qu'ils soient consacrés au service du Seigneur. L'Evangéliste joint à ce fait le témoignage du prophète pour montrer que le Sauveur a fidèlement accompli tout ce qui avait été prédit de lui, mais que les scribes et les pharisiens, aveuglés par la jalousie, n'ont pas voulu comprendre ce qu'ils lisaient (1).

« Or, tout cela s'est fait, afin que cette parole du prophète, c'est-à-dire de Zacharie, fut accomplie. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Car ce prophète, connaissant par avance la malice des Juifs, qui devaient contredire le Christ à son entrée dans le temple, leur a donné ce signe auquel ils reconnaîtraient leur roi : « Dites à la fille de Sion : Voici, » etc. — RAB. La fille de Sion, dans le sens historique, signifie la ville de Jérusalem qui est située sur la montagne de Sion ; mais dans le sens mystique, elle signifie l'Eglise des fidèles qui fait partie de la Jérusalem céleste. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) *Voici*, est une expression indicative ; *voici*, c'est-à-dire : considérez les œuvres de ses vertus, non des yeux du corps, mais des yeux spirituels de l'âme. Bien longtemps avant la naissance de Jésus-Christ, le prophète dit : *Voici*, pour montrer que celui dont il parlait était votre roi même avant de naître. Lors donc que vous le verrez, ne dites pas : « Nous n'avons d'autre roi que César. » Si vous le comprenez bien, il vient à vous pour vous sauver ; mais il vient pour vous perdre, si vous ne savez

d'eux le sacrifice de leur vie... car si des inconnus ont obéi avec tant de docilité, à plus forte raison doivent-ils être prêts à tout abandonner pour lui. »

(1) Cette dernière partie de la citation est de saint Anselme.

---

ut sup.) Intelligendum est quod animal, postquam ingressum est in Hierusalem, ad Dominum suum remissum est a Christo. GLOSSA. Vel Dominus jumentorum confestim dimittet eos in Domini servitio mancipandos. Adhibetur autem huic facto Prophetæ testimonium, ut appareat Dominum omnia quæ de ipso scripta erant, implevisse ; sed invidia cæcatos scribas et pharisæos, ea quæ ipsi legebant, intelligere noluisse.

Et ideo sequitur : « Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est per prophetam, » etc. scilicet Zachariam. CHRYS. *sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sciens enim Propheta malitiam Judæorum (quia contradicturi erant Christo ascendenti in templum) ; præmonuit ut per hoc signum cognoscerent regem suum dicens : « Dicite filiæ Sion : Ecce, » etc. RAB. *Filia Sion* historialiter dicitur Hierusalem civitas, quæ sita est in monte Sion : mystice autem est Ecclesia fidelium, pertinens ad supernam Hierusalem. CHRYS. (*sup. Matth. in opere impef. ut sup.*) *Ecce*, ostendentis est verbum ; id est (non carnali aspectu, sed spirituali intellectu), opera virtutum ejus aspicite. Ante tempora quidem multa dicebat *ecce*, ut ostenderet quia ille de quo loquebatur, antequam nasceretur, jam erat rex tuus. Cum ergo videritis eum, nolite dicere : « Non habemus regem, nisi Cæsarem. » Venit tibi, si intellexeris, ut salvet te ; si non intellexeris, venit contra te.

pas le reconnaître. « Il est plein de douceur, » c'est-à-dire qu'il ne vient pas pour se faire craindre par sa puissance, mais pour se faire aimer par sa douceur. C'est pour cela qu'il n'est pas assis sur un char doré, revêtu d'une pourpre éclatante; il ne monte pas non plus un coursier fougueux, avide de lutte et de combats, mais sur une ânesse (1*), amie de la tranquillité et de la paix : « Monté sur une ânesse, » etc.

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, II, 66.) Il y a quelque différence dans la manière dont les Evangélistes rapportent ce témoignage du prophète, saint Matthieu le cite en disant que le prophète fait mention expresse de l'ânesse; mais dans saint Jean, la citation est différente, ainsi que dans la version de l'Ecriture en usage dans l'Eglise (2). La raison en est que saint Matthieu écrivit son Evangile en hébreu. Or, il est certain que la traduction des Septante s'écarte quelquefois du texte hébreu, au témoignage de ceux qui connaissent cette langue, et qui ont traduit les livres saints sur ce texte primitif. Si l'on me demande d'où vient cette différence, la meilleure raison qu'on en puisse donner, à mon avis, c'est que les Septante ont traduit les saintes Ecritures selon l'esprit qui les avait dictées; et l'admirable accord qui parut dans leur travail en est une preuve. S'ils présentent dans leur

(1*) Les ânes, qui étaient une partie de la richesse des patriarches, ont en Palestine une couleur rouge clair, et ne sont point paresseux comme chez nous. Ce sont au contraire des animaux vifs, adroits et persévérants. A la cour du roi, il y avait un officier chargé spécialement du soin des ânes. Quoiqu'il n'y eût rien d'humiliant à monter un âne, puisque c'était la monture ordinaire dans la Palestine, ce fut cependant par humilité que le Sauveur choisit de préférence cet animal, et c'est ainsi que les Juifs eux-mêmes l'avaient entendu. Il y avait en effet chez eux une tradition populaire qui disait que, si Israël persévère dans le bien, le Messie viendra vers lui dans les nuages du ciel; mais qu'autrement il viendra modestement sur un âne..... Le Sauveur était donc arrivé dans le faubourg de Jérusalem, qui allait jusqu'au mont des Oliviers, et comprenait le village de Bethphagé. De là on allait, en traversant le ruisseau de Cédron, jusqu'à la montagne du temple, par un chemin pavé à la manière des voies romaines. (*Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par Sepp., II, 13, 14.)

(2) Cette version est la traduction des Septante, traduction dont se servaient la plupart des Pères dans les citations qu'ils faisaient des Ecritures.

Mansuetus : non ut propter potentiam timeretur, sed ut propter mansuetudinem amaretur : unde non sedet in curru aureo, pretiosa purpura fulgens; nec ascendit super fervidum equum, discordiæ amatorem et litis, sed super asinam, tranquillitatis et pacis amicam : unde sequitur: « Sedens super asinam, » etc.

Aug. (*de Cons. Evang.* lib. II, cap. 66.) In hoc autem testimonio prophetico, aliquanto diversa est Evangelistarum locutio : hoc enim Matthæus sic adhibet, ut *asinam* dicat commemorasse Prophetam ; non autem ita se habet vel quod Joannes interponit, vel codices ecclesiastici interpretationis usitatæ ; cujus rei causa mihi videtur, quod Matthæus hebræa lingua perhibetur Evangelium conscripsisse : manifestum est autem interpretationem illam, quæ dicitur *Septuaginta*, in nonnullis aliter se habere, quam inveniunt in Hebræo qui eam linguam noverunt, et qui interpretati sunt singuli eosdem libros hebræos. Hujus autem distantiæ causa si quæratur, nihil probabilius æstimo quam eos Septuaginta eo spiritu interpretatos, quo et illa quæ interpretabantur dicta fuerant; quod ex ipsa eorum mirabili quæ prædicatur consensione firmatum est :

version quelques variantes de mots, tout en restant fidèles au dessein de Dieu, dont ils traduisaient les paroles, cela ne prouve autre chose que ce que nous admirons dans la concordance qui existe entre les Evangélistes, malgré quelques légères diversités; c'est-à-dire qu'il n'y a rien de contraire à la vérité lorsque le récit de l'un d'entre eux, tout en étant différent d'expressions, n'est cependant pas opposé à la pensée et à l'intention de celui avec lequel il doit s'accorder. Cette observation nous est utile pour notre conduite, elle nous apprend à éviter tout mensonge; elle n'est pas moins utile pour la foi, en nous enseignant que la vérité n'est ni défendue ni garantie par certaines expressions consacrées, et que Dieu n'attache pas aux mots qui expriment la vérité la même importance qu'à la vérité elle-même. Au contraire, les mots n'ont qu'une importance tellement relative pour exprimer la vérité, que nous ne devrions nullement nous en préoccuper si nous pouvions connaître la vérité sans leur secours, comme Dieu la connaît, et comme la connaissent en lui ses anges.

« Les disciples s'en allèrent donc, et amenèrent l'ânesse. » — S. Aug. (*comme ci-dessus.*) Les autres Evangélistes ne disent rien de l'ânesse. On ne devrait nullement être surpris, alors même que saint Matthieu n'aurait rien dit du petit de l'ânesse, comme les autres n'ont rien dit de l'ânesse elle-même. On doit donc beaucoup moins s'étonner qu'un seul Evangéliste ait fait mention de l'ânesse, dont les autres n'ont rien dit, sans oublier l'ânon dont ils ont parlé. Car lorsqu'on peut admettre que deux faits ont eu réellement lieu, il n'y a plus de contradiction possible, même quand chacun d'eux n'est raconté que par un seul Evangéliste, à plus forte raison lorsqu'un de ces deux faits étant raconté par un seul, un autre Evangéliste les raconte tous les deux.

---

ergo et ipsi nonnulla in eloquio variando, et a voluntate Dei (cujus verba erant) non recedendo, nihil aliud demonstrare voluerunt, quam hoc ipsum quod in Evangelistarum concordia (quadam diversitate) miramur, qua nobis ostenditur non esse mendacium si quisquam ita diverso modo aliquid narret, ut ab ejus voluntate cui consentiendum est, non recedat. Quod noscere moribus utile est propter cavenda mendacia; et ipsi fidei, ne putemus quasi consecratis sonis ita muniri veritatem, tanquam Deus nobis quemadmodum ipsam rem, sic verba quæ propter illam sunt dicenda, commendet; cum potius ita res sermonibus proferatur, ut istos omnino quærere non deberemus, si rem sine his nosse possemus, sicut illam novit Deus, et in eo angeli ejus.

Sequitur : « Euntes autem discipuli adduxerunt asinam, » etc. Aug. (*ut sup.*) Cæteri autem Evangelistæ de asina tacent. Non deberet autem permovere lectorem nec si Matthæus de pullo tacuisset, sicut illi de asina tacuerunt : quanto minus moveri oportet quia unus ita commemoravit asinam de qua cæteri tacuerunt, ut tamen pullum non taceret, de quo illi dixerunt? Ubi enim utrumque potest intelligi factum, nulla repugnantia est, nec si alius aliud commemoraret, quanto minus, ubi unus unum, alius utrumque?

« Et ils les couvrirent de leurs vêtements, et le firent monter dessus. » — S. Jér. Il est difficile d'admettre que Notre-Seigneur ait monté sur ces deux animaux dans un si court trajet, et puisque le fait historique présente une impossibilité ou une inconvenance, il faut nous élever plus haut jusqu'au sens spirituel. — Remi. Cependant il n'est pas absolument impossible que le Seigneur ait monté sur ces deux animaux (1*). — S. Chrys. (*hom.* 66.) Mais ce n'est pas seulement pour une raison mystérieuse que Notre-Seigneur fit son entrée dans la ville sur une ânesse, c'est aussi pour nous donner une leçon d'humilité, et nous apprendre qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des chevaux à son service, mais qu'il suffit d'un âne, et qu'il faut se borner à ce qui est indispensable. Or, demandez aux Juifs quel est le roi qui a fait son entrée dans Jérusalem monté sur un âne, et ils ne pourront vous en montrer d'autres que Jésus-Christ seul (2).

S. Jér. Cette grande multitude de peuples qui était venue de Jéricho à la suite du Sauveur, étendit ses vêtements sur le chemin, et le joncha de branches d'arbres comme le raconte l'auteur sacré : « Une grande multitude étendit ses vêtements, » etc. Ils les étendirent là où l'âne devait passer pour qu'il ne vînt point à se heurter contre les pierres, à marcher sur les épines, ou à tomber dans un fossé (3*).

(1*) On regarde comme plus probable que Notre-Seigneur a monté successivement sur l'ânesse et sur l'ânon pour des raisons mystérieuses, l'ânesse figurant le peuple juif, et l'ânon les Gentils.

(2) Les Juifs pourraient répondre qu'il n'est pas nécessaire qu'ils en citent un autre qui ait ainsi fait son entrée à Jérusalem, parce que pour eux qui ne croient pas que le Messie soit venu, la prophétie de Zacharie n'est pas encore accomplie. Mais on peut les convaincre par d'autres témoignages joints à celui-ci.

(3*) Il y avait près du ruisseau de Cédron beaucoup de saules. Il est donc probable que ce furent des branches de saule et d'olivier que le peuple coupa pour faire cortège au Sauveur.....
De tout temps et chez tous les peuples, les branches de palmier ont été considérées comme un signe de triomphe. Elles étaient la récompense des vainqueurs aux jeux olympiques. Les Juifs les liaient en faisceaux lors de la fête des Tabernacles, et quelquefois aussi à celle de la Pâque, et on les appelait alors *lulabin*, ou *arcablin*, ou même *hosanna*. *Hosanna au fils de David !* semble avoir été chez les anciens Juifs une manière de se saluer, comme on se salue encore aujourd'hui

---

Sequitur : « Et imposuerunt super eo vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt. » Hier. Sed videtur quod super utrumque animal in tam parvo itineris spatio Dominus sedere nequiverit; ergo cum historia aut impossibilitatem habeat, aut turpitudinem, ad altiora transmittitur, id est, ad mysticum sensum. Remig. Licet potuerit fieri ut super utrumque animal Dominus sederit. Chrys. (*in homil.* 67 *ut sup.*) Mihi autem videtur, quod non propter mysterium solum super asinam sedit, sed et mensuram nobis sapientiæ tribuens, demonstrat scilicet quod, non super equos ferri necesse est, sed sufficit asino uti, et eo quod necessitatis est, esse contentum. Interroga autem Judæos, quis rex super asinam delatus intravit Hierosolymam, sed non utique alium habent dicere, nisi istum solum.

Hier. Turbæ ergo, quæ egressæ fuerant de Hiericho et secutæ Salvatorem, supposuerunt vestimenta sua, et straverunt viam ramis arborum : et ideo sequitur : « Plurima autem turba straverunt vestimenta, » etc. pedibus asini, necubi offendat in lapidem, nec calcet spinam, nec labatur in foveam. Sequitur : Alii autem cædebant ramos de ar-

« D'autres coupaient des branches d'arbres, et les jetaient sur la route, » c'étaient des branches d'arbres fruitiers, dont la montagne des Oliviers était couverte. A toutes ces démonstrations, ils ajoutent le témoignage de leurs paroles : « Et tous ensemble, tant ceux qui allaient devant lui que ceux qui le suivaient, criaient : Hosanna au Fils de David. » Expliquons en peu de mots ce que signifie le mot *hosanna.* Dans le psaume CXVII, qui a évidemment pour objet l'avénement du Sauveur, nous lisons entre autres choses : « O Seigneur, sauvez-moi, Seigneur, faites-moi prospérer (ou soyez-moi propice), béni soit celui qui doit venir au nom du Seigneur. » Dans l'hébreu, au lieu de la version des Septante : « O Seigneur, sauvez-moi, » on lit : *Anna*, *adonai*, *osianna* (1*), ce que Symmaque a traduit plus clairement par ces mots : « Je vous en prie, Seigneur, sauvez-moi. » On ne peut donc admettre que cette locution soit composée de deux mots, l'un grec, et l'autre hébreu : elle est toute hébraïque. REMI. Elle est composée d'un mot entier, et d'un autre qui est altéré : du mot *osi,* qui veut dire sauver, rendre sauf, et *anna*, qui est comme l'interjection de la prière, interjection qui correspond à l'interjection latine *hélas* ! — S. JÉR. Cette expression signifie aussi que la venue du Christ est le salut du monde, et c'est pour cela que le Psalmiste ajoute : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » paroles

en beaucoup de pays par ces paroles : *Que Jésus-Christ soit loué !* Il est certain, du moins, que les Juifs se saluaient en se disant : *Béni celui qui vient,* à quoi l'autre répondait : *Au nom du Seigneur.*

L'hosanna d'ailleurs ne se chantait qu'à la fête des Tabernacles, lorsque le peuple faisait le tour de l'autel en portant des palmes à la main. Le jour où Notre-Seigneur fit son entrée à Jérusalem était celui où, d'après la loi, on allait chercher l'agneau qui devait être immolé pour la Pâque. Cette année-là, il n'était pas nécessaire d'aller le chercher ; car il se présentait de lui-même. (*Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* Sepp., II, 15, 16.)

(1*) Le texte hébreu actuel porte אנא יהוה הושיעה נא אנא יהוה הצליחה נא, *anna Jeovah hoscia na : anna Jeohavh hatslicha na.* Littéralement : Je vous en prie, Jéhova, sauvez ; je vous en prie, Jéhova, faites prospérer, je vous en prie.

---

boribus, ei sternebant in via : » de arboribus scilicet fructiferis, quibus mons Oliveti consitus est. Cumque opera cuncta fecissent, vobis quoque tribuunt testimonium : unde sequitur : « Turbæ autem quæ præcedebant et sequebantur, clamabant dicentes : Hosanna filio David ! » Quid autem significet *Hosanna,* nunc perstringam breviter. In *Psal.* 117, Qui manifeste de adventu Salvatoris scriptus est, inter cætera hoc quoque legimus : « O Domine, salvum me fac ; o Domine, bene prosperare : benedictus qui venturus es in nomine Domini ! » Pro eo, quod in 70 habetur interpretibus : « O Domine, salvum me fac, » in Hebræo legimus : « Anna adonai osianna » : quod manifestius est interpretatus Symmachus, dicens : « Obsecro, Domine, salvum me fac. » Nemo ergo putet ex duobus verbis (græco scilicet et hebræo) sermonem esse compositum, sed totum hebraicum est. REMIG. Et est compositus ex integro et corrupto : *Osi* enim latine dicitur *salva,* sive *salvifica ; anna* vero apud illos interjectio est obsecrantis : nam sicut apud illos ab obsecrante dicitur, *anna,* sic apud Latinos a dolente dicitur, *heu.* HIER. Significavit etiam quod adventus Christi salus mundi sit. Unde sequitur ; « Benedictus qui venit in nomine Domini ! »

que le Sauveur confirme dans l'Evangile de son témoignage : « Je suis venu au nom de mon Père. » REMI. Car dans toutes les bonnes œuvres qu'il a faites, il a cherché non sa gloire, mais celle de son Père. — LA GLOSE (1). Voici le sens de ces dernières paroles : « Béni, » c'est-à-dire qu'il soit glorifié ; « celui qui vient, » c'est-à-dire celui qui s'est incarné ; « au nom du Seigneur, » c'est-à-dire au nom du Père en le glorifiant. Ils répètent *hosanna*, c'est-à-dire *sauvez-moi*, je vous en conjure, et ils déterminent le lieu où ils veulent être sauvés, c'est sur les hauteurs, c'est-à-dire ce n'est pas sur la terre, mais au plus haut des cieux. — S. JÉR. Ou bien ce mot *hosanna*, c'est-à-dire salut au plus haut des cieux, est une preuve évidente que l'avénement du Christ apporte le salut, non-seulement à l'homme, mais à tout l'univers, en venant réunir le ciel avec la terre. — ORIG. (*traité* 14 *sur S. Matth.*) Ou bien ils proclament son incarnation comme homme, en disant : « Hosanna au Fils de David, » et son retour dans le sanctuaire éternel, en ajoutant : « Hosanna au plus haut des cieux! » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Il en est qui traduisent encore *hosanna* par *gloire*, et d'autres par *rédemption*. La gloire, en effet, lui est due, et l'honneur de la rédemption lui revient, puisqu'il a racheté tous les hommes. — S. HIL. (*can.* 23.) La louange que renferment ces expressions, consacre la puissance de rédemption dont le Sauveur est revêtu, et en le proclamant Fils de David, cette multitude le reconnaît pour l'héritier du royaume éternel.

S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Jamais, jusque là, Notre-Seigneur n'avait eu d'animaux à son service, jamais il n'a accepté cette marque d'hon-

(1) Saint Anselme.

Salvatore quoque idipsum in Evangelio comprobante : « Ego, inquit, veni in nomine Patris mei. » REMIG. Quia scilicet in omnibus bonis operibus, non suam, sed Patris gloriam quæsivit. GLOSSA. Et est sensus : « Benedictus (id est gloriosus sit) qui venit (id est, incarnatus est) in nomine Domini (id est, Patris), » eum glorificando. Iterum repetunt: *Hosanna*, id est, *salva, obsecro*, et determinant ubi se vellent salvari, scilicet, *in altissimis*, id est, in cœlestibus, non in terrenis. HIER. Vel per hoc quod jungitur : *Hosanna* (id est, *salus in excelsis*) perspicue ostenditur quod adventus Christi, non tantum hominis salus, sed totius mundi sit, terrena jungens cœlestibus. ORIG. (*Tract.* 14, *in Matth.*) Vel humanam quidem Christi dispensationem laudant in eo quod dicebant : « Hosanna filio David ! benedictus qui venit in nomine Domini ! » Restitutionem autem ejus in sancta, in eo quod dicebant : « Hosanna in excelsis ! » CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) *Hosanna* etiam quidam interpretantur *gloriam*, alii vero *redemptionem* : nam et gloria illi debetur ; et redemptio illi convenit qui omnes redemit. HILAR. (*Can.* 23, *in Matth.*) Laudationis enim verba redemptionis in eo exprimunt potestatem : *Filium* autem *David* nuncupant, in quo agnoscerent æterni regni hæreditatem.

CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nunquam autem antea Dominus sibi adhibuit ministeria jumentorum, nec ramorum virentia circa se

neur de rameaux verdoyants jetés sur son chemin, si ce n'est lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem pour y souffrir. Par ce spectacle, il excita les Juifs qui en furent les témoins envieux, non pas à exécuter un dessein qu'ils avaient déjà conçu, mais à saisir l'occasion d'exécuter ce qu'ils désiraient depuis longtemps. Il leur facilite donc l'exécution de leurs desseins, mais il n'opère aucun changement dans leur volonté.

S. Jér. Le Seigneur qui approche de Jérusalem en sortant de Jéricho suivi d'une multitude innombrable, c'est, dans le sens mystique, ce céleste négociant qui, enrichi de marchandises opulentes, après avoir sauvé tous ceux qui croient en lui, désire entrer dans la ville de la paix, et dans le lieu de la vision de Dieu. Il vient à Bethphagé, *la maison des mâchoires*, figure de la louange qui confesse la gloire de Dieu. Ce bourg était situé sur le mont des Oliviers, là où brille la lumière de la science, où se trouve le repos après les fatigues et les douleurs. Ce village, qui était devant les Apôtres, signifie le monde qui leur était contraire, et qui ne voulait pas recevoir le joug de leurs enseignements.

Remi. C'est du mont des Oliviers que le Seigneur envoie ses disciples vers ce village, parce que c'est de la primitive Eglise qu'il a envoyé dans le monde les prédicateurs de l'Evangile. Il en envoie deux qui représentent deux ordres différents de prédicateurs, et auxquels saint Paul fait allusion dans ce passage : « Celui qui a efficacement agi dans Pierre pour le rendre apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement pour me rendre apôtre des Gentils. » (*Galat.*, II.) Ou bien ces deux disciples figurent les deux préceptes de la charité, ou les deux Testaments, ou enfin la lettre et l'esprit. — S. Jér. On peut encore y

---

ornamenta constituit, nisi modo quando in Hierusalem, ut pateretur, ascendit; excitavit enim Judæos id videntes et invidentes, non ut facerent quod ante voluerant, sed ut possent facere quod prius volebant : ergo potestas eis data est, non mutata voluntas.

Hier. Mystice autem appropinquat Dominus Hierosolymis, egrediens de Hiericho, turbis inde eductis quamplurimis, quia magnus magnis ditatus mercibus, salute credentium reddita, ingredi cupit urbem pacis, et locum visionis Dei. « Et venit Bethphage, » id est, « ad domum maxillarum, » et confessionis portabat typum; et erat situs in monte Oliveti, ubi est lumen scientiæ, ubi laborum et dolorum requies : per castellum enim quod contra apostolos erat, mundus iste designatur; contra apostolos enim erat, nec jugum doctrinarum volebat accipere.

Remig. Dominus ergo de monte Oliveti discipulos ad castellum misit, quia de primitiva Ecclesia prædicatores in mundum direxerit. Duos quippe misit, propter duos ordines prædicatorum, quos manifestat Apostolus, dicens (*ad Galat.* 2) : « Qui operatus est Petro in apostolatum circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes : » sive quia duo sunt præcepta charitatis : sive propter duo testamenta, sive propter litteram et spiritum. Hier. Sive propter theoricam

voir une figure de la spéculation et de la pratique, de la science et des œuvres. Cette ânesse qui avait été domptée et qui portait le joug, représente la synagogue qui avait porté le joug de la loi, et le petit de l'ânesse, le peuple des Gentils fougueux et indompté ; car dans ce qui concerne le culte de Dieu, la Judée fut la mère des nations. — Rab. C'est pour cela que saint Matthieu, qui seul écrivit son Evangile pour les Juifs, fait mention de cette ânesse qui fut amenée au Seigneur, pour montrer à cette même nation juive que si elle se repentait, elle ne devait pas désespérer de son salut.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est par suite de quelques rapports d'analogie que les hommes, qui ne connaissent pas le Fils de Dieu, ont été comparés à ces deux animaux. L'âne, en effet, est un animal immonde, le moins intelligent presque de tous les animaux, faible, stupide, vil et fait pour porter les fardeaux. C'est ainsi que les hommes, avant l'avénement du Christ, étaient souillés par le déréglement de toutes les passions, sans intelligence, parce qu'ils étaient privés de la raison du Verbe, insensés par le mépris qu'ils faisaient de Dieu, faibles dans leur âme, sans noblesse dans les sentiments, parce qu'ayant oublié leur céleste origine, ils étaient devenus les esclaves de leurs passions et des démons; semblables à des bêtes de somme, parce qu'ils portaient le fardeau de l'erreur que les philosophes ou les démons leur avait imposé. L'ânesse était liée, c'est-à-dire retenue dans les liens de l'erreur par le démon, et n'ayant pas la liberté d'aller où elle voudrait. Car avant de pécher, nous sommes libres de suivre le démon ou de lui résister, mais si nous nous laissons une seule fois enchaîner par ses œuvres en commettant le péché, nous ne pouvons plus lui échapper par notre propre force. Semblable à un vaisseau dont le

---

et praticam ; id est, scientiam et opera. Asina autem ista, quæ subjugalis fuit et edomita, et jugum legis traxerat, Synagoga intelligitur ; pullus asinæ, lascivus et liber gentium populus : Judæa enim, secundum Deum, mater est gentium. Rab. Unde Matthæus solus qui Judæis Evangelium scripsit, asinam Domino refert adductam, ut eidem etiam genti hebrææ (si pæniteat) non desperandam monstret esse salutem.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Propter quasdam autem similitudines, animalibus his assimilati sunt homines, Dei Filium non cognoscentes : est enim hoc animal immundum, et præ cæteris pene jumentis magis irrationabile, et stultum, et infirmum, et ignobile, et oneriferum : sic fuerunt homines ante Christi adventum, passionibus diversis immundi, irrationabiles, verbi ratione carentes; stulti propter Dei contemptum; infirmi secundum animam; ignobiles, quia obliti generationis cœlestis, facti fuerant servi passionum et dæmonum; oneriferi, quia sufferebant sarcinam erroris, a dæmonibus vel philosophis impositam. Ligata autem erat asina (id est, diabolici erroris vinculo impedita), ut non haberet libertatem eundi quo vellet : nam antequam peccemus, liberum habemus arbitrium, si volumus, sequi voluntatem diaboli, an non : quod si semel peccantes obligaverimus nos operibus ejus, jam nostra virtute evadere non possumus; sed sicut navis (fracto

gouvernail est brisé, et qui devient le jouet de la tempête, l'homme qui a perdu par le péché le secours de la grâce divine, ne fait plus ce qu'il veut, mais ce que veut le démon ; et si Dieu ne brise ses chaînes de la puissante main de sa miséricorde, il restera jusqu'à sa mort captif dans les liens du péché. C'est pour cela que le Sauveur dit à ses disciples : « Déliez-les, » par votre doctrine, par vos miracles, et c'est ainsi que tous les Juifs et toutes les nations ont été délivrés par les Apôtres. « Et amenez-les moi, » c'est-à-dire faites-les servir à ma gloire. — ORIG. C'est pour cela encore, qu'avant de monter au ciel, Jésus a ordonné à ses Apôtres de délier les pécheurs, et qu'il leur a donné à cet effet l'Esprit saint. (*Jean*, XX.) Or, lorsqu'ils ont été absous et délivrés de leurs péchés, qu'ils ont fait quelques progrès et se sont nourris de la divinité du Verbe, ils sont jugés dignes d'être renvoyés dans l'endroit d'où la grâce les a tirés, non plus, sans doute, pour reprendre leurs œuvres anciennes, mais pour annoncer à leur tour le Fils de Dieu ; et c'est ce que signifient ces paroles : « Et aussitôt il les laissera aller. » — S. HIL. (*can*. 21.) Ou bien, par l'ânesse et son ânon, on peut entendre une double (1) vocation des Gentils : celle des Samaritains, esclaves superbes des observances qui leur étaient particulières, et ils sont signifiés ici par l'ânesse ; et la vocation des autres Gentils, fiers et indomptés, et qui sont ici figurés par l'ânon. Le Seigneur envoie donc deux disciples pour rompre les liens de l'erreur qui les retenaient captifs ; c'est, en effet, par Philippe (2) que la Samarie reçut la foi (*Actes*, VIII), et par Pierre, que Corneille, prémice des nations, fut amené à Jésus-Christ. (*Actes*, X.)

(1) Ou, pour parler plus juste, à la vocation de deux sortes de Gentils.
(2) Philippe dont il est ici question n'était point apôtre, quoique saint Augustin lui donne ce nom par extension dans son livre *De la doctrine chrétienne*, mais il était l'un des sept diacres ordonnés par les apôtres, comme on le voit dans les *Actes des Apôtres*.

---

gubernaculo) illuc ducitur ubi tempestas voluerit, sic et homo (divinæ gratiæ auxilio perdito per peccatum), non quod vult agit, sed quod diabolus vult : et nisi Deus valida manu misericordiæ suæ solverit eum, usque ad mortem peccatorum suorum vinculis permanebit : et ideo dicit discipulis : « Solvite, » scilicet per doctrinam vestram et per miracula vestra ; quia omnes Judæi et gentes per apostolos sunt liberati ; « et adducite mihi, » id est, ad gloriam meam illos convertite. ORIG. (*ut sup*.) Unde et ascendens in cœlum jussit discipulis suis ut solverent peccatores, dans eis Spiritum Sanctum. (*Joan*. 20.) Absoluti autem, et proficientes, et nutriti verbi Divinitate, digni habentur remitti in locum ex quo erant assumpti ; non jam ad opera priora, sed ut prædicarent eis Filium Dei : et hoc est quod significat dicens : « Et confestim dimittet eos. » HIL. (*Can*. 21, *in Matth*.) Vel per asinam et pullum duplex vocatio ex gentibus ostenditur : erant enim Samaritani sub quadam observantiæ suæ consuetudine servientes feroces ; qui scilicet significantur per et *asinam* : erant etiam indomitæ gentes et feroces, quæ scilicet significantur per *pullum* : igitur duo mittuntur, ut solvant ligatos erroris vinculis : per Philippum enim Samaria credidit (*Act*. 8.) ; per Petrum Cornelius Christo tanquam primitiæ gentium adductus est. (*Act*. 10.)

REMI. De même que Notre-Seigneur fait alors cette recommandation aux Apôtres : « Si quelqu'un vous dit quelque chose, dites-lui que le Seigneur en a besoin, » il ordonne encore, maintenant, aux prédicateurs de ne jamais se laisser arrêter par aucun obstacle dans le ministère de la prédication. — S. JÉR. Les vêtements des Apôtres, que l'on place sur l'ânesse et sur l'ânon, représentent ou la science des vertus, ou la connaissance des Ecritures, ou la variété des dogmes catholiques dont l'âme doit être instruite et ornée pour pouvoir porter le Seigneur. — REMI. Le Seigneur, monté sur l'ânon, se dirige vers Jérusalem, parce que celui que Dieu a chargé du gouvernement de l'Eglise ou de la direction de l'âme fidèle, doit la conduire en ce monde, et l'introduire après cette vie dans la vision de la patrie céleste. Les Apôtres et les docteurs qui les suivirent, ont placé leurs vêtements sur l'ânesse ; car ils ont transmis aux nations la gloire qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ. La multitude étendait ses vêtements sur le chemin ; car ceux qui, parmi les circoncis, embrassèrent la foi, renoncèrent à la gloire qui vient de la loi. Ils coupaient des branches d'arbres, car ils cueillirent dans les prophètes, comme sur des arbres couverts de verdure, les témoignages favorables au Christ. Ou bien, cette foule qui étend ses vêtements sur le chemin, ce sont les martyrs qui livrèrent à la mort, pour Jésus-Christ, leurs corps, vêtements de leurs âmes ; ou bien encore, ceux qui domptent leurs corps par l'abstinence. Ceux qui coupent des branches d'arbres sont ceux qui étudient les enseignements et les exemples des saints Pères pour leur salut ou celui de leurs enfants. — S. JÉR. Dans les paroles suivantes : « Et tous ensemble, tant ceux qui allaient devant lui que

---

REMIG. Sicut autem tunc dictum est apostolis : « Si quis vobis aliquid dixerit : dicite quia Dominus his opus habet ; » sic nunc prædicatoribus est præceptum, ut si aliquid adversitatis obstiterit, a prædicando non cessent. HIER. Vestis autem apostolica, quæ jumento superponitur, vel « doctrina virtutum, » vel « discretio Scripturarum » intelligi potest ; sive « ecclesiasticorum dogmatum varietates, » quibus nisi anima instructa fuerit et ornata, sessorem habere Dominum non meretur. REMIG. Dominus autem super asellum sedens, Hierosolymam tendit ; quia præsidens sanctæ Ecclesiæ vel animæ fideli, et eam in hoc seculo regit, et post hanc vitam ad visionem cœlestis patriæ introducit. Apostoli autem et cæteri doctores vestimenta posuerunt super asinam, quia gloriam quam receperunt a Christo, gentibus dederunt. Turba autem vestimenta sternebat in via ; quia credentes ex circumcisione, gloriam quam habebant ex lege contemnebant ; ramos autem de arboribus præcidebant, quia ex prophetis acceperunt exempla de Christo, quasi de arboribus virentibus. Vel turba, quæ vestimenta stravit in via, significat martyres, qui vestimenta sua (id est, corpora, quæ tegumenta sunt animarum) pro Christo ad martyrium tradiderunt ; vel significantur illi qui corpora sua per abstinentiam domant. Illi autem ramos arborum præcidunt, qui dicta et exempla sanctorum Patrum quærunt ad suam vel filiorum salutem. HIER. Quod autem ait : « Turbæ autem, quæ præcedebant et quæ seque-

ceux qui le suivaient, » l'Evangéliste nous représente l'un et l'autre peuple, celui qui crût au Seigneur avant l'Evangile, et celui qui ne reçut la foi qu'après l'Evangile, et qui tous deux louent le Christ d'une voix unanime. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Car les uns élevèrent la voix pour prophétiser la gloire du Christ à venir, et les autres, pour célébrer l'avénement du Christ qui accomplissait les prédictions.

ỳ. 10-16. — *Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émue; et chacun demandait : Quel est donc celui-ci? Et les peuples qui l'accompagnaient disaient : C'est Jésus le prophète, qui est de Nazareth en Galilée. Et Jésus, étant entré dans le temple de Dieu, chassa tous ceux qui vendaient et qui achetaient dans le temple; il renversa les tables des changeurs et les bancs de ceux qui vendaient des colombes, et leur dit : Il est écrit : Ma maison sera appelée la maison de la prière, et vous autres vous en avez fait une caverne de voleurs. Alors des aveugles et des boiteux vinrent à lui dans le temple, et il les guérit. Mais les princes des prêtres et les scribes, voyant les merveilles qu'il avait faites et les enfants qui criaient : Hosanna au fils de David, en conçurent de l'indignation et lui dirent : Entendez-vous bien ce qu'ils disent? Oui, leur répondit Jésus. Mais n'avez-vous jamais lu cette parabole : Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des petits enfants et de ceux qui sont à la mamelle?*

S. Jér. En voyant Jésus qui fait son entrée au milieu de cette multitude, toute la ville de Jérusalem s'émeut, étonnée de ce grand concours de peuple dont elle ignore le vrai motif : « Et lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émue; et chacun se demandait : Quel est celui-ci? » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est avec raison qu'ils sont émus à la vue de ce spectacle vraiment surprenant, un homme recevait les honneurs dûs à Dieu, mais c'était Dieu qui était

---

bantur, » utrumque populum ostendit; et qui ante Evangelium, et qui post Evangelium Domino crediderunt, consona Jesum confessionis voce laudare. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Et illi quidem prophetantes de Christo venturo, clamaverunt; hi autem laudantes clamant de adventu Christi jam adimpleto.

Et cum intrasset Hierosolymam, commota est universa civitas, dicens : Quis est hic? Populi autem dicebant : Hic est Jesus propheta a Nazareth Galilææ. Et intravit Jesus in templum Dei, et ejiciebat omnes vendentes et ementes in templo, et mensas nummulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit; et dixit eis : Scriptum est : Domus mea domus orationis vocabitur : vos autem fecistis illam speluncam latronum. Et accesserunt ad eum cœci et claudi in templo, et sanavit eos. Videntes autem principes sacerdotum et scribæ mirabilia quæ fecit, et pueros clamantes in templo, et dicentes : Hosanna filio David! indignati sunt, et dixerunt ei : Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis : Utique. Nunquam legistis, quia ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem?

Hier. Introeunte Jesu cum turba, tota Hierosolymorum civitas commovetur, mirans frequentiam, nesciens veritatem : unde dicitur : « Et cum intrasset Hierosolymam, commota est universa civitas, dicens : Quis est hic? » Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* homil. 58.) Merito autem commovebantur videntes rem mirabilem : homo laudabatur quasi

honoré dans cet homme. Je pense, toutefois, que ceux qui proclamaient ainsi ses louanges, ne connaissaient pas celui qui en était l'objet, mais que l'Esprit saint, se répandant tout à coup dans leur âme, leur dictait ces paroles de vérité. — Orig. (*traité* 13 *sur S. Matth.*) Lorsque Jésus fit son entrée dans Jérusalem, les puissances célestes, dans l'étonnement, disaient : « Quel est ce roi de gloire ? » — S. Jér. Tandis que les autres sont dans le doute et interrogent, c'est le bas peuple qui proclame la royauté de Jésus : « Le peuple, au contraire, disait : « Celui-ci est Jésus, » etc. Cette déclaration n'est que le prélude d'une profession de foi plus parfaite, car ils le proclament ce prophète dont Moïse avait prédit l'avénement en disant qu'il serait semblable à lui. (*Deut.*, xviii.) Ils ajoutent : « De Nazareth en Galilée, » parce qu'il y avait été élevé, comme la fleur des champs dans la fleur des vertus (1). — Rab. Remarquons que l'entrée de Jésus à Jérusalem eut lieu cinq jours avant la Pâque ; car saint Jean (chap. xii) raconte que ce fut six jours avant la Pâque qu'il vint à Béthanie, et que le lendemain il fit son entrée à Jérusalem, monté sur un âne, ce qui nous donne lieu d'admirer la concordance parfaite entre l'Ancien et le Nouveau Testament, non-seulement quant aux faits, mais quant aux temps et aux dates. En effet, c'est le dixième jour du premier mois que l'agneau, qui devait être immolé à la fête de Pâque, était amené dans la maison d'après la loi (*Exode*, xii), parce que c'était aussi au dixième jour de ce même mois, c'est-à-dire cinq jours avant la fête de Pâque, que le Sauveur devait faire son entrée dans la ville où devait avoir lieu sa passion et sa mort.

« Et Jésus entra dans le temple. » — S. Chrys. Il était du devoir

(1) Allusion à ces paroles : « Je suis la fleur des champs, » (*Cant.*, ii, 1) et à l'étymologie du mot Nazareth, qui, d'après Bède et saint Jérôme, signifie à la fois *fleur* et *sainteté*.

Deus, sed Deus laudabatur in homine. Puto autem quod nec ipsi qui laudabantur sciebant quid laudabant ; sed Spiritus subito ingressus in eos veritatis verba fundebat. Orig. (*Tract.* 13, *in Matth.*) Sed quando intravit Jesus Hierosolymam, admirantes virtutes cœlestes, dicebant : « Quis est iste rex gloriæ ? » Hier. Aliis autem vel ambigentibus, vel interrogantibus, vilis plebecula confitetur : unde sequitur : « Populi autem dicebant : Hic est Jesus, » etc. A minoribus incipiunt, ut ad majora perveniant ; *prophetam* enim dicunt, quem Moyses sui similem dixerat esse venturum (*Deuteron.* 18) ; *a Nazareth* autem *Galilææ*, quia ibi educatus fuerat ; ut flos campi nutriretur in flore virtutum. Rab. Notandum autem quod hic introitus ejus in Hierusalem fuit ante quinque dies Paschæ : narrat enim Joannes (*cap.* 12) quod ante sex dies Paschæ venerit in Bethaniam, et in crastinum asino sedens, venerit in Hierusalem : ubi notanda est concordia, non solum in rebus, sed etiam in temporibus Veteris et Novi Testamenti : decima enim die mensis primi agnus qui in Pascha immolaretur, domum introduci jussus est (*Exod.* 12), quia et Dominus decima die ejusdem mensis (hoc est, ante quinque dies Paschæ) civitatem in qua pateretur erat ingressurus.

Sequitur : « Et intravit Jesus in tem-

d'un bon fils de courir d'abord à la maison de son père, pour lui rendre ses hommages. Et vous aussi qui êtes devenu l'imitateur de Jésus-Christ, lorsque vous entrez dans une ville, empressez-vous d'aller tout d'abord à l'église. C'était aussi le devoir d'un bon médecin, en entrant dans cette cité malade qu'il voulait sauver, d'aller d'abord à la source du mal. Or, de même que c'est du temple que sort toute espèce de bien, c'est aussi du temple que viennent tous les maux possibles. Si le sacerdoce a conservé son intégrité, toute l'Eglise est florissante, mais s'il est corrompu, la foi est languissante dans tous les cœurs. Lorsque vous voyez un arbre dont les fleurs jaunissent, vous jugez qu'il est malade dans sa racine ; ainsi, lorsque vous voyez un peuple vivant sans règle et sans frein, soyez certain que le sacerdoce est atteint de quelque vice secret. « Et il chassait tous les vendeurs. » — S. Jér. Disons tout d'abord que dans toute l'enceinte du temple auguste du Seigneur, où affluait une foule immense de Juifs venus de toutes les parties de la Judée, on immolait, d'après les préceptes de la loi, surtout aux jours de fêtes, une multitude innombrable de victimes, de taureaux, de béliers et de boucs. Les pauvres, pour ne pas rester sans sacrifice, offraient des petits de colombes et des tourterelles. Or, comme ceux qui venaient de loin, n'avaient pas de victimes, les prêtres cherchèrent les moyens d'exploiter la religion du peuple, en faisant commerce de tous les animaux nécessaires pour les sacrifices, d'abord pour les vendre à ceux qui n'en avaient pas, et pour les reprendre ensuite à ceux qui les avaient achetés. Mais cet artifice, ou plutôt cette fraude qui s'exerçait en sens contraire, était souvent rendue inutile par l'indigence de ceux qui arrivaient sans

---

plum. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Hoc erat proprium boni filii, ut ad domum curreret patris, ut illi honorem redderet : et tu imitator Christi factus, cum ingressus fueris in aliquam civitatem, primo ad ecclesiam curras. Hoc etiam erat boni medici, ut ingressus ad infirmam civitatem salvandam, primum ad originem passionis intenderet. Nam sicut de templo omne bonum egreditur, ita de templo omne malum procedit : si enim sacerdotium integrum fuerit, tota Ecclesia floret ; si autem corruptum fuerit, tota fides marcida est ; sicut enim cum videris arborem pallentibus foliis, intelligis quia vitium habet in radice, sic cum videris populum indisciplinatum, sine dubio cognosce quia sacerdotium ejus non est sanum.

Sequitur : « Et ejiciebat omnes vendentes, » etc. Hier. Sciendum quidem est quod juxta mandata legis in venerabili toto orbe templo Domini, et de cunctis pene regionibus Judæorum illuc populo confluente, innumerabiles immolabantur hostiæ (maxime festis diebus) taurorum, arietum, hircorum ; pauperibus, ne absque sacrificio essent, pullos columbarum et turtures offerentibus : accidebat autem, ut qui de longe venerant, victimas non haberent : excogitaverunt igitur sacerdotes, quomodo prædam de populo facerent, et omnia animalia (quibus opus erat ad sacrificia) vendebant ; et ut venderent non habentibus, et ut ipsi rursus empta susciperent. Hanc ergo stropham (id est, fraudem in diversa vertentem) crebro venientium inopia dissipabat, qui indige-

avoir de quoi fournir aux frais des sacrifices, et qui n'avaient ni victimes, ni argent pour en acheter. Ils établirent donc des comptoirs de changeurs (1*) qui prêtaient de l'argent sous caution. Mais la loi, défendant de prêter à usure, ils ne retiraient ainsi aucun avantage de leur argent prêté, et ils perdaient quelquefois le capital; ils eurent donc recours à un autre artifice; à la place des changeurs, ils mirent des *collybistes* (2), terme dont la langue latine n'explique pas la propriété, le mot collybe signifie chez les Juifs ce que nous appelons desserts ou petites denrées, comme sont les pois chiches grillés, les raisins secs, les fruits de toute espèce. Ce nouveau genre d'usuriers, ne pouvant recevoir l'intérêt de leur prêt, recevaient à la place toute espèce de denrées, et ce qu'il leur était défendu de recevoir en argent, ils le recevaient en denrées qui s'achètent avec de l'argent, comme si le prophète Ezéchiel n'avait pas défendu formellement ce trafic : « Vous ne prêterez point à usure, et vous ne recevrez rien au delà de ce que vous avez prêté (3). » Or, le Seigneur, voyant dans la maison de son Père, ce commerce illicite, ou plutôt ce brigandage, poussé par une sainte ardeur, chasse du temple cette innombrable multitude. — Orig. Nous devons apprendre de là que ceux qui se réunissent dans la maison de prière, doivent le faire, non pour vendre ou pour acheter, mais pour prier. « Et il leur dit : Il est écrit : Ma maison sera appelée une maison de prière. » — S. Aug. Que personne donc ne s'occupe dans l'oratoire ou dans le lieu de la prière, d'autre action que de celle qui est sa raison d'être, et qui lui a donné son nom.

(1*) Ces changeurs étaient aussi établis pour donner de la monnaie juive en échange de la monnaie grecque, romaine ou autre.

(2) Collybiste, usurier qui se fait payer l'intérêt de son argent en provisions.

(3) Le prophète n'insinue pas ici un précepte explicite ; l'usure se trouve implicitement défendue au vers. 17, où le mot *superabundantia* signifie le gain surexcédant, πλεονασμὸς.

---

bant sumptibus, et non solum hostias non habebant, sed nec unde emerent. Posuerunt itaque nummularios, qui mutuam sub cautione darent pecuniam : sed quia erat lege præceptum ut nemo usuras acciperet, et prodesse non poterat pecunia fœnerata, quæ commodi nihil haberet, et interdum perderet sortem, excogitaverunt et aliam technam (id est, artem), ut pro nummulariis collybistas facerent : hujus verbi proprietatem latina lingua non exprimit : collyba apud illos, quæ nos appellamus *tragemata, vel vilia munuscula;* verbi gratia, frixi ciceris, uvarumque passarum, et poma diversi generis. Igitur quia usuras accipere non poterant collybistæ, pro usuris accipiebant varias species : ut quæ in nummo non licebat, in his rebus exigerent quæ nummis coemuntur : quasi non hoc ipsum Ezechiel prædicaverit, dicens (*cap.* 18) : « Usuram et superabundantiam non accipietis. » Istiusmodi Dominus cernens in domo Patris negotiationem seu latrocinium, ardore spiritus concitatus, tantam hominum multitudinem ejicit e templo. Orig. (*ut sup.*) In quo non debent vendere et emere, sed orationibus tantum vacare, qui congregantur quasi in domo orationis : unde sequitur : « Et dicit eis : Scriptum est » (scilicet *in Isaia*, cap. 56) : « Domus mea Domus orationis vocabitur. » Aug. (*in Regula.*) Nemo ergo in oratorio aliquid agat, nisi ad quod factum est, unde et nomen accepit

« Pour vous, vous en avez fait une caverne de voleurs. » — S. Jér. En effet, on est un voleur, et on fait du temple de Dieu une caverne de voleurs, lorsqu'on fait de la religion un instrument de trafic et de gain. Pour moi, de tous les miracles que le Seigneur a opérés, celui-ci me paraît le plus admirable, c'est-à-dire qu'un seul homme, qui était alors un objet de mépris, à ce point qu'il fut bientôt crucifié, en présence des scribes et des pharisiens déchaînés contre lui, et qui le voyaient détruire tout le fruit de leur infâme trafic, ait pu, armé seulement d'un fouet, chasser toute cette multitude. Sans doute, un feu céleste rayonnait de ses yeux, et la splendeur de la majesté divine reluisait sur son visage. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, II, 67.) Il est, du reste, incontestable que ce prodige s'est répété deux fois, dans une première circonstance racontée par saint Jean (II), et dans cette dernière, rapportée par les trois autres Evangélistes. (*Marc*, XI, 15 ; *Luc*, XIX, 45, 46, 47.) — S. Chrys. (*hom.* 67.) Et c'est ce qui rend les Juifs plus coupables, eux qui ont persévéré dans leur conduite insensée après avoir été deux fois témoins de ce prodige.

Orig. Dans le sens mystique, le temple de Dieu c'est l'Eglise de Jésus-Christ. Il en est beaucoup dans son sein qui, au lieu de vivre spirituellement comme ils le devraient, sont encore esclaves de la chair, et qui, de cette maison de prière construite avec des pierres vivantes, font par leurs actes une caverne de voleurs. S'il faut expliquer d'une manière plus précise quelles sont ces trois espèces de gens que Notre-Seigneur a chassés du temple, nous dirons : Les chrétiens, qui ne s'occupent toute leur vie que d'acheter et de vendre, et qui ne s'appliquent presque jamais à la prière ou aux autres bonnes œuvres, sont ceux qui vendent et qui achètent dans le temple de Dieu.

Sequitur : « Vos autem fecistis illam speluncam latronum. » Hier. Latro enim est, et templum Dei in latronum convertit speluncam, qui lucra de religione sectatur. Mihi autem inter omnia signa quæ fecit Dominus hoc videtur esse mirabilius ; quod unus homo in illo tempore contemptibilis (in tantum, ut postea crucifigeretur) scribis et pharisæis contra se sævientibus et videntibus lucra sua destrui, potuerit ad unius flagelli verbera tantam ejicere multitudinem : igneum enim quiddam atque sidereum radiabat ex oculis ejus, et Divinitatis majestas lucebat in facie. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. 67.) Manifestum autem est hoc non semel sed iterum a Domino esse factum : sed primum commemoratum est a Joanne (*cap.* 2) ; hoc autem ultimum a cæteris tribus. Chrys. (*in hom.* 68 *ut sup.*) In quo major est accusatio Judæorum ; quoniam cum bis hoc idem fecisset, morabantur tamen in sua dementia.

Orig. (*ut sup.*) Mystice autem *templum Dei* est Ecclesia Christi. Sunt autem multi in ea, non (sicut decet) viventes spiritualiter, sed secundum carnem militantes ; qui domum orationis de lapidibus vivis constructam faciunt speluncam esse latronum actibus suis. Si autem oportet tres species ejectas a templo cautius exponere, possumus dicere : Quicunque in populo christiano ad nihil aliud vacant, nisi circa emptiones et venditiones, rarius autem in orationibus permanent, vel in aliis actibus rectis, ipsi sunt *vendentes* et *ementes* in templo

Les diacres qui n'administrent pas fidèlement les revenus de l'Eglise, et qui s'enrichissent du bien des pauvres, sont les changeurs dont Jésus-Christ renverse les tables couvertes d'argent. (Nous voyons, en effet, dans les *Actes*, que les diacres étaient préposés aux tables dressées pour les pauvres, à l'aide des revenus de l'Eglise) (1). Les évêques, qui livrent la direction des églises à ceux qui en sont indignes, sont figurés par ceux qui vendent des colombes, c'est-à-dire la grâce de l'Esprit saint, et dont le Sauveur renverse les siéges. — S. Jér. A prendre les choses simplement, d'après ce qui avait lieu, les colombes n'étaient pas sur des chaires, mais dans des cages, à moins qu'on ne dise que les marchands de colombes étaient assis dans des chaires, ce qui est absurde. Les chaires signifient bien plus naturellement la dignité de ceux qui enseignent, dignité dont ils détruisent le prestige en se laissant aller à l'amour du gain. Observez aussi que par suite de l'avarice des prêtres, les autels du vrai Dieu sont appelés justement des tables de changeurs. Or, ce que nous disons des Eglises, que chacun de nous se l'applique à soi-même; car l'Apôtre nous dit (II *Cor.*, vi) : « Vous êtes le temple de Dieu. » Qu'il n'y ait donc dans la demeure de votre cœur ni esprit de trafic, ni désir des richesses, de peur que Jésus n'en sorte plein de colère et de sévérité, et qu'il ne puisse le purifier autrement qu'en employant le fouet, pour faire de cette caverne de voleurs une maison de prière. — Orig. Ou bien ce sera lors de son second avénement qu'il chassera, ou qu'il renversera tous les gens indignes qu'il trouvera dans le temple de Dieu. — S. Chrys.

(1) *Actes*, vi, 16. Nous y voyons que les diacres furent institués à l'occasion des murmures des Grecs ou des Gentils convertis à la foi et qui se plaignaient que leurs veuves étaient négligées dans la dispensation des aumônes quotidiennes. Les tables dont ils devaient avoir soin sont celles où les pauvres prenaient leurs repas, mais comme on ne pouvait les servir sans argent, Origène les appelle par extension des tables couvertes d'argent.

Dei : diaconi, qui non bene tractant Ecclesiarum pecunias, et divites fiunt de rebus pauperum, ipsi sunt *nummularii* pecuniarum mensas habentes, quas Christus evertit (quod autem mensis ecclesiasticarum pecuniarum diaconi præsint, docemur in Actibus apostol. Episcopi autem, qui tradunt ecclesias quibus non oportet, ipsi sunt qui vendunt columbas, id est, gratiam Spiritus Sancti, quorum cathedras Christus evertit. Hier. Juxta simplicem enim intelligentiam columbæ non erant in cathedris, sed in caveis ; nisi forte columbarum institores sedebant in cathedris, quod absurdum est; quia in cathedris, magistrorum magis dignitas indicatur, quæ ad nihilum redigetur, cum mixta fuerit lucris. Observa etiam propter avaritiam sacerdotum, altaria Dei *nummulariorum mensas* appellari. Quod autem de ecclesiis diximus, unusquisque de se intelligat : dicit enim Apostolus (II *Corinth.*, 6) : « Vos estis templum Dei ; » non sit ergo in domo pectoris vestris negotiatio, non bonorum cupiditas ; ne egrediatur Jesus iratus et rigidus ; et non aliter mundet templum suum, nisi flagello adhibito ; ut de spelunca latronum domum faciat orationis. Orig. (*ut sup.*) Vel in secundo adventu ejiciet vel evertet quos inveniet in templo Dei in-

(*sur S. Matth.*) Il renverse les tables des changeurs pour nous apprendre encore que dans le temple de Dieu, il ne doit y avoir que des pièces de monnaies spirituelles qui sont à l'image de Dieu, et qui ne portent aucune empreinte terrestre. En renversant les tables de ceux qui vendaient des colombes, Jésus semble dire par cette action : Que font dans le temple toutes ces colombes que l'on vend, alors que la colombe unique, qui se donne gratuitement, est descendue dans le temple de mon corps.

Or, ce que la foule proclame hautement, le Seigneur l'établit par des faits : « Alors des aveugles et des boiteux s'approchèrent de lui, » etc. — Orig. Dans le temple de Dieu, c'est-à-dire dans l'Eglise, tous ne voient pas, tous, non plus, ne marchent pas droit; mais ceux qui, parmi ces infirmes, comprennent qu'ils n'ont besoin pour être guéris que du secours du Christ, obtiennent leur guérison en s'approchant du Verbe de Dieu. — Remi. Ils sont guéris dans le temple, ce qui signifie que les hommes ne peuvent être guéris que dans l'Eglise qui a reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier. — S. Jér. S'il n'avait pas renversé les tables des changeurs, et les siéges de ceux qui vendaient des colombes, jamais ni les aveugles ni les boiteux n'auraient pu obtenir les uns le bienfait de la vue, les autres le libre usage de leurs membres.

S. Chrys. (*hom.* 67.) Cependant les princes des prêtres ne se rendent pas à tant d'évidence, mais les autres prodiges qu'il a opérés, et ses louanges que les enfants proclament, ne font qu'augmenter leur indignation. « Mais les princes des prêtres, voyant, » etc. — S. Jér. Ils n'osent se saisir de sa personne, ils s'attachent donc à calomnier ses œuvres ainsi que le témoignage que lui rendaient le peuple et les en-

---

dignos. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ideo etiam nummulariorum mensas evertit; quod significat, quod in templo Dei non debent esse nummi, nisi spirituales, qui Dei habent imaginem, non qui portant imaginem terrenam. Cathedras vendentium columbas evertit, loquens ipso facto : « Quid faciunt in templo multæ columbæ venales, ex quo una columba gratuita descendit in templum corporis mei? »

Quod autem turbæ verbis clamaverunt, Dominus factis ostendit. Unde sequitur : « Et accesserunt ad eum cæci et claudi, » etc. Orig. (*ut sup.*) In templo enim Dei (id est, in Ecclesia) non sunt omnes videntes, neque recte ambulantes; sed qui ex eis intelligunt, quia nullius est opus nisi Christi ut sanentur, accedentes ad Verbum Dei sanantur. Remig. Quod autem in templo sanantur, significat quod homines non nisi in Ecclesia sanari possunt, cui data est potestas ligandi atque solvendi. Hier. Nisi autem mensas nummulariorum subvertisset, cathedrasque columbas vendentium, cæci et claudi lucem pristinam et concitum gradum in templo non meruissent recipere.

Chrys. (*in homil.* 68 *ut sup.*) Principes autem sacerdotum neque ita persuadebantur, sed ex reliquis miraculis et ex præconiis puerorum eum extollentibus indignabantur : unde sequitur : « Videntes autem principes sacerdotum, » etc. Hier. Cum enim manum non audeant in eum injicere sacerdotes, tantum opera calumniantur, et testimo-

fants (1*) qui criaient : « Hosanna au Fils de David ! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » parce qu'on ne peut ainsi parler que du Fils de Dieu seul. Que les évêques et les autres saints personnages considèrent à quel danger ils s'exposent en acceptant de semblables louanges, puisque dans un temps où la foi des fidèles n'était pas encore bien affermie, on en fait un crime au Seigneur, à qui elles convenaient si justement à toute sorte de titres. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même qu'une colonne, pour peu qu'elle penche d'un côté, s'incline bien davantage lorsqu'on la surcharge d'un nouveau poids, ainsi le cœur humain, qui est déjà perverti, loin de s'affermir dans le bien, conçoit une jalousie bien plus violente lorsqu'il voit ou lorsqu'il entend louer les œuvres d'un homme juste, telle fut la cause de la jalousie des prêtres contre Jésus-Christ, lorsqu'ils viennent lui dire : « Entendez-vous bien ce que disent ces enfants. » — S. Jér. Mais la réponse de Jésus fut pleine de modération, il ne dit point (ce que les scribes auraient bien désiré) : « Ces enfants font bien de me rendre témoignage, » il ne dit pas non plus : « Ils se trompent, ce sont des enfants, vous devez pardonner à leur âge. » Mais il cite un passage du Psaume VIII, pour que le témoignage des Ecritures, suppléant à son silence, vienne confirmer les paroles des enfants : « Oui, leur dit Jésus, mais n'avez-vous pas lu : Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des petits enfants et de ceux qui sont à la mamelle. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est-à-dire : « Soit, qu'il y ait de ma faute à ce que les enfants poussent ces cris ; est-ce ma faute aussi, si tant de mille ans auparavant, le prophète avait prédit cet

(1*) Ces enfants qui criaient dans le temple : *Hosanna*, etc., étaient les jeunes vierges qui étaient élevées dans le temple, et aussi les jeunes garçons qui y étaient employés au service du Seigneur, et qui, comme Samuel, étaient voués dès leur naissance à Dieu.

---

nium populi atque puerorum, qui clamabant : « Hosanna filio David ! benedictus qui venit in nomine Domini ! » quod videlicet hoc non dicatur, nisi soli Filio Dei. Videant ergo episcopi et quilibet sancti homines, cum quanto periculo dici sibi ista patiantur, si Domino cui hoc vere dicebatur (quia nondum solida erat credentium fides) pro crimine impingitur. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sicut autem columna si modicum obliquata fuerit, accepto pondere amplius vadit in latus, sic et cor hominis, cum perversum fuerit, si alicujus viri justi opera videat vel audiat, non confirmatur, sed magis ad invidiam concitatur : hoc modo sacerdotes concitati sunt contra Christum, dicentes : « Audis quid isti dicunt ? » Hier. Sed Christi responsio moderata fuit. Non dixit (quod scribæ audire cupiebant) : « Bene faciunt pueri, ut mihi testimonium perhibeant ; » nec rursum : « Errant, pueri sunt ; debetis ætati ignoscere ; » sed profert exemplum de 8 psal. ut (tacente Domino) testimonium Scripturarum, puerorum dicta firmaret. Unde sequitur : « Jesus autem dixit eis : Utique, nunquam legistis : Ex ore infantium perfecisti laudem ? » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Tanquam si dicat : « Esto, mea culpa est quia isti clamant. Nunquid mea culpa est, quia ante tot millia annorum hoc

événement? » Or, comme les enfants, et ceux qui sont à la mamelle, ne peuvent ni connaître ni louer personne, on donne ce nom d'enfants à ceux qui le sont, non par leur âge, mais par la simplicité de leur cœur, et on dit qu'ils sont à la mamelle, parce qu'ils faisaient entendre ces cris, excités par la joie qu'ils éprouvaient à la vue de ces merveilles, comme des enfants charmés par la douceur du lait qui les nourrit. On peut comparer, en effet, les miracles au lait, car ils n'occasionnent aucun travail à ceux qui en sont témoins, mais leur vue seule les remplit d'admiration et de joie, et les attire doucement à la foi. Le pain, au contraire, c'est la doctrine de la justice parfaite, et on ne peut s'en nourrir que lorsque l'esprit s'est longtemps exercé dans les choses spirituelles. — S. Chrys. (*hom.* 67.) Nous trouvons là encore une figure des Gentils (1*), et en même temps le sujet d'une grande consolation pour les Apôtres. Ils pouvaient être inquiets de la manière dont ils annonçaient l'Evangile, eux qui étaient sans instruction ; l'exemple de ces enfants dissipe leur crainte, en leur apprenant que celui qui a mis la louange sur leurs lèvres leur donnera également la puissance de la parole. Ce miracle prouve encore que le Christ est le Créateur de la nature, car les enfants font entendre des paroles pleines d'une haute signification, tandis que le langage des hommes faits ne respire que la folie et la colère (2*).

ỳ. 17-22. — *Et les ayant laissés là, il sortit de la ville et s'en alla à Béthanie, où il demeura pendant la nuit. Le matin, lorsqu'il revenait à la ville, il eut faim ; et voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha ; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit : Qu'à jamais il ne naisse de toi aucun*

(1*) Les enfants étaient la figure des Gentils qui, comme l'ajoute saint Chrysostome, ne faisaient d'abord que balbutier, etc.

(2*) L'expression grecque μανίας signifie plutôt ici colère que folie.

---

futurum Propheta prædixit ? » Infantes autem et lactentes, nec intelligere aliquem, nec laudare possunt. Dicuntur ergo *infantes*, non ætate, sed simplicitate cordis ; *lactentes* autem, quoniam quasi lactis suavitate, ita mirabilium delectatione excitati clamabant : *lac* enim dicitur opus miraculorum, quia miracula nullum laborem videntibus ponunt, sed videntes admiratione delectant, et ad fidem molliter invitant ; *panis* autem est doctrina perfectæ justitiæ, quam accipere non possunt, nisi exercitati sensus circa res spirituales. Chrys. (*in homil.* 68 *ut sup.*) Hoc autem et typus gentium erat, et apostolis non parva consolatio : ut enim non angustiarentur qualiter idiotæ existentes possent prædicare, prævenientes pueri eorum ejecerunt timorem : quoniam scilicet dabit eis sermonem qui hos fecit laudem cantare. Hoc etiam miraculum significat, quod Christus conditor erat naturæ ; quia pueri significativa loquebantur, et prophetis consona, viri autem insipientia et insania plena.

Et relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam, ibique mansit. Mane autem revertens in civitatem, esuriit. Et videns fici arborem unam secus viam, venit ad eam, et nihil invenit in ea nisi folia tantum, et ait illi : Nunquam ex te fructus nascatur in sempiter-

fruit! et au même moment, le figuier sécha. Ce que les disciples ayant vu, ils furent saisis d'étonnement, et se dirent l'un à l'autre : Comment ce figuier s'est-il séché en un instant? Alors Jésus leur dit : Je vous dis en vérité que si vous avez de la foi et que vous n'hésitiez point dans votre cœur, non-seulement vous ferez ce que je viens de faire à l'égard de ce figuier, mais quand même vous diriez à cette montagne : Ote-toi de là, et te jette dans la mer, cela se fera (1), *et quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On triomphe plus facilement de la malice en lui cédant qu'en essayant de lui résister; car les discours, loin de l'éclairer, la rendent plus violente. Aussi le Seigneur cherche-t-il a apaiser, en s'éloignant, ceux que ses paroles n'ont pu calmer : « Et les ayant laissés là, il sortit de la ville, et s'en alla à Béthanie. » — S. Hil. Nous devons conclure de là que Notre-Seigneur était si pauvre, et d'ailleurs si éloigné de flatter personne, que dans une si grande ville, il ne trouva pas un seul hôte, une seule demeure, et qu'il fut obligé de se retirer dans un petit bourg, chez Lazare et ses sœurs ; ce bourg qu'ils habitaient, s'appelait Béthanie. « Et il y demeura, » ajoute le texte sacré. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Afin de trouver le repos du corps là où il jouissait du repos de l'âme, car c'est un des caractères des saints d'aimer à se fixer dans les maisons où brille, non le luxe des splendides festins, mais l'éclat de la vertu et de la sainteté.

S. Jér. Lorsque les ténèbres de la nuit furent dissipées, le Seigneur étant revenu à Jérusalem, éprouva le besoin de la faim. « Le matin, dit l'Evangéliste, comme il retournait dans la ville, il eut faim, » et il donnait ainsi la preuve qu'il s'était vraiment revêtu de la nature

(1) Ou bien *tollere* et *jactare*, à l'impératif passif d'après le grec : ἄρθητι καὶ βλήθητι.

---

num. Et arefacta est continuo ficulnea. Et videntes discipuli mirati sunt, dicentes : Quomodo continuo aruit? Respondens autem Jesus, ait eis : Amen dico vobis : Si habueritis fidem, et non hæsitaveritis, non solum de ficulnea facietis, sed et si monti huic dixeritis : Tolle et jacta te in mare, fiet. Et omnia quæcumque petieritis in oratione, credentes, accipietis.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* homil. 68.) Malitiam hominum melius locum dando potest aliquis vincere quam respondendo ; quia malitia non instruitur sermonibus, sed excitatur : et ideo Dominus recedendo compescere studuit, quos respondendo non compescuit : unde dicitur : « Et relictis illis, abiit foras in Bethaniam, » etc. Hilar. Hinc autem intelligendum est quod Dominus tantæ fuerit paupertatis, et ita nulli adulatus sit, ut in urbe maxima nullum hospitem, nullam invenerit mansionem ; sed in vico parvulo apud Lazarum sororesque ejus habitaret : eorum quippe viculus Bethania est : unde sequitur : « Ibique mansit. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ut scilicet ibi maneret corporaliter ubi spiritualiter repausabat : nam sanctorum virorum est, quod non gaudent ubi epulæ largæ sunt, sed ubi sanctitas floret.

Hier. Discussis autem noctis tenebris, cum in civitatem reverteretur Dominus, esuriit. Unde sequitur : « Mane autem revertens in civitatem esuriit ; » veritatem scilicet humanæ carnis ostendens,

humaine. — S. Chrys. (*hom.* 67.) Car en laissant son corps souffrir ce qui est dans sa nature, il prouvait qu'il était sujet à la souffrance. — Bède. Remarquez le zèle toujours croissant de cet ouvrier infatigable, il retourne le matin à la ville pour y prêcher de nouveau, et gagner quelques âmes à son Père. — S. Jér. Or, le Seigneur, avant de souffrir à la vue du peuple et de porter le scandale de la croix, voulut raffermir l'âme de ses disciples par un miracle qui précédât ses humiliations. « Et voyant un figuier, il s'en approcha. » — S. Chrys. (*hom.* 67.) Ce n'est point parce qu'il avait faim, qu'il s'en approchait, mais dans l'intérêt de ses disciples, car comme il répandait partout ses bienfaits, sans jamais châtier personne, et qu'il fallait cependant donner des exemples de sa justice toute-puissante, il choisit, non pas les hommes, mais un arbre pour en établir la vérité. — S. Hil. (*can.* 21.) C'est en cela qu'il nous donne une preuve de sa bonté. En effet, lorsqu'il voulut prouver par des exemples qu'il venait sauver le monde, il fit sentir les effets de sa toute-puissance aux corps des hommes, établissant ainsi l'espérance des biens futurs, et le salut des âmes par la guérison des maux de cette vie; mais maintenant qu'il veut donner un exemple de sa sévérité contre les rebelles opiniâtres, c'est en faisant mourir un arbre qu'il nous donne l'image des châtiments futurs : « Et il lui dit : Qu'éternellement, aucun fruit ne naisse de toi. » — S. Jér. Ou « dans aucun temps; » car le mot grec peut recevoir l'un et l'autre sens.

S. Chrys. (*hom.* 67.) Ce fut seulement dans l'opinion des disciples que ce figuier avait été maudit, parce qu'il ne portait point de fruit (1*);

(1*) Nous avons traduit cette phrase d'après le contexte où saint Chrysostome dit positivement

---

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quando enim concessit carni quod proprium erat pati, tunc demonstrat ejus passionem. Beda. Nota autem majorem studiosi operatoris affectum, dum dicitur mane revertisse in civitatem ut prædicaret, et ut aliquos Deo Patri acquireret. Hier. Dominus autem passurus in populis, et bajulaturus scandalum crucis, voluit discipulorum animos signi anticipatione firmare. Unde sequitur : « Et videns fici arborem unam, venit ad eam, » etc. Chrys. (*in homil.* 68 *ut sup.*) Non propter hoc veniebat, quia esuriebat, sed propter discipulos : quia enim ubique benefaciebat, nullum autem puniebat, oportebat et punitricis ejus virtutis demonstrationem tribuere : noluit autem in hominibus hoc ostendere, sed in planta. Hilar. (*Can.* 21 *ut sup.*) Et in hoc quidem bonitatis dominicæ argumentum reperimus : nam ubi afferre voluit procuratæ per se salutis exemplum, virtutis suæ potestatem in humanis corporibus exercuit; spem futurorum et animæ salutem curis præsentium ægritudinum commendans : nunc vero ubi in contumaces formam severitatis constituebat, futuri speciem damno arboris indicavit. Unde sequitur : « Et ait illi : Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum. » Hier. Vel « in seculum : » utrumque enim uno modo græcus sermo significat.

Chrys. (*in homil.* 68 *ut sup.*) Suspicionis autem discipulorum erat existimare, propter hoc eam esse maledictam, quia non habebat fructum : cur igitur

mais pourquoi donc fut-il maudit? pour l'instruction des Apôtres, qui apprenaient ainsi que le Sauveur pourrait mettre à mort ceux qui le crucifièrent. Il est dit, en effet : « Et au même moment le figuier se sécha. » Ce ne fut pas sur un autre arbuste, mais sur celui de tous qui a le plus de sève qu'il fit ce miracle, pour le rendre plus éclatant. Or, lorsque vous voyez que des plantes ou des animaux sont l'objet de semblables prodiges, ne demandez pas comment ce figuier a été desséché avec justice, si ce n'était pas le temps des fruits; cette question serait de la dernière folie, puisque dans de semblables objets, il ne peut être question ni de faute ni de peine (1*), mais considérez attentivement ce miracle, et admirez la puissance de celui qui l'opère. C'est ce que font les disciples : « Ce que les disciples ayant vu, ils furent saisis d'étonnement, » etc. — La Glose. Le Créateur ne commet pas d'injustice à l'égard de celui à qui appartient un objet quelconque, en usant de sa créature comme il l'entend pour l'utilité des autres. — S. Chrys. (*hom.* 67.) Or, pour vous apprendre que c'est pour l'utilité de ses disciples, c'est-à-dire pour exciter en eux une grande confiance, qu'il a opéré ce miracle, écoutez ce qu'il ajoute : « Alors Jésus leur dit : Je vous le dis en vérité, si vous avez de la foi, » etc. — S. Jér. Les chiens des Gentils aboient contre nous, en affirmant que les Apôtres n'ont pas eu la foi, puisqu'ils n'ont pu transporter des montagnes. Nous leur répondons que Notre-Seigneur a fait un grand nombre de miracles qui ne sont pas rapportés par les Evangélistes, et nous croyons également que les Apôtres ont opéré des prodiges de cette na-

que l'Evangéliste qui a raconté que Notre-Seigneur vint pour cueillir des fruits sur cet arbre, rapporte ici l'opinion des apôtres plutôt que l'intention véritable de Jésus, puisque ce n'était pas le temps des fruits. — Ainsi se trouve amenée naturellement la question : *Cur igitur maledicta est.*

(1*) Nous donnerons en son endroit l'explication de cette singulière addition de saint Marc qu'on a traduit par : *ce n'était pas le temps des figues.*

---

maledicta est ? Discipulorum gratia, ut discant quoniam poterat necare eos qui crucifixerunt eum. Unde sequitur : « Et arefacta est continuo ficulnea. » Ideo autem, non in alia planta, sed in omnium humidissima, miraculum hoc fecit ; ut et hinc majus hoc miraculum appareat. Cum autem in plantis vel in brutis fit aliquid tale, non quæras, qualiter juste siccata est ficus, si tempus non erat (hoc enim quærere est ultimæ dementiæ ; quia scilicet in talibus non invenitur culpa et pœna), sed miraculum inspice, et admirare miraculi factorem. Unde sequitur : « Et videntes discipuli mirati sunt, » etc. Glossa. Non facit Creator injuriam possidenti, si creatura sua pro arbitrio ad utilitatem aliorum utatur. Chrys. (*in homil.* 68 *ut sup.*) Et ut discas quoniam propter eos hoc factum est (scilicet ut ad confidendum eos erigat), audi quid deinceps dicatur : sequitur enim : « Respondens autem Jesus, ait illis : Amen dico vobis, » etc. Hier. Latrant contra nos Gentilium canes, asserentes apostolos non habuisse fidem, quia montes transferre non potuerunt : quibus respondemus multa facta esse signa a Domino, quæ scripta non sunt : igitur et hæc credimus fecisse

ture, mais que les auteurs sacrés n'ont pas rapportés, pour ne pas donner aux infidèles une nouvelle occasion de contredire les vérités chrétiennes. Demandons leur, en effet, s'ils croient ou non aux miracles écrits dans l'Evangile, et, en voyant leur incrédulité à cet égard, nous serons autorisés à conclure qu'ils n'auraient pas cru davantage à de plus grands prodiges.

S. Chrys. (*hom.* 67.) Or, c'est à la prière et à la foi que le Seigneur attribue cette puissance, et c'est pour cela qu'il dit de nouveau : « Toutes les choses que vous demanderez. » — Orig. Car les disciples de Jésus-Christ ne demandent rien qui ne soit digne d'être demandé, et pleins de foi dans leur divin Maître, ils ne demandent que des biens supérieurs aux biens périssables et mortels. — Rab. Or, toutes les fois que nos prières ne sont pas exaucées, cela vient de ce que nous avons demandé des choses contraires à notre salut; ou de ce que les mauvaises dispositions de notre âme nous ont rendu indignes d'obtenir ce que nous demandions pour les autres ; ou bien enfin, Dieu diffère de nous accorder l'effet de notre prière, pour accroître nos désirs, et nous faire recevoir d'une manière plus parfaite les grâces que nous demandons.

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, ii, 68.) Remarquons que les disciples s'étonnèrent de ce que le figuier s'était desséché, et que le Seigneur leur fit connaître l'efficacité de la foi, non pas le deuxième jour où il maudit cet arbre, mais le troisième jour, comme saint Marc le rapporte. En effet, cet Evangéliste raconte que le second jour, Notre-Seigneur chassa les marchands du temple, ce qu'il avait omis le premier jour; le second jour, il dit que le soir étant venu, Jésus sortit de la ville, et que le lendemain matin les Apôtres virent en pas-

---

apostolos, sed ideo scripta non esse, ne infidelibus contradicendi major daretur occasio : alioquin interrogemus eos, utrum credant his signis, quæ scripta narrantur, an non ; et cum incredulos viderimus, consequenter probabimus, nec majoribus eos credituros fuisse, qui minoribus non crediderunt.

Chrys. (*in homil.* 68 *ut sup.*) Hoc autem quod Dominus dicit, orationi ascribit et fidei. Unde iterum dicit : « Et omnia quæcunque petieritis, » etc. Orig. (*ut sup.*) Discipuli enim Christi nihil eorum quæ non oportet, petunt, et quasi credentes magistro, nihil aliud petunt, nisi magna et cœlestia. Rab. Quotiescunque autem petentes non exaudimur, ideo fit, quia vel contra auxilium nostræ salutis petimus ; vel quia eorum pro quibus petimus, perversitas ut non impetremus, obsistit ; vel in futurum petitionis nostræ differtur effectus, ut desideria crescant, et perfectius capiant gaudia quæ requirunt.

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. ii, cap. 68.) Considerandum autem, miratos esse discipulos de hoc quod arbor aruerat, et eis Dominum respondisse quod dictum est de fide, non ipso secundo die quo maledixit arbori, sed tertio die quo Marcus dicit : ipso quippe die secundo commemoravit Marcus de templo ejectos vendentes, quod primo die factum prætermiserat : ipso ergo secundo die dicit facta vespera egressum de civitate ; et cum mane transirent, vidisse discipulos

sant le figuier desséché. D'après le récit de saint Matthieu, au contraire, tout se serait passé le second jour. Lors donc que cet Evangéliste dit : « Et aussitôt le figuier fut desséché ; » et que passant tout les événements du second jour, il ajoute immédiatement : « Ce qu'ayant vu les disciples, ils furent saisis d'étonnement, » il faut l'entendre en ce sens que ce n'est pas le même jour que le Seigneur vit et maudit le figuier que les disciples furent dans l'étonnement. En effet, ce n'est pas au moment qu'ils le virent desséché que le figuier se dessécha, mais aussitôt qu'il eût été maudit ; car ils ne le virent pas se desséchant, mais tout à fait desséché, et c'est ce qui leur fit comprendre qu'il s'était desséché tout d'un coup, à la parole de leur divin Maître.

Orig. (*traité* 16 *sur S. Matth.*) Dans le sens mystique, le Seigneur, ayant quitté les princes des prêtres et les scribes, sort de la Jérusalem terrestre, ce qui fut la cause de sa ruine. Il vient à Béthanie, la maison de l'obéissance (1), c'est-à-dire dans l'Eglise. Lorsqu'il s'y est reposé, après avoir jeté les premiers fondements de l'Eglise, il retourne dans la ville qu'il avait quittée auparavant, et c'est en y retournant qu'il eut faim. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Or, si la faim qu'il éprouvait avait été naturelle et avait eu pour objet la nourriture du corps, il ne l'aurait pas ressentie le matin ; cette faim du matin, c'est donc la faim du salut des âmes. — S. Jér. Cet arbre qu'il rencontre dans le chemin, c'est la synagogue ; elle était le long du chemin, parce qu'elle avait la loi, mais elle ne croyait pas à la voie véritable qui est Jésus-Christ.

S. Hil. (*can.* 21.) Elle est comparée au figuier, parce que les Apôtres,

(1) C'est l'explication que saint Jérôme donne de ce mot, dans son traité *Des Noms hébreux*, quoiqu'il lui donne aussi le sens de *maison d'affliction*. Bède l'appelle *la maison du don du Seigneur.*

---

mane factam ficum *aridam* : Matthæus autem sic loquitur, tanquam secundo die hoc totum sit factum : unde intelligitur, quod cum Matthæus dixisset : « Arefacta est continuo ficulnea, » prætermissis cæteris ad secundum diem pertinentibus, adjunxit statim : « Et videntes discipuli admirati sunt : » ita tamen quod alio die viderit Dominus ficulneam, et alio die discipuli admirati sint : intelligitur enim non tunc aruisse, quando viderunt arefactam, sed continuo quando maledicta est : non enim arescentem, sed penitus arefactam viderunt : ac sic eam continuo in verbo Domini aruisse intellexerunt.

Orig. (xvi, *in Matth.*) Mystice autem relinquens Dominus principes et scribas, factus est extra Hierusalem terrenam, quæ ideo cecidit : venit autem in Bethaniam ad domum obedientiæ (id est, Ecclesiam), ubi cum requievisset post principium constituendi Ecclesiam, revertitur in civitatem, quam paulo ante reliquerat ; et revertens esuriit. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si autem quasi homo esurisset cibum carnalem, nunquam mane esurisset ; sed mane esurit, qui aliorum esurit salutem. Hier. Arborem autem quam vidit in via, intelligimus synagogam ; quæ juxta viam erat, quia legem habebat ; non tamen credebat in viam, id est, in Christum.

Hilar. (*Can* 21 *ut sup.*) Quæ ficus arbori comparatur, quia credentes pri-

qui furent les premiers d'entre les Juifs pour croire en Jésus-Christ, précéderont les autres, comme des figues précoces, par la gloire et l'époque de leur résurrection. — S. Chrys. La figue, qui renferme une multitude de grains sous une même enveloppe, est comme la réunion de la multitude des fidèles. Or, le Seigneur ne trouve sur le figuier que des feuilles, c'est-à-dire les traditions pharisaïques, et toutes les prétentions orgueilleuses de la loi, sans aucun fruit de vérité. — Orig. Et comme cet arbre, pris au figuré, était pour ainsi dire animé, Notre-Seigneur lui dit, comme s'il était capable de l'entendre : « Que jamais fruit ne naisse de toi. » C'est ainsi que la synagogue des Juifs est frappée de stérilité, et qu'elle demeurera sans fruits jusqu'à la fin du monde, jusqu'à ce que la multitude des nations soit entrée dans l'Eglise. Ce figuier s'est desséché pendant que Jésus-Christ était encore sur la terre, et les Apôtres, voyant avec les yeux de l'âme ce mystère de la foi frappé de stérilité, furent saisis d'étonnement, et immédiatement, en fidèles disciples de Jésus-Christ, et sans la moindre hésitation, ils abandonnent la synagogue qui se dessèche aussitôt, parce que les Apôtres portent aux Gentils toute la sève vivifiante de la grâce. De même encore lorsqu'ils amènent quelqu'un à la foi, on peut dire qu'ils transportent une montagne, c'est-à-dire Satan, et la précipitent dans la mer, c'est-à-dire dans l'abîme. — S. Chrys. (*hom.* 67.) Ou bien la mer signifie la grande confusion du monde où se trouvent des eaux salées, c'est-à-dire des peuples impies. — Rab. Car Satan se venge d'être chassé du milieu des élus en se déchaînant avec plus de fureur contre les réprouvés. — S. Aug. (*Quest. évang.*, I, 29.) Ou bien, c'est le langage que le serviteur de Dieu doit tenir à la montagne de l'orgueil pour la repousser loin de lui. Ou bien encore, comme c'est par les Apôtres que l'Evangile a été prêché, le Seigneur,

---

mi ex Israël apostoli, grossorum modo, cæteros resurrectionis gloria et tempore anteibunt Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ficus etiam propter multitudinem granorum sub uno cortice, est quasi congregatio multorum fidelium. Nihil autem invenit in ea nisi folia tantum, id est, traditiones pharisaicas, jactationem legis absque fructibus veritatis. Orig. (*ut sup.*) Et quoniam arbor illa erat figuraliter animam habens, quasi audienti dicit : « Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum : » ideo infructuosa est synagoga Judæorum : et hoc erit usque ad consummationem seculi, donec intraverit gentium multitudo : et aruit ficulnea adhuc peregrinante in hac vita Christo : et videntes discipuli oculis spiritualibus mysterium fidei siccatæ, mirati sunt : sed et discipuli Christi fideles et non hæsitantes, relinquentes eam, siccam faciunt ; cum vitalis virtus transierit ab eis ad gentes : sed et a singulis qui adducuntur ad fidem, tollitur mons ille Satanas ; et mittitur in mare, id est, in abyssum. Chrys. (*sup. Matth. homil.* 68 *ut sup.*) Vel *in mare,* id est, in mixtum mundum ; ubi sunt aquæ salsæ, id est, populi iniqui. Rab. Exclusionem enim suam ab electis amplius sæviendo vindicat in reprobis. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. 29.) Vel hoc sibi servus Dei dicere debet de monte superbiæ, ut eam a se repellat. Vel quia per eos Evangelium prædicatum est, ipse Dominus (qui mons appel-

qui est appelé la montagne, a été jeté par les Juifs au milieu des Gentils comme au sein de la mer. — Orig. Tout homme aussi qui se rend docile à la parole de Dieu, est Béthanie, et Jésus-Christ repose dans son cœur. Il abandonne les méchants et les pécheurs, mais lorsqu'il sera au milieu des justes, il ira encore vers d'autres sans quitter les premiers; car il n'abandonne pas Béthanie en venant à Jérusalem. Or, le Seigneur éprouve toujours le besoin de la faim dans les justes, et désire se nourrir en eux des fruits de l'Esprit saint, qui sont à la fois la charité, la joie et la paix (*Galat.*, v). Ce figuier, qui n'avait que des feuilles sans porter de fruits, était près du chemin. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est-à-dire dans le monde; car celui qui vit selon le monde ne peut produire les fruits de la justice. — Orig. Or, si le Seigneur vient au milieu des tentations et des épreuves pour recueillir des fruits, et qu'il rencontre un chrétien qui n'ait que la profession extérieure de la foi, c'est-à-dire des feuilles sans fruits, ce chrétien est bientôt frappé de stérilité, et perd même jusqu'au caractère extérieur du christianisme. Tout disciple peut déssécher ainsi un figuier en lui montrant qu'il est tout à fait vide de la sève vivifiante de Jésus-Christ. C'est ainsi que Pierre dit à Simon le Magicien (1) : « Votre cœur n'est pas droit devant Dieu. » Il vaut bien mieux qu'un figuier trompeur qui n'a que l'apparence de la vie, et qui ne porte aucun fruit, soit frappé de stérilité par la parole des disciples de Jésus-Christ, que de tromper et de dérober par un faux semblant de religion la confiance des cœurs simples et innocents. Il y a aussi dans tout cœur incrédule une montagne proportionnée à son incrédulité,

(1) Après avoir embrassé la foi, il offrit de l'argent pour acheter le pouvoir de donner l'Esprit saint. C'est pour cela qu'on a appelé depuis simonie le crime de ceux qui vendent et achètent les choses spirituelles.

---

latus est) a Judæis in gentes tanquam in mare jacitur. Orig. (*ut sup.*) Omnis etiam qui obedit verbo Dei, Bethania est; et requiescit Christus in eo : malos quidem et peccatores relinquit; quando autem fuerit apud justos, fiet et apud alios post illos et cum illis : non enim relinquens Bethaniam venit in civitatem. Esurit autem semper Dominus in justis, volens manducare fructum Spiritus Sancti in eis, qui sunt charitas, gaudium et pax. (*ad Gal.* 5.) Erat autem secus viam hæc ficus, quæ folia tantum habuit sine fructu. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Id est, juxta mundum; si enim homo juxta mundum vixerit, non potest in se fructum justitiæ tenere. Orig. (*ut sup.*) Si autem venerit Dominus in tentationibus fructum requirens, et inventus fuerit aliquis nihil justitiæ habens, nisi professionem tantummodo fidei (quod est folia sine fructu) mox exsiccatur, hoc ipsum etiam quod videtur fidelis, amittens. Sed et unusquisque discipulorum ficum arescere facit; manifestum faciens eam esse vacuam a Christo; sicut Petrus dixit ad Simonem (*Act.* 8) : « Cor tuum non est rectum coram Deo : » melius est enim fallacem ficum (quæ vivere æstimatur, non autem fructificat) siccari verbis discipulorum Christi, et fieri manifestam, quam ut furetur per figmentum innocentium corda. Est autem et in unoquoque infideli mons secundum mensuram infidelitatis suæ,

et que la parole seule des disciples de Jésus-Christ peut faire disparaître.

℣. 23-27. — *Et lorsqu'il fut arrivé dans le temple, les princes des prêtres et les sénateurs du peuple juif le vinrent trouver comme il enseignait, et lui dirent : Par quelle autorité faites-vous ces choses, et qui vous a donné ce pouvoir? Jésus leur répondit : J'ai aussi une demande à vous faire, et si vous m'y répondez, je vous dirai par quelle autorité je fais ceci. D'où était le baptême de Jean : du ciel ou des hommes? Mais eux raisonnaient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons qu'il était du ciel, il nous dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru? Et si nous répondons qu'il était des hommes, nous avons à craindre le peuple, car Jean passait pour un prophète dans l'estime de tout le monde. Ils répondirent donc à Jésus : Nous ne savons. Et il leur répondit aussi : Je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ceci.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Les prêtres, témoins de l'entrée si glorieuse de Jésus-Christ dans le temple, furent en proie à une violente jalousie, et ne pouvant contenir dans leur âme l'ardeur de cette passion qui les dévorait, ils la laissent éclater dans leurs paroles : « Et lorsqu'il fut entré dans le temple, les princes des prêtres et les anciens du peuple vinrent le trouver. » — S. Chrys. (*hom.* 67.) Ils ne peuvent calomnier ses miracles, ils l'attaquent sur la défense qu'il a faite de vendre dans le temple, comme s'ils lui disaient : Est-ce que vous occupez la chaire des docteurs? est-ce que vous avez reçu la consécration sacerdotale pour déployer une si grande autorité ? — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Par les paroles qui suivent : « Et qui vous a donné ce pouvoir? » ils reconnaissent qu'il y a plusieurs dignités qui ont le droit de conférer sur la terre la puissance extérieure ou même la puis-

---

qui verbis discipulorum Christi tollitur.

Et cum venisset in templum, accesserunt ad eum docentem principes sacerdotum et seniores populi, dicentes : In qua potestate hæc facis? Et quis tibi dedit hanc potestatem? Respondens Jesus, dixit eis : Interrogabo vos et ego unum sermonem; quem si dixeritis mihi, et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio Baptismus Joannis unde erat? e cœlo, an ex hominibus? At illi cogitabant inter se dicentes : Si dixerimus : E cœlo, dicet nobis : Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus : Ex hominibus, timemus turbam : omnes enim habebant Joannem sicut prophetam. Et respondentes Jesu, dixerunt : Nescimus. Ait illis et ipse : Nec ego dico vobis in qua potestate hæc facio.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* homil. 29.) Quia viderant sacerdotes Christum cum magna gloria introeuntem in templum, invidia torquebantur : itaque non sufferentes in pectore suo invidiæ stimulantis ardorem, prorumpunt in vocem : unde sequitur : « Et cum venisset in templum, accesserunt, » etc. Chrys. (*in homil.* 68 *ut sup.*) Quia enim signis detrahere non habebant, ex his quæ inhibebantur in templo vendere, afferunt reprehensionem : ac si dicerent : « Nunquid magistralem suscepisti thronum? Sacerdos consecratus es quoniam tantam demonstrasti potestatem. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Per hoc autem quod subdunt : « Et quis dedit tibi hanc potestatem? » ostendunt multas esse personas quæ dant hominibus potestatem,

sance spirituelle, et ils semblent dire au Sauveur : « Vous n'êtes pas né d'une famille sacerdotale ; ni le sénat ni César ne vous ont investi de ce pouvoir. » S'ils avaient cru que tout pouvoir vient de Dieu, ils ne lui auraient jamais fait cette question : « Qui vous a donné ce pouvoir? » Car tout homme juge les autres d'après lui-même ; le fornicateur ne peut croire qu'il existe un homme chaste; l'homme chaste, au contraire, ne croit pas facilement à la fornication, c'est ainsi que celui que Dieu n'a point établi prêtre, ne croit pas qu'il puisse y avoir de sacerdoce qui vienne de Dieu. — S. Jér. Ou bien, on peut dire qu'ils renouvellent ici la même calomnie qu'ils avaient faite autrefois lorsqu'ils disaient : « C'est par Béelzébub, prince des démons, qu'il chasse les démons. » En effet, ces paroles : « Par quelle autorité faites-vous ces choses? » ne sont-elles pas un doute formel que ce soit au nom de la puissance de Dieu, et ne laissent-elles pas sous-entendre que c'est au nom du démon que Jésus opère ces merveilles? Ils ajoutent : « Et qui vous a donné ce pouvoir? » et ils nient par là ouvertement qu'il soit le Fils de Dieu, en croyant que c'est par une puissance étrangère et non par sa propre vertu qu'il opère des miracles. Or, Notre-Seigneur pouvait réfuter les calomnies de ceux qui le tentaient, par une réponse claire et sans réplique; mais il aime mieux leur poser une question pleine de prudence, pour qu'ils trouvent leur condamnation, ou dans leur silence ou dans leur science prétendue. « Jésus leur répondit : J'ai moi-même une question à vous faire. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce n'est pas dans le dessein que leur réponse les rende plus dociles, mais pour les embarrasser et les empêcher de le questionner davantage; car il avait lui-même donné le précepte de ne pas donner les choses saintes aux chiens. D'ailleurs, eût-il répondu à leur question, c'eût été sans résultat; car les ténèbres, dont

---

sive corporalem, sive etiam spiritualem : quasi dicerent : « De sacerdotali familia genitus non es; senatus tibi hoc non concessit; Cæsar non donavit; » si autem credidissent quia omnis potestas ex Deo est, nunquam interrogassent : « Quis tibi dedit hanc potestatem ? » Omnis enim homo secundum se æstimat alterum : fornicarius neminem æstimat castum ; castus non facile de fornicario suspicatur : sic qui non et ex Deo sacerdos, nullius sacerdotium putat ex Deo. Hier. Vel his verbis eamdem (quam supra) calumniam struunt, quando dixerunt (*Matth.* 12) : « In Beelzebub, principe dæmoniorum, ejicit dæmonia ? » quando enim dicunt : « In qua potestate hæc facis? » dubitant de Dei potestate ; et subintelligi volunt diaboli esse quod faciat. Addentes quoque : « Quis tibi dedit hanc potestatem ? » manifestissime *Dei Filium* negant, quem putant, non suis, sed alienis viribus signa facere. Poterat autem Dominus aperta responsione tentatorum calumniam confutare ; sed prudenter interrogavit, ut suo ipsi vel silentio vel scientia condemnarentur. Unde sequitur : « Respondens Jesus, dixit eis : Interrogabo vos et ego. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non quidem ut respondentes audiant, sed ut impediti non interrogent; quia ipse præceperat (*Matth.* 7) : « Nolite sanctum dare canibus. » Deinde etiam si dixisset, nihil proficeret ; quia non potest sentire quæ lucis

la volupté est environnée, ne lui permettent pas de se laisser pénétrer par la lumière. Il faut éclairer celui qui interroge pour s'instruire; mais pour celui qui ne questionne que pour tendre des piéges, il suffit de le confondre par une réponse pleine de sens, sans lui faire connaître les secrets du mystère qu'il veut pénétrer. Le Seigneur les embarrasse donc dans la question qu'ils lui ont faite par celle qu'il leur adresse, et comme ils ne pouvaient échapper à cette difficulté, il ajoute : « Et si vous m'y répondez, je vous dirai par quelle autorité je fais ceci. » Or, voici la question qu'il leur pose : « Le baptême de Jean, d'où était-il? du ciel ou des hommes? » — S. Aug. (*traité* 5 *sur S. Jean.*) Jean reçut le pouvoir de baptiser de celui qu'il baptisa lui-même par la suite, et ce baptême qu'il avait reçu le pouvoir de donner, est appelé ici le baptême de Jean. Il est le seul qui ait reçu une telle faveur, et aucun juste avant lui, aucun juste après lui n'a reçu le pouvoir de donner un baptême qui portât son nom. Car Jean vint baptiser dans l'eau de la pénitence pour préparer les voies au Seigneur, mais sans purifier les âmes, ce que ne peut faire un simple mortel.

S. Jér. Or, nous voyons dans ces paroles suivantes : « Mais ils raisonnaient ainsi en eux-mêmes, » le conseil qu'ils tinrent sous l'inspiration de leur malice. S'ils répondaient; le baptême de Jean venait du ciel, il était naturel de leur répliquer : « Pourquoi donc n'avez-vous pas reçu ce baptême de Jean ? » S'ils répondaient, au contraire, que ce baptême était d'invention humaine, et n'avait rien de divin, ils craignaient de soulever une sédition parmi le peuple; car il s'était porté en foule pour recevoir le baptême de Jean, et le regardait comme un prophète. Cette faction d'impiété lui répondit donc, et pour mieux cacher ses intentions perfides, elle a recours à cet aveu plein d'humi-

---

sunt tenebrosa voluptas. Interrogantem enim oportet docere, tentantem autem rationabili percussione confundere, non autem ei virtutem mysterii publicare. Dominus ergo simplici interrogationi laqueum ponit in sua interrogatione ; et quia eum vitare non poterant, subdit : « Quem si dixeritis mihi, et ego vobis dicam, » etc., est autem interrogatio talis : « Baptismus Joannis unde erat, e cœlo, an ex hominibus ? » Aug. (*super Joan. tract.* 5.) Accepit quidem Joannes ut baptizare posset, ab eo quem postmodum baptizavit : baptismus autem quem accepit, *Baptismus Joannis* hic dicitur : solus tale donum accepit; nullus ante ipsum justorum, nullus post ipsum accepit baptismum, qui baptismus diceretur ipsius : venit enim Joannes baptizare in aqua pœnitentiæ (*Matth.* 3), viam Domino præparando, non autem interius mundando, quod purus homo non potest.

Hier. Ipsi autem sacerdotes quid in sua malitia pertractaverint, ostenditur, cum subditur : « At illi cogitabant inter se ; » si enim respondissent baptisma Joannis esse de cœlo, consequens erat responsio : « Quare ergo non estis baptizati a Joanne ? » Si autem dicere voluissent humana deceptione compositum, et nihil habere divinum, seditionem populi formidabant : omnes enim gregatim multitudines Joannis receperant baptisma; et sic habebant eum ut prophetam. Respondit itaque impiissima factio, et humilitatis verbo, quo nescire se diceret, usa est ad insidias coaptan-

lité, qu'elle ne savait que répondre. « Ils répondirent donc à Jésus : Nous ne savons. » Cette réponse était un véritable mensonge, et il semble que le Seigneur aurait dû leur rendre la pareille, en leur disant : « Ni moi non plus je ne sais pas. » Mais la vérité est incapable de mensonge. « Il leur répondit donc : Je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ceci. » Il leur démontre ainsi qu'ils le savent fort bien, mais qu'ils ne veulent pas répondre, et qu'il sait aussi que répondre, mais qu'il ne veut pas le faire, parce que eux-mêmes ne veulent pas dire ce qu'ils savent.

Orig. (*Traité* xvii *sur S. Matth.*) On trouvera peut-être qu'il était ridicule de demander à Jésus par quelle autorité il faisait ces choses, car il était impossible qu'il répondît que c'était au nom du démon. L'homme de péché (1), lui-même, ne pourrait répondre, ce qui serait vrai cependant, qu'il agit par la puissance du démon. Dira-t-on que les princes des prêtres ne lui faisaient cette question que pour l'intimider, comme lorsque nous voyons un homme qui entreprend sur notre terrain des choses qui ne nous conviennent pas, nous lui disons pour l'effrayer et le faire cesser : « Qui vous a commandé d'agir ainsi? » Mais alors, pourquoi le Sauveur leur a-t-il dit : « Répondez d'abord à ma question, et je vous dirai, moi aussi, par quelle autorité je fais ces choses. » Voici donc l'explication vraisemblable de ce passage. On distingue, en général, deux pouvoirs opposés ; l'un qui vient de Dieu, et l'autre qui vient de Satan ; mais, dans les cas particuliers, il faut en admettre un plus grand nombre. Ainsi ce n'était pas la même puissance qui agissait dans les prophètes, lors-

(1) Il est certain d'après le contexte qu'Origène veut parler ici de l'Ante-Christ, dont il est dit « qu'il agira selon l'opération de Satan, avec des signes et des prodiges menteurs. » (II *Thess.*, ii, 3 et 9.)

---

das. Unde sequitur : « Et respondentes Jesu, dixerunt : « Nescimus. » In eo quod nescire se responderant, mentiti sunt : consequens ergo erat juxta responsionem eorum Dominum quoque dicere : « Nec ego scio ; sed mentiri veritas non potest ; sequitur enim : « Ait illis et ipse : Nec ego dico, » etc. Ex quo ostendit et illos scire, sed respondisse nolle ; et se nosse, et ideo non dicere : quia illi quod sciant, teneant.

Orig. (*Tract.* 17, *in Matth.*) Sed dicet aliquis contra hoc quia ridiculum erat interrogare in qua potestate hæc faceret Jesus : nec enim poterat fieri ut responderet quia in potestate diaboli faceret : sed nec ipse homo peccati responderet quod erat verum, quoniam in potestate diaboli facit. Si quis autem dicat quoniam interrogabant principes, ut illum terrerent ; ut puta si facit aliquis quod nobis non placet in nostris, dicimus ei : « Quis te jussit hoc facere ? » cum terrentes ut recedat ab actu : sed quid est quod et Christus ita respondit ? « Dicite mihi vos hoc, et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio : » forte ergo sic intelligitur hic locus. Generaliter quidem sunt duæ potestates diversæ : una ex parte Dei, altera ex parte diaboli ; specialiter autem sunt plures : non enim una potestas omnibus prophetis

qu'ils faisaient des miracles, mais cette puissance était différente dans les différents prophètes. Peut-être cette puissance était moindre pour des choses moins importantes, et plus grande pour de plus grandes circonstances. Or, les princes des prêtres, voyant Jésus opérer une foule de prodiges, voulaient apprendre de sa bouche de quelle espèce et de quelle nature était la puissance au nom de laquelle il agissait. Ceux qui avaient fait des miracles avaient commencé d'agir à l'aide d'un pouvoir limité, et à mesure qu'ils avançaient ils avaient reçu une puissance plus grande; mais, pour le Sauveur, il a opéré tous ses miracles par la seule et même puissance qu'il a reçue de son Père. Or, comme les princes des prêtres n'étaient pas dignes d'entendre de tels mystères, Jésus ne veut pas leur répondre, et, au contraire il les interroge lui-même. — RAB. Il y a deux raisons de cacher la vérité à ceux qui semblent la chercher, lorsque celui qui interroge est incapable de la comprendre, ou bien lorsque la haine ou le mépris de la vérité le rendent indigne qu'on lui explique ce qu'il demande.

℣. 28-32.—*Mais que vous en semble? Un homme avait deux fils, et, s'adressant au premier, il lui dit : Mon fils, allez-vous-en aujourd'hui travailler à ma vigne. Son fils lui répondit : Je ne veux pas y aller; mais après, étant touché de repentir, il y alla. Il vint ensuite trouver l'autre et lui fit le même commandement; mais, quoiqu'il répondît : J'y vais, Seigneur, il n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son père? Le premier, lui dirent-ils. Et Jésus ajouta : Je vous dis en vérité que les publicains et les femmes prostituées vous devanceront dans le royaume de Dieu* (1*). *Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice, et vous ne l'avez point cru; les publicains, au*

(1*) Dans les Bibles corrigées d'après le texte grec on lit εἰς βασιλείας τοῦ Θεοῦ, *in regnum Dei,* et non pas *in regno Dei,* car le sens est que les publicains et les femmes de mauvaise vie obtiendront le royaume de Dieu, dont les princes des prêtres seront exclus. *Præcedere in regno Dei,* indique la prééminence sur les autres; *præcedere in regnum Dei,* qu'on y entre avant les autres.

---

facientibus signa cooperabatur ; sed alia istis, alia illis, et ad res forsitan inferiores inferior; ad res autem eminentiores eminentior : principes autem sacerdotum videbant Jesum multa prodigia facientem ; et ideo potestatis sibi cooperantis speciem et proprietatem volebant audire a Christo : alii quidem qui signa fecerunt, in primis quidem in ista potestate fecerunt, proficientes autem in alia potestate majori ; tamen Salvator universa fecit in una potestate quam accepit a patre. Quoniam autem non erant digni talia audire mysteria, propterea non dat eis responsum ; sed e contra interrogat. RAB. Ob duas enim causas scientia veritatis est occultanda quærentibus : cum scilicet is qui quærit aut minus capax est ad intelligendum, aut odio vel contemptu veritatis indignus est cui debeat aperiri quod quærit.

Quid autem vobis videtur? Homo quidam habebat duos filios; et accedens ad primum, dixit : Fili, vade hodie operari in vinea mea. Ille autem respondens, ait : Nolo. Postea autem pœnitentia motus, abiit. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens ait : Eo, Domine : et non ivit. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei : Primus. Dicit illis Jesus : Amen dico vobis quia publicani et meretrices præcedent vos in regnum Dei. Venit enim ad vos Joannes in via justi-

contraire, et les femmes prostituées l'ont cru : et vous, après même avoir vu leur exemple, vous n'avez point été touchés de repentir, ni portés à le croire.

S. Jér. Après les avoir confondus de la sorte, Notre-Seigneur leur propose une parabole destinée à les convaincre d'impiété et à leur montrer que le royaume de Dieu doit être donné aux Gentils, et il la commence en ces termes : « Mais que vous en semble? » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il choisit pour juges ceux qu'il accuse comme coupables, afin de leur ôter toute espérance d'être absous après qu'ils se seront condamnés eux-mêmes. Il faut avoir une grande confiance dans la justice d'une cause pour en remettre la décision à l'adversaire lui-même. Or, c'est sous les emblêmes des paraboles que Jésus retrace leur conduite, afin qu'ils ne comprennent pas que c'est contre eux-mêmes qu'ils vont prononcer une sentence de condamnation : Et il leur dit : « Un homme avait deux fils, » etc. Quel est cet homme, si ce n'est Dieu le Créateur de tous les hommes? Cependant, quoique maître et souverain par nature, il aime mieux être aimé comme père que craint comme maître et seigneur. L'aîné de ces deux enfants, c'est le peuple des Gentils, et le second, le peuple juif; car les Gentils descendaient de Noé (1), tandis que les Juifs avaient Abraham pour père. « Et s'adressant au premier, il dit : Mon fils, allez-vous-en aujourd'hui, » etc.; aujourd'hui, c'est-à-dire pendant la durée de la vie présente. Or, Dieu lui a parlé, non pas extérieurement comme un homme, mais intérieurement comme Dieu, en répandant l'intelligence dans son âme. Travailler à la vigne, c'est pratiquer la justice, et je ne sais s'il y a un seul homme qui puisse la pratiquer dans toute son étendue. — S. Jér. C'est d'abord au peuple des Gentils que Dieu dit

(1) Par Chanaan, fils de Cham. (*Gen.* x.)

---

tiæ, et non credidistis ei; publicani autem et meretrices crediderunt ei; vos autem videntes, nec pœnitentiam habuistis postea ut crederetis ei.

Hier. Post præmissa infert Dominus parabolam, qua et illos impietatis arguat, et ad gentes regnum Dei doceat transferendum, dicens : « Quid autem vobis videtur? » Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* homil. 40.) Quos reos proponit in causa, ipsos et judices petit; ut a nullo mereantur absolvi, qui seipsos condemnant. Magna est fiducia justitiæ, ubi adversario ipsi causa committitur. In parabolis ergo figurat personas eorum, ut non intelligant quomodo ipsi adversus se sententiam dicerent. Sequitur enim : « Homo quidam habuit duos filios, » etc. Quis ille, nisi Deus qui omnes homines creavit? qui cum sit natura dominus, tamen vult magis diligi quasi pater, quam timeri ut dominus. Major filius, gentium populus erat; minor vero, populus Judæorum, quoniam gentes quidem erant ex patre Noe, Judæi autem ex Abraham. Sequitur : « Et accedens ad primum dixit : Fili, vade hodie, » etc. Hodie, id est, tempore seculi hujus : locutus est autem, non in facie ut homo, sed in corde ut Deus, sensibus ingerens intellectum. Operari autem in vinea, est justitiam facere : nescio autem si totam quis hominum sufficiat operari. Hier. Primo ergo dicitur gentilium po-

par la voix de la loi naturelle : « Allez et travaillez à ma vigne, » c'est-à-dire : Ne faites jamais à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Mais sa réponse fut pleine d'orgueil. « Et son fils lui répondit : « Je ne veux pas y aller. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, les nations qui ont abandonné Dieu dès le commencement pour se livrer au culte des idoles et à toutes sortes de péchés semblent dire dans leur cœur : « Nous ne voulons pas accomplir la justice de Dieu. » — S. Jér. Mais ensuite, lors de l'avénement du Sauveur, le peuple des Gentils fit pénitence et travailla dans la vigne de Dieu, et répara par l'activité de son travail l'indocilité de sa réponse, comme nous le voyons dans la suite de la parabole : « Mais après, étant touché de repentir, il y alla. »

« Il vint ensuite trouver l'autre et lui fit le même commandement. Celui-ci répondit : J'y vais, Seigneur. » — S. Jér. Ce second fils, c'est le peuple juif qui répondit à Moïse : « Nous ferons toutes les choses que le Seigneur nous a dites. » (1) — S. Chrys. (*sur. S. Matth.*) Mais ils se détournèrent ensuite de Dieu et se rendirent coupables de mensonge envers lui, selon ces paroles du roi-prophète : « Des fils rebelles ont menti contre moi, » et c'est ce qui est exprimé par ces mots : « Et il n'y alla point. » Le Sauveur leur fait ensuite cette question : « Lequel des deux a fait la volonté de son père? Le premier, lui dirent-ils. » Voyez comme ils ont prononcé leur propre condamnation, en reconnaissant que c'est l'aîné des enfants, le peuple des Gentils qui a fait la volonté de son père; car il est bien mieux de ne pas promettre d'accomplir les commandements de Dieu et de l'accomplir, en effet, que de faire des promesses et d'y être infidèle. — Orig. (*Traité* XVIII

(1) Lorsque Moïse eut lu devant le peuple les paroles de la loi. (*Exod.*, XXIV.)

---

pulo per naturalis legis notitiam : « Vade et operare in vinea mea, » hoc est : « Quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris. » (*Tob.* 4.) Qui superbe respondit : unde sequitur : « Ille autem respondens, ait : Nolo. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Gentes enim a principio relinquentes Deum et justitiam ejus, et transeuntes ad idola et peccata, in cogitationibus suis respondere videntur : « Nolumus facere Dei justitiam. » Hier. Postea vero in adventu Salvatoris gentium populus acta pœnitentia operatus est in vinea Dei, et sermonis contumaciam labore correxit : et hoc est quod dicitur : « Postea pœnitentia motus abiit. »

Sequitur : « Accedens autem ad alterum, dixit similiter; at ille respondens ait : Eo, Domine. » Hier. (*ibidem.*) Secundus autem filius, populus Judæorum est, qui respondit Moysi (*Exod.* 24) : « Omnia quæcunque dixerit nobis Dominus, faciemus. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sed postea aversi, mentiti sunt Deo, secundum illud (*Psal.* 17) : « Filii alieni mentiti sunt mihi : » et hoc est quod dicitur : « Et non ivit. » Interrogat ergo Dominus consequenter : « Quis ex duobus fecit voluntatem patris? » Dicunt ei, *primus*. Vide quomodo adversus se protulerunt sententiam, dicentes priorem filium voluntatem patris fecisse (id est, populum gentium), quia melius est non promittere Deo justitiam et facere, quam pro-

sur S. Matth.) On peut donc admettre que le Seigneur, dans cette parabole, a voulu parler de ceux qui ne promettent rien ou presque rien, et qui accomplissent cependant de grandes choses, et condamner ceux qui font de grandes promesses et n'en accomplissent aucune. — S. Jér. Il est bon de remarquer que dans les exemplaires authentiques on lit, non pas « le dernier, » mais « le premier, » (1) et ainsi les Juifs sont condamnés par leur propre jugement. Mais, en supposant qu'il faille lire : « Le dernier, » comme le portent quelques manuscrits, l'interprétation est claire, et nous dirons que les Juifs, tout en comprenant la vérité, ont usé de détours à son égard, et n'ont pas voulu dire ce qu'ils pensaient ; comme nous les voyons refuser de dire ce qu'ils savaient fort bien que le baptême de Jean venait du ciel.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur confirme pleinement leur jugement : « Et Jésus leur dit : Je vous dis en vérité que les publicains et les femmes de mauvaise vie vous devanceront dans le royaume de Dieu, » c'est-à-dire : ce n'est pas seulement le peuple des Gentils, mais les publicains et les femmes prostituées qui valent mieux que vous. — Rab. On peut entendre par le royaume de Dieu l'Evangile et l'Eglise actuelle, dans laquelle les nations ont précédé les Juifs, car elles ont embrassé bien plutôt la foi. — Orig. Toutefois on ne peut conclure de ce fait que les Juifs n'entreront pas un jour dans le royaume de Dieu, mais ce ne sera que lorsque la plénitude des nations y sera entrée que tout Israël sera sauvé (*Rom.*, xi). — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Je pense que les publicains représentent ici tous les pécheurs et les femmes de mauvaise vie, toutes les femmes

(1) Dans tous les exemplaires actuels grecs et latins on lit : *le premier.*

---

mittere et mentiri. Orig. (*Tract.* 18, *in Matth.*) Unde potest considerari Dominum esse locutum in parabola ista ad eos qui modicum aut nihil promittunt, operibus autem ostendunt ; et contra eos qui magna promittunt, nihil autem secundum promissionem suam agunt. Hier. Sciendum est autem, in veris exemplaribus non haberi *novissimum*, sed *primum*, ut proprio judicio condemnentur. Si autem *novissimum* voluerimus legere, ut quidam habent, manifesta est interpretatio, ut dicamus intelligere quidem Judæos veritatem, sed tergiversari, et nolle dicere quid sentiant, sicut et baptismum Joannis scientes esse de cœlo, dicere noluerunt.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Eorum autem judicium Dominus abundanter confirmat. Unde sequitur : « Dixit illis Jesus : Amen dico vobis, quia publicani et meretrices præcedent vos in regnum Dei : » ac si dicat : « Non solum populus gentium melior est vobis, sed etiam publicani et meretrices. » Rab. Potest autem *regnum Dei* Evangelium vel Ecclesia præsens intelligi ; in quo gentes Judæos præcedunt, quia citius credere voluerunt. Orig. (*ut sup.*) Per hoc autem non excluditur, quin Judæi aliquando intrent in regnum Dei ; sed cum plenitudo gentium intraverit, tunc omnis Israël salvus fiet. (*Rom.* ii.) Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Puto autem quod ex persona omnium virorum peccatorum *publicani* ponuntur, et ex persona omnium mulierum peccatricum *mere-*

pécheresses ; car l'avarice est le péché le plus commun chez les hommes, comme la volupté sensuelle chez les femmes. La femme demeure chez elle comme renfermée dans le repos, et le désordre prend sa source surtout dans l'oisiveté. L'homme, au contraire, dont la vie se passe toute entière parmi les préoccupations d'affaires de tout genre, tombe plus facilement dans le péché d'avarice ; mais il est moins exposé aux désordres de la volupté, à moins qu'il ne soit de mœurs tout à fait dissolues, car les soins et les soucis des affaires particulières aux hommes sont presque toujours un préservatif contre la volupté, qui est par conséquent le vice des jeunes gens inoccupés. Or, le Sauveur donne les raisons de ce qu'il vient de dire en ajoutant : « Jean est venu à vous dans la voie de la justice, et vous ne l'avez pas cru. » — RAB. Jean vint pour prêcher la voie de la justice, car il montra du doigt le Christ, qui est la consommation de la loi (1). Ou bien il marcha d'une manière si éclatante dans la voie de la justice, que sa vie sainte et vénérable fit une profonde impression sur le cœur des pécheurs : « Les publicains et les femmes de mauvaise vie, au contraire, l'ont cru. » Considérez combien la vie sainte d'un prédicateur donne de force à sa prédication, puisqu'elle triomphe des cœurs les plus indomptés. « Pour vous, qui avez vu (la conversion de ces grands pécheurs), vous n'avez pas été touchés de repentir, ni portés à le croire. » C'est-à-dire : Les publicains et les femmes pécheresses ont fait ce qu'il y a de plus difficile en croyant, et pour vous, vous n'avez même pas fait pénitence, ce qui était beaucoup plus facile. Cette explication que nous avons donnée d'après un grand nombre d'interprètes me paraît renfermer une contradiction ; car, si

(1) « Le Christ est la fin de la loi, pour justifier tous ceux qui croiront. » (*Rom.*, x, 4.)

---

trices, quia avaritia præcipue in viris abundat, fornicatio autem in mulieribus. Mulier enim in quiete sedet inclusa ; fornicatio autem maxime ex otio nascitur ; vir autem quoniam in actibus rerum diversarum est assidue, in avaritiæ peccatum facile incurrit ; in fornicationem autem non facile, nisi multum sit lascivus : nam occupatio virilium sollicitudinum voluptatem plerumque excludit : unde proprium est hoc adolescentium nihil agentium. Consequenter exponit causam ejus quod dixerat, dicens : « Venit enim Joannes ad vos in via justitiæ, et non credidistis ei. » RABA. Viam justitiæ Joannes prædicans venit, quia Christum (qui consummatio legis est) digito monstravit. CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel venit in via justitiæ sic manifeste, ut conversatio ejus venerabilis peccatorum corda concuteret. Unde sequitur : « Publicani autem et meretrices crediderunt ei. » Considera quomodo conversatio bona prædicatoris, prædicationi præstet virtutem, ut etiam indomita domet corda. Sequitur : « Vos autem videntes nec pœnitentiam habuistis postea, ut crederetis ei ; ac si diceret : Illi fecerunt quod majus est credendo, isti autem neque pœnitentiam fecerunt, quod minus est. » In hac autem expositione, quam secundum multorum expositionem tractavimus, aliquid mihi videtur esse contrarium.

par ces deux enfants il faut entendre les Juifs et les Gentils, après que les prêtres ont répondu à la question qui leur était faite que c'est le premier qui a fait la volonté de son père, Jésus-Christ aurait dû conclure en ces termes : « Je vous dis en vérité, les Gentils vous précéderont dans le royaume de Dieu, » tandis qu'il s'exprime de cette manière : « Les publicains et les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le royaume de Dieu, » ce qui paraît indiquer plutôt le sort des gens de basse condition que celui des Gentils. Mais on peut, comme nous l'avons dit, entendre ce passage en ce sens : Le peuple des Gentils l'emporte tellement sur vous aux yeux de Dieu, que les publicains eux-mêmes et les femmes de mauvaise vie lui sont plus agréables que vous. — S. Jér. Aussi en est-il qui pensent que cette parabole a pour objet non pas les Gentils et les Juifs, mais simplement les pécheurs et les justes. Ils se fondent sur ce que les pécheurs, après avoir refusé de servir Dieu en commettant le mal, ont ensuite reçu de Jean-Baptiste le baptême de pénitence, tandis que les pharisiens, qui faisaient profession de justice et qui se vantaient de leur fidélité à la loi de Dieu, méprisèrent le baptême de Jean et ne voulurent pas accomplir ses préceptes. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Jésus leur a proposé cette parabole, parce que ce n'est point pour connaître la vérité, mais pour lui tendre un piége qu'ils lui ont adressé cette question : « Par quelle autorité faites-vous ces choses ? » Or, comme il y en avait un grand nombre qui avaient cru parmi le peuple, il leur propose cette parabole des deux fils pour leur montrer que les hommes du peuple, qui ont toujours mené la vie séculière valent mieux que les prêtres qui ont toujours fait profession de servir Dieu. En effet, les hommes du peuple finissent quelquefois par se repentir

---

Si enim *duo filii*, Judæi et gentes intelligendi sunt, postquam sacerdotes interrogati responderunt, priorem filium patris voluntatem fecisse, concludens Christus parabolam, sic debuit dicere : « Amen dico vobis, quia gentes præcedent vos in regno Dei ; » nunc autem dicit, quia « publicani et meretrices præcedent vos in regnum Dei, » quod magis popularium hominum ostendit conditionem, quam gentium. Nisi forte intelligamus (ut prius dictum est) : « In tantum gentium populus magis placet Deo quam vos, ut etiam publicani et meretrices sint acceptabiliores Deo quam vos. » Hier. Unde alii putant, non Gentilium et Judæorum esse parabolam, sed simpliciter peccatorum et justorum ; eo quod illi quidem per mala opera Deo servire negaverant, postea pœnitentiæ baptismum acceperant a Joanne ; pharisæi autem, qui justitiam præferebant, et legem se Dei facere jactabant, Joannis contempto baptismate, ejus præcepta non fecerunt. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Hoc autem ideo introducit, quia sacerdotes, non dicendi causa, sed tentandi interrogaverant : « In qua potestate hoc facis ? » Multi autem ex populis crediderant : ideo introducit parabolam et duorum filiorum ; ostendens eis per eam quia meliores sunt populares, qui a principio secularem profitentur vitam, quam sacerdotes, qui a principio profitentur Deo servire ; quia populares

et par revenir à Dieu, tandis que les prêtres confirmés dans l'impénitence ne cessent de pécher contre Dieu (1*). Or, l'aîné de ces deux enfants, c'est le peuple, car le peuple n'est pas pour les prêtres, mais ce sont les prêtres qui sont établis pour le peuple.

ỳ. 33-44. — *Ecoutez une autre parabole. Il y avait un père de famille qui, ayant planté une vigne, l'enferma d'une haie* (2*), *et creusant dans la terre, il y fit un pressoir* (3*) *et y bâtit une tour* (4*); *puis, l'ayant louée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné. Or, le temps des fruits étant proche, il envoya ses serviteurs aux vignerons pour recueillir les fruits de sa vigne. Mais les vignerons, s'étant saisis de ses serviteurs, battirent l'un, tuèrent l'autre, et en lapidèrent un autre. Il leur envoya encore d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et ils les traitèrent de même. Enfin il leur envoya son propre fils, disant en lui-même : Ils auront quelque respect pour mon fils. Mais les vignerons, voyant le fils, dirent entre eux : Voici l'héritier, venez, tuons-le, et nous serons maîtres de son héritage. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le jetèrent hors de la vigne et le tuèrent. Lors donc que le seigneur de la vigne sera venu, comment traitera-t-il ces vignerons? Ils lui répondirent : Il fera périr misérablement ces méchants, et il louera sa vigne à d'autres vignerons, qui lui en rendront les fruits en leur saison. Jésus ajouta : N'avez-vous jamais lu cette parole dans les Ecritures : La pierre qui qui a été rejetée par ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle? C'est le Seigneur qui l'a fait, et nos yeux le voient avec admiration.*

(1*) On ne peut bien comprendre ce raisonnement qu'en rétablissant la phrase intermédiaire qui se trouve dans le texte : « Ces deux fils représentent le peuple et les prêtres. Quel est l'aîné des deux fils? le peuple; c'est le peuple qui a été créé d'abord, puis ensuite les prêtres qui le dirigent; car, etc.

(2*) Les voyageurs font remarquer que la haie vive n'est pas commune en Palestine, les héritages sont plutôt entourés de murs de clôtures. Dans les plaines basses, il y a des haies de grands cactus, comme à Jaffa, à Ramlé, à Djemin; mais ces haies ne se retrouvent plus sur le plateau central. Les gelées d'hiver les feraient périr.

(3*) Il n'est pas rare de trouver des pressoirs qui ont été creusés en plein champ. Ils sont très-communs en Phénicie.

(4*) Ces tours pour garder les enclos, dit encore l'abbé Michon (*Vie de Jésus suivi des Evang. parallèles*, tom. II, 173), ont été détruites en général par toute la Palestine. Cependant les habitauts de Bethléem en ont encore de rondes dans leurs vignes. Il y eu a deux ou trois carrées dans le bois d'Oliviers qui est au nord des remparts de Jérusalem.

---

quidem aliquando compuncti convertuntur ad Deum; sacerdotes autem impœnitibiles constituti, nunquam desinunt peccare in Deum : prior enim filius populus est : non enim populus est propter sacerdotes, sed sarcerdotes propter populum.

Aliam parabolam audite. Homo erat paterfamilias qui plantavit vineam, et sepem circumdedit ei, et fodit in ea torcular, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis, et peregre profectus est. Cum autem tempus fructuum appropinquasset, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus. Et agricolæ, apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium vero lapidaverunt. Iterum misit alios servos plures prioribus, et fecerunt illis similiter. Novissime autem misit ad eos Filium suum, dicens : Verebuntur filium meum. Agricolæ autem videntes filium, dixerunt inter se : Hic est hæres, venite, occidamus eum, et habebimus hæreditatem ejus. Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, et occiderunt. Cum ergo venerit Dominus vineæ, quid faciet agricolis illis? Aiunt illi : Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis. Dicit illis Jesus : Nunquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli? A Domino factum est

C'est pourquoi je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera ôté et qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits. Celui qui tombera sur cette pierre s'y brisera, et elle écrasera celui sur qui elle tombera.

S. Chrys. (*hom* 68.) A cette première parabole le Sauveur en ajoute une autre, pour montrer que les Juifs sont beaucoup plus coupables encore et indignes de tout pardon. Ecoutez une autre parabole : « Il y avait un homme, etc. » — Orig. (*Traité* 19 *sur S. Matth.*) Cet homme, père de famille, c'est Dieu qui prend le nom d'homme dans quelques paraboles, comme un père qui bégaie avec son petit enfant, et qui descend jusqu'à son langage enfantin pour l'instruire plus facilement. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On donne à Dieu le nom d'homme, non pas sans doute qu'il en ait la nature, il l'est par comparaison et non pas en réalité ; et le Fils, qui prévoyait que ce nom qu'il portait lui-même donnerait lieu aux blasphèmes de ceux qui le regardaient comme un simple mortel, a voulu le donner à son Père, Dieu invisible, qui, par nature, est le Seigneur des anges et des hommes et qui en est le père par sa bonté. — S. Jér. C'est lui qui a planté la vigne dont Isaïe a dit : « La vigne du Seigneur des armées est la maison d'Israel (1). »

Suite. — « Et il l'entoura d'une haie. » — S. Jér. Cette haie, ce sont les murs de la cité ou les secours des anges. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien, par cette haie, il faut entendre que cette vigne est confiée à la garde des saints patriarches, qui sont devenus comme un rempart pour le peuple d'Israel. — Orig. Ou bien encore, la garde de Dieu, c'est la haie qui entoure cette vigne, et le pressoir le lieu où

(1) Saint Jérôme ajoute cette citation empruntée au Psaume LXXIX : « Vous avez transplanté votre vigne d'Egypte. »

---

istud, et est mirabile in oculis nostris : ideo dico vobis quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur : super quem vero ceciderit, conteret eum.

Chrys. (*in homil.* 69, *in Matth.*) Post priorem parabolam, aliam ponit, ut ostendat eorum accusationem esse majorem et venia indignam. Unde dicitur : « Aliam parabolam audite : Homo erat, » etc. Orig. (*Tract.* 19, *in Matth.*) Homo paterfamilias Deus est, qui dicitur *homo* in quibusdam parabolis; sicut si pater cum parvulo filio suo loquatur infantilia, ut descendat ad verba filii sui, et instruat eum. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. homil.* 48 *ut sup.*) *Homo* autem dicitur nomine, non natura; similitudine, non veritate : præscius enim filius quia propter appellationem humani nominis quasi homo purus fuerit blasphemandus, etiam Deum Patrem invisibilem *hominem* appellavit, quia angelorum et hominum natura dominus est, benevolentia pater. Hier. Plantavit autem vineam, de qua Esaias loquitur (*cap.* 5) : « Vinea Domini Sabaoth, domus Israël est. »

Sequitur : « Et sepem circumdedit ei. » Hier. Vel murum urbis, vel angelorum auxilia. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel per sepem intellige custodiam patrum justorum, qui tanquam murus facti sunt populo Israël. Orig. (*ut sup.*) Vel custodia Dei sepes ipsius; torcular autem locus libationum, de quo

se faisaient les libations : « Et il y fit un pressoir. » — S. Jér. Ce pressoir c'est l'autel, ou bien les pressoirs qui forment le titre des psaumes huitième, quatre-vingtième, quatre-vingt-troisième ; pressoirs qui désignent les martyrs (1). — S. Hil. (*can.* 22.) Ou bien Dieu a préparé les prophètes comme autant de pressoirs dans lesquels les flots de l'Esprit saint devaient se répandre en abondance, comme un vin qui bouillonne. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, le pressoir c'est la parole de Dieu qui crucifie l'homme, malgré les contradictions de la chair.

« Et il y bâtit une tour. » — S. Jér. C'est-à-dire le temple, dont le prophète Michée a dit : « Et la tour de la fille de Sion qui est environnée de nuages. » — S. Hil. Ou bien, par cette tour, il faut entendre l'élévation de la loi qui, sortant de la terre, élevait les hommes jusqu'au ciel, et du haut de laquelle on pouvait découvrir dans le lointain des âges l'avénement du Christ.

« Et il la loua à des vignerons. » S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce fut lorsque Moïse établit des prêtres et des lévites d'après la loi, et qu'ils reçurent le pouvoir de gouverner le peuple de Dieu. Or de même qu'un fermier, quoiqu'il offre à son maître de ses propres biens, ne peut lui être aussi agréable qu'en lui présentant les fruits de sa vigne; ainsi le prêtre ne plaira jamais autant à Dieu par sa sainteté personnelle qu'en enseignant au peuple à se sanctifier, parce que la justice du prêtre n'est que la justice d'un seul homme, tandis que la justice du peuple c'est la justice d'un grand nombre.

« Et il s'en alla dans un pays éloigné. » — S. Jér. Ce n'est pas que

(1) Cette interprétation ne se trouve pas textuellement dans le saint docteur, mais seulement d'une manière équivalente.

---

sequitur : « Et fodit in ea torcular. » Hier. Altare scilicet, aut torcularia illa quorum titulo tres psalmi prænotantur (octavus, octogesimus, octogesimus tertius) scilicet martyres. Hilar. (*Can.* 22, *in Matth.*) Vel prophetas quasi quædam torcularia aptavit, in quos multi modo quædam ubertas Spiritus Sancti ferventis influeret. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel torcular est verbum Dei, quod cruciat hominem contradicente carnis natura.

Sequitur : « Et ædificavit turrim. » Hier. Id est, templum, de quo dicitur per Michæam (*cap.* 4) : « Et turris nebulosa filiæ Sion. » Hilar. (*ut sup.*) Vel in turre eminentiam legis extruxit, quæ et in cœlum ex solo egressa proveheret, et ex qua speculari Christi posset adventus.

Sequitur : « Et locavit eam agricolis. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quando scilicet per legem constituti sunt sacerdotes et levitæ; et procurationem regendi populum susceperunt. Sicut autem colonus, quamvis de suo munera obtulerit domino, non sic eum placat, sicut si de vinea ejus redditus ei obtulerit; sic et sacerdos non tantum propter suam justitiam placet Deo, quomodo si populum Dei in sanctitate docuerit; quoniam ipsius justitia una est, populi autem, multiplex.

Sequitur : « Et peregre profectus. »

Dieu change de lieu, car il est nécessairement présent partout, puisqu'il (1) remplit tout de son immensité ; mais il paraît s'éloigner de sa vigne pour laisser aux vignerons toute liberté dans leur travail. — S. Chrys. (*hom.* 68.) Ou bien il part pour un pays lointain, en usant à leur égard de longanimité, et en ne leur infligeant pas toujours les châtiments que leurs péchés méritaient. — Orig. Ou bien ces paroles signifient que le Seigneur, qui avait marché avec eux sous la forme d'une nuée pendant le jour et d'une colonne de feu pendant la nuit (*Exod.* xiii), ne leur apparut plus ensuite de cette manière. Or, dans le prophète Isaïe, c'est le peuple juif qui est appelé la vigne, et c'est à cette vigne que s'adressent les menaces du père de famille dans l'Evangile. Au contraire, ce n'est pas à la vigne qu'il fait des reproches, mais à ceux qui la cultivent. C'est qu'en effet, dans l'Evangile, la vigne est le royaume de Dieu ; la vie exempte de toute faute en est le fruit. La haie qui entoure la vigne, c'est la lettre de l'Ecriture, qui cache aux yeux de ceux qui sont en dehors les fruits mystérieux qu'elle renferme ; la profondeur des oracles divins, c'est le pressoir dans lequel ceux qui ont mis à profit la connaissance de la parole de Dieu versent tous leurs soins et toute leur affection comme autant de fruits ; la tour qui est élevé dans la vigne, c'est le Verbe qui vient de Dieu lui-même, par l'économie divine de l'Incarnation ; il a loué cette vigne à des vignerons, c'est-à-dire au peuple qui nous a précédé, tant prêtres que laïques. Or, il part pour un pays lointain, afin de laisser aux vignerons le temps de la cultiver. Le temps de la vendange arrive, et pour chacun en particulier, et pour tout le peuple en général. La première saison de la vie est celle de l'enfance, et alors

(1) « Pensez-vous que je sois Dieu de près, dit le Seigneur, et que je ne sois plus Dieu de loin? Si un homme se cache dans les ténèbres ne le verrai-je pas ? dit le Seigneur. (*Jérém.*, xxiii, 23.)

Hier. Non loci mutatione (nec enim Deus alicubi abesse potest, quo complentur omnia,) sed abire videtur a vinea ; ut vinitoribus liberum operandi arbitrium derelinquat. Chrys. (*in homil.* 69 *ut sup.*) Vel « peregre profectus est, » cum longanimitatem habuit ; non semper eorum peccatis pœnas inducens. Orig. (*ut sup.*) Vel quia Dominus, qui fuerat cum illis in nube diei, et in columna ignis per noctem (*Exod.* 13,) nequaquam postea similiter apparuit illis. In Esaia ergo judaicus populus *vinea* nominatur, et comminatio patrisfamilias contra vineam fit : in Evangelio autem vinea non culpatur, sed ejus coloni ; sed forte in Evangelio vinea est regnum Dei, id est, doctrina, quæ Scripturis inserta est sanctis ; vita autem irreprehensibilis hominum, est vineæ fructus ; littera autem Scripturæ est vineæ sepes circumposita, ut non videantur ab his qui foris sunt fructus qui sunt in absconso ; profunditas autem eloquiorum Dei est vineæ torcular, in quod qui profecerunt de eloquiis Dei, infundunt studia sua quasi fructus ; turris autem ædificata, est verbum de ipso Deo, et de dispensationibus Christi : hanc vineam tradidit colonis (id est, populo ante nos,) tam sacerdotibus quam laicis. Et peregre profectus est ad suam profectionem, dans occasionem colonis. Appropinquat autem tempus fructuum, et secundum unumquemque, et generaliter populo universo : primum enim vitæ tempus est se-

la vigne, sans rien produire au dehors, n'a encore en elle que la sève de la vie. Lorsque l'enfant commence à parler, c'est le temps où les bourgeons commencent à paraître. Or, plus l'âme de l'enfant fait de progrès, plus aussi la vigne, c'est-à-dire la parole de Dieu, se développe, et c'est à la suite de cet accroissement successif qu'elle produit, dans leur maturité, les fruits de la charité, de la joie, de la paix et d'autres vertus semblables. Pour le peuple qui reçut la loi de Moïse, le temps de la vendange approche également : « Or, le temps des fruits étant proche. »

Rab. C'est avec raison qu'il dit : « Le temps des fruits, » et non le temps de recueillir les produits de cette vigne, car un peuple rebelle et opiniâtre ne produit aucun fruit. — S. Chrys. (*hom.* 68.) Les serviteurs ce sont les prophètes, qui, comme autant de prêtres, offrent au Seigneur les fruits du peuple et les témoignages de son obéissance, qui consiste dans les œuvres. Or, ces vignerons ont fait paraître toute l'étendue de leur méchanceté, non-seulement en ne portant pas de fruits, mais encore en entrant dans une grande colère contre les serviteurs qu'on leur avait envoyés et en plongeant leurs mains dans le sang. « Mais les vignerons s'étant saisis de ses serviteurs, » etc. — S. Jér. Ils les battirent de verges comme Jérémie (*Jérem.*, xxxvii), les tuèrent comme Isaïe, les lapidèrent comme Naboth (III *Rois*, xxi) et, comme Zacharie, qu'ils immolèrent entre le temple et l'autel. (*Matth.*, xxiii.) — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) A chaque degré de la malice des Juifs, Dieu ajoutait un degré de miséricorde; mais leur malice s'augmentait en proportion égale de la miséricorde divine, et la méchanceté des hommes engageait ainsi un véritable combat contre la clémence de Dieu. « Il leur envoya encore d'autres serviteurs, » etc.

---

cundum infantiam : et tunc nihil vinea ostendit, nisi tantum habens in se vitalem virtutem; cum autem cœperit posse loqui, tempus est generationis. Quantum autem proficit anima pueri, tantum et vinea (id est, verbum Dei,) et post profectum vinea operatur fructum maturum charitatis, et gaudii, et pacis, et hujusmodi. Sed et populo, qui acceperunt legem per Moysen, tempus fructuum appropinquat aliquando. Unde sequitur : « Cum autem tempus fructuum appropinquasset, » etc.

Rab. Bene *tempus fructuum* posuit, non *proventum* : nullus enim est fructus populi contumacis. Chrys. (*in homil.* 69. *ut sup.*) *Servos* dicit prophetas qui offerunt quasi sacerdotes Domini populi fructus, et obedientiæ ostensionem per opera. Hi autem, non solum malitia usi sunt in non dando fructum, sed etiam in indignando ad eos qui venerunt, et sanguine manus impleverunt. Unde sequitur : « Et agricolæ apprehenderunt servos ejus, » etc. Hier. Ceciderunt quidem, ut Hieremiam (*Hierem.* 37) ; occiderunt, ut Esaiam; lapidaverunt, ut Nabot (III *Reg.* 21) et Zachariam, quem interfecerunt inter templum et altare. (*Matth.* 23.) Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Per singulos autem gradus judaicæ malitiæ Dei misericordia addebatur; et per singulos gradus divinæ misericordiæ malitia Judæorum crescebat; et sic contra Dei clementiam malignitas humana certabat. Unde sequitur : « Ite-

— S. Hil (*Can.* 22.) Ces prophètes envoyés en plus grand nombre que les premiers désignent le temps où, à la prédication individuelle et successive de chaque prophète, Dieu en fit succéder un plus grand nombre, pour annoncer tous en même temps ses oracles. — Ou bien ces premiers serviteurs qui furent envoyés sont Moïse, qui donna la loi, et Aaron, premier grand prêtre, qu'ils renvoyèrent sans leur avoir donné aucun fruit, après les avoir flagellés par leurs plaintes insolentes. Dans les autres serviteurs, vous pouvez voir les chœurs des prophètes. — S. Hil. Le fils envoyé en dernier lieu signifie l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Enfin, il leur envoya son propre Fils. »

S. Chrys. (*hom.* 68.) Pourquoi ne l'a-t-il pas envoyé en premier lieu ? C'était pour leur laisser le temps de se reconnaître coupables des mauvais traitements qu'ils avaient faits aux premiers envoyés, et que, renonçant à leur fureur, ils fussent saisis de honte en voyant le Fils de Dieu lui-même venir à eux. C'est pour cela qu'il dit : « Ils auront quelque respect pour mon Fils. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il le leur envoie, non comme un juge qui porte à des coupables la sentence de condamnation, mais pour offrir le pardon au repentir; il le leur envoie, non pour les châtier, mais pour les couvrir de honte. — S. Jér. Cette parole : « Ils auront quelque respect » ne veut pas dire que le père de famille était dans l'ignorance de ce qui devait arriver; car que peut-il ignorer lui qui n'est autre que Dieu lui-même? Si donc Dieu nous est représenté comme sujet au doute, c'est pour sauvegarder la libre volonté de l'homme. — S. Chrys. (*hom.* 68.) Ou bien le Sauveur exprime ici ce qui aurait dû se faire, car ils auraient dû le respecter, et il montre ainsi toute l'énormité de leur crime et combien

---

rum misit alios servos, » etc. Hilar. (*Can.* 22, *in Matth.*) Missi autem plures prioribus illud tempus designant, quo post singulorum prophetarum prædicationem, plurimus simul numerus prophetantium emissus est. Rab. Vel primi servi qui missi sunt, ipse legifer Moyses intelligitur, et Aaron primus sacerdos Dei; quos cæsos flagello linguæ, vacuos emiserunt; alios autem servos, prophetarum choros intellige. Hilar. (*Can.* 22 *ut sup.*) In filio autem ad ultimum misso, Domini nostri adventus significatur. Sequitur enim : « Novissime autem misit ad eos filium suum. »

Chrys. (*in homil.* 69 *ut sup.*) Quare autem non confestim misit ? Ut ex his quæ ad alios fecerant, seipsos accusarent; et furorem dimittentes, verecundarentur propter filium advenientem : unde sequitur : « Verebuntur filium meum. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. homil.* 40 *ut sup.*) Hunc autem misit, non quasi ad obnoxios pœnæ sententiam bajulantem, sed pœnitentiæ veniam; seu misit eos confundere, non punire. Hier. Quod autem dicit : « Verebuntur forte filium meum, » non de ignorantia venit : quid enim nesciat paterfamilias, qui hoc loco Deus intelligitur? Sed semper ambigere Deus dicitur, ut libera voluntas homini reservetur. Chrys. (*in homil.* 69 *ut sup.*) Vel hoc dicit annuntians quid fieri debebat; quoniam oportebat eos verecundari : per hoc enim vult ostendere peccatum eorum magnum et omni excu-

ils sont inexcusables. — Orig. Ou bien enfin ces paroles : « Ils respecteront mon fils, » se sont accomplies dans ceux d'entre les Juifs qui connurent Jésus-Christ et crurent en lui; et quant à celles qui suivent : « Les vignerons, voyant le Fils, dirent entre eux : Voici l'héritier, venez, tuons-le, » elles ont trouvé leur accomplissement dans ceux qui, ayant vu Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'ayant reconnu pour le Fils de Dieu, n'ont pas laissé de le crucifier. — S. Jér. Interrogeons ici Arius et Eunomius : Vous le voyez, leur dirons-nous, on dit du Père qu'il ne sait pas. Tout ce qu'ils pourront répondre en faveur du Père, qu'ils l'appliquent donc au Fils, qui a déclaré ne pas savoir le dernier jour. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il en est qui prétendent que Jésus-Christ reçut le nom de Fils à son baptême (1), comme les autres saints; mais le Seigneur lui-même détruit cette interprétation en disant ici : « Je leur enverrai mon Fils. » Or, lors qu'il songeait à leur envoyer son Fils après les prophètes, il était déjà Fils. D'ailleurs, s'il n'est appelé Fils qu'au même titre que tous les autres saints auxquels Dieu a fait entendre sa parole, le Seigneur aurait dû donner aux prophètes le nom de Fils comme au Christ, ou lui donner le nom de serviteur comme aux autres prophètes. — Rab. Cet aveu qu'ils font en disant : « Voici l'héritier, » nous prouve clairement que ce n'est point par ignorance, mais par jalousie, que les princes des prêtres ont crucifié Jésus-Christ. Ils comprirent qu'il était celui à qui Dieu a dit par son prophète : « Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage. » L'héritage du Fils est, en effet, la sainte Eglise formée de toutes les nations, héritage que le Père ne lui a pas laissé en mou-

(1) Comme s'il n'était que fils adoptif en vertu même de son baptême.

---

satione privatum. Orig. *ut sup.*) Vel illud quod ait : « Verebuntur filium meum, » videtur impletum in illis Judæis qui intelligentes Christum, crediderunt in eum. Hoc autem quod sequitur : « Agricolæ autem videntes filium, dixerunt inter se : Hic est hæres, venite, occidamus eum, » in illis impletum est, qui videntes Christum, et cognoscentes *Filium Dei*, nihilominus crucifixerunt eum. Hier. Interrogamus Arium et Eunomium : « Ecce, Pater dicitur ignorare : » quicquid pro patre responderint, hoc intelligant de filio, qui se dicit ignorare consummationis diem. (*Marc.* 13.) Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Dicunt autem quidam quia post incarnationem dictus est Christus *filius* ex baptismo, sicut cæteri sancti; quos ex hoc loco convincit Dominus, ubi dicitur : « Mittam filium meum. » Quando ergo adhuc cogitabat ad transmittendum filium post prophetas, jam *filius* erat : deinde si eo modo dicitur *filius* sicut omnes sancti ad quos factum est verbum Dei, debuit et prophetas dicere *filios* sicut et Christum; aut et Christum *servum* dicere, sicut et cæteros prophetas. Rab. Per hoc autem quod dicunt : « Hic est hæres, » manifeste Dominus probat, Judæorum principes, non per ignorantiam, sed per invidiam, Dei filium crucifixisse : intellexerunt enim eum esse illum cui Pater per Prophetam dicit (*Psal.* 2) : « Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam » hæreditas quippe Filii sancta Ecclesia est, de cunctis ei gentibus data, quam non moriens Pater illi

rant, mais qu'il a conquis lui-même d'une manière admirable par sa mort.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cependant, ce n'est qu'après qu'il fut entré dans le temple, et qu'il en eut chassé tous ceux qui vendaient les animaux destinés aux sacrifices, qu'ils formèrent surtout le projet de le mettre à mort. Et ils se dirent entre eux : « Venez, tuons-le. » Tel était en effet leur raisonnement : « Cet homme fera nécessairement perdre au peuple l'habitude de sacrifier ces victimes qui font notre profit, pour le déterminer à offrir le sacrifice de justice (1) qui tend directement à la gloire de Dieu, et ce peuple cessera ainsi d'être à nous pour être tout à Dieu. Si, au contraire, nous le mettons à mort, alors que personne ne demande à ce peuple les fruits de la justice, on continuera d'offrir des victimes, et le peuple sera toujours sous notre domination. C'est ce qu'ils expriment en propres termes : « Et nous aurons son héritage. » Telles sont les pensées des prêtres qui suivent les inspirations de la chair, et qui, sans se préoccuper que leur peuple vive sans péché, n'ont en vue qu'une seule chose : les offrandes qui sont faites dans l'église, et qu'ils considèrent comme le gain du sacerdoce. — Rab. Ou bien les Juifs cherchaient à lui enlever son héritage après l'avoir mis à mort, en s'efforçant d'éteindre la foi dont il est l'auteur, de lui substituer leur justice, qui vient de la loi, et d'en semer les germes dans le cœur des Gentils qu'ils voulaient former eux-mêmes.

« Ainsi, s'étant saisis de lui, ils le jetèrent hors de la vigne et le tuèrent. » S. Hil. (*can.* 22.) Jésus-Christ fut jeté hors de Jérusalem,

(1) « Sacrifiez le sacrifice de justice » (*Ps.* iv, 6). « Alors vous accepterez le sacrifice de justice » (*Ps.* lix, 20). « Ils offriront au Seigneur des sacrifices dans la justice, » etc. (*Malach.*, iii, 3.)

---

reliquit, sed ipse sua morte mirabiliter acquisivit.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Tamen postquam introivit in templum, et vendentes animalia quæ ad sacrificium pertinebant, foras ejecit, tunc præcipue cogitaverunt eum occidere. Unde dicunt : « Venite, occidamus eum : » dicebant enim intra se : Necesse est ut populus per istum dimittat consuetudinem hostiarum, quæ ad nostrum pertinent lucrum, et acquiescat offerre sacrificium justitiæ quod ad gloriam pertineat Dei; et sic jam non erit populus iste possessio nostra, sed Dei. Si autem occiderimus eum, dum non est qui justitiæ fructum a populo quærat, semper durabit consuetudo offerendarum hostiarum, et sic populus iste erit nostra possessio. Et hoc est quod sequitur : « Et nostra erit hæreditas. » Hæc est cogitatio communis omnium sacerdotum carnalium; qui non sunt solliciti quomodo vivat populus sine peccato; sed aspiciunt quid in Ecclesia offeratur; et hoc æstimant sacerdotii sui lucrum. Rab. Vel hæreditatem occiso eo præripere moliebantur Judæi, cum fidem quæ per eum est, extinguere, et suam magis quæ ex lege est, justitiam præferre, ac gentibus imbuendis conabantur inserere.

Sequitur : « Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, et occiderunt. » Hilar. (*Can.* 22 *ut sup.*) Christus enim extra Hierusalem tanquam extra vineam

comme hors de la vigne, pour y subir la sentence qui le condamnait à mort. — ORIG. Ou bien ces paroles : « Ils le jetèrent hors de la vigne, » veulent dirent, à mon avis, qu'autant qu'il était en eux, ils le traitèrent comme étranger à la vigne et à ceux qui la cultivaient.

« Lors donc que le maître de la vigne sera venu, que fera-t-il à ces vignerons ? » — S. JÉR. Le Seigneur leur fait cette question, non qu'il ignore ce qu'ils doivent y répondre, mais pour qu'ils trouvent leur condamnation dans leur propre réponse. Ils lui dirent donc : « Il fera périr misérablement ces méchants, » etc. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Si leur réponse est conforme à la vérité, il ne faut pas en attribuer le mérite à ceux qui ont prononcé une sentence aussi juste, mais à la justice de la cause elle-même ; car c'est la vérité qui leur a fait violence. — ORIG. Non plus que Caïphe (*Jean*, XI), ce n'est pas d'eux-mêmes que les princes des prêtres prononcent contre eux ce jugement prophétique, d'après lequel la parole de Dieu leur sera enlevée pour être donnée aux Gentils, qui produiront des fruits dans leur temps. Ou bien, c'est le Seigneur qu'ils ont mis à mort qui, aussitôt sa résurrection, fit périr misérablement ces mauvais vignerons, et loua sa vigne à d'autres (c'est-à-dire aux Apôtres), qui avaient embrassé la foi parmi le peuple juif.

S. AUG. (*de l'accord des Evang.*, II, 70.) Saint Marc ne donne pas cette réponse comme venant des Juifs (chap. X), mais comme une suite du discours du Seigneur, et comme s'il avait répondu lui-même à la question qu'il avait faite. Mais il est facile de lever cette difficulté en disant que leur réponse suivit de si près la question, que l'Evangéliste n'a pas cru devoir la faire précéder de ces mots : « Ils répondirent, » laissant au lecteur le soin de les suppléer ; ou bien que

---

in sententiam damnationis abjectus est. ORIG. (*ut sup.*) Vel quod dicit : « Ejecerunt extra vineam, » tale mihi videtur : quantum ad se, alienum eum esse judicaverunt a vinea et colonis.

Sequitur : « Cum ergo venerit dominus vineæ, quid faciet agricolis illis ? » HIER. Interrogat quidem eos Dominus, non quod ignoret quid responsuri sint, sed ut propria responsione damnentur. Sequitur : « Aiunt illi : Malos male perdet, » etc. CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quod autem verum responderunt, non est illorum qui juste judicaverunt, sed ipsius causæ : veritas enim ipsis violentiam fecit. ORIG. (*ut sup.*) Sicut enim Caiphas (*Joan.* 2,) sic et isti non ex se prophetaverunt contra se quoniam tollenda ab eis erant eloquia Dei, et danda gentibus, fructum in tempore daturis ; vel Dominus quem occiderunt, statim venit resurgens a mortuis, et malos quidem colonos male perdidit ; aliis autem colonis (id est, apostolis) vineam suam consignavit, id est, eis qui ex judaico populo crediderunt.

AUG. (*de Con. Evang.* lib. II, cap. 70.) Marcus autem hoc ab ipsis non responsum esse commemorat (*cap.* 10), sed Dominum consequenter locutum, post interrogationem suam ipsum sibi quodammodo respondisse : sed facile potest intelligi, vel illorum vocem ita subjectam, ut non interponeretur : « Illi responderunt, » sed tamen intelligeretur : aut ideo responsionem istam Domino

cette réponse a été attribuée au Seigneur, parce qu'étant conforme à la vérité, c'est lui qui, étant la vérité même, a parlé par leur bouche. — S. Chrys. (*hom.* 68.) Ou bien encore, il n'y a aucune contradiction, car cette réponse a pu être donnée deux fois, d'abord par les Juifs, et puis par Notre-Seigneur lui-même. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*) Mais une difficulté plus sérieuse, c'est que, d'après saint Luc, non-seulement les Juifs n'ont pas fait cette réponse, mais qu'ils en ont donné une toute contraire; car voici comment cet Evangéliste s'exprime : « Ce qu'ayant entendu, c'est-à-dire cette sentence tombée des lèvres du Sauveur, ils dirent : A Dieu ne plaise. » Or, on peut lever cette apparente contradiction en disant que parmi le peuple qui l'écoutait, quelques-uns firent la réponse rapportée par saint Matthieu, et d'autres celle de saint Luc : « A Dieu ne plaise. » Et on ne doit pas se laisser ébranler par cette circonstance que saint Matthieu raconte que les princes des prêtres et les anciens du peuple s'approchèrent du Sauveur, et continue sa narration jusqu'à la parabole de la vigne louée aux vignerons sans faire paraître d'autres interlocuteurs. Car on peut très-bien supposer que tout ce discours s'adressait aux princes des prêtres, mais que saint Matthieu, pour abréger, a omis ce que rapporte saint Luc, c'est-à-dire que la parabole de la vigne fut exposée non-seulement devant ceux qui avaient interrogé Jésus sur son autorité, mais encore en présence du peuple, et c'est parmi le peuple qu'il s'en est trouvé pour faire cette réponse : « Il les fera périr, et il donnera sa vigne à d'autres. » Saint Marc attribue cette réponse au Seigneur lui-même, à cause de la vérité qu'elle renferme, ou par suite de l'union des membres avec leur chef, union qui en fait un seul corps. Mais il y en eut aussi qui, entendant cette réponse, s'écrièrent : « A

---

potius attributam, quia cum verum dixerunt, etiam de illis hoc ipse respondit qui veritas est. Chrys. (*in homil.* 69, *ut sup.*) Vel non est contradictionis : etenim utraque facta sunt; quia scilicet et ipsi primo hoc responderunt, et postea Dominus iteravit. Aug. (*de Cons. Evang. ut sup.*) Sed illud magis movet quod Lucas, non solum eos hoc respondisse non dicit, verum etiam contrariam retulisse responsionem : ita enim narrat (*cap.* 24) : « Quo audito, » scilicet hac sententia ex ore Domini prolata, « dixerunt : Absit. » Restat ergo, ut intelligamus in plebe quæ audiebat, quosdam respondisse quod Matthæus commemorat; quosdam vero illud quod Lucas dicit; id est, *absit.* Nec moveat, quod Matthæus principes sacerdotum et seniores populi dixit accessisse ad Dominum, et sic sine interpositione alicujus personæ sermo contexitur usque ad hoc quod de locata agricolis vinea commemoratur potest enim putari omnia hæc cum principibus sacerdotum locutum fuisse : sed Matthæus brevitatis causa tacuit, quod Lucas non tacuit : parabolam scilicet istam, non ad eos solos dictam qui de potestate interrogaverant, sed ad plebem, in qua erant qui dicerent : « Perdet illos, et vineam suam dabit aliis : » quæ vox recte etiam ipsius Domini fuisse intelligitur; sive propter veritatem, sive propter membrorum ejus cum suo capite unitatem. Erant etiam qui talia respondentibus dicerent : *Absit;* quia intelli-

Dieu ne plaise, » parce qu'ils comprenaient que cette parabole était dirigée contre eux. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, saint Luc a rapporté la réponse de leur bouche, et saint Matthieu celle de leur cœur ; car ils le contredirent réellement en face en lui répondant : « A Dieu ne plaise, » tandis qu'ils l'approuvaient dans leur âme, et répondaient intérieurement : « Il fera périr misérablement ces méchants ; » c'est ainsi qu'un homme qui est surpris en faute cherche à excuser sa conduite, qu'il est obligé de condamner dans sa conscience.— S. Chrys. (*hom.* 68.) On peut dire encore, dans un autre sens, que le Seigneur leur a proposé cette parabole pour leur faire prononcer leur propre condamnation sans le savoir, comme Nathan le fit à l'égard de David (1), mais qu'ayant compris que c'était contre eux-mêmes que cette parabole était dirigée, ils s'écrièrent : « A Dieu ne plaise. »

Rab. Dans le sens moral, le Seigneur loue à chacun de nous sa vigne pour la cultiver lorsqu'il nous donne le baptême pour que nous lui fassions produire des fruits de justice. Il envoie un serviteur, puis un second et un troisième lorsqu'on nous lit la loi, les psaumes et les prophéties, pour nous exhorter à faire le bien. Mais nous frappons, et nous chassons ces envoyés lorsque nous méprisons ou, ce qui est plus grave encore, lorsque nous blasphémons la parole de Dieu. Tout chrétien, autant qu'il est en lui, met à mort l'héritier lorsqu'il foule aux pieds le Fils de Dieu et fait outrage à l'esprit de grâce. Après le châtiment du premier vigneron, la vigne est louée à un autre, ce qui arrive lorsque l'âme qui est humble reçoit le don de la grâce que le superbe a méprisé.

(1) Lorsque Nathan vint trouver David coupable d'adultère et de meurtre, et lui reprocha son crime sous la parabole d'un homme riche qui avait ravi la brebis d'un pauvre. (II *Rois*, xxii.)

---

gebant contra seipsos parabolam esse dictam. Chrys. (*super Matth.*, *in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : Lucas quidem secundum responsionem oris eorum narravit ; Matthæus secundum responsionem cordis : nam vere visibiliter quidem in facie contradixerunt, dicentes : *Absit* ; in conscientia autem susceperunt, dicentes : « Malos male perdet : » sicut cum homo deprehensus fuerit in malo, verbis quidem excusat, intus autem ejus conscientia recognoscit. Chrys. (*in homil.* 69 *ut sup.*) Vel aliter : Dominus propter hoc eis parabolam proposuit, ut ipsi non intelligentes contra se sententiam proferrent ; sicut et ad David factum est per Nathan (II *Reg.*, 12), rursus autem intelligentes, quæ dicta sunt, contra se esse, dixerunt : *Absit.*

Rab. Moraliter autem cuique vinea locatur colenda, cum baptismi mysterium datur quod operando exerceat. Mittitur servus unus, alter, et tertius ; cum lex, psalmus, prophetia legitur, ad quorum monita bene operetur. Sed missus cæditur et ejicitur, cum sermo contemnitur, vel (quod pejus est) blasphematur. Hæredem quantum ad se occidit, qui Filium Dei conculcaverit, et spiritui gratiæ contumeliam fecerit. Perdito malo cultore, vinea alii datur, cum donum gratiæ, quod superbus spreverit, humilis accipit.

S. Chrys. (*hom.* 68.) Mais comme les princes des prêtres n'acceptaient pas ce jugement, le Sauveur leur apporte un témoignage de l'Ecriture : « Jésus ajouta : N'avez-vous jamais lu dans l'Ecriture : « La pierre qu'ont rejetée, » etc. C'est-à-dire : Si vous ne comprenez cette parabole, comprenez au moins ce passage de l'Ecriture (1*). S. Jér. Il leur présente la même vérité sous des paraboles diverses, et ceux qu'il vient d'appeler laboureurs et vignerons, il les présente comme des architectes et des maçons. — S. Chrys. (*hom.* 68.) La pierre, c'est Jésus-Christ, et ceux qui bâtissent sont les docteurs des Juifs qui l'ont rejeté en disant : « Cet homme ne vient pas de Dieu. » — Rab. Mais c'est justement parce qu'ils l'ont rejeté qu'il devint cette pierre angulaire qui affermit le sommet de l'angle, parce qu'il réunit dans une même foi ceux qu'il avait choisis dans les deux peuples, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Elle est devenue la principale pierre de l'angle. » — S. Hil. (*can.* 22.) Il est devenu la pierre principale de l'angle, parce qu'il a été le lien qui a uni le peuple de la loi au peuple des Gentils.

S. Chrys. (*hom.* 68.) Il veut leur montrer ensuite que rien en cela n'était contraire à la volonté de Dieu, et il ajoute : « Ceci est l'œuvre du Seigneur. » — Orig. C'est-à-dire c'est Dieu lui-même qui a donné cette pierre à tout l'édifice, et cette pierre angulaire est un spectacle admirable pour nous qui pouvons le voir des yeux de l'intelligence.— S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est comme s'il leur disait : Comment ne comprenez-vous pas dans quel édifice cette pierre doit devenir le som-

(1*) Le docteur Sepp croit que cette image était fournie à Notre-Seigneur par la pierre fondamentale de l'ancien temple, qui avait été jetée de côté dans une cour; car, Hérode avait détruit le temple jusqu'en ses fondements pour en élever un autre à sa place, comme le raconte l'historien Josèphe (*Antiq. Jud.* liv. xv); et les constructions n'étaient pas encore achevées.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Deinde quasi non acquiescentibus illis, testimonium Scripturæ inducit. Sequitur enim : « Dicit illis Jesus : Nunquam legistis in Scripturis : Lapidem, quem reprobaverunt, » etc., id est : « Si parabolam meam non intelligitis, vel istam Scripturam cognoscatis. » Hier. Variis autem parabolis res eædem contexuntur : quos enim supra *operarios* et agricolas appellarat, nunc *ædificatores* (id est, *cementarios*) vocat. Chrys. (*in hom.* 68 *ut sup.*) *Lapidem* autem Christum vocat ; *ædificatores* autem doctores Judæorum, qui Christum reprobaverunt, dicentes (*Joan.* 9) : « Hic non est a Deo. » Raba. Sed illis nolentibus, ideo lapis caput anguli firmavit, quia de utroque populo quotquot ipse voluit, sua fide conjunxit : unde sequitur : « Hic factus est in caput anguli. » Hilar. (*Can.* 22 *ut sup.*) Est enim *caput anguli* factus, quia est inter legem et gentes lateris utriusque conjunctio.

Chrys. (*in hom.* 69 *ut sup.*) Deinde ut discant quoniam nihil eorum quæ fiebant, Deo contrarium erat, subdit : « A Domino factum est. » Orig. (*ut sup.*) Id est, iste lapis, donum est donatum a Deo ædificio universo ; et admirabile caput in oculis nostris, qui possumus eum videre oculis mentis. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quasi diceret : « Quare non intelligitis, in cu-

met de l'angle. Ce n'est pas dans le vôtre sans doute, puisque vous l'avez rejetée, mais dans un autre. Or, si un nouvel édifice doit s'élever, le vôtre doit donc être abandonné? Aussi ajoute-t-il: « Je vous déclare donc : Le royaume de Dieu vous sera enlevé, » etc.— Orig. Le royaume de Dieu, ce sont les mystères du royaume de Dieu, c'est-à-dire les divines Ecritures que le Seigneur a données aux hommes, d'abord à ce premier peuple à qui ont été confiés les oracles divins (1), et ensuite aux nations qui en ont produit les fruits. Or, Dieu ne donne sa parole qu'à celui qui lui fait produire des fruits, et le royaume de Dieu n'est point donné à celui qui laisse régner en lui le péché. Comment donc a-t-il pu donner ce royaume à ceux qui devaient en être dépouillé? Remarquons ici que les dons de Dieu sont des dons gratuits. Ceux à qui Dieu n'a fait que louer son royaume, il ne le leur a pas donné comme aux élus et comme aux fidèles; ceux, au contraire, à qui Dieu l'a donné, l'ont reçu comme étant marqués du sceau des élus.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Jésus-Christ est appelé la pierre, non-seulement à cause de sa force et de sa consistance, mais parce qu'il doit briser et réduire en poudre tous ses ennemis. Voilà pourquoi il ajoute : « Et celui qui tombera sur cette pierre, se brisera, » etc. — S. Jér. Celui qui est pécheur, mais qui croit en Jésus-Christ, tombe il est vrai, sur cette pierre et s'y brise, sans toutefois être entièrement réduit en poudre, car la patience de Dieu lui réserve des occasions de salut. Mais celui sur lequel tombera, c'est-à-dire sur lequel viendra fondre cette pierre, et qui aura tout à fait renié Jésus-Christ, elle le

(1) « Quel est donc l'avantage des Juifs?... Il est grand en toute manière, d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. » (*Rom.*, III, 1, 2.)

---

jus ædificii angulo ponendus est ille lapis, non in vestro (quando reprobatus est), sed in alio? Si autem aliud ædificium est futurum, ergo vestra ædificatio est contemnenda. » Unde subdit: « Ideo dico vobis : Auferetur a vobis regnum Dei, » etc. Orig. (*ut sup.*) *Regnum* Dei dicit mysteria regni Dei, id est, divinas Scripturas, quas tradidit Dominus: primo quidem populo illi priori, cui credita sunt eloquia Dei; secundo autem gentibus facientibus fructum. Nemini enim datur verbum Dei, nisi facienti fructum de eo; et nemini, in quo peccatum regnat, datur regnum Dei : quomodo ergo illis datum est, a quo et ablatum est? Sed considera quomodo quod datur, intelligitur gratis datum. Quibus ergo locavit, non omnino quasi electis et fidelibus dedit : quibus autem donavit, cum judicio electionis donavit.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) *Lapis* autem dicitur Christus, non solum propter firmitatem, sed etiam quia est inimicorum magna confractio. Unde sequitur : « Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur, » etc. Hier. Qui peccator est, et tamen in illum credit, cadit quidem super lapidem, et confringitur, sed non omnino conteritur, reservatur enim per patientiam ad salutem : super quem vero ille ceciderit (hoc est, cui lapis ille irruerit, et qui Christum penitus negaverit), sic con-

réduira tellement en poudre, qu'il ne restera pas le moindre fragment avec lequel il soit possible de puiser une goutte d'eau (1*). — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Etre brisé et être broyé sont deux choses différentes : quand un objet est brisé, il en reste quelque chose ; mais quand il est broyé, il est comme réduit en poussière. Or, ce qui tombe sur une pierre ne se brise pas en proportion de la dureté de la pierre, mais en raison de la violence de sa chute, ou de la force de son poids, ou de la hauteur d'où il tombe ; ainsi la ruine du chrétien qui pèche n'est pas en proportion de ce que Jésus-Christ peut faire pour le perdre, mais en raison de ce qu'il fait pour se perdre lui-même par ses œuvres, en raison de l'énormité de ses péchés ou de la grandeur de sa dignité ; la ruine des infidèles, au contraire, n'est qu'en raison de la puissance que Jésus-Christ a pour les perdre. — S. Chrys. (*hom.* 69.) Ou bien il leur indique ici deux ruines différentes : l'une qu'ils éprouveront en venant se heurter contre cette pierre qui a été pour eux un objet de scandale, et à laquelle il fait allusion en disant : « Celui qui tombera sur cette pierre ; » l'autre qui viendra à la suite de la captivité qui les menace, et qu'il exprime en ajoutant : « Et elle écrasera celui sur qui elle tombera. » — S. Aug. (*Quest. évang.*) Ou bien, ceux qui tomberont sur cette pierre sont ceux qui l'accablent actuellement de mépris et d'outrages ; ils ne périssent pas sans ressource ; mais ils sont cependant brisés, et ne marchent plus dans les sentiers de la justice ; ceux, au contraire, sur lesquels tombera cette pierre, la verront fondre sur eux du haut du ciel au jour du jugement avec des châtiments sans retour ; c'est pour cela qu'il ajoute : « Elle les écrasera. » Car les impies

(1*) Allusion à ces paroles d'Isaïe : « Le Seigneur la brisera comme le vase fragile du potier et la réduira tellement en poudre (l'iniquité qui sera comme une haute muraille), que ses débris ne pourront servir à puiser de l'eau dans une citerne ni à porter un charbon enflammé. » (*Isa.*, xxx, 14.)

---

teret eum, ut nec testa quidem remaneat, in qua hauriatur aquæ pusillum. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Aliud est enim *confringi*, et aliud *comminui* : de eo enim quod confringitur, aliquid remanet : quod autem comminuitur, quasi in pulverem convertitur. Quod autem cadit ad lapidem, non frangitur secundum quod est lapidis virtus, sed in quantum fortiter cadit, aut propter pondus suum, aut propter altitudinem casus : sic et Christianus peccans, non tantum perit, quantum potest perdere Christus, sed quantum ipse se perdit per opera sua ; aut propter magnitudinem peccati, aut propter altitudinem dignitatis : infideles autem pereunt tantum, quantum potest eos perdere Christus. Chrys. (*in homil.* 69 *ut sup.*) Vel hic duas perditiones eorum ostendit : unam ab eo, quod offenderunt, et scandalizati sunt ; quam designat, dicens : « Qui ceciderit super lapidem, » etc. Aliam a captivitate eis superventura quam manifestat, dicens : « Super quem vero ceciderit, » etc. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. 30.) Vel de his dicit quod cadent super eum, qui illum modo contemnunt, vel injuriis afficiunt : ideo nondum penitus intereunt, sed tamen confringuntur, ut non recte ambulent : super quos autem cadet, veniet illis desuper in judicio cum pœna perditionis : ideo dixit : « Conteret eos, » ut sint im-

seront comme la poussière que le vent disperse de dessus la face de la terre.

℣. 45, 46. — *Les princes des prêtres et les pharisiens, ayant entendu ces paraboles de Jésus, connurent que c'était d'eux qu'il parlait. Et voulant se saisir de lui, ils craignirent le peuple, parce qu'il le regardait comme un prophète.*

S. Jér. Quoique le cœur des Juifs fût endurci par l'incrédulité, ils comprenaient cependant que toutes ces paroles du Sauveur étaient dirigées contre eux. « Et les princes des prêtres, ayant entendu, » etc. S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Telle est la différence des hommes de bien d'avec les méchants : l'homme de bien qui est surpris en faute s'afflige, parce qu'il a péché ; le méchant, au contraire, est furieux, non pas d'avoir péché, mais de voir son péché découvert ; et non-seulement il n'en fait pas pénitence, mais il n'en devient que plus irrité contre celui qui l'a repris de son crime. Et c'est pour cela que les princes des prêtres, surpris dans leur malice, n'en deviennent que plus ardents pour le mal. « Et voulant se saisir de lui, ils craignirent la foule, parce qu'elle le regardait comme un prophète. » — Orig. Les idées du peuple sur Jésus-Christ, qu'il regarde comme un prophète, ont quelque chose de conforme à la vérité; mais il ne comprend pas sa grandeur en tant qu'il est Fils de Dieu. Or, les princes des prêtres craignent le peuple, parce qu'il a de Jésus-Christ cette opinion, et qu'il est disposé à le défendre, car eux-mêmes ne peuvent s'élever jusque là, et ne se forment aucune idée convenable du Sauveur. Il faut, du reste, savoir qu'il y a différentes manières de s'emparer de Jésus. Les princes des prêtres et les pharisiens voulaient se saisir de lui,

---

pii tanquam pulvis, quem projicit ventus a facie terræ. (*Psal.* I.)

Et cum audissent principes sacerdotum et pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quod de ipsis diceret. Et quærentes eum tenere, timuerunt turbas; quoniam sicut prophetam eum habebant.

Hier. Quamvis duro corde Judæi propter incredulitatem essent, tamen intelligebant contra se omnes Domini sententias dirigi. Unde dicitur : « Et cum audissent principes, » etc. Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* hom. 39 *prope finem.* Hæc est autem differentia bonorum hominum et malorum : bonus enim comprehensus in peccato, gemit, quia peccavit; malus autem fremit, non quia peccavit, sed quia comprehensus est in peccato ; et non solum pœnitentiam non agit, sed magis adversus corripientem irascitur. Unde et isti comprehensi, magis ad malitiam sunt excitati. Sequitur enim : « Et quærentes tenere eum, timuerunt turbas ; quoniam sicut prophetam eum habebant. » Orig. (*ut sup.*) Sapiunt quidem aliquid de eo quod verum est, *prophetam* eum æstimantes ; non autem magnitudinem ejus intelligunt, secundum quod erat Filius Dei. Turbas autem sic sapientes de eo, et paratas pro eo pugnare, timent principes : neque enim ad eorum scientiam pertingere possunt, nihil dignum sentientes de eo. Deinde sciendum est quoniam volentium Jesum tenere differentia est. Aliter enim principes et pharisæi quærebant eum tenere, aliter sponsa, quæ

mais d'une autre manière que l'Epouse des cantiques lorsqu'elle dit : « Je l'ai saisi, et ne le laisserai point aller, » et lorsqu'elle doit le retenir encore plus fortement, comme elle l'exprime plus loin : « Je monterai sur le palmier et je saisirai ses rameaux élevés (1). » Tous ceux qui n'ont pas d'idées justes sur la divinité du Christ veulent s'emparer de Jésus pour le perdre. Quant aux autres paroles différentes de la parole du Christ, il est possible de les saisir, de s'en emparer ; mais pour la parole de vérité, personne ne peut ni la saisir, c'est-à-dire la comprendre, ni s'en emparer, c'est-à-dire l'enchaîner, ni l'arracher de l'esprit des fidèles, ni la faire mourir, c'est-à-dire la détruire. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tout homme livré au mal, à ne consulter que sa volonté, porte la main sur Dieu et le met à mort ; car celui qui foule aux pieds les commandements de Dieu, celui qui murmure contre Dieu, celui qui lance vers le ciel des regards de colère, ne s'emparerait-il pas de Dieu, s'il le pouvait, pour s'en défaire et pécher en toute liberté ? — Rab. Et cependant nous voyons tous les jours se renouveler cette crainte de ceux qui appréhendent de se saisir de Jésus, lorsqu'un chrétien, qui ne l'est que de nom, n'ose, par un sentiment de honte, ou parce qu'il craint les gens de bien qui l'entourent, attaquer l'unité de la foi et de la paix qu'il déteste dans son cœur.

(1) Le grec porte Κρατήσω τῶν ὑψέων αὐτοῦ, *je m'emparerai de ses extrémités*, ce que la Vulgate a traduit par *je cueillerai ses fruits :* et Symmaque par τῶν βαιων αὐτοῦ, *ses rameaux*.

---

dicit (*Cant.* 3) : « Tenui eum, nec dimittam, » adhuc eum tentura melius, sicut dicit (*Cant.* 7) : « Ascendam in palmam, et tenebo altitudinem ejus : » omnes enim non recte sapientes de Divinitate, tenere volunt Jesum et perdere eum. Et alia quidem verba, præter verbum Christi, possibile est comprehendere et tenere : Verbum autem veritatis nemo potest comprehendere (id est, intelligere), neque tenere (id est, convincere), neque separare a sensu credentium, neque mortificare (id est, destruere.) Chrys. (*super Matth. in opere imperf.*, homil. 40.) Omnis etiam homo malus (quantum ad voluntatem suam), et manus mittit in Deum, et occidit eum : qui enim præcepta Dei conculcat, qui murmurat contra Deum, et turbato vultu aspicit cœlum, nonne si fieri potuisset, manus mitteret in Deum, et occideret eum, ut jam licenter peccaret ? Rab. Sed tamen quod timent mittere manum in Jesum propter turbam, quotidie in Ecclesia geritur ; cum quilibet solo nomine frater, fidei et pacis unitatem (quam non diligit) propter bonos cohabitantes vel erubescit impugnare, vel timet.

CHAPITRE XXII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-14. — Pourquoi l'Evangéliste se sert ici de l'expression : *Jésus répondant*, etc. ? — La parabole du festin, racontée par saint Luc, est-elle la même que celle-ci, et que représentent ces deux paraboles ? — Que représente cet homme-Roi et son Fils ? — La personne du Rédempteur n'est pas formée par l'union de deux personnalités distinctes. — Quelles sont ces noces et quand ont-elles été célébrées ? — Quels sont ces serviteurs qui invitent aux noces une première et une seconde fois, et quand ont-ils été envoyés ? — Que figurent le festin préparé, ces bœufs et tous ces animaux engraissés ? — Pourquoi n'en est-il pas fait mention dans la première invitation ? — Application aux discours des prédicateurs. — Que signifient ces paroles : *Le festin est préparé ?* Les prétextes apportés par les invités étaient-ils légitimes ? — Que représentent les invités qui refusent de venir au festin ? — Dans quel sens faut-il entendre les sentiments de colère dans Dieu figuré par ce Roi ? — Quelles sont ces armées envoyées pour punir les homicides ? — Quels sont ceux qui succèdent aux premiers invités ? — Que figurent ici les carrefours où le roi commande d'aller chercher les invités ? — Quels sont les serviteurs envoyés en dernier lieu. — Que figurent ces bons et ces mauvais qu'ils invitent indistinctement ? — Quand la salle des noces fût-elle remplie au figuré ? — Pourquoi le roi entre-t-il dans la salle avant que le festin commence ? — Que représente-t-il ? — Pourquoi n'est-il question que d'un seul homme qui n'a point la robe nuptiale ? — Que représente cet homme et le vêtement nuptial ? Que signifient ces paroles : *Et il demeura muet ?* — Que figure le châtiment qui lui fut infligé. — Quelles sont les ténèbres extérieures où il fut jeté. — Que signifient les pleurs et les grincements de dents.

℣. 15-22. — Caractère de la malignité des Juifs, confondue d'un côté, elle revient à la charge par une autre voie. — Quels sont ces Hérodiens avec lesquels les Pharisiens envoient leurs disciples ? — Dissentiments qui existaient sur le tribut à payer aux Romains. — Quel était le dessein des Pharisiens ? — Quel est le premier artifice des hypocrites ? — Trois manières de dissimuler la vérité. — Pourquoi Jésus leur répond avec sévérité ? — Preuve qu'il leur donne de sa puissance. — Pourquoi les appelle-t-il hypocrites ? — Pourquoi les couvre-t-il de confusion, tandis qu'ils avaient eu recours à la flatterie ? — La demande que Jésus leur fait de voir la pièce de monnaie a-t-elle pour cause l'ignorance ? — Quel était ce César dont la pièce de monnaie portait l'effigie ? — Pourquoi est-il juste de rendre à César ce qui appartient à César ? — Comment devons-nous rendre à Dieu ce qui est à Dieu ? — Application de ces paroles dans le sens moral. — Que nous apprend ici la réponse de Jésus à ses ennemis ? — Quel fut pour eux tout le fruit de cette sage réponse ?

℣. 23-33. — Caractère de la présomption. — Pourquoi les Sadducéens viennent-ils à la suite des Pharisiens ? — Quelles étaient les deux grandes sectes parmi les Juifs ? — Quelles étaient les vérités niées par les Sadducéens ? — Vérité de la résurrection des corps. — Raison que les Sadducéens croient avoir trouvé pour soutenir leur erreur. — Pourquoi Moïse avait-il établi dans la loi, que le frère d'un défunt mort sans enfant serait tenu d'épouser sa veuve ? — Est-ce

un fait réel que les Sadducéens objectent à Notre-Seigneur? — Que figurent ici dans le sens allégorique ces sept frères? — Pourquoi Jésus leur reproche à la fois leur folie et leur ignorance? — Quelles sont les deux choses qu'il leur reproche d'ignorer? — Est-il écrit dans les saintes Lettres qu'après la résurrection les hommes n'auront point de femmes, etc., et que les hommes seront comme les Anges de Dieu? — Comment doit-on discuter avec ceux qui calomnient la vérité, et avec ceux qui sont simplement dans l'ignorance? — Pourquoi dans la vie future les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris? — Pourquoi Notre-Seigneur ajoute-t-il : *Ils seront comme des Anges de Dieu dans le Ciel?* — Raison pour laquelle les Sadducéens n'admettaient pas la résurrection? — Pourquoi Notre-Seigneur ne se sert-il de cette comparaison des Anges, que lorsqu'il s'agit de l'affranchissement des devoirs des époux? — Quelle promesse contiennent ces paroles pour la vie future? — La nature des deux sexes sera-t-elle conservée après la résurrection? — Pourquoi Jésus confond-il ensuite les Sadducéens par l'autorité de Moïse? — Pourquoi cite-t-il un témoignage qui ne se rapporte pas directement au fait même de la résurrection? — Les Sadducéens niaient l'immortalité de l'âme, et n'admettaient que les cinq livres de Moïse. — Comment concilier avec ces paroles citées par le Sauveur : *Dieu n'est pas le Dieu des morts*, etc., ces autres : *Afin qu'il règne sur les vivants et les morts?* — A quel temps les paroles citées par Notre-Seigneur avaient-elles été dites à Moïse? — Pourquoi répète-t-il : *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac*, etc. — Comment ces trois patriarches représentent les différentes manières dont sont engendrés les enfants de Dieu? — Faiblesse des attaques que les Juifs dirigent contre Jésus. — Admiration du peuple pour le Sauveur.

℣. 34-40. — Malveillance infatigable et impudence des Pharisiens. — Caractère des docteurs de la vérité et des docteurs du mensonge. — Pourquoi les Pharisiens et les Sadducéens s'assemblent en grand nombre autour de Jésus? — Comment concilier saint Matthieu et saint Marc, sur l'intention avec laquelle ce docteur interroge le Sauveur? — Pourquoi l'appelle-t-il Maître? — A qui appartient-il de chercher à connaître les voies supérieures de la justice? — Objet de la question de ce docteur. — Comment Jésus confond son hypocrisie? — Qu'est-ce qu'aimer Dieu de tout son cœur, de tout son esprit, etc.? — Différentes interprétations des saints docteurs. — Les commandements de Dieu ne sont pas égaux entre eux. — Quel est le premier commandement, quel est le second. — Que faut-il entendre par le prochain? — Comment le second commandement est semblable au premier? — Comment toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements? — Pourquoi l'Ecriture emploie-t-elle indifféremment l'un pour l'autre, soit l'amour de Dieu, soit l'amour du prochain? — Cependant ces deux préceptes sont distincts.

℣. 41-46. — Conduite de Jésus à l'égard des Pharisiens. — Nature et fin de la question qu'il leur fait. — Comment Notre-Seigneur leur prouve qu'il est vraiment le Fils de Dieu? — Explication du témoignage de David. — Nous pouvons encore aujourd'hui adresser cette même question aux Juifs. — Futiles explications qu'ils donnent de ce passage. — Pourquoi les ennemis de Jésus gardèrent désormais le silence.

ỷ. 1-14. — *Jésus, répondant encore en paraboles, leur dit : Le royaume des cieux est semblable à un roi qui, voulant faire les noces de son fils, envoya ses serviteurs pour appeler aux noces ceux qui y étaient conviés; mais ils refusèrent d'y venir. Il envoya encore d'autres serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux conviés : J'ai préparé mon dîner, j'ai fait tuer mes bœufs et tout ce que j'avais fait engraisser* (1) ; *tout est prêt, venez aux noces. Mais eux, ne s'en mettant point en peine, s'en allèrent, l'un à sa maison des champs, et l'autre à son négoce; les autres se saisirent de ses serviteurs et les tuèrent après leur avoir fait plusieurs outrages. Le roi, l'ayant appris, en fut ému de colère; et ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers et brûla leur ville. Alors il dit à ses serviteurs : Le festin des noces est tout prêt; mais ceux qui y avaient été appelés n'en ont pas été dignes. Allez donc dans les carrefours et appelez aux noces tous ceux que vous trouverez. Ses serviteurs, s'en allant alors par les rues, assemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, bons et mauvais, et la salle des noces fut remplie de personnes qui se mirent à table. Le roi entra ensuite pour voir ceux qui étaient à table, et y ayant aperçu un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu sans avoir la robe nuptiale? Et cet homme demeura muet. Alors le roi dit à ses gens : Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.*

S. Chrys. (*hom.* 69.) Jésus venait de déclarer que la vigne du Seigneur serait confiée à une nation qui lui ferait produire des fruits ; il fait ici connaître quelle serait cette nation : « Et Jésus, répondant, » etc.— La Glose. L'Evangéliste se sert de l'expression « répondant » pour montrer que Jésus allait au-devant de la pensée criminelle

(1) C'est ainsi qu'on appelle les oiseaux domestiques, et le nom *altilia* peut venir du mot latin *alere*, nourrir, parce qu'ils sont nourris dans la maison. — En grec ils sont appelés σιτιστα, du mot σῖτον, à cause du blé ou du grain qui sert à les nourrir.

CAPUT XXII.

Et respondens Jesus dixit iterum in parabolis eis, dicens : Simile factum est regnum cœlorum homini regi, qui fecit nuptias filio suo. Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, et nolebant venire. Iterum misit alios servos, dicens : Dicite invitatis, ecce prandium meum paravi; tauri mei, et altilia occisa sunt, et omnia parata ; venite ad nuptias. Illi autem neglexerunt, et abierunt, alius in villam suam, alius vero ad negotiationem suam : reliqui vero tenuerunt servos ejus, et contumeliis affectos occiderunt. Rex autem cum audisset iratus est, et missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit. Tunc ait servis suis : Nuptiæ quidem paratæ sunt, sed qui invitati erant, non fuerunt digni. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscumque inveneritis, vocate ad nuptias. Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt omnes quos invenerunt, malos et bonos ; et impletæ sunt nuptiæ discumbentium. Intravit autem rex ut videret discumbentes, et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali. Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium. Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.

Chrys. (*in homil.* 70, *in Matth.*) Quia dixerat : « Dabitur genti facienti fructus ejus, » hic ostendit cui genti : unde dicitur : « Et respondens Jesus, dixit, » etc. Glossa. (*interlin.*) Dicit autem, *respondens*, id est, obvians pravæ cogi-

qu'ils avaient de le mettre à mort (1). — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, II, 71.) Saint Matthieu est le seul qui raconte cette parabole; nous trouvons bien dans saint Luc une parabole analogue, mais ce n'est pas la même, comme le prouve la suite du récit. — S. Grég. (*hom.* 38.) Ces noces représentent l'Eglise de la terre, et le souper dont il est question dans saint Luc, le festin éternel qui doit avoir lieu à la fin des temps ; car plusieurs de ceux qui entrent dans la salle des noces doivent en sortir, mais aucun de ceux qui seront admis à ce festin n'en sera exclu. Si l'on veut soutenir cependant qu'il s'agit du même fait dans les deux Evangélistes, il faudra dire que saint Matthieu seul a parlé de celui qui fut renvoyé pour être entré sans la robe nuptiale. Que l'un, d'ailleurs, donne le nom de souper à ce que l'autre appelle dîner, ce n'est pas une difficulté ; car comme les anciens dînaient à la neuvième heure (2), le dîner s'appelait aussi cène ou souper.

Orig. (*traité* 20 *sur S. Matth.*) Le royaume des cieux est semblable à un homme qui est roi, si l'on considère celui qui règne ; et fils de roi, si nous considérons celui qui partage son pouvoir ; si notre attention se porte sur ce qui compose son royaume, il est semblable aux serviteurs et à ceux qui sont invités à la noce, parmi lesquels il faut compter l'armée du roi. Il ajoute : « A un homme roi, » parce qu'il veut parler aux hommes un langage humain, et gouverner comme homme ceux qui ne veulent point du gouvernement de Dieu. Mais le royaume de Dieu cessera d'être semblable à un homme lorsqu'il

(1) Les ennemis du Sauveur pensaient dès lors à le mettre à mort, et en avaient arrêté le dessein dans un conseil qu'ils avaient tenu. (*Jean*, XI.)

(2) Cette neuvième heure, d'après la manière de compter des Juifs, correspond chez nous à trois heures après midi, — comme au contraire notre neuvième heure du matin correspond à la troisième heure des Juifs.

---

tationi eorum de morte sua. Aug. (*de Con. Evang.*, lib. II, cap. 71.) Parabolam autem istam solus Matthæus narrat; simile quiddam etiam Lucas commemorat (*cap.* 14) ; sed non est hoc ; sicut et ipse ordo indicat. Greg. (*in homil.* 38, *in Evang.*) Hic per *nuptias*, præsens Ecclesia, illic per *cœnam*, æternum et ultimum convivium designatur ; quia et in hanc nonnulli exituri intrant ; ad illud quisquis semel intraverit, ulterius non exibit. At si quis forte contendat hanc eamdem esse lectionem, intelligi forsitan potest quia de projecto eo qui cum nuptiali veste non intraverat, quod Lucas tacuit, Matthæus dixit ; quod vero per illum *cœna*, per hunc autem *prandium* dicitur, nequaquam obsistit ; quia cum ad horam nonam apud antiquos prandium fieret quotidie, ipsum quoque prandium *cœna* vocabatur.

Orig. (*Tract.* 20, *in Matth.*) Regnum autem cœlorum simile est, secundum eum quidem qui regnat, homini regi ; secundum eum autem qui conregnat, *filio regis* ; secundum ea vero quæ sunt in regno regis, servis et invitatis ad nuptias, inter quos est et exercitus regis. Additum est autem, *homini regi*, ut hominibus quasi homo loquatur, et dispenset homines non cupientes dispensari a Deo. Sed tunc cessabit re-

n'y aura plus ni envie, ni esprit d'opposition, en un mot, ni passions, ni péchés, que nous aurons cessé de nous conduire d'après les inspirations de la nature, et que nous verrons Dieu tel qu'il est; car nous ne le voyons pas maintenant tel qu'il est, mais tel qu'il a daigné se faire pour notre salut.

S. Grég. (*hom.* 38.) Dieu le Père a célébré les noces de Dieu son Fils lorsqu'il l'a uni à la nature humaine dans le sein d'une vierge; mais gardons-nous de croire, parce que toute union conjugale suppose deux personnes, que la personne du Rédempteur a été formée par l'union de deux personnalités distinctes. Nous disons que la personne de Jésus-Christ est composée de deux natures, et qu'il existe en deux natures, mais nous évitons comme un crime de dire qu'il y avait en lui deux personnes. Nous sommes certains d'éviter toute erreur en disant que ce Père, qui est roi, a fait des noces à son Fils qui est également roi, en l'unissant par le mystère de l'incarnation à la sainte Eglise, et ce fut le sein de la Vierge qui fut le lit nuptial de ce divin époux. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien, dans un autre sens, lorsque la résurrection des saints sera consommée, alors la vie, qui est le Christ, s'unira intimement à l'homme en absorbant dans son immortalité tout ce qu'il a de mortel (1). Maintenant nous avons déjà reçu l'Esprit saint comme les arrhes de cette union future, mais alors nous recevrons Jésus-Christ lui-même dans toute sa plénitude. — Orig. Ou bien, par cette union de l'époux avec l'épouse, c'est-à-dire de Jésus-Christ avec l'âme fidèle, vous pouvez entendre la parole de Dieu qui est reçue dans l'âme, et par l'enfantement, les bonnes

(1) « Lorsque le corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira cette parole de l'Ecriture : La mort a été absorbée dans la victoire. » (I *Corinth.*, xv, 54.)

---

gnum cœlorum esse simile homini, cum cessante zelo, et contentione, et cæteris passionibus, et peccatis, cessaverimus secundum hominem ambulare; et videbimus eum sicuti est: nunc enim videmus eum, non sicuti est, sed sicuti propter nostram dispensationem factus fuerit nobis.

Greg. (*in homil.* 38, *ut sup.*) Tunc autem Deus Pater Deo Filio nuptias fecit, quando hunc in utero virginis humanæ naturæ conjunxit; sed quia ex duabus personis fieri solet nuptiarum conjunctio, absit hoc ab intellectibus nostris ut personam Redemptoris nostri ex duabus personis credamus esse unitam. Ex duabus quippe atque in duabus hunc naturis existere dicimus, sed ex duabus personis credere compositum, ut nefas vitamus. Securius ergo dici potest, quia in hoc Rex Pater Regni Filio nuptias fecit, quod ei per incarnationis mysterium sanctam Ecclesiam sociavit: uterus autem genitricis Virginis hujus sponsi thalamus fuit. Chrys. (*super Matth.* 18, *in opere imperf.*, homil. 41.) Vel aliter: cum resurrectio fuerit facta Sanctorum, tunc suscipiet hominem vita (quæ est Christus) mortalitatem ejus sua immortalitate absorbens: nunc enim quasi arrhas futuri conjugii Spiritum Sanctum accipimus; tunc autem ipsum Christum plenius in nobis habebimus. Orig. (*ut sup.*) Vel conjunctionem sponsi ad sponsam (id est, Christi ad animam) verbi susceptionem intellige; par-

œuvres. — S. Hil. Nous avons raison de considérer ces noces comme étant accomplies déjà par le Père; car cette société, qui doit durer éternellement, et cette union avec un corps nouveau, ont déjà reçu leur parfait accomplissement en Jésus-Christ.

« Et il envoya ses serviteurs pour appeler aux noces ceux qui y étaient conviés, mais ils refusèrent d'y venir. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Vous voyez donc qu'ils étaient déjà invités lorsqu'il envoya ses serviteurs; car Dieu avait invité les hommes dès le temps d'Abraham, à qui l'incarnation du Christ était promise. — S. Jér. « Il envoya son serviteur. » Ce fut probablement Moïse, par qui Dieu donna la loi à ceux qui étaient invités. Si nous lisons : « Ses serviteurs » au pluriel, comme le portent la plupart des exemplaires, nous devrons entendre cette expression des prophètes; car ceux qu'ils invitèrent ne répondirent point à leur invitation. « Et il envoya de nouveau d'autres serviteurs, en leur disant : Dites aux invités. » Si le mot serviteur est au singulier, il est plus naturel de voir dans ceux qui ont été envoyés une seconde fois les prophètes que les Apôtres. Si, au contraire, nous lisons «ses serviteurs» au pluriel (1), ces serviteurs envoyés la seconde fois sont nécessairement les Apôtres. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Seigneur les envoya lorsqu'il leur dit : « Vous n'irez pas dans la voie des nations; mais allez plutôt vers les brebis égarées de la maison d'Israël. » Orig. Ou bien ces serviteurs qui sont envoyés pour appeler aux noces ceux qui étaient invités, sont les prophètes qui par leurs prophéties en convertirent un grand nombre parmi le peuple à la joie de voir l'Eglise rentrer sous la possession du Christ.

(1) Dans tous les anciens exemplaires que la Glose a suivis, aussi bien que dans tous les exemplaires actuels corrigés, on lit *serviteurs* au pluriel d'après le texte grec τοὺς δούλους, et l'on ne voit pas où saint Jérôme a pu trouver le singulier, si ce n'est peut-être au chap. XIV, vers 7, de saint Luc, d'où cette faute aura pu se glisser dans ce passage de saint Matthieu...

---

tus autem, opera bona. Hilar. (*ut sup.*) Merito autem a Patre jam sunt hæ nuptiæ factæ, quia æternitatis hujus societas, et novi corporis desponsata conjunctio, habetur jam perfecta in Christo.

Sequitur : « Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, et noluerunt venire. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ergo quando misit servos suos, jam invitati prius erant : invitati sunt enim homines a tempore Abrahæ, cui Christi incarnatio promittebatur. Hier. Misit autem servum suum; nec dubium quin Moysen, per quem legem invitatis dedit. Si autem *servos* legerimus (ut pleraque habent exemplaria) ad prophetas referendum est; quia invitati per eos venire contempserunt. Sequitur : « Iterum misit alios servos, dicens: Dicite invitatis. » Servi, qui secundo missi sunt, melius est ut prophetæ intelligantur, quam apostoli, ita tamen si *servus* supra fuerit scriptus; sin autem *servos* ibidem legas, hic servi secundi apostoli sunt intelligendi. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quos misit, cum eis dixit (*Matth.* 10) : « In viam gentium ne abieritis, » sed potius : « Ite ad oves perditas domus Israël. » Orig. (*ut sup.*) Vel qui primo mittuntur servi vocare invitatos ad nuptias, habentur prophetæ convertentes ex populo per suas prophetias ad lætitiam restitutionis Eccle-

Ceux qui, parmi ces premiers invités, refusèrent de venir, sont ceux qui ne voulaient pas écouter les paroles des prophètes. Les serviteurs qui furent envoyés une seconde fois sont un nouveau choix de prophètes.— S. Hil. Ou bien, les serviteurs envoyés en premier lieu vers les invités sont les Apôtres ; ceux qu'ils appellent à répondre à l'invitation qui leur a été faite, c'est le peuple d'Israël ; car il a été appelé par la loi à la gloire de l'éternité. Or, le but de la mission des Apôtres était d'avertir ceux que les prophètes avaient invités. Quant à ceux qui sont envoyés de nouveau pour intimer l'ordre positif de répondre à cette invitation, ce sont les hommes apostoliques qui ont succédé aux Apôtres.

S. Grég. (*hom.* 38.) Mais, ceux qui ont été invités en premier lieu ayant refusé de venir au festin des noces, le roi fait dire dans la seconde invitation : « Mon festin est préparé. » — Rab. Ce festin préparé, ces bœufs et tous ces animaux engraissés sont une figure des richesses de ce roi, destinée à nous faire comprendre les biens spirituels sous le voile des objets matériels ; ou bien on peut y voir la grandeur des vérités divines, et la doctrine toute pleine de la loi de Dieu. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Lorsque Notre-Seigneur dit à ses disciples : « Allez et prêchez, en disant que le royaume des cieux est proche, » il ne leur donne pas d'autre mission que par ces paroles : « Dites que j'ai préparé mon festin, c'est-à-dire j'ai couvert les tables des Ecritures des mets de la loi et des prophètes. « Mes bœufs. » — S. Grég. (*hom.* 38.) Les bœufs représentent les patriarches de l'Ancien Testament, à qui la loi permettait de frapper leurs ennemis à l'aide de la force matérielle (1) ; le mot latin *altilia* signifie les animaux qu'on

(1) Saint Grégoire emploie précédemment le mot *licentia* à la place de *permissio*. Le saint Doc-

siæ ad Christum. Qui autem noluerunt venire in primis invitati, sunt qui noluerunt audire verba prophetarum. Iterum alii transmissi, alia congregatio prophetarum est. Hilar. (*ut sup.*) Vel servi primo missi, qui invitatos vocarent, apostoli sunt ; qui autem admonentur ut venirent invitati antea, populus Israël est : in gloriam enim æternitatis per legem est advocatus : apostolorum enim erat proprium commonefacere eos quos invitaverant prophetæ : qui vero iterum cum præceptorum conditione mittuntur, apostolici viri sunt, successores eorum.

Greg. (*in homil.* 38 *ut sup.*) Sed quia hi qui prius invitati sunt, ad nuptiarum convivium venire noluerunt, in secunda invitatione jam dicitur : « Ecce prandium meum paravi. » Raba. Prandium paratum, et tauri, et altilia occisa, vel per metaphoram opes regiæ describuntur, ut ex carnalibus intelligantur spiritualia ; vel certe dogmatum magnitudo et doctrina Dei lege plenissima sentiri potest. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Cum ergo Dominus apostolis dixit (*Matth.* 10) : « Euntes prædicate dicentes quia appropinquavit regnum cœlorum, » hoc significavit quod hic dicitur : « Prandium meum paravi, » id est, ex lege et prophetis Scripturarum mensas ornavi. Unde sequitur : « Tauri mei, » etc. Greg. (*in homil.* 38 *ut sup.*) Per *tauros* autem Patres Veteris Testamenti figurantur, qui ex permissione legis inimicos suos virtutis corporeæ cornu feriebant ; *altilia* vero saginata di-

engraisse; on les appelle en latin *altilia* ou *quasi alita*, du verbe *alere*, nourrir. Or, ces animaux engraissés figurent les patriarches du Nouveau Testament qui, nourris de l'abondance des douceurs intérieures, élèvent leurs désirs de la terre au ciel sur les ailes de la contemplation intérieure. Ces paroles : « J'ai fait tuer mes bœufs et les animaux que j'avais fait engraisser, » reviennent à celles-ci : « Considérez la mort des patriarches qui vous ont précédés, et pensez aux moyens qui peuvent préserver votre vie. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien, selon un autre sens, il dit : « Les bœufs et les animaux que j'ai fait engraisser, » non pas que les bœufs n'eussent été eux-mêmes engraissés, mais parce que tous les animaux qui étaient engraissés n'étaient pas des bœufs. Ces animaux engraissés représentent donc les prophètes qui furent remplis de l'Esprit saint, et les bœufs, ceux qui furent à la fois prophètes et prêtres ; car de même que les bœufs marchent à la tête du troupeau, ainsi les prêtres sont les chefs et les guides du peuple de Dieu. — S. Hil. Ou bien encore, les bœufs sont la glorieuse phalange des martyrs qui ont été immolés à la gloire de Dieu comme des victimes de choix ; les animaux engraissés sont les hommes spirituels, semblables à des oiseaux qui, nourris du pain du ciel, sont devenus capables de prendre leur essor, et de remplir les autres de la surabondance de cette nourriture divine. — S. Grég. Il faut remarquer que dans la première invitation il n'est point fait mention des bœufs ni des autres animaux qui ont été engraissés, tandis que dans la seconde invitation il est dit qu'ils sont tués et préparés, parce que, en effet, le Dieu tout-puissant, lorsque nous refusons d'écouter sa parole, a recours aux exemples pour faire disparaître toutes nos prétendues

teur fait ici allusion à ces paroles de la bénédiction de Joseph : « Sa beauté est celle du premier-né du taureau, ses cornes sont semblables à celles du rhinocéros, avec elles il élèvera en l'air les peuples jusqu'aux extrémités de la terre. » (*Deuter.*, xxxiii, 17.)

---

cimus ; ab eo enim quod est alere *altilia* (vel quasi *alita*) vocamus ; per *altilia* ergo Patres Novi Testamenti figurantur, qui dum gratiam pinguedinis internæ dulcedinis percipiunt, a terrenis desideriis ad sublimia (contemplationis suæ penna) sublevantur. Dicit ergo : « Tauri mei et altilia occisa sunt ; » ac si dicat : « Patrum præcedentium mortes aspicite, et remedia vitæ vestræ cogitate. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : ideo dicit : « Et saginata, et tauros ; » non quia et tauri non fuerint saginati, sed quia non omnes saginati fuerunt tauri : ergo *saginata* tantummodo dicit prophetas, qui fuerunt Spiritu Sancto repleti ; *tauros* autem qui prophetæ fuerunt et sacerdotes, sicut Hieremias et Ezechiel : ut enim tauri duces sunt gregis, ita et sacerdotes principes sunt populi. Hilar. (*ut sup.*) Vel aliter : *tauri*, gloriosa martyrum species est, qui confessioni Dei tanquam hostia electa sunt immolati ; *saginata* vero sunt homines spirituales, tanquam cœlesti pane ad evolandum aves pastæ, cæteros accepti cibi ubertate expleturæ. Greg. (*ut sup.*) Notandum vero quod in priore invitatione nil de tauris et altilibus dicitur ; in secunda autem jam tau et altilia mactata memorantur ; quieunipotens Deus, cum verba ejusçavius)

impossibilités, et nous rendre faciles les difficultés qui nous paraissent insurmontables par l'exemple de ceux qui en ont triomphé avant nous. — Orig. Ou bien encore, comme ce festin qui est préparé c'est la parole de Dieu, on peut dire que les bœufs sont les parties les plus fortes de la prédication de l'Evangile, et les animaux engraissés celles où règne la douceur et l'onction. Lorsqu'un discours sur une matière quelconque, manque de corps et de solidité, nous disons qu'il est maigre; les discours substantiels, au contraire, sont ceux où chaque proposition se trouve appuyée d'un grand nombre de preuves et d'exemples. C'est ainsi que nous comparons avec raison à la tourterelle le discours de celui qui traite de la chasteté (1); mais si son discours sur cette vertu surabonde de preuves de raison et de témoignages de l'Ecriture, qui plaisent à l'esprit des auditeurs en même temps qu'ils l'instruisent, il devient semblable à ces animaux engraissés.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ces paroles : « Le festin est préparé, » signifient que tout ce qui doit contribuer à notre salut se trouve contenu et préparé dans les Ecritures. C'est là, en effet, que l'ignorant trouve l'instruction dont il a besoin; le rebelle, des motifs de crainte; et celui qui est dans la peine, des promesses qui l'encouragent à supporter le travail et l'épreuve. — La Glose. Ou bien encore, tout est prêt, c'est-à-dire la porte du royaume, fermée jusqu'alors, est ouverte par la foi en mon incarnation. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien enfin, tout ce qui a rapport au mystère de la passion du Seigneur et

(1) La tourterelle est considérée comme l'emblème de la chasteté par Aristote au liv. IX, chap. 7, de son *Histoire naturelle*, et par Pierre dans ses *Hiéroglyphes,* liv. XII, chap. 16 et 17.

---

nolumus, adjungit exempla, ut omne quod impossibile credimus, tanto nobis ad superandum fiat facilius, quanto per hoc transisse et alios audimus. Orig. (*ut sup.*) Vel quia prandium quod paratur, est eloquium Dei, fortia quæque eloquiorum Dei, *tauri* intelliguntur ; suavia vero et delectabilia eorum, sunt *saginata :* si quis enim proferat quædam dicta modica et non firma, et non magnam virtutem rationis habentia, videntur macra esse quæ proferuntur : saginata autem sunt, cum ad unamquamque propositionem exempla multa orationis probatione repleta inducuntur : puta, si aliquis castitate sermonem loquitur, recte intelligitur *turtur :* sed cum ipsum sanctitatis sermonem cum rationis probatione de Scripturis repletum protulerit ita ut delectet et confirmet animum audientis, protulit eum *saginatum.*

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quod autem dicitur : « Et omnia parata sunt, » intelligitur quia quicquid quæritur ad salutem, jam adimpletum est in Scripturis; qui enim ignorans est, invenit ibi quod discat : qui contumax est, invenit ibi quod timeat; qui laborat, invenit ibi promissa quibus excitetur ad opus. Glossa. (*interlin.*) Vel « omnia parata sunt, » id est, introitus regni paratus est per fidem meæ incarnationis, qui ante fuerat clausus. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel « *omnia parata* » dicit, quæ pertinent ad mysterium dominicæ passionis et nostræ redemptionis. Dicit au-

à notre résurrection, est préparé. Il dit : « Venez aux noces, » non pas en marchant extérieurement, mais par votre foi et la pureté de vos mœurs.

« Mais ils ne s'en mirent point en peine. » Et quelle fut la cause de leur indifférence? La voici : « Ils s'en allèrent l'un à la maison des champs, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 70.) Ces prétextes paraissent légitimes, mais nous devons apprendre de là que, lors même que les occupations qui nous retiennent sont nécessaires, nous devons les subordonner toutes aux choses spirituelles. Je crois cependant qu'ils avaient recours à ces prétextes pour couvrir leur négligence. — S. Hil. Les hommes sont absorbés tout entiers par les soucis de l'ambition du monde, comme cet homme par les soins de sa maison des champs, et un plus grand nombre encore sont retenus dans les embarras du commerce par le désir de l'argent. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien dans un autre sens, lorsque nous sommes appliqués à quelque travail manuel, par exemple à la culture d'un champ ou d'une vigne, ou à un travail sur le bois ou sur le fer, nous sommes comme cet homme qui travaillait à sa maison des champs; toute œuvre, au contraire, qui tend à réaliser pour nous un gain quelconque en dehors de ces travaux manuels, porte le nom général de commerce. O monde que tu es misérable, et qu'ils sont aussi misérables ceux qui te suivent; car toujours ce sont les œuvres du monde qui ont exclu les hommes de la véritable vie.

S. Grég. Celui donc qui, livré tout entier aux travaux de la terre, ou aux œuvres du monde, néglige de méditer le mystère de l'incarnation et d'y conformer sa vie, est cet homme qui refuse de venir aux noces du roi, sous le prétexte d'aller à sa maison des champs où à ses affaires; et souvent, ce qui est plus grave, plusieurs de ceux qui sont

---

tem : « Venite ad nuptias, » non pedibus, sed fide et moribus.

Sequitur : « Illi autem neglexerunt : » quare autem neglexerint manifestat cum subdit : « Et abierunt alius in villam suam, » etc. Chrys. (*in homil.* 70 *ut sup.*) Quamvis autem videantur rationabiles occasiones esse, sed hinc discimus quod (etiam si necessaria sunt quæ detinent) omnibus tamen præponere spiritualia oportet : mihi autem videtur quod his occasionibus usi, negligentiæ velamina proponebant. Hilar. (*ut sup.*) Ambitione enim seculi tanquam villa, homines occupantur, plures vero propter pecuniæ cupiditatem negotiatione detinentur. Chrys. (*in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : cum labore manuum nostrarum aliquid facimus (puta, exercentes agrum vel vineam, aut opus ligni vel ferri,) villam colere videmur; cum autem non labore manuum nostrarum alia lucra sequimur, totum hoc, *negotiatio* appellatur. O miserrimus mundus, et miseri qui eum sequuntur! Semper enim mundialia opera homines excluserunt vita.

Greg. (*ut sup.*) Qui ergo intentus labori terreno, vel mundi actionibus deditus, mysterium incarnationis dominicæ pensare, et secundum illud vivere dissimulat, quasi ad villam vel negotium pergens, venire ad regias nuptias recusat; et plerumque (quod est gravius)

appelés, non-contents de rejeter la grâce qui leur est offerte, la persécutent. « Les autres se saisirent de ses serviteurs, » etc. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Ou bien, par les occupations de la maison des champs, Notre-Seigneur a voulu désigner les gens du peuple parmi les Juifs que les plaisirs du monde ont éloignés de Jésus-Christ; et, par les soins du négoce, les prêtres et les autres ministres du temple qui ne se sont consacrés au ministère du sacerdoce de la loi que dans des vues toutes d'intérêt, et que l'avarice a détournés de la foi. Aussi le Sauveur ne dit point d'eux qu'ils ont répondu à cette invitation par la méchanceté, mais par la négligence. Ceux qui ont répondu par la méchanceté sont ceux qui, par haine ou par envie, ont crucifié Jésus-Christ. Quant à ceux que les préoccupations des affaires ont empêchés de croire, ils ont fait preuve de négligence, mais non de malice. Cependant le Seigneur ne parle pas ici de sa mort, parce qu'il en avait parlé dans la première parabole, mais seulement de la mort de ses disciples, à qui les Juifs firent souffrir le martyre après son ascension, c'est-à-dire d'Etienne qu'ils lapidèrent, et de Jacques, fils d'Alphée (1), qu'ils firent périr par le glaive, crimes qui furent la cause de la destruction de Jérusalem par les Romains. Remarquons aussi que ce n'est pas au littéral, mais dans un sens métaphorique, qu'on dit de Dieu qu'il se met en colère; la colère de Dieu, c'est l'exercice de sa justice. Voilà pourquoi il est dit : « Le roi, l'ayant appris, en fut irrité. » — S. JÉR. Lorsque ce roi invitait aux noces, et donnait ainsi des preuves de sa bonté, on lui donne le nom d'homme ; mais maintenant qu'il en vient à l'exercice de sa justice, l'homme disparaît, et il n'est plus question

(1) Il s'agit ici de Jacques le Mineur et fils d'Alphée, qu'il faut distinguer de Jacques le Majeur, fils de Zébédée. Il n'est point question de la mort de ce dernier, quoiqu'elle ait eu lieu à Jérusalem, parce qu'elle fut le fait non des Juifs, mais du roi Hérode : cependant ce prince ne fit mettre à mort le saint apôtre que pour plaire aux Juifs, comme on le voit au chap. 12 des *Actes*.

---

nonnulli vocati gratiam, non solum respuunt, sed etiam persequuntur : unde subditur : « Reliqui vero tenuerunt, » etc. CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel per occupationem *villæ*, populares Judæorum significat, quos mundi delectatio separavit a Christo; per occupationem vero *negotiationis*, sacerdotes cæterosque ministros templi significavit, quos lucri obtentu venientes ad ministerium legis et templi, avaritia separavit a fide : quibus non dixit, quod *malignati sunt*, sed, *neglexerunt* : qui enim odio aut invidia crucifixerunt Christum, illi malignati sunt; qui autem negotiis impediti non crediderunt, illi neglexisse dicuntur, non malignati esse. De sua tamen morte Dominus tacet, quia in priori parabola dixerat; sed ostendit mortem discipulorum suorum, quos post ascensum ipsius occiderunt Judæi; Stephanum lapidantes, et Jacobum Alphæi occidentes : propter quæ Hierusalem destructa est a Romanis. Et notandum quod ira in Deo, non proprie, sed translative, dicitur : tunc enim irasci dicitur, quando ulciscitur. Unde et hic dicitur : « Rex autem cum audisset, iratus est. » HIER. Quando invitabat ad nuptias, et agebat opera clementiæ, *hominis* nomen appositum est; nunc autem quando ad ultionem venit, *homo* siletur, et *rex* tan-

que du roi. — Orig. Que ceux qui blasphèment le Dieu de la loi, des prophètes et de toute la création, nous disent si celui qui nous est présenté ici comme un homme et comme un homme irrité est le Père de Jésus-Christ. S'ils avouent qu'il l'est en effet, ils doivent reconnaître qu'on lui prête un grand nombre de sentiments propres à la nature humaine, bien qu'il n'en soit pas susceptible, mais parce qu'il veut s'accommoder à notre nature, sujette à ces impressions. C'est d'après cette explication qu'il faut entendre les sentiments de colère, de repentir et autres semblables que les prophètes prêtent à Dieu dans leurs écrits.

« Et ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers, » etc. S. Jér. Ces armées sont les armées romaines, qui, sous la conduite de Vespasien et de Tite, firent périr les Juifs, et livrèrent aux flammes leur ville prévaricatrice. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) L'armée romaine est appelée ici l'armée de Dieu, parce que « c'est au Seigneur qu'appartient la terre et tout ce qu'elle renferme, » et que les Romains ne seraient pas venus à Jérusalem si le Seigneur ne les y avait excités lui-même. — S. Grég. Ou bien, ce sont les légions des anges qui sont les armées de notre roi. Le Sauveur dit que le roi envoya ses troupes pour exterminer les homicides, parce qu'il se sert des anges pour exécuter tous ses jugements sur les hommes. Il fait mettre à mort ces homicides, parce que sa justice anéantit les persécuteurs; et il livre aux flammes leur cité, parce que non-seulement les âmes, mais aussi les corps qu'elles ont habités, seront livrés aux flammes.— Orig. Ou bien la cité des impies est, dans l'une ou dans l'autre opinion, la réunion de ceux qui s'assemblent sous l'inspiration de la sagesse des princes

---

tum dicitur. Orig. (*ut sup.*) Dicant autem qui peccant in Deum, legis et prophetarum, et totius creationis, utrum iste (qui et homo dicitur et iratus proponitur) ipse est Pater Christi. Quod si dixerint hunc ipsum esse, cogendi sunt confiteri quoniam multa in eo secundum passibilem hominum naturam esse dicuntur : non quia ipse passibilis est, sed quia morem gerit passibili naturæ hominum. Et secundum hanc consequentiam suscipere convenit et iram Dei, et pœnitentiam, et cætera hujusmodi in prophetis.

Sequitur : « Et missis exercitibus, perdidit homicidas illos, » etc. Hier. Per hos exercitus, Romanos intelligimus sub duce Vespasiano et Tito, qui occisis Judææ populis, prævaricatricem incenderunt civitatem. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Romanus autem exercitus dicitur « exercitus Dei, » quia « Domini est terra, et plenitudo ejus » (*Psal.* 23); nec etiam venissent Romani Hierusalem, nisi eos Dominus excitasset. Greg. (*ut sup.*) Vel angelorum agmina sunt exercitus Regis nostri. Missis ergo exercitibus extinxisse homicidas dicitur, quia in hominibus omne judicium per angelos exercetur. Homicidas ergo perdit, quia persequentes interimit; civitatem eorum igni succendit, quia illorum, non solum animæ, sed caro quoque (in qua habitaverant) æterna gehennæ flamma cruciantur. Orig. (*ut sup.*) Vel civitas impiorum est secundum unumquodque dogma congregatio eorum, qui conveniunt in sapientia prin-

de ce monde (1). Le roi livre cette cité aux flammes et la détruit comme un assemblage d'habitations vendues au mal.

S. Grég. Mais ce roi qui a vu mépriser ses avances ne laissera pas sans invités les noces de son fils, car la parole de Dieu a trouvé où se reposer : « Alors il dit à ses serviteurs. » — Orig. C'est-à-dire aux Apôtres, ou aux anges à qui Dieu a confié la vocation des Gentils. « Le festin des noces est tout prêt. » — Remi. C'est-à-dire le mystère de la réparation du genre humain est accompli et consommé. Mais ceux qui avaient été invités, c'est-à-dire les Juifs, n'en sont pas dignes ; car, ne connaissant point la justice de Dieu et s'efforçant d'établir leur propre justice, ils se sont jugés eux-mêmes indignes de la vie éternelle (2). Or, le peuple juif ayant été ainsi réprouvé, le peuple des Gentils est invité aux noces pour le remplacer. « Allez donc, est-il dit, dans les carrefours, » etc. — S. Jér. Car les Gentils n'étaient pas dans la voie, sur la route, mais dans les carrefours. — Remi. Les carrefours sont une figure des erreurs des Gentils. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien, les chemins sont les diverses professions de ce monde, comme l'enseignement de la philosophie, la carrière des armes, et autres semblables. Le roi dit à ses serviteurs : « Allez dans les carrefours, » c'est-à-dire appelez à la foi les hommes de toute condition. De même que la chasteté est une voie qui conduit à Dieu, la fornication conduit au démon, et l'on peut raisonner de même de toutes les autres vertus et de tous les autres vices. Il leur est donc ordonné d'appeler à la foi tous les hommes, quels que soient leur condition, ou leur genre de

(1) C'est-à-dire, des puissances de ce monde à cause de leur sagesse et de leur politique toute mondaine, — ou bien des démons inspirateurs du culte des idoles.

(2) *Rom.*, x, 3. Les dernières paroles sont tirées d'un discours de saint Paul et de saint Barnabé aux Juifs : « Parce que vous vous jugez indignes de la vie éternelle, voici que nous allons vers les nations. » (*Actes*, xiii, 46.)

---

cipum hujus seculi : quam succendit rex et exterminat, quasi ex malis ædificationibus consistentem.

Greg. (*ut sup.*) Sed is, qui invitantem se contemni conspicit, filii sui nuptias vacuas non habebit : quandoque enim sermo Dei inventus est ubi requiescat : unde subditur : « Tunc ait servis suis. » Orig. (*ut sup.*) Id est, apostolis, aut angelis, qui præpositi erant in vocatione gentium : « Nuptiæ quidem parata sunt. » Remig. Id est, omne sacramentum humanæ dispensationis jam peractum atque completum est. Sed qui invitati erant (id est, Judæi) non fuerunt digni; quia Dei justitiam ignorantes, et suam statuere volentes, indignos se judicaverunt æternæ vitæ; reprobato ergo judaico populo, ad has nuptias gentilis populus est susceptus. Unde sequitur : « Ite ergo ad exitus viarum, » etc. Hier. Gentilium enim populus non erat in viis, sed in exitibus viarum. Remig. Qui sunt errores Gentilium. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel *viæ* sunt omnes professiones hujus mundi, ut puta philosophiæ, militiæ, et hujusmodi. Dixit ergo : « Ite ad exitus viarum, » ut cujuslibet conditionis homines vocent ad fidem. Adhuc, sicut castitas via est quæ ducit ad Deum, sic fornicatio via est quæ ducit ad diabolum; et sic de aliis virtutibus et vitiis. Jubet ergo ut cujuscumque conversationis vel conditionis

vie. — S. Hil. On peut aussi entendre par le chemin le temps de la vie présente. Le roi ordonne donc d'aller à toutes les issues des chemins, parce que la vie éternelle se donne à tous comme dans un ordre inverse. — S. Grég. Ou bien encore, la sainte Ecriture prenant ordinairement les voies pour les œuvres, nous pouvons entendre par les carrefours le défaut et l'absence des œuvres; car bien souvent ceux qui reviennent à Dieu sont ceux qui n'ont point réussi dans les entreprises de la terre. — Orig. Ou bien dans un autre sens, je pense que la première invitation a été adressée à certaines âmes aux sentiments plus élevés; car Dieu invite de préférence au banquet de la parole divine ceux dont l'intelligence est mieux disposée. Mais ils refusent de se rendre à son invitation; il leur envoie donc d'autres serviteurs pour faire de nouvelles instances, en leur promettant, s'ils consentent à venir, de s'asseoir au banquet que le roi leur a préparé. Il faut remarquer, en effet, que de même que dans les choses extérieures, l'épouse est différente de ceux qui invitent, et ces derniers différents de ceux qui sont invités; ainsi Dieu, qui connaît le rang qu'occupent les âmes, leurs vertus, et les motifs qui les font agir, choisit les unes comme pour en faire autant d'épouses, les autres pour convier aux noces, les autres enfin pour être du nombre de ceux qui sont invités au festin. Or, ceux qui avaient été invités de préférence à tous les autres, se mirent peu en peine de ceux qui les invitèrent, parce qu'ils étaient pauvres d'intelligence, et ils aimèrent mieux suivre leurs idées où ils trouvaient plus de charmes que dans les promesses qui leur étaient faites au nom du roi. Toutefois ils sont moins coupables que ceux qui ont chargé d'outrages et mis à mort les serviteurs qui leur étaient envoyés, c'est-à-dire qui ont embarrassé dans des dif-

---

homines invitent ad fidem. Hilar. (*ut sup.*) Per *viam* etiam tempus seculi intelligendum est; atque ideo ad exitus viarum jubentur ire, quia omnibus retroacta donatur. Greg. (*ut sup.*) Vel aliter : in Scriptura sacra *vias*, actiones accipimus; *exitus viarum*, intelligimus defectus actionum, quia illi plerumque facile ad Deum veniunt, quos in terrenis actionibus prospera nulla comitantur. Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : puto hanc primam vocationem fuisse ad nuptias aliquarum ingenuarum animarum : principaliter enim Deus vult venire ad epulationem divini eloquii eos qui ad intelligendum sunt ingeniosiores; et quoniam qui hujusmodi sunt, nolunt ad istam vocationem venire, transmittuntur alii servi, provocantes eos : et promittentes quod si venerint, percipient prandium paratum a rege : sicut enim in corporalibus alia est quæ nubit sponsa, alii invitatores, alii qui invitantur ad nuptias, sic Deus scit diversos ordines animarum, earumque virtutes et causas; ob quas hi quidem in constitutione sponsæ accipiuntur, alii in ordine servorum vocantium, alii in numero invitatorum ad nuptias. Sed qui principaliter quidem fuerant invitati, primos invitatores (quasi pauperes sensu) neglexerunt, et abierunt sua sequentes; in quibus magis sunt delectati, quam in his quæ rex per servos suos promittebat; sed hi leviores sunt his qui servis transmissis injuriantur, et interficiunt; qui scilicet præparatione contentiosorum verborum ausi sunt tenuisse servos missos, qui non sunt

ficultés et dans des disputes préparées de longue main les envoyés qui n'étaient point prêts à résoudre leurs objections artificieuses, et qui les ont ensuite accablés d'injures et quelquefois mis à mort.

« Et ses serviteurs, s'en allant par les rues, assemblèrent, » etc. — Orig. Ces serviteurs sont ou les Apôtres qui sortent de Jérusalem et de la Judée, ou les anges qui viennent des profondeurs des cieux. Ils se répandent dans tous les chemins, figure des divers genres de vie, et ils assemblent tous ceux qu'ils trouvèrent, sans se préoccuper s'ils étaient bons ou mauvais avant leur vocation. Par les bons, nous pouvons entendre simplement ceux qui ont embrassé le culte du vrai Dieu en toute humilité et en toute droiture, et à qui s'appliquent ces paroles de l'Apôtre : « Lorsque les Gentils, qui n'ont pas reçu la loi, font naturellement ce que la loi commande, sans avoir la loi, ils sont à eux-mêmes la loi. » — S. Jér. Parmi les infidèles eux-mêmes, il y a une variété infinie, car les uns ont un penchant plus déclaré pour le vice, tandis que les autres, par la pureté de leurs mœurs, semblent acquis par avance à la vertu. — S. Grég. Ou bien le Sauveur s'exprime ainsi, parce que dans l'Eglise de la terre les méchants sont nécessairement mêlés aux bons, et les bons aux méchants. Or, on ne peut se flatter d'être bon lorsqu'on ne veut point tolérer les méchants.

« Et la salle des noces fut remplie. » — Orig. Les noces, c'est-à-dire celles du Christ et de son Eglise, furent au complet lorsque les Apôtres rappelèrent à Dieu tous ceux qu'ils trouvèrent, et les firent asseoir au banquet nuptial. Mais comme il avait fallu appeler indistinctement les bons et les mauvais, non pas sans doute que les méchants dussent rester méchants, mais pour leur faire échanger contre les vêtements indignes de la solennité des noces, la robe nuptiale (c'est-à-dire les

---

præparati ad solvendas quæstiones eorum versutas; et contumeliis afficiuntur vel interficiuntur ab eis.

Sequitur : « Et egressi servi ejus in vias congregaverunt, » etc. Orig. (*ut sup.*) Egredientes servi (sive de Judæa et Hierusalem apostoli Christi ; sive ab interioribus angeli sancti), et venientes ad vias diversas diversorum morum, congregaverunt quoscunque invenerunt : et non curant utrum aliquando ante vocationem mali fuerint, aut boni : bonos autem intelligere hic simpliciter convenit humiliores et rectiores ex eis qui veniebant ad cultum Dei ; quibus conveniebat quod Apostolus ait (*Rom.* 2) : « Cum gentes quæ legem non habent, ea quæ legis sunt faciunt, ipsi sibi sunt lex. » Hier. Inter ipsos etiam Gentiles infinita est diversitas cum alios sciamus esse procliviores ad vitia, alios ob honestatem morum virtutibus debitos. Greg. (*ut sup.*) Vel hoc dicit, quia in hac Ecclesia nec mali sine bonis, nec boni sine malis esse possunt : bonus autem non fuit, qui malos tolerare recusavit.

Sequitur : « Et impletæ sunt nuptiæ, » etc. Orig. (*ut sup.*) Nuptiæ (scilicet Christi et Ecclesiæ) sunt impletæ ; dum restituti Deo, qui ab apostolis sunt inventi, recubuerunt ad epulandum in nuptiis ; sed quoniam bonos et malos oportuit quidem vocari, non autem ut mali permanerent mali, sed ut deponerent vestimenta contraria nuptiis, et induerent nuptialia indumenta (scilicet

entrailles de miséricorde, de bonté), etc. (1). Le roi entre, pour voir ceux qui étaient réunis dans la salle du festin, avant que le repas soit servi, pour retenir ceux qui ont l'habit nuptial (2*) qui lui est si agréable, et renvoyer ceux qui ne le portent pas. « Le roi entra ensuite pour voir ceux qui étaient à table. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce n'est pas que Dieu ne soit présent partout, mais nous disons qu'il est présent spécialement là où il fait sentir l'action de son jugement, tandis qu'il paraît absent des lieux où il ne l'exerce pas pour le moment. Or, le jour de la visite est le jour du jugement où il visitera les chrétiens qui sont assis au banquet des Ecritures.

Orig. En entrant, il découvrit un homme qui n'avait pas changé de vie, ce que le Sauveur exprime en disant : « Et il aperçut un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale. » Il ne parle que d'un seul au singulier, parce que tous ceux qui, après avoir embrassé la foi, persévèrent dans la vie mauvaise qu'ils menaient avant leur baptême, sont tous de la même espèce. — S. Grég. Or, que devons-nous entendre par le vêtement nuptial, si ce n'est la charité dont Notre-Seigneur était rempli lorsqu'il vint célébrer son union avec l'Eglise par des noces toutes divines? Celui donc qui vient aux noces sans la robe nuptiale, c'est celui qui fait partie de l'Eglise par la foi sans avoir la charité. — S. Aug. (*contre Faust*, xxviii, 19.) Ou bien, celui qui vient aux noces sans le vêtement nuptial, c'est celui qui cherche, non la gloire de l'époux, mais la sienne propre. — S. Hil.

(1) « Revêtez-vous comme des élus de Dieu, des entrailles de miséricorde, de bonté, » etc. (*Coloss.*, iii, 12.)

(2*) Les rois d'Orient, selon la remarque de d'Allioli, ont coutume d'envoyer à ceux à qui ils veulent faire honneur, ou qu'ils invitent à leur table, des habits de fête avec lesquels ils doivent paraître en leur présence. Ainsi, quelque pauvre que fût celui qui avait été invité, on avait droit d'attendre de lui qu'il parût au festin avec l'habit nuptial : car le roi le lui avait envoyé, et le malheureux qui avait négligé de s'en revêtir, avait insulté volontairement la noble hospitalité qui lui était offerte. (Voy. *Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Darras, tom. V, p. 176.)

---

viscera misericordiæ, benignitatis, etc.) Ideo rex ingreditur, ut videat discumbentes, priusquam apponatur eis prandium ; ut retineat habentes nuptialia vestimenta quibus delectetur, condemnetque contrarios, unde sequitur : « Intravit autem rex ut videret discumbentes. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non quia alicubi ipse non est, sed ubi vult per judicium aspicere, ubi dicitur præsens ; ubi autem non vult, absens videtur. Dies autem aspectionis est dies judicii, quando visitaturus est Christianos, qui super mensam Scripturarum recumbunt.

Orig. (*ut sup.*) Ingrediens autem invenit quemdam qui non mutaverat proprios mores. Unde sequitur : « Et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali : » singulariter dixit, quia unius sunt generis omnes qui servant malitiam post fidem quam habuerant ante fidem. Greg. (*ut sup.*) Quid autem debemus intelligere per nuptialem vestem, nisi charitatem ? quia hanc in se Dominus habuit, dum ad sociandæ sibi Ecclesiæ nuptias veniret. Intrat ergo ad nuptias, sed sine veste nuptiali, qui in Ecclesia fidem habet, sed charitatem non habet. Aug. (*contra Faust.*, lib. xxviii, cap. 19.) Vel sine veste nuptiali nuptias adit, qui quærit ibi gloriam, non sponsi, sed suam.

(*can.* 22.) Ou bien, le vêtement nuptial c'est la grâce de l'Esprit saint, et la blancheur du vêtement céleste que nous avons reçu après une profession de foi parfaite, et qu'il nous faut conserver sans tache et sans souillure jusqu'au jour de la grande réunion dans le royaume des cieux. — S. Jér. Ou bien encore, le vêtement nuptial, ce sont les préceptes du Seigneur et les œuvres conformes à la loi et à l'Evangile, et qui deviennent comme le vêtement du nouvel homme. Or, tout homme qui porte le nom de chrétien et qui au jour du jugement sera trouvé sans ce vêtement nuptial, sera aussitôt repris : « Et il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans avoir le vêtement nuptial ? » Il lui donne le nom d'ami, parce qu'il a été invité aux noces (il est comme ami par la foi) (1) ; mais il lui reproche son impudence de déshonorer, par des vêtements souillés, l'éclat de la solennité nuptiale. — Orig. Et comme tout homme qui pèche et ne se revêt pas de Notre-Seigneur Jésus-Christ est sans excuse, il est dit de cet homme : « Et il demeura muet. » — S. Jér. Car il n'y aura plus alors de place ni pour l'audace effrontée (2), ni pour les dénégations impudentes, alors que tous les anges et le monde entier seront autant de témoins contre les pécheurs.

Orig. Non-seulement celui qui avait fait cet outrage à la solennité des noces en fut honteusement chassé, mais les gens du roi qui avaient le soin des prisons le chargèrent de chaînes, et le privèrent de l'usage de ses pieds dont il ne s'était point servi pour marcher dans la voie du bien, et de l'usage de ses mains qui n'avaient fait aucune bonne œuvre, et il fut condamné à être jeté dans un lieu obscur (3*) appelé

(1) Ce qui est entre parenthèses ne se trouve pas dans saint Jérôme.
(2) On lit dans saint Jérôme : *Non erit locus pœnitentiæ :* Il n'y aura plus lieu au repentir.
(3*) En Orient, les grands festins se donnent en temps de nuit, le convive qui est expulsé de la

---

Hilar. (*Can.* 22 *ut sup.*) Vel vestis nuptialis est gratia Spiritus Sancti, et candor habitus cœlestis, qui bonæ interrogationis confessione susceptus, usque in cœtum regni cœlorum immaculatus et integer est reservandus. Hier. Vel vestis nuptialis præcepta sunt Domini, et opera quæ complentur ex lege et Evangelio, novique hominis efficiunt vestimentum ; quod qui in die judicii inventus fuerit sub nomine christiano non habere, statim corripitur : unde sequitur : « Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? » amicum vocat, quia est invitatus ad nuptias (quasi sit amicus per fidem) ; arguit autem impudentiæ, quod veste sordida munditias polluerit nuptiales. Orig. (*ut sup.*) Et quoniam qui peccat et non induit Dominum Jesum Christum, non habet excusationem aliquam, ideo sequitur : « At ille obmutuit. » Hier. In tempore enim illo, non erit locus impudentiæ, nec negandi facultas, cum omnes angeli et mundus ipse testes sint peccatorum.

Orig. (*ut sup.*) Non autem solum rejectus est a nuptiis qui injuriam nuptiis fecit, sed adhuc a ministris regis super vincula constitutis ligatur incessione qua non est usus ad bonum, et apprehensoria virtute, qua nullum opus ad bonum implevit ; et condemnatus est in locum ab omni lumine alienum, qui vocantur

les ténèbres extérieures. « Alors le roi dit à ses serviteurs : Liez-lui les mains et les pieds, et jetez-le dans les ténèbres extérieures. » — S. Grég. La sévérité de la sentence divine lie les pieds et les mains de ceux que leurs mauvaises actions tenaient déjà captifs, et qui n'ont point voulu changer de vie; ou bien ceux que leurs fautes ont enchaînés et empêchés de faire le bien sont alors enchaînés par le châtiment qui leur est infligé.

S. Aug. (*de la Trin.*, vi.) Les embarras inextricables, qui naissent d'une volonté perverse et dépravée, sont comme les liens qui enchaînent celui qui mérite, par ses œuvres, d'être jeté dans les ténèbres extérieures.

S. Grég. Nous appelons ténèbres intérieures l'aveuglement du cœur, et ténèbres extérieures la nuit éternelle de la damnation. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien le Sauveur veut par là marquer la différence des tourments que souffriront les pécheurs; car il y a en premier lieu les ténèbres moins fortes, puis les ténèbres extérieures, et enfin les abîmes couverts d'une nuit profonde (1*).

« Là il y aura des pleurs et des grincements de dents. » — S. Jér. Ces pleurs et ces grincements de dents sont une figure empruntée aux souffrances du corps, pour nous montrer la grandeur des supplices de l'enfer; les mains et les pieds liés, aussi bien que les pleurs et les

salle du festin, laquelle est toujours bien éclairée, est jeté dans les ténèbres extérieures. Ces ténèbres extérieures se rapportent à la brusque transition qui fait passer le convive ainsi expulsé, des lumineuses clartés de la salle du festin dans la sombre nuit qui règne au dehors. Le désespoir de la honte qu'il a éprouvée lui arrache des cris et le fait grincer des dents. (Voyez *Hist. de l'Eglise*, par l'abbé Darras, tom. V, 176.)

(1*) Le P. de Nicolaï en conservant cette variante : *Sunt enim primæ tenebræ exteriores, interiores autem minores, et novissima loca,* avouait que cette phrase n'était pas moins obscure pour le sens que la variante qui se trouve dans le texte original de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu : *Sunt enim primæ tenebræ, et exteriores, et novissimi lacus.* Nous croyons cependant que cette phrase est plus compréhensible que la première et qu'elle établit une gradation de ténèbres parfaitement en rapport avec le contexte. (Voyez la citation qui termine l'explication de cette parabole.) Aussi n'avons-nous pas hésité à suivre cette seconde variante.

« tenebræ exteriores, » unde sequitur : « Tunc rex dixit ministris : Ligatis manibus et pedibus, mittite eum in tenebras exteriores. » Greg. (*ut sup.*) Ligantur tunc pedes et manus per districtiones sententiæ, qui modo a pravis operibus ligati noluerunt per meliorationem vitæ; vel tunc ligat pœna, quos modo a bonis operibus ligavit culpa.

Aug. (*de Trinit.* cap. 6.) Pravarum vero atque distortarum voluntatum implicatio, vinculum est quo alligatur qui hoc agit ut projiciatur in tenebras exteriores.

Greg. (*ut sup.*) *Interiores* autem *tenebras*, dicimus cæcitatem cordis, *exteriores* vero *tenebras*, æternam noctem damnationis. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel per hoc designatur differentia tormentorum in peccatoribus : sunt enim primæ tenebræ et exteriores ; et novissimi lacus.

Sequitur : « Ibi erit fletus et stridor dentium. » Hier. In fletu oculorum et stridore gentium, per metaphoram membrorum corporalium, magnitudo ostenditur tormentorum : manus quoque ligatas et pedes, fletum oculorum et

grincements de dents, sont pour nous une preuve de la vérité de la résurrection. — S. Grég. Par un juste jugement, ceux-là grincent des dents qui mettaient ici-bas toute leur joie dans les plaisirs de la table; ceux-là versent des larmes, dont les yeux se repaissaient de convoitises criminelles, et c'est ainsi que tous les membres du corps sont soumis à autant de supplices qu'ils étaient esclaves ici-bas de vices différents.

S. Jér. Et comme dans un festin nuptial ce n'est pas le commencement, mais la fin, que l'on recherche, il ajoute : « Car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » — S. Hil. Dans l'invitation qui est adressée à tous sans exception, il faut voir la preuve de cette bonté qui voudrait embrasser tous les hommes; dans ceux qui répondent à cette invitation ou à cet appel, nous devons reconnaître le choix plein de justice qui suit l'appréciation des mérites. — S. Grég. Car il en est qui n'essaient même pas de faire le bien, et il en est d'autres qui ne savent persévérer dans le bien qu'ils ont commencé. Que chacun de nous ait donc d'autant plus de sollicitude et de crainte, qu'il ignore ce qui lui reste encore à faire. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien dans un autre sens, Dieu entre pour voir quels sont les invités, toutes les fois qu'il éprouve son Eglise, et s'il s'en trouve un parmi eux qui n'ait point la robe nuptiale, il lui fait cette question : « Pourquoi avez-vous embrassé le christianisme, si vous aimez encore de telles œuvres ? » Jésus-Christ le livre donc à ses serviteurs, c'est-à-dire à des maîtres de séduction, et ils lui lient les mains, c'est-à-dire les œuvres, et les pieds, c'est-à-dire les mouvements de l'âme, et ils le précipitent dans les ténèbres, c'est-à-dire dans les erreurs soit des Gentils, soit des Juifs, soit des hérétiques. En effet, les ténèbres des

---

stridorem dentium, ad comprobandam resurrectionis intellige veritatem. Greg. (*ut sup.*) Ut illic dentes strideant, qui de edacitate gaudebant; illic oculi defleant, qui hic per illicitas concupiscentias versabantur; quatenus singula membra supplicio subjaceant, quæ hic singulis quibusque vitiis subjecta serviebant.

Hier. Et quia in convivio nuptiali, non initium, sed finis quæritur, subditur : « Multi enim sunt vocati, pauci vero electi. » Hilar. (*ut sup.*) In invitante enim sine exceptione, publicæ bonitatis humanitas est; in invitatis vero vel vocatis, de judicio meritorum probitatis electio est. Greg. (*ut sup.*) Nonnulli enim bona nec incipiunt; nonnulli vero in bonis quæ inceperunt, minime persistunt. Tanto ergo sibi unusquisque sollicite metuat, quanto ignorat quæ restant. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : quoties Deus tentat Ecclesiam suam, ingreditur ad eam ut videat discumbentes; et si invenerit aliquem non habentem vestem nuptialem, interrogat eum : « Ut quid factus es Christianus, si hæc opera diligebas? » Talem ergo Christus tradit ministris suis (id est, aliquibus magistris seductionis), et ligant manus ejus (id est, opera), et pedes (id est, motus animæ), et mittunt eum in tenebras, id est, in errores (vel gentium, vel Judæorum, vel hæreticorum); propinquiores enim sunt tenebræ Gentilium, quia veritatem

Gentils sont plus rapprochées, car ils n'ont jamais entendu parler de la vérité qu'ils méprisent; les ténèbres des Juifs sont extérieures, parce qu'ils n'ont pas cru à la vérité qui leur était annoncée; mais les ténèbres des hérétiques sont bien plus extérieures, parce qu'ils persécutent la vérité qu'ils ont connue et professée.

℣. 15-22. — *Alors les pharisiens, s'étant retirés, tinrent conseil entre eux pour le surprendre dans ses paroles, Ils lui envoyèrent donc leurs disciples avec des hérodiens lui dire : Maître, nous savons que vous êtes véritable et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne considérez point la personne dans les hommes. Dites-nous donc ce qu'il vous semble : Nous est-il libre de payer le tribut à César ou de ne pas le payer? Mais Jésus, connaissant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. Et ils lui présentèrent un denier; Jésus leur dit : De qui est cette cette image et cette inscription? De César, lui dirent-ils. Alors Jésus leur répondit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. L'ayant entendu parler de la sorte, ils admirèrent sa réponse, et le laissant, ils se retirèrent.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même que si l'on veut opposer une digue à un ruisseau d'eau courante, cette eau, contrariée par cet obstacle, cherche à se frayer un autre lit, ainsi la malignité des Juifs, confondue d'un côté, revient à la charge par une autre voie. « Alors les pharisiens s'étant retirés, » etc. Ils vont donc trouver les hérodiens. Tel le conseil, tels sont les conseillers. « Et ils envoient leurs disciples avec des hérodiens lui dire : Maître, nous savons que vous êtes véritable et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité. » — La Glose (1). Ils viennent avec les hérodiens comme avec des gens inconnus

(1) Ce passage se trouve en partie dans la Glose collatérale, et en partie dans la Glose interlinéaire, avec quelques changements pour la fin de la citation.

---

spernunt quam non audierunt ; sed exteriores Judæorum, qui audierunt, sed non crediderunt ; sed magis exteriores hæreticorum, qui audierunt et didicerunt.

Tunc abeuntes pharisæi, consilium inierunt ut caperent eum in sermone. Et mittunt discipulos suos cum Herodianis, dicentes : Magister, scimus quia verax es, et viam Dei in veritate doces, et non est tibi cura de aliquo : non enim respicis personam hominum. Dic ergo nobis, quid tibi videtur? Licet censum dare Cæsari, an non? Cognita autem Jesus nequitia eorum, ait : Quid me tentatis, hypocritæ? Ostendite mihi numisma census. At illi obtulerunt ei denarium, et ait illis Jesus : Cujus est imago hæc et superscriptio? Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo. Et audientes mirati sunt, et relicto eo, abierunt.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* homil. 42.) Sicut si aliquis claudere voluerit aquæ currentis meatum, si exclusa fuerit per aliquam violentiam, aliunde sibi semitam quærit, sic Judæorum malignitas ex una parte confusa, alium sibi aditum adinvenit : unde dicitur : « Tunc abeuntes pharisæi, » etc. Abierunt, inquam, ad herodianos. Quale consilium, tales et consiliatores ; et ideo sequitur : « Et mittunt ei discipulos suos cum herodianis dicentes : Magister, scimus quia verax es, et viam Dei in veritate doces. » Glossa. Tanquam ignotis,

pour le tromper plus facilement et le surprendre dans ses discours; car ils craignaient trop le peuple pour oser le faire par eux-mêmes. — S. Jér. La Judée, qui avait été récemment soumise à la puissance romaine sous César Auguste, en était devenue tributaire depuis le recensement général de l'empire. Il y avait donc grande division parmi le peuple : les uns disaient qu'il fallait payer le tribut aux Romains, parce qu'ils portaient les armes pour la défense de la Judée, et pour assurer la paix et la sûreté générale; les pharisiens, au contraire, qui se complaisaient dans leur justice, s'efforçaient de persuader que le peuple de Dieu, qui d'ailleurs payait la dîme, les prémices et les autres tributs marqués par la loi, ne devait pas être soumis à des lois humaines. Or, César Auguste avait établi pour roi des Juifs Hérode, fils d'Antipater, qui était un étranger et un prosélyte (1), pour diriger la perception de l'impôt, et gouverner la Judée sous la dépendance de l'empire. Les pharisiens envoient donc leurs disciples avec les hérodiens (2*), c'est-à-dire avec les soldats d'Hérode,

(1) Tous les Pères ont remarqué que le sceptre de Juda était passé aux mains d'un étranger, comme signe de l'époque à laquelle le Messie devait venir, c'est un fait contre lequel on ne peut opposer que de misérables raisons. Hérode est appelé *étranger,* à cause de son origine, et *prosélyte* comme professant depuis peu la religion juive.

(2*) « Les Juifs payaient déjà le tribut, puisque la Judée était soumise aux Romains. Or, comme Theudas et Judas avaient été mis à mort quelque temps auparavant pour avoir excité une sédition au sujet des impôts, les pharisiens voulaient rendre Jésus suspect de rébellion pour le même motif. Ils envoient donc leurs disciples avec les hérodiens pour lui tendre un double piége et le renfermer dans un cercle sans issue, en lui faisant un crime de tout ce qu'il pourrait répondre. S'il se montrait favorable aux hérodiens, alors ils se rendaient ses accusateurs; s'il se déclarait pour les pharisiens, les autres lui en feraient un crime. Cependant Notre-Seigneur avait déjà payé le didrachme, mais ils l'ignoraient, et ils espéraient bien le surprendre dans ses paroles, quelles qu'elles pourraient être. Toutefois ils auraient mieux aimé qu'il se déclarât contre les hérodiens. » (*Vie de N.-S. J.-C.*, Sepp., II.)

Comme c'est dans ce chapitre que nous voyons les principaux partis qui exerçaient une grande influence au temps de Jésus-Christ, essayer de lui tendre des piéges, il est nécessaire d'avoir de chacun de ces partis une idée juste. Les pharisiens, les sadducéens, les hérodiens appartenaient extérieurement à la même religion; mais ils avaient des tendances religieuses et politiques très-opposées. Nous avons déjà dit en peu de mots, dans une note précédente, ce qu'étaient les pharisiens. D'après une remarque assez ingénieuse, sinon entièrement juste, d'un exégète contemporain (l'abbé Ed. Chassay, *Histoire de la prédication de Notre-Seigneur*, tome II, page 509), les pharisiens, considérés au point de vue politique, étaient la personnification du parti républicain et national. En religion, ils étaient conservateurs, tandis que les sadducéens, leurs adversaires en politique et novateurs en matière religieuse, étaient disposés à subir, comme une nécessité inévitable, la domination de Rome. Quant aux hérodiens ou partisans d'Hérode Antipas, ils étaient pour les Romains, parce que la famille d'Hérode était redevable de son autorité

ut facilius deciperent, et per eos illum caperent; cum timentes turbam hoc per se non præsumerent facere. Hier. Nuper quidem sub Cæsare Augusto Judæa subjecta Romanis, quando in toto orbe est celebrata descriptio, stipendiaria facta fuerat : et erat in populo magna seditio, dicentibus aliis pro securitate et quiete quia Romani pro omnibus militarent, debere tributa persolvi; pharisæis vero, qui sibi applaudebant in justitia, e contrario nitentibus non debere populum Dei (qui decimas solveret, et primitias daret, et cætera quæ in lege scripta sunt) humanis legibus subjacere : Cæsar autem Augustus Herodem filium Antipatri alienigenam et proselytum, regem Judæis constituerat; qui tributis præesset et Romano pareret imperio. Mittunt igitur pharisæi discipulos suos cum he-

dont ils se moquaient, parce qu'ils payaient le tribut aux Romains, et qu'ils appelaient par mépris hérodiens et gens étrangers au culte du vrai Dieu. — S. Chrys. (*hom.* 70.) Ils envoient leurs disciples conjointement avec les soldats d'Hérode, pour censurer ses paroles quelles qu'elles pourraient être. Mais ils désiraient surtout qu'il se prononçât contre les hérodiens ; car comme ils n'osaient se saisir de lui par la crainte qu'ils avaient du peuple, ils voulurent le faire tomber dans le piége en le forçant de déclarer qu'il était soumis à l'impôt public (1*).

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le premier artifice des hypocrites, c'est de louer ceux qu'ils veulent perdre, et c'est pour cela qu'ils commencent par cet éloge : « Maître, nous savons que vous êtes vrai, » etc. Ils l'appellent maître dans l'espérance que, sensible à cet honneur et à cette louange, il leur ouvrira simplement les secrets de son cœur par le désir de se les attacher comme disciples.

La Glose. Il peut arriver qu'un homme dissimule la vérité de trois manières : premièrement par une raison personnelle à celui qui enseigne, s'il ne connaît pas ou s'il n'aime pas la vérité, et c'est contre cette supposition qu'ils s'élèvent en disant : « Nous savons que vous êtes vrai ; » secondement par une raison tirée de Dieu, lorsque des

aux Césars romains. Ils se recrutaient parmi les hommes sans conviction, qui se rattachaient à la dynastie fondée par Hérode Ier, et faisaient aux idées étrangères toutes les concessions exigées par les intérêts de cette dynastie. Si on voulait, dit M. Chassay, caractériser par des expressions empruntées à la langue de notre temps, les différentes écoles qui se partageaient la nationalité juive, sans tenir compte des divergences politiques de ces écoles, on pourrait dire que les pharisiens personnifiaient la superstition, les sadducéens le rationalisme, les esséniens le mysticisme et les hérodiens le scepticisme : les esséniens, ajoute le même auteur, mystique en religion, étaient communistes en politique ; les pharisiens étaient républicains ; les sadducéens, absolutistes ; les hérodiens, hommes du gouvernement, quel qu'il fût. La Judée avait donc, au Ier siècle, tous les partis qui se disputent en France le pouvoir depuis 1789. Voyez *Hist. de la prédic. de N.-S.*, par l'abbé Chassay, tome II, page 509.

(1*) Il ne faut que comparer ici le texte original de saint Chrysostome pour voir combien la méthode suivie par saint Thomas dans ses extraits, où il intervertit souvent dans une même citation l'ordre du texte primitif, jette quelquefois d'obscurité sur le sens véritable.

---

rodianis, id est, militibus Herodis, seu quos illudentes pharisæi (quia Romanis tributa solvebant), *herodianos* vocabant, et non divino cultui deditos. Chrys. (*in homil.* 71, *in Matth.*) Propter hoc autem suos discipulos et Herodis milites simul mittunt, ut quodcumque dixerit, reprehendatur : cupiebant enim magis adversum herodianos eum aliquid dicere : quia enim eum detinere timebant propter turbas, voluerunt ei periculum immittere, hoc quod esset publicis tributis obnoxius.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Hæc est autem hypocritarum prima simulatio, quia laudant quos perdere volunt : et ideo in laudem prorumpunt, dicentes : « Magister, scimus quia verax es, » etc. *Magistrum* eum vocant, ut quasi honoratus et laudatus mysterium sui cordis simpliciter eis aperiat, tanquam volens eos habere discipulos.

Glossa. Tripliciter autem contingit aliquem veritatem non docere : primo ex parte ipsius docentis ; quia scilicet veritatem vel non novit, vel non amat : et contra hoc dicunt : « Scimus quia verax es ; » secundo ex parte Dei, cu-

hommes, perdant la crainte de Dieu, n'annoncent pas dans toute sa pureté la vérité qu'ils connaissent, et ils reconnaissent le contraire en Jésus-Christ : « Et vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité ; « troisièmement par une raison tirée du prochain, lorsque, par crainte ou par affection, on n'ose lui dire la vérité, et ils protestent encore contre cette dernière supposition en lui disant : « Et vous n'avez égard à qui que ce soit, car vous ne considérez point la personne dans les hommes. —S. Chrys. (*hom.* 70.) Par ces dernières paroles, ils désignaient vaguement Hérode et César. — S. Jér. Cette question si flatteuse, mais pleine de fourberie, tendait à provoquer, de la part du Sauveur, cette réponse qu'il craint plus Dieu que César : « Dites-nous donc, que vous semble-t-il, » etc. (1*), car, s'il répond qu'on ne doit point payer le tribut, aussitôt les hérodiens se saisiront de lui comme coupable de révolte contre l'empereur romain. — S. Chrys. (*hom.* 70.) Ils savaient en effet que d'autres, avant lui (2), avaient été punis de mort comme auteurs d'une pareille rébellion, et ils voulaient, par ces questions captieuses faire peser sur lui de semblables soupçons.

« Mais Jésus connaissant leur malice, » etc.—S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Jésus ne répond pas avec douceur à leur question si pacifique et si flatteuse en apparence, mais il s'adresse à leur âme qu'inspire la cruauté, et il leur répond avec sévérité, car Dieu répond bien plutôt à la volonté qu'aux paroles. — S. Jér. La première marque qu'il leur donne de sa puissance, dans sa réponse, c'est qu'il connaît la pensée de ceux qui l'interrogent, et il les appelle, non pas ses disciples, mais hypocrites ; l'hypocrite est donc celui qui veut paraître au dehors ce qu'il

(1*) Il s'agissait ici de la cote personnelle comme tribut annuel. Outre cette redevance, les Juifs payaient encore annuellement le tribut du temple, le tribut de Dieu. (*Matth.*, xvii, 24.)
(2) Théodas d'abord, et puis Judas le Galiléen avec leurs complices. (*Actes*, v, 36, 37.)

---

jus timore postposito quidam veritatem de Deo, quam noverunt, non pure annuntiant : et contra hoc dicunt : « Et viam Dei in veritate doces, » tertio ex parte proximi, ex cujus timore vel amore aliquis veritatem tacet : et ad hoc excludendum dicunt : « Et non est tibi cura de aliquo (scilicet homine), non enim respicis personam hominum.» Chrys. (*in hom.* 71 *ut sup.*) Hoc de Herode et Cæsare occulte insinuabant. Hier. Blanda quidem et fraudulenta interrogatio illuc provocat respondentem, ut magis Deum quam Cæsarem timeat : unde dicunt : « Dic ergo nobis : Quid tibi videtur, » etc. Ut si dicat non debere tributa solvi, statim audientes herodiani, seditionis reum contra romanum principem eum teneant. Chrys. (*in hom.* 71 *ut sup.*) Quia enim sciebant quod quidam hanc discordiam meditantes occisi erant, volebant et ipsum per sermones hos in talem suspicionem immittere.

Sequitur : « Cognita autem Jesus nequitia eorum, » etc. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non secundum sermones eorum pacificos blande respondit, sed secundum conscientiam eorum crudelem aspera dixit ; quia Deus voluntatibus respondet, non verbis. Hier. Prima ergo virtus est respondentis, interrogantium mentes cognoscere, et non *discipulos*, sed *tentatores* vocare : *hypocrita* ergo vocatur

n'est pas. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il les appelle hypocrites, pour les forcer de reconnaître en lui le Dieu qui pénètre le secret des cœurs et de renoncer à leurs noirs projets. Remarquez que les pharisiens ont recours à la flatterie pour arriver à perdre plus sûrement le Sauveur, tandis que Jésus les couvre de confusion pour les sauver, car la sévérité de Dieu est plus utile à l'homme que la bienveillance de ses semblables. — S. Jér. La sagesse divine agit toujours d'une manière conforme à sa nature, en permettant que ceux qui le tentent soient confondus par leurs propres paroles : « Montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut, et ils lui présentèrent un denier. » Cette pièce de monnaie valait six as, et elle était à l'effigie de César. Aussi Jésus leur dit : « De qui est cette image et cette inscription ? » Ceux qui pensent que les questions du Sauveur ont pour cause l'ignorance, et non pas un dessein plein de sagesse, doivent se convaincre, par le fait dont il est ici question, que Jésus pouvait parfaitement savoir à quelle effigie était frappée cette pièce de monnaie. « De César, lui dirent-ils. » Il faut entendre ici par César, non pas Auguste, mais Tibère, son beau-fils, sous le règne duquel eut lieu la passion du Sauveur. Tous les empereurs romains, depuis le premier Caius-César, qui s'était rendu maître du pouvoir absolu (1*), portaient le nom de César. « Alors Jésus leur répondit : Rendez donc à César ce qui est à César, » c'est-à-dire la pièce de monnaie, le tribut, l'argent. — S. Hil. Si nous n'avons à notre disposition rien qui vienne de César, nous

(1*) L'expression dont se sert ici saint Jérôme peut également s'appliquer à Jules César et à Auguste, son neveu, qui tous deux portaient le nom de Caïus. Cependant en disant *a primo Caio Cæsare*, il semblerait indiquer qu'il veut parler du dictateur Jules César, qui fut le premier pour porter ce nom, et qui, sans se faire déclarer empereur, se rendit maître du pouvoir absolu. Tous les empereurs et les princes romains portèrent depuis ce nom, quoiqu'ils fussent étrangers depuis Néron à la famille des Césars. Ce nom était aussi particulièrement affecté aux héritiers présomptifs de l'empire, et cet usage devint une règle à partir de Dioclétien.

---

qui aliud est, et aliud simulat. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Dicit ergo eis, *hypocritæ*, ut considerantes eum humanorum cordium cognitorem, quod facere cogitabant, perficere non auderent : vide ergo quod pharisæi blandiebantur ut perderent, sed Jesus eos confundebat ut salvaret; quia utilior est homini Deus iratus quam homo propitius. Hier. Sapientia etiam semper sapienter agit, ut suis potissimum tentatores sermonibus confutentur. Et ideo sequitur : « Ostendite mihi numisma census : at illi obtulerunt ei denarium : » hoc genus nummi est quod pro decem nummis computabatur ; et habebat imaginem Cæsaris. Unde sequitur : « Et ait illis Jesus : Cujus est imago hæc, et superscriptio ? » Qui putant interrogationem Salvatoris ignorantiam esse et non dispensationem, discant ex præsenti loco quod utique poterat scire Jesus, cujus imago esset in nummo. Sequitur : « Dicunt ei : Cæsaris. » Cæsarem non putemus Augustum, sed Tiberium privignum ejus significari, sub quo et passus est Dominus. Omnes autem reges Romani a primo Caio Cæsare, qui imperium arripuerat, *Cæsares* appellantur. Sequitur : « Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, » id est, nummum, tributum et pecuniam. Hilar. (*ut sup.*) Si enim nihil quod Cæsaris est, penes nos resederit, conditione reddendi ei quæ sua

sommes affranchis de l'obligation de lui rendre ce qui est à lui. Mais si nous jouissons des choses placées sous son domaine, et si nous usons des droits que nous garantit son autorité, nous n'avons aucun sujet de nous plaindre de l'obligation de rendre à César ce qui est à César.

S. Chrys. (*hom.* 70.) Lorsque vous entendez le Sauveur déclarer qu'il faut rendre à César ce qui est à César, comprenez qu'il n'a voulu parler que de ce qui ne peut nuire en rien à la religion, car, s'il en était autrement, ce ne serait plus le tribut de César, mais le tribut du démon. Pour leur ôter ensuite tout prétexte de dire : Vous nous soumettez donc tout entier à la puissance des hommes, il ajoute : « Et à Dieu ce qui est à Dieu. » — S. Jér. C'est-à-dire les dîmes, les prémices, les oblations et les victimes. C'est ainsi que le Sauveur paya le tribut pour lui et pour Pierre (*Matth.* xvii), et qu'il rendit à Dieu ce qui est à Dieu en accomplissant la volonté de son Père (*Jean*, vii).— S. Hil. (*can.* 23.) Il faut rendre à Dieu ce qui vient de Dieu, c'est-à-dire le corps, l'âme et la volonté. La monnaie de César c'est la pièce d'or sur laquelle son image est gravée ; la monnaie de Dieu c'est l'homme sur lequel Dieu a empreint son image. Donnez donc vos richesses à César, mais réservez pour Dieu seul la conscience que vous avez de votre innocence (1).

Orig. L'exemple du Sauveur nous apprend ici à ne pas faire attention, sous prétexte de piété, aux choses vantées par le grand nombre, et qu'il paraîtrait pour cela glorieux de suivre, mais à n'estimer que ce qui est conforme à la raison. Nous pouvons encore entendre ce passage dans un sens moral, et dire que nous devons donner à notre

(1) Ce dernier membre de phrase ne se trouve pas dans saint Hilaire. Or, le sens est que nous devons réserver pour Dieu au-dedans de nous la connaissance secrète que nous avons de notre innocence, et il ne faut pas l'entendre, en renversant les termes, comme s'il y avait *innocentiam conscientiæ*.

---

sunt, non tenebimur. Porro autem si rebus illius incumbamus, si jure potestatis suæ utimur, extra querelam injuriæ est, reddere Cæsari quod Cæsaris est.

Chrys. (*in hom.* 71 *ut sup.*) Tu autem cum audieris : « Redde quæ sunt Cæsaris, Cæsari, » illa scito eum dicere solum, quæ in nullo pietati nocent; quia si aliquid tale fuerit, non adhuc Cæsaris est, sed diaboli tributum. Deinde ut non dicant quoniam hominibus nos subjicis, subdit : « Et quæ sunt Dei, Deo. » Hier. Id est, decimas, primitias, oblationes et victimas : sicut et ipse Dominus reddidit Cæsari tributa pro se et Petro (*Matth.* 17) ; et Deo reddidit quæ Dei sunt, Patris faciens voluntatem. (*Joan.* 6.) Hilar. (*Can.* 23, *in Matth.*) Deo etiam quæ ejus sunt reddere nos oportet, id est, corpus, et animam, et voluntatem. Numisma enim Cæsaris in auro est, in quo est ejus imago depicta : Dei autem numisma, homo est, in quo est Dei imago figurata : ideo divitias vestras date Cæsari; Deo autem innocentiæ vestræ conscientiam reservate.

Orig. (*Tract.* 21, *in Matth.*) Ex hoc loco discimus Salvatoris exemplo, ut non his quæ a multis dicuntur (et propterea gloriosa videntur) occasione pietatis attendamus; sed quæ convenienter secundum ordinem rationis dicuntur. Possumus autem et moraliter intelligere locum

corps les soins qui lui sont nécessaires comme nous payons le tribut à César, mais que nous devons rendre à Dieu tous les devoirs en rapport avec la nature de nos âmes, c'est-à-dire ceux qui nous conduisent à la vertu. Ceux donc qui, dans leur enseignement, exagèrent la loi de Dieu, et ne veulent pas qu'on s'occupe des soins réclamés par le corps, sont les pharisiens, qui défendaient de payer le tribut à César ; ce sont eux qui interdisent, par exemple, le mariage et l'usage des viandes que Dieu a créées. Ceux au contraire qui prétendent que l'homme doit accorder à son corps plus qu'il ne lui est dû sont comme les hérodiens. L'intention du Sauveur est donc que ni la vertu ne souffre des soins excessifs que nous pourrions donner à notre corps, ni que notre corps ne soit mis en danger par une pratique exagérée de la vertu. Ou bien c'est le prince de ce monde (c'est-à-dire le démon) qui est appelé César, car nous ne pouvons rendre à Dieu ce qui est à Dieu avant d'avoir rendu au prince de ce monde ce qui est à lui, c'est-à-dire avant d'avoir déposé toute malice. Nous devons apprendre encore de cet exemple qu'en présence de ceux qui nous tentent, nous ne devons pas garder un silence absolu, ni leur répondre avec trop de simplicité, mais que nous devons peser notre réponse en toute prudence, pour ôter tout prétexte à ceux qui cherchent l'occasion de nous perdre, et enseigner d'une manière irrépréhensible ce qui peut conduire au salut ceux qui ont la volonté de se sauver.

S. Jér. Or ceux qui auraient dû se rendre au témoignage d'une si grande sagesse, se contentent d'admirer comment leur finesse n'a pu réussir à dresser ses piéges. « Et l'ayant entendu, ils furent remplis d'admiration, et, le laissant là, ils se retirèrent, » remportant tout à la fois leur incrédulité avec leur étonnement.

---

istum, quoniam debemus corpori quædam dare quasi tributum Cæsari, id est, necessaria : quæcunque autem sunt convenientia animarum naturæ (id est, ea quæ ducunt ad virtutem) debemus Deo offerre. Qui ergo supra modum docent legem Dei, et de rebus debitis corpori nihil curare præcipiunt, sunt pharisæi, qui reddere Cæsari tributum vetabant; prohibentes scilicet nubere, et abstinere a cibis quos Deus creavit (1 *Tim.*, 4); qui vero supra modum æstimante oportere corporibus indulgere, ipsi sunt sicut herodiani. Salvator autem noster vult, ut nec virtus minoretur, dum supra modum carni servimus; nec carnis natura gravetur, dum abundantius virtutibus adhæremus. Vel princeps mundi (id est, diabolus) dicitur *Cæsar* : non enim possumus reddere Deo quæ Dei sunt, nisi prius reddiderimus principi quæ sunt sua, id est, nisi deposuerimus malitiam universam. Hoc etiam discamus ex loco præsenti, quod contra tentantes nec omnino tacere debemus, nec simpliciter respondere, sed circumspecte; ut præcidamus occasionem quærentium in nobis occasionem, et doceamus irreprehensibiliter quæ possunt salvare volentes salvari.

Hier. Qui autem credere debuerant ad tantam sapientiam, mirati sunt quod calliditas eorum insidiandi non invenisset locum : unde sequitur : « Et audientes mirati sunt, et relicto eo, abierunt, » infidelitatem pariter cum admiratione reportantes.

℣. 23-33. — *Ce jour-là, les sadducéens, qui nient la résurrection, le vinrent trouver, et lui proposèrent une question, en lui disant : Maître, Moïse a ordonné que si quelqu'un mourait sans enfants, son frère épousât sa femme, et qu'il suscitât des enfants à son frère mort. Or il y avait sept frères parmi nous, dont le premier ayant épousé une femme, est mort; et, n'ayant point eu d'enfants, il a laissé sa femme à son frère. La même chose arriva au second et au troisième, et à tous les autres, jusqu'au septième. Enfin cette femme est morte aussi après eux tous. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept sera-t-elle femme, puisqu'ils l'ont tous eue pour épouse? Jésus leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu. Car, après la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lu ces paroles que Dieu vous a dites : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob? Or, Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants. Et le peuple, entendant ceci, était dans l'admiration de sa doctrine.*

S. Chrys. (*hom* 70.) Après que les disciples des pharisiens eurent été ainsi confondus ainsi que les hérodiens, les sadducéens se présentèrent. La confusion dont venaient d'être couverts ceux qui les avaient précédés aurait dû les rendre moins empressés; mais la présomption est un vice qui ne sait plus rougir, qui est opiniâtre, et qui tente l'impossible. Aussi l'Evangéliste s'étonne lui-même de leur démarche insensée et la fait remarquer en ces termes : « Ce jour, les sadducéens vinrent le trouver, » etc. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) A peine les pharisiens se sont retirés que les sadducéens s'approchent, probablement après avoir lutté entre eux à qui le surprendrait le premier, ou bien s'ils ne pouvaient triompher de lui par la force de la raison,

---

In illa die, accesserunt ad eum sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem, et interrogaverunt eum dicentes : Magister, Moyses dixit : Si quis mortuus fuerit, non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, et suscitet semen fratri suo. Erant autem apud nos septem fratres, et primus, uxore ducta, defunctus est; et non habens semen, reliquit uxorem suam fratri suo. Similiter secundus et tertius, usque ad septimum. Novissime autem omnium et mulier defuncta est. In resurrectione ergo cujus erit de septem uxor? Omnes enim habuerunt eam. Respondens autem Jesus, ait illis : Erratis nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. In resurrectione enim neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut angeli Dei in cœlo. De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est a Deo dicente vobis : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob : non est Deus mortuorum, sed viventium. Et audientes turbæ, mirabantur in doctrina ejus.

Chrys. (*in homit.* 71, *in Matth.*) Confutatis pharisæorum discipulis cum herodianis, sadducæi se immittunt; cum tamen ex confusione priorum eos oporteret effici pigriores : sed præsumptio, inverecundum quid est pertinax et impossibilia tentans : propter hoc et Evangelista stupens eorum dementiam, hoc ipsum significat, dicens : « In illa die, accesserunt, » etc. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 42.) Quando recedebant pharisæi, accedebant sadducæi, forte tali consilio, quia decertabant quis eum ante deprehendere posset; vel si ratione eum non possent superare,

dans le dessein au moins de le déconcerter par leurs seules instances. — S. Jér. Il y avait deux grandes sectes parmi les Juifs : celle des pharisiens et celle des sadducéens. Les pharisiens étaient sectateurs outrés de la justice qui venait des traditions et des observances légales, et le peuple leur donnait le nom de séparée ; les sadducéens au contraire, dont le nom signifie juste, s'attribuaient une justice qu'ils n'avaient certainement pas et niaient tous les dogmes crus et professés par les pharisiens : comme la résurrection du corps, l'immortalité de l'âme, l'existence des anges et de l'esprit. C'est pour cela que l'Evangéliste ajoute : « qui soutiennent qu'il n'y a point de résurrection. » — Orig. (*Traité* xxii *sur S. Matth.*) Ils niaient, non-seulement la résurrection de la chair, mais encore l'immortalité de l'âme.— S. Chrys. Le démon voyant qu'il ne pouvait entièrement éteindre la connaissance de Dieu parmi les hommes fit naître la secte des sadducéens, qui niaient la résurrection des morts. Or une semblable négation détruit par avance tout dessein de pratiquer la justice, car qui pourrait trouver sa satisfaction dans les combats qu'il soutient chaque jour contre lui-même, s'il n'avait devant les yeux l'espérance de la résurrection ?

S. Grég. (1) (*Moral.*, xiv, 28.) Il en est qui, en considérant que l'âme se sépare du corps, que la chair tombe en pourriture, que la pourriture se réduit en poussière, et que la poussière elle-même se réduit jusqu'aux plus simples éléments que l'œil de l'homme est incapable de discerner, désespèrent de la possibilité de la résurrection, et, à la vue de ces ossements arides, ils doutent qu'ils puissent un jour se revêtir de chair et reprendre toute la vigueur de la vie.—S.Aug. (*En-*

(1) Dans les anciens exemplaires, chap. xxx, du commentaire sur ces paroles du chapitre xxix du livre de Job : « Je ressusciterai de terre. »

---

saltem per ipsam frequentiam subverterent sensum ejus. Hier. Duæ hæreses erant in Judæis : una *pharisæorum*, et altera *sadducæorum ;* pharisæi traditionum et observationum justitiam præferebant, unde et *divisi* vocabantur a populo ; sadducæi autem, qui interpretantur *justi*, et ipsi vendicabant sibi quod non erant : ac prioribus quidem, et corporis resurrectionem et animæ immortalitatem credentibus confitentibusque, ut et angelos et spiritum, sequentes, juxta Actus apostolorum (*cap.* 23,) omnia denegabant ; unde et hic dicitur : « Qui dicunt resurrectionem non esse. » Orig. (*Tract.* 22, *in Matth.*) Non solum autem carnis resurrectionem negabant, sed etiam animæ immortalitatem tollebant. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Videns enim diabolus quia notitiam Dei omnino extinguere non potuit, introduxit hæresim sadducæorum, qui dicerent non esse resurrectionem mortuorum : quæ res omne propositum faciendæ justitiæ frangit : quis enim contentus erit adversus seipsum quotidie luctamina exercere, nisi ad spem resurrectionis aspiceret?

Greg. (*Mor.*, lib. xiv, cap. 28.) Sunt autem nonnulli qui considerantes quod spiritus a carne solvitur, quod caro in putredinem vertitur, quod putredo in pulverem reducitur, quod pulvis ita in elementa resolvitur, ut nequaquam ab humanis oculis videatur, resurrectionem fieri posse desperant ; et dum arida ossa inspiciunt, hæc vestiri carnibus, rursumque ad vitam virescere posse diffidunt.

chir., XXXVIII.) Mais non elle ne périt pas pour Dieu cette matière terrestre, qui a servi à former la chair des mortels; et quand elle aurait été réduite en cendre et en poussière, quand elle aurait été transportée au loin par le souffle des vents, quand elle aurait servi à former la substance d'autres corps, ou qu'elle aurait été réduite aux éléments primitifs, quand elle serait devenue la nourriture et comme la chair des animaux ou des hommes, elle sera réunie en un instant à cette âme qui l'a autrefois animée pour former l'homme, lui donner la vie et l'accroissement.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Or les sadducéens croyaient avoir trouvé une raison très-ingénieuse pour soutenir leur erreur : « Et ils lui proposèrent cette question : Maître, Moïse a ordonné, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 71.) Comme la mort était pour les Juifs un mal sans adoucissement, parce qu'ils concentraient toutes leurs espérances dans cette vie, Moïse avait établi dans la loi que, si un homme venait à mourir sans enfants, son frère fût tenu d'épouser sa veuve, pour lui donner des enfants et ne pas laisser périr son nom (1), ce qui était comme un adoucissement à l'amertume de la mort. Mais ce n'était qu'au frère ou au plus proche parent qu'il était enjoint d'épouser la veuve du défunt; car, si c'eût été un étranger qui l'épousât, l'enfant qui serait né de cette union n'aurait pu être considéré comme le fils du défunt, et, d'ailleurs l'obligation d'affermir et de perpétuer la maison du défunt ne pouvait être la même pour un étranger que pour le frère à qui la parenté en faisait une espèce de loi.

« Or il y avait parmi nous sept frères, » etc. — S. Jér. Comme ils

(1) Cependant le frère n'était pas rigoureusement obligé d'épouser la veuve de son frère; mais s'il refusait, on lui imposait une peine qui tournait à sa honte, et sa maison s'appelait *la maison de l'homme qui a perdu sa chaussure.* (*Deuter.*, XXV, 5 à 9.)

Aug. (*in Enchir. cap.* 38.) Non autem perit Deo terrena materies, de qua mortalium creatur caro; sed in quemlibet pulverem cineremve solvatur, in quoslibet halitus aurasque diffugiat, in quamcunque aliorum corporum substantiam vel in ipsa elementa vertatur, in quorumcunque animalium aut etiam hominum cibum cedat, carnemque mutetur, animæ illi humanæ in puncto temporis redditur, quæ eam primitus (ut homo fieret, viveret et cresceret) animavit.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ad defensionem autem sui erroris, invenisse se argutissimam rationem sadducæi putabant: unde sequitur : « Et interrogaverunt eum dicentes : Magister, Moyses dixit, » etc. Chrys. (*in homil.* 71 *ut sup.*) Quia enim immitigabile malum mors erat apud Judæos, qui omnia pro præsenti vita faciebant, in legem deduxit Moyses defuncti sine filiis uxorem fratri dari oportere, ut defuncto filius nasceretur ex fratre, et non excideret nomen ejus; quod erat quædam mortis mitigatio. Non autem alius quam frater vel propinquus jubebatur accipere uxorem defuncti; quoniam non ita putaretur qui ex tali conjunctione erat nasciturus, esse filius ejus qui obiit, et iterum extraneus non ita haberet necessitatem statuere domum ejus qui obierat, sicut frater, cui etiam ex cognatione hoc facere justum erat.

Sequitur : « Erant autem apud nos septem fratres, » etc. Hier. Qui resur-

n'admettaient pas la résurrection des corps et qu'ils croyaient que l'âme mourait avec le corps, il ont recours à cette histoire fabuleuse, pour convaincre d'absurdité ceux qui affirment que les morts doivent ressusciter. Ils objectent donc l'inconvenance de ce fait imaginaire pour détruire la vérité de la résurrection, et ils concluent par cette question : « Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept sera-t-elle femme ? » Cependant ce fait a pu réellement avoir lieu dans leur pays. — S. Aug. (*Quest. Evang.*, I, 32.) Dans le sens mystique, ces sept frères représentent les impies, qui n'ont produit aucun fruit de justice pendant les sept âges du monde. Ces sept âges forment la durée de la terre, qui passera elle-même après les sept âges de son existence, comme les impies ont passé sur la terre sans rien produire, à l'exemple des sept maris de cette femme.

« Jésus leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant ni les Ecritures ni la puissance de Dieu (1). « S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il leur reproche d'abord avec raison leur folie, parce qu'ils ne lisaient pas, et en second lieu leur ignorance, parce qu'ils ne connaissaient pas Dieu, car c'est de la lecture assidue que vient la science de Dieu, et l'ignorance est toujours fille de la négligence et de la paresse. S. Jér. Il sont donc dans l'erreur, parce qu'ils ne connaissent pas les Ecritures, et cette ignorance est cause qu'ils ne comprennent pas la puissance de Dieu.

Orig. Il leur reproche d'ignorer deux choses : premièrement les Ecritures; secondement la puissance de Dieu, qui est le principe de la

(1) Le mot grec δύναμιν signifie *la puissance* par laquelle Dieu fait non-seulement ressusciter les corps, mais les ressuscite dans un état d'incorruptibilité qui les affranchit des faiblesses de la nature et des devoirs des époux.

---

rectionem corporum non credebant, et animam putabant interire cum corpore, recte istiusmodi fingunt fabulam quæ deliramenti arguat eos qui resurrectionem asserant mortuorum. Turpitudinem ergo fabulæ opponunt, ut resurrectionis denegent veritatem : unde concludunt : « In resurrectione ergo cujus erit? » Potest autem fieri, ut vere in gente eorum hoc aliquando acciderit. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. 32.) Per hos autem septem fratres mystice intelliguntur homines impii, qui fructum justitiæ non potuerunt afferre in terra per omnes septem mundi ætates, quibus ista terra consistit; postea enim et ipsa terra transibit, per quam et omnes illi (quasi septem mariti) steriliter transierunt.

Sequitur : « Respondens autem Jesus, ait illis : Erratis nescientes Scripturas neque virtutem Dei. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sapienter primum arguit stultitiam eorum, quia non legebant : secundo ignorantiam, quia non cognoscebant Deum : ex diligentia enim lectionis, nascitur scientia Dei; ignorantia autem, negligentiæ filia est. Hier. Propterea ergo errant, quia Scripturas nesciunt; et quia Scripturas nesciunt, consequenter ignorant virtutem Dei.

Orig. (*ut sup.*) Duas autem res dicit eos nescire : unam quidem *Scripturas*, alteram autem, *virtutem Dei*, per quam

résurrection et de la vie nouvelle qui doit la suivre. Ou bien le Sauveur, en reprochant aux sadducéens de ne pas connaître la puissance de Dieu, leur reproche de ne pas le connaître lui-même, car il était la puissance de Dieu, et ils ne le connaissaient point, parce qu'ils ignoraient les Ecritures qui lui rendent témoignage. Ils ne pouvaient, par conséquent, croire la résurrection dont il devait être l'auteur. On peut demander si le Sauveur, en adressant ces reproches aux sadducéens : « Vous êtes dans l'erreur en ne comprenant point les Ecritures, » veut dire qu'on lit dans l'Ecriture les paroles suivantes : « Après la résurrection les hommes n'auront point de femmes, » etc. On ne trouve point ces paroles dans l'Ancien Testament ; mais nous répondons qu'elles s'y trouvent, sinon en termes exprès, du moins au sens moral, en termes figuratifs, car la loi étant l'ombre des biens à venir (*Héb.*, x, 1), on doit entendre surtout des noces spirituelles ce qu'elle dit des maris et de leurs femmes. Je ne trouve nulle part non plus dans l'Ecriture ces autres paroles : « Après leur mort, les saints seront comme les anges de Dieu, » à moins toutefois qu'on ne les prenne dans un sens figuré, d'après ces autres passages : « Vous irez vers vos pères, » (1) et encore : « Il fut réuni à son peuple. » (2) D'autres disent que Jésus leur reprochait de ne pas lire les Ecritures différentes de la loi, et d'être pour cela dans l'erreur ; d'autres enfin prétendent qu'ils ne connaissaient pas les Ecritures que contienne la loi de Moïse, parce qu'ils n'en cherchaient pas le sens divin.— S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien ces paroles : « Au jour de la résurrection, les hommes n'auront point de

(1) Paroles de Dieu à Abraham. *Genèse*, xv, 15.
(2) Ces paroles ont été dites d'Abraham, *Genèse*, xxv, 8 ; d'Ismaël, xxv, 17 ; d'Isaac, xxxv, 29 ; de Jacob, xlix, 32, etc.

---

resurrectio fit et nova vita in ea. Vel Dominus arguens sadducæos nescire virtutem Dei, se eos non cognoscere arguebat : ipse enim erat virtus Dei, et non cognoscebant eum : quasi nescientes Scripturas quæ loquuntur de eo : propterea nec resurrectionem credebant, quam facturus fuerat ipse. Quæritur autem, cum Salvator dicat : « Erratis nescientes Scripturas, » an dicat quod in quibusdam Scripturis positum est quod sequitur : « In resurrectione neque nubent, » etc. Quod in Veteri Testamento non legitur scriptum. Nos autem dicimus quia scriptum est ; non in ipsis sermonibus manifeste ista dicentibus, sed in mysterio indicantibus, secundum intellectum moralem. Nam cum sit lex « umbra futurorum bonorum, » dicens quodlibet de viris et uxoribus, de spiritualibus nuptiis principaliter dicit. Sed nec hoc invenio alicubi Scripturam dicentem : « Sanctos post exitum fore sicut angelos Dei ; » nisi forte quis et hoc moraliter intelligat, secundum illud quod dicitur : « Tu autem ibis ad patres tuos : » item, « appositus est ad populum suum. » Dicet autem aliquis : Ideo eos increpabat, quia non legebant cæteras Scripturas, quæ sunt extra legem ; et ideo errabant. Alius autem dicit quod nesciebant mosaicæ legis Scripturas ; ex eo quod divinum sensum earum non scrutabantur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel quod dicit : « In resurrectione neque nubent neque

femmes, ni les femmes de maris, » etc., se rapportent à celles-ci : « Vous ne connaissez pas la puissance de Dieu, » et celles qui suivent : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, » à celles-là : « Vous ne savez pas les Ecritures. » Or, si nous avons à discuter avec des hommes qui calomnient la vérité, opposons-leur d'abord l'autorité de l'Ecriture avant de leur donner les preuves de raison; si, au contraire, ils nous interrogent parce qu'ils ignorent, commençons par donner les preuves de raison et appuyons-les ensuite de l'autorité des Ecritures, car il faut convaincre les calomniateurs et instruire les ignorants. C'est pour cela que le Sauveur répond à cette question qui lui est faite par ignorance : « Au jour de la résurrection, » etc. — S. Jér. Les mots grecs (1*) que nous avons rendus par les mots latins *neque nubent*, *neque nubentur*, c'est-à-dire ni les hommes n'épouseront de femmes, ni les femmes de maris, ne sont pas conformes à l'usage de la langue latine, car le mot *nubere*, en latin, ne se dit proprement que des femmes ; mais nous appliquerons ici le mot *nubere* aux hommes qui se marient et le mot *nubi* aux femmes qu'ils épousent. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Dans la vie présente, les hommes ne cessent de naître et de prendre des épouses, parce qu'ils ne cessent de mourir, afin que ces naissances successives viennent combler les vides faits par la mort; dans la vie future, au contraire, il n'y a plus de raison de naître, parce que la nécessité de mourir n'existe plus.

S. Hil (*can.* 23.) Il suffisait, pour imposer silence aux sadducéens, d'avoir détruit la fausse idée qu'ils avaient des plaisirs des sens après la résurrection, et de leur avoir démontré l'inutilité de ces joies matérielles, alors que les devoirs qu'elles supposaient n'existaient plus.

(1*) Le mot grec γαμειν s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes, οὔτε γαμοῦσιν οὔτε ἐκγαμίζονται.

---

nubentur, » etc., retulit ad hoc quod dixerat : « Nescitis virtutem Dei; » quod autem dixit : « Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, » ad illud quod dixerat : « Nescitis Scripturas. » Et quidem calumniatoribus primum oportet in aliqua quæstione auctoritatem Scripturæ proferre, deinde rationem exponere ; interrogantibus autem per ignorantiam prius rationem exponamus, postea auctoritate confirmemus ; quoniam calumniatores convincere oportet, interrogatores autem docere : ideo his interrogantibus per ignorantiam, prius rationem exposuit, dicens : « In resurrectione. » Hier. In hoc autem quod dicit : « Neque nubent neque nubentur, » latina consuetudo græco idiomati non respondet : nubere enim apud Latinos proprie dicuntur mulieres, sed nos simpliciter dictum intelligamus quod *nubere* de viris, et *nubi* de mulieribus dictum sit. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) In hoc quidem seculo quia morimur, ideo nascimur ; ideo uxores ducimus, ut quod moriendo minuitur, nascendo suppleatur : ibi autem moriendi necessitas tollitur, unde et nascendi causa soluta est.

Hilar. (*Can.* 23, *in Matth.*) Et quidem suffecerat adversus sadducæos opinionem illecebræ corporeæ recidisse, et officiis cessantibus inania hæc corporum gaudia sustulisse ; sed adjecit : « Sunt

Cependant Notre-Seigneur ajoute : « Ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. » — S. Chrys. (*hom.* 70.) Il répond ainsi directement à la question qui lui était faite, car la raison pour laquelle les sadducéens n'admettaient pas la résurrection, c'est qu'ils croyaient que l'état des corps ressuscités serait le même que pendant cette vie ; or, Notre-Seigneur détruit cette supposition en montrant que cet état sera tout différent. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il est à remarquer que, lorsque le Sauveur a parlé du jeûne, de l'aumône et des autres vertus morales, il ne s'est point servi de cette comparaison des anges, et il ne l'emploie que lorsqu'il s'agit de l'affranchissement des devoirs des époux. C'est qu'en effet, de même que toutes les actions qui ont la chair pour principe nous sont communes avec les animaux, mais surtout les œuvres de la volupté ; ainsi toutes les vertus nous font entrer en société avec les anges, mais principalement la chasteté, qui est le triomphe de la vertu sur la nature. — S. Jér. Ces paroles : « Ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel, » sont une promesse de la vie toute spirituelle qui doit suivre la résurrection. — S. Denys. (*Des noms divins*, chap. 1.) Alors, en effet, devenus incorruptibles et immortels, nous serons remplis de la vue de Dieu, qui nous apparaîtra dans de chastes contemplations, et nous jouirons de la lumière spirituelle qu'il répandra sur nous dans une âme impassible et immatérielle, à l'exemple des intelligences qui habitent au-delà des cieux, et c'est pour cela que le Sauveur ajoute que nous serons égaux aux anges (1).

S. Hil. (*can.* 23.) Il en est beaucoup qui renouvellent la difficulté

(1) Saint Denys fait ici allusion à l'expression dont se sert saint Luc (xx, 36) : ἰσάγγελοι, c'est-à-dire *égaux aux anges*, et il ajoute, ce qui ne se trouve que dans saint Luc, *parce qu'ils sont les enfants de la résurrection*, bien que saint Matthieu renferme implicitement la même pensée.

---

sicut angeli Dei in cœlo. Chrys. (*in homil.* 70 *ut sup.*) Per quod ad interrogatum convenienter respondet. Quia enim hæc erat eis causa æstimandi resurrectionem non esse, quia credebant eamdem fore resurgentium conditionem, hanc causam removit, ostendens eos alterius conditionis futuros. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Notandum vero quod cum de jejuniis et eleemosynis cæterisque virtutibus spiritualibus locutus fuit, nunquam angelorum similitudinem introduxit, nisi cum de absolutione a coitu loqueretur ; quoniam sicut omnes actus carnales opera sunt animalium (præcipue tamen actus libidinis), sic omnes virtutes sunt res angelicæ, præcipue tamen castitas, per quam vincitur natura virtutibus. Hier. Quod ergo infertur : « Sed sunt sicut angeli Dei in cœlo, » spiritalis conversatio repromittitur. Dion. (*de Div. nom.* cap. 1.) Tunc enim quando incorruptibiles et immortales erimus, visibili quidem ipsius Dei apparitione in castissimis contemplationibus adimplebimur ; intelligibilis autem luminis datione participabimus in impassibili et immateriali mente, secundum imitationem supercœlestium mentium : propter quod dicitur quod « erimus angelis æquales. »

Hilar. (*Can.* 23, *ut sup.*) Eamdem

que soulevaient à tort les sadducéens à propos du mariage, et qui demandent quelle forme la femme doit avoir à sa résurrection; or, tout ce que les Ecritures nous autorisent à penser des anges, nous pouvons l'appliquer à la résurrection de la nature humaine en ce qui concerne les femmes. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, XXII, 17.) Mais je préfère, comme plus fondé en raison, le sentiment de ceux qui ne doutent nullement que les deux sexes ne ressuscitent parfaitement distincts, car la concupiscence, qui produit la honte, n'existera plus alors, et c'est ainsi que le premier homme et la première femme étaient nus avant leur péché et n'en rougissaient pas. Mais la nature particulière des deux sexes sera conservée, affranchie toutefois de l'union conjugale et de l'enfantement. Les membres de la femme recevront une destination différente de celle qu'ils avaient en cette vie et seront revêtus d'une beauté toute nouvelle, dont la vue n'excitera point la concupiscence, puisqu'elle n'existera plus, mais, au contraire, portera les hommes à louer la sagesse et la bonté de Dieu qui a donné la vie à ce qui n'existait plus, et a délivré de la corruption ce qu'il a créé. — S. Jér. Personne ne dit ni d'un arbre, ni d'une pierre, ni des choses qui n'ont pas les membres distinctifs des sexes, qu'ils ne se marient ni ne sont mariés; mais on ne parle ainsi que de ceux qui pourraient se marier et qui ne se marient point pour une raison quelconque. Ce que le Sauveur vient de dire des conditions de la résurrection répond directement à la question qui lui a été adressée, il aborde maintenant le dogme lui-même de la résurrection, et l'établit solidement contre l'incrédulité des sadducéens.

— S. Chrys. (*hom.* 70.) Ils s'étaient appuyés dans la question qu'ils firent à Jésus du nom de Moïse. C'est donc par l'autorité de Moïse qu'il va les confondre : « Et, pour ce qui est de la résurrection des

---

autem calumniam quam sadducæi afferunt de conjugio, afferre plures solent, in quam formam muliebris sexus resurgat : sed qualis in Scripturis auctoritas est de angelis opinandi, talem in resurrectione speciei nostræ sensum oportet esse de feminis. Aug. (XXII *de Civit. Dei*, cap. 17.) Sed mihi melius videntur sapere, qui utrumque sexum resurrecturum esse non dubitant : non enim libido ibi erit, quæ confusionis causa est : nam priusquam peccassent, nudi erant; natura autem servabitur, quæ tunc quidem et a concubitu et a partu immunis erit : erunt tamen membra feminea non accommodata usui veteri, sed decori novo ; quo non alliciatur aspicientis concupiscentia (quæ nulla erit), sed Dei laudetur sapientia atque clementia, qui et quod non erat fecit, et liberavit a corruptione quod fecit. Hier. Nemo enim dicit de lapide et arbore, et his rebus quæ non habent membra genitalia, quod « non nubent neque nubentur : » sed de his qui cum possint nubere, tamen aliqua ratione non nubunt. Rab. Hæc autem quæ dicta sunt de resurrectionis conditionibus, propositæ reddidit quæstioni : de ipsa vero resurrectione contra eorum infidelitatem convenienter loquitur.

Chrys. (*in homil.* 71 *ut sup.*) Et quia illi interrogando Moysen præmiserant, per Moysen eos confutat : unde subdit :

morts, vous n'avez donc pas lu ces paroles que Dieu vous a dites : Je suis le Dieu d'Abraham, » etc. — S. Jér. Notre-Seigneur aurait pu sans doute, pour établir la vérité de la résurrection, apporter beaucoup d'autres témoignages plus décisifs, tels que ce passage d'Isaïe : « Les morts ressusciteront, et ceux qui sont dans le tombeau revivront (*Isaïe*, XXVI), » et cet autre de Daniel (*Dan.*, XII) : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière ressusciteront, » etc. On se demande donc pourquoi il cite de préférence ce passage qui paraît assez peu décisif, ou qui, du moins, ne se rapporte pas directement au fait même de la résurrection, et pourquoi il conclut aussitôt comme si cette preuve était péremptoire : « Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. » Nous avons dit plus haut que les sadducéens n'admettaient ni l'existence des anges, ni celle des esprits, ni la résurrection des morts, et qu'ils soutenaient que les âmes elles-mêmes étaient sujettes à la mort. Ils ne reconnaissaient d'ailleurs que les cinq livres de Moïse, et rejetaient les oracles des prophètes. Il eût donc été absurde de leur citer des témoignages puisés dans des livres dont ils ne reconnaissaient point l'autorité. C'est donc à Moïse (*Exod.*, III) qu'il emprunte cette citation pour prouver l'immortalité de l'âme, et il conclut aussitôt : « Or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. » C'est ainsi qu'ayant prouvé que les âmes survivent à la mort du corps (car Dieu ne pourrait pas être le Dieu de ceux qui n'existeraient en aucune façon), il conclut de là par une conséquence naturelle à la résurrection des corps, qui ont été associés au bien comme au mal que les âmes ont pu faire sur la terre. — S. Chrys. (*hom.* 70.) Mais comment est-il écrit ailleurs : « Afin qu'il règne sur les vivants et les morts (1)? » Ce

(1) « Le Christ est mort et ressuscité pour être le Seigneur des vivants et des morts. » (*Rom.*, XIV, 9.)

« De resurrectione autem mortuorum non legistis : Ego sum Deus Abraham ? » etc. Hier. Ad comprobandam resurrectionis veritatem multis aliis exemplis manifestioribus uti potuit, ex quibus est illud (*Isaiæ*, 26) : « Resuscitabuntur mortui, et resurgent qui in monumentis sunt ; » et in alio loco (*Daniel*, 12) : « Multi dormientium de terræ pulvere resurgent. » Quæritur ergo quid sibi voluerit Dominus hoc proferre testimonium quod videtur ambiguum, vel non satis ad resurrectionis pertinens veritatem ; et quasi hoc prolato probaverit quod volebat, statim intulerit : « Non est Deus mortuorum, sed viventium. » Supra diximus autem sadducæos, nec angelum, nec spiritum, nec resurrectionem corporum confitentes, et animarum quoque interitum prædicasse. Hi quinque tantum libros Moysi recipiebant, prophetarum vaticinia respuentes : stultum autem erat inde proferre testimonia, cujus auctoritatem non sequebantur. Porro ad æternitatem animarum probandam de Moyse ponit exemplum : « Ego sum Deus Abraham, » etc., statimque infert : « Non est Deus mortuorum, sed viventium ; » ut cum probaverit animas permanere post mortem (neque enim poterat fieri ut eorum esset Deus qui nequaquam subsisterent), consequenter introduceretur et corporum resurrectio quæ cum animabus bona malaque gesserunt. Chrys. (*in homil.* 71 *ut sup.*) Sed qualiter alibi ait : « Ut

passage n'est nullement en opposition avec les paroles de Notre-Seigneur, car nous y voyons que le Seigneur régnera sur les morts, c'est-à-dire sur ceux qui doivent revivre, et non pas sur ceux qui ont disparu à jamais pour ne plus ressusciter (1*).

S. Hil. Il faut encore observer que ces paroles avaient été adressées à Moïse, alors que les patriarches étaient morts depuis longtemps; ils existaient donc cependant, puisque Dieu était leur Dieu, car ils ne pouvaient rien avoir s'ils n'existaient pas. Il est, en effet, dans la nature d'une chose qu'elle existe pour qu'une autre chose lui appartienne. Donc il n'y a que ceux qui sont vivants qui puissent posséder Dieu, puisque Dieu est l'éternité même, et qu'il n'est pas possible aux morts de posséder ce qui est éternel. Et comment donc pourrait-on nier qu'ils existent et qu'ils existeront éternellement, alors que celui qui est l'éternité déclare leur appartenir? — Orig. C'est Dieu encore qui dit : « Je suis celui qui suis. » Il est donc impossible que Dieu se dise le Dieu de ceux qui n'existent pas. Et remarquez qu'il ne dit pas : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, mais « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. » Dans un autre endroit, il est écrit : « Le Dieu des Hébreux m'a envoyé vers vous. » *Exode*, VII.) Ceux qui sont d'une perfection accomplie aux yeux de Dieu, possèdent Dieu tout entier en eux-mêmes, par comparaison avec les autres hommes, et c'est pourquoi Dieu se déclare leur Dieu, non d'une manière collective, mais individuelle. Ainsi lorsque nous disons : Ce champ leur appartient, nous voulons dire qu'aucun d'eux

(1*) Nous avons cru devoir rétablir ici le vrai sens de ce passage d'après le texte original de saint Chrysostome. En effet, on lisait dans toutes les éditions de la *Chaîne d'or* que nous avons consultées : *Sed hoc non est simile ei quod hic dicitur.....*, tandis que saint Chrysostome, après s'être fait cette question : « Comment est-il dit ailleurs ? » etc., répond : « Il n'y a point de contradiction entre ces deux passages, l'un n'est pas opposé à l'autre... » Ἀλλ' οὐκ ἔστιν ἐναντίον ταῦτο ἐκείνῳ...

---

vivorum et mortuorum dominetur ? » Sed hoc non est dissimile ei quod hic dicitur : mortuorum enim ibi dicitur esse Dominus (eorum scilicet qui victuri sunt), non autem eorum qui semel disparuerunt, et ultra non resurgent.

Hilar. (*Can.* 23 *ut sup.*) Considerandum etiam quod sermo hic ad Moysen factus fuerat, sanctis patriarchis jampridem quiescentibus : erant ergo quorum Deus erat : nihil enim habere poterant, si non erant ; quia in natura rei est, ut esse id necesse sit, cujus sit alterum ; atque ita habere Deum, viventium est ; cum Deus æternitas sit (et non sit eorum quæ mortua sunt, habere id quod æternum est). Et quomodo esse illi futurique semper negabuntur, quorum se esse profiteatur æternitas? Orig. (*ut sup.*) Deus etiam est qui dicit (*Exod.* 3): « Ego sum qui sum. » Sic ergo impossibile est ut dicatur eorum Deus esse qui non sunt. Et vide quia non dixit : « Ego sum Deus Abraham, Isaac et Jacob, » sed « Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob : » in alio autem loco sic dixit (*Exod.* 7) : Deus Hebræorum misit me ad te. » Qui enim perfectissime sunt circa Deum, quantum ad comparationem cæterorum hominum, totum habent Deum in se : propterea, non communiter, sed singulariter dicitur eorum Deus : ut puta si dicamus : « Ager ille illorum est, » ostendimus quod unus-

ne le possède en entier; si nous disons, au contraire : ce champ appartient à cet homme, nous exprimons qu'il en est seul possesseur. Cette expression : « Le Dieu des Hébreux, » prouve donc que les Hébreux étaient encore imparfaits, et que chacun d'eux aussi ne possédait Dieu que d'une manière imparfaite. Dieu, au contraire, se déclare le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob, parce que chacun d'eux possédait Dieu tout entier. Or, c'est un des plus beaux titres de gloire des saints patriarches que de vivre ainsi aux yeux de Dieu. — S. Aug. (*contre Faust*, XVI, 24.) Le même témoignage qui servit à confondre les sadducéens, peut servir également à confondre les manichéens, car ils nient aussi la résurrection, quoique d'une manière différente. — S. Aug. (*traité* 11 *sur S. Jean.*) Dieu est appelé spécialement le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, parce que chacun d'eux représente les différentes manières dont sont engendrés les enfants de Dieu. Le plus ordinairement, Dieu se sert d'un saint prédicateur pour engendrer un fils vertueux, et c'est par les mauvais que sont engendrés les enfants vicieux; c'est ce que figure Abraham qui, de Sara, son épouse libre, eut un enfant qui fut fidèle, et un enfant infidèle d'Agar, sa servante. Quelquefois un saint prédicateur engendre un bon et un mauvais fils, comme Isaac qui, de Rebecca, son épouse légitime, eut deux enfants, l'un bon, l'autre mauvais, Jacob et Esaü. Quelquefois, enfin, Dieu se sert des prédicateurs bons et mauvais pour engendrer des enfants vertueux, ce qui est figuré par Jacob qui eut des enfants vertueux (*Gen.*, XXIX, XXX, XXXV) de ses deux épouses légitimes Lia et Rachel, et de ses servantes Zelpha et Bala. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Or, remarquez combien sont faibles les

---

quisque eorum non habet eum in toto; si autem dicimus quod « ager ille illius est, » demonstramus quia totum agrum possidet ille : ubi ergo dicitur : « Deus Hebræorum, » imperfectio demonstratur eorum; quia unusquisque eorum aliquid modicum de Deo habebat. Dicitur autem « Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob, » quia singuli eorum totum habebant Deum; non autem ad modicam laudem respicit patriarcharum, quod Deo vivebant. Aug. (*contra Faust.*, lib. XVI, cap. 24.) Opportune itaque eadem voce nunc convincuntur manichæi, qua tunc convicti sunt sadducæi : nam et ipsam resurrectionem alio quidem modo, sed tamen ipsi negant. Aug. (*sup. Joan. tract.* II.) Ideo autem specialiter « Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob » dicitur, quia in istis tribus omnes modi generationis filiorum Dei vocantur: generat enim Deus multoties de bono prædicatore bonum filium, et de malo malum; quod significatur per Abraham, qui de libera uxore (Sara) fidelem filium habuit (Isaac), et de ancilla (Agar) infidelem genuit (Ismaelem). Aliquando vero generat per bonum prædicatorem, bonum et malum filium; quod significatur in Isaac, qui de libera (Rebecca) unum bonum (Jacob), at alterum malum (Esau) generavit. Aliquando generat bonos per bonum et malum prædicatorem; quod significatur per Jacob, qui bonos filios genuit, et de liberis (Lia et Rachel), et de ancillis (Zelpha et Bala.) Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Et vide

attaques que les Juifs dirigent contre Jésus-Christ, dans la première, ils cherchent à l'effrayer : « Par quelle autorité faites-vous ces choses ? » Le Sauveur leur oppose une grande fermeté. Dans la seconde, ils ont recours à la ruse, et il fallut pour la déjouer une sagesse pleine d'habileté ; mais cette dernière attaque fut plus facile à repousser, car elle était accompagnée de présomption et d'ignorance. Or, il est facile à un homme qui est fort de ce qu'il sait, de confondre celui qui s'imagine savoir lorsqu'il ne sait rien; ainsi le premier choc de l'ennemi peut être redoutable, mais si on le soutient avec courage, on lui sera bientôt supérieur.

« Et le peuple, entendant ceci, admirait sa doctrine. » — Remi. Ce ne sont point les sadducéens, mais la foule qui est dans l'admiration, c'est ce qui arrive encore tous les jours dans l'Eglise, lorsque les ennemis de l'Eglise sont vaincus par l'inspiration divine, la multitude des fidèles se livre aux transports de la joie.

℣. 34-40. — *Mais les pharisiens, ayant appris qu'il avait imposé silence aux sadducéens, s'assemblèrent; et l'un deux, qui était docteur de la loi, lui fit cette question pour le tenter : Maître, quel est le grand commandement de la loi? Jésus lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. C'est là le plus grand et le premier commandement. Et voici le second qui est semblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements.*

S. Jér. Les pharisiens ayant été confondus dans la question du tribut, et voyant que la tentative coupable de leurs adversaires avait également échoué, auraient dû renoncer à tendre au Sauveur de nouvelles embûches; mais la malveillance et l'envie nourrissent et dé-

---

quomodo sit infirmior congressio Judæorum contra Christum : prima fuit cum terrore dicendo : « In qua potestate hæc facis ? » Contra quam necessaria fuit constantia cordis; secunda fuit cum dolo ; contra quam necessaria fuit acuta sapientia ; hæc autem fuit cum præsumptione ignara quæ præcedentibus facilior est : hominem enim putantem se aliquid scire, cum nesciat, viro scienti facile est convincere : sic et operatio inimici in primis gravis est ; sed si quis forti animo sustinuerit, inveniet eum infirmiorem.

Sequitur : « Et audientes turbæ mirabantur, » etc. Remig. Non quidem sadducæi, sed turbæ mirantur. Hoc etiam quotidie agitur in Ecclesia : cum enim divina inspiratione adversarii Ecclesiæ superantur, turbæ fidelium lætantur.

Pharisæi autem audientes quod silentium imposuisset sadducæis, convenerunt in unum; et interrogavit eum unus ex eis legis doctor, tentans eum : Magister, quod est mandatum magnum in lege? Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua : hoc est maximum et primum mandatum; secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum; in his duobus mandatis universa lex pendet et prophetæ.

Hier. Quia supra pharisæi in ostensione denarii fuerant confutati, et adversæ partis viderant factionem subrutam, debuerant ex hoc moveri ne ultra molirentur insidias, sed malevolentia et

veloppent l'impudence, comme l'Evangéliste nous l'apprend : « Mais les pharisiens, ayant appris qu'il avait imposé silence, » etc. — Orig. (*traité 22 sur S. Matth.*) Notre-Seigneur impose silence aux sadducéens pour montrer que l'éclat de la vérité réduit au silence la parole de mensonge. Car de même que c'est un des caractères du juste de se taire lorsque c'est le moment de se taire, et de parler lorsqu'il faut parler, mais de ne point garder un silence absolu, ainsi c'est le propre de tous les docteurs de mensonge de taire la vertu, sans pour cela garder le silence.

S. Jér. Les sadducéens et les pharisiens, qui sont divisés entre eux, se réunissent pour mettre Jésus à l'épreuve. — S. Chrys. Ou bien, les pharisiens s'assemblent pour triompher par le nombre de celui qu'ils ne pouvaient vaincre par leurs raisons; en cherchant ainsi à se faire une arme de la multitude, ils avouèrent qu'ils étaient entièrement dépouillés de la vérité, car ils se disaient entre eux : « Qu'un seul parle pour nous tous, et nous le regarderons tous comme parlant en notre nom. S'il triomphe, nous paraîtrons tous triompher avec lui; s'il est confondu, lui seul en portera extérieurement la honte; c'est ce que l'Evangéliste exprime en ces termes : « Et l'un d'eux, qui était docteur de la loi, lui fit cette question, » etc. — Orig. Tout homme qui vient interroger un docteur, non dans le but de s'instruire, mais pour le tenter, est frère de ce pharisien, selon cette parole du Sauveur : « Ce que vous avez fait au moindre de ceux-ci qui sont à moi, c'est à moi que vous l'avez fait (1). » (*Matth.*, xxv.)

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, ii, 73.) Il ne faut pas s'étonner

(1) Notre-Seigneur a dit ces paroles dans un autre sens, en parlant de l'aumône à faire aux pauvres, et elles sont prises ici dans un sens analogique.

---

livor nutrit impudentiam : unde dicitur : « Pharisæi autem audientes quod silentium, » etc. Orig. (*Tract.* 16 et 17 *in Matth.*) Silentium autem sadducæis imposuit Jesus, volens ostendere quoniam mendacii vocem obmutescere facit claritas veritatis : sicut enim proprium justi est tacere cum sit tempus tacendi, et loqui cum sit tempus loquendi, non tamen obmutescere : sic proprium est omnium qui mendacii sunt doctores, obmutescere quidem quantum ad rem, non autem tacere.

Hier. Pharisæi ergo et sadducæi qui inter se contrarii sunt, ad tentandum Jesum pari mente consentiunt. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel convenerunt in unum pharisæi, ut multitudine vincerent, quem rationibus superare non poterant; a veritate se nudos professi sunt, qui multitudine se armaverunt : dicebant enim apud se : « Unus loquatur pro omnibus, et omnes loquamur per unum; ut si quidem vicerit, omnes videamur vicisse ; si autem convictus fuerit, vel solus videatur confusus : » et ideo sequitur : « Et interrogavit eum unus, » etc. Orig. (*ut sup.*) Omnem ergo qui, non discendi sed tentandi causa interrogat aliquem doctorum, æstimare debemus illius pharisæi fratrem, secundum illud (*Matth.* 25) : « Quod uni ex mininis meis fecistis, mihi fecistis. »

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib ii, cap. 73.) Non moveat autem quod Matthæus hic

de ce que saint Matthieu nous dit que ce docteur fit à Jésus cette question pour le tenter, tandis que saint Marc ne parle point de cette circonstance, et conclut son récit en ces termes : « Jésus, voyant qu'il avait répondu sagement, lui dit : Vous n'êtes pas loin du royaume de Dieu. » Car il est possible que ce docteur soit venu avec l'intention de tenter Jésus, et que la réponse du Sauveur l'ait ramené à de meilleurs sentiments; ou, du moins, nous ne devons pas prendre ici le mot tenter dans cette mauvaise acception, que ce docteur était venu comme pour tromper un ennemi, mais plutôt pour éprouver un homme qu'il ne connaissait pas encore; car ce n'est pas sans raison qu'il est écrit : « Celui qui croit trop promptement est léger de cœur. » (*Ec.*, XIV.) Or, voici la question qu'il lui fait : «Maître, quel est le grand commandement de la loi ?» — ORIG. C'est pour le tenter qu'il l'appelait Maître, car ce n'était pas comme disciple de Jésus-Christ qu'il lui donnait ce nom. Celui donc qui ne veut pas s'instruire à l'école du Verbe, qui ne se donne pas à lui de tout son cœur, et qui, cependant, l'appelle *Maître*, est frère du pharisien qui vint tenter Jésus. Il est vraisemblable qu'avant l'avénement du Sauveur, lorsqu'on lisait la loi, on demandait : Quel est le grand commandement de la loi? Car le pharisien n'aurait pas fait cette question si elle n'eût été parmi eux l'objet de longues discussions avant que Jésus-Christ ne l'eût résolue. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Ce docteur demandait quel était le grand commandement, lui qui n'observait même pas le plus petit. Or, on ne doit chercher à connaître les voies supérieures de la justice chrétienne que lorsqu'on en a franchi les premiers degrés. — S. JÉR. Ou bien, on peut dire que la question qu'il fait ne s'étend pas à tous les commandements, mais n'a pour objet que ce seul point : Quel est le premier et le grand commandement? Car, tous les commandements de

---

dicit tentantem fuisse a quo Dominus Jesus interrogatus est : Marcus autem hoc tacet, et in fine ita concludit (cap. 12) quod ei Dominus sapienter respondenti dixerit : « Non longe es a regno Dei : » fieri enim potest ut quamvis tentans accesserit, Domini tamen responsione correctus sit. Aut certe ipsam tentationem non accipiamus malam, tanquam decipere volentis inimicum; sed causam potius tanquam experiri amplius volentis ignotum : neque frustra scriptum est (*Eccles.* 19) : « Qui facile credit, levis est corde ? » Quid autem interroget, subditur : « Magister, quod est mandatum magnum in lege? » ORIG. (*ut sup.*) Tentans dicebat, *Magister*, quoniam non in quantum discipulus Christi proferebat hanc vocem. Si quis ergo non discit aliquid a Verbo, nec tradit se ei ex toto animo suo, dicit autem ei, Magister, frater pharisæi est Christum tentantis : cum ergo ante Salvatoris adventum legeretur lex, forsitan quærebatur quod est mandatum magnum in ea : neque enim interrogasset hoc pharisæus, nisi diu apud illos de hoc quæsitum fuisset, et non inventum, donec veniens Jesus hoc doceret. CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) De magno tamen mandato interrogabat, qui nec minimum observabat : ille debet interrogare de majore justitia, qui jam minorem complevit. HIER. Vel non de mandatis interrogat, sed quod sit primum mandatum magnumque; ut cum

Dieu étant également grands, quelle que soit la réponse du Sauveur, ce docteur trouvera occasion de le calomnier.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Mais le Seigneur lui répondit de manière à confondre, par ses premières paroles, l'hypocrisie qui lui avait dicté cette question : « Jésus lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, » etc. « Vous aimerez, » lui dit-il, et non pas vous craindrez, car aimer c'est plus que craindre : aimer est le propre des enfants, craindre est le partage des esclaves ; la crainte est l'effet de la nécessité ; l'amour s'exerce librement ; celui qui sert Dieu par la crainte évite la peine, il est vrai, mais ne reçoit pas la récompense promise à la justice ; car il fait le bien comme malgré lui, et sous l'impression de la crainte. Dieu ne veut donc pas que les hommes le craignent servilement comme un maître, mais qu'ils l'aiment comme un père qui leur a donné l'esprit d'adoption. Or, aimer Dieu de tout son cœur, c'est n'avoir dans son cœur aucune affection qui l'emporte sur l'amour de Dieu; aimer Dieu de toute son âme, c'est avoir un esprit solidement établi dans la vérité, et ferme dans la foi; car l'amour du cœur est tout différent de l'amour de l'âme ; l'amour du cœur est en quelque sorte sensible, et nous fait aimer Dieu sensiblement, ce que nous ne pouvons faire qu'en détachant notre cœur de l'amour des choses de la terre. L'amour du cœur se fait donc sentir dans le cœur, tandis que l'amour de l'âme ne se sent pas, mais se comprend, parce qu'il consiste dans le jugement de l'âme. Car celui qui croit que Dieu renferme tout bien, et qu'en dehors de lui il n'existe aucun bien véritable, aime Dieu de toute son âme. Aimer Dieu de tout son esprit, c'est consacrer toutes ses facultés au service de Dieu ; car celui dont

---

omnia quæ Deus mandaverit magna sint, quicquid ille respondeat, occasionem habeat calumniandi.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Dominus autem sic ei respondit ut interrogationis ejus fictam conscientiam statim primo responso percuteret. Unde sequitur : » Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum, » etc. *Diliges*, inquit, non, *timebis*, quia diligere majus est quam timere : timere enim servorum est, diligere filiorum ; timor sub necessitate est, dilectio in libertate ; qui in timore servit Deo, pœnam quidem evadit, mercedem vero justitiæ non habet, quia invitus facit bonum propter timorem. Non vult ergo Deus ut timeatur serviliter ab hominibus quasi dominus, sed et diligatur quasi pater, qui adoptionis spiritum donavit hominibus ; diligere autem Deum « ex toto corde, » est, ut cor tuum non sit inclinatum ad alicujus rei dilectionem magis quam Dei ; diligere autem Deum « in tota anima » est certissimum animum habere in veritate, et firmum esse in fide ; alius est enim amor *cordis*, et alius est amor *animæ* : amor *cordis* quodammodo carnalis est, ut etiam carnaliter diligamus Deum, quod facere non possumus, nisi recedamus ab amore mundialium rerum : *cordis* ergo amor sentitur in corde : amor vero *animæ* non sentitur, sed intelligitur, quia in judicio animæ consistit ; qui enim credit apud Deum esse omne bonum, et nihil boni esse extra ipsum, hic diligit Deum in tota anima : *tota* vero *mente* diligere Deum, est, ut omnes

l'intelligence obéit à Dieu, dont la sagesse a Dieu pour objet, dont la pensée aime à s'occuper des choses de Dieu, dont la pensée conserve le souvenir des bienfaits de Dieu, celui-là aime Dieu de tout son esprit. — S. Aug. (*de la doct. chrét.*, I, 22.) Ou bien dans un autre sens, Dieu vous ordonne de l'aimer de tout votre cœur, en lui consacrant toutes vos pensées; de toute votre âme, en lui rapportant toute votre vie; de tout votre esprit, en dirigeant vers lui toutes les forces de votre intelligence, puisque c'est de lui que vous tenez tout ce que vous lui consacrez. Il n'a donc laissé aucune partie de notre vie libre, et dont nous puissions disposer pour l'appliquer à un autre objet. Mais tout ce qui se présente d'ailleurs à notre affection, doit être emporté par l'élan de notre cœur dans le courant général de l'amour; car l'homme n'atteint vraiment la perfection, que lorsque toute sa vie se dirige vers le bien immuable. — La Glose. Ou bien, vous aimerez Dieu de tout votre cœur, c'est-à-dire de toute votre intelligence; de toute votre âme, c'est-à-dire de toute votre volonté; de tout votre esprit, c'est-à-dire de toute votre mémoire, de manière que vous ne vouliez, que vous ne sentiez, que vous n'ayiez à la mémoire rien qui soit contraire à Dieu. — Orig. Ou bien encore, vous aimerez Dieu de tout votre cœur, c'est-à-dire dans toute l'étendue de votre souvenir, de votre action, de votre pensée; de toute votre âme, c'est-à-dire que vous serez disposé à la sacrifier pour l'amour de Dieu (1); vous l'aimerez de tout votre esprit, en ne tenant jamais de discours qui ne se rapportent à Dieu. Or, voyez si vous ne pourriez entendre par le cœur, l'intelligence qui nous fait comprendre les choses intellectuelles, et par l'esprit, la faculté qui nous sert à les exprimer; car c'est par l'esprit que nous

(1) Ou bien pour le culte de Dieu, pour l'honneur qui lui est dû, comme le signifie le mot grec θεοσέβεια.

---

sensus Deo vacent; cujus enim intellectus Deo ministrat, cujus sapientia circa Deum est, cujus cogitatio ea quæ Dei sunt tractat, cujus memoria quæ bona sunt recordatur, tota mente diligit Deum. Aug. (*de Doctr. Christ.* lib. I, c. 22.) Vel aliter : Deum « ex toto corde » diligere præciperis, ut omnes cogitationes tuas; « ex tota anima, » ut omnem vitam tuam; « ex tota mente tua, » ut omnem intellectum tuum in illum conferas, a quo habes ea quæ confers. Nullam ergo vitæ nostræ partem reliquit quæ vacare debeat, et quasi locum dare ut alia re velit frui. Sed quicquid aliud diligendum venerit in animum, illuc rapiatur, quo totus dilectionis impetus currit : tunc enim est optimus homo, cum tota vita sua pergit in incommutabile bonum. Glos. (*interl.*) Vel « ex toto corde, » id est, intellectu; *anima*, id est, voluntate; *mente*, id est memoria; ut nihil ei contrarium velis, sentias, aut recorderis. Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : « ex toto corde, » id est, secundum totam recordationem, et operationem, et cogitationem; « ex tota anima, » id est, ut parati sint eam ponere pro pietate Dei; « in tota mente, » nihil aliud scilicet proferentes, nisi quæ Dei sunt. Et vide si potes *cor* quidem accipere pro intellectu, quo intelligibilia speculamur; *mentem* autem

donnons une expression à toutes choses, et que nous parcourons chacune de ces choses qui reçoivent de notre esprit l'expression de leur réalité.

Si le Sauveur n'avait pas fait cette réponse au pharisien qui le tentait, nous aurions pu croire que tous les commandements étaient égaux entre eux; mais en répondant nettement : « Tel est le premier et le plus grand commandement, » il nous apprend à établir une gradation nécessaire entre les commandements, à commencer par le plus grand jusqu'aux commandements inférieurs, et de là jusqu'aux plus petits (1). Notre-Seigneur déclare non-seulement que c'est là le grand commandement, mais encore que c'est le premier, non par le rang qu'il occupe dans la sainte Ecriture, mais par la sublimité de la vertu qu'il a pour objet. Or, on ne peut entrer en participation de la grandeur et de la sublimité de ce commandement, qu'autant qu'on aime le Seigneur son Dieu, et qu'on l'aime de tout son cœur, etc. Le Seigneur ne s'est pas contenté de nous enseigner quel est le premier et le plus grand commandement, mais encore quel était le second, qu'il déclare semblable au premier. Il ajoute donc : « Et voici le second qui est semblable à celui-là : Vous aimerez le prochain comme vous-même. » S'il est vrai que celui qui aime l'injustice hait son âme (*Ps.* x), il est clair qu'il aime le prochain comme soi-même, puisqu'il ne s'aime pas lui-même. — S. Aug. (*doct. chrét.*, I, 30.) Il est évident que par le prochain il faut entendre tout homme quel qu'il soit, puisqu'il nous est défendu de faire mal à qui que ce soit. Or, si tout homme, à qui nous devons rendre ou qui doit nous rendre à nous-mêmes les devoirs de la charité, est appelé avec raison notre prochain, il est cer-

(1) « Celui donc qui violera l'un de ces moindres commandements. » (*Matth.*, v, 19.)

---

ad proferendas res : mente enim proferimus singulas res; et per unumquodque quod significatur, quasi mente nostra inambulamus atque proferimus.

Si autem tentanti pharisæo Dominus non respondisset, æstimare possumus non esse unum mandatum majus altero : sed Dominus respondens subdit : « Hoc est maximum et primum mandatum : » ubi discimus sententiam necessariam de mandatis, quod et est magnum, et sunt inferiora usque ad minima. Respondet autem Dominus, non solum quod est « magnum mandatum, » sed etiam *primum*; non pro ordine Scripturæ, sed pro dignitate virtutis. Hi autem soli hujus mandati in se suscipiunt magnitudinem et primatum, qui non solum diligunt Dominum Deum suum, sed etiam illa tria suscipiunt, scilicet, « ex toto corde, » etc. Docuit autem quod non solum est « magnum et primum, » sed etiam quod esset « secundum simile priori : » unde sequitur : « Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum. » Si autem « qui diligit iniquitatem, odit animam suam » (*Psal.* 10), manifestum est quod diligit proximum sicut seipsum, cum nec seipsum diligat. Aug. (I *de Doct. Christ.*, cap. 30.) Manifestum est autem omnem hominem *proximum* esse putandum; quia erga neminem operandum est malum. Jam vero si vel cui præbendum vel a quo præbendum est nobis officium misericordiæ, recte *proximus* dicitur; ma-

tain que ce précepte, qui nous oblige à aimer le prochain, s'étend jusqu'aux anges qui exercent à notre égard, d'une manière si admirable, les devoirs de la miséricorde, comme il est si facile de s'en convaincre dans l'Ecriture. C'est en vertu du même principe que Notre-Seigneur lui-même a voulu être appelé notre prochain, car il s'est personnifié lui-même dans le Samaritain qui porte secours à cet homme qu'il a rencontré à demi mort dans le chemin (1). — S. Aug. (*de la Trin.*, viii, 6.) Celui qui aime les hommes, doit les aimer ou parce qu'ils sont justes, ou pour les rendre justes; car il doit s'aimer lui-même ou parce qu'il est juste, ou afin de devenir juste. C'est ainsi qu'il pourra aimer le prochain comme lui-même, sans aucun danger. — S. Aug. (*doct. chrét.*, i, 22.) Si vous devez vous aimer vous-même, non pas pour vous, mais pour celui qui doit être la fin directe de votre amour, personne ne doit trouver mauvais que vous l'aimiez pour Dieu. Celui donc qui aime son prochain comme Dieu le commande, doit faire en sorte d'aimer aussi Dieu de tout son cœur. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Or, celui qui aime l'homme est semblable à celui qui aime Dieu; car l'homme est l'image de Dieu, et c'est Dieu que nous aimons en lui, comme nous honorons un roi dans l'image qui le représente, c'est pour cela que le Sauveur ajoute : « Voici le second qui est semblable au premier. » — S. Hil. (*can.* 23.) Ou bien encore, ce commandement est semblable au premier, en ce sens qu'il y a dans tous les deux égalité d'obligation et de mérite; car ni l'amour de Dieu sans l'amour de Jésus-Christ, ni l'amour de Jésus-Christ sans l'amour de Dieu, ne peuvent conduire au salut.

(1) Le but de cette parabole que Notre-Seigneur propose à un docteur de la loi, qui, comme ici, venait pour le tenter, est d'expliquer quel est notre véritable prochain.

---

nifestum est hoc præcepto, quo tenemur diligere proximum, etiam sanctos angelos contineri; a quibus nobis tanta misericordiæ impenduntur officia, quanta nobis in Scripturis animadvertere facile est; ex quo et ipse Dominus noster *proximum* se nobis dici voluit, quoniam seipsum Dominus Jesus Christus significat opitulatum esse semivivo jacenti in via. (*Luc.* 10.) Aug. (viii *de Trinit.*, cap. 6.) Qui autem amat homines, aut quia justi sunt, aut ut justi sint, amare debet : sic enim et seipsum amare debet, aut quia justus est, aut ut justus sit : sic enim diligit proximum sicut seipsum sine ullo periculo. Aug. (i *de Doctr. Christ.*, cap. 22.) Si autem teipsum, non propter te debes diligere, sed propter illum, ubi dilectionis tuæ rectissimus finis est, non succenseat aliquis homo, si et ipsum propter Deum diligis : quisquis ergo recte proximum diligit, hoc cum eo debet agere ut etiam ipse toto corde diligat Deum. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Qui autem hominem amat, simile est sicut qui Deum amat; quia imago Dei est homo, in quo Deus diligitur, sicut rex in sua imagine honoratur. Et propter hoc dicitur hoc mandatum simile esse primo. Hilar. (*cap.* 23. *ut sup.*) Vel aliter : quod mandatum sequens primo est simile, significat idem esse et officii et meriti in utroque : neque enim aut Dei sine Christo, aut Christi sine Deo, potest utilis esse dilectio ad salutem.

« Toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements. » — S. Aug. Notre-Seigneur dit : « Sont renfermés, » c'est-à-dire s'y rapportent comme à leur fin. — Rab. Tout le Décalogue est compris dans ces deux préceptes, les préceptes de la première table dans le précepte d'aimer Dieu, et dans celui d'aimer le prochain, les préceptes de la seconde table (1). — Orig. (*traité* 23 *sur S. Matth.*) Ou bien ces paroles sont vraies, en ce sens que celui qui a fidèlement accompli tout ce qui dans l'Ecriture a rapport à l'amour de Dieu et du prochain, mérite d'obtenir de Dieu des grâces privilégiées, pour comprendre que toute la loi et les prophètes dépendent, comme de leur principe, de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain.

S. Aug. (*de la Trin.*, viii, 7.) Comme il y a deux préceptes qui renferment la loi et les prophètes, le précepte d'aimer Dieu, et celui d'aimer le prochain, c'est avec raison que souvent l'Ecriture sainte emploie indifféremment l'un pour l'autre, soit l'amour de Dieu, comme dans ces paroles : « Or, nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu » (*Rom.*, viii); soit l'amour du prochain, comme dans ces autres (*Gal.*, v) : « Toute la loi est renfermée dans ce seul précepte : Vous aimerez le prochain comme vous-même, » et cela, parce que celui qui aime le prochain doit, par une conséquence nécessaire, aimer Dieu ; car c'est par un seul et même sentiment de charité que nous aimons Dieu et le prochain, avec cette différence que nous aimons Dieu pour lui-même, et que nous nous aimons, ainsi que le prochain, pour l'amour de Dieu. — S. Aug. (*de la doct. chrét.*, i, 26.) Mais comme la nature divine est de beaucoup supérieure à notre na-

(1) Allusion aux deux tables sur lesquelles fut écrite la loi donnée par Moïse : *Exode*, xxiv, 12; xxxiii, 18 et 15; xxxiv, 4, 28, 29; *Deutér.*, iv, 13; ix, 9, 10, 11, 15 et 17; x, 1, 2, 3, 4, 5. On ne voit pas cependant dans ces différents passages que les commandements qui avaient pour objet le culte de Dieu fussent seuls écrits sur la première, et les autres sur la seconde.

Sequitur : « In his duobus mandatis tota lex pendet et prophetæ. » Aug. (*de Quæst. evang*, lib. 1, cap. 33.) *Pendet*, dixit; id est, illuc refertur ubi habet finem. Rab. Ad duo enim hæc præcepta pertinet totus Decalogus : præcepta quidem primæ tabulæ ad dilectionem Dei; præcepta secundæ ad dilectionem proximi. Orig. (*Tract.* 23, *in Matth.*) Vel quia qui omnia implevit quæ scripta sunt de Dei dilectione et proximi, dignus est magnas gratias a Deo percipere, ut intelligat omnem legem et prophetas pendere a principio dilectionis Dei et proximi.

Aug. (8 *de Trinit.*, cap. 7.) Cum autem sint duo præcepta in quibus pendet lex et prophetæ, dilectio Dei et proximi, non immerito Scriptura plerumque pro utroque unum ponit : sive dilectionem Dei; sicut est illud (*Rom.* 8) : « Scimus enim quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum : » sive dilectionem proximi; sicut est illud (*Gal.* 5) : « Omnis lex in uno sermone impletur, diliges proximum tuum sicut teipsum : » sed hoc ideo, quia qui proximum diligit, consequens est ut Deum diligat : ex una enim eademque charitate Deum proximumque diligimus; sed Deum propter Deum; nos autem et proximum propter Deum. Aug. (1 *de Doct. Christ*, cap. 26.) Sed tamen quoniam excellentior et supra nostram naturam est divina substantia,

ture, le précepte qui nous oblige d'aimer Dieu est distinct du précepte de l'amour du prochain. Si vous vous prenez vous-même dans votre être tout entier, c'est-à-dire dans votre âme et dans votre corps, de même que votre prochain, ces deux préceptes renferment tout ce qui peut être l'objet de votre amour. Le commandement de l'amour de Dieu nous est donné en premier lieu avec la manière de l'accomplir, et il est suivi du précepte de l'amour du prochain que vous devez aimer comme vous-même, et qui renferme, par conséquent, l'amour que vous devez avoir pour vous-même.

ỹ. 41-46. — *Or, pendant que les pharisiens étaient assemblés, Jésus leur fit cette question : Que vous semble du Christ? De qui est-il fils ? Ils lui répondirent: De David. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en esprit son Seigneur par ces paroles : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils? Personne ne lui put rien répondre, et depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire de questions.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Les pharisiens, qui ne voyaient dans Jésus-Christ qu'un homme, essayaient de le tenter, ce qu'ils n'eussent pas fait s'ils avaient cru qu'il fût le Fils de Dieu. Jésus-Christ donc, dans le dessein de leur montrer qu'il connaissait la fourberie de leur cœur, et qu'il était Dieu, ne voulut pas leur dire clairement la vérité, de peur que cette déclaration ne fût pour eux une nouvelle occasion de blasphème et de fureur; il ne voulut pas non plus garder entièrement le silence, car il était venu pour faire connaître la vérité (1).

(1) « Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. » (*Jean*, xviii, 37.)

---

præceptum quo diligimus Deum, a proximi dilectione distinctum est : quod si te totum intelligas (id est, animam et corpus), et proximum tuum (id est, animam et corpus), nullum diligendarum rerum genus in his duobus præceptis prætermissum est : cum enim præcurrat dilectio Dei, ejusque dilectionis modus præscriptus sit, sequitur dilectio proximi ut eum sicut teipsum diligas; eoque simul et tui abs te dilectio prætermissa non est.

Congregatis autem pharisæis, interrogavit eos Jesus dicens : Quid vobis videtur de Christo ? Cujus filius est? Dicunt ei : David. Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est? Et nemo poterat ei respondere verbum, neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.

Chrys. (*Super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Judæi æstimantes Christum esse *hominem purum*, eum tentabant; nec eum tentassent, si *Filium Dei* credidissent. Volens ergo Christus ostendere quod agnoscebat fallaciam cordis eorum, et quia Deus erat, nec manifeste voluit dicere veritatem, ne occasionem blasphemiæ invenientes Judæi, amplius insanirent; nec omnino tacere, quia ad hoc venerat ut veritatem annuntiaret :

Il leur pose donc une question en des termes qui puissent déjà leur faire connaître ce qu'il est. « Or, pendant que les pharisiens étaient assemblés, Jésus leur fit cette question : Que vous semble du Christ? » Il avait demandé autrefois à ses disciples ce que les hommes disaient du Christ, et ensuite ce qu'ils en pensaient eux-mêmes ; mais il ne fait pas la même question aux pharisiens, car ils n'eussent pas manqué de lui répondre qu'on le considérait comme un séducteur, un méchant, que telle était leur opinion et qu'ils le regardaient simplement comme un homme. C'est pour cela qu'ils répondent que le Christ est le fils de David. « Et ils lui répondirent : De David. » Or le Sauveur blâme cette réponse et cite le témoignage du prophète, qui atteste que le Christ est Seigneur lui-même, qu'il est vraiment Fils, et qu'il est digne des mêmes honneurs que son Père. « Et il leur dit : Comment David l'appelle-t-il, par l'inspiration de l'Esprit saint, son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur, » etc. — S. Jér. Ce témoignage est emprunté au psaume cix ; le Christ y est appelé le Seigneur de David, non pas comme étant né de David, mais d'après sa naissance éternelle du Père, qui le rend existant avant celui qui fut son père selon la chair. Or ce n'est ni par erreur, ni par ignorance, ni de sa propre volonté que David l'appelle son Seigneur, mais par l'inspiration du Saint-Esprit. — Remi. Ces paroles : « Asseyez-vous à ma droite, » ne signifient pas que Dieu ait un corps avec une droite ou une gauche, mais que le Fils a la même puissance, la même dignité que son Père. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Or je pense qu'en faisant cette question, il eut en vue non-seulement les pharisiens, mais encore les hérétiques, car, s'il

---

ideo talem interrogationem eis proposuit, ut ipsa interrogatio eis ostenderet quis esset : unde dicitur : « Congregatis autem pharisæis, interrogavit eos Jesus dicens : Quid vobis videtur de Christo? » etc. Chrys. (*In homil.* 72, *in Matth.*) Discipulos quidem primum interrogavit quid alii dicerent de Christo, et tunc quid ipsi dicerent; hos autem non ita : profecto enim *seductorem* eum dixissent, et *malum*, et quia *malum* eum existimabant, et quoniam Christus *purus homo* erat : et ideo dixerunt eum esse *filium David* : et hoc est quod subditur : « Dicunt ei David. » Ipse autem hoc reprehendens, inducit Prophetam, dominationem ejus et proprietatem filiationis et cohonorationem quæ est ad Patrem, testantem : unde subditur : « Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo, » etc. Hier. Testimonium hoc de 109 psalmo sumptum est : *Dominus* ergo *David* vocatur, non secundum id quod de eo natus est, sed juxta id quod natus ex Patre semper fuit; præveniens ipsum carnis suæ patrem : vocat autem eum *Dominum suum*, non errore incerto, nec propria voluntate, sed Spiritu sancto. Remig. Quod autem dicit : « Sede a dextris meis, » non intelligendum est quod Deus corporeus sit, ut dexteram vel sinistram habeat, sed a dextris Dei sedere, est in honore et æqualitate paternæ dignitatis manere. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Puto autem quod hanc interrogationem, non solum contra pharisæos, sed etiam contra hæreticos posuit : nam secundum carnem vere filius erat Da-

était vraiment fils de David selon la chair, il était son Seigneur par sa divinité.

S. Chrys. (*hom.* 72.) Le Sauveur ne s'arrête pas là ; mais, pour leur inspirer une crainte salutaire il ajoute : « Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied, » espérant les amener ainsi à la connaissance de sa divinité. — Orig. Si Dieu réduit les ennemis du Christ à lui servir de marche-pied, ce n'est pas seulement pour les perdre, mais aussi pour les sauver. — Remi. Le mot « jusqu'à ce que » signifie éternellement, et tel est le sens de toute la phrase : « Asseyez-vous pour l'éternité, et vos ennemis seront éternellement placés sous vos pieds. » — La Glose (*ou S. Anselme*). Si le Père soumet au Fils ses ennemis, ce n'est pas une marque d'impuissance dans le Fils, mais une preuve de leur unité de nature, car le Fils lui-même soumet au Père ses ennemis, en glorifiant son Père sur la terre. Après avoir cité ce témoignage, il en tire cette conclusion : « Si donc David l'appelle son Seigneur, comment peut-il être son Fils ? » — S. Jér. Nous pouvons faire encore aujourd'hui cette question aux Juifs, car, tout en reconnaissant que le Christ doit venir, ils affirment qu'il n'est qu'un homme, un personnage vertueux de la race de David. Nous donc, qui avons été instruits à l'école de Dieu lui-même, demandons-leur comment David peut l'appeler son Seigneur, s'il n'est qu'un homme, et s'il est seulement le fils de David ? Les Juifs, pour échapper à la vérité que renferme cette question, ont recours à mille explications frivoles : ils vont chercher un certain serviteur d'Abraham, qui eut pour fils Eliézer de Damas. Ce serait au nom d'Eliézer que ce psaume aurait été composé, parce que le Seigneur Dieu, après la destruction des cinq rois, aurait dit à son Seigneur Abraham : « Asseyez-vous à ma droite,

---

vid; *Dominus* autem secundum Divinitatem.

Chrys. (*in homil.* 72 *ut sup.*) Non autem in hoc stat; sed ut timeant, subdit : « Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum; » ut saltem ita eos inducat. Orig. (*ut sup.*) Deus etiam, non ad perditionem solum ponit *scabellum pedum* Christi inimicos ipsius, sed et ad eorum salutem. Remig. *Donec* autem pro infinito ponitur, ut sit sensus « Sede semper, et inimici tui in sempiternum subjicientur pedibus tuis. » Glossa. (*sive Anselmus*). Quod autem a Patre inimici subjiciuntur Filio, non infirmitatem Filii, sed unitatem naturæ significat : nam et Filius subjicit inimicos Patri, quia Patrem clarificat super terram. (*Joan.* 17.) Et ex hac auctoritate concludit : « Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est? » Hier. Interrogatio hæc nobis proficit usque hodie contra Judæos : et hi enim qui confitentur Christum esse venturum, hominem simplicem et sanctum virum asserunt de genere David. Interrogemus ergo eos docti a Domino, si simplex homo est, et tantum filius David, quomodo David vocat eum dominum suum? Judæi autem ad diluendam interrogationis veritatem, frivola multa confingunt, « vernaculum Abrahæ » asserentes, cujus filius fuerit Damascus Eliezer (*Gen.* 14 *et* 15), et ex ipsius persona scriptum psalmum, quod post cædem quinque regum Dominus Deus Domino suo Abraham di-

jusqu'à ce que, » etc. Or, nous n'avons qu'à leur demander comment Eliézer aurait pu appliquer à Abraham la suite du psaume, et les forcer de nous répondre comment Abraham a été engendré avant l'aurore, et comment il fut prêtre selon l'ordre de Melchisedech, alors que Melchisedech offrit à Dieu pour lui du pain et du vin, et qu'Abraham lui donna la dîme de toutes les dépouilles.

S. Chrys. (*hom.* 71.) Le Sauveur mit ainsi fin à toutes leurs questions, et ses dernières paroles eurent assez de puissance pour leur fermer la bouche sans retour. « Et qui que ce soit ne put rien lui répondre, et, depuis ce jour-là, personne n'osa plus l'interroger. » Ils se turent; ce fut bien malgré eux, et parce qu'ils ne savaient que répondre. — Orig. Si leur question eût eu pour motif le désir de s'instruire, Notre-Seigneur ne leur aurait point répondu de telle sorte qu'ils n'osèrent plus jamais l'interroger. — Rab. Ce qui doit nous apprendre qu'on peut triompher de la jalousie la plus envenimée, mais qu'il est difficile qu'elle se calme et reste en repos.

---

xerit : « Sede ad dexteram meam, donec ponam, » etc. Quos interrogemus quomodo dixerit Abrahæ ea quæ sequuntur; et respondere cogamus quomodo Abraham « ante Luciferum genitus » sit, et quomodo *sacerdos* fuerit « secundum ordinem Melchisedech, » pro quo Melchisedech obtulerit panem et vinum, et a quo decimas prædæ acceperit.

Chrys. (*in hom.* 72 *ut sup.*) Hoc autem imposuit finem ipsorum disputationibus quasi magnum et sufficiens præcludere eorum ora : unde sequitur : « Et nemo poterat respondere ei verbum; neque ausus fuit quisquam eum amplius interrogare, » etc. Siluerunt enim ex tunc non volentes, sed non habendo aliquid dicere. Orig. (*ut sup.*) Si autem interrogatio eorum fuisset ex voluntate discendi, nunquam eis talia proposuisset, ut amplius non essent ausi eum interrogare. Rab. Ex hoc autem intelligimus venena invidiæ superari posse, sed difficile quiescere.

CHAPITRE XXIII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ŷ. 1-4. — Pourquoi Notre-Seigneur adresse maintenant ses enseignements à ses disciples et au peuple. — Il faut considérer de quelle manière un homme occupe la chaire de l'enseignement. — Pourquoi ne peut-on excuser sa négligence pour les bonnes œuvres par les vices de celui qui enseigne? — Honneur que Jésus rend ici à Moïse. — Comment concilier ces paroles du Sauveur avec la défense que les Apôtres firent aux premiers fidèles de suivre la lettre de la loi? — Que signifient ces paroles : *Faites tout ce qu'ils vous diront?* — Pourquoi Notre-Seigneur ne fait-il cette recommandation que pour la loi de Moïse? — Pourquoi commence-t-il par établir ici l'autorité des docteurs de la loi? — Comment les fidèles doivent se conduire vis-à-vis de ceux qui les enseignent. — Premier reproche que le Sauveur adresse aux pharisiens : Ils disent et ne font pas. — Pourquoi les fautes de celui qui enseigne sont-elles inexcusables? — Comment doit se conduire un bon supérieur vis-à-vis de ceux qu'il dirige. — Quels étaient ces fardeaux pesants que les pharisiens imposaient à leurs disciples? — Quels sont ceux que Notre-Seigneur condamne ici? — Ne pas imposer de pénitences trop rigoureuses à ceux qui ne sont pas capables de les supporter. — Il faut être sévère pour soi-même, plein de douceur pour les autres.

ŷ. 5-12. — Amour de la vaine gloire dans les pharisiens. — Efforts du démon pour corrompre le ministère sacerdotal par la tentation dangereuse de la vaine gloire. — D'où venait l'incrédulité des pharisiens refusant de recevoir Jésus pour le Christ prédit par la loi. — A quoi s'attachait la vaine gloire des pharisiens? — Fausse interprétation qu'ils donnaient au passage de la loi, qui recommande d'avoir toujours les commandements de Dieu devant les yeux. — Imitateurs des pharisiens. — En quoi réside la vertu de l'Evangile. — Reproche d'aimer et de rechercher les premières places. — Ce que Notre-Seigneur blâme et reprend dans la conduite des pharisiens. — On peut rechercher la dernière place par orgueil. — Dans quels endroits les pharisiens se laissaient dominer par la vaine gloire. — Leur ambition ; ils veulent être appelés maîtres, sans se soucier de l'être en réalité. — Comment le disciple de Jésus-Christ aime aussi les premières places, etc. — Pourquoi Notre-Seigneur défend-il à ses disciples de chercher à être appelés maîtres? — Comment les hommes sont tous frères. — Quel est dans le sens spirituel celui qui ne donne à personne le nom de père sur la terre? — Dans quel sens le Sauveur déclare que le Christ est le seul Maître. — Comment, malgré ce précepte, l'Apôtre se donne le nom de docteur des nations, et les religieux, le nom de pères. — Leçon d'humilité que Notre-Seigneur donne ici à ses disciples.

ŷ. 13. — Comment les malédictions que le Sauveur prononce ici contre les pharisiens répondent aux malédictions portées dans le *Deutéronome* contre les transgresseurs de la loi. — Comment ces malédictions sont un effet de la bonté de Dieu. — Quel est ce royaume des cieux dans lequel les pharisiens n'entrent pas et dont ils défendent l'entrée aux autres? — Quels sont leurs imitateurs?

ỳ. 14. — Avarice et voracité des pharisiens. — But coupable de leurs observances superstitieuses.— Pourquoi cherchent-ils principalement à exploiter les femmes et surtout les veuves? — Ils sont d'autant plus coupables qu'ils exerçaient leurs rapines au nom de la religion.

ỳ. 15. — Impuissance des pharisiens pour convertir et pour retenir dans le bien ceux qu'ils avaient convertis. — Comment ceux qui font profession de judaïsme depuis la venue du Sauveur sont dignes d'une peine deux fois plus grande. — Dans quel dessein les pharisiens cherchaient-ils à faire des prosélytes? — Comment les docteurs hypocrites sont incapables de nourrir par l'exemple d'une vie vertueuse ceux qu'ils ont engendrés à la foi. — Comment le prosélyte converti par les pharisiens devenait fils de l'enfer. — Funeste influence d'un maître vicieux sur ses disciples.— Comment ces paroles de Jésus-Christ prouvent la différence des tourments dans ceux qui seront condamnés au feu de l'enfer.

ỳ. 16-22. — En quoi consistait l'impiété que Notre-Seigneur reproche aux pharisiens ? — Ils préféraient au temple et à l'autel l'or et l'argent qu'on offrait dans le temple et sur l'autel. — Chrétiens qui partagent cette erreur insensée. — Comment celui qui jure par la créature jure nécessairement par celui qui gouverne la créature.— Interprétation spirituelle de ces paroles. — Après l'avénement du Christ, toute confiance dans la loi est superflue.

ỳ. 23-24. — Quelle était la grande préoccupation des pharisiens relativement aux dîmes exigées par la loi. — En quoi ils étaient coupables. — Leur indifférence pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. — On peut aussi entendre ce passage de ceux qui payaient la dîme.— Comment Notre-Seigneur nous apprend à accomplir avec la même fidélité tous les commandements de la loi. — Que faut-il entendre par le chameau et le moucheron dont Notre-Seigneur parle ici ?

ỳ. 25-26. — Nouvelle hypocrisie et mensonge des pharisiens qui affectent les dehors trompeurs de la sainteté. — A quel usage des Juifs Notre-Seigneur fait ici allusion. — Quels sont ceux que le Sauveur condamne dans la personne des pharisiens? — Quel est ce plat, quelle est cette coupe dont il faut purifier le dedans? —Il faut travailler à être juste, plutôt que de chercher à le paraître. — Que représentent la coupe et le plat dans le sens figuré?

ỳ. 27-28. — Comment les pharisiens sont semblables à des tombeaux remplis d'ossements de morts et de pourriture. — Toute vertu qui n'a que l'apparence, qui n'a pas Dieu pour fin, est morte. — Pourquoi les hypocrites ne pourront s'excuser sur leur ignorance au tribunal du juste juge. — Contradiction évidente dans la conduite des hypocrites.

ỳ. 29-31. — Comment Notre-Seigneur convainc les pharisiens d'être des enfants d'homicides. — Comment les pharisiens étaient-ils coupables d'élever des tombeaux aux prophètes? — Ce que Notre-Seigneur reprend et blâme ici. — Quelle était l'intention des pharisiens? — Notre-Seigneur n'avait pas seulement en vue les Juifs, mais les chrétiens. — Contradiction de la conduite des pharisiens. — Défaut habituel de tous les hommes livrés au mal. — Ils voient à première vue les fautes des autres et ne reconnaissent que très-difficilement leurs propres fautes. — Pourquoi Notre-Seigneur reproche-t-il aux pharisiens d'être des enfants d'homicides ? — Influence de la conduite des parents sur celle des enfants. — Explication figurée de ces paroles.

ỳ. 32-36. — Comment les pharisiens sont les égaux en méchanceté de ceux qui

ont mis à mort les prophètes.— Prédiction de ce qu'ils doivent faire souffrir au Christ et à ses Apôtres. — En quoi ils ont rempli la mesure des iniquités de leurs pères. — Cause de l'incrédulité des pharisiens. — Pourquoi les appelle-t-il des serpents et une race de vipères? — C'est inutilement qu'on veut honorer les justes en méprisant la justice. — Pourquoi Dieu donne aux scribes l'occasion de révéler leurs mauvais desseins. — Quels sont ces prophètes, ces sages, ces scribes qu'il doit leur envoyer ?— Comment leur prédit-il que ces crimes ne demeureront pas impunis ? — Quel est ce Zacharie dont il est ici question ? — Pourquoi le Sauveur ne parle-t-il que du sang répandu jusqu'à Zacharie ? — Pourquoi fait-il surtout mention d'Abel ? — Que signifient les noms d'Abel et de Zacharie ? — Comment le Sauveur enlève toute excuse aux Juifs par ces paroles. — Cette prédiction ne s'adresse-t-elle qu'à la génération présente ? — Notre-Seigneur les menace de châtiments immédiats. — Châtiments réservés à ceux qui ont refusé de recevoir Jésus-Christ.

℣. 37-39. — Pourquoi Notre-Seigneur s'adresse-t-il, et par deux fois, à la ville de Jérusalem ? — Amour et tendresse de Jésus pour elle, malgré tout le sang qu'elle avait répandu.— Pourquoi se compare-t-il a une poule devenue mère? — Dans quel sens appelle-t-il les Juifs enfants de Jérusalem? à quelles invitations le Sauveur fait ici allusion? — Comment se fait-il qu'il ait voulu rassembler les enfants de Jérusalem, et qu'il n'ait pu le faire. — Explication littérale et figurée de ces paroles : Le temps s'approche où votre demeure sera déserte.

℣. 1-4. — *Alors Jésus s'adressant au peuple et à ses disciples, leur dit : Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font ; car ils disent et ne font pas. Ils lient des fardeaux pesants et qu'on ne saurait porter et les mettent sur les épaules des hommes ; mais ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Après avoir mis à néant toutes les questions insidieuses des prêtres, et leur avoir montré que leur état était incurable (car ceux qui sont consacrés à Dieu et se détournent de la voie droite, ne reviennent presque jamais au bien, tandis qu'on peut y ramener facilement les simples fidèles), le Sauveur adresse ses enseignements à ses apôtres et au peuple : « Alors Jésus s'adressant au

---

CAPUT XXIII.

Tunc Jesus locutus est ad turbas et ad discipulos suos, dicens : Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi : omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite; secundum opera vero eorum nolite facere : dicunt enim, et non faciunt : alligant autem onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum; digito autem suo nolunt ea movere.

Chrys. (*Super Matth. in opere imperf.* hom. 43.) Postquam Dominus sacerdotum responsionem prostravit, et incorrigibilem eorum conditionem ostendit (sicut clerici, si male fecerint, inemendabiles sunt; laici vero delinquentes facile emendantur), tunc convertit sermones ad apostolos et ad populum : unde dicitur : « Tunc locutus est Jesus ad turbas et ad discipulos. » Infructuosum namque est verbum in quo

peuple et à ses disciples, » etc., car une parole qui confond les uns sans instruire les autres est une parole stérile.

Orig. (*Traité* 24 *sur S. Matth.*) Les disciples de Jésus-Christ valent mieux que le reste du peuple. C'est ainsi que, dans l'Eglise, vous trouverez des âmes qui s'approchent avec plus d'amour du Verbe de Dieu, et qui sont les disciples de Jésus-Christ ; les autres forment son peuple. Tantôt c'est à ses disciples seuls qu'il adresse la parole, tantôt à la foule, et tantôt tout à la fois au peuple et à ses disciples, comme dans ce qui suit : « Il leur dit : Les pharisiens et les scribes sont assis sur la chaire de Moïse. » Ceux qui font profession de suivre la loi de Moïse, et qui se glorifient d'en être les interprètes, sont assis sur la chaire de Moïse ; les scribes sont ceux qui ne s'écartent pas de la lettre de la loi ; et ceux qui prétendent à une perfection plus grande et se séparent de la foule comme étant meilleurs que le reste des hommes sont les pharisiens, dont le nom veut dire séparé (1). Ceux au contraire qui entendent et interprètent la loi de Moïse dans le sens vraiment spirituel sont assis il est vrai sur la chaire de Moïse, mais ils ne sont ni comme les scribes ni comme les pharisiens, ils valent beaucoup mieux qu'eux et sont les bien-aimés disciples de Jésus-Christ.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il faut cependant considérer de quelle manière un homme occupe la chaire de l'enseignement, car ce n'est pas la chaire qui fait le prêtre, mais le prêtre qui donne l'autorité à sa

(1) C'est le sens de leur nom en hébreu. Ce nom leur fut donné à cause de leur origine de Pharès, fils de Juda et de Thamar, et qui fut ainsi appelé, parce qu'il naquit avant son frère jumeau Zara, et que c'est lui qui divisa ou déchira le premier la membrane dans laquelle ils étaient enveloppés. *Genèse*, XXXVIII, 29.

* Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de remonter jusqu'à Pharès pour trouver l'origine du nom que portaient les pharisiens. On les appelait ainsi du mot hébreu פָּרַשׁ *separavit*, parce qu'ils faisaient profession d'expliquer la loi d'une manière plus parfaite, d'en diviser pour ainsi dire toutes les parties pour les faire mieux comprendre, et qu'ils se séparaient ainsi du peuple par leur connaissance plus profonde de la religion et par leurs habitudes de piété.

---

sic alter confunditur ut alter non erudiatur.

Orig. (*Tract.* 24, *in Matth.*) Sunt autem meliores discipuli Christi reliquis turbis, et invenies in ecclesiis quosdam affectuosius accedentes ad Verbum Dei, esse discipulos Christi, cæteros autem populum esse ipsius : et interdum quædam discipulis solis dicit ; quædam vero turbis ; alia vero turbis simul atque discipulis ; sicut sunt hæc : unde sequitur : « Dicens : Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi. » Qui legem Moysi profitentur et interpretari se gloriantur, hi sedent super cathedram Moysi ; qui ergo non recedunt a littera legis, *scribæ* dicuntur ; qui autem majus aliquid profitentes, dividunt seipsos quasi meliores a multis, *pharisæi* dicuntur (quod interpretatur *divisi*). Qui autem Moysen secundum spiritualem virtutem intelligunt et exponunt, sedent quidem super cathedram Moysi, sed non sunt scribæ et pharisæi, sed his meliores dilecti Christi discipuli. Post adventum autem Christi sedent super cathedram Ecclesiæ, quæ est cathedra Christi.

Chrys. (*Super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Videndum est tamen quomodo quis super cathedram sedeat, quia non cathedra facit sacerdotem, sed sacerdos cathedram ; non locus sanctificat

chaire; ce n'est pas le lieu qui sanctifie l'homme, mais l'homme qui sanctifie le lieu. Aussi le sacerdoce est pour le mauvais prêtre une source de crimes et ne lui donne aucune dignité morale. — S. Chrys. (*hom.* 71.) Toutefois afin que personne ne pût excuser sa négligence pour les bonnes œuvres par les vices de celui qui enseigne, le Sauveur détruit ce prétexte en ajoutant : «Faites tout ce qu'ils vous diront, » etc. Car ce n'est pas leur propre doctrine qu'ils enseignent, mais les vérités divines dont Dieu a composé la loi qu'il a donnée par Moïse. Considérez quel honneur le Sauveur rend ici à Moïse, et comme il fait ressortir l'harmonie qui existe entre l'Ancien et le Nouveau Testament. — Orig. Mais si les scribes et les pharisiens, assis sur la chaire de Moïse, sont les docteurs des Juifs, et leur enseignent quant à la lettre les préceptes de la loi, comment Notre-Seigneur peut-il nous ordonner, à nous, de faire tout ce qu'ils disent, alors que les apôtres, comme nous le voyons dans les *Actes* (xv), ont défendu aux premiers fidèles de suivre la lettre de la loi (1)? C'est que les pharisiens enseignaient la lettre de la loi sans en comprendre le sens spirituel. Toutes les choses donc qu'ils nous prescrivent en vertu de la loi divine, nous qui avons l'intelligence de la loi, nous les observons et nous les pratiquons; mais nous ne conformons pas notre conduite à la leur, car ils ne suivent pas les vrais enseignements de la loi, et ils ne comprennent pas qu'il y a un voile sur la lettre de la loi (2). Ou bien cette expression : « Tout ce qu'ils vous diront, » n'a pas pour objet tous les préceptes de la loi, comme ceux par exemple qui ont rapport aux aliments, aux victimes et à d'autres choses semblables, mais seulement les préceptes qui tendent à la réforme des mœurs. Or, pourquoi ne fait-il pas cette

(1) Dans le concile de Jérusalem qui fut tenu contre ceux qui prétendaient que la circoncision était nécessaire au salut.

(2) « Jusqu'à ce jour, lorsqu'ils lisent l'Ancien Testament, ce même voile demeure sans être levé. » (II *Corinth.*, III, 14.)

---

hominem, sed homo locum : ideoque malus sacerdos de sacerdotio suo crimen acquirit, non dignitatem. Chrys. (*in hom.* 73. *ut sup.*) Ne autem aliquis dicat, quoniam propter hoc desidior factus sum ad agendum, quia malus est doctor, hanc destruit occasionem, cum subdit : « Omnia ergo quæcunque dixerint vobis, servate, » etc. Non enim sua dicunt, sed quæ Dei sunt, quæ per Moysen Deus in legem deduxit. Et intuere quanto circa Moysen utitur honore : eam iterum quæ ad Vetus est Testamentum, concordiam ostendens. Orig. (*ut sup.*) Si autem scribæ et pharisæi sedentes super cathedram Moysi sunt Judæorum doctores, secundum litteram docentes legis mandata, quomodo jubet nos Dominus omnia quæ dicunt illi facere? cum apostoli in Actibus (*cap.* 15) vetent fideles vivere secundum litteram legis : sed illi docent secundum litteram, legem spiritualiter non intelligentes : quæcunque ergo dicunt nobis ex lege, intelligentes sensum legis facimus et servamus, nequaquam facientes secundum opera eorum : non enim sicut lex docet faciunt, nec intelligunt velamen esse super litteram legis. Vel cum omnia audieris, non omnia intelligas præcepta legis (puta multa quæ de escis sunt; et quæ de hostiis, et similia), sed ea quæ corrigunt mores. Sed

recommandation pour la loi de grâce, mais pour la loi de Moïse? C'est qu'avant la Passion le temps n'était pas encore venu de faire connaître les commandements de la nouvelle loi. Mais il me semble que le Sauveur avait en cela un autre dessein. Il allait, dans le discours suivant, accuser les scribes et les pharisiens. Il commence donc par repousser tout d'abord le soupçon que des insensés auraient pu former contre lui, de vouloir s'emparer de leur autorité, ou d'agir dans un esprit d'hostilité ; et ce n'est qu'alors qu'il leur adresse des reproches pour que le peuple ne tombe point dans les mêmes désordres et ne s'imagine qu'il doit imiter leur conduite comme il est obligé d'écouter leurs enseignements, car il ajoute : « Ne faites pas ce qu'ils font. » Or, quoi de plus misérable qu'un docteur dont les disciples ne peuvent se sauver qu'à la condition de ne pas l'imiter, et qui se perdent s'ils marchent sur ses traces? — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même qu'on recueille l'or dans le sein de la terre, et qu'on laisse de côté la terre, les auditeurs doivent recevoir la doctrine et laisser les mœurs de ceux qui enseignent, car il arrive fréquemment qu'un homme vicieux enseigne une doctrine irréprochable. Or, de même que les prêtres aiment mieux enseigner les méchants dans l'intérêt des bons, que de priver les bons d'enseignements à cause des méchants, ainsi les fidèles doivent honorer les mauvais prêtres à cause des bons, pour ne pas s'exposer à faire rejaillir sur les bons le mépris que méritent les mauvais. Il vaut mieux donner aux méchants ce à quoi il n'ont aucun droit, que de refuser aux bons ce qu'ils méritent.

S. Chrys. (*hom.* 72.) Considérez quel est le premier reproche qu'il leur adresse : « Ils disent et ne font pas. » En effet, celui qui a reçu

---

quare, non de lege gratiæ hoc mandavit, sed de doctrina Moysi? Quia scilicet nondum erat tempus præcepta novæ legis ante tempus passionis manifestare. Mihi autem videtur quod et aliquid aliud prædispensans hoc dicit : quia enim accusaturus erat scribas et pharisæos in sequentibus sermonibus, ne videretur apud stultos ex hoc eorum principatum cupere, vel propter inimicitiam hoc facere, primum a se hanc suspicionem removet; et tunc eos incipit reprehendere; ut turbæ non in eadem vitia incidant, et ideo etiam ne existiment quod quia debent eos audire, ideo eos debeant in operibus imitari : subditur enim : « Secundum vero opera eorum nolite facere. » Quid est autem doctore illo miserabilius, cujus vitam discipuli cum non sequuntur, salvantur; cum imitantur, perduntur? Chrys. (*Super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sicut autem aurum de terra eligitur, et terra relinquitur, sic et auditores doctrinam accipiant, et mores relinquant. Frequenter enim de homine malo bona doctrina procedit : sicut autem et sacerdotes melius judicant propter bonos, malos docere, quam propter malos, bonos negligere; sic et subditi, propter bonos sacerdotes etiam malos honorent, ne propter malos boni etiam contemnantur : melius est enim malis injusta præstare, quam bonis justa subtrahere.

Chrys. (*in homil.* 73 *ut sup.*) Considera vero unde incipit eos reprehendere : nam sequitur : « Dicunt enim, et non faciunt : » maxime enim accusatione

la puissance d'enseigner et qui transgresse la loi est coupable au premier chef : premièrement, parce qu'il donne l'exemple de la prévarication, alors qu'il doit reprendre et corriger les autres ; secondement, parce que la dignité dont il est revêtu augmente son crime et son châtiment ; troisièmement enfin, parce que son titre de docteur rend son péché plus scandaleux dans ses effets. Une seconde chose que le Sauveur leur reproche, c'est d'être durs et sévères pour ceux qui leur sont soumis : « Ils lient des fardeaux pesants, » etc. Et c'est en cela qu'ils sont doublement coupables d'exiger des autres, sans miséricorde, une vie parfaite et irréprochable (1), et de se donner à eux-mêmes toute latitude. Or, un bon supérieur (2) doit se conduire tout autrement, c'est-à-dire se montrer juge sévère pour tout ce qui le concerne, et plein de douceur et de bonté pour ceux qu'il dirige. Remarquez encore comme il fait ressortir l'indignité de leur conduite. Il ne dit pas : Ils ne peuvent pas, mais « Ils ne veulent pas, » et non-seulement : « Ils ne veulent pas porter ces fardeaux, » mais « Ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt, » c'est-à-dire ni s'en approcher ni les toucher.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ces fardeaux pesants et insupportables dont Notre-Seigneur veut ici parler, et que les pharisiens et les scribes imposaient à leurs disciples, sont ces préceptes de la loi dont saint Pierre dit au livre des *Actes* (xv) : « Pourquoi voulez-vous imposer aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? » Ils donnaient, à l'aide de raisons frivoles, une grande importance à ces fardeaux de la loi dans l'esprit de leurs disciples, et les attachaient,

(1) Le mot grec ἀκρίβειαν signifie littéralement *exactitude, soin scrupuleux*, etc.
(2) Τὸν ἄρχοντα signifie en général tout homme placé à la tête, qui commande, qui dirige.

dignus est, qui doctrinæ auctoritatem habens, legem transgreditur : primo quidem, quia prevaricatur qui alios corrigere debet; deinde quia peccans majore pœna dignus est propter honorem ; tertio, quia plus corrumpit, velut in ordine doctoris peccans. Rursus autem et aliam eorum reprehensionem ponit, quoniam graves sunt sibi subjectis : unde sequitur : « Alligant enim onera gravia, » etc. In quo duplicem eorum malitiam ostendit : unam quidem in hoc quod sine venia expetunt a subjectis summam diligentiam vitæ, aliam vero in hoc quod sibi ipsis multam concedunt licentiam. Oportet autem bonum principem e contrario se habere : in his enim quæ secundum seipsum sunt, gravem judicem esse; in subjectis autem mansuetum et pium. Intende autem qualiter et eorum reprehensionem aggravat : non enim dixit : « Non possunt, » sed, « nolunt; » neque dixit, « portare, » sed, « digito movere, » id est, neque prope fieri, neque tangere.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Et quidem quantum ad pharisæos et scribas de quibus loquitur : « Onera gravia et importabilia » dicit legis mandata, de quibus Petrus in Actibus dicit (cap. 15) : « Ut quid vultis imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque nos, neque patres nostri portare potuimus? » Onera enim legis quibusdam rationibus fabulosis commendantes auditoribus, quasi vincula super

pour ainsi dire, sur les épaules de leur cœur, afin que, se regardant comme liés par la raison, ils ne fussent point tentés de rejeter loin d'eux ces fardeaux. Pour eux, au contraire, ils n'en accomplissaient pas la moindre partie, c'est-à-dire que, non-seulement ils n'en portaient aucun en réalité, mais qu'ils ne voulaient pas même les toucher légèrement du bout des doigts. — LA GLOSE. Ou bien encore : « Ils lient des fardeaux, » c'est-à-dire ils recueillent de toutes parts des traditions qui, loin de soulager la conscience, l'oppriment et l'accablent. — S. JÉR. Il faut entendre ici dans un sens spirituel les épaules, le doigt, les fardeaux et les liens qui lient ces fardeaux (1). Notre-Seigneur s'élève ici généralement contre tous ces docteurs qui imposent aux autres de lourdes obligations, et qui n'accomplissent pas eux-mêmes les plus légères. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Tels sont ceux qui imposent aux pécheurs repentants des pénitences accablantes, et qu'arrive-t-il ? C'est qu'en cherchant à se dérober aux peines de la vie présente, ils méprisent les peines de la vie future. En effet, chargez les épaules d'un jeune homme encore faible d'un fardeau qu'il ne peut porter, de toute nécessité, ou il le rejettera loin de lui, ou il succombera sous le faix. Or, de même, si vous imposez à un homme une pénitence trop pesante et trop rigoureuse, il la laissera nécessairement de côté, ou bien il s'en chargera sans pouvoir l'accomplir, et y trouvera ainsi une cause de scandale et une occasion de plus grand péché. D'ailleurs, en supposant que nous nous trompions en imposant des pénitences trop légères, ne vaut-il pas mieux avoir à rendre compte d'une trop grande miséricorde que d'une excessive sévérité ? Là où le père de famille est si libéral, le serviteur, qui distribue en son nom, ne doit pas être

(1) C'est-à-dire qu'il ne faut y voir ni les épaules ou les doigts du corps, ni des fardeaux matériels, mais que les épaules et le doigt doivent être pris pour la conscience, et les fardeaux et les liens pour les préceptes.

---

humeros cordis eorum alligabant; ut velut rationis vinculo constricti non rejicerent ea a se : ipsi autem nec ex modica parte ea implebant, id est (ut non dicam pleno opere,) sed nec modico tactu, id est, digito. GLOSSA (*interlin.*). Vel, « alligant onera, » id est, undecunque traditiones colligunt, quæ conscientiam non levant, sed gravant et opprimunt. HIER. Humeri autem, et digitus, et onera, et vincula quibus alligantur onera, spiritualiter sunt intelligenda : hic etiam generaliter Dominus adversus omnes magistros loquitur, qui grandia jubent, et minora non faciunt. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Tales autem sunt qui grave pondus venientibus ad pœnitentiam imponunt; et sic dum pœna præsens fugitur, contemnitur pœna futura : si enim fascem super humeros adolescentis, quem non potest bajulare, posueris, necesse habet ut aut fascem rejiciat, aut sub pondere confringatur : sic et homini, cui grave pondus pœnitentiæ imponis, necesse est ut aut pœnitentiam rejiciat, aut suscipiens dum sufferre non potest, scandalizatus amplius peccet. Deinde, etsi erramus, modicam pœnitentiam imponentes, nonne melius est, propter misericordiam reddere rationem quam propter crudelitatem ? Ubi paterfamilias largus est, dispensator non

avare. Si Dieu est bon, pourquoi son prêtre serait-il d'une sévérité inflexible? Voulez-vous être véritablement saint? Soyez sévère pour vous-même et miséricordieux pour les autres; que les hommes vous entendent imposer de légères obligations, et qu'ils vous voient en accomplir de grandes. Un prêtre qui, plein d'indulgence pour lui-même, exige beaucoup des autres, ressemble à celui qui, chargé de répartir l'impôt dans une ville, se dégrève lui-même pour charger ceux qui sont dans l'impossibilité de le payer.

ỳ. 5-12.—*Au reste, ils font toutes leurs actions afin d'être vus des hommes : c'est pourquoi ils portent des bandes de parchemin plus larges que les autres, et ont aussi des franges plus longues. Ils aiment les premières places dans les festins, et les premières chaires dans les synagogues. Ils aiment qu'on les salue dans les places publiques et que les hommes les appellent maîtres. Mais pour vous, ne désirez point qu'on vous appelle maîtres, parce que vous n'avez qu'un seul maître et que vous êtes tous frères. N'appelez aussi personne sur la terre votre père, parce que vous n'avez qu'un Père qui est dans les cieux. Et qu'on ne vous appelle point maîtres, parce que vous n'avez qu'un maître qui est le Christ. Celui qui est le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé.*

S. Chrys. (*hom.* 72.) Après avoir accusé les scribes et les pharisiens de cruauté et tout à la fois de négligence (1), il leur reproche leur amour de la vaine gloire, qui a été la cause de leur éloignement de Dieu, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Ils font toutes leurs œuvres pour être vus, » etc. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) (2) Toute chose créée donne naissance à ce qui doit la faire périr : ainsi le bois donne nais-

(1) De cruauté en surchargeant ceux qui leur étaient soumis; de négligence, en ne remplissant pas eux-mêmes les préceptes les plus essentiels.

(2) Cette citation est composée de plusieurs passages qui se trouvent divisés et assez éloignés l'un de l'autre dans l'original.

---

debet esse tenax. Si Deus benignus, ut quid sacerdos ejus est austerus? Vis apparere sanctus? Circa tuam vitam esto austerus, circa alienam benignus : audiant te homines parva mandantem, et videant grandia facientem. Talis est autem sacerdos qui sibi indulget, et ab aliis gravia exigit; quemadmodum malus descriptor tributi in civitate, qui se relevat, et onerat impotentes.

Omnia vero opera sua faciunt ut videantur ab hominibus : dilatant enim phylacteria sua, et magnificant fimbrias : amant autem primos accubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro, et vocari ab hominibus Rabbi. Vos autem nolite vocari Rabbi : unus est enim magister vester; omnes autem vos fratres estis. Et patrem nolite vocare vobis super terram; unus est enim pater vester, qui in cœlis est : nec vocemini magistri, quia magister vester unus est Christus. Qui major est vestrum, erit minister vester; qui autem se exaltaverit, humiliabitur, et qui se humiliaverit, exaltabitur.

Chrys. (*in homil.* 72 *ut sup.*) Supra Dominus arguerat scribas et pharisæos crudelitatis et negligentiæ : consequenter autem arguit eos inanis gloriæ, quæ fecit eos a Deo recedere : unde dicit : « Omnia vero opera faciunt ut videantur, » etc. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) In omni re nascitur quod ip-

sance au ver, et la laine à la teigne. C'est pourquoi le démon s'efforce de corrompre le ministère des prêtres qui sont établis pour former les peuples à la sainteté, afin de tourner en mal le bien qu'ils font, en leur donnant pour unique motif la gloire qui vient des hommes. Faites disparaître ce vice du milieu du clergé et vous retrancherez facilement tous les autres, car c'est le vice qui rend si difficile la pénitence aux prêtres coupables. Or le Seigneur veut nous apprendre la raison qui les a empêchés de croire au Christ : c'est qu'il font tout pour être vus des hommes, car il est impossible de croire au Christ, qui n'annonce que les biens du ciel, alors qu'on recherche la gloire toute terrestre qui vient des hommes. J'ai lu l'interprétation suivante de ce passage : Les scribes et les pharisiens, tout indignes qu'ils en étaient, ont été établis sur la chaire de Moïse, c'est-à-dire ont été revêtus de la même dignité et du même honneur; ils expliquaient aux autres la loi qui anonçait l'avénement du Christ, et ils refusaient de le recevoir lorsqu'il était sous leurs yeux. C'est pour cela que le Sauveur exhorte le peuple a écouter la loi qu'ils enseignaient, c'est-à-dire à croire au Christ que prédisait la loi, et à ne pas imiter l'incrédulité des scribes et des pharisiens; et il donne la raison pour laquelle, tout en annonçant d'après la loi l'avénement du Christ, eux-mêmes ne croyaient pas en lui, c'est qu'ils faisaient toutes leurs œuvres pour être vus des hommes, c'est-à-dire qu'ils n'annonçaient pas la venue du Christ par le désir qu'ils avaient de son avénement, mais pour paraître les docteurs de la loi aux yeux des hommes. — Orig. Ils font leurs œuvres afin d'être vus des hommes, en se soumettant à la circoncision extérieure, en faisant disparaître, en présence de tous, les choses fermentées de leurs maisons, et en agissant ainsi à l'égard de toutes les autres observances,

---

sam exterminat; sicut ex ligno vermis, et ex vestimento tinea : unde sacerdotum ministerium qui positi sunt ad ædificationem sanctitatis, corrumpere diabolus nititur, ut hoc ipsum bonum (dum propter homines fit) fiat malum. Tolle hoc vitium de clero, et sine labore omnia resecabis : ex hoc enim fit ut difficile clerici peccantes pœnitentiam agant. Vult autem Dominus in hoc ostendere causam propter quam non poterant credere Christo; hoc est, quia omnia faciunt, ut videantur ab hominibus : impossibile enim est ut credat Christo cœlestia prædicanti, qui gloriam hominum concupiscit terrenam. Legi aliquem sic interpretantem hunc locum : « Super cathedram » id est, in honore et gradu quo fuerat Moyses, constituti sunt scribæ et pharisæi indigni, qui legem prophetantem de Christo venturo prædicabant aliis, ipsi autem non recipiebant præsentem : propter hoc hortatur populum audire legem quam prædicabant (id est, credere in Christum prædicatum a lege), et non imitari scribas et pharisæos incredulos. Et reddit causam quare prædicabant ex lege Christum venturum, et non credebant in eum; quia scilicet omnia opera sua faciunt, ut ab hominibus videantur, id est, quia non prædicabant Christum venturum desiderio adventus ejus, sed ut doctores legis esse ab hominibus viderentur. Orig. (*Tract.* 24 *ut sup.*) Ad hoc autem opera sua faciunt, ut ab hominibus videantur, visibilem suscipientes circumcisionem, et visibiliter corporalia fermenta auferentes de domibus suis; et

tandis que les disciples de Jésus-Christ accomplissent la loi en secret, et sont ainsi comme ces Juifs intérieurs dont parle l'apôtre saint Paul (1).

S. Chrys. (*hom.* 72.) Observez ici avec quelle intention bien marquée le Seigneur leur adresse ce reproche, car il ne dit pas simplement : Ils font leurs œuvres pour être vus des hommes, mais, « toutes leurs œuvres. » Il montre ensuite que cette vaine gloire s'attachait, non pas à des choses importantes, mais à de misérables observances : « Ils élargissent leurs bandes de parchemins, » etc. — S. Jér. Lorsque le Seigneur eut donné à son peuple la loi par Moïse, il termina en disant : « Vous lierez mes commandements comme un signe dans votre main, et ils seront toujours devant vos yeux, » c'est-à-dire mes commandements seront toujours dans vos mains par votre fidélité à les accomplir; ils seront toujours devant vos yeux, comme le sujet de votre méditation le jour et la nuit (*Deut.*, IV). Les pharisiens, par suite d'une fausse interprétation de ces paroles, écrivaient sur des feuilles de parchemin le Décalogue de Moïse ou les dix commandements; ils les pliaient ensuite et se les attachaient au front ou autour de la tête comme une espèce de couronne, afin de les avoir sans cesse sous les yeux. Moïse avait encore ordonné aux Israélites de mettre des franges de couleur hyacinthe aux quatre coins de leurs manteaux, pour distinguer ainsi le peuple Juif des autres nations par les vêtements, comme il l'était dans son corps par la circoncision. Mais ces docteurs superstitieux, pour gagner la faveur populaire et tirer l'argent des bonnes femmes, se faisaient de grandes franges et y plaçaient des épines très-aigues, de manière à en être piqués lors-

(1) « Car le Juif n'est pas celui qui l'est au dehors, et la circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair et qui n'est qu'extérieure. Mais le Juif est celui qui l'est intérieurement et la circoncision est celle du cœur, qui se fait par l'esprit et non selon la lettre. » (*Rom.*, IV, 28, 29.)

---

similiter his universa agentes : Christi vero discipuli legem in occultis implent, quasi in occulto constituti Judæi, ut Apostolus dicit. (*Rom.* 4.)

Chrys. (*in homil.* 72 *ut sup.*) Vide autem hic quod cum quadam intentione eos incusat : non enim simpliciter ait quod faciant opera sua, ut videantur ab hominibus, sed addidit, « omnia : » deinde demonstrat quod neque in magnis vane gloriabantur, sed in quibusdam vilibus rebus : unde subditur : « Dilatant enim phylacteria sua, » etc. Hier. Dominus enim cum dedisset mandata legis per Moysen (*Deuteron.* 5), ad extremum intulit : « Ligabis ea in manu tua, et erunt semper ante oculos tuos, » et est sensus : « Præcepta mea sint in manu tua, ut opere compleantur; sint ante oculos tuos, ut die ac nocte mediteris in eis. » Hoc pharisæi male interpretantes, scribebant in membranis decalogum Moysi, id est, decem legis verba; complicantes ea et ligantes in fronte, et quasi coronam capitis facientes, ut semper ante oculos moverentur. Jusserat quoque aliud Moyses (*Num.* 15), ut in quatuor angulis palliorum hyacinthinas fimbrias facerent, ad Israelis populum discernendum, ut quomodo in corporibus circumcisio signum judaicæ gentis daret, ita vestis haberet aliquam differentiam : superstitiosi vero magistri captantes auram popularem, atque ex mulierculis captantes lucra, faciebant grandes fimbrias, et acutissimas in eis spinas

qu'ils marchaient ou s'asseyaient, et à être ainsi rappelés par ce souvenir à la pensée du service de Dieu. Ils appelaient phylactères (1) ces larges bandes (2), mot qui revient à celui de conservateurs, parce que ceux qui les portaient s'en faisaient comme une armure qui les protégeaient. Les pharisiens ne comprenaient pas que c'est dans le cœur et non sur le corps qu'ils auraient dû porter ces souvenirs. Les armoires et les coffres ont-ils la connaissance de Dieu, parce qu'ils tiennent renfermés les livres où se puise cette connaissance? — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il en est un grand nombre qui, à l'exemple des pharisiens, imaginent certains noms hébreux des anges, qu'ils écrivent et qu'ils lient autour d'eux, ce qui paraît merveilleux à ceux qui n'y comprennent rien. D'autres portent autour de leur cou une partie de l'Evangile; mais est-ce que tous les jours l'Evangile n'est pas lu et entendu dans l'église par les fidèles ? Or, si l'Evangile ne sert de rien à ceux qui l'écoutent, comment peut-il sauver ceux qui se contentent de le porter autour du cou ? car enfin où réside la vertu de l'Evangile? Est-ce dans la forme des lettres ou dans l'intelligence des sens multipliés qu'il renferme ? Si c'est dans la forme des lettres, vous faites bien de le porter suspendu autour de votre cou; mais, si c'est dans l'intelligence des sens, il vous sera bien plus utile de le porter dans votre cœur que de le suspendre autour de votre cou. D'autres entendent ce passage dans ce sens que les pharisiens développaient continuellement leur doctrine sur leurs observances particulières, et qu'ils les présentaient continuellement au peuple comme des phylactères (c'est-à-dire des choses conservatrices de la doctrine du salut). Les franges longues

(1) Φυλακτήρια, de φυλάττω, *conserver, garder*. Les Juifs se servaient en outre de ces bandelettes comme d'un préservatif.

(2) Πυκτεια, petites tablettes.

---

ligabant, ut videlicet ambulantes et sedentes interdum pungerentur, et quasi hac commonitione retraherentur ad ministeria servitutis Dei. Pyctaciola ergo illa Decalogi *phylacteria* vocabant, id est, *conservatoria*, eo quod quicunque habuissent ea, quasi ob custodiam et munimentum sui haberent : non intelligentibus pharisæis quod hæc in corde portanda sunt, non in corpore : alioquin et armaria et arcæ habent libros, et notitiam Dei non habent. Chrys. (*in opere imperf. ut sup.*) Illorum autem exemplo et nunc multi aliqua nomina hebraica angelorum confingunt, et scribunt, et alligant; quæ non intelligentibus miranda videntur; quidam vero aliquam partem Evangelii scriptam circa collum portant : sed nonne quotidie Evangelium in Ecclesia legitur et auditur ab omnibus ? Cui ergo in auribus posita Evangelia nihil prosunt, quomodo eum possunt circa collum suspensa salvare ? Deinde ubi est virtus Evangelii ? in figuris litterarum ? an in intellectu sensuum ? Si in figuris, bene circa collum suspendis; si in intellectu, ergo melius in corde posita prosunt, quam circa collum suspensa. Alii vero sic exponunt hunc locum, quia dilatabant verba sua de propriis observantiis; quasi *phylacteria* (id est, *conservatoria salutis*) ea populo assidue prædicantes; *fimbrias* autem *vestimentorum magnificatas* dicit

et développées de leurs robes sont les parties les plus excellentes de ces mêmes préceptes.

S. Jér. Après leur avoir reproché de porter des bandes de parchemin plus larges et des franges plus longues que les autres, par un motif de vaine gloire, le Sauveur passe à d'autres chefs : « Ils aiment les premières places dans les festins, à être salués dans les places publiques, » etc. Rab. Remarquez qu'il ne défend pas de recevoir le salut sur les places publiques, ou d'occuper les premières places dans les assemblées ou dans les festins à ceux à qui ces honneurs sont dus en raison de leur dignité ou de leur position ; mais qu'il blâme seulement ici ceux qui exigent outre mesure des fidèles ces marques d'honneur, qu'ils y aient droit ou non, et leur reproche de donner en cela un mauvais exemple qu'il faut éviter. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne blâme pas ceux qui occupent la première place, mais ceux qui aiment les premières places, et ses reproches tombent, non sur le fait, mais sur la volonté, car c'est bien inutilement qu'on s'humilierait en prenant la dernière place, si intérieurement on se croit digne de la première. Voici par exemple un homme plein de vanité qui a entendu dire qu'il était louable de prendre la dernière place, et qui s'y asseoit en effet; non-seulement il ne renonce pas à la vanité, mais il y ajoute encore la prétention à l'humilité, c'est-à-dire qu'il veut paraître juste et humble tout à la fois. Il y a beaucoup d'orgueilleux qui, de fait, sont assis à la dernière place, mais qui, par l'enflure de leur âme, vont s'asseoir à la première, de même qu'il en est beaucoup qui occupent les premières places, et qui, par leurs sentiments d'humilité, ne se croient dignes que de la dernière. — S. Chrys. (*hom.* 72). Or, considérez dans quels endroits ils se laissent dominer par la vaine gloire, c'est

---

supereminentias eorumdem mandatorum.

Hier. Cum autem superflue phylacteria dilatent, et magnas faciant fimbrias, gloriam captantes ab hominibus, consequenter arguuntur in reliquis : unde sequitur : « Amant autem primos accubitus in cœnis, salutationes in foro, » etc. Rab. Notandum quod non salutari in foro, neque primos sedere vel discumbere vetat eos, quibus hoc officii ordine competit ; sed eos qui hæc (sive habita, sive non habita) indebite amant a fidelibus, quasi improbos docet esse cavendos. Chrys. (*in opere imperf. ut sup.*) Non enim vituperat eos qui in primo loco recumbunt, sed eos qui amant primos discubitus ;« ad voluntatem » vituperationem referens, non « ad factum : » sine causa enim loco se humiliat, qui corde se præfert : aliquis enim jactator audiens laudabile esse in ultimo loco discumbere, discumbit post omnes; et non solum jactantiam cordis non dimittit, sed adhuc aliam jactantiam humilitatis acquirit ; ut qui vult videri justus, et humilis videatur : multi enim superbi corpore quidem in novissimo recumbentes, cordis autem elatione videntur sibi in capite recumbere, et multi sunt humiles in capite recumbentes, et conscientia se in ultimo esse existimant. Chrys. (*in hom.* 73. *ut sup.*) Intende autem ubi in eis vana gloria dominabatur : in syna-

dans les synagogues où ils entraient pour diriger les autres. Cette prétention aurait pu être supportable en quelque sorte dans les festins, quoique celui qui est chargé d'enseigner les autres doive être un objet d'édification (1), non-seulement dans l'église, mais partout où il se trouve. Or, si l'on est coupable d'aimer ces distinctions, combien plus l'est-on de chercher tous les moyens de les obtenir. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ils veulent qu'on les salue les premiers, parce qu'ils désirent qu'on les prévienne, qu'on exprime ce salut à haute voix, en disant : « Je vous salue, maître, » qu'on y ajoute les marques extérieures du respect en inclinant la tête, et qu'on choisisse le lieu en les saluant sur les places publiques. « Et ils aiment, dit Notre-Seigneur, à être salués sur les places publiques. » — Rab. Ils sont d'ailleurs coupables encore de se mêler aux disputes de la place publique, eux qui, assis sur la chaire de Moïse, ambitionnent le titre de docteur dans la synagogue et qui veulent être appelés maîtres par les hommes. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ils veulent être appelés maîtres, mais ils se soucient peu de l'être en réalité. Ils désirent en porter le nom, mais sans en remplir les fonctions.

Orig. Jusque dans l'Eglise de Jésus-Christ, il en est qui désirent l'intendance des tables, et qui cherchent à se faire nommer diacres (2). Ils en viennent bientôt jusqu'à ambitionner les premières chaires, qui appartiennent aux prêtres, et quelques-uns même ont recours aux intrigues pour obtenir des hommes le titre d'évêque, c'est-à-dire celui de maître. Or le disciple de Jésus-Christ aime aussi les premières places,

(1) C'est-à-dire que sa conduite en toute circonstance doit être pour les fidèles un sujet d'admiration et d'édification ; c'est le sens du texte grec θαυμάζεσθαι δεῖ.

(2) Le vieux mot latin *diacones* est l'équivalent de *diaconi ;* dans les oraisons solennelles que l'Eglise fait pour tous les états et diverses conditions des fidèles, il en est une qui a pour titre : *Pro diaconibus.*

---

gogis scilicet in quas intrabant alios directuri. In cœnis hoc pati qualitercunque tolerabile erat, quamvis doctorem in admirationem esse oporteat, non in ecclesia solum, sed ubique. Si autem diligere talia est incusatio, quam malum est studere ut his aliquis potiatur ? Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Primas etiam salutationes amant, non solum in tempore, ut eos primum salutemus, sed etiam in voce, ut clamantes dicamus : « Ave, Rabbi, » et in corpore, ut flexis capitibus eis incurvemur ; et in loco, ut in publico salutentur : unde dicit : « Et salutationes in foro. » Rab. Quamvis in hoc culpa non careant, si iidem in foro litibus interesse, qui in cathedra Moysi « magistri synagogæ » cupiunt appellari « et vocari ab hominibus, Rabbi. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Id est, vocari volunt, et non esse ; nomen appetunt, et officium negligunt.

Orig. (*ut sup.*) In Ecclesia etiam Christi inveniuntur mensarum suscipientes primatum, ut diacones fiant ; consequenter autem primas cathedras eorum qui dicuntur presbyteri, præripere ambiunt : quidam autem machinantur ut episcopi vocentur ab hominibus, hoc est *Rabbi.* Christi autem discipulus diligit quidem in spiritualibus cœnis recu-

mais dans les festins spirituels, pour s'y nourrir des mets les plus exquis ; il aime encore les premières chaires, mais en compagnie des apôtres, qui sont assis sur douze trônes, et il s'efforce de s'en rendre digne par ses bonnes œuvres. Il aime enfin à être salué, mais dans la grande réunion du ciel, c'est-à-dire dans l'assemblée des premiers-nés qui sont assis dans le ciel (1); mais le vrai juste ne désire être appelé maître ni par les hommes, ni par aucun autre, parce qu'il n'y a qu'un seul maître de tous les hommes : « Pour vous, ne vous faites pas appeler maîtres, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 72.) Parmi les différents chefs d'accusation que le Sauveur a formulés plus haut contre les pharisiens, il passe sous silence ceux qui étaient les moins importants, et contre lesquels les disciples avaient moins besoin d'être prémunis ; mais il s'attache à mettre dans tout son jour, pour leur instruction, ce qui était la source de tous les autres vices, le désir, l'ambition d'occuper la chaire des docteurs et des maîtres; et c'est pour cela qu'il leur dit : « Pour vous, ne vous faites pas appeler maîtres. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ne vous faites pas appeler maîtres, pour ne pas usurper ce qui n'appartient qu'à Dieu ; ne donnez pas non plus ce nom de maître aux autres hommes, pour ne pas leur attribuer l'honneur qui n'est dù qu'à Dieu. Il n'y a qu'un seul maître de tous les hommes, celui qui les enseigne tous par la voix de la nature. Si c'était l'homme qui instruit l'homme, tous ceux qui suivent les enseignements des maîtres apprendraient facilement, mais ce n'est pas l'homme qui enseigne, c'est Dieu. Aussi en est-il beaucoup qui reçoivent les leçons de l'homme, mais peu qui deviennent instruits, car ce n'est pas l'homme qui, par son enseignement, donne l'intelligence, il ne fait qu'exercer

(1) *Hebr.*, XII, 22.

---

bitus primos, ut meliora spiritalium ciborum manducet : diligit etiam, cum apostolis sedentibus super duodecim thronos, primas cathedras; actibus bonis dignum se præbere festinans cathedris hujusmodi : sic autem et salutationes diligit, quæ fiunt in nundinis cœlestibus; id est, cœlestibus primitivorum congregationibus : vocari autem *Rabbi*, neque ab hominibus, neque ab aliquo alio diligit justus; quia unus est magister omnium; unde subdit : « Vos autem nolite vocari Rabbi. » Chrys. (*in hom.* 73 *ut sup.*) Vel aliter : præmissorum de quibus pharisæos incusaverat, alia quidem sicut parva et vilia prætermisit, quasi discipulis de his instrui non indigentibus; sed quod erat omnium malorum causa (id est, thronum appetere magistralem), hoc in medium ducit ad discipulos instruendum. Unde subdit : « Vos autem nolite vocari Rabbi, » etc. Chrys. (*Sup. Matth.*) « Nolite vocari Rabbi, ne quod Deo debetur, vobis præsumatis : nolite et alios vocare Rabbi, ne divinum honorem hominibus deferatis : unus est enim Magister omnium, qui omnes homines naturaliter docet. » Si enim homo hominem erudiret, omnes homines discerent qui habent doctores : nunc autem quia non homo docet, sed Deus, multi quidem docentur, pauci autem discunt. Non enim homo intellectum præstat homini docendo, sed a Deo præstitum per

par sa parole l'intelligence qu'on a reçue de Dieu. — S. Hil. (*can.* 24.) Et afin que ses disciples se rappellent qu'ils sont les enfants d'un seul et même Père, et que la grâce de leur nouvelle naissance les a élevés au-dessus de leur origine terrestre, le Sauveur ajoute : « Vous êtes tous frères. » — S. Jér. (*contre Helvid.*) Or, on peut donner par affection ce nom de frères à tous les hommes, ce qui peut se faire de deux manières : en particulier, pour les chrétiens qui sont tous frères entre eux; et, en général, pour tous les hommes, car, étant tous sortis d'un même père, nous sommes tous unis par les liens de la fraternité.

« N'appelez aussi personne sur la terre votre père, » etc. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Quoique sur la terre ce soit l'homme qui donne naissance à l'homme, cependant il n'y a qu'un seul Père qui nous a tous créés, car ce n'est pas le principe de la vie, mais la simple transmission de la vie que nous recevons de nos parents. — Orig. Mais quel est celui qui ne donne à personne le nom de Père sur la terre? Celui qui par toutes ses actions accomplies selon la volonté de Dieu lui dit : « Notre Père qui êtes dans les cieux. » — La Glose (1). Notre-Seigneur venait de leur enseigner clairement quel était le Père de tous les hommes, par ces paroles : « Qui est dans les cieux; » il veut également leur apprendre quel est le maître de tous les hommes, et c'est pour cela qu'il répète de nouveau ce commandement : « Qu'on ne vous appelle point non plus maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître, qui est le Christ » — S. Chrys. (*hom.* 72.) Il dit que le Christ est le seul maître, non point par exclusion du Père, pas plus que ce n'est par exclusion du Fils qu'il appelle Dieu le Père le seul

(1) On ne trouve cette citation ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni dans aucun autre auteur.

---

admonitionem exercet. Hilar. (*Can.* 24 *ut sup.*) Et ut meminerint discipuli se filios unius parentis, et per novæ nativitatis generationem terreni ortus excessisse primordia, subdit : « Omnes autem vos fratres estis. » Hier. (*contra Helvid.*) Omnes autem homines affectu *fratres* dici possunt : quod in duo dividitur : in speciale et commune : in speciale, quia omnes Christiani *fratres* vocantur; porro in commune, quia omnes homines ex uno patre nati, pari inter nos germanitate conjungimur.

Sequitur : « Et patrem nolite vocare vobis super terram, » etc. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) In mundo enim quamvis homo hominem generet, tamen unus est Pater qui omnes creavit : non enim initium vitæ habemus ex parentibus, sed transitum vitæ per eos accipimus. Orig. (*ut sup.*) Sed quis non vocat *patrem* in terris? Qui per omnem actum secundum Deum impletum dicit : « Pater noster qui es in cœlis. » Glossa. Quia vero apparebat quis esset omnium Pater, in hoc quod dixerat : « Qui est in cœlis, » vult exponere quis sit omnium magister : unde præceptum de magistro iterum repetit dicens : « Ne vocemini magistri. Unus est enim magister vester qui est Christus. » Chrys. (*in homil.* 73, *ut sup.*) Non tamen dum dicitur Christus *Magister* excluditur Pater, sicut neque ex hoc

Père de tous les hommes. — S. Jér. On se demande comment, contrairement à ce précepte, l'Apôtre s'est appelé lui-même le docteur des nations (I *Timoth.*, II), et pourquoi aussi, dans les monastères (1), les religieux, dans le langage ordinaire, se donnent réciproquement le nom de pères. Nous répondons qu'il y a deux manières différentes d'être père ou maître : l'une par nature, l'autre par condescendance ou par concession. C'est ainsi qu'en donnant à un homme le nom de père nous honorons son âge, sans le reconnaître pour l'auteur de nos jours. Nous l'appelons également maître, à cause de son union avec le véritable Maître, et, pour ne pas me répéter à l'infini, de même qu'un seul Dieu et un seul Fils de Dieu par nature n'empêchent pas que les hommes soient appelés dieux ou enfants de Dieu par adoption, de même un seul Père et un seul Maître ne font pas obstacle à ce que le nom de pères et de maîtres soit donné aux hommes par extension (2).

S. Chrys. (*hom.* 72.) Le Seigneur ne se contente pas de défendre d'ambitionner les premières places, mais il veut faire entrer ses disciples dans une voie tout opposée, en ajoutant : « Celui qui est le plus grand parmi vous sera le serviteur des autres. » — Orig. Ou bien encore : Celui qui distribue la parole de Dieu, et qui sait à n'en pouvoir douter que c'est Jésus-Christ qui la rend féconde, se considère non pas comme maître, mais comme serviteur. C'est pour cela qu'il ajoute : « Celui qui est le plus grand parmi vous sera votre serviteur, » car Jésus-Christ lui-même, qui était véritablement maître, n'a-t-il pas déclaré qu'il était serviteur en ces termes : « Je suis au milieu de vous comme celui qui sert» (*Luc,* XXII)? Or, il termine admirablement tous

(1) Saint Jérôme ajoute que cette coutume avait lieu surtout dans les monastères de Palestine et d'Egypte.

(2) Le mot *abusive* ne peut avoir d'autre sens, car s'il signifiait *d'une manière abusive*, saint Jérôme se contredirait lui-même.

---

quod Deus Pater dicitur « hominum Pater, » excluditur Christus. Hier. Quæritur autem quare adversum hoc præceptum Apostolus « doctorem gentium » se esse dixerit (I *Tim.* 2), aut quomodo in monasteriis vulgato sermone se invicem *patres* vocant. Quod sic solvitur : aliud est esse natura patrem, vel magistrum, aliud indulgentia; nos si hominem *patrem* vocamus, honorem ætati deferimus, non auctorem nostræ ostendimus vitæ; *magister* etiam dicitur ex consortio veri magistri : et (ne infinita replicem) quomodo unus per naturam Deus et unus filius non præjudicat cæteris, ne per adoptionem *dii* vocentur et *filii;* ita et unus pater et magister non præjudicat, aliis ut abusive vocentur et *patres* et *magistri.*

Chrys. (*in hom.* 73 *ut sup.*) Non solum autem Dominus primatus cupere prohibet, sed ad contrariam etiam partem auditorem inducit : unde subdit : « Qui major est vestrum, erit minister vester. » Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : et si ministrat quis verba divina, sciens quia Christus in eo fructificat, nequaquam se *magistrum*, sed *ministrum* profitetur : unde sequitur : « Qui major est vestrum, erit minister vester : » quoniam et ipse Christus, cum esset vere magister, ministrum se esse professus est, dicens (*Luc.* 22) : « Ego sum in medio vestrum quasi qui ministrat; » bene

ses enseignements qui proscrivent l'amour de la vaine gloire par ces paroles : « Car quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'humiliera sera élevé. » — REMI. Paroles dont voici le sens : Tout homme qui s'enorgueillit de ses propres mérites sera humilié devant Dieu, et celui qui ne se glorifie que des grâces qu'il a reçues de Dieu sera élevé aux yeux de Dieu.

ỳ. 1-13. — *Mais malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux! Car vous n'y entrez pas vous-mêmes et vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui veulent y entrer.*

ORIG. (*Traité* XXV *sur S. Matth.*) Jésus-Christ, comme le vrai Fils de Dieu qui avait donné la loi, pour imiter les bénédictions qui terminent la publication de la loi, a proclamé aussi les béatitudes de ceux qui parviennent au salut; de même ici, pour imiter les malédictions qui se trouvent également dans la loi, il prononce des malédictions contre les pécheurs (1) : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! » Que ceux qui sont obligés d'avouer que ces malédictions prononcées ici contre les pécheurs sont un effet de la bonté de Dieu, comprennent que les malédictions de la loi n'ont point d'autre cause. Ce n'est pas celui qui prédit ces malheurs qui fait que les pécheurs les encourent; mais ce sont leurs péchés qui les rendent dignes des châtiments que Dieu leur prédit pour les ramener au bien. C'est ainsi qu'un père qui reprend son fils a souvent des paroles de malédiction à la bouche, non qu'il désire que son fils s'en rende digne par ses vices,

(1) Il n'y a que quatre bénédictions formelles dans la loi, mais chacune d'elles se trouve répétée, ce qui en porte le nombre à huit. *Deut.* XXVIII, 3, 4, 5, 6. A ces huit bénédictions correspondent les huit béatitudes évangéliques. Les quatre malédictions se divisent également en huit, vers. 16, 17, 18, 19, et correspondent aux huit malédictions prononcées ici par le Sauveur.

---

autem post omnia, quibus vanæ gloriæ vetavit concupiscentiam, addidit, dicens: « Qui autem se exaltaverit, humiliabitur; et qui se humiliaverit, exaltabitur. » REMIG. Quod sic intelligitur : « Omnis qui se de suis meritis extollit, apud Deum humiliabitur, et qui se de beneficiis Dei extollit, apud Deum exaltabitur. »

Væ autem vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui clauditis regnum cælorum ante homines! vos enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare.

ORIG. (*Tract.* 25, *in Matth.*) Christus quasi vere Filius Dei illius qui legem dedit, secundum similitudinem benedictionum quæ sunt in lege (*Deuteron.* 28) dixit et ipse beatitudines eorum qui salvantur : secundum similitudinem autem maledictionum positarum in lege (*ubi supra*), posuit *væ* adversus peccatores, dicens : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ! » Qui fatentur bonitatis esse, adversus peccatores ista pronuntiare, intelligant quia simile est propositum Dei in maledictionibus legis : sive autem illa maledictio, sive istud *væ* non ex pronuntiante contingit peccanti, sed ex peccatis, quibus dignum se præbet ad susceptionem istorum, quæ Deus disciplinæ causa pronuntiavit, ut convertantur homines ad bonum; sicut pater increpans filium profert verba maledictionis, nec

mais parce qu'il veut au contraire les détourner de dessus sa tête. Or, Notre-Seigneur donne la raison de cette malédiction : « Parce que vous fermez le royaume des cieux, » etc. Ces deux choses sont indissolublement unies, et il suffit, pour être exclu du royaume des cieux, qu'on empêche les autres d'y entrer. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le royaume des cieux ce sont les Ecritures, qui contiennent la science du royaume des cieux ; la porte des cieux c'est l'intelligence qui les fait comprendre. Ou bien, le royaume des cieux c'est le bonheur du ciel ; la porte c'est Jésus-Christ, par lequel on entre dans ce bonheur ; les portiers ce sont les prêtres, qui ont reçu le pouvoir d'enseigner et d'interpréter les Ecritures ; la clef c'est la science des Ecritures, science qui ouvre aux hommes la porte de la vérité ; ouvrir cette porte c'est interpréter les Ecritures dans leur sens véritable. Or, remarquez qu'il ne dit pas : Malheur à vous, qui n'ouvrez pas, » mais qui fermez. » Donc les Ecritures ne sont pas fermées, bien qu'elles renferment des obscurités.

Orig. (*traité* xxv.) Les pharisiens et les scribes n'entraient donc pas, ni ne voulaient écouter celui qui a dit : « Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. » Et non-seulement ils n'entraient pas, mais ils ne laissaient pas entrer ceux qui auraient pu croire aux prédictions que la loi et les prophètes avaient pu faire sur le Christ, et ils leur fermaient la porte en leur inspirant la plus grande terreur. Non contents de ne pas croire en Jésus-Christ, ils contestaient l'autorité de sa doctrine, dénaturaient le sens des prophéties dont il était l'objet, et blasphémaient toutes ses actions comme l'œuvre du mensonge et du démon. Or, tous ceux qui, par leur mauvaise conduite, donnent au peuple

---

tamen vult illum dignum fieri maledictionibus illis, sed magis ab eis avertere. Hujus autem *væ* causam subdit : « Qui clauditis regnum cœlorum, » etc. Hæc duo præcepta naturaliter inseparabilia sunt, quoniam hoc ipsum sufficit alieni ad expulsionem, quod alios non permittit intrare. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. homil.* 44.) « Regnum cœlorum » dicuntur Scripturæ, quia in illis insertum est regnum cœlorum : janua est intellectus earum. Vel « regnum cœlorum » est beatitudo cœlestis ; janua autem est Christus per quem introitur in eam ; clavicularii autem sunt sacerdotes, quibus creditum est verbum docendi et interpretandi Scripturas ; clavis autem est verbum scientiæ Scripturarum, per quam aperitur hominibus janua veritatis ; apertio autem ejus est interpretatio vera. Vide autem quia non dixit : « Væ vobis qui non aperitis, » sed, « qui clauditis : » ergo non sunt Scripturæ clausæ, licet sint obscuræ.

Orig. (*Tract.* 52 *ut sup.*) Pharisæi ergo et scribæ nec intrabant, nec enim volebant audire, qui dixit : « Si quis per me introierit, salvabitur : » et nec intrantes (id est, eos qui credere poterant, propter illa quæ a lege et prophetis ante fuerant declarata de Christo) introire sinebant : cum (omni terrore januam claudentes) eos ab introitu prohibebant : hi enim non contenti quod Christo non credebant, adhuc derogabant doctrinæ ejus, et subvertebant omnem propheticam Scripturam de eo, et blasphemabant omne opus ipsius quasi falsum et a diabolo factum. Sed et omnes qui mala conversatione sua dant exemplum pec-

l'exemple de la transgression, et qui, par leurs scandales, causent aux faibles un tort irréparable, ferment aux hommes le royaume des cieux. Ce péché se rencontre parmi les simples fidèles, mais surtout parmi les docteurs qui enseignent en toute justice la saine doctrine de l'Evangile, mais qui sont loin de pratiquer ce qu'ils enseignent. Ceux, au contraire, qui prennent soin de conformer leur conduite à leur enseignement, ouvrent aux hommes le royaume des cieux, et en y entrant les premiers ils excitent les autres à y entrer à leur suite. Mais il en est beaucoup qui, tout en voulant entrer dans le royaume des cieux, ne permettent pas aux autres d'y entrer avec eux : ce sont ceux qui, sans raison, et par un sentiment de jalousie, excommunient ceux qui valent mieux qu'eux, et qui, par cette conduite, ne leur permettent pas l'entrée de ce royaume. Mais ceux qui savent contenir leur âme dans la modération, triomphent de cette tyrannie par leur patience, et quoiqu'on les écarte, ils entrent et possèdent l'héritage du royaume. Il n'en est pas moins vrai que ceux qui, par un excès de témérité, se sont donné la mission d'enseigner avant d'avoir appris, et qui se traînent à la suite des fables juives, en décriant ceux qui s'appliquent à découvrir le sens relevé des Ecritures, ferment aux hommes, autant qu'il est en eux, la porte du royaume des cieux.

℣. 14. — *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que, sous prétexte de vos longues prières, vous dévorez les maisons des veuves : c'est pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux.*

S. Chrys. (*hom.* 73.) Notre-Seigneur, poursuivant ses invectives contre les pharisiens, leur reproche leur voracité, et ce qui est plus affreux encore, d'arracher, non pas aux riches, mais aux veuves, de

---

candi in populo, et qui faciunt injuriam scandalizantes pusillos, claudere videntur ante homines regnum cœlorum. Et hoc peccatum invenitur quidem in popularibus, maxime autem in doctoribus, qui docent quod decet secundum justitiam Evangelii homines, non autem faciunt quod docent. Bene autem viventes et bene docentes, aperiunt hominibus regnum cœlorum; et dum ipsi intrant, alios provocant introire. Sed et multi non permittunt intrare in regnum cœlorum intrare volentes; quando et sine oratione excommunicant quosdam propter aliquem zelum, qui meliores sunt quam ipsi, et ipsi quidem non permittunt eos introire. Illi autem qui sobrii sunt mente, patientia tyrannidem eorum vincentes, quamvis vetiti, tamen intrant et hæreditant regnum. Sed et qui cum multa temeritate seipsos dederunt ad professionem docendi priusquam discerent; et judaicas fabulas imitantes, detrahunt eis qui ea quæ sursum sunt in Scripturis requirunt, claudunt quantum ad se ante homines regnum cœlorum.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui comeditis domos viduarum, orationes longas orantes! propter hoc amplius accipietis judicium.

Chrys. (*in hom.* 73. *in Matth.*) De reliquo Dominus de gula eos reprehendit; et (quod deterius est) quoniam, non a divitibus, sed a viduis accipiebant unde

quoi satisfaire leurs appétits insatiables, et d'aggraver ainsi l'indigence qu'ils auraient dû soulager. « Malheur à vous, scribes et pharisiens, qui dévorez les maisons des veuves, » etc. — LA GLOSE. C'est-à-dire, malheur à vous qui n'avez d'autre but dans votre superstition que de vous enrichir en dépouillant le peuple sur lequel vous dominez. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Les femmes sont généralement imprudentes, et ne pèsent pas avec la raison tout ce qu'elles voient ou tout ce qu'elles entendent. Elles sont, de plus, faibles, et tournent facilement du bien au mal, ou du mal au bien. Les hommes sont plus prudents et plus fermes; aussi les hypocrites, qui affectent les dehors de la sainteté, cherchent surtout à exploiter les femmes, parce qu'elles sont incapables de découvrir leurs ruses hypocrites, et suivent en aveugles leur direction par un motif de conscience et de religion. Mais c'est principalement des veuves qu'ils trafiquent, d'abord parce qu'une femme est moins facile à tromper lorsqu'elle a son mari pour conseiller, et qu'ensuite étant en puissance de mari, elle ne peut disposer aussi facilement de ses biens. Or, en couvrant ainsi de confusion les prêtres juifs, le Seigneur avertit les prêtres chrétiens de n'avoir point de relations plus fréquentes avec les veuves qu'avec les autres; car si l'intention n'est pas mauvaise, cette conduite autorise toujours les mauvais soupçons (1*).

S. CHRYS. (*hom.* 73.) Mais la manière dont ils exerçaient leurs rapines était bien plus coupable encore. « En faisant de longues prières. » Tout homme qui fait le mal est digne de châtiment, mais celui qui

(1*) Nous voyons dans Josèphe (*Actes*, XVIII, 5) comment au temps même de Jésus-Christ, une matrone romaine, Fulvia, qui avait embrassé le judaïsme, se laissa persuader d'envoyer au temple de l'or et de la pourpre, et comment cet or et cette pourpre furent retenus par ceux qui l'avaient convertie. Ce n'était point là sans doute un fait isolé, puisqu'à cette occasion Tibère chassa de Rome tous les Juifs.

---

ventrem implerent; et illorum inopiam conterebant, quam relevare oportebat : unde dicitur : « Væ vobis, scribæ et pharisæi, qui comeditis domos viduarum, » etc. GLOSSA (*interlin.*). Id est, « qui vestra superstitione nihil intenditis, nisi ut prædam de subjecta plebe faciatis. » CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf.* homil. 44.) Sexus autem mulierum incautus est, quia non omnia quæ videt aut audit cum ratione considerat. Mollis etiam est, quia facile flectitur vel de malo ad bonum, vel de bono ad malum. Virilis autem sexus et cautior et durior est : propterea simulatores sanctitatis circa mulieres maxime negotiantur; quia nec intelligere eorum simulationes possunt, et facile ad eorum dilectionem inclinantur religionis causa; præcipue tamen circa viduas negotiantur : primo quidem, quia mulier non facile decipitur habens *consiliarium* virum : deinde quia non facile de facultatibus suis aliquid dant, cum sint in potestate viri : propterea ergo Dominus dum judaicos sacerdotes confundit, Christianos monet ne cum viduis mulieribus amplius commorentur quam cum cæteris; quia etsi voluntas mala non sit, tamen suspicio mala est.

CHRYS. (*in hom.* 73. *ut sup.*) Deinde et hujus rapinæ modus erat gravior : additur enim : « Orationes longas orantes : » quicumque enim malum facit, di-

cherche à couvrir du voile de la religion le mal qu'il fait, mérite une peine bien plus rigoureuse ; aussi le Sauveur ajoute : « C'est pour cela que vous serez jugés plus sévèrement. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) D'abord parce que vous êtes pleins d'iniquité, et parce qu'ensuite vous vous couvrez du masque de la sainteté, et que vous colorez votre avarice des apparences de la religion, et que vous remettez ainsi les armes de Dieu entre les mains du démon, en faisant aimer l'iniquité sous le voile de la piété. — S. Hil. (*can.* 24.) Ou bien, comme ils ferment l'entrée du royaume des cieux, en continuant à parcourir en maîtres et à exploiter les maisons des veuves, ils subiront un jugement plus rigoureux, parce qu'ils porteront la peine de leurs propres péchés et de l'ignorance d'autrui. — La Glose. Ou bien, ils seront condamnés plus sévèrement, parce que le serviteur qui connaît la volonté de son maître, et qui ne l'exécute point, sera frappé de plusieurs coups. (*Luc,* XII.)

℣, 15. — *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous courez la mer et la terre pour faire un prosélyte; et, après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer deux fois plus que vous.*

S. Chrys. (*hom.* 73.) A ces reproches, le Seigneur en ajoute encore d'autres, il accuse les pharisiens d'être impuissants pour convertir la multitude, puisqu'ils se donnent tant de mal pour convertir un seul homme, et non-seulement d'abandonner, mais de perdre ceux qu'ils ont convertis, en les corrompant par les exemples de leur vie dépravée : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites qui parcourez la mer, » etc. — S. Hil. Ils parcourent la mer et la terre, c'est-à-dire

---

gnus est pœna; sed qui a religione causam accipit nequitiæ, graviori est obnoxius pœnæ. Unde sequitur : « Propter hoc amplius accipietis judicium. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) « Primum quidem, pro eo quod estis iniqui : alterum, pro eo quod figmentum accipistis sanctitatis : avaritiam enim vestram religionis colore depingitis, et quasi præstatis diabolo arma Dei, ut ametur iniquitas, dum pietas æstimatur. » Hilar. (*Can.* 24, *in Matth.*) Vel quia hinc procedit regni cœlestis obseratio, ut in obeundis viduarum domibus retineatur ambitio, ideo accipiunt amplius judicium; quia pœnam proprii peccati et reatum alienæ ignorantiæ debebunt. Glossa. (*interlin.*) Vel quia servus sciens et non faciens, vapulabit multis.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum, et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quam vos !

Chrys. (*In hom.* 73 *ut sup.*) Post præmissa rursus eos Dominus aliter incusat : et quia inefficaces sunt ad multorum salutem (cum multo labore indigeant, ut ad salutem unum convertant), et quia non solum desides sunt circa eos quos convertunt, sed eorum etiam destructores; dum eos corrumpunt pravæ vitæ exemplis : unde dicitur : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui circuitis mare, » etc. Hilar. (*ut*

qu'ils blasphèment en tous lieux l'Evangile de Jésus-Christ en soumettant quelques prosélytes au joug de la loi par opposition à la justification qui vient de la foi. Ces prosélytes étaient ceux qui passaient de l'idolâtrie dans la synagogue, et dont cet unique prosélyte dont parle le Sauveur, représente le petit nombre; car, même après la prédication de Jésus-Christ, leur doctrine n'a pas entièrement perdu son autorité, mais tout homme qui embrasse la foi des Juifs, devient un enfant de l'enfer. — Orig. Or, tous ceux qui font profession de judaïsme depuis la venue du Sauveur, apprennent à partager les sentiments de ceux qui s'écrièrent alors : « Crucifiez-le, » c'est pour cela qu'il ajoute : « Et après qu'il est devenu votre prosélyte, vous faites de lui un fils d'enfer deux fois plus que vous. » — S. Hil. Il devient digne d'une peine deux fois plus grande; et pour n'avoir pas reçu la rémission des péchés qu'il a commis précédemment, et pour être entré dans la société des persécuteurs de Jésus-Christ. — S. Jér. Ou bien, le zèle des pharisiens et des scribes à parcourir toute la terre, avait pour but de faire un prosélyte parmi les Gentils, pour mêler un étranger (1*) incirconcis au peuple de Dieu.— S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ils ne l'instruisaient pas dans un sentiment de miséricorde ou dans le désir de le sauver, mais c'était par avarice, afin qu'il augmentât le nombre de ceux qui fréquentaient la synagogue, et par là même le revenu des sacrifices; ou enfin par un motif de vaine gloire. Comment, en effet, celui qui s'enfonce lui-même dans l'abîme du mal, peut-il

(1*) Le mot grec προσέλυτος signifie étranger, comme le latin *advena*. Il y avait chez les Juifs deux espèces de prosélytes qui s'étaient convertis du paganisme, les *prosélytes de la porte* et ceux *de la justice* : les *prosélytes de la porte* (porte pour ville, demeure), qui voulaient demeurer dans la Terre-Sainte avec le peuple élu, n'étaient tenus, d'après la tradition judaïque, qu'à l'observation des sept lois noachiques (d'où le nom de Noachides); c'est-à-dire à éviter le blasphème contre Dieu, l'idolâtrie, le meurtre, l'inceste, le vol, la révolte contre l'autorité et l'usage de la chair crue. Les *prosélytes de la justice*, ainsi nommés parce qu'ils devenaient justes par l'observation de toute la loi mosaïque, devaient être tout d'abord circoncis, après avoir reçu l'instruction et avoir subi les épreuves voulues.

---

sup.) Maris autem et terræ peragratione significat in totius orbis finibus eos esse Christi Evangelio obtrectaturos, et legis jugo contra justificationem fidei aliquos subdituros : proselyti enim sunt ex gentibus in synagogam recepti quorum futurorum raritas in uno indicatur : neque enim (post Christi prædicationem) doctrinæ eorum fides relicta est; sed quisquis acquisitus fuerit ad fidem Judæorum, filius fit gehennæ. Orig. (*ut sup.*) Quicumque enim post Salvatorem judaizant, docentur imitari affectum eorum qui dixerunt illo tempore : « Crucifige eum. » Unde sequitur : « Et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo, » etc. Hilar. (*ut sup.*) Ideo autem pœnæ duplicatæ erit filius, quia neque sit remissionem peccatorum Gentilium consecutus, et societatem eorum qui Christum persecuti sunt, sit secutus. Hier. Vel aliter : scribæ et pharisæi totum lustrantes orbem, id studii habebant de gentibus facere proselytum, id est, advenam incircumcisum miscere populo Dei. Chrys. (*sup. Matth. ut sup.*) Non propter misericordiam volentes eum salvare, quem docebant, sed aut propter avaritiam, ut additis in synagoga Judæis sacrificiorum adderetur oblatio, aut propter vanam gloriam. Qui enim seipsum mergit in gurgite peccatorum,

délivrer un autre de ses péchés? Peut-on avoir plus de miséricorde pour autrui que pour soi-même? C'est donc par ses œuvres qu'un homme prouve qu'il veut en convertir un autre ou en vue de Dieu, ou par un motif de vanité. — S. Grég. (*Moral.*, xxxi, 7.) (1) Les hypocrites, dont la conduite est toujours mauvaise, ne laissent pas d'enseigner une doctrine saine et d'engendrer, par là, des enfants à la foi et à la pratique du bien, mais ils sont incapables de les nourrir par l'exemple d'une vie vertueuse; car plus ils s'identifient eux-mêmes avec les intérêts et les choses de la terre, plus aussi ils laissent tomber par leur négligence ceux qu'ils avaient enfantés dans une vie toute terrestre, et c'est ainsi qu'ayant le cœur endurci, ils ne donnent aux enfants qu'ils ont engendrés, aucune marque de la tendresse qui leur est due.

C'est pour cela que Notre-Seigneur dit ici de ces hypocrites : « Et lorsque vous avez fait un prosélyte, vous en faites un fils de l'enfer. » — S. Aug. (*contre Faust*, xvi, 29.) Et cela, non parce que les prosélytes recevaient la circoncision, mais parce qu'ils imitaient les mœurs corrompues de ceux dont le Sauveur avait défendu à ses disciples de suivre les exemples par ces paroles : « Ils sont assis sur la chaire de Moïse, » etc., paroles où nous voyons à la fois d'un côté, l'honneur extraordinaire qu'il rend à la chaire de Moïse, qui forçait pour ainsi dire les docteurs corrompus qui y étaient assis, à enseigner la vérité, et de l'autre, malgré cela, la damnation du prosélyte qui devenait fils de l'enfer, non pas en obéissant aux enseignements de la loi, mais en imitant la conduite de ceux qui l'instruisaient. Or, il devient fils d'enfer deux fois plus qu'eux, parce qu'il n'observait pas une loi qu'il

(1) Dans le commentaire sur le chapitre xxxix du livre de Job, où l'on trouve beaucoup d'autres choses intercalées entre les différentes parties de cette citation.

---

quomodo alterum a peccatis velit eripere ? Nunquid magis misericors potest alteri aliquis esse quam sibi ? Ex ipsis ergo actibus ostenditur, qui propter Deum aliquem vult convertere, aut propter vanitatem. Greg. (XXXI *Mor.* cap. 7.) Quia vero hypocritæ quamvis perversa semper operentur, loqui tamen recta non desinunt; bene loquendo quidem, in fide vel conversatione filios pariunt, sed eos bene vivendo nutrire non possunt : quanto enim se libentius terrenis actibus inserunt, tanto negligentius eos quos genuerant, agere terrena permittunt : et quia obduratis cordibus vivunt, ipsos etiam quos generant filios, nulla pietate debiti amoris agnoscunt.

Unde et hic de hypocritis dicitur : « Et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ, » etc. Aug. (*Contra Faust.* lib. 16, cap. 29.) Hoc autem, non quia circumcidebantur dixit, sed quia eorum mores imitabantur, a quibus imitandis suos cohibuerat, dicens : « Super cathedram Moysi, » etc. In quibus verbis utrumque debet adverti, et quantus honor delatus sit doctrinæ Moysi (in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona docere cogebantur), et inde fieret proselytus « filius gehennæ, » non quidem verba legis audiendo, sed eorum facta sectando. Propterea autem duplo quam illi gehennæ filius efficitur; quia hoc negligebat implere quod propria voluntate suscepe-

avait embrassée de son propre choix. — S. Jér. Ou bien dans un autre sens, lorsqu'il était païen, son erreur était simple et ordinaire, mais maintenant qu'il voit les mœurs dépravées de ceux qui sont devenus les maîtres, il comprend qu'ils détruisent par leur conduite la force de leurs enseignements, et retourne à ce qu'il avait rejeté, redevient païen et prévaricateur, et digne d'un châtiment plus rigoureux. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, peut-être que lorsqu'il suivait le culte des idoles, il pratiquait la justice au moins par respect humain, tandis qu'étant devenu juif, il est entraîné par les exemples de ses maîtres pervers, et devient plus mauvais qu'eux. — S. Chrys. (*hom.* 73.) En effet, lorsqu'un maître est vertueux, ses disciples imitent ses vertus, mais s'il leur donne l'exemple du mal, ils vont plus loin que lui dans la carrière du vice. — S. Jér. Ce prosélyte est appelé fils de l'enfer comme on dit : fils de perdition, fils de ce siècle. Tout homme est appelé fils de celui dont il fait les œuvres. — Orig. Ce passage nous apprend qu'il y aura une différence dans les tourments de ceux qui tomberont dans les enfers, puisque l'un est appelé simplement fils de l'enfer, et l'autre, fils de l'enfer deux fois plus que lui. Or, il faut considérer si l'on ne devient pas fils de l'enfer en général (comme le Juif ou le Gentil), ou en particulier par les différentes espèces de péchés, de telle sorte, que d'un côté le juste verrait sa gloire s'augmenter en proportion du nombre de ses bonnes œuvres, et le pécheur ses supplices se multiplier selon la multitude de ses péchés.

℣. 16-22. — *Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites : Si un homme iure par le temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il est*

---

rat; non ex Judæis natus, sed sponte Judæus factus. Hier. Vel quia ante dum esset gentilis, simpliciter errabat, et erat semel « filius gehennæ. » Videns ultro magistrorum vitia, et intelligens destruere eos opere quod verbo docebant, revertitur ad vomitum suum; et gentilis factus (quasi prævaricator) majori pœna dignus erit. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel quia forte sub cultura idolorum constitutus, vel propter homines justitiam servabat; factus autem Judæus malorum magistrorum provocatus exemplo, fiebat pejor magistris. Chrys. (*in homil.* 73 *ut sup.*) Cum enim virtuosus fuerit magister, discipulus imitatur; cum autem fuerit malus, superexcedit. Hier. « Filius » autem vocatur « gehennæ » quomodo « filius perditionis » (*Joan.* 17), « et filius hujus seculi. » (*Luc.* 16 et 20.) Unusquisque enim cujus opera facit, hujus filius appellatur. Orig. (*ut sup.*) Ex hoc autem loco discimus quoniam et eorum qui in gehenna futuri sunt, erit differentia tormentorum ; quando alter est simpliciter « filius gehennæ, » alter vero dupliciter. Sed et hoc videre oportet si generaliter est fieri aliquem filium gehennæ (ut puta Judæum, aut gentilem, aut etiam specialiter), ut per singulas species peccatorum fiat quis filius gehennæ ; ut justus quidem secundum numerum justitiarum suarum augeatur in gloria; peccator autem secundum numerum peccatorum suorum multiplicetur in gehenna.

Væ vobis, duces cæci, qui dicitis : Quicumque juraverit per templum, nihil est; qui autem juraverit in auro templi, debitor est. Stulti

obligé à son serment. Insensés et aveugles que vous êtes, lequel doit-on le plus estimer, ou l'or, ou le temple qui sanctifie l'or? Et si un homme, dites-vous, jure par l'autel, cela n'est rien; mais quiconque jure par le don qui est sur l'autel est obligé à son serment. Aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou le don, ou l'autel qui sanctifie le don? Celui donc qui jure par l'autel, jure par l'autel et par tout ce qui est dessus. Et quiconque jure par le temple, jure par le temple et par celui qui y habite. Et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis.

S. Jér. Les pharisiens, en portant des bandelettes de parchemin et des franges plus larges que les autres, recherchaient la gloire par cette vaine apparence de sainteté, et par la gloire, le profit qui leur en revenait. Notre-Seigneur les accuse encore d'impiété en leur dévoilant une autre fausse tradition qu'ils avaient accréditée, c'est-à-dire que tout homme qui, dans une discussion, dans une contestation, dans un cas douteux, avait juré par le temple, n'était pas réputé coupable de parjure, si, plus tard, il était convaincu de n'avoir pas observé son serment. Et c'est ce qu'il leur reproche ici : « Malheur à vous qui dites : Si un homme jure par le temple, ce n'est rien, » etc., c'est-à-dire : « Il ne doit rien. » Mais s'il jurait par l'or et par l'argent qui étaient offerts aux prêtres dans le temple, on le forçait aussitôt d'accomplir son serment. « Mais celui qui aura jugé par l'or du temple. » etc. — S. Chrys. Le temple a pour objet direct la gloire de Dieu et le salut des hommes, l'or, au contraire, bien qu'il se rapporte à la gloire de Dieu, est offert surtout pour la satisfaction des hommes et l'utilité des prêtres. Les pharisiens prétendaient donc que l'or qui avait pour eux de l'attrait, et les dons qui servaient à leur entretien étaient plus sacrés que le temple lui-même, afin de porter ainsi le peuple à multiplier ces

---

et cæci! Quid enim majus est, aurum, an templum, quod sanctificat aurum? Et quicumque juraverit in altari, nihil est; qui autem juraverit in dono quod est super illud, debet. Cæci, quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum? Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt; et quicumque juraverit in templo, jurat in illo, et in eo qui habitat in ipso; et qui jurat in cælo, jurat in throno Dei, et in eo qui sedet super ipsum.

Hier. Sicut in phylacteriis et fimbriis dilatatis opinio sanctitatis captabat gloriam, et per occasionem gloriæ quærebat lucra, sic alia traditionis fraude inventa impietatis arguit præceptores : si quis enim in contentione, seu in aliquo jurgio, vel in causæ ambiguo, jurasset in templo, et postea convictus esset mendacii, non tenebatur criminis reus. Et hoc est quod dicit : « Væ vobis qui dicitis : Quicunque jurat per templum, nihil est, » etc. Quasi dicat : « Nihil debet; » sin autem jurasset in auro, et pecunia quæ in templo sacerdotibus offerebatur statim id in quo jurabat cogebatur exsolvere. Unde sequitur : « Qui autem juraverit in auro templi, » etc. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Templum quidem ad gloriam Dei pertinet, et ad hominum spiritualem salutem; aurum autem templi etsi ad gloriam Dei pertineat, tamen magis ad delectationem hominum et ad utilitatem sacerdotum offertur : pharisæi ergo aurum quo ipsi delectabantur, et dona quibus ipsi pascebantur, sanctiora dicebant esse, quam ipsum templum; ut homines promptiores facerent ad offerenda dona,

dons plutôt qu'à offrir des prières dans le temple. Aussi Notre-Seigneur leur adresse-t-il ce juste reproche : « Insensés et aveugles! lequel est le plus grand ? » etc. Il est encore aujourd'hui beaucoup de choses que les chrétiens entendent d'une manière déraisonnable. Qu'une occasion se présente, ils considèrent comme de peu d'importance le serment qu'ils font par le nom même de Dieu, et ils mettent bien au-dessus le serment fait par l'Evangile. On peut donc leur dire aussi : « Insensés et aveugles! car les Ecritures existent pour Dieu, et non pas Dieu pour les Ecritures. » Dieu qui donne à l'Evangile son caractère de sainteté est donc plus grand que l'Evangile qu'il sanctifie. — S. Jér. Et si quelqu'un encore venait à jurer par l'autel, personne ne le regardait comme coupable de parjure, tandis qu'on lui faisait scrupuleusement observer le serment qu'il avait fait par les dons et les offrandes, c'est-à-dire par les victimes et par les autres choses offertes sur l'autel. Or, toute cette conduite avait pour unique motif l'amour des richesses, plutôt que la crainte de Dieu. « Et quiconque a juré par l'autel, ce n'est rien, » etc. Le Seigneur leur reproche ici leur conduite tout à la fois insensée et pleine de fourberie, parce que l'autel vaut beaucoup mieux que les victimes consacrées sur l'autel.

Il ajoute : « Aveugles que vous êtes, lequel est le plus grand ou le don, ou l'autel qui sanctifie le don ? — La Glose (1). Dans la crainte de les voir se jeter dans cet excès d'infamie, de prétendre que l'or était plus sacré que le temple, et l'offrande plus sainte que l'autel, il leur oppose cette autre raison péremptoire, que le serment fait par l'autel et le temple, contient le serment qui est fait par l'or et par le

(1) Ce passage ne se trouve ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni dans aucun autre auteur.

---

quam ad preces fundendas in templo : unde convenienter reprehendit eos Dominus, dicens : « Stulti et cæci ! Quid enim majus, » etc. Multa etiam nunc Christiani sic insipienter intelligunt : ecce enim si aliqua causa fuerit, modicum videtur facere qui jurat per Deum; qui autem jurat per Evangelium, majus aliquid fecisse videtur. Quibus similiter dicendum est : « Stulti et cæci ! Nam Scripturæ propter Deum sunt; non Deus propter Scripturas : » major ergo est Deus qui sanctificat Evangelium, quam Evangelium quod sanctificatur ab eo. Hier. Rursus, si quis jurasset in altari, perjurii reum nemo retinebat; si autem jurasset in dono vel in oblationibus (hoc est in hostia, vel in victimis, in simila, et cæteris quæ offeruntur Deo super altare), hæc studiosissime repetebantur. Totum autem faciebant, non ob Dei timorem, sed ob divitiarum cupiditatem : unde sequitur : « Et quicunque juraverit in altari, nihil est, » etc. Arguit enim eos Dominus, et stultitiæ, et fraudulentiæ; quod multo majus sit altare, quam hostiæ quæ sanctificantur ab altari.

Unde sequitur : « Cæci, quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum ? » Glossa. Et ne forte in tantam infamiam prorumperent ut dicerent aurum sanctius esse templo, et donum altari, eos alia ratione convincit; quia videlicet juramento quod fit per templum et altare, continetur juramentum quod fit per aurum vel per donum.

don : « Celui qui jure par l'autel, jure par l'autel, et par tout ce qui est dessus. — Orig. Et comme les Juifs avaient l'habitude de jurer par le ciel, il complète la leçon qu'il leur donne en ajoutant : « Et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu, » etc. Ils n'échappent donc pas, comme ils se l'imaginent, au danger de jurer par Dieu, en jurant par le trône de Dieu, c'est-à-dire par le ciel (1). — La Glose. Car celui qui jure par la créature qui est essentiellement dans la dépendance de Dieu, jure par la divinité qui gouverne la créature. — Orig. Le serment a pour objet de rendre plus certaines les choses qu'on affirme. On peut donc regarder comme un serment le témoignage des Ecritures que nous apportons pour appuyer les choses que nous affirmons. La sainte Ecriture serait alors le temple de Dieu ; l'or, le sens qu'elle renferme, et de même que l'or qui n'est pas dans le temple, ne peut être regardé comme sanctifié, ainsi tout sens qui est étranger à l'Ecriture n'est point consacré, quelque admirable qu'il paraisse d'ailleurs. Nous ne devons donc point nous servir de nos propres pensées pour confirmer la doctrine de l'Evangile, à moins que nous ne puissions établir qu'elles sont consacrées par l'Ecriture sainte où elles se trouvent. L'autel est le cœur qui est la partie la plus noble de l'homme, les dons et les vœux placés sur l'autel sont toutes les choses dont le cœur est le siége, comme la prière, les saints cantiques, l'aumône, le jeûne. Ce qui sanctifie le vœu de l'homme, c'est son cœur qui forme le vœu, et c'est pourquoi le vœu ne peut être plus noble que le cœur de l'homme qui lui donne naissance. Si donc la conscience

(1) Bien que Dieu soit partout, on regarde cependant le ciel comme sa demeure spéciale, parce que le ciel est la partie principale de l'univers, c'est dans ce sens qu'on lit dans le Psaume x : « Le Seigueur, son trône est dans le ciel, » et dans saint Matthieu (v, 34) : « Ne jurez pas du tout, ni par le ciel, parce qu'il est le trône de Dieu, » etc.

Et hoc est quod subdit : « Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ in eo sunt. » Orig. (*ut sup.*) Similiter quoniam Judæi consuetudinem habebant per cœlum jurare, ad reprehensionem eorum subdit : « Qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, » etc. Non ergo (sicut arbitrantur) evadunt periculum in eo quod, non per Deum jurant, sed per thronum Dei, scilicet cœlum. Glossa. Qui enim per subjectam creaturam jurat, et per Divinitatem præsidentem creaturæ jurat. Orig. (*ut sup.*) Est autem juramentum confirmatio verbi de quo juratur. Juramentum ergo intelligendum est testimonium Scripturarum, quod profertur ad confirmationem verbi quod loquimur ; ut quidem sit *templum Dei* Scriptura divina; *aurum* autem sensus positus in ea : sicut autem aurum quod fuerit extra templum, non est sanctificatum, sic omnis sensus qui fuerit extra divinam Scripturam, quamvis admirabilis videatur, non est sanctus : non ergo debemus ad confirmandam doctrinam nostros intellectus assumere, nisi ostenderimus eos esse sanctos ex eo quod in Scripturis continentur divinis : *altare* autem est hominis cor, quod principale habetur in homine; *vota* autem et *dona* quæ ponuntur super altare, est omne quod superponitur cordi; ut orare, psallere, eleemosynas facere, jejunare. Sanctum ergo facit omne votum hominis cor ejus, ex quo votum ei offertur : ideo non potest honorabilius esse votum quam cor hominis, ex quo transmittitur votum. Si ergo conscientia hominis non pungat,

de l'homme ne lui reproche rien, il doit avoir confiance en Dieu, non à cause des dons qu'il lui offre, mais parce que, pour m'exprimer ainsi, il a bien construit l'autel de son cœur. Nous disons en troisième lieu qu'au-dessus du temple, c'est-à-dire au-dessus de toute Ecriture, et au-dessus de l'autel, c'est-à-dire de tout cœur, réside une intelligence qui est appelée ciel, et qui est comme le trône de Dieu, sur lequel, lorsque nous serons dans l'état parfait, nous verrons face à face la vérité à découvert (1).

S. Hil. (*can.* 25.) Notre-Seigneur nous enseigne aussi qu'après l'avénement du Christ, toute confiance dans la loi est superflue; car ce n'est pas la loi qui sanctifie le Christ, mais le Christ qui sanctifie la loi dans laquelle il avait placé comme son trône et son siége. C'est donc une absurdité de vénérer ce qui est sanctifié, et de dédaigner celui qui est la source de toute sanctification. — S. Aug. (*Quest. évang.*, I, 34.) Nous entendons aussi par le temple et l'autel Jésus-Christ lui-même; par l'or et les offrandes, les louanges et les sacrifices de prières que nous offrons en Jésus-Christ et par Jésus-Christ; car ce ne sont pas ces choses qui sanctifient le Christ, mais le Christ qui les sanctifie.

℣. 23-24. — *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la loi, savoir : la justice, la miséricorde et la foi. C'était là les choses qu'il fallait pratiquer, sans néanmoins omettre les autres. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron, et qui avalez un chameau.*

S. Chrys. (*hom.* 73.) Le Seigneur avait reproché plus haut aux

(1) Allusion à ces paroles de saint Paul : « Lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli. » (I *Corinth.*, XIII, 10.) « Nous ne voyons Dieu maintenant que comme dans un miroir et sous des images obscures; mais alors nous le verrons face à face. » (verset 12.)

---

fiduciam habet ad Deum, non propter dona, sed quia (ut ita dicam) altare cordis sui bene construxit. Tertium est, ut dicamus quod super templum (id est, super omnem Scripturam) et super altare (id est, super omne cor) est intellectus quidam, qui dicitur *cœlum*, *et thronus* ipsius dicitur Dei, in quo videre est facie revelata (cum venerit quod perfectum est) faciem veritatis.

Hilar. (*Can.* 25. *ut sup.*) Adveniente etiam Christo, inutilem docet esse fiduciam legis, quia non in lege Christus, sed lex sanctificatur in Christo; in quo veluti sedes thronusque sit positus; atque ita stulti cæcique sunt, qui sanctificante prætermisso, sanctificata venerantur. Aug. (*de Quæst. Evang.* lib. I, cap. 34.) *Templum* etiam et *altare* ipsum Christum intelligimus; *aurum* et *donum*, laudes et sacrificia precum, quæ in eo et per eum offerimus : non enim ille per hæc, sed ista per illum sanctificantur.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, quia decimatis mentham, et anethum, et cyminum; et reliquistis quæ graviora sunt legis; judicium, et misericordiam, et fidem. Hæc oportuit facere, et illa non omittere, duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes.

Chrys. (*in hom.* 73 *in Matth. ut sup.*)

scribes et aux pharisiens de lier des fardeaux pesants, et de les placer sur les épaules des autres, alors qu'eux-mêmes ne voulaient pas les remuer du bout du doigt, il les accuse ici d'être d'une grande exactitude dans de petites choses, tandis qu'ils ne tenaient aucun compte des points les plus importants de la loi. « Malheur à vous, leur dit-il, scribes et pharisiens hypocrites qui payez la dîme, » etc. — S. Jér. Laissant là pour le moment toute interprétation mystique, nous dirons que Dieu ayant ordonné à son peuple d'offrir dans le temple la dîme de tous ses biens pour l'entretien des prêtres et des lévites dont Dieu était le seul héritage, les pharisiens n'avaient d'autre préoccupation que de faire porter dans le temple cette offrande exigée, tandis qu'ils abandonnaient complétement d'autres obligations bien plus importantes, comme Notre-Seigneur le leur reproche : « Et vous avez laissé ce qu'il y a de plus important dans la loi, » etc. Il leur reproche aussi, par là, leur avarice, eux qui exigeaient avec tant de soin la dîme des herbes les plus viles, et qui ne tenaient aucun cas des principaux commandements, comme d'observer la justice dans les différends, la miséricorde envers les pauvres, la foi en Dieu. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien dans un autre sens, les prêtres, pleins d'avarice, reprenaient sévèrement celui qui avait négligé de payer la dîme des plus petites choses, comme s'il avait commis un grand crime; mais s'il avait fait tort à son prochain, s'il s'était rendu coupable d'offense envers Dieu, ils ne songeaient même pas à lui en faire un reproche, uniquement préoccupés de leurs intérêts et pleins d'indifférence pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Car c'est pour sa gloire que Dieu nous a fait un précepte de la justice, de la miséricorde, de la foi, tandis que la dîme n'a d'autre fin que l'utilité des prêtres, et Dieu l'a établie pour que les prêtres pussent se consacrer au service du peuple dans les

---

Supra Dominus dixerat quod ligabant graviora onera, et aliis imponebant, quæ ipsi nec tangere volebant : hic autem rursus ostendit quod in parvis quærentes diligentiam, magna contemnebant : unde dicitur : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui decimatis, » etc. Hier. Pharisæi enim, quia præceperat Dominus propter alimoniam sacerdotum et levitarum (quorum pars erat Dominus) omnium rerum offerri in templo decimas (ut intellectus mysticos dimittamus) hoc unum habebant studii, ut quæ jussa fuerant comportarentur, cætera quæ erant majora parvipendebant. Unde sequitur : « Et reliquistis quæ graviora sunt, » etc. Ex hoc capitulo arguit eos avaritiæ, quod studiose (etiam vilium olerum) decimas exigant; et judicium in disceptatione negotiorum, misericordiamque in pauperes, et fidem in Deum (quæ magna sunt) prætermittant. Chrys. (*Super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel quia sacerdotes avaritia pleni, si quis decimas alicujus rei minimæ non obtulisset, corripiebant eum, quasi magnum crimen fecisset : si quis autem alterum lædebat, aut in Deum peccabat, non curabant eum corripere, de lucro quidem suo solliciti, et de gloria Dei ac salute hominum negligentes : servare enim justitiam, et facere misericordiam, et habere fidem, propter suam gloriam Deus mandavit; decimas autem offerre propter utilitatem sacerdotum; ut sacerdotes quidem populo in spiritualibus obse-

choses spirituelles, et que les peuples leur fournissent de quoi subvenir à leurs besoins temporels. Mais il arrive que tous se montrent pleins de sollicitude pour leurs intérêts, tandis que l'honneur de Dieu les trouve tout à fait insensibles; ils défendent leurs droits avec un zèle excessif, mais n'ont pas le moindre souci de rendre à l'Eglise les services dont ils lui sont redevables. Que le peuple néglige de payer les dîmes, vous les entendez tous murmurer; mais qu'ils soient témoins de prévarication du peuple, pas un seul ne lui en fera le moindre reproche. Toutefois, comme parmi les scribes et les pharisiens il en était qui faisaient partie du peuple, il n'est pas inutile de donner une autre explication qui puisse s'appliquer à ceux qui payaient la dîme; car l'expression décimer signifie à la fois celui qui reçoit la dîme et celui qui la paie. Dans ce sens, les scribes et les pharisiens payaient la dîme des moindres choses (1*) par ostentation de religion, tandis qu'ils étaient injustes dans leurs jugements, sans miséricorde pour leurs frères, et incrédules à l'égard de la vérité.

Orig. Mais comme il pouvait arriver que quelques-uns, entendant le Sauveur s'exprimer de la sorte, négligeraient de payer la dîme des choses moins importantes, il ajoute avec sagesse : « Et il fallait observer ces choses, » c'est-à-dire la justice, la miséricorde, la foi, et ne pas omettre les autres, c'est-à-dire la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin. — Remi. Ces paroles de Notre-Seigneur nous apprennent qu'il faut accomplir avec la même fidélité tous les commandements de la loi, les plus grands comme les plus petits. Il condamne en même temps ceux qui s'imaginent que l'aumône qu'ils font des fruits de la

(1*) D'après la loi (*Nomb.*, XVIII, 21 et suiv.) et la coutume, on ne devait payer la dîme que des fruits qui naissaient dans les champs, les légumes des jardins n'y étaient pas assujettis; dans les derniers temps, les pharisiens voulurent payer la dîme même des légumes.

---

quantur, populi autem sacerdotibus in carnalibus subministrent : sic et modo fit, quia omnes de honore suo sunt solliciti, de honore autem Dei nulli : portiones etiam suas vigilanter defendunt : sed circa obsequium Ecclesiæ curam impendere non attendunt : si populus decimas non obtulerit, murmurant omnes, si peccantem populum viderint, nemo murmurat contra eum, sed quia scribarum et pharisæorum (ad quod loquebatur) quidam populares erant, non est incongruum ut aliam expositionem faciamus propter eos qui decimas dabant; nam qui accipit decimas, recte decimare dicitur et qui dat. Scribæ ergo et pharisæi minimarum quidem rerum decimas offerebant, ostendendæ religionis gratia : in judiciis autem erant injusti, in fratres sine misericordia, in veritatem increduli.

Orig. (*ut sup.*) Sed quoniam contingens erat ut audientes quidam Dominum ista loquentem contemnerent minimarum rerum decimationem, sapienter addidit : « Et hæc oportuit facere (hoc est, judicium, misericordiam et fidem), et illa non omittere, » id est, decimationem mentæ; anethi et cymini. Remig. Ostendit quippe Dominus his verbis quoniam omnia præcepta legis, tam maxima quam minima, sunt implenda. Redarguuntur autem qui eleemosynas de fructibus terræ faciunt, putantes se minime

terre, les rend tout à fait impeccables, tandis que ces aumônes ne leur serviront de rien, s'ils ne s'efforcent de mettre fin à leurs péchés. — S. Hil. C'était assurément une moindre faute d'omettre de payer la dîme d'une herbe quelconque que de manquer à un devoir de charité, aussi le Seigneur leur adresse ce reproche ironique : « Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer ce que vous buvez, de peur d'avaler un moucheron. » — S. Jér. Je pense que par le chameau, il faut entendre ici les grands préceptes, la justice, la miséricorde et la foi ; et par le moucheron, la dîme de la menthe, de l'aneth, du cumin et d'autres légumes de vil prix. Nous avalons pour ainsi parler, et nous négligeons les préceptes les plus importants, et sous prétexte de religion, nous déployons beaucoup de zèle pour les petites choses qui nous apportent du profit. — Orig. Ou bien, ils filtrent le moucheron, c'est-à-dire qu'ils se gardent des moindres fautes que Notre-Seigneur compare à des moucherons, tandis qu'ils avalent le chameau en commettant les plus grands crimes qu'il compare à des chameaux, dont la difformité égale la grandeur. Les scribes, dans le sens moral, sont ceux qui ne veulent voir dans l'Ecriture que ce que la lettre seule exprime, tandis que les pharisiens sont ceux qui se justifient eux-mêmes, et se séparent des autres en leur disant : « Ne m'approchez pas, car je suis pur. » La menthe, l'aneth et le cumin servent à assaisonner les aliments, mais ne peuvent tenir place des aliments essentiels, et c'est ainsi que dans la vie chrétienne, il est des choses nécessaires pour notre justification, comme la miséricorde, la justice et la foi, tandis qu'il en est d'autres qui sont comme l'assaisonnement de nos actions, et semblent leur donner un goût plus agréable, comme l'éloignement de folles joies du monde, le jeûne, les génuflexions et

---

posse peccare ; quibus nihil prosunt eleemosynæ, nisi a peccatis studeant cessare. Hilar. Et quia minoris piaculi esset, decimationem oleris quam benevolentiæ officium præterire, irridet eos consequenter Dominus, dicens : « Duces cæci excolantes culicem, » Hier. *Camelum* puto esse magnitudinem præceptorum ; judicium, misericordiam et fidem : *culicem* decimationem mentæ, anethi, et cymini, et reliquorum olerum vilium. Hæc autem præcepta Dei (quæ magna sunt) devoramus atque negligimus ; et opinione religionis in parvis quæ lucrum habent, diligentiam demonstramus. Orig. (*ut sup.*) Vel « excolantes culicem, » id est, expellentes a se minima delicta quæ *culices* nominavit : « camelum autem glutientes, » id est, committentes maxima delicta, quæ nominat *camelos*, animalia videlicet tortuosa et grandia. *Scribæ* autem moraliter sunt, qui amplius nihil æstimant positum in Scripturis, quam simplex sermo demonstrat. *Pharisæi* autem sunt omnes qui justificant semetipsos, et dividunt se a cæteris, dicentes : « Noli mihi appropinquare, quoniam mundus sum. » *Menta* autem, et *anethum*, et *cyminum*, ciborum conditura sunt, non principales cibi : sic in conversatione nostra quædam sunt necessaria ad justificationem, ut judicium, misericordia et fides : alia sunt etiam quasi condientia actus nostros, et suaviores eos facientia ; ut abstinentia risus, jejunium, flexio genuum, et hujusmodi.

autres actes semblables. Or, comment ne pas considérer comme aveugles ceux qui ne voient pas ? Car que sert d'être comme un économe fidèle dans les petites choses, si on néglige les plus importantes. Les pharisiens trouvent donc leur condamnation dans les paroles du Sauveur qui ne défend pas d'être fidèle aux moindres observances, mais qui nous commande d'accomplir avec beaucoup plus de soin les points les plus importants de la loi. — S. Grég. (1). (*Moral.*, I, 7.) Ou bien dans un autre sens, le moucheron pique en bourdonnant, et le chameau s'incline pour recevoir les fardeaux dont on veut le charger. Les Juifs passèrent le moucheron, lorsqu'ils demandèrent la grâce d'un voleur séditieux, et ils avalèrent le chameau en s'efforçant d'étouffer par leurs cris celui qui était descendu volontairement pour prendre sur lui les fardeaux de notre mortalité.

℣. 25-26. — *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et que vous êtes au dedans pleins de rapine et d'impureté. Pharisien aveugle, nettoyez premièrement le dedans de la coupe et du plat, afin que le dehors soit net aussi.*

S. Jér. Sous des expressions différentes, Notre-Seigneur accuse ici, comme précédemment, d'hypocrisie et de mensonge, les pharisiens qui voulaient paraître aux yeux des hommes tout différents de ce qu'ils étaient dans le secret de leurs demeures : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, » etc. Il ne leur reproche pas une pratique superstitieuse dans l'usage des plats et des coupes, mais d'affecter aux yeux des hommes les dehors trompeurs de la sainteté, ce que prouvent évidemment les paroles suivantes : « Au dedans, au

(1) Dans les anciennes éditions, chap. 14, sur ces paroles du chap. 1 du livre de Job : « Il possédait sept mille brebis et trois mille chameaux. »

Quomodo autem non æstimentur cæci, qui non vident? Quoniam nihil prodest cautum esse dispensatorem in rebus minimis, cum principalia negliguntur. Hos ergo sermo præsens confundit; non quidem levia prohibens observare, sed principalia præcipiens cautius custodire. Greg. (I *Mor.* c. 7.) Vel aliter : culex susurrando vulnerat; camelus autem sponte se ad suscipienda onera inclinat. Liquaverunt ergo culicem Judæi, qui seditiosum latronem dimitti petierunt : camelum vero glutierunt, quia eum qui ad suscipienda nostræ mortalitatis onera sponte descenderat, extinguere clamando conati sunt.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui mundatis quod deforis est calicis et paropsidis, intus autem pleni estis rapina et immunditia. Pharisæe cæce, munda prius quod intus est calicis et paropsidis, ut fiat et id quod deforis est, mundum.

Hier. Diversis verbis eodem sensu quo supra arguit pharisæos simulationis et mendacii, quod aliud ostendant hominibus foris, aliud domi agant : unde dicitur : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, » etc. Non hoc dicit quod in calice et paropside eorum superstitio moraretur, sed quod foris hominibus ostenderent sanctitatem : quod manifestum est ex eo quod addidit dicens : « Intus au-

contraire, vous êtes pleins de rapine et d'impureté. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien, il fait ici allusion à une pratique des Juifs, qui toutes les fois qu'ils devaient entrer dans le temple, ou pour offrir des sacrifices, ou pour une solennité, se purifiaient et lavaient leurs vêtements, et tout ce qui était à leur usage, tandis qu'aucun d'eux ne songeaient à se purifier de ses péchés. Dieu, cependant, n'a ni louanges pour la propreté du corps, ni blâme pour les souillures dont il peut être couvert. Admettez, toutefois, que Dieu a en horreur les taches et les souillures que les corps et les vases contractent nécessairement par l'usage que nous en faisons, pensez-vous qu'il ne verra pas avec plus d'horreur encore les souillures de la conscience, que nous pouvons toujours, si nous le voulons, conserver pure et sans tache? — S. Hil. (*can.* 24.) Le Sauveur condamne ici la sotte vanité de ceux qui observent avec un soin scrupuleux des pratiques stériles, et qui négligent les œuvres si utiles de la perfection. Car dans une coupe, c'est l'intérieur qui sert, et si cet intérieur est malpropre, à quoi peut servir qu'il soit net au dehors? C'est donc l'éclat intérieur de la conscience qu'il faut chercher pour arriver par là à la pureté extérieure du corps; et c'est pour cela que le Sauveur ajoute: « Aveugle pharisien, nettoie d'abord le dedans de la coupe et du plat. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Sauveur ne veut point ici parler d'une coupe ou d'un plat matériels, mais de cette coupe spirituelle, figurée par ces objets; cette coupe peut être pure aux yeux de Dieu, sans que l'eau l'ait jamais purifiée, et au contraire, si le péché vient à la souiller, elle sera toujours impure, et misérable devant Dieu, quand bien même toute l'eau de la mer et des fleuves serait employée à la purifier.

S. Chrys. (*hom.* 73.) Remarquez que lorsque Notre-Seigneur parlait

---

tem pleni estis rapina et immunditia. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel hoc dicit, quia Judæi quoties ingressuri erant in templum aut sacrificia oblaturi, aut per dies festos, seipsos et vestimenta sua et utensilia lavabant, et a peccatis nemo seipsum purgabat; cum Deus neque corporis munditiam laudet, neque sordes condemnet. Pone tamen quod Deus odit sordes corporum et vasorum, quæ necesse est ut ipso usu sordidentur, quanto magis sordes conscientiæ horret, quam (si volumus) semper mundam servamus? Hilar. (*Can. 24. ut sup.*) Arguit ergo eos qui jactantiam inutilis studii sequentes, utilitatis perfectæ ministerium derelinquunt. Calicis namque usus interior est; qui, si obsorduerit, quid proficiet lotus exterius? Atque ideo interioris conscientiæ nitor est obtinendus, ut ea quæ corporis sunt, forinsecus abluantur: et ideo subdit: « Pharisæe cæce, munda prius quod intus, » etc. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non autem hoc dicit de sensibili calice aut paropside, sed de intelligibili; qui etsi nunquam tetigerit aquam, mundus potest esse apud Deum; si autem peccaverit, et tota aqua pelagi et fluminum se laverit, sordidus est et miser ante Deum.

Chrys. (*in homil.* 73 *ut sup.*) Attende

de la dîme, il a dit : « Il fallait pratiquer ces choses sans omettre les autres ; car la dîme est une espèce d'aumône, et en quoi l'aumône peut-elle être nuisible? Toutefois, en s'exprimant ainsi, Notre-Seigneur ne veut point recommander de nouveau les observances légales. Mais en traitant ici des souillures et des purifications légales, il n'ajoute rien de semblable, et se contente de dire que la pureté extérieure est une conséquence nécessaire de la pureté intérieure, en désignant le corps par l'extérieur de la coupe et du plat, et l'âme par l'intérieur. — Orig. Apprenons de là qu'il nous faut travailler à être justes, plutôt que de chercher à le paraître. Celui qui ne cherche qu'à paraître juste, nettoie l'extérieur, et prend soin des apparences, mais il laisse son cœur et sa conscience dans l'abandon. Celui, au contraire, qui s'applique à purifier l'intérieur, c'est-à-dire ses pensées, par une conséquence nécessaire, purifie tout ce qui paraît au dehors. Or, tous les maîtres de fausses doctrines sont comme des coupes purifiées à l'extérieur sous les dehors de la religion dont ils se couvrent, mais au dedans ils sont pleins de rapine et d'hypocrisie, et ne tendent qu'à entraîner les hommes dans l'erreur. La coupe et le plat sont des vases dont on se sert, l'une pour boire, l'autre pour manger, et nous figurent tout discours qui est pour notre âme une boisson spirituelle, toute parole qui lui sert d'aliment. Celui donc qui s'applique à faire des discours étudiés, plutôt qu'à les remplir d'un sens utile et salutaire, ressemble à une coupe parfaitement nettoyée au dehors, mais pleine au dedans des souillures de la vanité. Les livres de la loi et des prophètes sont aussi des coupes pleines d'un breuvage spirituel et des plats couverts des aliments nécessaires à notre âme. Les scribes et les pharisiens ne s'occupent que de démontrer la pureté du sens extérieur

---

autem quod ubi de decimis loquebatur, convenienter dixit : « Hæc oportuit facere, et illa non omittere : » decima enim eleemosyna quædam est : quid autem nocet eleemosynam dare? Non tamen hoc dixit sicut legalem observationem inducens; hic autem ubi de purgationibus et immunditiis disputat, non hoc addit, sed ostendit quod de necessitate ad interiorem munditiam exterior sequitur; quod quidem est extra, calicis et paropsidis *corpus* vocans, quod autem est intus, *animam*. Orig. (*ut sup.*) Hic sermo nos instruit ut festinemus esse justi, non apparere : qui enim studet ut appareat justus, quæ a foris sunt mundat, et quæ videntur curat; cor autem et conscientiam negligit : qui autem studet ea quæ intus sunt (id est, cogitationes) mundare, consequens est ut etiam ea quæ a foris sunt, faciat munda. Sed omnes falsi dogmatis professores calices sunt a foris, quasi mundati propter speciem religionis quam simulant; ab intus autem pleni rapina et simulatione, dum rapiunt homines ad errorem. *Calix* etiam est vas ad potum, *paropsis* ad cibum : omnis ergo sermo per quem potamur spiritualiter, vel omnis narratio per quam nutrimur, vasa sunt potus et cibi. Qui ergo studet compositum proferre sermonem magis quam salutari sensu repletum, calix ejus a foris mundatus est, ab intus autem sordibus vanitatis impletus : sed et litteræ legis et prophetarum *calices* spiritualis potus, et *paropsides* necessariarum escarum sunt. Scribæ quidem et pharisæi student sensum exteriorem mundum demon-

et littéral, tandis que les disciples de Jésus-Christ s'efforcent de faire briller le sens spirituel dans tout son éclat.

℣. 27-28. — *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis* (1*), *qui au dehors paraissent beaux aux yeux des hommes, mais qui au dedans sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture. Ainsi au dehors vous paraissez justes aux yeux des hommes; mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité.*

Orig. Le Sauveur vient de dire qu'ils étaient pleins de rapine et d'impureté; il ne craint pas de dire encore ici qu'ils sont pleins d'hypocrisie et d'iniquité, et de les comparer à des ossements de morts et à un amas d'immondices : « Malheur à vous scribes et pharisiens, parce que vous resemblez à des sépulcres, » etc. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est avec raison que les corps des justes sont appelés des temples, parce que l'âme règne dans le corps du juste comme Dieu dans un temple, ou parce que Dieu lui-même habite dans les corps des justes. Les corps des pécheurs, au contraire, sont appelés des tombeaux de morts, parce que l'âme est morte dans le corps du pêcheur, et qu'on ne peut la considérer comme vivante, puisqu'elle ne produit rien au dehors qui ait l'apparence de la vie ou qui vienne de l'esprit. — S. Jér. Les sépulcres sont enduits de chaux au dehors, recouverts de marbres et parsemés d'or et de peinture; mais, au dedans, ils sont pleins d'ossements de morts, ce qui fait dire à Notre-Seigneur : « Ils paraissent beaux aux yeux des hommes, mais, au dedans, ils sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture. » C'est ainsi que

(1*) C'était la coutume chez les Juifs de blanchir tous les ans à la chaux les tombeaux et leurs murs, afin, comme le remarque d'Allioli, de les rendre reconnaissables, de peur que l'on ne contractât quelque souillure en les touchant, car toucher un tombeau du pied ou par quelque autre partie du corps suffisait pour rendre impur.

---

strare; discipuli autem Christi sensum spritualem mundare festinant.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum et omni spurcitia. Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi, intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.

Orig. (*ut sup.*) Sicut habetur superius, « intus pleni rapina et intemperantia, » similiter hic *pleni* sunt « hypocrisi et iniquitate; » qui comparantur ossibus mortuorum et immunditiæ universæ : unde dicit : « Væ vobis, scribæ et pharisæi similes sepulcris, » etc. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Merito quidem justorum corpora *templa* dicuntur, quia anima in corpore justi dominatur, sicut Deus in templo, vel quia ipse Deus in corporibus habitat justis; corpora autem peccatorum *sepulcra* dicuntur *mortuorum*, quia anima mortua est in corpore peccatoris : nec enim vivens putanda est, quæ nihil vivum aut spirituale agit in corpore. Hier. Sepulcra autem forinsecus lita sunt calce, et ornata marmoribus, et auro coloribusque distincta, intus autem plena sunt ossibus mortuorum : unde dicitur : « Quæ apparent hominibus speciosa, intus autem plena sunt ossibus mortuo-

ces maîtres pervers, dont la conduite dément les enseignements, professent une grande pureté à l'extérieur par la netteté de leurs vêtements et l'humilité de leur langage, tandis qu'ils sont pleins, à l'intérieur, de toute espèce de pourriture, d'avarice et de libertinage. C'est ce que le Sauveur exprime clairement en ces termes : « C'est ainsi qu'au dehors vous paraissez justes, » etc. — ORIG. En effet, toute vertu qui n'a que l'apparence, c'est-à-dire qui n'a pas Dieu pour fin, est morte, ou plutôt ce n'est pas même une vertu, pas plus qu'un homme mort n'est un homme, pas plus que les comédiens qui jouent le rôle de personnages étrangers ne sont eux-mêmes les personnages qu'ils représent, ils renferment donc autant d'ossement de mort et de pourriture que leur intention vicieuse affecte de vertus au dehors. Au dehors, ils paraissent justes aux yeux des hommes, non pas de ceux que l'Ecriture appelle des dieux, mais de ceux qui meurent comme le reste des hommes. — S. GRÉG. (1) (*Moral.*, XXVI, 23). Au tribunal du juge sévère, ils ne pourront point s'excuser sur leur ignorance, puisqu'en voulant paraître aux yeux des hommes ornés de toutes les vertus, ils déposent contre eux-mêmes qu'ils connaissent les voies de la justice. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Or, dites-moi, hypocrites que vous êtes, si c'est une chose louable d'être mauvais, pourquoi ne voulez-vous point paraître au dehors ce que vous êtes en réalité ? Car ce qu'il est honteux de paraître, il est bien plus honteux de l'être en effet ; et, ce qu'il est beau d'ètre au dehors, il est bien plus beau de l'ètre en réalité. Soyez donc ce que vous voulez paraître, ou paraissez ce que vous ètes réellement.

(1) Ou bien, chap. 28 du commentaire sur ces paroles du chap. 36 du livre de Job : « Les hypocrites et les hommes trompeurs provoquent la colère de Dieu. »

---

rum, et omni spurcitia. » Sic autem et perversi magistri (qui alia docent et alia faciunt) munditiam habitu vestis et verborum humilitate demonstrant, intus autem pleni sunt omni spurcitia, et avaritia, et libidine. Et hoc manifeste exprimit inferens : « Sic et vos a foris quidem apparetis, » etc. ORIG. (*ut sup.*) Omnis enim justitia simulata mortua est (quae propter Deum non fit), magis autem neque justitia est ; sicut mortuus homo non est homo ; et sicut mimi, qui personas suscipiunt aliorum, et non sunt ipsi quos simulant. Tanta ergo sunt ossa in eis et immunditiæ, quanta bona simulant ex malo affectu. Videntur autem a foris justi coram hominibus ; non coram eis quos Scriptura appellat *deos*, sed coram eis qui « sicut homines moriuntur. » GREG. (XXVI *Moral.* c. 23.) Ante districtum vero judicem excusationem ideo de ignorantia habere non possunt, quia dum ante oculos hominum omnem modum sanctitatis ostendunt, ipsi sibi sunt testimonio quia bene vivere non ignorant. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Dic autem, hypocrita : si bonum est esse malum, ut quid non vis apparere quod vis esse? Nam quod turpe est apparere, turpius est esse ; quod autem formosum est apparere, formosius est esse : ergo aut esto quod appares, aut appare quod es.

ỳ. 29-31. — *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes* (1*), *et ornez les monuments des justes, et qui dites : Si nous eussions été du temps de nos pères, nous nous ne fussions pas joints à eux pour répandre le sang des prophètes. Ainsi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes, que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes.*

S. Jér. Le Sauveur, par un raisonnement des plus habiles, convainc les pharisiens d'être des enfants d'homicides, alors que, pour obtenir de la gloire parmi le peuple, et lui donner une haute idée de leur sainteté, ils élevaient des tombeaux aux prophètes que leurs ancêtres avaient tués : « Malheur à vous, leur dit-il, scribes et pharisiens, hypocrites, qui bâtissez, etc. » — Orig. (*Traité* xxvi *sur S. Matth.*) Cette malédiction, prononcée contre ceux qui bâtissaient des tombeaux aux prophètes, ne paraît pas motivée, car, en cela, ils faisaient une œuvre louable, comment donc méritaient-ils cette malédiction ? — S. Chrys. (*hom.* 74.) Il ne les accuse donc pas d'élever ces tombeaux, mais il condamne l'intention qui les porte à les construire, car ce n'est pas pour honorer ceux qui ont été mis à mort, mais pour chercher dans le meurtre même des prophètes un sujet d'ostentation, et, dans la crainte que, par le laps du temps, la destruction de ces tombeaux ne laissât tomber la mémoire d'un si grand forfait. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien ils se disaient en eux-mêmes : Si nous faisons du bien aux pauvres nous aurons peu de témoins, et ce sera l'affaire d'un instant ; ne vaut

(1*) Les tombeaux dont parle ici Notre-Seigneur étaient sans doute, comme le remarque justement le docteur Sepp (*Vie de N.-S. J.-C.*, tome II, page 59), ceux qu'il avait rencontrés sur sa route en venant à Jérusalem : ceux de Josué et de Samuel, par exemple. Sur la montagne de Sion était le tombeau de David, avec ceux des autres rois qui avaient été enterrés dans la ville de Jérusalem..... Le tombeau de Zacharie, bâti dans le style grec, et tel qu'il existe encore aujourd'hui, fut élevé dans la vallée de Josaphat, au temps même où Jésus fit cette terrible prophétie.

Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulcra prophetarum, et ornatis monumenta justorum, et dicitis : Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine prophetarum. Itaque testimonio estis vobismetipsis quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt.

Hier. Prudentissimo syllogismo arguit eos esse filios homicidarum, dum ipsi opinione bonitatis et gloriæ in populo ædificant sepulcra prophetarum, quos majores eorum interfecerunt : et hoc est quod dicit : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui ædificatis, » etc. Orig. (*Tract.* 26, *in Matth.*) Non satis rationabiliter comminari videtur adversus eos qui ædificant sepulcra prophetarum : quantum enim ad hoc laudabile aliquid faciebant : quomodo ergo digni erant suscipere *væ ?* Chrys. (*in homil.* 75. *in Matth.*) Non ergo eos incusat quoniam sepulcra ædificant, sed intentioni eorum detrahit cum qua ædificabant ; quoniam non propter honorem eorum qui occisi fuerant, sed sicut pompam sibi statuentes in occisionibus illorum ; et formidantes ne forte tempore procedente sepulcris destructis tabescat tantæ audaciæ memoria. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel quia dicebant apud se . « Si bene fecerimus pauperibus, non multi vident, et pro tem-

il donc pas mieux élever des monuments que tous pourront voir, non-seulement dans le temps présent, mais encore dans la suite des siècles! Insensé, que vous servira ce souvenir après votre mort, si vous êtes tourmenté là où vous serez, et loué là où vous ne serez pas! Or, ce reproche, que Notre-Seigneur fait aux Juifs, est en même temps une leçon pour les chrétiens, car s'il n'avait eu en vue que les Juifs dans ces paroles, il se fût contenté de les leur adresser, et ne les aurait pas fait transmettre à la postérité; elles ont donc été dites pour eux et écrites pour nous. Si donc un homme, indépendamment du bien qu'il fait d'ailleurs, élève des édifices sacrés, il augmente le nombre de ses bonnes œuvres; mais, s'il ne peut présenter aucune autre bonne action, il n'a pour mobile de sa conduite qu'un désir de gloire toute humaine, et ce ne peut être pour les martyrs un sujet de joie de voir employer à leur honneur un argent qui coûte tant de larmes aux pauvres. Les Juifs, d'ailleurs, ont toujours professé le culte du passé et des anciens, en même temps qu'ils méprisaient et persécutaient leurs contemporains. En effet, comme les reproches des prophètes leur étaient à charge, ils les persécutaient et les mettaient à mort; puis ensuite leurs enfants reconnaissaient les fautes de leurs pères, et leur élevaient des tombeaux comme témoignage de l'innocence des prophètes et des regrets qu'ils éprouvaient de leur mort; et, en même temps, ils persécutaient eux-mêmes les prophètes, qui leur reprochaient leurs crimes, et ils devenaient leurs meurtriers: « Et vous dites, ajoute Notre-Seigneur: Si nous eussions vécu du temps de nos pères nous ne nous fussions pas joints à eux pour répandre le sang des prophètes. — S. Jér. S'ils ne le disent pas en propres termes, ils le disent assez haut par leurs œuvres, en élevant des monuments magnifiques et fastueux à la mé-

---

pore vident: nonne ergo melius ædificia facimus quæ omnes aspiciunt, non solum in hoc tempore, sed etiam in posterum?» O insipiens homo, quid tibi prodest post mortem ista memoria, si ubi es, torqueris, et ubi non es, laudaris! Dum autem Judæos castigat Dominus, Christianos docet: nam si ad illos solos dixisset, hæc dicta fuissent tantum, non etiam scripta; nunc autem et dicta sunt propter illos, et scripta propter istos. Si ergo juxta alia bona fecerit homo ædificia sancta, additamentum est bonis operibus; si autem sine aliis bonis operibus, passio est gloriæ secularis: non enim gaudent martyres, quando ex illis pecuniis honorantur in quibus pauperes plorant. Semper etiam Judæi præteritorum cultores fuerunt, et præsentium contemptores, magis autem et persecutores: non enim sustinentes increpationes prophetarum suorum, persequebantur eos et occidebant; postea vero nascentes filii intelligebant culpas patrum suorum; et ideo quasi de morte innocentium prophetarum dolentes ædificabant memorias eorum; et ipsi tamen similiter persequebantur et interficiebant suos prophetas, qui increpabant eos propter peccata sua: et ideo subditur: « Et dicitis: Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine prophetarum. » Hier. Hoc autem, etsi sermone non dicant, opere loquuntur, ex eo quod ambitiose et magnifice ædificant memorias occiso-

moire des prophètes que leurs pères ont massacrés. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Leurs œuvres étaient donc la traduction fidèle des pensées de leur cœur. Or, le Sauveur nous révèle ici le défaut habituel de tous les hommes livrés au mal : chacun d'eux voit, à la première vue, les fautes de son prochain, et ne reconnaît que très-difficilement les siennes. En effet, pour juger les fautes des autres, notre cœur est calme et tranquille ; mais, s'agit-il de nos fautes personnelles, il perd ce calme et cette tranquillité, et c'est ce qui fait que nous pouvons tous être facilement de bons juges en ce qui concerne les autres, tandis qu'il n'y a que l'homme vraiment juste et sage qui puisse être son propre juge.

« Vous vous rendez ainsi témoignage vous-mêmes que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. » — S. CHRYS. (*hom.* 75.) Quelle raison peut-on avoir de reprocher d'être le fils d'un homicide à celui qui ne partage pas les sentiments de son père ? Aucune évidemment. Si donc Notre-Seigneur s'exprime de la sorte, c'est pour leur faire entendre à mots couverts qu'ils ont hérité de la malice de leurs pères. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) En effet, la conduite des parents est en général un témoignage de la conduite des enfants. Ainsi, que le père soit vertueux et la mère vicieuse, ou réciproquement, il arrivera que les enfants imiteront tantôt le père, tantôt la mère ; si le père et la mère ont une conduite semblable, il peut arriver que des parents vertueux donnent le jour à des enfants vicieux, ou que des enfants vertueux sortent de parents vicieux, mais c'est l'exception ; de même qu'il est aussi en dehors des lois ordinaires de la nature qu'un enfant naisse avec six doigts et sans yeux. — ORIG. (*Traité* XXV.) Dans les prophéties, le sens historique et littéral c'est le corps ; mais le sens

---

rum. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Qualia ergo cogitabant in corde, talia loquebantur et factis. Naturalem autem consuetudinem omnium malorum hominum hic Christus exponit; quia alter alterius culpam cito intelligit, suam autem difficile : homo enim in causa alterius tranquillum habet cor, in sua vero turbatum ; in causa ergo alterius de facili possumus omnes « justi judices » esse ; ille autem vere justus et sapiens est, qui sibi ipsi judex fieri potest.

Sequitur : « Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt. » CHRYS. (*in hom.* 75, *ut sup.*)Qualis autem est incusatio filium esse homicidæ, ei qui non communicat menti patris ? Patet quod nulla : unde manifestum est quod propterea hoc dicit, quia occulte insinuat malitiæ similitudinem. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Testimonia enim sunt de filiis mores parentum : si enim pater fuerit bonus, et mater mala, aut e converso, filii interdum patrem sequuntur, interdum matrem ; si autem ambo fuerint æquales, fit quidem aliquando ut de bonis parentibus mali exeant filii, aut e converso, sed raro : sic enim hoc est, sicut cum extra regulam naturæ nascitur homo, aut sex digitos habens, aut oculos non habens. ORIG. (*Tract.* 25 *ut sup.*) Sed et in propheticis dictis narratio secundum historiam est *corpus,* spiritualis autem sensus est *ani-*

spirituel est l'âme, et les lettres de la sainte Ecriture, aussi bien que les livres, sont comme les sépulcres. Ceux donc qui s'arrêtent au sens historique honorent les corps des prophètes déposés dans les lettres comme dans autant de sépulcres, et on les appelle pharisiens, c'est-à-dire séparés, parce qu'ils séparent l'âme des prophètes de leur corps.

℣. 32-36. — *Achevez donc aussi de combler la mesure de vos pères. Serpents, race de vipères, comment pourrez-vous éviter d'être condamnés au feu de l'enfer? C'est pourquoi je vais vous envoyer des prophètes, des sages et des scribes, et vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres ; vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville ; afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombe sur vous, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. Je vous le dis en vérité, tout cela viendra fondre sur cette race qui est aujourd'hui.*

S. Chrys. (*hom.* 75.) Après avoir reproché aux scribes et aux pharisiens d'être les enfants de ceux qui ont tué les prophètes, il leur prouve maintenant qu'ils leur sont égaux en malice, et que c'était un mensonge de dire qu'ils n'auraient point participé à leurs œuvres, s'ils avaient vécu de leur temps : « Achevez de combler la mesure de vos pères, » paroles qui ne renferment pas un ordre, mais qui sont une simple prédiction de ce qui doit arriver. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il leur prophétise donc qu'à l'exemple de leurs pères, qui ont versé le sang des prophètes, ils mettront à mort eux-mêmes le Christ, les apôtres et les autres saints.

---

ma ; ipsæ litteræ Scripturarum et libri, *sepulcra*. Qui ergo solam historiam attendunt, corpora prophetarum colunt in litteris posita, quasi in quibusdam sepulcris ; et dicuntur pharisæi (id est, *præcisi*,) quasi animam prophetarum præcidentes a corpore.

Et vos implete mensuram patrum vestrorum. Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ? Ideo dico vobis : ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas; et ex illis occidetis, et crucifigetis, et ex eis flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem : ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est super terram, a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem occidistis inter templum et altare. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.

Chrys. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Quia dixerat contra pharisæos et scribas quod filii essent eorum qui occiderunt prophetas, nunc manifestat quod in malitia eis similes erant; et quod fictio erat hoc quod dicebant, quod non communicassent operibus eorum, si fuissent in tempore illo. Et ideo dicit : « Et vos implete mensuram patrum vestrorum. » Non quidem hoc dicit, quasi injungens, sed quasi prædicens quod futurum erat. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Prophetizat enim illis futurum esse, ut sicut patres eorum interfecerunt prophetas, sic et ipsi etiam interficerent Christum, et apostolos, et

C'est ainsi que, dans une dispute avec un ennemi, si vous lui dites : « Faites-moi tout le mal que vous voulez me faire, » ce n'est pas un ordre, mais une preuve que vous comprenez ses desseins. Or, quant à l'accomplissement de cette prophétie, les Juifs ont, en réalité, dépassé la mesure de leurs pères, qui n'avaient mis à mort que des hommes, tandis qu'eux, au contraire, ont crucifié un Dieu. Mais, comme il a subi volontairement la mort qu'il avait choisie, il ne leur en fait point un crime (1), il ne leur reproche que la mort des apôtres et des autres saints. Aussi il ne leur dit pas : « Dépassez, » mais « Comblez la mesure de vos pères, » car, un juge également juste et bon méprise les outrages dont il est l'objet, pour ne venger que les injustices commises à l'égard des autres. — ORIG. (*Traité* XXVI *sur S. Matth.*) Ils remplissent encore la mesure des iniquités de leurs pères, par cela seul qu'ils ne croient pas en Jésus-Christ. Or, la cause de leur incrédulité fut qu'ils ne s'attachèrent jamais qu'au sens littéral et historique des Ecritures, sans vouloir reconnaître le sens spirituel qu'elles renfermaient.

S. HIL. (*can.* 24.) C'est parce qu'ils doivent combler la mesure des desseins criminels de leurs pères que le Sauveur les appelle des serpents et une race de vipères : « Serpents, race de vipères, comment éviterez-vous d'être condamnés au feu de l'enfer ? » — S. JÉR. Jean-Baptiste leur avait déjà tenu le même langage (*Matth.*, III ; *Luc*, III). De même, leur dit-il, que des vipères naissent d'autres vipères ; ainsi, vous êtes nés homicides de pères également homicides. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Il les appelle « Races de vipères, » parce qu'il est dans

(1) On ne peut prendre cette explication dans son sens rigoureux, qui tendrait à excuser les Juifs du crime de déicide ; mais il ne faut y voir qu'une allusion à la charité du Sauveur, priant sur la croix pour ses bourreaux.

---

cæteros sanctos : ut puta si contra aliquem litigans adversarium, dicis illi : « Fac mihi quod es facturus ; » non jubes ut faciat, sed ostendis te intelligere quod cogitat facere. Et quidem quantum ad veritatem, excesserunt mensuram patrum suorum : illi enim homines occiderunt, isti Deum crucifixerunt. Sed quia voluntate sua descendit in mortem, non imputabat illis suæ mortis peccatum ; imputat autem illis mortem apostolorum, cæterorumque sanctorum : et ideo dicit : « Implete, » et non, « superimplete : » nam benigni et justi judicis est suas injurias contemnere, et aliorum injurias vindicare. ORIG. (*Tract.* 26, *in Matth.*) Implent etiam mensuram paternæ iniquitatis, per hoc ipsum quod non credunt in Christum : causa autem incredulitatis fuit, quoniam semper animum suum dederunt circa historias corporales, nihil spirituale in eis volentes intelligere.

HILAR. (*Can.* 24, *in Matth.*) Quia ergo mensuram paternæ voluntatis implebunt, ideo et serpentes et viperina generatio sunt : unde sequitur : « Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ ? » HIER. Hoc ipsum et Joannes Baptista dixerat. (*Luc.* 3, et *Matth.* 3.) Sicut ergo de viperis, inquit, nascuntur viperæ, sic de homicidis patribus vos nati estis homicidæ. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) *Genimina* autem *viperarum* dicuntur, quoniam talis est viperarum natura ut

la nature des vipères de venir au jour en déchirant le sein de leurs mères, et qu'ainsi font les Juifs, qui condamnent toujours leurs pères et blâment leur conduite. Il leur demande donc : « Comment éviterez-vous d'être condamnés au feu de l'enfer ? » Est-ce en élevant des tombeaux aux Saints ? Mais, le premier degré de la piété, c'est d'aimer la sainteté, et, après cela, les saints ; et c'est inutilement qu'on veut honorer les justes en méprisant la justice, car les saints ne peuvent accorder leur amitié à ceux que Dieu regarde comme ses ennemis. Serait-ce le vain nom que vous portez qui vous délivrera, parce que vous faites partie du peuple de Dieu ? Mais je pense, quant à moi, qu'un ennemi déclaré vaut mieux qu'un faux ami ; ainsi Dieu a-t-il plus en horreur celui qui se proclame son serviteur et qui obéit à la volonté du démon. — (*Idem hom.* 45.) Devant Dieu, celui qui se prépare à commettre un homicide est déjà réellement homicide avant qu'il ait consommé son crime, car c'est la volonté que Dieu récompense ou punit, pour le bien ou pour le mal qu'elle veut faire ; les œuvres ne sont que le témoignage de la volonté, et Dieu les exige, non pas qu'il en ait besoin pour motiver son jugement, mais pour les hommes, afin que tous comprennent qu'il est juste dans ses jugements. Or, Dieu fournit aux méchants l'occasion de pécher, non pour les forcer à mal faire, mais pour dévoiler aux yeux des hommes leur iniquité ; et il ménage également aux bons l'occasion de faire le bien pour faire connaître la pureté de leurs intentions ; c'est ainsi qu'il donne aux scribes et aux pharisiens l'occasion de révéler leurs mauvais desseins, et voilà pourquoi il conclut en ces termes : « C'est pour cela que je vais vous envoyer des prophètes, et des sages, et des scribes. » — S. Hil. C'est-à-dire les apôtres, car ils sont prophètes par la révélation que Dieu leur fait des

---

filii rumpant uterum matris, et sic procedant : sic et Judæi semper parentes condemnant, reprehendentes eorum facta. Dicit autem : « Quomodo fugietis a judicio gehennæ ? » Nunquid sepulcra sanctorum ædificantes ? Sed primus gradus pietatis est sanctitatem diligere, deinde sanctos : sine causa enim justos honorat, qui justitiam spernit ; non possunt sancti amici esse illorum quibus Deus est inimicus. An forsitan nomen vacuum vos liberabit, quia videmini esse in populo Dei ? Puto autem quod melius est inimicus apertus quam amicus falsus : sic et apud Deum odibilior est qui servum Dei se dicit, et mandata diaboli facit. (Et *hom.* 45.) Apud Deum quidem, qui hominem occidere disponit (antequam occidat) homicida habetur : voluntas enim est quæ aut remuneratur pro bono, aut condemnatur pro malo : opera autem testimonia sunt voluntatis. Non ergo quærit Deus opera propter se, ut sciat quomodo judicet, sed propter alios, ut omnes intelligant quia justus est Deus. Providet autem Deus occasionem peccandi malis, non ut peccare faciat, sed ut peccatores ostendat, et bonis præbet occasionem, per quam ostendant propositum voluntatis. Sic ergo et scribis et pharisæis dedit occasionem ostendendi voluntatem suam : unde concludit : « Ideo ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas. » Hilar. (*ut sup.*) Id est, apostolos, qui de futurorum revelatione *prophetæ* sunt, de Christi

événements à venir; sages par la connaissance qu'ils ont de Jésus-Christ; scribes par leur intelligence de la loi. — S. Jér. Ou bien, il faut voir ici les différentes grâces que Dieu répandit sur les disciples de Jesus-Christ, et que l'Apôtre énumère dans son épître aux Corinthiens (I *Corinth.*, xii). Les uns sont prophètes et prédisent l'avenir; les autres sages, parce qu'ils savent le moment où il doivent parler; les autres scribes, c'est-à-dire très-instruits dans la loi. De ce nombre fut Etienne, lapidé par les Juifs; Paul, qui périt par le glaive; Pierre, qui fut crucifié, et les disciples qui furent battus de verges, comme nous lisons dans les *Actes*, et que les Juifs poursuivirent de ville en ville en les chassant de la Judée, et les forçant de passer chez les Gentils. — Orig. Ou bien encore, les scribes que Jesus-Christ envoie sont ceux que l'esprit de l'Evangile vivifie et que la lettre ne tue pas comme la lettre de la loi (1), qui fait tomber ceux qui la suivent dans de vaines superstitions. Or, le simple récit de l'Evangile suffit pour conduire au salut. Les scribes de la loi flagellent par leurs attaques les scribes de l'Evangile dans leurs synagogues, tandis que les hérétiques, qui sont les pharisiens spirituels, flagellent les chrétiens de leurs langues, et les persécutent de ville en ville d'une persécution tantôt extérieure, tantôt spirituelle, en s'efforçant de les chasser des livres des prophètes, de ceux de la loi et de l'Evangile, comme d'une cité qui leur appartient.

S. Chrys. (*hom.* 74.) Il leur montre ensuite que ces crimes ne demeureront pas impunis, et leur imprime une crainte indicible par les paroles qui suivent: « Afin que tout le sang innocent qui a été répandu retombe sur vous, » etc. — Rab. C'est-à-dire toute la vengeance que

(1) « C'est lui qui nous a rendus propres à devenir les ministres du Nouveau Testament, non dans la lettre, mais dans l'esprit, car la lettre tue et l'esprit vivifie. » (II *Corinth.*, iii.)

---

agnitione *sapientes*, de legis intelligentia *scribæ*. Hier. Vel observa juxta Apostolum scribentem ad Corinthios (cap. 12,) varia dona esse discipulorum Christi, alios prophetas, qui ventura prædicant; alios sapientes, qui noverunt quando debent proferre sermonem; alios scribas, in lege doctissimos: ex quibus lapidatus est Stephanus, Paulus occisus, Petrus crucifixus, flagellati in Actibus apostolorum discipuli; et persecuti sunt eos de civitate in civitatem, expellentes de Judæa ut ad gentium populos transmigrarent. Orig. (*ut sup.*) Vel scribæ qui mittuntur a Christo, sunt secundum Evangelium, quos et spiritus vivificat, et littera non occidit, sicut littera legis; quam sequentes in vanas superstitiones incurrunt. Simplex autem Evangelii narratio sufficit ad salutem. Scribæ autem legis, scribas Novi Testamenti adhuc per detractionem flagellant in synagogis suis: sed et hæretici qui sunt spirituales pharisæi, linguis suis Christianos flagellant, et persequuntur de civitate in civitatem, interdum corporaliter; interdum *vero* spiritualiter quasi de propria civitate legis et prophetarum et Evangelii expellentes in aliud Evangelium.

Chrys. (*in hom.* 74 *ut sup.*) Deinde ut ostendat quoniam non impune hoc faciunt, ineffabilem eis ex his timorem incutit: unde subditur: « Ut veniat super vos omnis sanguis, » etc. Raba. Id

réclame le sang des justes qui a été répandu. — S. Jér. Il est hors de doute que cet Abel soit celui qui a été tué par son frère Caïn, et à la justice duquel non-seulement le Sauveur, mais le récit de la *Genèse*, (chap. IV) rendent témoignage. Mais quel est ce Zacharie, fils de Barachie, car nous trouvons dans l'Ecriture un grand nombre de personnes qui portent le nom de Zacharie? Pour nous prémunir ici contre toute erreur volontaire, Notre-Seigneur ajoute : « Que vous avez tué entre le temple et l'autel. » Or, les uns pensent que ce Zacharie est le onzième des douze petits prophètes, et le nom de son père est favorable à cette opinion. Mais l'Ecriture ne nous dit pas dans quelle circonstance il a été tué entre le temple et l'autel, d'autant plus que de son temps il restait à peine quelques ruines du temple. D'autres veulent que ce soit Zacharie, père de Jean-Baptiste (1). — Orig. Une tradition qui est venue jusqu'à nous, nous apprend qu'il y avait dans le temple un lieu où il était permis aux vierges de venir adorer Dieu, mais où l'on ne permettait pas d'entrer à celles qui avaient été dans les liens du mariage. Or, lorsque Marie entra dans le temple pour y prier après la naissance du Sauveur, elle se tint dans l'endroit réservé aux vierges; ceux qui savaient qu'elle était devenue mère voulurent l'en empêcher, mais Zacharie leur répondit qu'elle était digne d'occuper la place des vierges, puisqu'elle était encore vierge. Ils l'accusèrent donc d'agir ouvertement contre la loi, et le tuèrent entre le temple et l'autel, et c'est ainsi que Notre-Seigneur peut dire en toute vérité à ceux qui étaient présent : « Que vous avez tué, » etc. — S. Jér. Cette explication, toutefois, n'étant pas appuyée

(1) Saint Jérôme ajoute : « Et ceux-là partagent l'opinion de quelques auteurs apocryphes qui ont rêvé qu'il avait été immolé pour avoir prêché l'avénement du Sauveur. »

---

est, omnis debita ultio pro effuso sanguine justorum. Hier. De Abel quidem nulla est ambiguitas quin is sit quem Caïn frater occiderit : justus autem, non solum ex Domini nunc sententia, sed ex Genesis testimonio comprobatur, ubi accepta ejus a Deo narrantur munera. (cap. 4.) Quærimus autem quis fuerit iste Zacharias filius Barachiæ, quia multos legimus Zacharias : et ne libera nobis tribueretur erroris facultas, additum est : « Quem occidistis inter templum et altare. » Alii Zachariam filium Barachiæ dicunt, qui in duodecim prophetis undecimus est, patrisque in eo nomen consentit; sed ubi occisus sit inter templum et altare, Scriptura non loquitur; maxime cum temporibus ejus vix ruinæ templi fuerint. Alii Zachariam patrem Joannis intelligi volunt. Orig. (*ut sup.*) Venit enim ad nos traditio talis, quasi sit aliquis locus in templo, ubi virginibus quidem licebat adorare Deum, expertæ autem thorum virilem non permittebantur in eo consistere : Maria autem postquam genuit Salvatorem ingrediens ad orandum, stetit in illo virginum loco : prohibentibus autem eis, qui noverant eam jam filium genuisse, Zacharias dixit, quoniam « digna est virginum loco, cum adhuc sit virgo. » Ergo quasi manifestissime adversus legem agentem occiderunt eum inter templum et altare viri generationis illius : et sic verbum est verbum Christi quod dixit ad præsentes : « Quem occidistis, » etc. Hier. Hoc tamen

sur l'autorité de l'Ecriture, peut être rejetée aussi facilement qu'on l'admet (1). D'autres prétendent qu'il s'agit de Zacharie qui fut tué par Joas, roi de Juda, entre le temple et l'autel, c'est-à-dire dans le parvis ; mais il faut remarquer que ce Zacharie ne fut pas fils de Barachias, mais du grand-prêtre Joiadas. Barachias, dans la langue hébraïque, veut dire *le béni du Seigneur,* tandis que le nom de Joiadas signifie, en hébreu, *la justice.* On lit cependant dans l'Evangile dont se servent les Nazaréens, fils de Joiadas, au lieu de fils de Barachias.

Remi. Mais pourquoi le Sauveur n'a-t-il parlé que du sang répandu jusqu'à Zacharie, alors que les Juifs répandirent ensuite le sang d'un si grand nombre de saints? En voici la raison : « Abel, pasteur de troupeaux, fut tué au milieu des champs; Zacharie, qui était prêtre, fut mis à mort entre le temple et l'autel, » et le Seigneur choisit ces deux personnages, parce qu'ils représentent tous les saints martyrs appartenant soit à l'ordre des laïques, soit à celui des prêtres. — S. Chrys. (*hom.* 74.) Il fait encore mention d'Abel pour montrer aux Juifs que c'est aussi par une noire envie qu'ils mettraient à mort le Christ et ses disciples, et il rappelle le meurtre de Zacharie, parce que dans ce meurtre se trouve réuni le double crime d'avoir été commis sur la personne d'un homme juste, et dans le lieu saint. — Orig. Le nom de Zacharie signifie *souvenir de Dieu*, celui donc qui cherche à éteindre le souvenir de Dieu dans l'âme de ceux qu'il scandalise, répand en quelque sorte le sang de Zacharie, fils de Barachie ; car c'est par la bénédiction de Dieu que nous conservons le souvenir de

(1) D'autant plus qu'il n'est point vraisemblable que la très-sainte Vierge, qui, par un profond sentiment d'humilité, ne se distinguait en rien des autres, ait voulu prétendre à cette distinction comme si elle y avait droit par une prérogative spéciale.

---

quia de Scripturis non habet auctoritatem, eadem facilitate contemnitur, quæ probatur. Alii istum volunt esse Zachariam, qui occisus sit a Joas, rege Juda, inter templum et altare, id est, in atrio templi. Sed observandum quod ille Zacharias non fuit filius Barachiæ, sed Joiadæ sacerdotis. Barachias in lingua nostra « benedictus Domini » dicitur : et sacerdotis Joiadæ justitia hæbræo nomine demonstratur. In Evangelio vero quo utuntur Nazaræi, pro filio Barachiæ, « filium Joiadæ » scriptum reperimus.

Remig. Quærendum est autem quomodo usque ad sanguinem Zachariæ dixerit, cum plurimorum sanctorum sanguis postea fuerit effusus. Solvitur autem sic : Abel, pastor ovium, in campo fuit occisus ; Zacharias fuit sacerdos, et in atrio templi interfectus : ideo ergo Dominus hos duos commemorat, quoniam per hos omnes sancti martyres designantur : laicalis scilicet, et sacerdotalis ordinis. Chrys. (*in homil.* 74 *ut sup.*) Abel etiam commemoravit, ostendens quoniam ex invidia essent Christum et discipulos ejus occisuri ; Zachariæ autem mentionem fecit, quoniam duplex præsumptio fuit in ejus occisione : non enim solum in sanctum hominem facta est, sed in loco sancto. Orig. (*ut sup.*) Zacharias etiam interpretatur « memoria Dei : » omnis ergo qui memoriam Dei disperdere festinat in eis quos scandalizat, Zachariæ sanguinem videtur effundere filii Barachiæ : per benedictionem enim Dei, me-

Dieu. Les impies anéantissent encore le souvenir de Dieu toutes les fois que le temple de Dieu est déshonoré par le libertinage, et que son autel est souillé par l'indignité des prières qu'on y offre. Abel signifie *deuil,* celui donc qui ne croit pas à cette parole : « Heureux ceux qui pleurent, » répand le sang d'Abel, c'est-à-dire rejette cette vérité que les larmes sont salutaires. Il en est, en effet, qui répandent la vérité des Ecritures comme s'ils en répandaient le sang; car toute Ecriture qui n'est point comprise dans son sens véritable est une Ecriture morte.

S. Chrys. (*hom.* 74.) Or, afin de leur enlever toute excuse et tout prétexte de dire : Nous avons été scandalisés de ce que vous avez envoyé les Apôtres aux nations (1*), le Sauveur leur prédit qu'il leur enverra ses disciples, et il fait allusion à la vengeance que Dieu tirera de leur mort en ajoutant : « Je vous le dis en vérité, toutes ces choses viendront sur cette génération,» etc. — La Glose (2). Cette prédiction ne s'adresse pas seulement à la génération présente, mais à la génération des méchants toute entière dans le passé comme dans l'avenir, parce que tous ne forment qu'une seule cité et qu'un seul corps, la cité et le corps du démon. — S. Jér. C'est un principe dans l'Ecriture d'admettre deux générations : celle des bons et celle des méchants. Elle dit de la première (*Ps.* cxi) : « La génération des justes sera bénie (3); » et dans ce passage, la génération des méchants est appelée génération de vipères. Ceux donc qui se rendirent coupables

(1*) Le texte grec de saint Chrysostome offre un sens tout différent : οὐ γὰρ ἔχετε εἰπεῖν, ὅτι ἀπὸ ἐθνῶν ἀπέστειλας, car vous ne pouvez dire : « Vous avez choisi parmi les Gentils ceux que vous nous avez envoyés..... » Διὸ καὶ προεῖπεν, ὅτι διὰ τοῦτο προφήτας καὶ γραμματεῖς ἀποστελῶ. « Il leur dit donc : C'est pour cela que je vous envoie des prophètes et des scribes. »

(2) Cette citation ne se trouve pas dans la Glose, mais dans saint Jérôme en termes équivalents.

(3) Le grec εὐθέων signifie plutôt ceux qui sont droits, mais le sens est le même.

---

mores sumus Dei. Ab impiis etiam memoria interficitur Dei, quando et templum Dei a lascivis corrumpitur, et altare ejus per negligentiam orationum sordidatur. Abel autem *luctus* interpretatur : qui ergo non recipit quod scriptum est (*Matth.* 5.) : « Beati qui lugent, » sanguinem effundit Abel; hoc est veritatem luctus salutaris. Effundunt etiam aliqui veritatem Scripturarum, quasi sanguinem earum; quia omnis Scriptura nisi secundum veritatem intelligatur, mortua est.

Chrys. (*in hom.* 74 *ut sup.*) Et ut omnem excusationem illis adimeret (ne dicerent, quoniam « ad gentes eos misisti, propter hoc scandalizati sumus »), prædixerat quod ad eos essent mittendi discipuli : et ideo de ultione eorum subditur : « Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam. » Glossa. Non hos tantum præsentes dicit, sed omnem generationem malorum præcedentem et futuram, quia omnes una civitas sunt, et unum corpus diaboli. Hier. Regula autem Scripturarum est, duas generationes bonorum et malorum nosse : de generatione bonorum dicitur (*Psal* 111.) : « Generatio justorum benedicetur; » de malis vero in præsenti loco, « generatio viperarum : » ergo et isti quia similia (sicut Cain et Joas) contra

contre les Apôtres des mêmes crimes qu'avaient commis Caïn et Joas, sont compris dans la même génération. — S. Chrys. (*hom.* 75.) Ou bien dans un autre sens, comme le supplice de l'enfer, dont le Seigneur les menaçait, devait tarder encore quelque temps, il les menace de châtiments immédiats en leur disant : « Tout cela viendra sur cette race qui est aujourd'hui.» — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même que toutes les grâces que les saints ont méritées dans chacune des générations qui se sont succédé depuis le commencement du monde, ont été accordées à ceux qui, dans ces derniers temps, ont reçu Jésus-Christ ; ainsi tous les châtiments que les méchants ont mérités depuis le commencement du monde, sont venus fondre dans ces derniers temps sur les Juifs, parce qu'ils ont rejeté Jésus-Christ. Ou bien, de même que toute la justice réunie des saints qui ont précédé, et en général de tous les saints, n'a pu obtenir une si grande abondance de grâces que celle que Dieu a répandue sur les hommes par Jésus-Christ ; ainsi les péchés réunis de tous les impies n'ont point mérité d'aussi grands châtiments que ceux qui vinrent fondre sur les Juifs, tels que ceux que les Romains firent souffrir à ce malheureux peuple, et qui furent suivis d'une peine non moins terrible pour toutes les générations suivantes, celle d'être rejetées de Dieu jusqu'à la fin du monde, et d'être le jouet et la risée de tous les autres peuples. Car aussi, quel plus grand crime que de ne pas recevoir le Fils de Dieu qui venait à eux avec tant de miséricorde et d'humilité, mais de lui faire souffrir une mort aussi cruelle? Ou bien, lorsqu'une nation ou une cité se rend coupable, Dieu ne la punit pas aussitôt, mais il attend pendant plusieurs générations, et lorsqu'il a décrété de perdre cette cité ou cette nation, il semble la rendre responsable des péchés de toutes les géné-

---

apostolos gesserunt de una generatione, esse referuntur. Chrys. (*in homil.* 74 *ut sup.*) Vel aliter : quia gehennæ pœna quam eis comminatus fuerat, tardabatur, comminatur etiam eis præsentia mala, cum dicit : « Venient hæc omnia super generationem istam. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sicut enim omnia bona quæ in singulis generationibus a constitutione mundi omnes sancti merebantur, illis novissimis sunt donata qui receperunt Christum; sic omnia mala quæ in singulis generationibus a constitutione mundi pati meruerunt omnes iniqui, super novissimos Judæos venerunt, quia Christum repulerunt. Aut ita : sicut omnis justitia præcedentium sanctorum, imo omnium sanctorum, tantum mereri non potuit, quantum gratiæ datum est hominibus in Christo; sic omnium peccata impiorum tantum malum mereri non potuerunt, quantum venit super Judæos, ut talia paterentur, qualia passi sunt a Romanis; et sic postmodum omnes generationes eorum usque in finem seculi projicerentur a Deo, et ludibrium fierent gentibus universis. Quid enim pejus potest fieri quam filium cum misericordia et humilitate venientem non suscipere, sed tali modo interficere? Vel ita : omnis gens vel civitas non statim cum peccaverit, punit eam Deus, sed expectat per multas generationes; quando autem placuerit Deo perdere civitatem illam aut gentem, videtur omnium generationum præcedentium

rations précédentes, parce qu'elle souffre elle seule tout ce qu'ont mérité ces générations. C'est ainsi que la génération actuelle des Juifs paraît punie pour les crimes de ses ancêtres, bien qu'elle ne reçoive que le juste châtiment dû à ses propres crimes.

S. CHRYS. (*hom.* 74.) Celui qui a été témoin des prévarications d'un grand nombre, et qui, loin de devenir meilleur, retombe dans les mêmes fautes ou dans de plus graves encore, se rend digne de plus grands châtiments.

ỳ. 37-39. — *Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu? Le temps approche que votre maison restera déserte. Car je vous le déclare, vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

S. CHRYS. (*hom.* 74.) Le Sauveur s'adresse ensuite à la ville de Jérusalem elle-même pour l'instruction de ceux qui l'écoutent : « Jérusalem, Jérusalem, » répétition qui exprime toute sa compassion et son amour. — S. JÉR. Sous le nom de Jérusalem, ce n'est pas aux pierres ni aux édifices de cette ville qu'il s'adresse, mais à ses habitants sur lesquels il pleure avec toute l'affection d'un père pour ses enfants. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Il prévoit la destruction de cette ville, et les maux que les Romains doivent lui faire endurer, et il se rappelle en même temps le sang des saints qu'elle avait répandu, et qu'elle devait répandre encore, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Toi qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés. » Tu as scié en deux le prophète Isaïe que je t'avais envoyé, tu as lapidé mon serviteur Jérémie, tu as répandu la cervelle d'Ezéchiel en le traînant

---

peccata reddere illi, quoniam quæ omnes merebantur, hæc sola passa fuit : sic et generatio Judæorum pro patribus suis videtur punita : vere autem, non pro illis, sed pro se condemnati sunt.

CHRYS. (*in hom.* 74 *ut sup.* 2.) Qui enim multos jam peccantes vidit, et incorrectus permansit, eadem rursus vel graviora faciens, majori est pœnæ obnoxius.

Hierusalem, Hierusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti? Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta : dico enim vobis, non me videbitis amodo, donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini!

CHRYS. (*in hom. ut sup.*) Post prædicta, ad civitatem convertit Dominus sermonem, ex hoc erudi volens auditores. Unde dicit : « Hierusalem, Hierusalem. » Hæc autem duplicatio miserentis est, et valde diligentis. HIER. « Hierusalem » autem, non saxa et ædificia civitatis, sed habitatores vocat, quam patris plangit affectu. CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. hom.* 6.) Prævidens ruinam civitatis illius, et plagam quæ a Romanis superventura erat, recordabatur quidem sanguinis sanctorum suorum qui effusus erat ab illis, et postmodum effundendus : unde addit : « Quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt. » Missum ad te Esaiam serrasti, et servum meum Hieremiam lapidasti, Ezechielem tractum per lapides excerebrasti;

sur les pierres (1). Comment pourras-tu jamais être sauvée, toi qui ne permets à aucun médecin d'arriver jusqu'à toi? » Et il ne lui dit pas : Toi qui as tué, ou qui as lapidé, mais « qui tues et qui lapides, » c'est-à-dire il est comme dans ta nature de tuer et de lapider les saints; et en effet, elle a traité les Apôtres comme elle avait autrefois traité les prophètes. — S. Chrys. (*hom.* 74.) Après s'être ainsi adressé à cette ville homicide, et lui avoir dévoilé toute l'horreur des meurtres qu'elle avait commis, le Sauveur ajoute comme pour s'excuser : « Combien de fois ai-je voulu réunir tes enfants! » Comme s'il disait. Non-seulement tu n'as pu par tant de meurtres éteindre l'amour que j'ai pour toi, mais j'ai voulu t'unir intimement à moi, non pas une fois ou deux, mais dans une multitude de circonstances; et pour lui exprimer la grandeur de sa tendresse, il ne dédaigne pas de se comparer à une poule. — S. Aug. (*Quest. évang.*, I, 36.) Cet animal a une tendresse excessive pour ses petits, elle s'affecte de leurs infirmités jusqu'à en devenir malade elle-même, et ce que vous trouverez difficilement dans les autres oiseaux, elle couvre ses petits de ses ailes, et les défend contre le milan. C'est ainsi que notre mère, la sagesse de Dieu, devenue infirme en quelque sorte par son union avec notre chair, selon cette parole de l'Apôtre : « Ce qui paraît en Dieu une faiblesse est plus fort que les hommes, » protége notre infirmité, et résiste aux attaques du démon qui voudrait nous enlever.

Orig. Le Sauveur appelle les Juifs enfants de Jérusalem dans le sens que nous appelons les enfants des citoyens ceux qui leur succèdent.

(1) Les supplices de ces deux premiers prophètes sont racontés par saint Epiphane dans sa *Vie des prophètes*, ainsi que le meurtre d'Ezéchiel dans Babylone, sans que le saint docteur dise toutefois que la cervelle d'Ezéchiel fut répandue et qu'il fut traîné sur des pierres. Mais si nous devons en croire Adricomius, dans sa description de la Terre Sainte, Ezéchiel aurait été écartelé, ce qui peut laisser supposer que sa cervelle fut répandue et son corps traîné sur les pierres. Cependant cet historien ne cite aucun ancien auteur à l'appui de ce fait. Baronius parle d'Isaïe au six juillet, de Jérémie au dix avril et d'Ezéchiel au premier mai.

---

quomodo salvaberis, quæ ad te medicum nullum venire permittis? Et non dixit, « occidisti, » aut, « lapidasti, » sed, « occidis et lapidas, » id est, hoc quasi propriam et naturalem consuetudinem habes ut occidas et lapides sanctos : eadem enim fecit apostolis quæ fecerat aliquando prophetis. Chrys. (*in hom.* 74 *ut sup.*) Deinde cum vocasset eam, et abominabiles ejus occisiones dixisset, quasi se excusando dixit, subdens : « Quoties volui congregare filios tuos? » Quasi dicat : Neque prædictis occisionibus me a tua benevolentia avertisti, sed volui te mihi adjungere, non semel aut bis, sed multoties : magnitudinem autem amoris sub similitudine gallinæ ostendit. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. 36.) Hoc enim genus animantis magnum affectum in filios habet, ita ut eorum infirmitate affecta, infirmetur et ipsa : et quod difficile in cæteris animantibus invenies, alis suis filios protegens contra milvum pugnat : sic et mater nostra Dei sapientia per carnis susceptionem infirmata quodammodo secundum illud Apostoli : « Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus, » protegit infirmitatem nostram, et resistit diabolo, ne nos rapiat.

Orig. (*ut sup.*) Filios autem Hierusalem dicit, secundum quod dicimus semper civium successores præcedentium

Il dit : « Combien de fois ai-je voulu, » lorsqu'il est certain cependant qu'il n'a enseigné qu'une seule fois les Juifs dans la vérité de sa chair, parce que le Christ a toujours été présent, et dans Moïse, et dans les prophètes et dans les anges que Dieu envoyait pour sauver les hommes dans toutes les générations. — Rab. Que les hérétiques cessent donc de ne faire remonter l'origine du Christ qu'à sa naissance du sein de la vierge (1), qu'ils cessent de prêcher un autre Dieu de la loi et des prophètes. — S. Aug. (*Enchir.*, chap. 99.) Où est donc cette puissance par laquelle il fait tout ce qu'il veut sur la terre et dans le ciel, s'il est vrai qu'il ait voulu rassembler les enfants de Jérusalem, et qu'il n'ait pu le faire ? N'est-ce pas plutôt Jérusalem qui ne voulut pas lui laisser rassembler ses enfants, et cependant malgré son opposition, n'a-t-il pas rassemblé réellement tous ceux qu'il a voulu ?

S. Chrys. (*hom.* 74.) Il leur prédit ensuite le châtiment qu'ils avaient toujours redouté, la destruction du temple et de la ville : « Le temps s'approche où votre demeure sera déserte.» — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même que le corps, après sa séparation d'avec l'âme, commence par se refroidir, puis tombe en pourriture et en dissolution ; ainsi notre temple intérieur, lorsque le Saint-Esprit s'en sera retiré, se remplira de troubles, de rebellion jusqu'à son entière destruction. — Orig. Notre-Seigneur Jésus-Christ fait toujours les mêmes menaces à ceux qui n'ont pas voulu se laisser rassembler sous ses ailes : « Voici que votre maison demeurera déserte, » c'est-à-dire votre âme et votre

(1) Notre-Seigneur Jésus-Christ tire réellement le principe de son humanité de la Vierge Marie en ce sens qu'elle a fourni de son sang très-pur la matière nécessaire pour former son corps. Il s'agit donc ici de sa divinité.

---

filios. Dicit autem : « Quoties volui, » cum sit manifestum semel eum docuisse in corpore Judæos : semper enim Christus præsens fuit et in Moyse, et in prophetis, et in angelis ministrantibus saluti humanæ per singulas generationes. Si quis autem non fuerit congregatus ab eo, judicabitur quasi noluerit congregari. Raba. Cessent igitur hæretici Christo principium ex Virgine dare : omittant alium legis et prophetarum Deum prædicare. Aug. (*in Ench.*, cap. 99.) Ubi est autem illa omnipotentia, qua in cœlo et in terra omnia quæcunque voluit fecit, si colligere filios Hierusalem voluit et non fecit? Annon potius illa quidem filios suos ab ipso colligi noluit, sed ea quoque nolente, filios ejus collegit ipse quos voluit?

Chrys. (*in homil.* 74, *ut sup.*) Deinde comminatur pœnam quam semper formidaverunt (scilicet civitatis et templi eversionem) dicens : « Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf.*) Sicut enim corpus anima recedente, prius quidem frigescit, deinde putrescit et solvitur; sic et templum nostrum, Dei spiritu recedente, prius seditionibus et indisciplinatione replebitur, deinde veniet ad ruinam. Orig. (*ut sup.*) Semper etiam eis qui noluerunt congregari sub alis ejus, comminatur Christus : « Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta, »

corps. Et si quelqu'un de vous refuse de se réunir sous les ailes de Jésus-Christ, du moment où il se refusera à cette réunion (par l'acte de sa volonté plutôt que par un acte extérieur), il cessera de voir la beauté du Verbe jusqu'à ce qu'il se repente de son obstination et qu'il dise : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » C'est, en effet, lorsqu'un homme se convertit à Dieu, que le Verbe béni de Dieu descend dans son cœur : « Car je vous le dis, vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » — S. Jér. C'est-à-dire vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vous ayez fait pénitence et reconnu hautement que je suis celui que les prophètes ont annoncé, le Fils du Père tout-puissant. Les Juifs ont donc un temps marqué pour le repentir; qu'ils confessent que celui qui vient au nom du Seigneur est béni, et ils seront admis à contempler le visage du Christ.— S. Chrys. (*hom.* 74.) Ou bien dans un autre sens, il annonce ici en termes couverts son second avénement, alors que tous les Juifs, sans exception, l'adoreront comme leur Dieu; quant à l'expression « désormais, » elle se rapporte au temps de sa mort sur la croix.

---

id est, anima et corpus. Sed et si quis ex vobis noluerit congregari sub alis Christi, ex tempore illo ex quo congregationem refugit (actu magis quam corpore) non videbit pulchritudinem Verbi, donec pœnitens a proposito malo dicat : « Benedictus qui venit in nomine Domini! » tunc enim verbum Dei benedictum venit super cor hominis, quando fuerit quis conversus ad Deum : unde sequitur : « Dico enim vobis, non me videbitis amodo donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini! » Hier. Quasi dicat : « Nisi pœnitentiam egeritis et confessi fueritis ipsum esse me, de quo prophetæ cecinerunt, Filium omnipotentis Patris, faciem meam non videbitis. » Habent ergo Judæi statutum sibi tempus pœnitentiæ : confiteantur benedictum qui venit in nomine Domini, et Christi ora conspicient. Chrys. (*in hom.* 74 *ut sup.*) Vel aliter : per hoc occulte secundum adventum significavit, quoniam tunc omnino eum adorabunt : quod autem dicit *amodo,* ad tempus crucis refertur.

CHAPITRE XXIV.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-2. — Pourquoi Notre-Seigneur sort du temple après les prédictions qu'il vient de faire. — Pourquoi les Apôtres s'approchent de lui pour lui faire remarquer la structure de cet édifice. — Quand fut accomplie la prédiction du Sauveur touchant la destruction du temple. — Dessein providentiel de Dieu dans la ruine du temple. — Comment s'est vérifiée cette prédiction qu'il ne resterait pas pierre sur pierre. — Accomplissement de cette prédiction dans le sens mystique.

℣. 3-5. — Pourquoi les disciples s'approchent secrètement du Sauveur. — Quelles sont les trois choses sur lesquelles ils l'interrogent? — Que figure la montagne des Oliviers sur laquelle Notre-Seigneur est assis? — Deux avénements du Verbe dans l'âme. — Comment le Sauveur répond à la première question qui avait pour objet la destruction de la ville. — Quels sont les dangers contre lesquels il prémunit tout d'abord ses disciples? — Séducteurs dont il est ici question. — Quels sont ceux qu'on peut appeler de véritables antechrists?

℣. 6-8. — Signes particuliers soit de la ruine de Jérusalem, soit de l'avénement de Notre-Seigneur par l'Eglise, soit de son dernier avénement. — Combats qui devaient se livrer sous les murs et dans l'enceinte de Jérusalem. — Comment Notre-Seigneur rassure ses disciples contre la crainte que ces prédictions devaient leur inspirer. — Quelles calamités signifient les guerres, les pestes, les famines, les tremblements de terre qu'il prédit devoir arriver? — Ces calamités arriveront-elles selon le cours des choses humaines? — Raisons pour lesquelles elles reparaîtront à la fin du monde. — Explication de ces calamités dans le sens allégorique.

℣. 9-14. — Pourquoi Notre-Seigneur prédit à ses disciples les graves épreuves auxquelles ils seront soumis eux-mêmes. — Cause des tribulations qu'ils auront à souffrir. — Comment est-il vrai que les chrétiens ont été l'objet de la haine de tous les peuples? — On ne peut conclure de ces paroles que les chrétiens n'aient eu rien à souffrir avant l'accomplissement de ces prédictions. — Combat que les disciples auront à soutenir contre les faux frères. — Quels furent ces faux prophètes au temps de la ruine de Jérusalem? — Ce qui rendra cette épreuve plus pénible, le refroidissement de la charité dans le cœur d'un grand nombre. — Comment Notre-Seigneur console ses disciples par la perspective du succès de leurs prédications. — Pourquoi la ruine de Jérusalem est arrivée après que l'Evangile eût été prêché par toute la terre. — Comment tout ce passage peut se rapporter à la fin du monde. — Cette prédiction : *L'Evangile du royaume sera prêché dans tout l'univers* a-t-elle été accomplie par les Apôtres eux-mêmes? — Comment concilier ici les deux explications différentes. — Explication de ce passage dans le sens moral. — A quoi doit s'attendre celui qui veut recevoir dans son âme le glorieux avénement de la parole de Dieu.

℣. 15-22. — Prophétie citée par Notre-Seigneur à l'appui de la prédiction de la ruine de Jérusalem. — Comment saint Luc précise le temps où cette abomination de la désolation eut lieu. — Que faut-il entendre par cette abomination de la désolation? — Comment le Sauveur ôte aux Juifs toute espérance de se

relever de la ruine de leur ville et de leur nation. — Comment il montre que ces calamités sont inévitables. — Pourquoi déclare-t-il malheureuses les femmes qui seront enceintes ou nourrices dans ces tristes circonstances? — Comment la saison d'hiver et le jour du sabbat viendront-ils ajouter aux difficultés de cette suprême épreuve ? — Calamités inouïes qui vinrent fondre alors sur les Juifs. — Cause de ces maux accablants que la colère divine a fait tomber sur eux. — Comment, dans quel sens, et pourquoi ces calamités seront abrégées. — Pourquoi l'Evangéliste saint Jean n'a rien écrit sur ces événements. — Application à l'avénement du Seigneur des signes précurseurs de la ruine de Jérusalem. — Explication de tout ce passage dans le sens moral et dans le sens allégorique.

℣. 23-28. — Signes précurseurs de l'avénement du Sauveur. — Comment faut-il entendre ici cette expression : *Alors si quelqu'un?* etc. — Comment il prémunit ses disciples contre les artifices des séducteurs. — Comment le second avénement sera tout différent du premier. — Dans quelle intention les faux prophètes affirmeront la présence du Christ. — Pourquoi Dieu donne aux méchants le pouvoir d'opérer des prodiges, pouvoir qu'il n'accorde pas toujours aux saints. — Pour quel motif et par quels procédés les méchants opèrent ces prodiges. — Nature de la puissance que Dieu a laissée aux mauvais anges. — Comment l'antechrist, par ces prodiges, entraînera tous les hommes charnels à sa suite. — Comment les élus eux-mêmes seront exposés à être séduits. — Pourquoi Notre-Seigneur prédit toutes ces choses si longtemps à l'avance. — Comment le Fils de l'homme manifestera alors sa présence. — Signes précurseurs de son avénement. — Comment le mystère de l'avénement de Jésus-Christ nous est rendu sensible dans un fait naturel. — Que faut-il entendre par le *corps* autour duquel s'assembleront les aigles? — Que représentent les aigles? — Comment ce passage peut s'appliquer aux faux prophètes et aux hérétiques. — Comment le Christ paraîtra aussi vite que l'éclair de l'Orient à l'Occident. — Comment il prémunit ses disciples contre les schismatiques et les hérétiques. — Que signifient encore ici le désert et les endroits cachés, l'Orient et l'Occident? — Comment ces paroles nous invitent à nous réunir pour méditer la passion de Jésus-Christ.

℣. 29, 30.— Ordre et circonstances de l'avénement du Sauveur. — Comment il fait comprendre à ses disciples la gloire de son avénement par le soleil qui s'obscurcira, etc. — Comment seront produits ces prodiges dans les astres des cieux. — Quel est le signe du Fils de l'homme qui paraîtra dans les cieux. — Que signifient ici les vertus des cieux, et comment seront-elles ébranlées? — Pourquoi le Sauveur annonce l'apparition de la croix comme d'un signe entouré de gloire. — Pourquoi, à la vue de ce signe, toutes les tribus de la terre s'abandonneront aux pleurs. — Comment peut-on expliquer tous ces prodiges célestes dans le sens moral? — Comment Notre-Seigneur éloigne avec soin toute idée d'ignominie de son second avénement. — Dans quel sens il apparaîtra sur les nuées du ciel. — Comment il était juste que le Fils de l'homme entourât de cette puissance et de cette gloire son second avénement. — A quels signes reconnaîtrons-nous que le Fils de l'homme est proche. — Comment Notre-Seigneur accomplit ces prédictions dans l'avénement qu'il ne cesse de renouveler dans toute son Eglise.

℣. 31. — Dans quel sens il faut entendre la trompette des anges dont parle ici le Sauveur. — Les anges ne rassembleront-ils que ceux qu'ils trouveront

revêtus de leur corps? — Comment les cieux peuvent figurer ici les saintes Ecritures. — Que désigne encore le sommet des cieux, et leur extrémité.

℣. 32-35. — Comment Notre-Seigneur précise l'époque des événements qui doivent s'accomplir par une comparaison prise du figuier. — Comment l'avénement du Seigneur est proche pour chacun de nous. — Que figure le figuier dans le sens mystique. — Comment Notre-Seigneur confirme la foi aux avénements qu'il vient de prédire. — Quelle est cette génération qui ne passera pas avant que toutes ces choses arrivent. — Comment le ciel et la terre passeront.

℣. 36-41. — Pourquoi Notre-Seigneur ne veut pas déterminer le jour où ces choses arriveront. — Peut-on conclure de ses paroles qu'il ignore lui-même ce jour et cette heure ? — Comment est-il prouvé que le Père n'a point refusé cette connaissance à son Fils? — Pourquoi cependant, et dans quel sens, déclare-t-il lui-même qu'il ne sait pas ce jour ? — Si l'on ne peut connaître ni ce jour ni cette heure, peut-on du moins connaître dans quelle semaine, dans quelle décade d'années ce jour doit arriver? — Comment Notre-Seigneur prouve-t-il que ce n'est point par ignorance qu'il garde le silence sur le jour et l'heure du jugement? — Comment ce jour viendra à l'improviste. — Notre-Seigneur condamne-t-il ici le mariage, les aliments ? etc. — Comment concilier les prédictions de guerre qui précèdent avec les signes de paix profonde dont le Sauveur parle ici. — Autre preuve que ce jour viendra sans être attendu. — Que représentent et que figurent ces deux hommes dans un champ, dont l'un sera pris, et l'autre laissé, ces deux femmes occupées à tourner la meule, ces deux personnes qui sont dans le même lit.

℣. 42-44. — Pourquoi était-il utile aux Apôtres de ne point connaître ce jour ? — A qui Notre-Seigneur adresse ces paroles : *Veillez*. — Pourquoi Notre-Seigneur se réserve la connaissance de ce dernier jour. — Quel est ce père de famille, cette maison, ce voleur dont parle ici le Sauveur. — Pourquoi a-t-il voulu que cette dernière heure nous demeurât cachée?

℣. 45-51. — A qui le Sauveur recommande-t-il une vigilance plus spéciale ? — Combien il est difficile d'arriver à la perfection de la vertu. — Combien il est rare de trouver un serviteur fidèle et prudent. — Nécessité de ces deux vertus, en quoi elles consistent dans la pratique. — Comment cette parabole s'applique également aux princes de la terre. — Quel est ce maître, cette famille, ces serviteurs. — Différence des récompenses accordées aux bons prédicateurs et aux bons auditeurs. — Menace du châtiment qui attend les méchants. — En quoi consiste la mauvaise conduite de ce serviteur. — Application aux évêques. — Explication de ces paroles dans le sens figuratif. — Comment ce mauvais serviteur recevra le châtiment des hypocrites. — Que signifient les pleurs et les grincements de dents. — Pourquoi le Seigneur permet-il que les méchants soient établis pour gouverner sa famille? — Trois sortes de bons serviteurs qui désirent le retour de leur maître. — Quel est celui dont la conduite se rapproche davantage du précepte donné par Notre-Seigneur.

ỷ. 1-2. — *Lorsque Jésus sortait du temple pour s'en aller, ses disciples s'approchèrent de lui pour lui faire remarquer la structure de cet édifice. Mais il leur dit : Voyez-vous tous ces bâtiments? Je vous le dis en vérité, ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.*

Orig. (*traité* 27 *sur S. Matth.*) Après que Notre-Seigneur Jésus-Christ eut prédit tous les maux qui devaient tomber sur la ville de Jérusalem, il sortit du temple qu'il avait préservé de sa destruction tant qu'il y était resté : « Jésus étant sorti du temple s'en allait. » Chacun de nous aussi devient le temple de Dieu, à cause de l'esprit de Dieu qui habite en lui (1), et c'est à lui seul qu'il doit imputer l'abandon où Jésus-Christ le laisse en sortant de son cœur. « Et ses disciples s'approchèrent de lui, » etc. On se demande naturellement pourquoi ils lui montrent les constructions du temple comme s'il ne les avait jamais vues. La raison en est que Notre-Seigneur ayant prédit plus haut la ruine du temple, les disciples qui l'entendirent, s'étonnèrent qu'un édifice de cette grandeur et de cette magnificence dût être entièrement détruit, et ils lui en firent voir la beauté, pour le fléchir en faveur de cet édifice, et l'engager à ne point accomplir les menaces qu'il avait faites. Or, la nature humaine nous offre elle-même une admirable structure, puisqu'elle est devenue le temple de Dieu, et encore aujourd'hui les disciples de Jésus-Christ et les autres saints, proclamant les prodiges que Dieu a opérés en faveur de cette pauvre nature humaine, intercèdent auprès de Jésus-Christ pour qu'il n'abandonne point le genre humain en punition de ses péchés.

(1) « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous? » (I *Corinth.*, III, 16.) « Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit saint? » (VI, 19.) « Vous êtes le temple du Dieu vivant. » (II *Corinth.*, VI, 16.)

CAPUT XXIV.

Et egressus Jesus de templo, ibat. Et accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi. Ipse autem respondens, dixit illis : Videtis hæc omnia? Amen dico vobis : Non relinquetur hic lapis super lapidem qui non destruatur.

Orig. (*Tract.* 27, *in Matth.*) Postquam omnia quæ super Hierusalem ventura erant, Christus prædixit, exiit de templo qui conservaverat templum ne caderet, donec fuit in eo : unde dicitur : « Egressus Jesus de templo, ibat. » Sed et unusquisque, cum sit templum Dei propter Spiritum Dei inhabitantem in se, ipse fit causa suæ desertionis, ut egrediatur ab eo Christus. Sequitur : « Et accesserunt ad eum discipuli; » etc. Dignum est videre quomodo ostendunt ei structuras templi, quasi nunquam viderit templum. Ad quod respondendum est quod cum Christus prophetizasset superius ruinam templi futuram, audientes discipuli mirati sunt talem ac tantam templi structuram ad nihilum redigendam : propterea ostendunt ei, ut flecterent eum ad misericordiam loci illius, ne faceret quod fuerat comminatus. Sed et cum sit humanæ naturæ admirabilis constructio (facta videlicet templum Dei), discipuli cæterique sancti etiam modo miranda opera Dei erga figmentum humanum confitentes, ante conspectum Christi intercedunt, ne deserat genus humanum propter peccata ipsorum.

« Mais il leur dit : Vous voyez tous ces bâtiments? je vous le dis en vérité, ils seront tellement détruits, qu'il n'y restera pas pierre sur pierre. — Rab. L'histoire nous donne le véritable sens de cette prédiction : quarante-deux ans après la passion du Sauveur, la ville fut détruite avec le temple, sous Vespasien et Tite, empereurs romains. — Remi. C'est par un dessein providentiel que le temple disparut avec les cérémonies de la loi aussitôt la révélation de la loi de grâce ; car autrement, ceux qui étaient encore faibles dans la foi, voyant que les institutions qui avaient Dieu pour auteur, et que les prophètes avaient consacrées, continuaient à subsister, se seraient éloignés insensiblement de la pureté de la foi pour embrasser un judaïsme tout charnel.— S. Chrys. (*hom.* 75.)Mais comment s'est vérifiée cette prédiction qu'il ne resterait pas pierre sur pierre? Ou bien, le Sauveur a voulu parler d'une destruction complète, ou de la destruction des parties du temple qu'ils avaient sous les yeux ; car il est des parties qut ont été détruites jusque dans les fondements. J'ajouterai que ce qui s'est accompli de cette prédiction est pour nous un motif de croire que les autres parties seront elles-mêmes entièrement détruites.

S. Jér. Dans le sens mystique, aussitôt que le Seigneur fut sorti du temple, tout l'édifice de la loi et la disposition des commandements ont été entièrement détruits, de manière que les Juifs ne peuvent plus en observer la moindre partie, et que tous les membres privés de leur chef sont dans une lutte continuelle les uns avec les autres. — Orig. Tout homme qui reçoit dans son âme la parole de Dieu, devient le temple de Dieu. Si après avoir péché, il conserve encore quelque vestige de foi et de religion, ce temple est en partie renversé et en partie debout. Mais, au contraire, si après son péché, il ne prend plus

---

Sequitur : « Ipse autem respondens, dixit eis : Videtis hæc omnia? Amen dico vobis, non relinquetur hic lapis super lapidem qui non destruatur. » Rab. Juxta historiam manifestus est sensus, quia anno quadragesimo secundo post passionem Domini, sub Vespasiano et Tito, romanis principibus, civitas eversa est cum templo. Remig. Divinitus autem procuratum est ut revelata jam luce gratiæ templum cum suis cæremoniis tolleretur; ne forte aliquis parvulus in fide dum videret omnia illa quæ a Domino fuerant instituta, et a prophetis sanctificata, adhuc permanere, paulatim recedendo a sinceritate fidei ad carnalem judaismum transiret. Chrys. (*in hom.* 75, *in Matth.*) Sed qualiter verum est quod non mansit lapis super lapidem? Vel enim desolationem ejus ostendens omnimodam hoc dixit; vel secundum illum locum ubi erat : sunt enim ejus partes usque ad fundamenta destructæ. Cum his et illud dicam, quoniam ex his quæ facta sunt etiam de reliquis oportet credere quod peribunt perfecte.

Hier. Mystice autem recedente Domino de templo, omnia legis ædificia et compositio mandatorum ita destructa est, ut nihil a Judæis possit impleri ; et capite sublato, universa inter se membra compugnent. Orig. (*ut sup.*) Omnis etiam homo qui suscipiens in se verbum Dei templum est, si post peccatum adhuc servat ex parte vestigia fidei et religionis, templum est ex parte destructum, et ex parte consistens; qui autem postquam peccaverit, curam sui non habet,

aucun souci de son salut, il tombe en ruines de jour en jour jusqu'à ce qu'il se sépare tout à fait du Dieu vivant, et alors il ne reste plus en lui pierre sur pierre des commandements de Dieu, et la destruction est complète.

ỳ. 3-5. — *Et lorsqu'il était assis sur la montagne des Oliviers, ses disciples s'approchèrent de lui en particulier et lui dirent : Dites-nous quand ces choses arriveront et quel sera le signe de votre avénement et de la consommation du siècle? Et Jésus leur répondit : Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise, parce que plusieurs viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ; et ils en séduiront plusieurs.*

Remi. Le Seigneur, continuant son chemin, parvint jusqu'au mont des Oliviers. Or, comme il avait prédit clairement la destruction complète du temple dont quelques-uns de ses disciples lui avaient fait admirer chemin faisant la magnifique structure, lorsqu'il fut arrivé sur le mont des Oliviers, ils s'approchèrent de lui pour l'interroger, comme le remarque l'Evangéliste : « Lorsqu'il se fut assis sur la montagne des Oliviers. » — S. Chrys. (*hom.* 75.) Ils s'approchèrent de lui secrètement, parce qu'ils avaient à lui faire d'importantes questions; car ils désiraient connaître le jour de son avénement par le désir ardent qu'ils avaient d'être témoins de sa gloire. — S. Jér. Ils lui demandent trois choses : premièrement à quelle époque doit avoir lieu la destruction de Jérusalem : « Dites-nous quand toutes ces choses arriveront; » secondement, à quel temps le Christ doit venir : « Et quel sera le signe de votre avénement? » troisièmement, quand doit arriver la fin du monde (1*) : « Et quel signe il y aura de la consom-

(1*) La difficulté est ici de bien distinguer dans la réponse très-étendue de Notre-Seigneur Jésus-Christ les signes avant-coureurs de la ruine de Jérusalem et les signes précurseurs du

---

paulatim minuitur, donec ad plenum recedat a Deo vivente ; et sic non relinquetur lapis super lapidem mandatorum Dei, qui non destruatur.

Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum discipuli secreto, dicentes : Dic nobis, quando hæc erunt? et quod signum adventus tui, et consummationis seculi? Et respondens Jesus dixit eis : Videte ne quis vos seducat : multi enim venient in nomine meo dicentes : Ego sum Christus; et multos seducent.

Remig. Perseverans Dominus in itinere, pervenit ad montem Oliveti, et quibusdam discipulis in via ostendentibus et laudantibus ædificationem templi, ipse palam prædixerat omnia esse destruenda : idcirco, cum pervenisset ad montem Oliveti, accesserunt ad eum interrogantes : unde dicitur : « Sedente autem eo super montem Oliveti. » Chrys. (*in hom.* 75 *ut sup.*) Propter hoc autem secreto accesserunt, quia de magnis erant interrogaturi : etenim cupiebant discere diem adventus ejus, quia vehementer desiderabant gloriam ejus videre. Hier. Et interrogant tria : primo, quo tempore Hierusalem destruenda sit, dicentes : « Dic nobis quando hæc erunt ? » Secundo, quo tempore Christus venturus sit : unde dicunt : « Et quod signum adventus tui ? » Tertio, quo tempore consummatio seculi sit futura : unde dicunt : « Et consummationis seculi. »

mation du siècle. » — S. Chrys. (*hom.* 75.) Saint Luc rapporte que les disciples n'adressèrent au Sauveur qu'une seule question sur la ville de Jérusalem, parce qu'ils pensaient que l'avénement du Christ et la fin du monde suivraient immédiatement la ruine de Jérusalem. D'après saint Marc, ce ne furent pas tous les disciples qui l'interrogèrent sur la ruine de Jérusalem, mais seulement Pierre, Jacques Jean et André qui parlaient à Jésus plus librement et sans crainte.

Orig. La montagne des Oliviers est la figure de l'Eglise, formée de toutes les nations. — Remi. Cette montagne ne porte pas d'arbres stériles, mais des oliviers, dont l'huile entretient la lumière qui dissipe les ténèbres, repose les membres fatigués par le travail, et rend la

dernier avénement du Sauveur et de la fin du monde. Il faut laisser de côté, comme trop exclusifs ou trop absolus : 1º le système de quelques anciens interprètes (S. Irénée, S. Grégoire le Grand) qui ont entendu cette prédiction tout entière de la fin du monde; 2º celui de quelques protestants (Lightfoot, Grotius), des rationalistes modernes, et même de quelques catholiques qui appliquent cette prophétie tout entière à la ruine de Jérusalem, ou au règne du Messie dans l'établissement de l'Eglise, hypothèse qui a contre elle le sentiment de toute l'antiquité et le texte même de la prophétie; 3º le système d'interprétation qui admet deux sens littéraux, de sorte que la prophétie convient dans le même sens et dans toutes ses parties à ces deux événements. Restent alors deux autres systèmes : le premier est celui de saint Jérôme, de saint Augustin, de Bède et de la plupart des saints Pères et interprètes. Ils prétendent que cette prophétie se rapporte en partie à la ruine de Jérusalem et en partie à la fin du monde, de sorte que les deux événements y sont mêlés ensemble et que Jésus-Christ y parle tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Ce sentiment est conforme à la nature des événements dont il s'agit aussi bien qu'à la nature des visions prophétiques où les objets prochains et éloignés sont montrés en même temps aux hommes inspirés. C'est ce que nous voyons fréquemment dans les prophètes qui parlent souvent tout à la fois d'un événement prochain et temporel et d'un événement spirituel et éloigné; le premier est la figure du second, et les prophètes mêlent ensemble des traits qui ne conviennent qu'à la figure avec d'autres qui ne conviennent qu'à la chose figurée. « Il faut donc supposer, remarque d'Allioli qui embrasse ce système, que les deux événements sont représentés sous les mêmes expressions, de telle sorte cependant que c'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui domine dans le sens littéral, prochain et complet, tandis que l'autre n'est compris sous les mêmes expressions que dans un sens plus éloigné, impropre et imparfait. » Toutefois d'autres Pères et interprètes, parmi lesquels saint Chrysostome, Euthymius, le P. Lami, Bossuet, vont plus loin et croient pouvoir distinguer deux parties bien tranchées dans cette prédiction, la première ayant rapport à la ruine de Jérusalem, et la seconde à la fin du monde. Cette cinquième interprétation serait la plus satisfaisante si l'on pouvait bien préciser où finit la première et où commence la seconde. Mais il est difficile d'admettre, avec saint Chrysostome, que les vingt-deux premiers versets de ce chapitre et les versets analogues des autres Evangélistes ne se rapportent qu'à la ruine de Jérusalem. Il faut donc, en concédant que les versets 23 et suivants du chapitre xxiv de saint Matthieu, les versets 26-36 du chapitre xxi de saint Luc et les versets 24-37 du chapitre xiii de saint Marc se rapportent à peu près exclusivement à la fin du monde, admettre que dans tout ce qui précède, Jésus-Christ, en prédisant la ruine de Jérsualem, s'est expliqué de telle sorte que ce qu'il disait des signes avant-coureurs de cette ruine, à l'exception de quelques traits, peuvent aussi s'entendre dans un sens figuré des signes précurseurs de son dernier avénement; c'est le sentiment de Bossuet un peu modifié. (Voyez Bossuet, *Méditations sur l'Evangile.*)

Chrys. (*in hom.* 75 *ut sup.*) Lucas autem ait unam esse interrogationem quæ est de Hierosolyma, quasi æstimantibus discipulis tunc futurum esse Christi adventum et finem mundi, quando Hierosolyma destrueretur : Marcus autem ait non omnes eos de consummatione Hierosolymæ interrogasse; sed Petrum, Jacobum Joannem et Andream, quasi liberius et securius Christo loquentes.

Orig. Puto autem montem Oliveti mysterium esse Ecclesiæ, quæ ex gentibus est. Remig. Mons autem Oliveti non habet infructuosas arbores, sed oliveta quibus lumen nutritur ad fugandas tenebras; et quibus fessis requies, infir-

santé aux malades. Or, Notre-Seigneur, assis sur la montagne des Oliviers, en face du temple, s'entretient de la ruine de ce temple et de la destruction de la nation juive, pour montrer par la position même qu'il occupe, que tout en restant calme et tranquille au milieu de son Eglise, il ne laisse pas de condamner l'orgueil des impies. — Orig. Le laboureur qui est assis sur la montagne des Oliviers, c'est le Verbe de Dieu établi dans l'Eglise, c'est-à-dire Jésus-Christ qui ne cesse de greffer les branches de l'olivier sauvage sur l'olivier franc des patriarches. Or, ceux qui mettent leur confiance en Jésus-Christ, désirent connaître quel sera le signe de son avénement et de la consommation du siècle. Il y a deux avénements du Verbe dans l'âme : le premier a lieu par cette prédication du Christ qui paraît une folie, et qui annonce que Jésus-Christ est né, et qu'il a été crucifié; le second avénement se fait dans les hommes parfaits dont saint Paul a dit : « Nous parlons le langage de la sagesse au milieu des hommes parfaits; » et à ce second avénement vient se joindre la consommation du siècle dans l'homme parfait, pour qui le monde a été crucifié. » (*Galat.*, VI.)

S. Hil. (*can.* 25.) Comme les disciples font à Jésus-Christ trois questions différentes, elles sont divisées en autant de propositions distinctes pour le temps où ces événements doivent arriver. Notre-Seigneur répond d'abord à la question qui a pour objet la destruction de la ville, et il confirme sa réponse par la vérité de sa doctrine, afin que ses disciples ne tombent point dans les piéges que les hommes de mensonge pourraient tendre à leur ignorance : « Et Jésus leur répondit : Prenez garde que nul ne vous séduise; car plusieurs viendront en mon nom, disant : Je suis le Christ. » — S. Chrys. (*hom.* 75.) Il ne leur parle pas immédiatement dans sa réponse de la ruine de Jéru-

---

mis salus præstatur. Sedens autem Dominus supra montem Oliveti contra templum, de ruina ipsius et excidio judaicæ gentis disputat, ut etiam ipso situ corporis monstret quia quietus manens in Ecclesia impiorum superbiam condemnat. Orig. (*ut sup.*) Agricola enim residens in monte Oliveti, verbum Dei est in Ecclesia confirmatum ; Christus scilicet, qui semper oleastri ramos inserit in bonam olivam patrum. Qui autem habent fiduciam ante Christum, discere volunt signum adventus Christi, et consummationis seculi. Est autem duplex adventus Verbi in animam : primus quidem, stulta prædicatio de Christo, quando prædicamus Christum natum et crucifixum ; secundus autem adventus est in viris perfectis, de quibus dicitur (1 *Cor.* 3) : « Sapientiam loquimur inter perfectos ; » et huic secundo adventui adjungitur consummatio seculi in viro perfecto, cui mundus crucifixus est. (*ad Gal.* 6.)

Hilar. (*Can.* 25 *ut sup.*) Et quia tria a discipulis quæsita sunt, distinctis et temporis intelligentiæ significationibus separantur : respondetur ergo primo de civitatis occasu, et deinde confirmatur veritate doctrinæ ; ne quis fallax ignorantibus possit obrepere : unde sequitur : « Et respondens Jesus, dixit eis : Videte ne quis vos seducat : multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego sum Christus. » Chrys. (*in homil.* 75. *ut sup.*) Neque enim de Hierosolymæ des-

salem, ni de son second avénement, mais il leur signale les dangers contre lesquels il fallait tout d'abord les prémunir. — S. Jér. Un des séducteurs, dont il leur parle ici, fut Simon le Samaritain dont il est question dans les Actes des Apôtres (chap. viii), qui se proclamait la grande vertu (1), et qui avait écrit entre autres choses dans ses ouvrages : « Je suis la parole de Dieu ; je suis le tout-puissant ; je suis tout ce que Dieu possède. » Mais saint Jean l'Evangéliste ne dit-il pas, dans une de ses épîtres : « Vous avez entendu dire que l'antechrist doit venir ; or, il y a maintenant plusieurs antechrists ? » Pour moi, je pense que tous les hérésiarques sont des antechrists, qui enseignent, sous le nom du Christ, une doctrine contraire à la sienne, et il n'est pas étonnant que nous en voyions plusieurs qui se laissent séduire par eux, puisque le Seigneur a dit : « Et ils en séduiront un grand nombre. » — Orig. Ils en séduisent un grand nombre, parce que la porte qui conduit à la perdition est large, et qu'il en est beaucoup qui entrent par cette porte. (*Matth.*, vii.) Ce signe est suffisant pour reconnaître la séduction des antechrists qui viennent dire : « Je suis le Christ, » ce que nous ne voyons pas que Jésus-Christ ait jamais dit ; car les œuvres toute divines qu'il opérait, la doctrine qu'il enseignait et sa vertu étaient des témoignages plus que suffisants pour établir qu'il était le Christ. Or, tout discours qui fait profession d'expliquer les Ecritures selon la règle de la foi, et qui ne contient pas la vérité, est un antechrist ; car Jésus-Christ est la vérité, tandis que l'antechrist n'a que l'apparence de la vérité. Nous trouvons également que Jésus-Christ est la réunion de toutes les vertus, et que l'antechrist n'a que les dehors trompeurs de ces mêmes vertus ; car toutes les

(1) La vertu de Dieu.

---

tructione, neque de secundo adventu respondit statim, sed de malis quibus statim obviandum erat. Hier. Unus autem eorum de quibus loquitur, fuit Simon Samaritanus, quem in Actibus apostolorum legimus (cap. 8), qui se *magnam* dicebat esse *virtutem* ; hæc quoque inter cætera in suis voluminibus scripta dimittens : « Ego sum sermo Dei ; ego omnipotens ; ego omnia Dei. » Sed et Joannes apostolus in epistola sua loquitur (1 cap. 2) : « Audistis quia Antichristus venturus est : nunc autem Antichristi multi sunt. » Ego reor omnes hæresiarchas *antichristos* esse ; et sub nomine Christi ea docere quæ contraria sunt Christo ; nec mirum si aliquos ab his videamus seduci, cum Dominus dixerit : « Et multos seducent. » Orig. (*ut sup.*) Multi autem sunt qui seducuntur, quia larga est porta quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. (*Matth.* 7.) Hoc autem solum sufficit ad cognoscendum seductionem antichristorum qui dicunt : « Ego sum Christus : » quod nunquam legitur Christus dixisse : sufficiebant enim ad credendum quod ipse est Christus, opera Dei, et sermo quem docebat, et virtus ipsius. Omnis etiam sermo qui profitetur expositionem Scripturarum secundum fidem earum, et non habet veritatem, Antichristus est : veritas enim *Christus* est ; et simulata veritas, *Antichristus*. Sed et omnes virtutes invenimus esse *Christum*, et omnes simulatas virtutes *Antichristum* ; quo-

différentes espèces de bien que Jésus-Christ a réellement en lui pour l'édification des hommes, l'antechrist les a toutes en apparence pour séduire les saints. Nous avons donc besoin du secours de Dieu, pour qu'aucune parole, aucune influence ne puisse nous nuire; car s'il est dangereux de rencontrer quelqu'un dont la conduite soit contraire à la règle des mœurs, il est bien plus dangereux encore de rencontrer un homme qui est en opposition avec la véritable règle d'interprétation des Ecritures.

℣. 6-8. — *Vous entendrez aussi parler de guerres et de bruits de guerres; mais gardez-vous bien de vous troubler, car il faut que ces choses arrivent; mais ce ne sera pas encore la fin. Car on verra se soulever peuple contre peuple et royaume contre royaume; et il y aura des pestes, des famines et des tremblements de terre en divers lieux. Et toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs.*

S. Aug. (*Lettre à Hésych.*) (1). Notre-Seigneur répond aux questions de ses disciples en leur faisant connaître les différentes circonstances des événements qui doivent suivre, c'est-à-dire soit de la ruine de Jérusalem à l'occasion de laquelle ils l'avaient interrogé, soit de son avénement par l'Eglise, dans laquelle il ne cesse de se manifester jusqu'à la fin des siècles, et de se révéler dans les nouveaux membres auxquels il donne naissance tous les jours, soit enfin de la consommation des siècles où il viendra pour juger les vivants et les morts. Or, comme il énumère les signes particuliers à ces trois événements, il nous faut examiner attentivement les signes qui sont propres à

(1) Cette lettre porte pour titre, qu'il ne faut point chercher à connaître l'époque de la fin du monde, mais se conduire de manière à être toujours prêt à quitter cette vie pour aller paraître devant Dieu.

---

niam omnes species boni quascunque habet Christus in se in veritate ad ædificationem hominum, omnes eas habet diabolus in specie ad seductiones sanctorum : opus ergo est nobis Deo auxiliatore, ne quis nos seducat, vel sermo, vel virtus : malum enim invenire aliquem secundum mores vitæ errantem : multo autem pejus arbitror esse, non secundum verissimam regulam Scripturarum sentire.

Audituri enim estis prælia, et opiniones præliorum : videte ne turbemini : oportet enim hæc fieri; sed nondum statim est finis : consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum; et erunt pestilentiæ, et fames, et terræmotus per loca. Hæc autem omnia, initia sunt dolorum.

Aug. (*ad Hesychium. Epist.* 80.) Interrogantibus discipulis ea Dominus respondit quæ jam ex illo tempore fuerant secutura, sive de excidio Hierusalem, unde orta est ipsius interrogationis occasio, sive de adventu suo per Ecclesiam, in qua usque ad finem venire non cessat (in suis enim veniens agnoscitur, dum ejus quotidie membra nascuntur), sive de ipso fine in quo apparebit vivos judicaturus et mortuos. Cum itaque signa dicat quæ ad ista tria pertinent, quod eorum trium signorum ad aliquid horum referendum sit, diligenter consideran-

chacun d'eux, pour ne point appliquer à l'un ce qui se rapporte à l'autre. — S. Chrys. (*hom.* 75.) Il leur parle d'abord des combats qui devaient se livrer sous les murs et dans l'enceinte de Jérusalem : « Vous entendrez des combats (1*) et des bruits de guerre. » — Orig. (*Traité* 28 *sur S. Matth.*) Celui qui entend les cris que poussent les combattants, entend les combats; celui qui entend le récit des combats qui ont lieu dans des pays éloignés, entend des bruits ou des rumeurs de combats.

S. Chrys. (*hom.* 75.) Mais comme cette prédiction pouvait jeter le trouble dans l'âme de ses disciples, il les rassure en leur disant : « Gardez-vous bien de vous troubler; » et il les dissuade de la fausse idée où ils étaient que la fin du monde suivrait immédiatement la guerre qui devait détruire Jérusalem en ajoutant : « Il faut que toutes ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin. » — S. Jér. C'est-à-dire gardons-nous de croire que le jour du jugement est proche, car Dieu le tient en réserve pour un autre temps, et le Seigneur en trace clairement les signes avant-coureurs dans les paroles suivantes : « Car on verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume, » etc. — Rab. (2). Ou bien, il prévient ses Apôtres de ne pas se laisser effrayer lorsque ces choses arriveront, au point de s'enfuir de Jérusalem et de la Judée, car ce ne sera pas encore la fin, mais ce ne sera que dans quarante ans qu'aura lieu la dévastation de toute la contrée qui sera suivie de la destruction sans retour de la ville et du temple, événements auxquels il fait allusion en disant : « On verra se soulever peuple contre peuple et royaume contre

(1*) L'explication d'Origène nous force de traduire de la sorte ces paroles : « Audituri enim estis prælia, » etc.
(2) Cette citation ne se trouve pas dans Raban, mais dans la Glose, sans nom d'auteur.

---

dum est; ne forte quod pertinet ad unum, referendum putemus ad alterum. Chrys. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Hic autem loquitur de præliis quæ Hierosolymis erant futura, cum dicit illis : « Audituri enim estis prælia et opiniones præliorum. » Orig. (*Tract.* 28, *in Matth.*) Qui audit ipsas voces quæ fiunt in præliis, audit prælia; qui autem de præliis longe gestis audit, opiniones vel rumores audit præliorum.

Chrys. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Quia vero per hoc turbari etiam discipuli poterant, ideo subdit : « Videte ne turbemini. » Deinde quia æstimabant post istud bellum quo Hierusalem destrueretur statim finem mundi esse venturum, eos in vera opinione stabilit, dicens : « Oportet enim hæc fieri; sed nondum statim est finis. » Hier. Id est, non putemus diem instare judicii, sed in tempus aliud reservari : cujus signum perspicue in consequentibus ponitur : « Consurget enim gens in gentem, et regnum, » etc. Rab. Vel admonentur apostoli ne his advenientibus terreantur, ut Hierosolymam Judæamque deserant : quia non statim finis, sed in quadragesimum annum desolatio provinciæ ultimumque urbis et templi sequetur excidium : de quibus subditur : « Consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum. » Constat

royaume. » Or, il est certain que ces calamités épouvantables désolèrent littéralement cette malheureuse contrée.— S. Chrys. (*hom.* 75.) Il va plus loin, et pour leur montrer qu'il combattra lui-même contre les Juifs, non-seulement il prédit des guerres, mais les fléaux dont la main de Dieu les frappera — Rab. Remarquons que ces paroles : « Une nation s'élèvera contre une nation, » expriment surtout la division qui règnera entre les hommes; ces autres : « Il y aura des pestes, » les diverses maladies du corps; ces autres : « Et des famines, » la stérilité de la terre, et ces dernières : « Et des tremblements de terre en divers lieux, » les effets de la vengeance divine. — S. Chrys. (*hom.* 75.) Et toutes ces calamités n'arriveront pas selon le cours ordinaire des choses humaines, mais par l'effet de la colère de Dieu; aussi ne les prédit-il pas simplement comme des événements qui doivent arriver en même temps, mais il insiste avec dessein sur cette circonstance : « Et toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs, » c'est-à-dire des maux qui doivent fondre sur la nation juive.

Orig. Ou bien dans un autre sens, de même que les corps sont travaillés par la maladie avant de mourir, ainsi est-il nécessaire que la terre, tombant pour ainsi dire en langueur, soit ébranlée avant sa dissolution par des tremblements multipliés, que l'air, infecté de vapeurs pestilentielles, exerce partout une influence mortelle, et que la vertu vivifiante de la terre venant à s'éteindre, les fruits soient étouffés dans leur germe. Or, la disette des vivres fera nécessairement tomber les hommes dans l'avarice, et les mettra aux prises les uns avec les autres. Mais comme les révoltes et les guerres ont tantôt pour cause l'avarice, tantôt l'ambition et l'amour de la vaine gloire, on peut

---

autem hic acerbissimos dolores, quibus omnis vastata est provincia, ad litteram contigisse. Chrys. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Deinde ut ostendat quoniam et ipse præliabitur contra Judæos, non solum bella prænuntiat, sed et plagas divinitus illatas : unde subdit : « Et erunt pestilentiæ, et fames, et terræmotus per loca. » Rab. Notandum quod in hoc quod dicit : « Consurget gens in gentem, » ostenditur perturbatio hominum; « erunt pestilentiæ, » ecce inæqualitas corporum; « erit fames, » ecce sterilitas terræ; « terræmotus per loca, » ecce respectus iræ desuper. Chrys. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Et non simpliciter hæc fient secundum consuetudinem antea in hominibus existentem, sed ex ira quæ erit desuper : et propter hoc non simpliciter dixit ea esse ventura, neque repente, sed cum quadam significatione : unde subdit : « Hæc autem omnia sunt initia dolorum, » id est, judaicorum malorum.

Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : sicut ægrotant corpora ante mortem, sic necesse est ante corruptionem mundi, ut quasi languens terra frequentibus terræ motibus conquassetur; aer vim mortiferam concipiens, pestilens fiat; et vitalis virtus terræ deficiens, suffocet fructus. Consequens autem est ut propter inopiam ciborum, in avaritiam et bella homines excitentur : sed quia insurrectiones et lites interdum fiunt propter avaritiam, interdum autem propter concupiscentias principatus et gloriam vanam,

donner une raison plus profonde encore de celles qui éclateront à la fin du monde. De même que l'avénement de Jésus-Christ fut une source de paix toute divine pour un grand nombre de nations, de même le débordement de l'iniquité, refroidissant la charité d'un grand nombre, sera cause que Dieu et son Christ les abandonneront; et l'on verra renaître les guerres, parce que la vertu des saints ne s'opposera plus au développement des causes qui sont comme une semence de dissensions. Les puissances ennemies, de leur côté, ne trouvant plus d'obstacles dans les saints et dans Jésus-Christ, exerceront librement leur puissance sur les cœurs des hommes, et soulèveront les nations contre les nations, et les royaumes contre les royaumes. S'il est vrai, comme le pensent quelques-uns, que les famines et les pestes soient l'œuvre des anges de Satan, ces fléaux ne feront que s'accroître sous l'action de ces puissances hostiles; car elle ne sera plus combattue par les disciples de Jésus-Christ qui sont le sel de la terre et la lumière du monde, et qui étouffaient les germes semés par la malice du démon, comme autrefois les prières saintes (1) obtenaient la cessation des famines et des pestes que les péchés du peuple juif attiraient sur lui. Le Sauveur prédit avec raison que ces calamités arriveront en divers lieux; car Dieu ne veut pas perdre tout d'un coup le genre humain, mais il ne lui fait éprouver que successivement les effets de sa justice, pour lui laisser le temps de se repentir. Or, si lorsque ces calamités se feront sentir les hommes n'en deviennent point meilleurs, elles iront toujours en augmentant : « Et toutes ces choses ne seront que le commencement des maux qui doivent suivre, » et qui feront souffrir aux impies les douleurs les plus aigües. — S. JÉR. Dans le sens mystique,

(1) C'est ce que firent en particulier Samuel (I *Rois*, XII); Jérémie (XIV et XV); Elie (III *Rois*, XVII et XVIII); Elisée (IV *Rois*, II, III, VI, VII, VIII).

---

adhuc profundiorem dabit aliquis causam eorum quæ ante finem mundi sunt ventura : sicut enim adventus Christi in pluribus gentibus divina virtute fecit pacem, sic consequens est ut propter abundantiam iniquitatis refriguerit charitas multorum, et ideo dereliquerit illos Deus et Christus ejus, iterum fieri prælia, dum non prohibentur a sanctitate operationes seminatrices bellorum; sed adversariæ virtutes, dum non vetantur a sanctis, et a Christo absque prohibitione operabuntur in cordibus hominum, ut excitent gentem adversus gentem, et regnum adversus regnum. Si autem (sicut quibusdam placet) et fames et pestilentiæ ab angelis Sathanæ fiunt, hæc etiam tunc invalescent ab adversis virtutibus, quando non fuerint sales terræ et lux mundi Christi discipuli, destruentes quæ ex dæmonum malitia seminantur : et aliquando quidem in Israël fames et pestilentiæ fiebant propter peccata, quas orationes sanctorum solvebant. Bene autem « per loca; » non enim insimul vult Deus perdere humanum genus, sed judicans per partes, dat pœnitentiæ locum. (*Sap*. 12.) Si autem incipientibus hujusmodi malis non fuerit facta correptio, proficient ad pejus : unde sequitur : « Hæc autem omnia initia sunt dolorum » qui secturi sunt adversus impios, ut in doloribus acutissimis crucientur.

HIER. Mystice autem videtur regnum

ce royaume qui se soulève, cette peste produite par ceux dont les discours sont comme une gangrène (II *Timoth.*, II) qui répand insensiblement sa corruption, et la faim de la parole de Dieu, et l'agitation de toute la terre, et la séparation de la vraie foi, paraissent devoir s'entendre surtout des hérétiques qui, en combattant les uns contre les autres, assurent la victoire de l'Eglise. — ORIG. Or, il faut que tous ces événements s'accomplissent avant que nous voyions la perfection de la sagesse qui est en Jésus-Christ, mais ils ne seront pas suivis immédiatement de cette fin que nous cherchons; car cette fin toute pacifique sera bien loin de devenir le partage de tels hommes. — S. JÉR. Ces paroles : « Toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs, » seraient mieux traduites par : « Le commencement des enfantements, » de sorte que l'arrivée de l'antechrist devrait être considérée comme le moment de la conception plutôt que de l'enfantement (1).

℣. 9-14. — *Alors on vous livrera pour être tourmentés et on vous fera mourir; et vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom. En ce même temps, plusieurs trouveront des occasions de scandale et de chute, se trahiront et se haïront les uns les autres. Il s'élèvera un grand nombre de faux prophètes, qui séduiront beaucoup de personnes. Et parce que l'iniquité sera venue à son comble, la charité de plusieurs se refroidira. Mais celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin. Et cet Evangile du royaume sera prêché dans toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les nations; et c'est alors que la fin arrivera.*

RAB. Le Seigneur découvre ici la justice de ce déluge de maux qui

(1) Probablement qu'au lieu de τῶν ὠδινων, *des enfantements*, on aura lu τῶν ὀδύνων, *des douleurs;* il est vrai que le mot ὠδιν, enfantement, est un dérivé de ὀδύνη, à cause de la douleur qui accompagne l'enfantement.

---

consurgere, et pestilentia eorum quorum sermo serpit ut cancer (II *ad Tim.* 2), et fames audiendi verbum Dei, et commotio universæ terræ, et a vera fide separatio, in hæreticis magis intelligi, qui contra se invicem dimicantes, Ecclesiæ victoriam faciunt. ORIG. (*ut sup.*) Oportet autem hæc fieri antequam videamus perfectionem sapientiæ quæ est in Christo; sed non statim erit finis quem quærimus; pacificus enim finis longe est ab hominibus istis. HIER. Quod autem dixit : « Hæc omnia initia sunt dolorum, » melius transfertur parturitionum, ut quasi conceptus quidam adventus Antichristi, non partus intelligatur.

Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos; et eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum. Et tunc scandalizabuntur multi, et invicem tradent, et odio habebunt invicem. Et multi pseudoprophetæ surgent, et seducent multos Et quoniam abundabit iniquitas, refrigescet charitas multorum. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus; et tunc veniet consummatio.

RAB. Quo merito Hierosolymis ac pro-

viendront fondre sur Jérusalem et sur toute la Judée : « Alors ils vous livreront, » etc. — S. CHRYS. (*hom.* 75.) Ou bien dans un autre sens, les disciples, en entendant les prédictions qui avaient pour objet la ruine de Jérusalem, se croyaient en dehors de ces calamités, qu'ils regardaient comme un châtiment qui leur était étranger, et ils espéraient et désiraient vivement pour eux dans l'avenir un sort plus prospère, or le Sauveur leur annonce de graves épreuves pour leur inspirer une certaine sollicitude. Il les avait prémunis plus haut contre les artifices des séducteurs, il leur prédit maintenant la violence des tyrans : « Alors ils vous livreront pour être tourmentés, et ils vous feront mourir. » Il entremêle les maux qui leur sont propres au récit des malheurs communs à tous les hommes, pour adoucir ces maux par ce rapprochement, et il ajoute à ce motif de consolation, en leur découvrant la cause de ces tribulations, c'est qu'ils souffriront à cause de son nom : « Et vous serez haïs de toutes les nations, à cause de mon nom. » — ORIG. Mais comment les chrétiens ont-ils été l'objet de la haine même des peuples qui habitent les extrémités de la terre? On peut répondre que le mot « tous, » est mis ici par amplification pour « plusieurs. » Ces autres paroles : « Alors ils vous livreront, » offrent une nouvelle difficulté; car avant l'accomplissement de ces prédictions, les chrétiens ont eu à souffrir bien des tribulations. Nous répondons que les chrétiens seront alors livrés à des tribulations comme jamais ils n'en ont enduré. En effet, ceux qui sont dans le malheur aiment à en rechercher les causes, et à en trouver une raison qu'ils puissent mettre en avant pour se justifier. Il était donc naturel aux idolâtres de dire que ces guerres, ces famines, ces pestes étaient l'effet

---

vinciæ Judæorum universæ tot irroganda fuerint adversa, Dominus manifestat, subdens : « Tunc tradent vos, » etc. CHRYS. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Vel aliter : quia discipuli audientes ea quæ de Hierosolyma prædicebantur, sic dispositi erant ut extra turbationem essent, quasi de aliena pœna audientes; sibi vero prospera superventura sperabant, quæ advenire valde desiderabant; propter hoc eis gravia prænuntiat, in sollicitudine eos statuens : et prius quidem jusserat eos vigilare contra deceptiones seductorum : nunc autem tyrannorum violentiam eis prædicit, dicens : « Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos : » opportune enim eorum mala interposuit, mitigationem habentia a communibus malis : nec solum ita eos consolatus est, sed ostendendo tribulationis causam, adjungens quod propter nomen ejus hæc essent passuri. Unde sequitur : « Et eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum. » ORIG. (*ut sup.*) Sed quomodo etiam in ultimis partibus terræ commorantibus gentibus odio habetur populus Christi? Nisi forte et hic aliquis dicat propter exaggerationem positum *omnibus* pro *multis*. Sed et hoc quod dicit : « Tunc tradent vos, » habet quæstionem. Nam et priusquam hæc fierent, traditi sunt Christiani in tribulationes. Sed aliquis respondebit, quia tunc maxime tradentur Christiani in tribulationes quemadmodum nunquam. Amant enim qui in calamitatibus sunt, causas earum discutientes, invenire aliquid quod loquantur. Consequens ergo est, ut quasi

de la désertion du culte des dieux par cette multitude d'hommes qui se faisaient chrétiens, que les chrétiens étaient même cause des tremblements de terre, et c'est pour cela que l'Eglise fut en butte aux persécutions.

S. Chrys. (*hom.* 75.) A ce double combat, que leur livreront et les séducteurs et leurs ennemis, il en ajoute un troisième, c'est celui qu'ils auront à soutenir contre les faux frères. « Et alors plusieurs seront scandalisés, » etc. Ecoutez l'Apôtre gémissant sur cet état de lutte continuelle : « Nous avons souffert des combats au dehors, des frayeurs au dedans. » (II *Corinth.*, vii). Et ailleurs : « Nous avons été en péril parmi les faux frères, » (II *Corinth.*, xi) et c'est d'eux qu'il dit dans le même endroit : « Tels sont les faux apôtres, ouvriers trompeurs, » et c'est d'eux aussi que Notre-Seigneur parle en ces termes : « Et il s'élèvera un grand nombre de faux prophètes, » etc. Quelque temps avant la ruine de Jérusalem, on vit paraître plusieurs faux prophètes, qui se disaient chrétiens, et qui en séduisirent un grand nombre ; ce sont ceux que saint Paul appelle de faux frères et saint Jean des antechrist (I *Jean*, ii) — S. Hil. (*can.* 26.) Tel fut Nicolas, l'un des sept diacres, qui en pervertit beaucoup par une apparence hypocrite de vérité, et Simon le magicien, qui, versé dans les opérations diaboliques, corrompit un grand nombre de chrétiens par ses faux miracles.

S. Chrys. (*hom.* 75.) Et ce qui rendra cette épreuve plus pénible encore, c'est qu'ils n'auront point les consolations de la charité (1*).

(1*) Le texte grec offre un sens tout différent et plus rationnel à notre avis que celui de la traduction latine citée par saint Thomas : « Ostendit quia tales pseudo-prophetæ nullam mitigationem a charitate, » etc. Ce ne sont point les faux prophètes, mais les apôtres ou les chrétiens eux-mêmes qui sont le sujet de la phrase. Εἶτα πάλιν τὸ πάντων χαλεπώτερον, ὅτι οὐδὲ τὴν ἀπὸ τῆς ἀγαπῆς παραμυτίαν ἕξουσιν, texte dont nous avons adopté le sens dans la traduction latine.

---

derelinquentibus hominibus deorum culturam propter multitudinem Christianorum dicant fieri bella, fames et pestilentias; sed et terræmotus causam dicerent Christianos; propter quod et persecutiones passæ sunt Ecclesiæ.

Chrys. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Postquam autem jam duplex prælium posuit (scilicet quod est a seductoribus, et quod est ab inimicis), consequenter tertium prælium ponit, quod est a falsis fratribus : unde subdit : « Et tunc scandalizabuntur multi, » etc. Vide autem et Paulum hæc plorantem et dicentem (II *Cor.* 7) : « Foris pugnæ, intus timores. » Et alibi (II *Cor.* 2) : « Pericula in falsis fratribus : » de quibus ibi dicit : « Tales sunt pseudoapostoli, operarii subdoli : » unde et hic subditur : « Et multi pseudoprophetæ surgent, » etc. Remig. Imminente enim captivitate Hierusalem multi insurrexerunt, Christianos se esse dicentes, et multos seduxerunt, quos Paulus nominat « falsos fratres » (*ut sup.*) Joannes vero « antichristos » (*in epist.* i, cap. 2.) Hilar. (*Can.* 26. *ut sup.*) Ut Nicolaus unus ex septem diaconibus fuit, qui multos mentita veritate pervertit; et Simon magus qui Zabolicis instructus operibus plures miraculis confictis depravavit.

Chrys. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Deinde (quod his difficilius est) ostendit quod caritatis consolationem non habituri sint:

« Et parce que l'iniquité sera venue à son comble, la charité de plusieurs se refroidira. » — REMI. C'est-à-dire l'amour véritable de Dieu et du prochain; car, plus un homme se livre à l'iniquité, plus aussi le feu de la charité s'éteint dans son cœur. — S. JÉR. Remarquons que le Sauveur ne dit pas que la foi ou la charité seront éteintes dans tous les cœurs, mais dans le cœur d'un grand nombre, car la charité devait persévérer dans les Apôtres et dans leurs semblables, selon cette parole de saint Paul : « Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ. » Et c'est pour cela que Notre-Seigneur ajoute : « Celui qui persévéra jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. » — REMI. Jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa vie, car celui qui aura persévéré jusqu'à la fin de sa vie dans la charité, et dans la confession du nom de Jésus-Christ, celui-là sera sauvé.

S. CHRYS. (*hom.* 75.) Il prévient ensuite cette objection de ses disciples : « Comment donc pourrons-nous vivre au milieu de tant de maux? » Et il leur promet bien davantage, non-seulement ils vivront, mais ils enseigneront partout l'univers : « Et cet Evangile du royaume sera prêché par toute la terre. » — REMI. Le Seigneur savait que ses disciples seraient attristés de la destruction de Jérusalem et de la ruine de leur nation; il les console donc en leur apprenant que le nombre de ceux qui embrasseraient la foi parmi les nations serait beaucoup plus grand que celui des Juifs qui périraient. — S. CHRYS. (*hom.* 75.) Voulez-vous être certains que l'Evangile a été annoncé en tous lieux avant la ruine de Jérusalem? écoutez saint Paul proclamer : « Leur voix a retenti par toute la terre » (*Rom.*, x); et voyez-le voler lui-même de Jérusalem en Espagne (*Rom.*, xv). Or, si un seul apôtre a

---

unde sequitur : « Et quoniam abundabit iniquitas, refrigescet charitas, » etc. REMIG. Id est, vera dilectio erga Deum et proximum : nam quanto magis ab unoquoque iniquitas suscipitur, tanto magis in corde ipsius ardor charitatis extinguitur. HIER. Considerandum autem quod non negavit omnium fidem (vel charitatem), sed multorum : nam in apostolis et eorum similibus permansura est charitas, de qua Paulus dicit (*Rom.* 8) : « Qui nos separabit a charitate Christi? » Propter quod et hic subditur : « Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » REMIG. « Usque in finem » dicit usque ad terminum vitæ suæ : qui enim usque ad terminum vitæ suæ in confessione nominis Christi perseveraverit et in charitate, salvus factus est.

CHRYS. (*in homil.* 75 *ut sup.*) Deinde ne dicerent : « Qualiter ergo inter tot mala vivemus? » quod plus est promittit, quod non solum viverent, sed etiam ubique docerent : unde subditur : « Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbi. » REMIG. Quia enim noverat Dominus corda discipulorum contristanda esse de excidio Hierusalem et perditione suæ gentis, hoc solatio consolatur eos, quod multo plures credituri erant de gentibus, quam de Judæis perirent. CHRYS. (*in hom.* 75 *ut sup.*) Quod autem et ante captionem Hierosolymæ ubique prædicatum est Evangelium, audi quod ait Paulus (*Rom.* 10) : « In omnem terram exivit sonus eorum » (*ex psal.* 18), et vide eum a Hierusalem ad Hispaniam currentem. (*Rom.* 15.) Si autem unus tantam portionem accepit,

pris pour son partage une si grande partie de la terre, jugez de ce qu'ont dû faire tous les autres. Aussi, le même Apôtre, écrivant aux Colossiens les progrès de l'Evangile, leur dit : « Qui croît et fructifie dans toute créature qui est sous le ciel » (*Coloss.*, I, 6, 23). C'est là une des plus grandes preuves de la puissance de Jésus-Christ, qu'en trente ans environ l'Evangile ait rempli toutes les parties du monde habitable. Mais, quoique l'Evangile ait été prêché en tous lieux, tous cependant n'y ont pas cru ; c'est pour cela que le Sauveur ajoute : « Pour servir de témoignage à toutes les nations, » c'est-à-dire pour être comme une accusation contre ceux qui n'auront pas voulu croire ; car ceux qui auront embrassé la foi déposeront contre ceux qui l'auront rejetée et les condamneront. C'est avec justice que la ruine de Jérusalem est arrivée après que l'Evangile eût été prêché par toute la terre : « Et alors la fin arrivera, » c'est-à-dire la destruction de Jérusalem. En effet, après avoir vu la puissance de Jésus-Christ briller partout d'un si vif éclat, et parcourir tout l'univers en si peu de temps, quelle excuse pouvaient-ils apporter pour persévérer dans leur ingratitude ?

Remi. On peut aussi rapporter tout ce passage à la fin du monde : « Car alors plusieurs trouveront des occasions de scandale » et abandonneront la foi, en voyant le grand nombre des méchants, leur prospérité et les miracles de l'antechrist ; « et ils persécuteront leurs frères ; » et l'antechrist enverra « de faux prophètes qui en séduiront un grand nombre; et l'iniquité sera à son comble, » parce que le nombre des méchants s'augmentera, « et la charité se refroidira » parce que le nombre des bons diminuera. — S. Jér. Le signe de l'avénement du Sauveur sera la prédication de l'Evangile dans tout l'univers, de manière que

---

excogita, reliqui quanta operati sunt. Unde et quibusdam scribens de Evangelio dicit (*Colos.* 5) : « Quod fructificat et crescit in omni creatura quæ sub cœlo est. » Hoc autem est maximum signum virtutis Christi, quod in triginta annis vel parum amplius Evangelii sermo fines orbis terrarum implevit. Quamvis autem Evangelium ubique prædicatum fuerit, non tamen omnes crediderunt; propter quod subdit : « In testimonium omnibus gentibus, » id est, in accusationem his qui non crediderint : qui enim crediderunt, testabuntur adversus eos qui non crediderunt, et condemnabunt eos. Convenienter autem postquam prædicatum est Evangelium per orbem terrarum, tunc Hierosolyma periit : unde sequitur : « Et tunc veniet consummatio, » id est, finis Hierosolymorum : qui enim viderunt Christi virtutem ubique refulgentem, et in brevi tempore orbem terrarum supergressam, quam veniam habere debuerant in ingratitudine permanentes ?

Remig. Potest autem et totius locus iste referri ad consummationem seculi. Tunc enim « plurimi scandalizabuntur » recedentes a fide, videntes multitudinem et divitias malorum, et miracula Antichristi; et « consocios persequentur ; » et Antichristus mittet « pseudoprophetas qui seducent multos, » et « abundabit iniquitas, » quoniam numerus malorum augebitur; et « refrigescet charitas, » quoniam numerus bonorum minuetur. Hier. Signum etiam dominici adventus est in toto orbe Evangelium prædicari,

personne ne puisse apporter d'excuse. Quant à ces paroles : « Vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom, » on peut les expliquer en disant que, dès maintenant, toutes les nations se sont réunies contre les chrétiens ; mais lorsque les prédictions du Sauveur s'accompliront, les persécutions, de partielles qu'elles étaient, deviendront générales et s'étendront partout à tout le peuple de Dieu. — S. Aug. (*Lettre* 80 *à Hesych.*) Il en est qui pensent que cette prédiction : « L'Evangile du royaume sera prêché dans tout l'univers, » a été accomplie par les Apôtres eux-mêmes ; mais cette assertion ne repose pas sur des documents assez certains, car il est encore dans l'Afrique un grand nombre de peuplades barbares, parmi lesquelles, au rapport des captifs qui viennent de ces contrées, l'Evangile n'a pas encore été prêché. Cependant, on ne peut dire en aucune manière que la promesse de Dieu leur est étrangère, car ce ne sont pas seulement les Romains, mais toutes les nations, que Dieu a promises par serment à celui qui devait naître d'Abraham (1). Il faut donc que l'Eglise s'établisse dans toutes les nations où elle n'existe pas encore, non pas dans ce sens que tous ceux qui les composent embrasseront la foi, car alors comment s'accompliraient ces autres paroles : « Vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom, » s'il ne se trouvait parmi les nations des hommes pour haïr, et d'autres pour être l'objet de cette haîne ? Les apôtres n'ont donc point prêché l'Evangile par toute la terre, puisqu'il est encore des nations où il n'a pas encore pénétré. Quant à ces paroles citées par l'Apôtre : « Le son de leur voix a retenti par toute la terre, » bien qu'elles paraissent se rapporter au passé, elles ont cependant l'avenir pour objet dans la pensée de saint Paul, comme dans

(1) *Genes.*, XII, 3 ; XVIII, 18 ; XXII, 18 ; XXVI, 4 ; XXVIII, 14.

---

ut nullus sit excusabilis. Orig. (*Tract.* 28, *in Matth.*) Quod autem dicitur : « Eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum, » sic salvare quis poterit ; quia nunc quidem in unum consenserunt omnes gentes adversus Christianos, cum autem contigerint quæ Christus prædixit, tunc fient persecutiones jam non ex parte sicut ante, sed generaliter ubique adversus populum Dei. Aug. (*ad Hesychium Epist.* 80 *ut sup.*) Sed qui putant hoc quod dicitur : « Prædicabitur Evangelium regni in universo orbe, » per ipsos apostolos factum esse, non ita esse certis documentis probatum est. Sunt enim in Africa barbaræ innumerabiles gentes, in quibus nondum prædicatum esse Evangelium ex his qui ducuntur inde captivi, addiscere in promptu est : neque tamen ullo modo recte dici potest, istos ad promissionem Dei non pertinere : non enim Romanos solum, sed omnes gentes Dominus semini Abrahæ jurando promisit. In quibus ergo gentibus nondum est Ecclesia, oportet quod sit, non ut omnes qui ibi fuerint credant : quomodo enim et illud implebitur : « Eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum, » nisi in omnibus gentibus sint et qui oderint, et quos oderint ? Non est igitur ab apostolis prædicatio ista completa, quando adhuc sunt gentes in quibus nondum cæpit impleri. Quod autem dixit Apostolus (*Rom.* 10) : « In omnem terram exivit sonus eorum, » quamvis locutio sit præteriti temporis, verbis tamen quod futurum erat dixit, non quod jam factum

celle du roi prophète. Le même Apôtre dit ailleurs que l'Evangile croît et fructifie dans tout l'univers, pour nous montrer jusqu'où il devait s'étendre dans ses développements. Si donc nous ignorons à quel temps l'Evangile doit remplir le monde entier, nous ne savons pas davantage quand doit arriver la fin du monde, car elle n'arrivera certainement pas auparavant. — Orig. Lors donc que toutes les nations auront entendu la prédication de l'Evangile, alors arrivera la fin du monde : « Et alors, dit le Sauveur, la fin arrivera, » car il est encore aujourd'hui, non-seulement des nations barbares, mais des peuples habitant nos contrées, qui n'ont pas entendu prêcher les vérités chrétiennes. — La Glose. (1) On peut admettre toutefois l'une et l'autre de ces deux explications, pourvu que l'on entende cette diffusion de l'Evangile dans deux sens différents. Si, par exemple, on l'entend du fruit de la prédication, qui est d'établir dans toutes les nations l'Eglise composée de ceux qui croient en Jésus-Christ, comme l'explique saint Augustin, c'est un signe qui doit précéder la fin du monde, mais qui n'a point précédé la ruine de Jérusalem. Mais si on ne l'entend que de la renommée de l'Evangile, cette prédiction s'est accomplie avant la ruine de Jérusalem, car les disciples de Jésus-Christ étaient alors répandus dans les quatre parties du monde, ce qui a fait dire à saint Jérôme : « Je ne pense pas qu'il soit resté une seule nation qui ne connaisse point le nom de Jésus-Christ, » et, quand même elle n'aurait pas entendu les prédicateurs de l'Evangile, elle a dû recevoir nécessairement une idée de la foi chrétienne.

Orig. Dans le sens moral, celui qui doit recevoir dans son âme ce

(1) On ne trouve ce passage ni dans la Glose, ni dans saint Anselme.

---

atque completum, sicut et ipse Propheta quo usus est teste. (*Psal.* 13.) Sed fructificare et crescere dixit Evangelium in universo mundo, ut ita significaret usquequo crescendo esset venturum. Si ergo latet quando Evangelio universus orbis implebitur, procul dubio latet quando finis erit; ante quippe non erit. Orig. (*ut sup.*) Cum ergo omnis gens audiverit Evangelii prædicationem, tunc erit seculi finis : et hoc est quod sequitur : « Et tunc erit consummatio. » Multæ enim, non solum barbararum, sed etiam nostrarum gentium, nondum audierunt Christianitatis verbum. Glossa. Utrumque autem dictorum tueri potest, si tamen diverso modo diffusio prædicationis Evangelii intelligatur. Si enim intelligatur quantum ad fructum prædicationis, qui est ut in singulis gentibus fundetur Ecclesia credentium in Christum (ut Aug. exponit) est signum quod oportet præcedere ante finem mundi; non tamen præcessit ante destructionem Hierosolymæ. Si autem intelligitur quantum ad famam prædicationis, sic ante finem Hierosolymæ fuit completum, discipulis Christi per quatuor mundi partes dispersis : unde Hier. dicit : Non puto aliquam remansisse gentem, quæ Christi nomen ignoret; et quanquam non habuerit prædicatorem, tamen ex vicinis gentibus opinionem fidei non potest ignorare.

Orig. (*ut sup.*) Moraliter autem qui visurus est secundum verbum Dei ad-

glorieux avénement qu'y produit la parole de Dieu, doit s'attendre que les puissances ennemies lui dresseront des embûches selon l'étendue de ses progrès, et se préparer comme un vigoureux athlète. Jésus-Christ, qui demeure en lui, sera un objet de haine pour tous, et moins encore pour les nations de la terre que pour les esprits de malice répandus dans les airs. Dans les discussions, il y en aura très-peu qui parviendront à la plénitude de la vérité; le plus grand nombre se scandalisera; on verra se séparer de la vérité, et ceux qui la trahiront, et ceux qui s'accuseront les uns les autres parce qu'ils seront divisés sur le point de la vraie doctrine, et que, par là même, ils se haïront mutuellement. Il s'en trouvera beaucoup encore qui n'expliqueront pas les choses futures et n'interpréteront pas les prophètes d'une manière conforme aux principes de la foi; ce sont ceux qu'il appelle des prophètes qui en séduiront un grand nombre et refroidiront la charité, qui était auparavant le fruit de la simplicité de la foi. Mais celui qui aura eu le courage de persévérer dans la doctrine de la tradition apostolique sera sauvé; et c'est ainsi que l'Evangile, répandu dans toutes les âmes, sera en témoignage à toutes les nations, c'est-à-dire à toutes les pensées pleines d'incrédulité.

ỹ. 15-22. — *Quand donc vous verrez que l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le prophète Daniel, sera dans le lieu saint, que celui qui lit entende bien ce qu'il lit. Alors que ceux qui sont dans la Judée s'enfuient sur les montagnes. Que celui qui sera au haut du toit n'en descende point pour emporter quelque chose de sa maison. Et que celui qui sera dans le champ ne retourne point pour prendre sa robe. Mais malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ce temps-là. Priez donc Dieu que votre fuite n'arrive point durant l'hiver, ni au jour du sabbat. Car l'affliction de ce temps-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du*

---

ventum gloriosum illum in animam suam, necesse est ut secundum mensuram profectus sui insidias a contrariis operationibus patiatur, quasi magnus athleta; et Christus in eo ab omnibus odiatur; non tantum a gentibus secundum carnem, quantum a gentibus spiritualium nequitiarum: sed et in quæstionibus pauci erunt veritatem plenius attingentes, plures autem scandalizabuntur, cadent ab ea proditores et accusatores alterutrum propter dissensionem dogmatum veritatis, quæ causa fiet ut odiant se invicem. Multi etiam erunt non sane tradentes de futuris sermonem, et quomodo non oportet interpretantes prophetas (quos *pseudoprophetas* dicit) seducentes multos, et ferventem dilectionem quæ prius fuerat in simplicitate fidei, refrigescere facient: sed qui potuerit manere in apostolicæ traditionis proposito, ipse salvabitur; et sic prædicatum Evangelium in animas omnium erit in testimonium omnibus gentibus, id est, omnibus cogitationibus incredulis animarum.

Cum ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto (qui legit intelligat), tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes; et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua; et in agro, non revertatur tollere tunicam suam. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus! Orate autem ut non fiat fuga vestra in hyeme vel sabbato. Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio

monde et qu'il n'y en aura jamais. Et si ces jours n'avaient été abrégés, nul homme n'aurait été sauvé ; mais ces jours seront abrégés en faveur des élus.

S. Chrys. (*hom.* 75.) Notre-Seigneur avait parlé précédemment de la ruine de Jérusalem en termes obscurs ; il l'annonce ici ouvertement et cite à l'appui une prophétie qui sera pour eux un motif de croire à la destruction du peuple juif. « Lors donc que vous verrez l'abomination de la désolation, » etc. — S. Jér. Ces paroles : « Que celui qui lit comprenne, » etc., sont dites pour nous inviter à pénétrer le sens caché de ce passage. Or, voici ce que nous lisons dans le prophète Daniel : « Et, au milieu de la semaine, l'oblation et le sacrifice cesseront ; l'abomination de la désolation sera dans le temple, et, jusqu'à la fin du temps, la consommation persévérera sur la solitude (1). »

S. Aug. (*Lettre* 80 *à Hesych.*) Saint Luc voulant préciser le temps où cette abomination de la désolation aurait lieu, c'est-à-dire lors du siége de Jérusalem, rapporte ici ces paroles du Seigneur : « Lorsque vous verrez Jérusalem entourée par une armée, sachez que sa désolation est proche. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est ce qui me fait croire que, dans la pensée du Sauveur, cette abomination c'est l'armée elle-même qui désola Jérusalem la ville sainte. — S. Jér. On peut l'entendre aussi de l'image de César que Pilate fit placer dans le temple, ou de la statue équestre d'Adrien, qui, jusqu'à ce jour, est restée dans le lieu appelé le Saint des Saints. Car, dans le style de l'Ancien Testament, abomination veut dire idole, et le mot de désola-

(1) Suivant la traduction des Septante ; voici celle de la Vulgate : « Les hosties et les sacrifices seront abolis, l'abomination de la désolation sera dans le temple, et la désolation durera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin. » (*Dan.*, IX, 27.)

---

mundi usque modo, neque fiet : et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro; sed propter electos breviabuntur dies illi.

Chrys. (*in homil.* 75, *in Matth.*) Quia supra occulte insinuavit Hierosolymæ finem consequenter idem manifeste ostendit, prophetiam inducens quæ destructionem Judæorum credere facit : unde dicit : « Cum ergo videritis abominationem desolationis. » etc. Hier. Hoc autem quod dictum est : « Qui legit intelligat, » ponitur ut ad intelligentiam mysticam provocemur. Legimus autem in Daniele (cap. 9. vers. 27) hoc modo : « Et in dimidio hebdomadis auferetur sacrificium et libamina; et in templo desolationum abominatio erit; et usque ad consummationem temporis, consummatio dabitur super solitudinem. »

Aug. (*ad Hesych. Epist.* 80 *ut sup.*) Lucas quidem ut ostenderet tunc factam fuisse abominationem desolationis, quæ a Daniele prædicta est, quando expugnata est Hierusalem, eodem loco hæc Domini verba commemorat : « Cum videritis circumdari ab exercitu Hierusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf.* homil. 41.) Unde *abominationem desolationis* videtur mihi exercitum dicere; quo scilicet desolata est civitas sancta Hierusalem. Hier. Aut potest intelligi de imagine Cæsaris, quam Pilatus posuit in templo; aut de Adriani equestri statua, quæ in ipso *Sancta Sanctorum* loco stetit usque in præsentem diem : *abominatio* enim secundum veterem Scripturam, idolum nuncupatur; et idcirco additur *desola-*

tion lui est ajouté, parce que l'idole avait été placée dans le temple désert et désolé. — S. Chrys. (*hom.* 75.) Ou bien, dans cette abomination, on peut voir encore la statue de celui qui désola la cité et le temple, statue qui fut placée dans l'intérieur du temple. Or, pour qu'ils sachent que toutes ces choses arriveront de leur vivant, le Sauveur ajoute : « Lorsque vous verrez, » etc. Admirez ici la puissance de Jésus-Christ et le courage des Apôtres, qui ne craignaient pas de prêcher l'Evangile dans un temps où les Juifs étaient attaqués de toutes parts. Les Apôtres, qui avaient été choisis parmi les Juifs, établirent des lois nouvelles, en face de la puissance des Romains, qui dominaient alors sur la Judée ; les Romains réduisirent en captivité un nombre infini de Juifs, et ils ne purent vaincre douze hommes sans armes et sans défense. Or, comme bien des fois les Juifs s'étaient relevés après de grands désastres, par exemple au temps de Sennachérib (1), d'Antiochus (2), le Sauveur ne veut point que l'on conçoive une semblable espérance, et il commande à ses disciples de s'enfuir : « Alors que ceux qui sont dans la Judée, » etc. — Remi. Il est certain que tous ces événements s'accomplirent aux approches de la ruine de Jérusalem. Lorsque les armées romaines s'avancèrent, tous les chrétiens qui étaient dans la Judée, avertis par un signe miraculeux, comme le rapporte l'histoire ecclésiastique (3), s'enfuirent au loin, et, traversant le Jourdain, ils vinrent dans la ville de Pella, où ils demeurèrent quelque temps sous la protection du roi Agrippa dont il est parlé dans les Actes des Apôtres. Cet Agrippa était soumis à l'empire romain avec la partie du peuple juif qu'il gouvernait.

(1) IV *Rois*, XIX, XX; II *Paral.*, XXXII; *Isaïe*, XXVII.
(2) I *Machab.*, I, 23; II *Machab.*, V, IX, X.
(3) *Euseb.*, III, V.

---

tionis, quod in desolato templo atque deserto idolum positum sit. Chrys. (*in homil.* 75, *ut sup.*) Vel quia ille qui desolavit civitatem et templum, statuam intus posuit. Ut autem discant quoniam viventibus quibusdam eorum, hæc erunt, propter hoc dixit : « Cum videritis ergo, » etc. Ex quo admirare Christi virtutem, et discipulorum fortitudinem, qui in talibus temporibus prædicabant, in quibus omnia judaica impugnabantur. Apostoli autem ex Judæis existentes, leges introduxerunt novas, adversus Romanos tunc dominantes : infinita millia Judæorum ceperunt Romani, et duodecim viros non superaverunt nudos et inermes. Quia vero multoties contigerat in gravibus præliis Judæos restauratos fuisse (sicut temporibus Sennacherib et Antiochi), ne aliquis suspicetur tale aliquid futurum, suis fugiendum esse præcepit, cum subdit : « Tunc qui in Judæa, » etc. Remig. Hæc enim omnia imminente desolatione Hierusalem constat fuisse impleta. Appropinquante namque Romano exercitu, omnes christiani qui in provincia erant (sicut historia ecclesiastica refert,) divino miraculo moniti, longius recesserunt; et transeuntes Jordanem, venerunt in Pellam civitatem, et ibi sub tutela Agrippæ regis (cujus mentio in Actibus apostolorum fit), aliquanto tempore manserunt; ipse autem Agrippa cum parte Judæorum quæ sibi obtemperabat, Romano subditus erat imperio.

S. Chrys. (*hom.* 76.) Notre-Seigneur fait voir ensuite que les calamités qu'il vient de prédire, sont inévitables pour les Juifs, et l'extrémité des malheurs qui les attendait : « Que celui qui sera sur le toit ne descende pas, » etc. Il valait beaucoup mieux se sauver sans son manteau que d'être tué en rentrant pour le prendre ; c'est pour cela que le Sauveur ajoute, en parlant de celui qui sera dans les champs : « Et que celui qui sera dans les champs , ne revienne pas, » etc. Si ceux qui se trouvent dans la ville doivent s'enfuir, à plus forte raison ceux qui sont au dehors doivent se garder d'y chercher un refuge. Il est facile encore de faire le sacrifice de ses richesses , et on peut remplacer ses vêtements, mais comment échapper aux incommodités inséparables de la nature? Comment une femme enceinte pourra-t-elle facilement prendre la fuite ? Comment celle qui allaite pourra-t-elle abandonner son nouveau-né? « Malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices, » etc. Malheur aux premières, parce que le poids de leur grossesse ralentit leur marche et les empêche de fuir; malheur aux autres, parce qu'elles sont retenues par l'amour qu'elles ont pour leurs enfants, et qu'elles ne pourront sauver ceux qu'elles allaitent.— Orig. (*Traité* 29 *sur S. Matth.*) Ou bien encore, malheur à elles, parce qu'il ne sera plus temps de s'apitoyer ni sur le sort des femmes enceintes, ni sur celles qui nourrissent, ni sur leurs enfants. Et comme Notre-Seigneur parlait ici pour les Juifs qui croyaient ne pouvoir s'éloigner le jour du sabbat qu'à la distance d'un mille, il ajoute donc : « Priez que votre fuite n'arrive pas pendant l'hiver , ni au jour du sabbat. » — S. Jér. Car, pendant l'hiver, la rigueur du froid empêche de s'enfuir dans les lieux solitaires , et de se cacher dans les montagnes du désert ; et le jour du sabbat il y a pour eux transgression

---

Chrys. (*in homil.* 76 , *in Matth.*) Deinde ostendens inevitabilia mala futura esse Judæis, et infinitam calamitatem, subdit : « Et qui in tecto est , non descendat, » etc. Eligibilius enim erat nudo corpore salvari, quam intrare domum ut tolleret vestimentum, et occidi : propter quod et de eo qui est in agro subdit : « Et qui in agro est non revertatur, » etc. Si enim qui in civitate sunt fugiunt, multo magis qui foris sunt non oportet ad civitatem refugere. Et quidem pecunias contemnere facile est, et providere sibi in vestimentis non difficile ; quæ autem a natura sunt , qualiter aliquis fugiet? Qualiter enim prægnans fiet levis ad fugam ? aut lactans poterit quem peperit deserere ? propter quod subdit : « Væ autem prægnantibus et nutrientibus , » etc. His quidem , quia pigriores sunt, et quia facile fugere non possunt, onere conceptionis gravatæ ; his autem, quia detinentur vinculo compassionis filiorum , et non possunt simul salvare eos quos lactant. Orig. (*Tract.* 29, *in Matth.*) Vel quoniam non erit tunc tempus miserendi, neque super prægnantes, neque super lactantes , neque super infantes earum : et quasi ad Judæos loquens, qui arbitrabantur in sabbato non oportere ambulare viam amplius quam est sabbati iter, subdit : « Orate autem ut non fiat fuga vestra hyeme vel sabbato.» Hier. Quia scilicet in altero duritia frigoris prohibet ad solitudines pergere , et in montibus deserti latitare; in altero

de la loi s'ils veulent prendre la fuite, et danger de mort s'ils se déterminent à rester.

S. Chrys. (*hom.* 76.) Vous pouvez remarquer ici que c'est aux Juifs (1*) que s'adresse ce discours ; car les Apôtres ne devaient ni observer le sabbat, ni se trouver dans la Judée lorsque Vespasien vint faire le siége de Jérusalem. D'ailleurs plusieurs d'entre eux étaient déjà morts, et si quelques-uns vivaient encore, ils se trouvaient alors dans d'autres parties du monde. Mais pour quelle raison veut-il que l'on ait recours à la prière? La voici : « Car l'affliction de ce temps-là sera si grande, » etc. — S. Aug. (*lettre* 80 *à Hésych.*) Nous lisons dans saint Luc : « Ce pays sera accablé de maux, et la colère du ciel tombera sur ce peuple; ils passeront par le fil de l'épée, et ils seront emmenés captifs dans toutes les nations. » Or, au rapport de Josèphe (2) qui a écrit l'histoire des Juifs, ce peuple vit fondre sur lui de si grandes calamités, qu'on peut à peine les croire ; aussi est-ce avec raison que Notre-Seigneur assure qu'il n'y a point eu de tribulation pareille depuis le commencement du monde, et qu'il n'y en aura jamais. Car, en supposant qu'au temps de l'antechrist, l'affliction doive être aussi grande ou même plus grande, il faut entendre ici qu'il n'y en aura point de semblable pour le peuple juif. En effet, si ce peuple doit être le premier à recevoir alors l'antechrist, il sera bien plutôt l'auteur que la victime de la tribulation.

S. Chrys. (*hom.* 76.) Je demanderai aux Juifs quelle est donc la cause de ces maux accablants que la colère divine a fait tomber sur

(1*) La traduction latine : « Vide quoniam adversus Judæos est hic sermo, » ne rend pas ici exactement le sens du texte grec Ὁρᾷς ὅτι πρὸς Ἰουδαίους ὁ λόγος αὐτῷ, ce n'est pas *contre* les Juifs, mais *aux* Juifs, etc.

(2) *De la Guerre des Juifs,* VII, 7, 11 et suiv.

---

autem transgressio legis est, si fugere voluerint, aut mors imminens, si remanserint.

Chrys. (*in hom.* 76, *ut sup.*) Vide autem quoniam adversus Judæos est hic sermo : non enim apostoli sabbatum erant observaturi, neque ibi mansuri, cum Vespasianus hoc egit : plures enim eorum jam præmortui erant; si autem aliquis remanserat, in aliis partibus orbis terrarum tunc conversabatur. Propter quid autem orandum esse dixerit, subdit : « Erit enim tunc tribulatio magna, » etc. Aug. (*ad Hesych. Epist.* 80 *ut sup.*) Apud Lucam sic legitur (cap. 22) : « Erit autem pressura magna super terram, et ira populo huic; et cadent in ore gladii, et captivi ducentur in omnes gentes. » Nam et Josephus, qui Judaicam scripsit historiam, talia mala dicit illi populo tunc accidisse, ut vix credibilia videantur : unde non immerito dictum est, talem tribulationem nec fuisse a creaturæ initio, nec futuram : sed etsi tempore Antichristi talis aut major forsitan erit, intelligendum est de illo populo dictum, quod eis talis amplius futura non erit : si enim Antichristum illi primitus et præcipue recepturi sunt, facturus est tunc idem populus tribulationem potius quam passurus.

Chrys. (*in hom.* 76, *ut sup.*) Interrogo autem Judæos unde tam intolerabilis ira divinitus venit super eos, omnibus

eux, et qui surpassent tous ceux qui ont précédé? Il est évident que c'est le crime audacieux de la croix, et la condamnation prononcée contre Jésus-Christ par le peuple (1). Mais le Sauveur va plus loin, et leur déclare qu'ils méritaient encore un plus terrible châtiment : « Et si ces jours n'avaient été abrégés, nul homme n'aurait été sauvé.» C'est-à-dire si la guerre des Romains contre Jérusalem avait duré plus longtemps, elle eût fait périr tous les Juifs sans exception. Il parle ici de tous les Juifs, de ceux qui habitaient la Judée, et de ceux qui se trouvaient au dehors ; car les Romains ne faisaient pas seulement la guerre à ceux qui étaient dans la Judée, mais ils poursuivaient encore tous ceux qui étaient dispersés dans les différentes contrées de l'empire. — S. Aug. (*lettre* 80 *à Hesych.*) Quelques interprètes me paraissent avoir donné l'explication véritable des jours dont il est ici question, et qui signifieraient les calamités elles-mêmes, de même qu'en d'autres endroits de la sainte Ecriture, nous voyons cette expression : «Les jours mauvais. » (*Gen.* XLVII ; *Ps.* XCIII ; *Ephés.* V.) Car ce ne sont pas les jours qui sont mauvais, mais les événements qui arrivent durant ces jours. Or, le Sauveur dit que ces maux seront abrégés, parce que par une grâce de Dieu qui donnera la force de les supporter, ils seront moins sentis, et pour ainsi dire diminués, comme si on abrégeait leur durée.

S. Chrys. (*hom.* 76.) Les Juifs auraient pu dire que c'était la prédication de l'Evangile et les disciples de Jésus-Christ qui étaient cause de tous ces malheurs ; le Sauveur leur déclare donc que s'ils n'avaient pas au milieu d'eux ses disciples, ils auraient été entièrement exterminés : « Mais en faveur des élus, ces jours seront abrégés. » — S. Aug. (*lettre à Hesych.*) Nous ne devons pas douter qu'au temps de

(1) Διὰ τοῦ σταυροῦ τολμήμα καὶ τήν ἀποφασιν, ce qui doit s'entendre des cris des Juifs « Crucifiez-le, » et qui étaient comme une sentence de mort contre Jésus-Christ.

---

quæ ante factæ sunt difficilior? Nam manifestum est quoniam propter crucis audax facinus et sententiam. Sed adhuc ostendit ipsos graviori pœna fuisse dignos, in hoc quod dicitur : « Et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro, » etc. Ac si dicat : Si amplius durasset prælium Romanorum adversus civitatem, universi periissent Judæi. *Omnem* enim *carnem* judaicam dicit, et qui foris et qui intus erant : non enim solum eos qui in Judæa erant, impugnabant Romani, sed et eos qui ubique dispersi erant, persequebantur. Aug. (*ad Hesychium, Epist.* 80 *ut sup.*) Quidam autem convenienter mihi intellexisse videntur mala ipsa significata nomine dierum; sicut sunt dicti *dies mali*, in aliis Scripturæ divinæ locis. (*Genes.* 47, *psal.* 93, *ad Eph.* 5.) Neque enim dies ipsi mali sunt, sed ea quæ fiunt in eis : ipsa enim dicta sunt breviari, ut Deo tolerantiam donante, minus sentirentur, ac si quæ magna essent, fierent brevia.

Chrys. (*in hom.* 76, *ut sup.*) Ne vero Judæi dicerent quoniam propter prædicationem et discipulos Christi hæc mala evenerunt, ostendit quod nisi illi essent, radicitus perissent. Unde subdit : « Sed propter electos breviabuntur dies illi. » Aug. (*ad Hesychium, ut sup.*) Non enim debemus ambigere quando eversa est

la ruine de Jérusalem, il n'y eut parmi le peuple juif des élus de Dieu qui avaient passé de la circoncision à la foi chrétienne, ou qui devaient croire dans la suite et que Dieu avait choisis pour ses élus avant la création du monde ; c'est en leur faveur que ces jours seront abrégés ; afin qu'on puisse en supporter plus facilement les épreuves. Il en est qui prétendent que ces jours seront abrégés par une marche plus rapide du soleil (1*), de la même manière que le jour fut autrefois prolongé à la prière de Josué, fils de Navé (*Jos.*, x.) — S. Jér. Mais ils oublient cette parole des livres saints : « Par votre ordre, le jour subsiste tel qu'il est. » Il nous faut donc admettre que ces jours ont été abrégés selon leur nature, c'est-à-dire que ce n'est pas leur étendue, mais leur nombre qui a été abrégé, de peur que des épreuves trop prolongées ne vinssent à ébranler la foi des chrétiens. — S. Aug. (*lettre à Hesych.*) Il ne nous faut pas croire cependant que la succession des semaines de Daniel ait été dérangée, parce que ces jours ont été abrégés ; ou bien qu'elles n'ont pas eu alors leur accomplissement, qui n'aurait lieu qu'à la fin des temps, car saint Luc déclare expressément (*Luc,* xxi, 20) que la prophétie de Daniel a reçu son accomplissement à l'époque de la destruction de Jérusalem. — S. Chrys. (*hom.* 76.) Remarquez ici l'admirable économie de l'Esprit saint ; l'Evangéliste saint Jean n'a rien écrit sur ces événements, pour qu'on ne pût dire qu'il avait écrit après les faits accomplis, puisqu'il vécut encore longtemps après la ruine de Jérusalem. Mais les autres Evangélistes qui sont morts auparavant, et qui n'ont pu voir aucun de ces événements, les ont écrits pour faire éclater de toutes parts, la puissance divine de la prophétie.

(1*) Nous dirions aujourd'hui : *par une marche plus rapide de la terre.*

Hierusalem, fuisse in illo populo electos Dei, qui ex circumcisione crediderant, sive fuerant credituri, electi ante constitutionem mundi; propter quos breviarentur dies illi, ut tolerabilia mala fierent. Non autem desunt qui existimant ita breviores dies illos futuros, quod cursu solis celeriori brevientur, sicut fuit longior dies orante Jesu Nave. Hier. Nec recordantur illius scripti : « Ordinatione tua perseverat dies » (*Psal.* 118), sed juxta temporum qualitatem abbreviatos sentire debemus; id est, abbreviatos, non mensura, sed numero; ne temporum mora concutiatur credentium fides. Aug. (*ad Hesych. ut sup.*) Non tamen putemus hebdomadas Danielis, vel proptes dierum breviationes fuisse turbatas, vel illo jam tempore non fuisse completas, sed in fine temporum esse complendas : apertissime enim Lucas testatur (cap. 21, vers. 20.) Danielis prophetiam tunc esse completam, quando eversa est Hierusalem. Chrys. (*in homil.* 76 *ut sup.*) Intende autem Spiritus Sancti dispensationem, quoniam nihil horum scripsit Joannes; ut non videretur ex ipsa eorum quæ facta sunt historia scribere : etenim post captionem Hierusalem vixit multo tempore : sed qui ante mortui sunt et nihil horum viderunt, ipsi scribunt, ut undique fulgeat prænuntiationis virtus.

S. Hil. (*can.* 25.) Nous pouvons encore, dans un autre sens, voir tous les signes précurseurs de l'avénement du Seigneur dans ces paroles : « Lorsque vous verrez, » etc. Car le prophète Daniel a eu ici en vue les temps de l'antechrist. L'antechrist est appelé abomination, parce qu'il est venu contre Dieu, pour usurper l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu ; c'est l'abomination de la désolation, car il doit désoler la terre par les guerres et les flots de sang qu'il répandra. C'est pour cela même que les Juifs le recevront, qu'il s'assiera dans le lieu le plus sacré du temple, et que les infidèles lui rendront les honneurs divins dans l'endroit même où les saints adressaient à Dieu leur prière. Et comme le caractère particulier de l'erreur des Juifs sera d'embrasser le mensonge après avoir rejeté la vérité, le Sauveur ordonne à ses disciples d'abandonner la Judée, et de fuir dans les montagnes, pour éviter la persécution ou la corruption auxquelles ils seraient exposés en restant au milieu d'un peuple qui doit croire à l'antechrist. Quant à ces paroles : « Que celui qui est sur le toit ne descende pas, » etc., on peut les entendre dans ce sens : Le toit est le faîte de la maison, le complément est comme la perfection de tout l'édifice. Celui donc qui est en haut de la maison, c'est-à-dire dans la perfection de son cœur, renouvelé par la régénération, élevé par les sentiments de son âme, ne devra pas céder à la convoitise et descendre aux basses jouissances de la terre. De même : « Celui qui sera dans le champ, » etc., c'est-à-dire celui qui s'applique à l'accomplissement des préceptes, ne devra pas retourner aux occupations de sa vie passée, qui le recouvrirait de nouveau du vêtement de ses anciens péchés. — S. Aug. (*lettre à Hesych.*) Car il faut prendre garde de se laisser vaincre par les tribulations, et de descendre des hauteurs de la vie spirituelle aux bassesses d'une vie toute charnelle, ou bien de se relâcher et de

---

Hilar. (*Can.* 25, *in Matth.*) Vel aliter : totum indicium adventus futuri Dominus ponit, dicens : « Cum ergo videritis, » etc. De Antichristi enim temporibus hæc locutus est Propheta. *Abominatio* ex eo dictus est quod adversus Deum veniens honorem Dei sibi vindicet ; *desolationis* autem *abominatio*, quia bellis et cædibus terram desolaturus sit : atque ob id a Judæis susceptus, loco sanctificationis insistet, ut ubi sanctorum precibus Deus invocabatur, illic ab infidelibus receptus Dei honore venerabilis sit : et quia proprius iste Judæorum error erit, ut qui veritatem respuerunt, suscipiant falsitatem, Judæam deseri monet, et transfugere in montes; ne admixtione plebis illius Antichristo crediturae, vis aut contagio afferatur. Quod autem ait : « Et qui in tecto, non descendat, » etc., sic intelligitur : tectum est domus fastigium, et habitationis totius excelsa perfectio : qui igitur in consummatione domus suæ (id est, in cordis sui perfectione) constiterit, regeneratione novus, spiritu celsus, non descendere in humiliora rerum secularium cupiditate debebit; « et qui in agro erit, » etc. (scilicet positus in operatione præcepti), non ad curas pristinas revertatur, ob quas veterum exinde peccaminum, quibus antea contegebatur, erit tunicam relaturus. Aug. (*ad Hesych., ut sup.*) In tribulationibus enim cavendum est ne quisquam devictus ad carnalem vitam de spirituali sublimitate descendat; aut qui profecerat in

regarder en arrière, après qu'on a fait des progrès en s'avançant vers ce qui était devant soi. (*Philip.*, III.)— S. Hil. Ces paroles : « Malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ce temps-là, » ne doivent pas s'entendre des femmes grosses dans le sens naturel, mais des âmes appesanties sous le poids de leurs péchés, et qui, ne se trouvant ni sur les toits, ni dans les champs, ne pourront éviter la tempête de la colère qui les attend. Malheur aussi à ceux qui sont nourris, cette menace s'adresse à ces âmes faibles qui sont formées à la connaissance de Dieu comme les enfants qui ne se nourrissent encore que de lait; malheur à elles, parce que ne pouvant fuir devant l'antechrist, et étant d'ailleurs incapables de souffrir, elles ne pourront ni éviter le péché, ni recevoir la nourriture du pain véritable. — S. Aug. (*serm.* 2 *sur les par. du Seig.*) Ou bien, la femme grosse est celui qui désire le bien d'autrui, et la femme qui nourrit, celui qui s'est emparé de l'objet de sa convoitise. Malheur à l'un et à l'autre au jour du jugement! Notre-Seigneur ajoute : « Priez pour que votre fuite n'arrive point durant l'hiver, ni au jour du sabbat, » etc. — S. Aug. (*Quest. évang.*, I, 37.) C'est-à-dire que personne ne soit surpris en ce jour, ou dans la tristesse, ou dans la joie que causent les choses de la terre. — S. Hil. Ou bien encore, dans le froid de la mort, que produisent les péchés, ou dans l'oisiveté des bonnes œuvres ; car le châtiment sera bien sévère, heureusement Dieu abrégera ces jours en faveur des élus, de manière que leur courte durée puisse faire triompher de la violence du mal.

Orig. Dans le sens mystique, l'antechrist, qui est toute parole de mensonge, se tient fréquemment dans le sanctuaire des Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ceux qui le voient doivent fuir

---

anteriora se extendens, deficiendo in posteriora respiciat. Hilar. (*ut sup.*) Quod autem dicitur : « Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus ! » non de fœtarum onere Dominum admonuisse credendum est, sed animarum peccatis repletarum ostendisse gravitatem, quod neque in tecto positæ, neque in agro manentes, repositæ iræ tempestatem vitare possint. Illis quoque væ erit qui nutriuntur. Infirmitatem enim animarum, quæ ad cognitionem Dei tanquam lacte educantur, in his ostendit : et idcirco væ ipsis erit, quia ad fugiendum Antichristum graves, et ad sustinendum imperitæ, nec peccata effugerunt, nec cibum veri panis acceperunt. Aug. (*de Ver. Dom.*, serm. 2.) Vel *prægnans* est qui res alienas concupiscit; *nutriens* est qui jam rapuit quod concupiverat : istis enim væ erit in die judicii. Quod autem Dominus dixit : « Orate autem ut non fiat fuga vestra hyeme vel sabbato, » etc. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. 37.) Id est, ne in lætitia vel tristitia rerum temporalium quis inveniatur in die illa. Hilar. (*ut sup.*) Vel ne in peccatorum frigore, aut in otio bonorum operum reperiamur, quia gravis vexatio incumbet, nisi quod causa electorum Dei diebus illis sit brevitas afferenda, ut vim malorum coarctatum tempus exsuperet.

Orig. (*Tract. ut sup.*) Mystice autem in loco sancto omnium Scripturarum (tam Veteris Testamenti quam Novi) Antichristus, qui est falsum verbum,

de la Judée, qui est la lettre, sur les montagnes sublimes de la vérité. Or, celui qui se trouvera sur le toit de la parole, et qui se tiendra sur ce sommet, ne doit pas en descendre sous le prétexte d'emporter quelque chose de sa maison; s'il est dans les champs, dans ce champ où se trouve caché un trésor, et qu'il retourne en arrière, il s'exposera à la séduction de la parole de mensonge, surtout s'il s'est dépouillé de ses vêtements anciens, c'est-à-dire du vieil homme, et qu'il ait retourné sur ses pas pour le reprendre. C'est alors que l'âme qui porte encore dans son sein, et n'a pas encore enfanté les fruits de la parole, encourt la malédiction; car elle laisse mourir le fruit qu'elle avait conçu, et elle perd l'espérance qui est fondée sur les actes de la vérité. Il en sera de même de l'âme qui aura enfanté le fruit de la parole, mais qui ne l'aura pas nourri suffisamment. Or, que ceux qui s'enfuient vers les montagnes prient que leur fuite n'ait lieu ni en hiver ni au jour du sabbat. Car les âmes qui sont établies dans le calme et la tranquillité peuvent obtenir de marcher dans la voie du salut; mais si l'hiver les surprend, elles tomberont au pouvoir de ceux qu'elles veulent éviter. Qu'elles prient donc pour que leur fuite n'arrive ni durant l'hiver, ni au jour du sabbat. Il en est qui observent le repos du sabbat en s'abstenant d'œuvres mauvaises, mais sans en faire de bonnes; que votre fuite n'ait pas lieu dans ce jour de sabbat, complétement vide de bonnes œuvres; car on ne sera pas facilement victime de l'erreur, à moins qu'on ne soit entièrement dépouillé de bonnes œuvres. Mais quelle tribulation plus grande pour nous que de voir nos frères victimes de la séduction, que de nous voir nous-mêmes plongés dans l'agitation et le trouble? Les jours, ce sont les préceptes et les dogmes de la vérité; et toutes les explications que cherche à en

---

stetit frequenter; qui autem hoc vident, ex Judæa litteræ fugient ad sublimes veritatis montes : et si quis inventus fuerit ascendisse supra tectum verbi, et stare super fastigium ejus, non descendat inde, occasione ut afferat aliquid de domo sua; et si fuerit in agro, in quo absconditus est thesaurus, et reversus fuerit retro, incurret in seductionem verbi mendacis; et maxime si spoliaverit se vestimentum vetus (id est, veterem hominem), et iterum conversus fuerit tollere ipsum : tunc autem anima in utero habens, quæ necdum fructificavit ex verbo, incurrit in *væ* : projicit enim conceptum, et evacuatur a spe quæ est in actibus veritatis : similiter autem si videatur formatum et fructificatum verbum, non autem fuerit enutritum sufficienter. Orent autem qui fugiunt in montes, ne fuga eorum fiat *hyeme* vel *sabbato;* quoniam in tranquillitate animæ constitutæ, possunt impetrare viam salutis; hyeme autem comprehendente incurrunt in eos quos fugiunt; ideo orent ut non fiat eorum fuga hyeme vel sabbato. Quidam autem ab operibus malis sabbatizant, sed non faciunt opera bona : in tali ergo sabbato quando homo bona opera non facit, fuga vestra non fiat : nemo enim in periculo falsi dogmatis facile superatur, nisi qui nudus fuerit ab operibus bonis. Quæ est autem major tribulatio, quam videre fratres nostros seduci, et quod aliquis videat seipsum moveri et conturbari? *Dies* autem intelliguntur præcepta et dogmata veritatis : omnes autem intellectus a scientia falsi

donner une fausse science viennent ajouter aux épreuves de ces jours que Dieu abrége par les moyens qu'il choisit dans sa sagesse.

℣. 23-28. — *Alors si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point, parce qu'il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus eux-mêmes. J'ai voulu vous en avertir auparavant. Si donc on vous dit : Le voici dans le désert, ne sortez point pour y aller. Si on vous dit : Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point. Car, comme un éclair qui part de l'orient paraît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme. Partout où le corps se trouvera, là les aigles s'assembleront.*

S. Chrys. (*hom.* 76.) Après que Notre-Seigneur a terminé les prédictions qui avaient rapport à Jérusalem, il arrive à ce qui concerne son avénement, et il en fait connaître les signes précurseurs; connaissance utile, non-seulement pour eux, mais encore pour nous, et pour tous ceux qui viendront après nous : « Alors si quelqu'un vous dit, » etc. Or, de même que lorsque l'Evangéliste dit dans un autre endroit : « En ces jours-là vint Jean-Baptiste, » il n'a point voulu parler du temps qui suivit immédiatement les événements qu'il vient de raconter, puisqu'il y eut trente ans d'intervalle, de même en employant ici cette expression : « Alors, » il passe sous silence tout le temps intermédiaire qui devait s'écouler depuis la ruine de Jérusalem jusqu'aux signes avant-coureurs de la fin du monde. En révélant à ses disciples les signes de son second avénement, le Sauveur leur en fait connaître d'une manière certaine le lieu, en même temps que les artifices des séducteurs. Cet avénement ne se fera plus comme la première fois à Bethléem, dans un petit coin de la terre, et sans que personne en soit prévenu ; mais le Seigneur viendra dans tout son éclat,

---

nominis venientes, additamenta sunt dierum quæ Deus abbreviat per quos vult.

Tunc si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus, aut illic, nolite credere. Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetæ, et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi. Ecce prædixi vobis. Si ergo dixerint vobis : Ecce in deserto est, nolite exire; ecce in penetralibus, nolite credere : sicut enim fulgur exit ab Oriente, et paret usque in Occidentem, ita erit et adventus Filii hominis : ubicunque fuerit corpus, illic congregabuntur et aquilæ.

Chrys. (*in homil.* 76, *ut sup.*) Cum complesset Dominus ea quæ de Hierosolymis sunt, ad suum de cætero pervenit adventum, et dicit ejus signa, non illis utilia solum, sed et nobis, et his qui post nos erunt omnibus : unde dicit : « Tunc si quis vobis dixerit, » etc. Sicut autem cum supra dixit Evangelista (cap. 3) : « In diebus illis, venit Joannes Baptista; » non tempus quod immediate est consequens exposuit (cum triginta anni in medio essent), ita et hic cum dicit, *tunc,* totum medium tempus prætermisit, quod futurum erat a captione Hierosolymæ, usque ad initia consummationis mundi. Dans autem eis signa sui secundi adventus, de loco eos certificat et de seductoribus : non enim sicut in priori adventu in Bethlehem apparuit, et in parvulo angulo orbis terrarum, et nullo sciente a principio, ita et tunc erit; sed

et il ne sera nullement nécessaire d'annoncer son arrivée ; c'est pour cela qu'il ajoute : « Si quelqu'un vous dit : Voici que le Christ est ici, ou là, ne le croyez point. » — S. Jér. Il nous apprend par là que le second avénement n'aura pas lieu comme le premier dans l'humilité, mais dans toute la manifestation de sa gloire. C'est donc une folie de chercher dans un endroit limité ou réservé celui qui est la lumière du monde. (*Jean*, VIII, IX, XII.)

S. Hil. (*can.* 25.) Et cependant comme les hommes seront livrés à de violentes angoisses, les faux prophètes, affectant de vouloir faire connaître le secours que les fidèles peuvent tirer de la présence du Christ, soutiendront faussement qu'il se trouve réellement dans une multitude d'endroits, pour soumettre au culte de l'antechrist les hommes accablés et abattus par les tribulations. « Car il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 76.) Le Sauveur veut parler ici de l'antechrist et de quelques-uns de ses agents, qu'il appelle de faux christs et de faux prophètes, tels qu'on en vit un grand nombre au temps de la prédication des Apôtres. Mais avant le second avénement, ils seront mille fois plus dangereux que les premiers : « Car ils feront de grands prodiges et des choses étonnantes. »

S. Aug. (*Liv. des* 83 *Quest.*, quest. 78.) Notre-Seigneur nous avertit ici que même les hommes livrés à toute sorte de crimes peuvent opérer certains miracles que les saints ne peuvent faire, sans qu'ils jouissent pour cela d'un plus grand crédit aux yeux de Dieu. En effet, les magiciens d'Egypte n'étaient pas plus agréables à Dieu que le peuple d'Israël, qui ne pouvait faire les prodiges qu'ils opéraient, bien que Moïse en ait opéré de plus éclatants par la puissance de Dieu. Or,

---

manifeste veniet, ita quod non indigeat quod aliquis ejus adventum annuntiet; propter quod dicit : « Si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus, aut illic, non credatis. » Hier. In quo ostendit quod secundus adventus, non in humilitate (ut primus), sed in gloria demonstrandus est. Stultum est itaque eum in parvo loco vel in abscondito quærere, qui totius mundi lumen est.

Hilar. (*Can.* 25, *ut sup.*) Et tamen quia in magna vexatione positi erunt homines, pseudoprophetæ (tanquam præsentem in Christo opem sint indicaturi) multis in locis Christum esse atque haberi mentientur, ut in Antichristi famulatum depressos vexatosque deducant : et ideo subdit : « Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetæ. » Chrys. (*in hom.* 76, *ut sup.*) Hic de Antichristo loquitur et de quibusdam ejus ministris, quos *pseudochristos* et *pseudoprophetas* appellat; quales et tempore apostolorum multi fuerunt; sed ante secundum adventum Christi erunt multo prioribus amariores; unde subdit : « Et dabunt signa magna et prodigia. »

Aug. (*In lib.* 83 *Quæst.*, quæst. 78.) Admonet autem hic Dominus ut intelligamus quædam miracula etiam sceleratos homines facere, qualia sancti facere non possunt; nec tamen ideo potioris loci apud Deum arbitrandi sunt : non enim acceptiores erant Deo quam populus Israël magi Ægyptiorum, quia non poterat ille populus facere quod illi faciebant, quamvis Moyses in virtute Dei majora potuerit. Sed ideo non omnibus sanctis ista

Dieu n'a pas donné à tous les saints ce privilége, pour ne pas exposer les âmes faibles à tomber dans cette erreur que le don de faire des miracles est supérieur aux œuvres de justice, qui seules nous obtiennent la vie éternelle. Lors donc que les magiciens opèrent des prodiges semblables à ceux que font quelquefois les saints, c'est à des titres et par des motifs différents ; les uns n'y cherchent que leur propre gloire, les autres que la gloire de Dieu; les premiers agissent alors en vertu d'un certain pouvoir que Dieu a laissé aux esprits de malice, conformément à leur nature, et par certains commerces qu'ils entretiennent avec ces esprits, ou en reconnaissance des services qu'ils leur rendent (1) ; les saints, au contraire, n'opèrent ces prodiges qu'au nom de cette puissance souveraine aux ordres de laquelle toute créature est soumise. Qu'un propriétaire soit obligé d'abandonner son cheval à un soldat, qu'il le livre au contraire à celui qui le lui achète, qu'il le donne ou qu'il le prête à qui bon lui semble, ce sont choses toutes différentes. Il arrive encore quelquefois que de mauvais soldats, par une violence que réprouve la discipline militaire, effraient certaines gens en se couvrant de l'autorité de leur chef pour leur extorquer ce que la loi ne les oblige pas de donner; de même il peut arriver souvent que de mauvais chrétiens, ou des schismatiques, ou des hérétiques, aient recours au nom de Jésus-Christ, aux paroles sacrées, ou aux sacrements de la religion chrétienne pour exiger certaines concessions des puissances infernales. Et lorsque ces puissances cèdent ainsi à l'ordre des méchants, elles ne le font que pour séduire les hommes, dont les égarements font toute leur joie. C'est donc par des procédés tout différents que les magiciens, les bons chrétiens et les mauvais opèrent des prodiges. Les magiciens les opèrent au moyen de pactes particuliers; les bons chrétiens, au nom de la justice divine;

(1) Ce sont ces puissances ou esprits de malice dont il est parlé dans l'*Epître aux Ephésiens*, VI, 12, et dans l'*Epître aux Colossiens*, II, 15.

---

attribuuntur, ne perniciosissimo errore decipiantur infirmi, existimantes in talibus factis majora dona quam in operibus justitiæ; quibus vita æterna comparatur. Cum ergo talia faciunt magi, qualia nonnunquam faciunt sancti, diverso jure fiunt : illi enim faciunt quærentes gloriam suam; isti quærentes gloriam Dei: et illi faciunt per quædam potestatibus concessa in ordine suo quasi privata commercia vel beneficia; isti autem publica administratione jussu ejus cui cuncta creatura subjecta est : aliter enim cogitur possessor equum dare militi, aliter tradit emptori, vel cuilibet donat aut commodat. Et quemadmodum plerique mali milites, quos imperialis disciplina condemnat, signis imperatoris sui nonnullos possessores territant, et ab eis aliquid quod publice non jubetur, extorquent; ita nonnunquam mali christiani, vel schismatici, vel hæretici, per nomen Christi, vel per verba, vel sacramenta christiana, exigunt aliquid a potestatibus; cum autem malis jubentibus voluntate cedunt, ad seducendos homines cedunt, quorum errore lætantur. Quapropter aliter faciunt miracula magi, aliter boni christiani, aliter mali christiani; magi per privatos contractus; boni chris-

et les mauvais, au moyen des signes extérieurs de cette justice. Et il ne faut pas s'en étonner, car on peut croire sans absurdité que tous les phénomènes extérieurs dont nous sommes témoins sont l'œuvre des puissances infernales qui sont répandues dans les airs. — S. Aug. (*de la Trinité*, III, 8 et 9.) Gardons-nous cependant de croire que tous les éléments visibles obéissent aveuglément à ces anges prévaricateurs; ils obéissent bien plutôt à Dieu, qui a donné ce pouvoir aux mauvais anges. Nous ne devons pas non plus donner le nom de créateurs à ces mauvais anges; car d'où vient leur puissance? De ce que la pénétration inhérente à leur nature leur fait connaître les causes productrices cachées des faits naturels, qu'ils les répandent sous l'influence convenable des éléments, et offrent ainsi l'occasion de les produire ou de leur donner de plus grands développements. Car même parmi les hommes, il en est qui savent quelles herbes, quelles chairs, quels sucs ou quels liquides mélangés ensemble donnent naissance à certains animaux; mais les hommes ne peuvent que difficilement obtenir ce résultat, parce qu'ils manquent de cette intelligence pénétrante et de cette agilité de mouvements que leur refusent leurs membres tout matériels et privés de l'énergie nécessaire.

S. Grég. (*Moral.*, XV, 39.) Lorsque l'antechrist aura opéré ces prodiges étonnants en présence des hommes charnels, il les entraînera tous à sa suite; car tous ceux qui placent leurs jouissances dans les biens de ce monde, se soumettront sans restriction à son empire. Voilà pourquoi le Sauveur ajoute : « Jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus eux-mêmes. » — Orig. Cette expression : « S'il est possible, » est hyperbolique, car Notre-Seigneur n'a point dit positivement : « De telle sorte que les élus eux-mêmes seraient séduits; » mais il a voulu

---

tiani, per publicam justitiam; mali christiani, per signa publicæ justitiæ : nec hoc etiam oportet mirari; quia omnia quæ visibiliter fiunt, etiam per inferiores potestates aeris hujus non absurde fieri posse creduntur. Aug. (III *de Trin.*, cap. 8 et 9.) Nec ideo tantum putandum est transgressoribus angelis ad nutum servire hanc visibilium rerum materiam; sed Deo potius, a quo eis potestas datur : nec sane *creatores* illi mali angeli dicendi sunt, sed pro subtilitate sua semina rerum istarum nobis occultiora noverunt, et ea per congruas temperationes elementorum latenter spargunt; atque ita et gignendarum rerum et accelerandorum incrementorum præbent occasiones. Nam et multi homines noverunt ex quibus herbis, aut carnibus, aut succis, aut humoribus, ita obrutis vel commixtis, quæ animalia nasci soleant; sed hæc ab hominibus tanto difficilius fiunt, quanto desunt sensuum subtilitates et corporum nobilitates in membris terrenis et pigris.

Greg. (XV *Moral.*, cap. 39.) Cum ergo Antichristus coram carnalium oculis miranda prodigia fecerit, post se tunc homines tradet; quia qui bonis præsentibus delectantur, potestati illius se absque retractione subjicient : unde sequitur : « Ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. » Orig. (*ut sup.*) Exaggeratorius sermo est dicens : « Si possibile est : » non enim pronuntiavit, neque dixit : « Ut in errorem mittantur electi, »

nous montrer que les discours des hérétiques sont insinuants et persuasifs, et capables d'ébranler même ceux qui n'obéissent qu'aux inspirations de la sagesse. — S. Grég. (*Moral.*, xxiii, 27.) Ou bien, comme le cœur des élus peut être agité par un sentiment de crainte, sans que toutefois leur constance en soit ébranlée, le Sauveur renferme ces deux effets dans une même pensée, et il ajoute : « S'il était possible ; » car il ne peut se faire que les élus tombent dans les piéges que leur tend l'erreur. — Rab. Ou bien, ces paroles ne signifient pas que l'élection divine sera sans effet, mais que ceux qui paraissaient être du nombre des élus au jugement des hommes, seront entraînés dans l'erreur.

S. Grég. (*hom.* 35 *sur les Evang.*) Les traits qui sont prévus font des blessures moins profondes; aussi le Sauveur dit à ses disciples : « Voici que je vous l'ai prédit. » Notre-Seigneur nous déclare quels seront les maux avant-coureurs de la fin du monde, afin que lorsqu'ils arriveront, ils nous causent d'autant moins de trouble, qu'ils ont été prévus; c'est pour la même raison qu'il ajoute : « Si donc quelqu'un vous dit : Voici qu'il est dans le désert, » etc. — S. Hil. En effet, les faux prophètes, dont il a parlé plus haut, affirmeront tantôt que le Christ est dans le désert, pour corrompre les hommes par le poison de l'erreur ; tantôt qu'il est dans des endroits retirés, pour les asservir plus sûrement au joug tyrannique de l'antechrist. Mais le Seigneur nous déclare ici qu'il ne se cachera dans aucune retraite, qu'il ne se découvrira point en particulier à un petit nombre de témoins, mais qu'il manifestera sa présence en tous lieux et aux yeux de tous les hommes, comme l'indiquent les paroles suivantes : « De même que l'éclair part de l'Orient, et apparaît jusqu'à l'Occident, » etc.

---

sed ostendere vult quoniam frequenter valde persuasorii sunt sermones hæreticorum, et commovere potentes etiam eos qui sapienter agunt. Greg. (XXXIII *Moral.*, cap. 27.) Vel quia electorum cor trepida cogitatione concutitur, et tamen eorum constantia non movetur; una sententia Dominus utrumque complexus est; quasi enim jam errare est in cogitatione titubare : Sed « si fieri potest, » subjungitur; quia fieri non potest, ut in errore electi capiantur. Rab. Vel non ideo hoc dicit, quod electio divina frustretur, sed quia qui humano judicio electi videbantur, illi in errorem mittentur.

Greg. (*in homil.* 35, *in Evang.*) Minus autem jacula feriunt quæ prævidentur; et propter hoc subditur : « Ecce prædixi vobis : » Dominus enim noster perituri mundi præcurrentia mala denuntiat, ut eo minus perturbent venientia, quo fuerint præscita : propter quod consequenter concludit : « Si ergo dixerint vobis : Ecce in deserto est, » etc. Hilar. (*ut sup.*) Nam pseudoprophetæ (de quibus supra dixerat) nunc in desertis Christum esse dicent, ut homines errore depravent; nunc in penetralibus asserent eum esse, ut homines dominantis Antichristi potestate concludant : sed Dominus se nec loco occultandum, nec a singulis seorsum contuendum esse profitetur; sed ubique et in conspectu omnium præsentem se futurum esse denuntiat : unde sequitur : « Sicut enim fulgur exit ab Oriente et paret usque in Occidentem, sic, » etc.

S. Chrys. (*hom.* 76.) Le Sauveur, qui a décrit précédemment les circonstances de la venue de l'antechrist, nous retrace ici les signes de son propre avénement. De même que l'éclair n'a besoin ni de précurseur ni de héraut, mais brille en un moment dans tout l'univers, même aux yeux de ceux qui sont dans l'intérieur de leurs demeures, ainsi le glorieux éclat qui entourera l'avénement du Christ apparaîtra dans tout l'univers à la fois. Il nous donne encore un autre signe de son avénement en ajoutant : « Partout ou sera le corps, là les aigles s'assembleront, » c'est-à-dire la multitude des anges, des martyrs et de tous les saints. — S. Jér. Le mystère de l'avénement de Jésus-Christ nous est rendu sensible dans un fait naturel dont nous sommes tous les jours témoins. On rapporte que les aigles et les vautours sentent l'odeur des cadavres situés même au delà des mers, et se rassemblent à cette distance autour de cette pâture. Si donc des oiseaux privés de raison, et par le seul instinct naturel, sentent l'endroit où gît un cadavre peu considérable, malgré la distance qui les en sépare, avec combien plus d'ardeur la multitude des fidèles s'empressera-t-elle de se réunir autour du Christ, dont l'éclair part de l'Orient et brille en même temps jusque dans l'Occident? Par le corps (en grec σωμα ou πτῶμα (1), et que le latin rend d'une manière plus expressive par le mot *cadaver*, parce que le corps tombe sous les coups de la mort), nous pouvons entendre la passion du Christ. — S. Hil. Pour ne pas nous laisser ignorer le lieu où il apparaîtra, il ajoute : « Partout où sera le corps, là les aigles s'assembleront. » Il appelle les saints des aigles à cause du vol rapide de leur corps tout spirituel, et

(1) Πτῶμα de πιπτω, tomber.

Chrys. (*in homil.* 76, *ut sup.*) Sicut enim supra prædixit qualiter Antichristus venturus est, ita et per hoc ostendit qualiter ipse sit venturus : sicut enim fulgur non indiget annuntiante aut præcone, sed in momento temporis monstratur secundum universum orbem terrarum, etiam his qui in thalamis sedent; ita et adventus Christi simul apparebit ubique, propter gloriæ fulgorem. Consequenter autem dicit et aliud signum sui adventus, cum subdit : « Ubicumque fuerit corpus, congregabuntur et aquilæ, » etc., per aquilas multitudinem angelorum, martyrum et sanctorum omnium designans. Hier. De exemplo enim naturali quod quotidie cernimus, Christi instruimur sacramento. Aquilæ enim et vultures etiam transmarina dicuntur sentire cadavera, et ad escam hujuscemodi congregari. Si ergo irrationabiles volucres, naturali sensu (tantis terram spatiis separatæ) parvum cadaver sentiunt ubi jaceat, quanto magis omnis multitudo credentium debet ad Christum festinare, cujus fulgur exit ab Oriente, et paret usque ad Occidentem? Possumus autem per corpus (id est, σωμα) (vel πτῶμα, quod significantius latine dicitur *cadaver*, ab eo quod per mortem cadat) passionem Christi intelligere. Hilar. (*ut sup.*) Unde ut nec loci in quo venturus esset, essemus ignari, dicit : « Ubicunque fuerit corpus, ibi congregabuntur et aquilæ. » Sanctos de volatu spiritualis corporis « aquilas » nominavit; quorum

il nous les montre se réunissant sous la conduite des anges, dans le lieu même de sa passion; car il est juste que le Sauveur révèle la gloire de son avénement dans l'endroit même où il nous a mérité par ses humiliations et ses souffrances la glorieuse éternité. — ORIG. (*traité* 30 *sur S. Matth.*) Et remarquez qu'il ne dit pas : Partout où sera le corps, là se rassembleront les vautours et les corbeaux, mais : « Les aigles s'assembleront, » pour exprimer ainsi la magnificence et la royauté de tous ceux qui ont cru à la passion du Sauveur. — S. JÉR. On donne le nom d'aigles à ceux dont la jeunesse s'est renouvelée comme celle de l'aigle (*Ps.* CII), et qui s'élèvent sur des ailes comme l'aigle, pour se rendre à la passion du Sauveur. — S. GRÉG. (*Moral.*, XXXI, 22.) Ces paroles : « Partout où sera le corps, là s'assembleront les aigles, » peuvent encore s'entendre dans ce sens : Comme je suis assis sur le trône des cieux avec le corps que j'ai revêtu dans mon incarnation, je délivrerai les âmes des élus avec leur corps, et je les élèverai jusqu'au ciel.

S. JÉR. Ou bien encore on peut entendre ce passage des faux prophètes, car au temps de la captivité de la nation juive (1), on vit s'élever des chefs qui affirmaient qu'ils étaient le Christ, à ce point que pendant le siége de Jérusalem par les Romains, le peuple fut divisé en trois factions. Mais il est plus naturel d'entendre ces paroles, comme nous l'avons fait, de la fin du monde. On peut, en troisième lieu, l'entendre des combats des hérétiques contre l'Eglise, et de ces antechrists qui s'élèvent contre le Christ, sous le prétexte d'une fausse science. — ORIG. (*Traité* 29 *sur S. Matth.*) En principe, il n'y a qu'un seul antechrist,

(1) Il s'agit ici de la dernière captivité après la prise de Jérusalem, comme saint Jérôme l'explique lui-même.

---

congregantibus angelis conventum futurum in loco passionis ostendit; et digne illic claritatis adventus exspectabitur, ubi nobis gloriam æternitatis, passione corporeæ humilitatis, operatus est. ORIG. (*Tract.* 30 *in Matth.*) Et vide quia non dixit : « Ubicunque fuerit corpus, ibi congregabuntur vultures, aut corvi, » sed, « aquilæ, » volens ostendere magnificos et regales omnes, qui in passionem Domini crediderunt. HIER. *Aquilæ* enim appellantur quibus juventus renovata est, ut aquilæ (*Psal.* 102), et qui assumunt pennas (*Isai.* 40), ut ad Christi veniant passionem. GREG. (XXXI *Moral.*, cap. 22.) Potest etiam intelligi : « Ubicunque fuerit corpus, congregabuntur et aquilæ : » ac si dicat : « Quia cœlesti sedi incarnatus præsideo, electorum animas cum carne solvero, ad cœlestia sublevabo. »

HIER. Vel aliter : quod hic dicitur, de pseudoprophetis intelligi potest : multi enim tempore captivitatis judaicæ principes extitere, qui *Christos* se esse dicerent, in tantum ut obsidentibus Romanis, tres intus fuerint factiones : sed melius de consummatione mundi dicitur, ut expositum est. Potest autem et tertio de hæreticorum contra Ecclesiam pugna intelligi, et de istiusmodi antichristis, qui sub opinione falsæ scientiæ contra Christum dimicant. ORIG. (*Tract.* 29, *in Matth.*) Generaliter enim unus est

mais il se divise en plusieurs espèces, comme si nous disions : Un mensonge ne diffère pas d'un autre mensonge. Or, de même que le véritable Christ n'avait que de saints prophètes, ainsi chaque faux christ a sous lui une multitude de faux prophètes qui donnent pour la vérité, dans leurs prédications, la fausse doctrine de l'antechrist auquel ils appartiennent. Lors donc qu'on entendra dire : « Le Christ est ici ou il est là, il ne faudra point porter ses regards au dehors, ailleurs que dans l'Ecriture, car c'est dans la loi, dans les prophètes et dans les écrits des Apôtres qu'ils puisent leurs prétendues raisons à l'appui de leurs erreurs. Ou bien ces paroles : « Voici que le Christ est ici, ou il est là, » s'appliquent dans leur intention, non pas au Christ, mais à quelque imposteur qui se couvrira de son nom, comme serait, par exemple, un sectateur de la doctrine de Marcion, ou de Basilide ou de Valentin. — S. Jér. Si quelqu'un donc vous a donné l'espérance que vous trouveriez Jésus-Christ dans le désert de l'idolâtrie ou dans la doctrine des philosophes, ou dans les réduits ténébreux des hérétiques qui promettent de vous révéler les secrets de Dieu, ne le croyez pas; mais croyez que la foi catholique brille dans l'Eglise de l'Orient à l'Occident. — S. Aug. (*Quest. évang.*, xi, 38.) Par l'Orient et par l'Occident, Notre-Seigneur a voulu nous faire comprendre l'univers entier, dans lequel l'Eglise devait s'étendre. C'est dans le sens de ces paroles : « Vous verrez le Fils de l'homme venant sur les nuées, » que Notre-Seigneur se sert ici du mot éclair, parce que c'est du sein des nuées que jaillissent les éclairs. Après avoir établi d'une manière claire et évidente l'autorité de l'Eglise dans tout l'univers, c'est avec raison qu'il recommande à ses disciples et à tous les fidèles de ne point ajouter foi aux schismatiques et aux hérétiques.

Antichristus; species autem ejus multæ : tanquam si dicamus : « Mendacium nihil differt a mendacio. » Sicut autem veri Christi fuerunt sancti prophetæ, sic intellige secundum unumquemque pseudochristum multos ejus falsos prophetas, qui antichristi alicujus falsos sermones prædicant quasi veros. Quando ergo dicet aliquis : « Ecce hic est Christus, ecce illic : » non extra Scripturam foras aspiciendum est : ex lege enim, et prophetis, et apostolis proferunt, qui videntur defendere mendacium. Vel per hoc quod dicit : « Ecce hic est Christus, ecce illic, » ostendunt, non Christum, sed aliquem fictum ejusdem nominis; ut puta secundum Marcionis doctrinam, aut Valentini, et Basilidis. Hier. Si quis ergo promiserit vobis quod in deserto Gentilium et philosophorum dogmate Christus moretur, aut hæreticorum penetralibus, qui Dei pollicentur arcana, nolite credere; sed quod ab Oriente usque ad Occidentem fides catholica in ecclesiis fulget. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. ii, cap. 38.) Orientis et Occidentis nomine, totum orbem voluit significare, per quem futura erat Ecclesia. Secundum autem illum sensum quo dixit (*Matth.* 26, versu 64) : « Amodo videbitis Filium hominis venientem in nubibus, » convenienter etiam nunc *fulgur* nominavit, quod maxime solet micare de nubibus. Constituta ergo auctoritate Ecclesiæ per orbem terrarum clara atque manifesta, convenienter discipulos admonet, atque omnes fideles, ne schismaticis atque hæreticis credant. Unumquodque enim

Tout schisme, en effet, et toute hérésie s'établit sur un point de la terre et y occupe une place, ou se glisse dans des réunions secrètes et ténébreuses pour tromper la curiosité de l'esprit humain, et c'est ce que signifient ces paroles : « Si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici ou là » (ce qui indique une partie ou une contrée de la terre), « ou dans le lieu le plus retiré de la maison, » ce qui signifie les conventicules secrets et ténébreux des hérétiques. — S. Jér. Ou bien ces expressions : « Dans le désert » et « dans les endroits cachés, » signifient que les faux prophètes trouveront moyen de tromper les hommes dans les temps de persécution et d'épreuves.

Orig. (*traité* 29 *sur S. Matth.*) Ou bien, toutes les fois que les hérétiques citent à l'appui de leurs erreurs des écritures apocryphes et qui ne sont pas reçues dans l'Eglise, ils semblent dire : « Voici que la parole de vérité est dans la solitude, » tandis que lorsqu'ils s'appuient sur les Ecritures canoniques, admises par tous les chrétiens, ils paraissent dire : « Voici que la parole de vérité est dans vos demeures. » Mais ces promesses ne doivent pas nous faire sortir des premières traditions reçues dans l'Eglise. Peut-être encore le Seigneur veut-il nous prémunir contre ceux dont la doctrine est tout à fait étrangère à l'Ecriture par ces paroles : « Si l'on vous dit : Le voici dans la solitude, » ne sortez pas de la règle de la foi; contre ceux qui se couvrent en apparence de l'autorité des Ecritures par ces autres : « Si l'on vous dit : Le voici dans le lieu le plus retiré, ne le croyez pas. » Car la vérité est semblable à l'éclair qui part de l'Orient et paraît jusque dans l'Occident. Ou bien le Sauveur s'exprime de la sorte parce que l'éclair de la vérité est soutenu par tous les passages de l'Ecriture. L'éclair de la vérité sort donc de l'Orient, c'est-à-dire des commencements de

---

schisma, et unaquæque hæresis, aut locum suum habet in orbe terrarum, aliquam tenens partem; aut obscuris atque occultis conventiculis curiositatem hominum decipit : quo pertinet quod ait : « Si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus aut illic (quod significat terrarum partes aut provinciarum), aut in penetralibus, aut in deserto; » quod significat occulta et obscura conventicula hæreticorum. Hier. Vel per hoc quod dicit : « In deserto et in penetralibus, » ostenditur quod persecutionis et angustiarum tempore semper pseudoprophetæ decipiendi invenient locum.

Orig. (*Tract.* 29, *ut sup.*) Vel quando secretas et non vulgatas Scripturas proferunt ad confirmationem mendacii sui, videntur dicere : « Ecce in solitudine verbum est veritatis. » Quoties autem canonicas proferunt Scripturas, quibus omnis Christianus consentit, videntur dicere : « Ecce in domibus est verbum veritatis : » sed nos exire non debemus a prima ecclesiastica traditione : vel eos sermones qui sunt omnino extra Scripturam ostendere volens, dixit : « Si dixerint vobis : Ecce in solitudine est, nolite exire de regula fidei : » eos autem qui simulant divinas Scripturas ostendere volens, dixit : « Si dixerint vobis : Ecce in penetralibus est, nolite credere : » veritas enim similis est fulguri egredienti ab Oriente, et apparenti usque ad Occidentem : vel hoc *dicit*, quoniam veritatis fulgur ex omni Scripturarum loco defenditur. Exit ergo veritatis fulgur ab Oriente, id est, ab initiis Christi; et apparet usque ad pas-

la vie de Jésus-Christ, et se prolonge jusqu'à sa passion, qui est comme son couchant; ou bien depuis l'origine du monde jusqu'aux derniers écrits des Apôtres. Ou bien encore, l'Orient est la loi, et l'Occident, la fin de la loi et de la prophétie de Jean-Baptiste. Or, l'Eglise seule n'ôte rien soit à l'expression, soit au sens de cette vérité qui brille comme un éclair, elle n'ajoute rien non plus sous prétexte de prophétie. Ou bien enfin le Seigneur veut ici nous mettre en garde contre ceux qui nous disent : « Voici le Christ, » sans nous le montrer dans l'Eglise, qui seule a vu s'accomplir en elle l'avénement tout entier du Fils de l'homme, dont voici la promesse : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

S. Jér. Ces paroles nous invitent à méditer la passion de Jésus-Christ, et à nous réunir dans tous les endroits de l'Ecriture où il en est question (1), afin qu'elle puisse nous conduire jusqu'au Verbe de Dieu.

ỷ. 29, 30. — *Aussitôt après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus de lumière, les étoiles tomberont du ciel et les puissances des cieux seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel, et tous les peuples de la terre seront dans les pleurs et dans les gémissements.*

La Glose. Après avoir prémuni les fidèles contre les séductions de l'antechrist et de ses sectateurs, en déclarant que son avénement sera environné du plus grand éclat, Notre-Seigneur nous en fait connaître l'ordre et les circonstances. « Or, aussitôt après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 76.) Il veut parler ici

(1) Comme dans les passages suivants : « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » (*Ps.*, xxi, 18); « Il a été conduit à la boucherie comme une brebis; » (*Isaïe*, liii, 7); et dans d'autres semblables qui sont cités par saint Jérôme.

---

sionem ipsius in qua est occasus ejus : vel a primo initio creaturæ mundi usque ad novissimam apostolorum Scripturam : vel Oriens quidem est *lex;* Occidens autem « finis legis et prophetiæ Joannis : » sola autem Ecclesia neque subtrahit hujus fulguris verbum et sensum, neque addit quasi prophetiam aliquid aliud; vel hoc dicit, quod non debemus attendere eis qui dicunt : « Ecce hic Christus; » non autem ostendunt eum in Ecclesia, in qua tota totus est adventus Filii hominis, dicentis (*Matth.* 28) : « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi. »

Hier. Provocamur autem ad passionem Christi; ut ubicunque in Scripturis legitur, congregemur; ut per illam venire possimus ad Verbum Dei.

Statim autem post tribulationem dierum illorum sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur; et tunc apparebit signum Filii hominis in cœlo; et tunc plangent omnes tribus terræ.

Glossa. Postquam Dominus præmunivit fideles contra seditionem Antichristi et ministrorum ejus, ostendens se manifeste esse venturum, nunc ordinem et modum sui adventus demonstrat, dicens : « Statim autem post tribulationem dierum illorum sol obscurabitur, » etc. Chrys. (*in homil.* 76, *ut sup.*) Tribulationem dicit dierum Antichristi et pseu-

de la tribulation des jours de l'antechrist et des faux prophètes ; cette tribulation sera grande et proportionnée au grand nombre des séducteurs, mais sa durée ne sera pas longue, car si la guerre contre les Juifs a été abrégée à cause des élus, à plus forte raison Dieu abrégera cette tribulation en leur faveur. Aussi, ne dit-il pas simplement : Après ces jours d'affliction, mais « Aussitôt après, » car il ne tardera pas à venir. — S. Hil. (*can.* 20.) Il nous fait comprendre la gloire de son avénement par le soleil qui s'obscurcit, par la lune qui refuse sa lumière, et par les étoiles qui tombent : « Et la lune ne donnera plus sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel. »

Orig. Lorsqu'un grand incendie commence à éclater, le jour est comme obscurci par les nuages d'une épaisse fumée ; ainsi, on peut dire qu'à la fin du monde, les grands flambeaux du jour seront obscurcis par le feu que la justice de Dieu doit allumer ; et la clarté des étoiles venant à pâlir, la matière dont leur corps est composé ne pourra plus s'élever comme autrefois, lorsque la lumière elle-même semblait les porter dans les vastes plaines de l'air, et elles tomberont du ciel. Lorsque ces événements s'accompliront, les intelligences célestes, dans la stupeur et l'agitation, seront comme bouleversées de se voir privées de leurs anciennes fonctions : « Et les vertus des cieux seront ébranlées, et alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans les cieux, » c'est-à-dire le signe qui a fait les choses célestes, en d'autres termes la puissance que le Fils de l'homme a fait éclater lorsqu'il était attaché à la croix. C'est dans le ciel surtout que paraîtra ce signe, afin que les hommes de toute tribu, qui n'ont pas voulu croire à la religion chrétienne, qui leur était annoncée, la reconnaissent dans cette croix qui

---

doprophetarum; tribulatio enim tunc erit magna, tot existentibus deceptoribus; sed non extendetur per temporis longitudinem : si enim judaicum bellum propter electos decurtatum est, multo magis propter eos hæc tribulatio abbreviabitur : et propter hoc non simpliciter dixit : « Post tribulationem; » sed addidit, « statim : » ipse enim confestim aderit. Hilar. (*Can.* 20, *in Matth.*) Gloriam autem adventus sui indicat obscuritate solis, et defectione lunæ, et casu stellarum : nam sequitur : « Et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo. »

Orig. (*Tract.* 30. *in Matth.*) Dicet autem aliquis : Sicut in magnis ignibus succendi incipientibus tenebræ ex fumo plurimo videntur extolli, sic in consummatione mundi ab igne qui succendendus est, obscurabuntur etiam luminaria magna; et marcescente stellarum lumine reliquum earum corpus cum exaltari non valeat, sicut primum cum a lumine ipso portatum extollebatur, cadet de cœlo. His accidentibus consequens est cœlorum rationabiles virtutes patientes stuporem et commotionem aliquam pati et conturbari; remotas scilicet a primis functionibus suis : unde sequitur : « Et virtutes cœlorum commovebuntur; et tunc apparebit signum Filii hominis in cœlo, » scilicet signum quo cœlestia facta sunt, id est, virtus quam operatus est Filius suspensus in ligno : et in cœlo apparebit maxime signum illius, ut homines de omnibus tribubus quæ prius non crediderunt Christianitati annuntiatæ, tunc recognoscentes per signum illud manifestatam, plangant et lamen-

en est le signe évident, et qu'ils pleurent et gémissent sur leurs péchés et sur leur ignorance. « Et, à cette vue, tous les peuples de la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements. » On donne cette autre explication de ce passage : de même que la lumière d'une lampe s'affaiblit insensiblement, le soleil et la lune s'obscurciront, et les étoiles perdront leur lumière, parce que ces corps célestes ne seront plus alimentés, et ce qui en restera tombera du ciel comme une matière toute terrestre. Mais comment peut-on dire du soleil que sa lumière s'obscurcira, alors que le prophète Isaïe prédit qu'à la fin du monde cette lumière deviendra beaucoup plus vive (*chap.* XXX), et que la lumière de la lune deviendra comme la lumière du soleil. Quant aux étoiles, il en est qui affirment que toutes ou un grand nombre d'entre elles sont plus grandes que la terre ; comment donc pourront-elles tomber du ciel, puisque la terre ne pourrait suffire à leur étendue. — S. Jér. Ces phénomènes ne seront donc point produits par une diminution réelle de la lumière qui nous éclaire, puisque nous lisons que le soleil aura sept fois plus d'éclat ; mais, en présence de la vraie lumière, tous les objets paraîtront aux yeux couverts de ténèbres. — Rab. Rien cependant ne s'oppose à ce qu'on dise que le soleil, la lune et les autres astres seront alors réellement privés de leur lumière, comme il arriva pour le soleil, à la passion du Sauveur, et c'est ce que prédit Joël en ces termes : « Le soleil sera changé en ténèbres et la lune en sang, avant que vienne le grand et terrible jour du Seigneur. » (*Joel*, II, 31). Du reste, après le jugement, et lorsque la gloire de la vie future répandra ses clartés, et que Dieu aura créé un ciel nouveau et une terre nouvelle (1), on verra s'accomplir cette prédiction du pro-

(1) « Voici que je crée des cieux nouveaux et une terre nouvelle. » *Isaïe*, (LXV, 17); « Nous attendons des cieux nouveaux et une terre nouvelle. » (*Apocal.*, XXI, 1.)

---

tentur propter ignorantiam suam atque peccata : unde sequitur : « Et tunc plangent omnes tribus terræ. » Alius autem aliter arbitrabitur, quoniam sicut lucernæ paulatim deficit lumen, sic cœlestium luminum deficiente nutrimento sol obscurabitur et luna, et stellarum lumen deficiet; et quod remanserit in eis, quasi terrenum cadet de cœlo. Sed quomodo potest dici de sole, quoniam obscurabitur lumen ejus ? cum Isaias propheta profectum aliquem solis in consummatione fore declaret. (cap. 30.) Similiter et de luna Esaias refert (*ibidem*), quoniam erit sicut sol. De stellis autem quidam dicere tentant, aut omnes aut plures earum majores esse tota terra : quomodo ergo cadent de cœlo, cum magnitudini earum non sufficiat terra ? Hier. Non ergo diminutione luminis hujusmodi accident; alioquin solem legimus septuplum habiturum luminis (*Esaiæ* 30, *ut sup.*); sed comparatione veræ lucis omnia visui apparebunt tenebrosa. Rab. Nihil tamen prohibet intelligi veraciter tunc solem et lunam cum cæteris sideribus ad tempus suo lumine privari (sicut de sole factum constat tempore dominicæ passionis), unde Joel dicit (cap. 2, vers. 31) : « Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam veniat dies Domini magnus et manifestus. » Cæterum peracto die judicii, et clarescente futuræ gloriæ vita, cum fuerit cœlum novum et terra nova, tunc fiet quod Isaias propheta dicit (cap. 30, *ut*

phète Isaïe : « La lumière de la lune sera comme celle du soleil, et la lumière du soleil sera sept fois plus grande. » Quant aux étoiles, au lieu de ces expressions : « Et les étoiles tomberont du ciel, » on lit dans saint Marc : « Et l'on verra les étoiles se détacher du ciel, c'est-à-dire privées de leur lumière » (*Marc*, XIII).

S. JÉR. Par les vertus des cieux, nous entendons la multitude des anges. — S. CHRYS. (*hom.* 76.) C'est à juste titre que les vertus des cieux seront ébranlées et troublées à la vue d'un si grand bouleversement, du châtiment de leurs compagnons, et de l'univers tout entier comparaissant devant le tribunal redoutable.

ORIG. De même qu'au moment où s'accomplissait le mystère de la croix, le soleil s'éclipsa, et l'on vit les ténèbres couvrir toute la face de la terre; ainsi, lorsque le signe du Fils de l'homme apparaîtra dans les cieux, la lumière du soleil, de la lune et des étoiles disparaîtra comme absorbée par la puissance divine de ce signe sacré. « Et alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel. » Ce signe, c'est le signe de la croix, afin que les Juifs, selon le prophète Zacharie (*chap.* XII) et l'évangéliste saint Jean (*chap.* XIX), puissent voir celui qu'ils ont percé et le signe de sa victoire.

S. CHRYS. (*hom.* 76.) Le soleil s'étant obscurci, la croix ne pourrait paraître qu'autant qu'elle serait beaucoup plus brillante que les rayons du soleil. Le Sauveur ne veut pas que ses disciples aient à rougir ou à s'attrister de la croix, et c'est pour cela qu'il la leur annonce comme un signe entouré de gloire. Or, ce signe de la croix apparaîtra pour confondre l'insolence des Juifs, car Jésus-Christ, venant pour juger le monde, ne leur montrera pas seulement ses blessures, mais encore la mort ignominieuse qu'ils lui ont fait souffrir : « Et alors toutes les

---

sup.) : « Erit lux lunæ, sicut lux solis; et lux solis erit septempliciter. » Quod autem de stellis dictum est : « Et stellæ cadent de cœlo, » in Marco ita scriptum est (cap. 13) : « Et stellæ cœli erunt decidentes, » id est, suo lumine carentes.

HIER. Per *virtutes* autem *cœlorum*, angelorum multitudines intelligimus. CHRYS. (*in hom.* 77, *ut sup.*) Qui valde decenter commovebuntur vel conturbentur, videntes tantam transmutationem fieri, et conservos suos puniri, et orbem terrarum terribili assistentem judicio.

ORIG. (*Tract.* 30, *ut sup.*) Sicut autem in dispensatione crucis, sole deficiente, tenebræ factæ sunt super terram, sic et signo Filii hominis apparente in cœlo, deficient lumina solis, lunæ et stellarum quasi consumpta ex multa virtute signi illius : unde sequitur : « Et tunc apparebit signum Flii hominis in cœlo. » Signum autem crucis hoc intelligamus, ut videant juxta Zachariam (cap. 12) et Joannem (cap. 19) Judæi quem compunxerant, et signum victoriæ.

CHRYS. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Si autem sol quidem obtenebraretur, crux non appareret, nisi multo solaribus radiis luculentior esset. Ne autem discipuli verecundentur et doleant de cruce, eam *signum* nominat cum quadam claritate. Apparebit autem signum crucis, ut Judæorum inverecundiam confutet : adveniet enim Christus in judicio non vulnera solum, sed mortem exprobratissimam ostendens : unde sequitur : « Et tunc

tribus de la terre s'abandonneront aux pleurs. » A la vue de la croix, elles comprendront que la mort du Sauveur ne leur a servi de rien, et qu'elles ont crucifié celui qu'elles auraient dû adorer. — S. Jér. L'expression : « Toutes les tribus de la terre, » est des plus justes, car ceux-là seuls seront dans les pleurs et dans les gémissements qui n'ont pas acquis le droit de cité dans les cieux, et dont les noms ne sont écrits que sur les livres de la terre.

Orig. Dans le sens moral, on peut dire que ce soleil qui doit s'obscurcir, c'est le démon qui doit être jugé et condamné à la fin du monde, car, bien qu'il ne soit que ténèbres, il affecte de briller comme le soleil; la lune, qui emprunte sa lumière à ce soleil d'une nouvelle espèce, c'est toute réunion des méchants qui se vante souvent d'avoir et de donner la lumière. Mais alors Dieu la condamnera avec ses dogmes pervers, et elle perdra toute sa clarté. Tous ceux qui promettaient aux hommes la vérité, soit par leurs opinions, soit par de fausses vertus, et ne faisaient que les séduire par leurs mensonges, sont comme les étoiles qui tombent pour ainsi dire de leur ciel dans les hauteurs duquel elles s'étaient établies, en s'élevant contre la science de Dieu. A l'appui de cette interprétation, nous pouvons citer ces paroles du livre des Proverbes : « La lumière des justes demeure toujours brillante, mais la lumière des impies s'éteindra bientôt » (*Prov.*, IV, 18). Mais on verra briller la gloire de Dieu dans tout homme qui a porté l'image de l'homme céleste, et tous ceux qui faisaient ici-bas partie du Ciel, seront dans la joie, tandis que tous ceux qui appartiennent à la terre s'abandonneront aux pleurs et aux gémissements. Ou bien encore, l'Eglise est tout à la fois le soleil, la lune et les étoiles, elle à qui s'adressent ces paroles : « Vous êtes belle comme la lune, éclatante

---

plangent omnes tribus terræ. » Visa enim cruce considerabunt quod mortuo eo nihil profecerunt; et quoniam crucifixerunt eum, quem adorari oportebat. Hier. Recte autem dicit « tribus terræ : » hi enim plangent qui municipatum non habent in cœlis, sed scripti sunt in terra.

Orig. Moraliter autem dicet aliquis « obscurandum solem » esse diabolum, qui in consummatione est arguendus; cum sit tenebræ, simulat autem se solem : luna autem quæ videtur ab hujusmodi illuminari sole, est omnis Ecclesia malignantium, quæ frequenter lumen se habere et dare promittit; tunc autem redarguta cum reprobatis dogmatibus suis claritatem suam amittet : sed et quicunque sive in dogmatibus, sive in virtutibus falsis, hominibus quidem veritatem promittebant, mendaciis autem seducebant, hi convenienter dicendi sunt « stellæ cadentes de cœlo (ut ita dicam) suo ; » ubi erant in altitudine constitutæ, extollentes se adversus scientiam Dei. Ad commendationem autem sermonis hujus utemur exemplo proverbiorum, dicente (cap. 4, vers. 18. *juxta* 70) : « Lumen justorum semper inextinguibile est, lumen autem impiorum extinguetur : » tunc claritas Dei apparebit in omni qui portavit imaginem cœlestis; et cœlestes lætabuntur, terreni autem plangent. Vel Ecclesia est sol, luna et stellæ, cui dictum est (*Cant.* 6) : « Speciosa ut luna, electa ut sol. » Aug. (*ad*

comme le soleil » (*Cant.* IV). — S. Aug. (*Lettre à He ych.*) Or, le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus sa lumière, parce que l'Eglise, anéantie pour ainsi dire sous les efforts redoublés des persécuteurs et des impies, ne paraîtra plus. Les étoiles tomberont du ciel et les vertus des cieux seront ébranlées, parce qu'un grand nombre de ceux en qui la grâce de Dieu semblait jeter un vif éclat fléchiront sous le poids de la persécution et feront des chutes honteuses; quelques-uns même des fidèles les plus affermis seront ébranlés. Notre-Seigneur annonce que ces événements auront lieu après ces jours d'affliction, non pas qu'il veuille dire que les persécutions auront entièrement cessé, mais parce que la tribulation aura précédé et sera suivie de la défection d'un grand nombre; et comme cette défection se continuera pendant toute la durée de ces jours, il dit qu'elle aura lieu après ces jours d'affliction.

℣. 31. — *Et ils verront le Fils de l'homme, qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté.*

S. Chrys. (*hom.* 76.) En entendant parler de la croix, les disciples auraient pu croire qu'il s'agissait encore d'un supplice ignominieux, il se hâte donc d'ajouter : « Et ils verront le Fils de l'homme, » etc. — S. Aug. (*Lettre à Hesych.*) Le sens le plus naturel qui s'offre à l'esprit de celui qui entend ou lit ces paroles est que cet avénement sera celui où Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts, revêtu du même corps qu'il a fait asseoir dans le ciel, à la droite du Père, et dans lequel il a voulu mourir, ressusciter et monter aux cieux, alors qu'une nuée le déroba aux yeux de ses disciples, comme nous le lisons dans les Actes des Apôtres (*chap.* I). Les Anges dirent alors : « Il vien-

---

Hesych. Epist. 80, *ut sup.*) Tunc enim « sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum; » quia Ecclesia non apparebit, impiis tunc persecutoribus ultra modum sævientibus : tunc « stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur; » quoniam multi qui gratia Dei fulgere videbantur, persequentibus cedent et cadent; et quidam fideles fortissimi turbabuntur : hoc autem post tribulationem dierum illorum dicitur esse futurum; non quia transacta tota illa persecutione accidant ista, sed quia præcedet tribulatio, ut sequatur quorumdam defectio; et quia per omnes dies illos ita fiet, propterea post tribulationem dierum illorum, sed tamen in eisdem diebus, fiet.

Et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli, cum virtute multa et majestate.

Chrys. (*in homil.* 76, *ut sup.*) Quia crucem audiverant, ne rursus existimarent aliquid turpe esse futurum, subjungit : « Et videbunt Filium hominis, » etc. Aug. (*ad Hesych. Epist.* 80, *ut sup.*) Cujus quidem promptior sensus est, ut cum hoc quisque audierit vel legerit, ipsum esse adventum accipiat, quando venturus est ad vivos et mortuos judicandos in corpore suo in quo sedet ad dexteram Patris, in quo etiam mortuus est, et resurrexit, et ascendit in cœlum; et sicut in Actibus apostolorum legitur (cap. 1) : « Nubes suscepit eum ab oculis eorum. » Et quia illic dictum est ab angelis : « Sic veniet quomodo vidistis

dra de la même manière que vous l'avez vu monter au ciel. » Il faut donc croire qu'il viendra, non-seulement revêtu du même corps, mais porté sur les nuées du ciel.

Orig. (*traité sur S. Matth.*) Ils verront donc des yeux du corps le Fils de l'homme, revêtu de la nature humaine, et venant sur les nuées du ciel, c'est-à-dire sur les nuées les plus élevées. Lorsqu'il fut transfiguré sur la montagne, une voix sortit de la nuée; ainsi, lors de son second avénement, il sera transfiguré et paraîtra sous une forme glorieuse, et il sera porté, non pas sur une seule nuée, mais sur plusieurs nuées, comme sur un char. Voyez, en effet, lorsque le Fils de l'homme se rendait à Jérusalem, ceux qui l'aimaient étendirent leurs vêtements sur le chemin, pour qu'il ne fut point obligé de fouler la terre aux pieds (*Matth.*, XXI), et ne voulurent même pas que l'âne qui le portait touchât la terre; qu'y a-t-il donc d'étonnant que le Père et le Dieu de tout ce qui existe étende les nuées du ciel sous le corps de son Fils qui descend pour la consommation de toutes choses? On peut dire encore que, lorsque Dieu créa l'homme, il prit du limon de la terre pour en former son corps; ainsi, pour faire éclater la gloire de son Fils, il emprunta au ciel et à une matière céleste, pour lui donner, dans sa transfiguration, comme un second corps, qui avait l'apparence d'une nuée brillante, et qui apparaîtra à la fin du monde sous la forme de nuées éclatantes. C'est pour cela que ces nuées sont appelées les nuées du ciel, de même que le limon a été désigné par ces mots : le limon de la terre. Il était de toute justice, en effet, que le Père relevât par de tels prodiges les humiliations volontaires de son Fils. Il l'a donc exalté (1), non-seulement dans son esprit, mais dans son corps, en le

(1) Comme saint Paul le dit dans son *Epître aux Philippiens*, II, 9.

euntem in cœlum, » merito credendus est, non solum in eodem corpore, verum etiam in nube venturus.

Orig. (*Tract. in Matth.*) Videbunt ergo oculis corporalibus Filium hominis specie humana venientem in nubibus cœli, id est, supernis : sicut enim cum transformatus est, vox venit de nube (*Matth.* 17), sic cum veniet iterum in speciem transformatus gloriosam; et non super unam nubem, sed super multas, quæ erunt vehiculum ejus. Et si quidem, ut ne terram calcaret Filius Dei Hierosolymam ascendens, diligentes eum, straverunt vestimenta sua in via (*Matth.* 21), neque asellum qui portabat eum volentes terram calcare, quid mirum si Pater et Deus omnium nubes sternat cœlestes sub corpore filii descendentis ad opus consummationis? Dicet autem aliquis quoniam sicut in creatione hominis accepit Deus limum de terra, et finxit hominem, sic, ut appareat gloria Christi, accipiens Dominus de cœlo et de cœlesti corpore, corporavit primum quidem in transfiguratione in nubem lucidam, in consummatione autem in nubes lucidas; propter quod *nubes cœli* dicuntur; secundum quod et *limus terræ* est dictus; et decet Patrem talia miranda dare Filio suo qui se humiliavit. Et propterea exaltavit illum, non solum secundum spiritum, sed et secundum corpus, ut super talibus nubibus

faisant descendre sur ces nuées glorieuses; peut-être même ces nuées sont-elles des nuées intelligentes, afin que le char du Fils de l'homme glorifié ne soit point privé de raison. Jésus est venu en premier lieu avec cette puissance qui se traduisait par les prodiges et les miracles qu'il opérait au milieu du peuple (1); mais toute cette puissance était peu de chose auprès de cette puissance extraordinaire qu'il déploiera à la fin du monde. En effet, lors de son premier avénement, c'était la puissance de celui qui s'anéantissait lui-même. Il faut donc qu'il paraisse entouré d'une gloire plus éclatante que celle qui l'environna dans sa transfiguration sur la montagne, car, alors, il n'eut que trois témoins de sa transfiguration, tandis qu'à la fin du monde, il paraîtra entouré d'une gloire éclatante, afin que tous les hommes en soient témoins.

S. Aug. (*Lettre à Hesych.*) Or, comme nous devons approfondir les Ecritures, et ne pas nous contenter d'en avoir une connaissance superficielle, il nous faut examiner avec soin les paroles qui suivent presque immédiatement : « Lorsque vous verrez arriver toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche, et qu'il est à la porte. » Nous saurons donc qu'il est proche, non pas lorsque nous verrons seulement quelques-uns des signes qui précèdent, mais lorsque nous verrons réunis tous ces signes parmi lesquels se trouve aussi l'avénement du Fils de l'homme. « Et il enverra ses anges qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde. » C'est ce qu'il fait pendant toute la durée de la dernière heure, lors qu'il vient dans ses membres comme sur les nuées (2). Ou bien, il veut parler de cet avénement continuel qu'il ne cesse de renouveler dans toute son Eglise, comme sur

(1) C'est ce qui a été dit de saint Etienne (*Actes*, vi); mais à qui ces paroles peuvent-elles mieux s'appliquer qu'à Jésus-Christ?

(2) C'est-à-dire pendant tout le temps de la nouvelle loi qui est appelée *la dernière heure* par saint Jean, ii, 10, parce qu'il n'y aura plus d'autre temps après cette loi. Cependant on entend plus naturellement par cette expression la dernière heure du monde.

---

veniret : et forsitan super nubibus rationalibus, ne irrationabile esset vehiculum Filii hominis glorificati. Et primum quidem venit Jesus cum virtute ex qua faciebat signa et prodigia in populo : omnis autem illa virtus comparatione illius virtutis multæ cum qua in fine venturus est, modica erat : virtus enim erat exinanientis seipsum : consequens est etiam ut ad majorem gloriam reformetur quam fuit transformatus in monte : tunc enim propter tres tantummodo transformatus est : in consummatione autem mundi totius apparebit in gloria multa, ut videant eum omnes in gloria.

Aug. (*ad Hesych. epist.* 80, *ut sup.*) Sed quoniam Scripturæ scrutandæ sunt, nec earum superficie debemus esse contenti, diligenter sunt inspicienda sequentia : post pauca enim sequitur : « Cum videritis hæc omnia fieri, scitote quia prope est jam in januis. » Tunc eum scimus prope esse, non cum aliqua videmus esse præmissorum, sed hæc omnia (in quibus et hoc est, quod videbitur Filius hominis veniens) : « Et mittet angelos suos de quatuor partibus mundi (id est, de toto orbe terrarum), congregare electos suos ; » quæ tota hora novissima facit, veniens in suis membris, tanquam in nubibus ; vel in tota ipsa Ecclesia tanquam in nube magna, sicut

une immense nuée, et il vient avec une grande puissance et une grande majesté, parce que cette puissance et cette majesté se manifesteront avec plus d'éclat aux yeux des saints, qui en recevront une force toute divine, pour ne pas être vaincus par une si grande persécution. — Orig. (*traité sur S. Matth.*) Ou bien encore, Jésus vient tous les jours avec une grande puissance dans l'âme du fidèle, porté sur les nuées prophétiques, c'est-à-dire sur les écrits des prophètes et des Apôtres, qui comprennent et déclarent que le Verbe de Dieu est au-dessus de la nature humaine. C'est ainsi que nous disons nous-mêmes qu'une grande gloire se révèle à ceux qui ont cette intelligence, et cette gloire se manifeste dans le second avénement du Verbe, qui est l'avénement des hommes parfaits. Et c'est ainsi que, si l'on comparait et si l'on discutait avec soin tout ce que les trois Evangélistes ont dit de l'avénement du Christ, on trouverait que tout se rapporte à l'avénement que Jésus-Christ renouvelle tous les jours dans son corps, c'est-à-dire dans son Eglise, avénement dont il a parlé lui-même ailleurs en ces termes : « Vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel. » Il faut excepter toutefois les passages où il annonce lui-même le dernier avénement qu'il doit faire en personne.

℣. 31. — *Et il enverra ses anges, qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, et qui rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre.*

Orig. (*traité sur S. Matth.*) Le Sauveur venait de parler de ces pleurs et de ces gémissements, qui seront comme une sentence et comme une condamnation que les méchants prononceront contre eux-

---

nunc venire non cessat : sed ideo eum potestate magna et majestate, quia major potestas et majestas illius apparebit sanctis, quibus magnam virtutem dabit, ne tanta persecutione vincantur. Orig. (*Tract.* 30, *ut sup.*) Vel cum magna virtute venit quotidie ad animam hominis credentis in nubibus propheticis, id est, in Scripturis prophetarum et apostolorum, qui verbum Dei super humanam naturam in intellectibus suis declarant : sic etiam eis qui intelligunt, dicimus apparere gloriam multam; quæ quidem videtur in secundo Verbi adventu, quod est perfectorum : et sic fortasse omnia quæ a tribus Evangelistis dicta sunt de Christi adventu (diligentius inter se collata et bene discussa) invenientur ad hoc pertinere, quod quotidie venit in corpore suo, quod est Ecclesia, de quo adventu suo dixit alibi (*Matth.* 26) : « Amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus cœli; » exceptis locis ubi ab eo ille adventus ultimus in seipso promittitur.

Et mittet angelos suos cum tuba et voce magna; et congregabunt electos ejus a quatuor ventis, a summis cœlorum usque ad terminos eorum.

Orig. (*Tract. ut sup.*) Quia de planctu mentionem fecerat, qui ad hoc erit ut sponte contra se sententiam proferant, et seipsos condemnent; ne putetur quod

mêmes ; mais de peur qu'on ne crut que là devaient se terminer leurs maux, il ajoute : « Et il enverra ses anges, qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, » etc. — REMI. Il ne faut pas prendre cette trompette dans un sens matériel, mais pour la voix des archanges, qui retentira si fort qu'elle fera lever tous les morts du sein de la terre. S. CHRYS. (*hom.* 76.) Le son de la trompette est destiné à donner le signal de la résurrection et à caractériser la joie des uns, l'étonnement et la douleur des autres, qui seront laissés et ne seront pas enlevés dans les cieux sur les nuées. — ORIG. Nous lisons dans le livre des *Nombres* (*chap.* x), que les prêtres rassemblaient au son de la trompette, des quatre points cardinaux, tous ceux qui composaient le camp d'Israël, et c'est par allusion à cet usage qu'il est dit ici des anges : « Et ils rassembleront ses élus des quatre coins du monde. » — REMI. C'est-à-dire des quatre parties du monde : de l'orient, de l'occident, du nord et du midi.

ORIG. Certains esprits, par trop simples, s'imaginent que les anges ne rassembleront que ceux qu'ils trouveront revêtus de leur corps ; mais il est bien plus rationnel de dire qu'ils rassembleront, non-seulement tous ceux qui ont été appelés et élus depuis l'avénement de Jésus-Chrit jusqu'à la fin du monde, mais tous ceux qui l'ont été depuis la création du monde, et qui ont vu le jour du Christ, comme Abraham (*Jean*, VIII), et en ont tressailli de joie. La preuve que les élus du Christ, rassemblés par les anges, ne seront pas seulement ceux dont la résurrection trouvera l'âme unie à leurs corps, mais ceux qui en seront séparés depuis longtemps, c'est ce que Notre-Seigneur ajoute : « Depuis une extrémité du ciel jusqu'à

---

in isto planctu mala eorum terminentur, subdit : « Et mittet angelos suos cum tuba, » etc. REMIG. Hæc autem tuba, non revera *corporea* est intelligenda, sed *archangelica vox*, quæ adeo magna erit ut ad clamorem illius omnes mortui de terræ pulvere resurgant. CHRYS. (*in homil.* 76, *ut sup.*) Sonus autem tubæ pertinet ad resurrectionem, ad gaudium, ad repræsentandum stuporem qui tunc erit ; ad dolorem illorum qui relinquentur, et in nubibus non rapientur. ORIG. (*ut sup.*) Scriptum est autem in Numeris (cap. 10) quod ex quatuor ventis congregabant sacerdotes tibicinantes eos qui sunt ex castris Israël, secundum quorum comparationem de angelis Christi consequenter dicitur : « Et congregabunt electos a quatuor ventis, » etc. REMIG. Id est, a quatuor climatibus mundi, sive Oriente, Occidente, Aquilone et Austro.

ORIG. (*ut sup.*) Et simpliciores quidem opinantur eos tantum qui tunc inventi fuerint in corpore, aggregandos ; sed melius est dicere congregandos ab angelis Christi esse omnes, non solum ab adventu Christi et usque ad consummationem vocatos atque electos, sed et omnes qui a constitutione fuerint mundi ; qui viderunt, sicut Abraham (*Joan.* 8.) Christi diem, et exultaverunt in illam. Quoniam autem non tantum illos qui in corpore fuerint comprehensi, dicit congregandos Christi electos, sed etiam illos qui de corporibus sunt egressi, manifestat sermo, dicens : « Congregatos electos, » non solum a quatuor ventis, sed etiam subdens : « A summis

l'autre, » paroles qui ne peuvent s'appliquer, à ce que je sache, à aucune personne vivant sur la terre. On peut dire aussi que les cieux désignent ici les saintes Ecritures et leurs témoignages divins, dans lesquels Dieu a comme fixé son habitation. Le sommet des Ecritures, c'est le commencement de l'Ecriture ; ses extrémités en sont la consommation. Les anges rassembleront donc les saints, depuis le sommet des cieux, c'est-à-dire depuis ceux qui se nourrissent des premiers éléments de l'Ecriture jusqu'à leurs extrémités, c'est-à-dire jusqu'à ceux qui vivent dans les profondeurs des saintes Lettres. Ils seront rassemblés au son de la trompette, et d'une voix éclatante, afin que ceux qui l'entendront et y seront attentifs, se préparent à prendre la voix de la perfection qui conduit jusqu'au Fils de Dieu.

Remi. Ou bien dans un autre sens, afin que personne ne fût tenté de croire que les élus ne seraient rassemblés que des quatre extrémités du monde, et non pas des contrées qui en occupent le centre, il ajoute : « Et depuis le sommet des cieux, » etc. Le sommet des cieux désigne ici le centre du globe, parce que le sommet du ciel correspond au milieu de la terre ; les extrémités du ciel désignent les parties extrêmes de la terre, car les dernières extrémités de la voûte des cieux paraissent reposer sur la terre. —S. Chrys. (*hom.* 76.) C'est par honneur pour les élus que Dieu les appelle par le ministère de ses anges. Saint Paul ajoute qu'ils seront enlevés sur les nuées, parce qu'en effet, les anges rassembleront d'abord ceux qui ressusciteront, et les nuées enlèveront ensuite ceux que les anges auront réunis.

ỳ. 32-35. — *Comprenez ceci par une comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déjà tendres et qu'il pousse ses feuilles, vous jugez que l'été est*

---

cœlorum usque ad terminos eorum. » Quod nemini super terram existenti arbitror convenire. Vel *cœli* sunt Scripturæ divinæ aut auctoritates earum, in quibus habitat Deus : *summa* autem Scripturarum sunt initia illarum ; *termini* autem, consummationes earum. Congregantur ergo sancti « a summis cœlorum » (id est, ab eis qui vivunt in initiis Scripturarum) « usque ad terminos ; » id est, eos qui vivunt in consummationibus earum. Congregabuntur autem tuba et voce magna, ut qui audierint et adverterint, parent se ad viam perfectionis quæ ducit ad Filium Dei.

Remig. Vel aliter : ne forte aliquis putaret quod solummodo a quatuor partibus mundi, et non a mediterraneis regionibus et locis, ideo addit : « A summis cœlorum, » etc. Per summum enim cœli, medium orbis intelligitur ; quia medio orbis summum cœli præsidet. Per terminos autem cœlorum, fines terræ significat, ubi longe distantibus circulis cœli terræ insidere videntur. Chrys. (*in homil.* 76, *ut sup.*) Quod autem per angelos Dominus electos vocat, ad electorum honorem pertinet : nam et Paulus dicit (I *Thessal.* 4) quod « rapientur in nubibus : » quia eos quidem qui resurrexerint, congregabunt angeli ; congregatos autem recipient nubes.

Ab arbore autem fici discite parabolam : cum jam ramus ejus tener fuerit, et folia nata,

proche. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche, et qu'il est à la porte. Je vous dis en vérité que cette génération ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

S. Chrys. (*hom.* 77.) Comme le Seigneur avait fixé l'accomplissement des événements qu'il avait prédits au temps qui suivrait immédiatement ces jours d'affliction, les disciples pouvaient lui demander de préciser ce temps, il prévient donc cette question en leur disant : « Comprenez ceci par une comparaison prise du figuier. » — S. Jér. C'est-à-dire : Lorsque le figuier pousse de nouvelles branches, que les bourgeons s'ouvrent pour laisser passage à sa fleur, et que l'arbre se couvre de feuilles, vous comprenez que l'été est proche et que c'est l'époque du printemps et du zéphyr (1) ; ainsi, lorsque vous verrez tous ces événements s'accomplir, ne pensez pas que ce soit absolument la fin du monde, mais considérez-les comme les précurseurs de ce grand jour qui approche, et qui est comme à la porte. « Ainsi, lorsque vous verrez toutes ces choses, » etc.

S. Chrys. (*hom.* 77.) Le Sauveur nous apprend par là qu'il y aura peu d'intervalle, et que l'avénement de Jésus-Christ aura lieu presqu'aussitôt. Il nous apprend encore qu'après les rigueurs de l'hiver, les justes jouiront des douceurs d'un été spirituel et d'une grande tranquillité, tandis que les pécheurs auront à supporter les rigueurs de l'hiver après les douceurs de l'été. — Orig. Pendant l'hiver, le figuier renferme en lui-même la force de vie qu'il contient ; mais,

(1) C'est le vent qui souffle de l'occident à l'équinoxe du printemps, et dont l'haleine bienfaisante rend la vie aux plantes que l'hiver avait frappées de mort ; c'est de là que les Latins l'ont appelé *favonius*, de *faveo* ou de *foveo*, et les Grecs ζεφορὸς, des deux mots ζοὴν φέρων, *qui porte la vie.*

---

scitis quia prope est æstas : ita et vos, cum videritis hæc omnia, scitote quia prope est in januis. Amen dico vobis quia non præteribit generatio hæc donec omnia hæc fiant : cœlum et terra transibunt ; verba autem mea non præteribunt.

Chrys. (*in homil.* 77, *in Matth.*) Quia dixerat quod statim post tribulationem dierum illorum, quæ prædicta sunt contingerent, ipsi autem quærere poterant, « post quantum tempus : » ideo exponit, exemplum ponens de ficu, dicens : « Ab arbore autem fici discite parabolam, » etc. Hier. Quasi dicat : Sicut quando teneri fuerint in arbore ficus cauliculi, et gemma erumpit in florem cortexque folia parturit, intelligitis æstatis adventum, et favonii ac veris introitum ; ita cum omnia quæ scripta sunt videritis, nolite putare jam adesse consummationem mundi, sed quasi prævia et præcursores quosdam venire, ut ostendant quod prope sit, et in januis : unde sequitur : « Ita et vos, cum videritis hæc omnia, » etc.

Chrys. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Per quod ostendit quod non multum erit temporis medium, sed statim adventus Christi occurret. Per hoc autem et aliud quoddam prænuntiat, scilicet æstatem spiritualem et tranquillitatem justis post hyemem esse futuram ; peccatoribus autem e contrario hyemem post æstatem. Orig. (*ut sup.*) Sicut enim ficus in tempore quidem hyemis vitalem virtutem habet in se absconditam, postmodum

lorsque l'hiver est passé, il manifeste cette puissance de vie qu'il tenait caché, en produisant de tendres branches et des feuilles nouvelles. C'est ainsi que le monde et chacun des élus qu'il contient, avant l'avénement de Jésus-Christ, renfermaient en eux-mêmes la vie qui les animait, soumis qu'ils étaient à l'influence de l'hiver; mais le souffle vivifiant du Christ attendrira les rameaux de leur cœur, et la vertu qu'ils tenaient cachée en eux produira des feuilles et des fruits. Pour ces élus, l'été et l'avénement glorieux du Verbe de Dieu sont proches. — S. Chrys. (*hom.* 77.) Il se sert encore de cette comparaison pour bien établir la certitude des prédictions qu'il a faites, car toutes les fois qu'il annonce un événement dont l'accomplissement est certain, il apporte pour exemple ce qui arrive nécessairement dans la nature. — S. Aug. (*Lettre à Hesych.*) Qui pourrait nier, alors que nous sommes témoins des signes prédits dans l'Evangile et dans les prophètes, que nous avons droit d'espérer que l'avénement du Seigneur est proche? Il approche en effet de jour en jour, mais quel intervalle nous en sépare encore? Il a répondu lui-même à cette question : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps ou les moments. » Considérez à quelle époque l'Apôtre disait : « Notre salut est plus près que lorsque nous avons cru, » que d'années se sont écoulées depuis ! et cependant on ne peut l'accuser de fausseté; mais combien plus sommes-nous fondés à dire maintenant que l'avénement du Seigneur est proche, alors que tant de siècles écoulés nous approchent de la fin de toutes choses.

S. Hil. (*can.* 26.) Dans le sens mystique, le figuier est la figure de la synagogue. Les rameaux du figuier sont l'antechrist, le fils du dé-

---

autem cum virtus ipsa vitalis prodire cœperit ad manifestationem prætereunte hyeme, de ipsa valetudine ejus ramus efficitur tener, et folia producit; sic et mundus, et unusquisque eorum qui salvantur, ante Christi adventum (quasi in hyeme) in se absconsam habent vitalem virtutem; Christo autem inspirante fiunt teneri, et non duri cordis rami; et quæ abscondita erant in eis progrediuntur in folia, et manifestos fructus ostendunt : talibus autem prope est æstas, et adventus gloriæ Verbi Dei. Chrys. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Propter hoc etiam istud posuit, ut credere faciat hunc sermonem omnino ita esse venturum : ubicunque enim quod omnino eventurum est dicit, naturales necessitates in exemplum inducit. Aug. (*ad Hesych. epist.* 80, *ut sup.*) Quod autem de signis evangelicis et propheticis quæ fieri cernimus, propinquum Domini adventum sperare debemus, quis negat? Quotidie quippe magis magisque fit proximus : sed quanto intervallo propinquet, de hoc dictum est (*Act.* 1) : « Non est vestrum scire tempora vel momenta. » Vide quando dixit Apostolus (*ad Rom.* 13) : « Nunc propior est nostra salus, quam cum credidimus; » et ecce tot anni transierunt, nec tamen quod dixit falsum est; quanto magis nunc dicendum est appropinquare Domini adventum, quando tantus factus est ad finem accessus?

Hilar. (*Cant.* 26, *in Matth.*) Mystice autem synagoga ficus arbori comparatur : rami igitur ficus, Antichristus esse intelligitur, diaboli filius, peccati portio,

mon (1), le partage du péché, le prétendu vengeur de la loi. Or, lorsqu'il commencera à verdir et à se couvrir avec orgueil de ses péchés, comme de feuilles verdoyantes, alors l'été est proche, c'est-à-dire le jour du jugement fera sentir ses premières atteintes. — Remi. Ou bien ce sera lorsque ce figuier se couvrira de nouveau de verdure, c'est-à-dire lorsque la synagogue recevra l'Evangile par la prédication d'Hénoch et d'Elie, que nous devrons comprendre que la fin est proche. — S. Aug. (*Quest. Evang.*, I, 39.) Ou bien encore, par ce figuier, on peut entendre le genre humain, à cause des vifs désirs qu'excitent les passions de la chair. Lorsque ses branches sont tendres, c'est-à-dire lorsque les enfants des hommes commenceront à produire les fruits de l'esprit par la foi en Jésus-Christ, et qu'on verra briller en eux l'honneur de l'adoption des enfants de Dieu.

S. Hil. (*can.* 36). Pour rendre plus certaine la foi aux événements qu'il vient de prédire, il ajoute : « Je vous le dis en vérité, » car cette expression « en vérité » est un témoignage infaillible des choses qu'il affirme. — Remi. Il en est qui, sans trop de réflexion, appliquent ces paroles à la destruction de Jérusalem, et qui pensent que le Sauveur a voulu parler de cette génération qui a été témoin de sa passion, et dont il affirme qu'elle ne passera pas avant que la destruction de cette cité ne s'accomplisse. Mais je doute qu'ils puissent expliquer littéralement ce passage tout entier dans ce sens, depuis ces paroles : « Il ne restera pas pierre sur pierre, » jusqu'à ces autres : « Il est déjà à la porte. » Ils le pourront pour certains endroits ; mais, pour d'autres, cette explication est tout-à-fait impossible. — S. Chrys. (*hom.* 77.)

(1) Le texte de saint Hilaire porte *zaboli filius*, au lieu de *diaboli filius*, car dans le dialecte éolien on trouve ζάβολος pour διάβολος, comme ζαβάλλω pour διαβάλλω. Le mot διάβολος vient, on le sait, de διαβάλλω, *calomnier*.

---

legis assertor ; qui cum virescere cœperit, et frondescere quadam peccatorum exultantium viriditate, tunc proxima est æstas, id est, dies judicii sentietur. Remig. Vel cum hæc ficus rursum germinabit (id est, cum synagoga verbum sanctæ prædicationis accipiet, prædicantibus Enoch et Elia), intelligere debemus quia prope est dies consummationis. Aug. (*de Quæst. Evang.* lib. I, cap. 39.) Vel per arborem fici intellige genus humanum, propter pruritum carnis. Cum jam ramus ejus tener fuerit, id est, cum Filii hominum per fidem Christi ad spirituales fructus profecerint, et in eis honor adoptionis filiorum Dei emicuerit.

Hilar. (*Cant.* 26, *ut sup.*) Ut autem fides certa esset futurorum, subjunxit : « Amen dico vobis, » etc. *Amen* autem dicendo, professionem veritatis adjunxit. Remig. (*vel Origen. ut sup.*) Et simplices quidem ad destructionem Hierusalem referunt verba, et de illa generatione æstimant dictum, quæ passionem Christi aspexit, quod non esset transitura priusquam fieret destructio civitatis illius. Nescio autem si verbum ad verbum exponere possint ab eo quod ait : « Non relinquetur hic lapis super lapidem, » usque ad illud quod ait : « Prope est in januis, » forsitan enim in quibusdam poterunt, in aliis autem non poterunt omnino. Chrys. (*in homil.* 78, *ut sup.*)

Toutes ces prédictions ont donc pour objet la ruine de Jérusalem, ainsi que ce qu'il a dit des faux prophètes, des faux christs et de tous les événements qui doivent précéder l'avénement de Jésus-Christ. Or en ajoutant : « Cette génération, » il ne veut point parler de la génération contemporaine, mais de la génération composée des fidèles, car c'est la coutume des Ecritures de prendre le mot génération comme une expression qui détermine, non-seulement le temps, mais encore le lieu, la religion et la manière de vivre. C'est ainsi que le Roi-prophète dit : « Telle est la génération de ceux qui craignent Dieu. » (*Ps.* XXIII). Or, dans ce passage, Notre-Seigneur nous apprend que Jérusalem périra, et que la plus grande partie du peuple sera détruite avec elle ; mais qu'aucune épreuve ne pourra triompher de la génération des fidèles. — ORIG. Cependant la génération de l'Eglise traversera tout ce siècle, pour arriver à l'héritage du siècle futur ; mais elle ne passera pas avant que toutes ces choses aient été accomplies. Toutefois, après leur accomplissement, non-seulement la terre mais le ciel lui-même passera. « Le ciel et la terre passeront, » etc., c'est-à-dire, non-seulement les hommes dont la vie est toute terrestre, et qui, pour cela, sont appelés *terre,* mais encore ceux dont la vie est dans le ciel, et qui portent le nom de *ciel.* Or, ils passeront aux choses qui doivent arriver, pour parvenir à un sort meilleur ; mais les paroles du Sauveur ne passeront pas, parce qu'elles opérent et ne cesseront d'opérer selon l'efficacité qui leur est propre. Mais pour les parfaits, qui ne trouvent plus sur la terre de nouveaux moyens de perfection, ils passeront de l'état où ils sont, à un nouvel état qu'ils ne connaissaient pas, et c'est là le sens que le Seigneur ajoute : « Mais mes paroles ne passeront pas. » Peut-être aussi peut-on dire que les paroles de Moïse

---

Hæc ergo omnia de fine Hierosolymorum dicta sunt; et quæ de pseudoprophetis, et pseudochristis, et alia omnia quæ diximus usque ad Christi adventum futura. Quod autem dixit, « generatio hæc, » non de ea quæ tunc erat dixit, sed de ea quæ est fidelium : consuevit enim Scriptura generationem, non solum a tempore designare, sed a loco, cultu et conversatione : sicut cum dicitur (*Psal.* 23) : « Hæc est generatio quærentium Dominum. » Ex hoc autem ostendit, quod Hierusalem peribit, et amplior pars Judæorum destruetur ; generationem autem fidelium nulla superabit tentatio. ORIG. (*ut sup.*) Generatio tamen Ecclesiæ transibit aliquando totum hoc seculum, ut hæreditet futurum; tamen donec hæc omnia fiant, non transibit : cum autem omnia hæc facta fuerint, transibit, non solum terra, sed etiam cœlum : unde sequitur : « Cœlum et terra, » etc., id est, non solum homines, quorum vita terrena est, et propterea *terra* dicuntur, sed etiam illi quorum conversatio est in cœlis, et ideo *cœlum* vocantur : transibunt autem ad futura, ut veniant ad meliora; verba autem quæ a Salvatore sunt dicta, non transibunt, quoniam quæ sua propria sunt, operantur et semper operabuntur : perfecti autem et qui non recipiunt, ut jam meliores efficiantur, transeuntes quod sunt, perveniunt ad illud quod non sunt : et hoc est quod subditur : « Verba autem mea non præteribunt. » Et forte quidem

et celles des prophètes passent, car ce qu'ils ont prophétisé est accompli, tandis que les paroles du Christ conservent toute leur plénitude, et ne cessent de s'accomplir tous les jours et s'accompliront encore dans les saints. Cependant, nous ne pouvons peut-être pas affirmer que les paroles de Moïse et des prophètes ont eu leur entier accomplissement, car ce sont véritablement les paroles du Fils de Dieu, et elles s'accomplissent tous les jours. — S. Jér. Ou bien encore, par cette génération, il faut entendre tout le genre humain, ou la nation juive en particulier. Or, le Sauveur fortifie la foi de ses disciples aux choses qu'il vient de leur dire, en ajoutant : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas ; » c'est-à-dire, il est plus facile de détruire les choses les plus fermes et les plus inébranlables que d'ôter son efficacité à une seule de mes paroles. — S. Hil. Le ciel et la terre, par la nature de leur création, n'ont aucune nécessité d'exister, tandis que les paroles de Jésus-Christ, sorties de l'éternité, contiennent en elles-mêmes la puissance qui leur assure une éternelle durée.

S. Jér. Le ciel et la terre passeront, c'est-à-dire qu'ils seront transformés, mais non pas détruits ; car comment le soleil pourrait-il s'obscurcir et la lune refuser sa lumière, si le ciel qui les contient et la terre n'existaient plus ? — Rab. Le ciel qui passera n'est pas le ciel où brillent les astres, mais le ciel atmosphérique qui périt une première fois par le déluge (1). — S. Chrys. (*hom.* 77.) Le Sauveur prend pour exemples les éléments de ce monde visible, pour montrer que l'Eglise lui est plus précieuse que le ciel et la terre, et aussi pour établir qu'il est le Créateur des hommes.

(1) Allusion aux versets 5, 6, 7, 10, 11 et 12 du chap. III de la deuxième épître de saint Pierre.

---

verba Moysi et prophetarum transeunt; quoniam quæ prophetizabantur ab illis, impleta sunt : verba autem Christi semper sunt plena, et quotidie implentur, et adhuc sunt implenda in sanctis. Aut forte neque Moysi verba, aut prophetarum, dicere debemus impleta omnino : proprie enim et illa verba Filii Dei sunt, et semper implentur. Hier. Vel hic per generationem omne hominum significat genus, aut specialiter Judæorum. Deinde magis eos ad fidem præmissorum inducit, cum subdit : « Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt : » ac si dicat : « Facilius est fixa et immobilia destrui quam sermonum meorum aliquid decidere. » Hilar. (*ut sup.*) Cœlum enim et terra ex conditione suæ creationis nihil habent in se necessitatis ut non sint : verba autem Christi ex æternitate deducta, id in se continent virtutis ut maneant.

Hier. Cœlum autem et terra transibunt, immutatione, non abolitione sui ; alioquin quomodo sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, si cœlum (in quo ista sunt) terraque non fuerint ? Raba. Cœlum tamen quod transibit, non sidereum, sed aerum intelligere debemus, quod prius diluvio periit. Chrys. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Elementa autem mundi in medium adducit, ostendens quoniam pretiosior cœlo et terra est Ecclesia; simul etiam et hinc conditorem se hominum ostendit.

ỳ. 36-41. — *Or, nul autre que mon Père ne sait ni ce jour, ni cette heure, non pas même les anges du ciel. Et il arrivera à l'avénement du Fils de l'homme ce qui arriva au temps de Noé. Car, comme durant les jours avant le déluge, les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche et qu'ils ne pensèrent au déluge que lorsqu'il survint et les emporta tous : ainsi en sera-t-il à l'avénement du Fils de l'homme. Alors, de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé. De deux femmes qui moudront à un moulin, l'une sera prise et l'autre laissée.*

S. Chrys. (*hom.* 77.) Notre-Seigneur ayant fait connaître tous les signes précurseurs de son avénement, et conduit pour ainsi dire son récit jusqu'aux portes, ne voulut pas cependant déterminer le jour où ces choses arriveraient : « Personne ne sait ni ce jour, ni cette heure, » etc.

S. Jér. Dans quelques manuscrits latins on trouve cette addition : « Ni le Fils ; » mais elle n'existe ni dans les exemplaires grecs, ni dans ceux d'Origène (1) et de Pierius. Comme cependant elle se trouve dans quelques exemplaires, il nous faut l'examiner et l'expliquer. — Remi. L'Evangéliste saint Marc (xiii, 32) dit que non-seulement les anges ne connaissent pas ce jour, mais que le Fils de l'homme l'ignore. — S. Jér. Ces paroles sont un triomphe pour Arius et pour Eunomius; car, disent-ils : Celui qui ignore, peut-il être l'égal de celui qui sait ? Nous leur répondrons par ce peu de mots : Jésus, c'est-à-dire le Verbe de Dieu, a fait tous les temps; (car toutes choses ont été

(1) Le texte porte *Adamantius*, de diamant, épithète donnée à Origène pour exprimer sa force invincible, comme celle de Chrysostome, *bouche d'or*, fut donné à Jean, archevêque de Constantinople.

De die autem illa et hora nemo scit, neque angeli cœlorum, nisi Pater solus. Sicut autem in diebus Noe, ita erit adventus Filii hominis : sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, nubentes et nuptui tradentes, usque ad eum diem quo intravit Noe in arcam, et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes ; ita erit et adventus Filii hominis. Tunc duo erunt in agro : unus assumetur, et aliter relinquetur ; duæ molentes in mola ; una assumetur, et altera relinquetur.

Chrys. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Cum dixisset Dominus omnia quæ præcedunt Christi adventum, et ad ipsas januas narrationem duxisset, diem tacere voluit; unde dicit : « De die autem illa et hora nemo scit, » etc.

Hier. In quibusdam autem latinis codicibus additum est : « Neque Filius ; » cum in græcis et maxime Adamantii et Pierii exemplaribus hoc non habeatur ascriptum : sed quia in nonnullis legitur, disserendum videtur. Remig. Marcus etiam Evangelista (cap. 13, vers. 32), non solum dicit angelos nescire, sed etiam Filium. Hier. In quo gaudent Arius et Eunomius : dicunt enim : « Non potest æqualis esse qui novit et qui ignorat : » contra quos breviter ista dicenda sunt : cum omnia tempora fecerit Jesus, hoc est Verbum Dei (omnia enim per ipsum

faites par lui, et rien n'a été fait sans lui. (*Jean*, I). Or, le jour du jugement est contenu dans l'étendue des temps, comment donc le Fils de Dieu, qui connaît l'ensemble, peut-il en ignorer une partie? On peut encore leur dire : Qu'y a-t-il de plus grand de connaître le Père ou de connaître le jour du jugement? Or, si le Sauveur connaît ce qu'il y a de plus grand, comment peut-il ignorer ce qu'il y a de moindre? — S. Hil. Est-ce que Dieu le Père a refusé la connaissance de ce jour à son Fils, puisque le Fils dit expressément : « Toutes choses m'ont été données par mon Père; » car il ne lui a pas donné toutes choses, s'il lui en a refusé une seule.

S. Jér. Nous avons donc prouvé que le Fils de l'homme connaît le jour de la fin du monde, il nous reste à expliquer pourquoi il déclare qu'il ne le sait pas. Lorsque après sa résurrection, ses Apôtres lui demandent quand viendra ce jour, il leur répond clairement (*Actes*, I) : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps et les moments que le Père a disposés dans sa puissance (1), » preuve évidente qu'il connaît ce jour, mais qu'il n'est pas utile pour les Apôtres d'avoir cette connaissance. — S. Aug. (*de la Trinité*, I, 12.) Cette expression : « Il ne sait pas, » signifie donc : il ne veut pas faire savoir; c'est ainsi que l'ange dit à Abraham : « Je sais maintenant que tu crains le Seigneur (*Genèse*, XXII), c'est-à-dire je te fais savoir; car cette épreuve lui fit connaître à lui-même ce qu'il était. — S. Aug. (*serm.* 21 *sur les par. du Seig.*) Il dit que le Père connaît ce jour, c'est-à-dire en même temps que le Fils le connaît dans le Père; car que peut-il y avoir dans ce jour qui n'ait été fait dans le Verbe par qui ce jour a été fait? —

(1) Le temps et les moments ne sont pas pris ici dans leur sens astronomique, mais pour le temps opportun et les moments favorables que Dieu choisit pour agir.

---

facta sunt), et sine ipso factum est nihil. (*Joan.* 1.) In omnibus autem temporibus cum dies judicii sit, qua consequentia potest ejus ignorare partem, cujus totum noverit? Hoc quoque dicendum est : Quid est majus, notitia Patris an notitia judicii? Si majus novit, quomodo ignorat quod minus est? Hilar. (*ut sup.*) Nunquid etiam Deus Pater cognitionem illius diei Filio denegavit, cum dictum ab eo sit : « Omnia mihi tradita sunt a Patre meo? » Ergo non omnia sunt tradita, si est aliquid quod negatur.

Hier. Igitur quia probavimus non ignorare Filium Dei consummationis diem, causa reddenda est cur ignorare dicatur. Post resurrectionem quidem interrogatus ab apostolis de hac die, manifestius respondit (*Act.* 1) : « Non est vestrum scire tempora et momenta quæ Pater posuit in sua potestate : » in quo ostendit quod ipse sciat, sed non expediat nosse apostolis; ut semper incerti de adventu Judicis, sic quotidie vivant quasi die illa judicandi sint. Aug. (1 *de Trinit.* cap. 12.) Quod ergo dicit, *nescit*, intelligendum est « nescientes facit, » id est, quod non ita sciebat, ut tunc discipulis indicaret : sicut dictum est ad Abraham (*Genes.* 12) : « Nunc cognovi quoniam times Deum, » id est, *nunc feci ut cognosceres;* quia et ipse sibi illa tentatione innotuit. Aug. (*de Ver. Dom. serm.* 21.) Quod autem dixit Patrem scire, ideo dixit, quia in Patre et Filius scit; quid enim est in die quod non in Verbo

S. Aug. (*Livre des* LXXXIII *Quest.*, quest. 60.) Le sens véritable de ces paroles : «Le Père seul connaît ce jour,» est donc celui que nous avons indiqué, c'est-à-dire qu'il fait connaître ce jour au Fils; et s'il est dit du Fils qu'il ne sait pas, c'est parce qu'il ne communique point cette connaissance aux hommes. — Orig. Ou bien encore, tant que l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ, ignore ce jour et cette heure, il est dit du Fils qu'il les ignore lui-même. Le sens propre du mot savoir est ici le sens que lui donnent ordinairement les auteurs sacrés; ainsi l'Apôtre dit que le Sauveur n'a point connu le péché, pour dire qu'il n'a point péché. (II *Corinth.*, V.) Or, le Fils de l'homme ménage la connaissance de ce jour et de cette heure aux cohéritiers de ses promesses, de manière qu'ils sachent tous, c'est-à-dire qu'ils apprennent par leur propre expérience, en ce jour et à cette heure, ce que Dieu a réservé à ceux qu'il aime. — S. Bas. (1). J'ai lu dans un certain auteur que le Fils dont il est ici question n'est point le Fils unique de Dieu, mais le Fils par adoption; car le Sauveur n'aurait point placé comme il le fait les anges avant le Fils unique : « Ni les anges des cieux, ni le Fils. » — S. Aug. (*lettre à Hésych.*) L'Evangile déclare que personne ne connaît ni ce jour ni cette heure, et vous, vous ajoutez : On ne peut même savoir ni le mois, ni l'année. Mais ces paroles paraissent signifier que si l'on ne peut connaître l'année, on peut savoir toutefois dans quelle semaine, ou dans quelle décade d'années ce jour doit arriver, comme si l'on pouvait dire que ce sera dans sept, dans dix ou dans cent ans, ou après un intervalle de temps plus ou moins long.

(1) On ne trouve pas ce passage dans saint Basile, bien qu'il explique ces paroles du Sauveur dans le *Livre* IV *contre Eunomius,* en réfutant les objections de cet hérétique contre la divinité du Fils.

---

factum sit, per quod factus est dies? Aug. (*in* lib. LXXXIII *Quæst., quæst.* 60.) Bene autem accipitur quod dictum est (solum Patre scire) secundum prædictum modum sciendi, quia facit Filium scire; Filius autem nescire dicitur, quia non facit homines scire. Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : donec Ecclesia (quæ est corpus Christi) nescit diem illum et horam, tandiu nec ipse Filius dicitur diem illum et horam scire. Dicitur autem scire secundum propriam significationem, sicut est in consuetudine Scripturarum : Apostolos enim Salvatorem dicit « nescientem peccatum » (II *Cor.*, 5), quia non peccavit : præparat autem Filius scientiam diei illius et horam cohæredibus suæ promissionis, ut omnes simul sciant (id est, re ipsa experiantur) in illa hora et die quæ præparavit Deus diligentibus se. (I *Cor.*, 2.) Basil. Legi quoque in cujusdam libro Filium hunc, non *unigenitum,* sed *adoptivum* debere intelligi : non enim unigenito Filio angelos præposuisset : sic enim ait : « Neque angeli cœlorum neque Filius. » Aug. (*ad Hesych. epist.* 80, *ut sup.*) Sic ergo Evangelium dicit : « De die illa et hora nemo scit; » tu autem dicis : « Ego autem dico, neque mensem neque annum adventus ipsius sciri posse : » ita enim hoc videtur sonare, tanquam non possit sciri quo anno venturus sit, sed possit sciri qua hebdomada annorum, vel qua decade; tanquam dici possit atque definiri inter illos septem annos, aut decem, aut centum, vel quolibet, seu majoris numeri, seu minoris; si autem hoc te non com-

Si vous ne croyez pas avoir atteint le véritable sens de ce passage, nous sommes tous deux au même point.

S. Chrys. (*hom.* 77.) Mais pour vous prouver que ce n'est point par ignorance qu'il garde le silence sur le jour et l'heure du jugement, le Sauveur donne un autre signe avant-coureur de ce jour en disant : « Et il arrivera à l'avénement du Fils de l'homme, ce qui arriva au temps de Noé, » c'est-à-dire que ce jour viendra tout d'un coup et à l'improviste, surprendre les hommes au milieu de leurs désordres. C'est cette même vérité qu'exprime saint Paul, écrivant aux Thessaloniciens : « Lorsqu'ils diront : Paix et sécurité, alors une ruine soudaine les surprendra. » (I *Thessal.*, v.) C'est pour cela que le Sauveur ajoute : « Car comme durant les jours qui précédèrent le déluge, les hommes mangeaient et buvaient, » etc. — Rab. Jésus-Christ ne condamne ici ni le mariage, ni les aliments, comme le prétendent faussement Marcion et les manichéens, puisque le mariage est nécessaire à la propagation du genre humain, et les aliments au soutien de la vie ; mais il condamne l'usage immodéré que les hommes en font.

S. Jér. On peut se demander comment Notre-Seigneur dit plus haut : « On verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume, et il y aura des pestes, des famines et des tremblements de terre en divers lieux, » tandis qu'ici il semble nous donner tous les signes d'une paix profonde ; c'est qu'après ces guerres et ces fléaux qui désolent le genre humain, succédera une paix de courte durée qui rétablira partout le calme et la tranquillité, et donnera un nouvel appui à la foi des chrétiens. — S. Chrys. (*hom.* 77.) Ou bien, cette paix et ces divertissements criminels seront le partage de ceux qui ont perdu tout sentiment. Aussi l'Apôtre ne dit pas : Lorsque la paix

---

prehendisse præsumis, hoc sentis quod ego.

Chrys. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Ut autem addiscas quod non ignorantiæ suæ est quod de die et hora judicii tacet, aliud signum inducit cum subdit : « Sicut autem fuit in diebus Noe, ita fiet adventus Filii hominis : » hoc autem dixit, ostendens quod repente veniet et inopinate, et pluribus lascivientibus : hoc enim et Paulus dicit (1 *Thessal.*, 5) : « Cum dixerint pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus : » unde et hic subditur : « Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, » etc. Rab. Non igitur hic juxta Marcionis et Manichæi errorem conjugia vel alimenta damnantur (cum in his successionis, in illis naturæ sint posita subsidia), sed immoderatus licitorum usus arguitur.

Hier. Quæritur autem quomodo supra dictum est : « Surget gens contra gentem, et regnum contra regnum, et erunt pestilentiæ, et fames, et terræ motus ; » et nunc ea futura memorentur, quæ pacis indicia sunt : sed æstimandum quod post pugnas, et cætera quibus vastatur genus humanum, brevis subsecutura pax sit, quæ quieta omnia repromittat, ut fides credentium comprobetur. Chrys. (*in hom.* 77, *ut sup.*) Vel lascivia erit et pax his qui insensibiliter dispositi sunt : propter hoc non dixit Apostolus : « Cum fuerit pax, » sed, « cum dixerint,

existera réellement, mais lorsqu'ils diront : « Paix et sécurité, » voulant ainsi nous peindre l'insensibilité de ces hommes de plaisir, trop semblables à ceux qui existaient du temps de Noé; alors aussi les méchants se livraient à la débauche, tandis que les justes étaient dans la tristesse et l'affliction. Nous apprenons par là que lorsque l'antechrist viendra, les méchants seront surpris au milieu des plus honteux plaisirs, dans lesquels ils se seront jetés en désespérant de leur salut. Cet exemple est donc choisi fort à propos par le Sauveur. Car lorsque Noé construisait l'arche, les méchants la voyaient sous leurs yeux, leur annonçant les malheurs (1) qui devaient arriver, mais ils ne voulaient pas y croire, et se livraient à leurs plaisirs coupables comme s'ils n'étaient menacés d'aucun fléau; c'est donc parce qu'il en est beaucoup qui refusent de croire aux événements futurs qu'il appuie ses prédictions sur les exemples passés.

Il donne encore une autre preuve que ce jour viendra à l'improviste, et qu'il ne lui est pas inconnu : « Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, et l'autre laissé ; » ce qui nous prouve qu'il y en aura de pris et de laissés parmi les serviteurs comme parmi les maîtres, parmi ceux qui se reposeront, comme parmi ceux qui se livreront au travail. — S. Hil. Ou bien, ces deux hommes qui sont dans un champ, représentent les deux peuples des fidèles et des infidèles dans ce monde, et que le jour du Seigneur surprendra au milieu des occupations de cette vie. Ils seront séparés, puisque l'un sera laissé et l'autre sera pris, ce qui nous prouve le discernement qui sera fait des fidèles d'avec les infidèles. Car les saints seront protégés contre les effets redoutables de la colère de Dieu, et renfermés dans

(1) La fabrication de l'arche était une prédiction tacite de ce qui devait arriver, on peut aussi supposer que Noé prenait occasion de là pour annoncer le châtiment du déluge, et c'est pour cela qu'il est appelé par saint Pierre *le héraut de la justice.* (II *Pierre*, II, 5.)

---

pax et securitas, » insensibilitatem eorum ostendens, sicut illorum qui fuerunt in diebus Noe, quando mali lasciviebant; non autem justi, sed in tribulatione et tristitia pertransibant. Hinc autem ostendit quoniam cum Antichristus venerit, indecentes voluptates assumentur apud eos qui iniqui erunt, et de propria desperabunt salute : et ideo exemplum ponit huic rei conveniens : cum enim arca fabricaretur, præjacebat quidem in medio futura prædicens mala : mali autem non credentes (ac si nullum fuisset futurum malum) lasciviebant; et quia futura apud multos non creduntur, ex præteritis credibilia facit quæ prædicit.

Deinde aliud signum ponit, per quod ostendit et quod inopinabiliter dies ille veniet, et quod diem illum non ignorat dicens : « Tunc duo erunt in agro : unus assumetur, et alter relinquetur. » Ex quibus verbis ostenditur quod assumentur et relinquere et servi, et domini, et qui in otio, et qui in labore. Hilar. (*ut sup.*) Vel « duos in agro, » duos populos fidelium et infidelium in seculo, tanquam in vitæ hujus opere dies Domini deprehendet; separabuntur tamen, relicto alio, et alio assumpto; in quo fidelium et infidelium discretio docetur : Dei enim ira ingravescente, sancti in promptuario recondentur ; perfidi vero ad cœ-

les magasins du père de famille ; mais les impies seront abandonnés et deviendront la proie des feux vengeurs. Il en sera de même de ceux qui tournent la meule. « De deux femmes qui moudront, » etc. La meule c'est l'œuvre de la loi. Or, comme une partie des Juifs doit croire à la prédication d'Elie, comme ils ont cru à la prédication des Apôtres, et recevoir la justification qui vient de la foi, une partie d'entre eux sera choisie en vertu de cette foi vivifiée par les bonnes œuvres, tandis que l'autre partie sera laissée au milieu des œuvres infructueuses de la loi, tournant inutilement la meule sans pouvoir se préparer le pain céleste de la vie éternelle. — S. Jér. Ou bien deux hommes seront trouvés dans un champ se livrant au même travail, et répandant la même semence, mais ils ne recevront pas le même fruit de leur travail. Dans ces deux femmes qui tournent ensemble la meule, on peut voir encore l'Eglise et la synagogue qui, toutes les deux, paraissent tourner la même meule dans la loi, et moudre avec les mêmes Ecritures la farine des commandements de Dieu ; ou bien enfin, les autres hérésies qui semblent moudre tantôt avec les deux Testaments, tantôt avec un seul la farine de leurs doctrines.

« Deux seront dans le même lit, l'un sera pris, l'autre sera laissé (1). » — S. Hil. Ces deux qui sont dans le même lit sont ceux qui prêchent le même repos de la passion du Sauveur (2) ; car les hérétiques et les catholiques ont la même foi sur ce point. Mais la foi catholique proclamera que le Père et le Fils ont une même nature, une même divinité, tandis que la fausse doctrine des hérétiques attaquera cette vérité. Ces deux professions de foi subiront donc l'épreuve du jugement

(1) Cette addition ne se trouve pas dans le texte de saint Matthieu, mais dans saint Luc, XVII, 34.

(2) Allusion à ces paroles du Psalmiste (*Ps.* XV, 9) : « Ma chair reposera en paix, » paroles que saint Pierre (*Actes*, II, 25) applique à Jésus-Christ reposant dans le sépulcre avant la résurrection.

---

lestis ignis materiam relinquentur. De molentibus etiam par ratio est : unde sequitur : « Duæ erunt molentes, » etc. Mola enim opus legis est, sed quia pars Judæorum, ut per apostolos credidit, ita per Eliam est creditura, et justificanda per fidem, ideo una per eamdem fidem, boni operis apprehendetur, alia vero in infructuoso legis opere relinquetur, molens incassum, et non factura cœlestis cibi panem. Hier. Vel « duo in agro » pariter invenientur eumdem habentes laborem, et quasi parem sementem ; sed fructum laboris non æque recipientes. In duabus etiam quæ pariter molunt, vel synagogam intelligere debemus, vel Ecclesiam ; quod simul molere videantur in lege, et de eisdem Scripturis sanctis farinam terere præceptorum Dei : vel cæteras hæreses, quæ aut de utroque testamento, aut de altero, videntur molere farinam doctrinarum suarum.

Sequitur : « Duo in lecto : unus assumetur, et unus relinquetur. » Hilar. (*ut sup.*) Duo autem in lecto sunt eamdem passionis dominicæ requiem prædicantes, circa quam hæreticorum et catholicorum eadem confessio est : sed quia unitatem Divinitatis Patris et Filii catholicorum fides prædicabit, et hæreticorum falsitas impugnabit, fidem confessionis utriusque divini arbitrii judicium comproba-

de Dieu, qui prendra l'une et rejetera l'autre. — Remi. Ou bien ces paroles désignent les trois ordres de l'Eglise : les deux qui sont dans un champ figurent l'ordre des prédicateurs, à qui Dieu a confié la culture du champ de l'Eglise ; les deux qui tournent la meule, la condition des époux qui, entraînés tour à tour par mille soucis divers, semblent tourner incessamment la meule ; enfin les deux qui sont dans le même lit, l'état de ceux qui ont gardé la continence, dont le repos nous est figuré par le lit. Or, dans ces trois classes différentes, il y a des bons et des mauvais, des justes et des injustes, et c'est pour cela que les uns sont pris, tandis que les autres sont laissés. — Orig. Ou bien dans un autre sens, le corps est étendu comme un malade sur le lit des passions charnelles, tandis que l'âme tourne la lourde meule de la vie, et que les sens du corps travaillent dans le champ du monde.

℣. 42-44. — *Veillez donc, parce que vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir. Car sachez que si le père de famille savait l'heure à laquelle le voleur doit venir, il est hors de doute qu'il veillerait et qu'il ne laisserait pas percer sa maison. Tenez-vous donc aussi toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.*

S. Jér. Notre-Seigneur explique ici clairement ce qu'il a dit plus haut : « Personne ne sait rien de ce jour, si ce n'est le Père, » car il n'était point utile aux Apôtres de connaître ce jour ; étant toujours au contraire dans l'incertitude, et comme en suspens, ils s'attendaient continuellement à le voir venir, puisqu'ils ignoraient le moment de son arrivée. Ces paroles sont donc la conclusion de celles qui précèdent : « Veillez donc, puisque vous ignorez, » etc. Il ne dit pas :

---

bit, unum assumendo, et alium relinquendo. Remig. Vel his verbis tres ordines Ecclesiæ demonstrantur : per « duo in agro » ordo prædicatorum quibus commissus est ager Ecclesiæ ; per « duos in mola » ordo conjugatorum, qui dum per diversas curas nunc ad hæc nunc ad illa flectuntur, quasi molas in circuitu trahunt; per « duos in lecto » ordo continentium, quorum requies nomine lecti designatur. In his autem ordinibus sunt boni et mali, justi et injusti, et ideo ex eis quidam relinquentur, et quidam assumentur. Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : corpus quidem quasi infirmum in lecto est carnalium passionum; anima autem molit in gravi mola mundi; corporis autem sensus in agro mundi operatur.

Vigilate ergo, quia nescitis qua hora Dominus vester venturus sit. Illud autem scitote quoniam si sciret paterfamilias qua hora fur venturus esset, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam. Ideo et vos estote parati, quia nescitis qua hora Filius hominis venturus est.

Hier. Perspicue ostendit Dominus quid supra dixit : « De die autem illa nemo novit nisi Pater solus; » quia scilicet non expediebat apostolis hoc scire, ut pendulæ exspectationis incerti, semper credant eum esse venturum, quem ignorant quando venturus sit : et ideo quasi ex superioribus concludens, dicit : « Vigi-

Parce que nous ignorons, mais : « Parce que vous ignorez, » pour montrer que quant à lui, il connaît le jour du jugement. — S. Chrys. (*hom.* 77.) Il veut qu'ils soient toujours dans une attente pleine de sollicitude : « Veillez, » leur dit-il. — S. Grég. (*hom.* 13 *sur les Evang.*) Celui-là veille qui tient les yeux ouverts à la véritable lumière; celui-là veille, qui traduit sa foi dans ses œuvres; celui-là veille qui repousse loin de lui les ténèbres de la langueur et de la négligence. — Orig. (*Traité* 31 *sur S. Matth.*) Un certain interprète assure avec plus de simplicité que de raison, que le Sauveur veut parler ici d'un second avénement, et un autre affirme qu'il est ici question de l'avénement spirituel du Verbe dans l'intelligence de ses disciples, où il n'était pas encore venu, comme il devait le faire plus tard (1).

S. Aug. (*Lettre à Hésych.*) Ce n'est pas seulement à ceux qui l'écoutaient alors, que Notre-Seigneur adresse ces paroles : « Veillez, » mais encore à tous ceux qui sont venus après eux jusqu'à nous, et il nous les adresse à nous-mêmes, ainsi qu'à tous ceux qui viendront après nous, jusqu'au jour de son dernier avénement qui intéresse tous les hommes en un certain sens. Car cet avénement viendra pour chacun de nous avec le jour où il nous faudra sortir de cette vie tels que nous serons jugés dans ce dernier jour. Tout chrétien doit donc veiller pour que l'avénement du Seigneur ne le surprenne pas au dépourvu; car ce jour surprendra, sans y être préparé, celui qui ne le sera pas au dernier jour de sa vie.

La Glose. C'est donc sans aucun fondement que les uns prétendent savoir l'époque de la fin du monde, et que les autres se vantent de

(1) C'est à cet avénement spirituel que peuvent s'appliquer ces paroles de saint Luc : « Il leur ouvrit l'intelligence pour leur faire comprendre les Ecritures. » (*Luc*, xxiv, 45.)

---

late ergo, quia nescitis, » etc., et non dixit : « Quia nescimus; » sed, « nescitis, » scilicet ut ostendat se diem judicii non ignorare. Chrys. (*in hom.* 77, *ut sup.*) Vult autem eos semper in sollicitudine esse : propter hoc dicit : « Vigilate. » Greg. (*in hom.* 13, *in Evang.*) Vigilat qui ad aspectum veri luminis oculos apertos tenet : vigilat qui servat operando quod credit : vigilat qui a se torporis et negligentiæ tenebras repellit. Orig. (*Tract.* 31, *in Matth.*) Dicit autem qui simplicior est, quoniam de secundo adventu in quo venturus fuerat, hunc dicebat sermonem; alius autem, quod intelligibilem et futurum in sensum discipulorum Verbi dicebat adventum, quia nondum erat in sensu eorum quemadmodum erat futurus.

August. (*Ad Hesych. epist.* 80, *ut sup.*) Non solum autem illis dixit : « vigilate, » quibus tunc audientibus loquebatur; sed etiam illis qui fuerunt post illos ante nos, et ad nosipsos, et qui erunt post nos usque ad novissimum ejus adventum (quia ad omnes pertinet quodammodo), tunc enim unicuique veniet dies ille, cum venerit ejus dies, ut talis hinc exeat, qualis judicandus est illa die : ac per hoc vigilare debet omnis Christianus, ne imparatum eum inveniat dominicus adventus : imparatum enim inveniet ille dies, quem imparatum invenerit suæ vitæ ultima dies.

Glossa. Vani autem sunt omnes, sive qui consummationem mundi scire se

connaître la fin de leur vie, ce que personne ne peut connaître sans une révélation particulière de l'Esprit saint.

S. Jér. Le Sauveur nous apprend d'une manière plus claire encore, par l'exemple du père de famille, pourquoi il se réserve la connaissance de ce dernier jour : « Car sachez que si le père de famille connaissait, » etc. — Orig. Le père de famille de cette maison, c'est l'intelligence de l'homme (1) ; cette maison, c'est son âme ; le voleur, c'est le démon. Il faut regarder comme contraire à la vérité toute doctrine qui n'entre point par la porte dans l'âme inattentive et négligente, mais qui, comme un voleur, perce la maison, en détruisant les murs naturels de l'âme, c'est-à-dire les premières vérités que la nature y a imprimées, et y entre par cette brèche pour la dépouiller. Quelquefois l'homme surprend le voleur au moment où il fait cette percée, il le saisit et le met à mort en tournant contre lui le glaive de la vérité. Or, le voleur ne vient pas dans le jour, lorsque l'âme vigilante et attentive est éclairée par le soleil de justice, mais il vient dans la nuit, c'est-à-dire alors que le mal séjourne encore dans cette âme. Cependant, même au sein de cette nuit, et tout en étant privé des puissants rayons du soleil, cet homme peut encore recevoir quelque clarté du Verbe, qui sera pour lui comme une lampe. Il reste encore dans le mal, il est vrai, mais il a, toutefois, le désir d'une meilleure vie, et il veille pour ne pas laisser détruire ce désir. Ou bien, c'est dans le temps des tentations et des tribulations de toute espèce que le voleur a coutume de venir pour percer la maison de l'âme. — S. Grég.

(1) Le sens du mot latin *sensus* est déterminé ici comme dans la citation précédente par le mot grec νοῦς, *mens*, esprit, âme.

---

profitentur quando erit; sive qui vitæ propriæ finem scire se gloriantur; quem nemo cognoscere potest, nisi Spiritu Sancto illuminatus.

Hier. Præmisso autem patrisfamilias exemplo cur reticeat consummationis diem, manifestius docet, cum subdit : « Illud autem scitote quoniam si sciret paterfamilias, » etc. Orig. (*ut sup.*) Paterfamilias domus est sensus hominis, domus autem ejus est anima; fur autem diabolus. Est autem omnis sermo contrarius, qui non per naturalem introitum intrat ad animam negligentis; sed quasi qui foderit domum, primum destruens quædam naturalia ædificia animæ (id est, naturales intellectus), et per ipsam diruptionem ingressus spoliat animam. Aliquoties invenit quis furem in ipsa perfossione, et comprehendens eum, et percussorem sermonem immittens, interficit ipsum; non autem in die fur venit, quando illuminata est a sole justitiæ anima hominis studiosi, sed in nocte (id est, in tempore adhuc malitiæ permanentis), in qua cum fuerit aliquis, possibile est, etsi non habuerit virtutem solis, quod tamen illustretur ex aliquo splendore Verbi, quod est lucerna; adhuc quidem manens in malitia, sed tamen habens propositum meliorum, et vigilantium, ne perfodiatur hoc ejus propositum : vel in tempore tentationum, vel quarumcunque calamitatum, maxime fur solet venire, volens perfodere animæ domum. Greg. (*in homil.* 13, *in Evang.*)

(*hom.* 13.) C'est à l'insu du père de famille que le voleur perce les murs de la maison ; car tandis que l'âme s'endort et néglige de veiller sur elle-même, la mort vient tomber à l'improviste sur la maison de notre corps, tue le maître qu'elle surprend dans le sommeil, et entraîne comme à son insu au supplice cette âme qui n'a pas su prévoir les maux qui devaient l'assaillir. Si elle avait été vigilante, elle aurait résisté au voleur, car elle se serait mise en garde contre l'arrivée du juge qui enlève secrètement les âmes, et elle l'aurait prévenu par le repentir pour ne point périr dans l'impénitence. Or, le Seigneur a voulu que la dernière heure nous demeurât cachée, afin qu'elle fût toujours devant nos yeux, et que dans l'impossibilité où nous sommes de la prévoir, nous nous y préparions sans relâche, c'est pour cela qu'il ajoute : « Tenez-vous donc toujours prêts, parce que vous ne savez pas, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 77.) En s'exprimant de la sorte, le Sauveur semble condamner les chrétiens qui ont beaucoup moins de soin de leur âme que n'en prennent de leur argent ceux qui craignent les voleurs.

℣. 45-51. — *Quel est à votre avis le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur nourriture? Heureux ce serviteur, si son maître, à son arrivée, le trouve agissant de la sorte. Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous ses biens. Mais si ce serviteur est méchant et que, disant en son cœur : Mon maître n'est pas prêt de venir, il se met à battre ses compagnons et à manger et à boire avec des ivrognes, le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, et à l'heure qu'il ne sait pas : il le séparera et il lui donnera pour partage d'être puni avec les hypocrites. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.*

S. Hil. (*can.* 27 *sur S. Matth.*) Bien que le Seigneur nous ait recom-

---

Vel nesciente patrefamilias fur domum perfodit, quia dum a sui custodia spiritus dormit, improvisa mors veniens carnis nostræ habitaculum irrumpit, et eum quem dominum domus dormientem invenerit, necat; quia dum ventura damna spiritus minime prævidet, hunc mors ad supplicium nescientem rapit. Furi autem resisteret, si vigilaret, quia adventum Judicis qui occulte animas rapit præcavens, ei pœnitendo occurreret, ne impœnitens periret. Horam vero ultimam idcirco Dominus voluit esse incognitam, ut semper possit esse suspecta; ut dum illam prævidere minime possumus, ad illam sine intermissione præparemur : propter quod sequitur : « Ideoque estote parati, quia nescitis qua hora, etc, » Chrys. (*in hom.* 77, *ut sup.*) Hinc videtur confundere eos qui non tantum studium faciunt animæ suæ, quantum student circa pecunias qui furem exspectant.

Quis putas est fidelis servus et prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam ut det illis cibum in tempore? Beatus ille servus quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem! Amen dico vobis quoniam super omnia bona sua constituet eum. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo, moram facit dominus meus venire, et cœperit percutere conservos suos, manducet autem, et bibat cum ebriosis; veniet dominus servi illius in die qua non sperat, et hora qua ignorat; et dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis; illic erit fletus et stridor dentium.

Hilar. (*Can.* 27, *in Matth.*) Quamvis

mandé à tous en général une vigilance continuelle sur nous-mêmes, il ordonne aux princes du peuple (1), c'est-à-dire aux évêques, une sollicitude toute particulière dans l'attente de son avénement. C'est ce qu'il veut signifier par ce serviteur prudent et fidèle, placé à la tête de la famille et chargé de pourvoir aux intérêts et aux besoins du peuple qui lui est confié : « Quel est, à votre avis, le serviteur fidèle et prudent? » etc. — S. Chrys. (*hom.* 77.) Ce n'est point par ignorance que le Sauveur fait cette question; car Dieu le Père se sert aussi de l'interrogation en parlant à Adam : « Adam où es-tu? » (*Genèse,* III.) — Remi. Cette question prouve, non pas qu'il soit impossible, mais simplement difficile d'arriver à la perfection de la vertu. — La Glose. Car il est rare de rencontrer un serviteur fidèle qui serve le Seigneur pour le Seigneur lui-même, qui paisse les brebis de Jésus-Christ, non pour l'appât du gain, mais par amour pour Jésus-Christ lui-même; un serviteur prudent qui étudie les mœurs et la capacité de ceux qu'il est chargé de diriger; un serviteur que le Seigneur lui-même a établi, c'est-à-dire qui est appelé de Dieu, et qui ne s'est point ingéré lui-même dans ces hautes fonctions (2). — S. Chrys. (*hom.* 77.) Il exige deux choses de ce serviteur : la prudence et la fidélité; il est fidèle, parce qu'il ne s'approprie rien des biens de son maître, et ne les emploie à aucune dépense inutile ou superflue; il est prudent, parce qu'il connaît l'usage qu'il doit faire des choses qui lui ont été confiées.

Orig. Ou bien, on appelle ordinairement fidèle, celui qui a fait des

(1) C'est d'eux qu'il est dit : « Il vous a été donné des enfants en place de vos aïeux; vous les établirez princes sur toute la terre. » (*Ps.* XLIV, 18.) Saint Augustin explique ces paroles dans le même sens.

(2) « Personne ne peut s'attribuer à soi-même cet honneur; mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron. » (*Hebr.*, V, 4).

Dominus supra in communi nos ad indefessam vigilantiæ curam fuerit adhortatus, specialem tamen populi principibus (id est, episcopis) in expectatione adventuque suo sollicitudinem mandat. Hunc enim servum fidelem atque prudentem præpositum familiæ significat, commoda atque utilitates populi sibi commissi curantem : unde dicit : « Quis putas est fidelis servus et prudens, » etc. Chrys. (*in homil.* 78, *ut sup.*) Quod autem dicit, « quis putas, » non est ignorantis : invenitur enim et Pater interrogando loquens; ut cum dicit (*Genes.* 3) : « Adam, ubi es? » Remig. Nec enim signat hæc interrogatio impossibilitatem perficiendæ virtutis, sed difficultatem. Glossa. Rarus enim est fidelis servus, domino propter Dominum serviens, oves Christi, non ad lucrum, sed pro amore Christi pascens; prudens qui subditorum capacitatem, vitam et mores discutiat; quem constituat Dominus; qui scilicet sit vocatus a Deo, et non se ingesserit. Chrys. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Duo autem expetit ab hujusmodi servo : scilicet prudentiam et fidem : *fidelem* enim eum dicit, quoniam nihil quod domini sui est, sibi proprium fecit; nihil etiam de rebus sui Domini vane et inaniter consumpsit; *prudentem* autem eum vocat, quoniam cognovit id ad quod oportet dispensare quæ data sunt.

Orig. (*ut sup.*) Vel qui in fide proficit

progrès dans la foi, bien qu'il n'ait pas encore atteint la perfection ; et prudent, celui qui a reçu de la nature la subtilité et la pénétration d'esprit. — Or, en considérant attentivement, on trouvera un grand nombre d'hommes fidèles, qui sont animés dans leurs actions du zèle de la foi ; mais il en est peu qui soient prudents : « Car Dieu a choisi ce qu'il y a d'insensé selon le monde. » (I *Corinth.*, I.) Réciproquement, on rencontrera des hommes d'un esprit subtil et prudent, et d'une foi médiocre (1); mais il est très-rare de trouver réunies dans une même personne la prudence et la fidélité. Cependant la prudence est nécessaire pour distribuer la nourriture en temps convenable, et la fidélité pour ne point dérober aux indigens leur subsistance. Il n'est point inutile d'avertir, que dans le sens le plus naturel, nous devons être tout à la fois fidèles et prudents pour administrer les revenus de l'Eglise. Nous devons être fidèles pour ne point dévorer les richesses des veuves, nous souvenir des besoins des pauvres, ne pas nous autoriser de ces paroles de l'Apôtre : « Le Seigneur a établi que ceux qui prêchent l'Evangile doivent vivre de l'Evangile, » pour prendre autre chose que la simple nourriture où les vêtements qui nous sont nécessaires; et ne pas retenir pour nous plus que l'on ne donne à ceux qui sont dans le besoin. Nous devons être prudents pour examiner et comprendre les causes de l'indigence d'un chacun, pour tenir compte de sa position, de son éducation et de ses besoins ; car il faut une grande sagesse pour administrer avec soin les revenus de l'Eglise. Le serviteur doit encore être fidèle et prudent en ne prodiguant point par

(1) Le mot foi est pris ici dans le sens de fidélité, et dans un autre sens par conséquent que dans ces paroles de Notre-Seigneur à saint Pierre : « Modicæ fidei, » homme de peu de foi. (*Matth.*, XIV, 31.)

(etsi nondum in ea perfectus est) communiter *fidelis* vocatur ; et qui naturalem habet mentis velocitatem, dicitur *prudens*. Si quis autem consideret, inveniet fideles multos, et studium fidei exercentes, non autem, et prudentes; quoniam quæ stulta sunt mundi elegit Deus. (I *Cor.*, 1.) Et iterum videbit alios ex adverso veloces quidem esse et prudentes, modicæ autem fidei : convenire autem in unum *fidelem* atque *prudentem* rarissimum est. Ut autem in tempore det cibum, necessariam habet quis prudentiam ; ut autem non adimat cibos indigentium, opus est fide ; non autem est inopportunum monere quoniam et secundum simplicem intellectum opus habemus ut fideles simus et prudentes ad dispensandum Ecclesiæ redditus : fidele quidem ut non devoremus quæ sunt viduarum, ut memores simus pauperum; et ne occasionem accipientes ex eo quod scriptum est (I *Cor.* 9) : « Dominus constituit his qui Evangelium prædicant, de Evangelio vivere, » amplius quæramus quam cibum simplicem, et necessaria vestimenta ; et ut nec amplius teneamus nobis, quam his qui necessitate patiuntur : prudentes autem, ut prudenter intelligamus indigentium causas, propter quas sunt indigentes; et uniuscujusque dignitatem quomodo educatus est, et quantum necessarium habet : multa enim sapientia opus est ei qui bene vult dispensare ecclesiasticos redditus. Sit etiam fidelis servus et prudens, ut non

le désir de faire paraître la sagacité de son esprit la nourriture raisonnable et spirituelle à ceux qui n'en sont point capables, c'est-à-dire à ceux qui ont bien plus besoin d'instructions, qui leur apprennent à régler leurs mœurs et à rendre leur vie meilleure, que des lumières spéculatives de la science. Cette prudence est encore nécessaire pour ne pas négliger d'expliquer les hautes vérités de la religion aux esprits plus pénétrants, car en se bornant aux vérités élémentaires, on s'exposerait aux mépris de ceux qui ont naturellement une intelligence plus ouverte, ou qui l'ont exercée par l'étude de la philosophie profane.

S. Chrys. (*hom.* 77.) Cette parabole s'applique également aux princes de la terre, car ils doivent employer tout ce que Dieu leur a donné, sagesse, puissance, et tous les autres dons, pour l'utilité générale, et non pour nuire à ceux qui leur sont soumis, ou pour leur propre perte.

Rab. Le maître, c'est Jésus-Christ; la famille à laquelle il prépose ses serviteurs pour en prendre soin, c'est l'Eglise catholique. Or. il est difficile de rencontrer un homme qui soit à la fois prudent et fidèle, mais cela n'est pas impossible, car autrement le Sauveur n'aurait pas déclaré bienheureux celui qui ne peut exister : « Bienheureux ce serviteur, si son maître, à son arrivée, le trouve agissant de la sorte. » — S. Hil. C'est-à-dire, obéissant aux ordres de son maître, et distribuant à sa famille, en son temps, le pain de vie qui doit la nourrir pour la vie éternelle.

Remi. Remarquons que de même qu'il y a une grande différence entre les bons prédicateurs et les bons auditeurs, il y a aussi une grande différence dans les récompenses qu'ils méritent. Si le Seigneur trouve les bons auditeurs, vigilants et attentifs, il les fera asseoir à sa

---

effundat rationabilem et spiritualem cibum quibus non oportet, volens ostendere se esse prudentem; illis scilicet qui magis necessarium habent verbum quod mores eorum ædificet, et vitam componat, quam quod illuminet scientiæ luce : aut ut ne eis qui possunt acutius audire, pigeat exponere altiora; ne exponentes vilia, contemnantur ab his qui naturaliter sunt ingeniosi, aut per exercitationem secularis sapientiæ acuti.

Chrys. (*in hom.* 78, *ut sup.*) Adaptatur etiam et ad principes seculares hæc parabola : unumquemque enim his quæ habet ad communem utilitatem uti oportet, non ad nocumentum conservorum, neque ad perditionem sui ipsius; sive habeat sapientiam, sive principatum, sive aliud quodcunque.

Rab. *Dominus* autem Christus est; *familia* autem super quam constituit, est Ecclesia catholica. Difficile est ergo invenire in uno ut et prudens sit et fidelis, non autem impossibile : nec enim beatificaret eum qui non potest esse, cum subdit : « Beatus ille servus quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem. » Hilar. (*ut sup.*) Id est, præceptis domini sui obedientem, ut doctrinæ opportunitate verbum vitæ in æternitatis cibum alendæ familiæ dispenset.

Remig. Notandum autem quod sicut magna distantia est meritorum inter bonos prædicatores et bonos auditores, ita magna distantia est præmiorum. Bonos enim auditores si vigilantes invenerit, faciet discumbere, ut Lucas

table, comme nous le voyons dans saint Luc (XII, 37); mais pour les bons prédicateurs, il les établira sur tous ses biens : « Je vous le dis en vérité, qu'il l'établira sur tous ses biens. » — ORIG. C'est-à-dire afin qu'il règne avec Jésus-Christ, à qui son Père a remis toutes choses. Jésus-Christ, établi comme le fils d'un bon père sur tous ses biens, fait entrer en participation de sa dignité et de sa gloire, ses intendants fidèles et prudents, et les établit eux-mêmes au-dessus de tous les hommes. — RAB. Ils ne seront pas les seuls pour obtenir la récompense éternelle, mais ils en recevront une supérieure à toutes les autres, tant pour les vertus qu'ils ont pratiquées, que pour le soin qu'ils ont pris de leur troupeau. — S. HIL. Ou encore, il sera établi sur tous les biens du Seigneur, c'est-à-dire qu'il sera placé dans la gloire de Dieu, ce qui est le comble du bonheur et de la félicité.

S. CHRYS. (*hom.* 77.) Non content d'instruire ceux qui l'écoutent par la perspective de la gloire réservée aux justes, le Sauveur ajoute la menace du châtiment qui attend les méchants. « Mais si ce serviteur est méchant, et qu'il dise, » etc. — S. AUG. (*lettre à Hesych.*) La manière d'agir de ce serviteur nous fait connaître les sentiments qui l'animaient. Le bon Maître a pris soin de nous tracer en peu de mots sa conduite, d'abord son orgueil. « S'il se met à battre les autres serviteurs, » puis sa vie dissolue : « Et à manger et à boire avec des ivrognes, » et ces traits nous font comprendre que si le mauvais serviteur dit : « Mon maître tarde à venir, » ce n'est pas qu'il désire son arrivée, comme le désirait ardemment le Roi-prophète, lorsqu'il disait : « Mon âme a soif du Dieu vivant, quand viendrai-je devant lui? » (*Ps.* XLI.) Ces paroles : « Quand viendrai-je ? » nous montrent combien ce retard lui était pénible. Car l'ardeur de ses désirs lui faisait pa-

---

dicit (cap. 12, vers. 37); bonos autem prædicatores super omnia bona sua constituet : unde sequitur : « Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum. » ORIG. (*ut sup.*) Ut scilicet conregnet cum Christo, cui omnia sua tradidit Pater. Nam sicut boni patris filius super omnem patris substantiam constitutus, participat hujusmodi dignitatem et gloriam fidelibus et prudentibus dispensatoribus suis, ut sint et ipsi super omnem creaturam. RAB. Non ut soli, sed ut præ cæteris æterna præmia habeant, tum pro sua vita, tum pro gregis custodia. HILAR. (*ut sup.*) Vel super omnia bona constituetur; id est, in Dei gloria collocabitur, qui nihil est ultra quod melius sit.

CHRYS. (*in homil.* 77, *ut sup.*) Deinde non solum ab honore qui imminet bonis, sed a pœna quam minatur malis, erudit auditorem, cum subdit : « Si autem dixerit malus, » etc. AUG. (*ad Hesych. epist.* 80, *ut sup.*) Ex moribus hujus servi apparet animus ejus; quos mores (licet breviter) bonus magister curavit exprimere (id est superbiam) cum dicit : « Et cœperit percutere conservos suos, atque luxuriari, » cum dicit : « Manducet autem, » etc., ne quod dicebat : « Moram facit dominus meus, » desiderio sui Domini dicere crederetur; quo ardebat ille qui dixit (*Psal.* 41) : « Sitivit anima mea ad Deum vivum, quando veniam? Dicendo enim, « quando veniam ? » moras se perpeti moleste ferebat; quia etiam

raître trop lent le temps qui s'écoule avec rapidité. — Orig. Tout évêque se rend coupable d'offense envers Dieu, lorsqu'il n'administre pas comme étant lui-même serviteur, mais comme maître, lorsqu'il veut dominer par la violence comme un tyran insupportable, lorsqu'il repousse ceux qui ont faim, et fait bonne chair avec des ivrognes, lorsqu'il se repaît de ce rêve que le Seigneur ne viendra que longtemps après. — Rab. Au sens figuratif, frapper ses compagnons, c'est blesser la conscience des faibles par ses discours et par ses exemples (1).

S. Jér. Il dit : « Le maître de ce serviteur viendra, » etc., pour leur faire comprendre que le Seigneur viendra au moment qu'ils n'y penseront pas, et pour exciter ainsi la vigilance et la sollicitude de ses intendants. Il ajoute : « Il le séparera, » non pas qu'il le partagera en deux avec le glaive, mais il le séparera de la société des saints. — Orig. Ou bien, il le séparera, lorsque l'esprit (c'est-à-dire le don spirituel), retournera à Dieu qui l'avait donné, tandis que son âme ira dans l'enfer avec son corps. Le juste, au contraire, n'a pas à craindre cette séparation, et son âme se dirige vers le royaume du ciel avec l'esprit, c'est-à-dire avec le don de l'esprit qui l'animait. Quant à ceux qui sont divisés, ils ne conservent plus cette partie du don spirituel qu'ils avaient reçu de Dieu, mais ils en sont réduits à la partie qui leur appartient, c'est-à-dire à leur âme qui sera punie avec le corps. « Et il lui donnera son partage avec les hypocrites. » — S. Jér. C'est-à-dire avec ceux qui étaient ou dans les champs, ou occupés à tourner la meule, et qui n'en ont pas moins été laissés ; car nous disons souvent qu'un hypocrite est autre qu'il ne paraît ; c'est ainsi que

(1) « Or, en péchant ainsi contre vos frères, et blessant leur conscience faible, vous péchez contre Jésus-Christ. » (1 *Corinth.*, VIII, 12.)

---

quod tempori acceleratur, desiderio tardum videtur. Orig. (*ut sup.*) Peccat autem in Deum quicunque Episcopus qui non quasi conservus ministrat, sed quasi dominus ; et frequenter ut amarus Dominus per vim dominatur, et non esurientes suscipit, sed epulatur cum ebriosis ; et semper somniat, quod post multum temporis venturus est Dominus. Raba. Typice etiam potest intelligi conservos percutere, conscientias infirmorum (verbo vel exemplo pravo) vitiare.

Hier. Quod autem dicit : « Veniet dominus servi illius, » etc., ad hoc dicit, ut sciant quando non putatur Dominus, tunc eum esse venturum ; et vigilantiæ ac sollicitudinis dispensatores admonet. Porro quod dicit : « Dividet eum, » non est intelligendum quod gladio eum dissecet, sed a sanctorum consortio eum separet. Orig. (*ut sup.*) Vel « dividet eum, » quando Spiritus ejus (id est, spirituale donum) revertetur ad Deum qui dedit eum : anima autem cum corpore suo vadet in gehennam. Justus autem non dividitur, sed anima ejus vadit cum spiritu (id est, spirituali dono) ad regna cœlestia. Qui autem dividuntur, non habent postmodum in se partem spiritualis doni quæ erat a Deo, sed relinquetur pars quæ est ipsorum ; id est, anima quæ cum corpore punietur : unde sequitur : « Et partem ejus ponet cum hypocritis. » Hier. Cum his videlicet qui erant in agro et qui molebant, et nihilominus derelicti sunt : sæpe enim dicimus hypocritam aliud

ceux qui étaient dans les champs ou occupés à tourner la meule, paraissaient faire les mêmes actions, mais on a vu la différence d'intention qui les faisait agir. — Rab. Ou bien, il recevra le châtiment des hypocrites, c'est-à-dire la double peine du feu et celle du froid (1). « Là il y aura des pleurs et des grincements de dents ; » car les pleurs seront la suite de la peine du feu, et le grincement de dents, l'effet du froid qu'ils endureront. — Orig. Ou bien, les pleurs seront la punition de ceux qui sont livrés aux joies insensées du monde, et le grincement de dents, le châtiment de ceux qui se sont abandonnés au repos outre mesure. Dans les efforts qu'ils font pour résister aux douleurs sensibles qu'ils éprouvent, ils grincent des dents sous l'action du châtiment; tel sera le sort de ceux qui se sont nourris de ce que la malice a de plus acerbe. Apprenez de là que ce ne sont pas seulement ceux qui sont fidèles et prudents que le Seigneur établit pour gouverner sa famille, mais encore les méchants, et que ce qui les sauve, ce n'est pas d'avoir la direction de la maison de Dieu, mais de lui distribuer la nourriture en son temps, et de s'abstenir de mauvais traitements et de débauches.

S. Aug. (*lettre à Hésych.*) Détournons nos regards de ce mauvais serviteur qui redoute l'arrivée de son maître, et arrêtons-les sur ces trois bons serviteurs qui désirent le retour de leur maître. L'un d'eux attend son maître plus tôt, le second, plus tard, le troisième avoue son ignorance sur ce point; voyons quel est celui dont la conduite se rapproche le plus des préceptes de l'Evangile, Le premier dit : Veillons et prions, car le maître va bientôt venir; le second : Veillons et

(1) C'est-à-dire qu'ils passeront d'un supplice à un autre, comme l'exprime Job dans ces paroles : « Ils passeront de l'eau de la neige, c'est-à-dire d'un grand froid à une chaleur brûlante. » (*Job*, XXIV, 19.)

---

esse, et aliud ostendere : sicut et in agro et in mola idem facere videbantur, sed exitus diversæ voluntatis apparuit. Rab. Vel cum hypocritis suscipit partem suam, scilicet duplicem gehennæ pœnam, id est, ignis et frigoris : unde sequitur : « Ibi erit fletus et stridor dentium : » ad ignem enim pertinet fletus oculorum, ad frigus stridor dentium. Orig. (*ut sup.*) Vel fletus erit eis qui male in hoc mundo ridentes fuerunt ; et his qui requieverunt irrationabiles), erit dentium stridor: nolentes enim dolores materialiter sufferre, compulsi tormentis dentibus strident ; illi scilicet qui manducaverunt acerbitatem malitiæ. Ex his autem cognoscere est, quoniam non solum qui fideles sunt et prudentes, constituit dominus super familiam suam, sed etiam malos ; et quod non salvat eos quod constituti sunt a Domino super familiam ejus ; sed illud, ut dent in tempore cibos, et ut abstineant percussionibus et comessationibus.

Aug. (*ad Hesychium, ut sup.*) Hoc autem servo malo remoto qui procul dubio domini sui odit adventum, constituamus ante oculos tres servos bonos adventum domini sui desiderantes. Si unus eorum citius, alter tardius dominum suum dicit esse venturum, tertius de hac re suam ignorantiam confitetur, videamus tamen qui magis Evangelio consonet. Unus dicit : « Vigilemus et oremus, quia citius venturus est Dominus, » alter dicit : « Vigilemus quia bre-

prions, car cette vie est courte et incertaine, bien que le maître doive tarder à venir; le troisième : Veillons et prions, parce que cette vie est courte et incertaine, et nous ne savons pas quand le maître doit venir. Or, ce dernier ne dit autre chose que ce que dit l'Evangile : « Veillez, car vous ne savez à quelle heure le Seigneur doit venir. » Tous voudraient, par suite du désir qu'ils éprouvent de voir le royaume de Dieu, que ce que pense le premier fût vrai, et si les choses arrivaient ainsi, le second et le troisième partageraient sa joie. Si au contraire, l'événement ne justifie pas la croyance du premier, il est à craindre que ce retard n'ébranle ceux qui l'avaient partagée, et qu'ils n'en viennent à croire, non pas que l'avénement du Seigneur doit tarder, mais qu'il n'aura jamais lieu. Ceux qui pensent comme le second, que le Seigneur doit différer son avénement, supposé que cette croyance ne soit pas fondée, ne seront point troublés dans leur foi, mais ils seront comblés d'une joie inespérée. Celui enfin qui confesse son ignorance sur toutes ces choses, désire l'arrivée de son maître, en supporte le retard, et ne se trompe dans aucune conjecture, parce qu'il n'en affirme et n'en nie aucune.

---

vis et incerta est vita ista, quamvis tardius venturus Dominus; » tertius dicit : « Vigilemus, quia brevis et incerta est ista vita, et nescimus tempus quando venturus est Dominus. » Quid autem aliud hic dicit quam quod cum audimus Evangelium dicere : « Vigilate, quia nescitis qua hora venturus sit Dominus : » omnes quidem præ desiderio regni Dei hoc volunt esse verum quod putat primus : proinde si factum fuerit, gaudebit cum illo secundus et tertius; si autem factum non fuerit, metuendum est ne inter ipsas moras perturbentur qui crediderant quod dixerat primus, et incipiant Domini adventum non tardum putare, sed nullum. Qui autem credit quod dicit secundus, « tardius Dominum esse venturum, » si falsum fuerit, nulli turbabuntur in fide, sed inopinato gaudio perfruentur; qui autem quid horum verum sit, ignorare se confitetur, illud optat, hoc tolerat, in nullo eorum errat, quia nil eorum aut affirmat aut negat.

CHAPITRE XXV.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ŷ. 1-13. — Quel est l'objet de la parabole des dix vierges. — Quel est ce royaume des cieux qui est semblable à dix vierges. — Doit-on appliquer cette parabole exclusivement aux vierges? — Ces dix vierges figurent l'Eglise où les bons se trouvent mêlés aux méchants. — Pourquoi Notre-Seigneur choisit des vierges pour en faire le sujet de cette parabole. — Comment ces dix vierges figurent les sens des chrétiens. — Que représentent leurs lampes. — Quels sont les cinq sens qui aspirent aux choses célestes. — Les cinq vierges sages représentent encore la continence que nous devons pratiquer dans les cinq sens du corps. — Comment les vertus, comme les vices s'attirent et se suivent mutuellement. — Que figure l'huile que les vierges sages ont eu soin de prendre avec elles. — Que figure l'assoupissement et le sommeil de ces dix vierges. — A quel moment doit venir le Christ, d'après la tradition des Juifs. — Que figurent les vierges qui vont au devant de l'Epoux. — Quel est l'ornement des lampes spirituelles, figurées par les lampes que les vierges portent avec elles. — Que signifie la préparation de ces lampes. — Que représentent les lampes des vierges folles qui s'éteignent. — Leur recours aux vierges sages pour avoir de l'huile. — Cause pour laquelle leurs lampes spirituelles s'éteignent. — Que doit éviter celui qui aime et pratique la virginité. — Double folie des vierges folles. — On ne peut espérer de soutien que de ses œuvres. — Pourquoi les vierges sages refusent-elles l'huile que les vierges folles leur demandent? — Quels sont les marchands auxquels elles renvoient les vierges folles. — Riche commerce que nous pouvons faire avec les pauvres. — A quel prix s'achète l'huile destinée à entretenir les lampes spirituelles. — Autre explication que l'on peut donner de ces paroles : *Allez à ceux qui en vendent*. — Quand le temps d'acheter est-il passé? — Il ne sert de rien d'être miséricordieux après la mort. — Ne pas attendre à la fin de sa vie pour réparer ses négligences. — A quel temps la porte du royaume des cieux est fermée. — Les vierges folles invoquent inutilement le Seigneur. — Après le jugement, la sévérité de Dieu est égale à sa miséricorde. — Règle adoptée par la sagesse divine. — Pourquoi les vierges folles ne sont pas reconnues par l'Epoux. — Pourquoi nous devons toujours nous tenir prêts. — Peut-on expliquer cette parabole de l'avénement du Sauveur qui s'accomplit tous les jours par le moyen de l'Eglise?

ŷ. 14-30. — Quel est l'objet et le but de la parabole des talents. — Quel est cet homme qui part pour un long voyage. — Est-ce comme Dieu ou comme homme que notre Rédempteur fait ce voyage? — Pourquoi donne-t-il à l'un plus, à l'autre moins? — Que représentent ces divers talents. — Pourquoi cette différence de talents dans ceux qui ont reçu le même ministère. — Que figurent encore ces talents. — Comment celui qui a reçu cinq talents double ce qu'il a reçu. — Dans quel sens celui qui a reçu deux talents en gagne deux autres. — Que figure le serviteur qui a reçu deux talents. — Que représente le serviteur qui, n'ayant reçu qu'un talent, va l'enfouir dans la terre. — Quel est ce compte que le maître exige à son retour. — Que signifient ces paroles : *Longtemps après*. — Pourquoi le Seigneur ne se fait pas rendre compte

immédiatement. — Pourquoi ceux qui ont reçu des grâces plus abondantes seront l'objet d'un jugement plus sévère. — Récompense du serviteur qui a doublé les cinq talents qu'il a reçus. — Pourquoi son maître l'appelle bon et fidèle serviteur. — Quand Dieu l'établit-il sur des biens plus considérables et le fait-il entrer dans sa joie? — Pourquoi celui qui a doublé ses deux talents reçoit-il la même récompense, et les mêmes éloges? — Comment s'approche de son maître celui qui n'avait reçu qu'un talent. — Insolence de son langage. — De quels chrétiens ce serviteur est-il la figure? — Comment ce qu'il prétendait donner comme excuse devient la matière même de son accusation. — Comment les prédicateurs et les auditeurs sont exposés au même danger en retenant l'argent, c'est-à-dire la doctrine du Seigneur. — A qui convient bien plutôt le reproche de dureté que le méchant serviteur fait à son maître. — Punition de ce méchant serviteur. — Pourquoi donne-t-on son talent à celui qui en avait reçu cinq, plutôt qu'à celui qui en avait reçu deux? — Que représente ce talent unique. — Dans quel sens est-il vrai qu'on donne à celui qui a déjà? — Le mauvais serviteur n'est pas seulement puni par la perte de ce qu'il possède. — Quelles sont ces ténèbres extérieures où il est jeté. — Ce n'est pas seulement celui qui fait le mal qui est condamné au dernier supplice. — Que doivent faire en conséquence ceux qui ont reçu le don de l'intelligence.

℣. 31-45. — Circonstances du jugement dernier. — Dans quel dessein Notre-Seigneur prédit et promet la gloire de son triomphe deux jours avant sa passion. — Les impies verront-ils le Fils de Dieu dans sa majesté au dernier jour? — Quelle est cette majesté dans laquelle il apparaîtra. — Pourquoi les anges l'accompagneront. — Que peut-on encore entendre sous le nom d'anges? — Comment se fera le rassemblement de toutes les nations. — Quand aura lieu la séparation des bons d'avec les méchants. — Pourquoi Notre-Seigneur donne le nom de brebis à ceux qui sont sauvés, et le nom de boucs aux réprouvés. — Pourquoi appelle-t-il les élus, les bénis de son Père? — Pourquoi ne dit-il pas : *Recevez*, mais : *Possédez le royaume*? etc. — Dans quel sens l'Eglise de la terre est aussi le royaume de Dieu. — Réponse à ceux qui disent qu'ils n'ont point l'ambition de régner, et qu'il leur suffit d'être sauvé. — Quelles sont les œuvres qui méritent aux saints les biens du royaume des cieux. — Comment les élus se déclarent indignes des louanges données à leurs bonnes œuvres. — Les paroles de Notre-Seigneur doivent-elles s'entendre de tous les pauvres indistinctement? — Pourquoi, s'ils sont ses frères, les appelle-t-il les plus petits, et que veut dire cette expression? — Pourquoi le juste juge, après avoir dit aux élus : *Venez*, dit-il aux méchants : *Retirez-vous*? — Pourquoi ne dit-il pas : *Les maudits de mon Père*, comme il a dit : *Les bénis de mon Père?* — Est-ce le même feu qui servira au supplice des hommes et à celui des démons? — Comment le feu, qui tourmentera les corps, pourra-t-il être le supplice des esprits mauvais? — Comment Notre-Seigneur regarde-t-il comme fait ou refusé à lui-même ce qui est fait, ou refusé à l'un de ceux qui croient en lui? — Pourquoi, en parlant des méchants, abrège-t-il l'énumération qu'il a faite en parlant des bons. — Circonstances qui rendent plus grave pour les méchants l'omission des devoirs de charité, et légitiment le supplice qui leur est infligé. — Ces méchants, à qui Notre-Seigneur tient ce langage, sont-ils les mauvais chrétiens, ou les infidèles? — Les infidèles subiront-ils le même jugement? — Excuses des méchants. — Réponse de Notre-Seigneur. — Quels sont les frères de Jésus-Christ. — Pourquoi

appelle-t-on le jugement dernier celui qui aura lieu à la fin du monde? — Examen et jugement détaillé des œuvres d'un chacun.

℣. 46. — Peut-on dire que c'est le feu et non le supplice des damnés qui est éternel? — Correspondance et analogie pour la durée entre la récompense des élus et le supplice des réprouvés. — La crainte des châtiments doit précéder le désir des biens célestes. — Combien grand sera le supplice infligé à celui qui sera convaincu d'avoir pris le bien des autres. — Dans quel sens doit-on entendre ici la vie éternelle, peut-on l'entendre de la vie des méchants? — L'éternité des peines est-elle une simple menace dans la bouche du Sauveur? — Une faute finie peut-elle être punie par un supplice infini? — La durée du châtiment doit-elle être en justice proportionnée à la durée du crime? — Analogie de certaines peines temporelles avec les peines éternelles. — Comment concilier avec ces paroles de Notre-Seigneur : *Vous serez mesurés avec la même mesure,* etc., la punition par un supplice éternel d'une faute qui n'a duré qu'un instant? — Quel est le but et la fin des châtiments éternels, puisqu'ils ne peuvent plus servir à la correction des méchants? — Comment concilier l'éternité des souffrances avec l'immortalité des corps, puisque Dieu n'a créé aucun corps qui soit sujet à la souffrance sans être sujet à la mort — Erreur d'Origène sur l'éternité des peines des démons et des réprouvés. — Comment expliquer la conduite des saints qui ne prieront point pour ceux qu'ils verront la proie des flammes. — Peut-on admettre du moins que ceux qui ont reçu le Baptême et l'Eucharistie, ou tout simplement ceux qui ont persévéré dans la communion de l'Eglise, seront délivrés de l'enfer après un certain temps? — Comment l'Apôtre condamne toutes ces erreurs. — Peut-on dire enfin que les peines éternelles n'atteindront que ceux qui auront omis d'expier leurs péchés par de dignes aumônes? — Conditions que doit avoir l'aumône pour mériter le bonheur éternel. — Peut-on dire que par les paroles qui précèdent, Jésus-Christ ne récompense qu'une seule espèce de justice?

℣. 1-13. — *Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au devant de l'époux et de l'épouse. Il y en avait cinq d'entre elles qui étaient folles et cinq sages. Les cinq qui étaient folles, ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles. Les sages, au contraire, prirent de l'huile dans leurs vases avec leurs lampes. Et l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes et s'endormirent. Mais sur le minuit, on entendit un grand cri : Voici l'époux qui vient, allez au devant de lui. Aussitôt toutes ces vierges se levèrent et préparèrent leurs lampes. Mais les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, parce que nos lampes s'éteignent. Les sages leur répondirent : De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour nous et pour vous, allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en ce qu'il vous en faut. Mais pendant qu'elles allaient en acheter l'époux vint, et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces et la porte fut fermée. Enfin les autres vierges vinrent aussi et lui dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. Mais il leur répondit : Je vous dis en vérité que je ne vous connais point. Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure* (1*).

S. Chrys. (*hom.* 78 *sur S. Matth.*) Dans la parabole précédente, Notre-Seigneur nous a fait connaître quel serait le châtiment du serviteur qui frappait ses compagnons, s'enivrait et dissipait les biens de son maître. Dans celle-ci, il nous apprend quelle sera la punition de celui dont la vie s'écoule sans bonnes œuvres, et qui n'amasse pas en abon-

(1*) Pour bien comprendre cette parabole, il faut connaître et se rappeler les détails relatifs à la cérémonie du mariage chez les Juifs (comme chez les Perses, les Grecs, les Romains). C'était le soir, au son des instruments de musique, à la lueur des flambeaux et des lampes, que la fiancée juive, parée des ornements envoyés le matin par l'époux, quittait la maison paternelle. Dix vierges, tenant leurs lampes allumées, symbole de la pureté virginale, formaient son cortége ; la jeune épouse les précédait, conduite par le paranymphe. Le fiancé, le front ceint d'une couronne, était venu au-devant d'elle, précédé de dix jeunes gens, à la tête desquels marchait l'ami de l'époux. Son arrivée, attendue par les jeunes vierges, était signalée par l'acclamation joyeuse : « Voici l'époux, sortez au-devant de lui ! » Les deux cortéges se rejoignaient alors, et le paranymphe présentait la fiancée à son futur époux.

CAPUT XXV.

Tunc simile erit regnum cælorum decem virginibus, quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso et sponsæ. Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes : sed quinque fatuæ, acceptis lampadibus, non sumpserunt oleum secum. Prudentes vero acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus. Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes ac dormierunt. Media autem nocte clamor factus est : Ecce sponsus venit, exite obviam ei. Tunc surrexerunt omnes virgines illæ, et ornaverunt lampades suas. Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro, quia lampades nostræ extinguuntur. Responderunt prudentes, dicentes : Ne forte non sufficiat nobis et vobis, ite potius ad vendentes, et emite vobis. Dum autem irent emere, venit sponsus, et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, et clausa est janua. Novissime vero veniunt et reliquæ virgines dicentes : Domine, domine, aperi nobis. At ille respondens ait : Amen dico vobis, nescio vos. Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam.

Chrys. (*in hom.* 78, *in Matth.*) In superiori parabola Dominus pœnam ostendit ejus qui percutiebat, et inebriabatur, et bona Domini sui dispergebat : in hac autem parabola punitionem inducit etiam ejus qui utilitatem non affert, neque copiose hæc quibus indiget sibi

dance les provisions spirituelles dont il aurait besoin (1*), car les vierges folles avaient de l'huile, mais pas en quantité suffisante : « Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges. » — S. Hil. (*can.* 28.) Le Sauveur dit : « Alors, » car toute cette parabole se rapporte au grand jour du Seigneur (2), dont il vient de parler. — S. Grég. (*hom.* 12 *sur les Evang.*) L'Eglise de la terre est appelée le royaume des cieux, comme dans cet autre passage : « Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils arracheront les scandales de son royaume » (*Matth.*, xiii). — S. Jér. Il en est qui appliquent exclusivement aux vierges cette parabole des vierges folles et des vierges prudentes ; les unes, d'après l'Apôtre, sont vierges d'esprit et de corps (I *Cor.*, vii) ; les autres n'ont en partage que la virginité du corps, sans les œuvres de la virginité ; ou bien, tout en demeurant sous la garde de leurs parents, elles ne laissent pas d'être mariées par les désirs de leur cœur. Mais, d'après les antécédents, cette parabole me paraît avoir une signication différente et se rapporter, non pas seulement à ceux qui sont vierges de corps, mais à tout le genre humain. — S. Grég. (*hom.* 12.) Tout homme possède en double chacun des cinq sens (3), et le nombre cinq étant doublé donne le nombre dix. Or, comme les deux sexes concourent à former la multitude des fidèles, la sainte Eglise nous est représentée sous la figure de ces dix vierges, et, comme les bons s'y trouvent mêlés aux méchants, et les réprouvés avec les élus, elle est

(1*) Le texte de saint Chrysostome indique d'une manière plus précise ce qu'il regarde comme l'objet de cette parabole. Après avoir dit quelques lignes plus haut : « Il s'agit, dans la parabole des vierges, de l'aumône... » il ajoute ici, par opposition à la parabole précédente : « Dans celle-ci, il est question de celui qui ne vient pas au secours de son prochain et qui ne distribue pas abondamment ses biens à ceux qui sont dans le besoin. »

(2) Le jour du jugement est appelé le grand jour par le prophète Sophonie, i, xiv ; par Malachie, iv, 5, et plus expressément par l'Apôtre saint Jude, vers. 6

(3) Il a deux oreilles, deux yeux, deux narines, deux mains, et pour les autres sens deux nerfs principaux qui en constituent l'appareil.

---

præparat : habebant enim fatuæ virgines oleum, sed non copiose. Unde dicitur : « Tunc simile erit regnum cœlorum decem virginibus. » Hilar. (*Cant.* 28, *ut sup.*) Ideo autem dicit, *tunc*, quia de magno die Domini de quo supra agebatur, omnis hic sermo est. Greg. (*in homil.* 12, *in Evang.*) Regnum autem cœlorum præsentis temporis Ecclesia dicitur ; sicut et ibi (*Matth.* 13) : « Mittet Filius hominis angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala. » Hier. Similitudinem autem decem virginum fatuarum atque prudentium quidam simpliciter interpretantur in virginibus ; quarum aliæ (juxta Apostolum) (I *Cor.* 7) et corpore et mente sunt virgines ; aliæ virginitatem tantum corporum servantes, vel cætera opera non habent, vel sub parentum custodia reservatæ, nihilominus mente nupserunt : sed mihi videtur ex superioribus esse alius sensus qui dicitur ; et non ad virginalia corpora, sed ad omne hominum genus hæc comparatio pertinere. Greg. (*in hom.* 12, *ut sup.*) In quinque enim corporis sensibus unusquisque subsistit geminatus ; geminatus autem quinarius denarium perficit : et quia ex utroque sexu fidelium multitudo colligitur, sancta Ecclesia decem virginibus similis denuntiatur : ubi quia mali cum bonis, reprobi

comparée avec raison aux vierges sages et aux vierges folles. — S. Chrys. (*hom.* 78.) Notre-Seigneur choisit des vierges pour en faire le sujet de cette parabole, afin de nous apprendre que la virginité est sans doute une chose excellente, mais que cependant, si elle est dépourvue des œuvres de miséricorde, elle sera jetée dehors avec les adultères. — Orig. (*traité* XXXII *sur S. Matth.*) Ou bien, ces vierges sont les sens de tous ceux qui ont reçu la parole de Dieu, car cette parole, par sa pureté, se prête et s'accommode à tous ceux que ses enseignements ont détachés du culte des idoles, pour les consacrer au culte du vrai Dieu par Jésus-Christ : « Et ayant pris leurs lampes, elles s'en allèrent, » etc. Ceux dont ces vierges sont la figure prennent leurs lampes, c'est-à-dire leurs sens extérieurs, sortent du monde et de ses erreurs, pour venir au-devant du Sauveur, qui est toujours prêt à entrer dans la maison de son épouse, la sainte Eglise, avec ceux qui sont dignes de l'accompagner. — S. Hil. Ou bien, l'époux et l'épouse, c'est Notre-Seigneur Dieu, uni à un corps semblable au nôtre, car la chair est comme l'épouse de l'esprit. Ces lampes, que les vierges ont prises, sont la lumière de ces âmes en qui brille la blancheur éclatante du baptême (1). — S. Aug. (*Serm.* 22 *sur les paroles du Seig.*) Ou bien, les lampes qu'on porte à la main représentent les œuvres, car il est écrit (*Matth.* V) : « Que vos œuvres brillent aux yeux des hommes. »

S. Grég. (*hom.* 12). Ceux dont la foi est droite et la vie pure sont semblables aux cinq vierges sages ; mais ceux qui font profession de la

(1) Le baptême est appelé dans les écrits des saints Pères φωτισμὸς par les Grecs, et *illuminatio*, illumination, par les Latins, parce qu'il nous fait passer des ténèbres à la lumière ; c'est pour cela que saint Grégoire de Nazianze a intitulé un de ses discours (le 40me) sur le baptême : *In sancta lumina.*

---

cum electis admixti sunt, recte similis virginibus prudentibus et fatuis perhibetur. Chrys. (*in homil.* 78, *in Matth.*) Ideo autem ponit parabolam hanc in virginum persona, ut ostendat quod licet virginitas magnum quid sit, tamen si operibus misericordiæ sit deserta, cum adulteris foras ejicietur. Orig. (*Tract.* 32, *in Matth.*) Vel sensus omnium qui receperunt verbum Dei, virgines sunt : tale enim est verbum Dei ut de sua munditia accommodet omnibus qui per suam doctrinam recesserunt ab idolorum cultura, accesserunt autem per Christum ad Dei culturam : unde sequitur : « Quæ accipientes lampades suas, exierunt, » etc. Accipiunt enim lampades suas (id est, organa sua naturalia), et egrediuntur de mundo et erroribus, et veniunt obviam Salvatori, qui semper paratus est venire, ut ingrediatur simul cum dignis ad beatam sponsam Ecclesiam. Hilar. (*ut sup.*) Vel sponsus atque sponsa Dominus noster est in corpore Deus ; nam spiritui caro sponsa est : lampades autem quas acceperunt, animarum splendentium lumen est, quæ sacramento baptismi splenduerunt. Aug. (*de Verb. Dom.* serm. 22.) Vel lampades quæ manibus gestantur, opera sunt : dictum est enim (*Matth.* 5) : « Luceant opera vestra coram hominibus. »

Greg. (*in homil.* 12, *ut sup.*) Qui autem recte credunt et juste vivunt, assimilantur quinque prudentibus ; qui autem profitentur quidem fidem Jesu, non

foi chétienne, sans chercher à assurer leur salut par les bonnes œuvres, ressemblent aux cinq vierges folles : « Il y en avait cinq d'entre elles qui étaient folles et cinq qui étaient sages. » — S. Jér. Il y a en nous cinq sens qui aspirent aux choses célestes et qui désirent les biens du ciel. Il a été dit en particulier du sens de la vue, de l'ouïe et du toucher : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, et ce que nos mains ont touché » (I *Jean*, I); du sens du goût : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux » (*Ps.* XXXIII); du sens de l'odorat : « Nous courrons sur tes pas à l'odeur de tes parfums » (*Cant.* I). Mais il y aussi cinq autres sens qui soupirent avec ardeur après les plaisirs fangeux de la terre. — S. Aug. (1) (*Serm.* 22 *sur les paroles du Seig.*) Ou bien, les cinq vierges sages représentent la continence que nous devons pratiquer dans les cinq sens du corps, en les séparant des attraits de la chair, car nous devons interdire aux désirs de notre âme les plaisirs de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût et du toucher. Mais comme les uns observent cette continence sous les yeux de Dieu, dans le but unique de lui plaire par la joie intérieure de la conscience, et les autres, devant les hommes, pour mériter leur estime, cinq d'entre ces vierges sont sages et cinq sont folles ; toutes cependant sont vierges, parce que toutes gardent la continence, quoiqu'elles aient un foyer d'action différent. — Orig. (*Traité* XXXII.) Les vertus s'attirent et se suivent les unes les autres, de manière que celui qui en possède une a toutes les autres ; ainsi, tous les sens marchent à la suite les uns des autres, et, par conséquent, tous les cinq sens sont nécessairement, ou doués de la sagesse, ou livrés à la folie. — S. Hil. Ou bien, cette dis-

(1) Ce passage est plutôt tiré du liv. des LXXXIII *Questions*, quest. 59.

autem præparant se bonis operibus ad salutem, reliquis quinque virginibus fatuis : unde subditur : « Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes. » Hier. Sunt enim quinque sensus qui festinant ad cœlestia, et superna desiderant : de visu autem, et auditu, et tactu, specialiter dictum est (I *Joan.* 1) : « Quod vidimus, quod audivimus, quod oculis nostris perspeximus, et manus nostræ palpaverunt ; » de gustu (*Psal.* 33) : « Gustate et videte quoniam suavis est Dominus ; » de odoratu (*Can.* 1) : « In odorem unguentorum tuorum currimus. » Alii autem sunt quinque sensus terrenis fæcibus inhiantes. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 22.) Vel per quinque virgines significatur quinque partita continentia a carnis illecebris : continendus est animi enim appetitus a voluptate oculorum, aurium, olfaciendi, gustandi et tangendi : sed quia ista continentia partim coram Deo fit, ut illi placeatur interiori gaudio conscientiæ ; partim coram hominibus tantum, ut gloria humana capiatur quinque dicuntur *sapientes*, et quinque *stultæ*, utræque tamen *virgines ;* quia utraque continentia est quamvis diverso fomite gaudeat. Orig. (*Tract.* 32, *ut sup.*) Sicut autem sequuntur seipsas invicem virtutes, ut qui unam habuerit, omnes habeat, sic et sensus omnes alterutrum se subsequuntur : propterea necesse est ut aut omnes quinque sensus sint *prudentes*, aut omnes *fatui*. Hilar. (*ut sup.*) Vel absolute in

tinction des cinq vierges sages et des cinq vierges folles établit la séparation qui existe entre les fidèles et les infidèles.

S. Grég. (*hom.* 12.) Il est à remarquer que toutes ces vierges portent des lampes, mais qu'elles n'ont pas toutes de l'huile : « Mais les cinq vierges folles ayant pris leurs lampes, ne prirent pas d'huile avec elles. » — S. Hil. L'huile, c'est le fruit des bonnes œuvres ; les vases, sont les corps dans les entrailles desquels il faut cacher le trésor d'une bonne conscience. Les vierges qui ont pris de l'huile avec elles sont celles dont la foi est relevée par les œuvres, et les vierges qui n'en ont pas sont celles qui paraissent professer la même foi, mais ne se mettent pas en peine de pratiquer les œuvres des vertus. — S. Aug. (1) (*Serm.* 22 *sur les paroles du Seig.*) Ou bien, l'huile, à mon avis, figure la joie elle-même, d'après ces paroles du Roi-prophète : « Votre Dieu vous a sacré d'une huile de joie » (*Ps.* XLIV). Celui donc dont la joie n'a point pour motif qu'il plaît intérieurement à Dieu, n'a pas d'huile avec lui, car il ne possède point la véritable joie, puisqu'il ne pratique la continence que pour obtenir les louanges des hommes. Les vierges sages, au contraire, prennent avec leurs lampes de l'huile dans leurs vases, c'est-à-dire qu'elles portent dans leur cœur et dans leur conscience la joie des bonnes œuvres, selon le conseil de l'Apôtre : « Que l'homme examine ses propres actions, et alors il aura seulement de quoi se glorifier en lui-même et non dans un autre » (*Galat.*, VI). — S. Chrys. (*hom.* 78.) Ou bien l'huile, dans la pensée du Sauveur, c'est la charité, c'est l'aumône et tout autre secours donné aux indigents ; les lampes, sont les grâces de la virginité, et il appelle folles

(1) Voyez la note précédente.

---

quinque prudentibus et quinque fatuis fidelium atque infidelium est constituta divisio.

Greg. (*in hom.* 12 *ut sup.*) Notandum vero est quod omnes « lampades habent, » sed non omnes « oleum habent : » sequitur enim : « Sed quinque fatuæ non sumpserunt oleum, » etc. Hilar. (*ut sup.*) *Oleum* boni operis fructus est; *vasa*, humana sunt corpora, intra quorum viscera thesaurus bonæ conscientiæ recondendus est. Hier. Oleum ergo habent virgines, quæ juxta fidem operibus adornantur; non habent oleum qui videntur simili quidem fide confiteri, sed virtutum opera negligunt. Aug. (*de verb. Dom.*, serm. 22.) Vel per oleum ipsam lætitiam significari arbitror, secundum illud (*Psal.* 44) : « Unxit te Deus tuus oleo exultationis. » Qui ergo non propterea gaudet, quia Deo intrinsecus placet, non habet oleum secum ; gaudium enim non habet dum continenter non vivit nisi in laudibus hominum ; prudentes vero acceperunt oleum cum lampadibus (id est, lætitiam bonorum operum) : « in vasis suis » (id est, in corde atque conscientia) posuerunt; sicut et Apostolus monet (*ad Gal.* 6) : « Probet, inquit, seipsum homo ; et tunc gloriam habebit in seipso, et non in altero. » Chrys. (*in homil.* 78 *ut sup.*) Vel *oleum* hic vocat charitatem et eleemosynam, et quocunque circa indigentes auxilium ; *lampades* autem vocat virginitatis charismata; propter hoc

ces vierges qui, après avoir pratiqué ce qu'il y a de plus pénible, ont perdu tout le fruit de leurs efforts dans des épreuves beaucoup moins importantes, car il est bien plus difficile de vaincre la concupiscence de la chair que l'amour des richesses. — Orig. Ou bien, l'huile, c'est la parole de la doctrine, qui remplit les âmes comme autant de vases. Rien, en effet, ne donne autant de force à l'âme qu'un discours moral sur une vertu quelconque, et qui est ici figuré par l'huile de la lampe. Or, les vierges sages ont pris avec elles autant de cette huile qu'il leur en fallait, même en supposant que leur mort fût éloignée, et que le Verbe dût tarder à venir pour consommer leur salut. Les vierges folles ont pris aussi avec elles leurs lampes, qui étaient d'abord allumées ; mais elles n'ont pas pris assez d'huile pour les entretenir jusqu'à la fin, parce qu'elles n'ont eu que de la négligence pour recueillir la parole divine qui fortifie la foi et entretient la lumière des bonnes œuvres.

« Et, comme l'époux tardait à venir, elles s'assoupirent toutes et s'endormirent. » — S. Aug. (*comme précéd.*) Les bons comme les mauvais parmi les hommes meurent dans l'intervalle du temps qui s'écoule jusqu'à la résurrection des morts, laquelle aura lieu à l'avénement du Seigneur. — S. Grég. (*hom.* 12.) Ce sommeil, c'est la mort et l'assoupissement qui précède le sommeil, c'est, avant la mort, la langueur pour tout ce qui concerne le salut, car, cet assoupissement conduit directement à la mort. — S. Jér. Ou bien, elles s'assoupirent, c'est-à-dire qu'elles moururent ; et il dit ensuite qu'elles s'endormirent, parce qu'elles devaient ressusciter. Ces paroles : « Et comme l'époux tardait à venir, » nous indiquent qu'il devait s'écouler un assez long espace de temps entre le premier et le second avénement du Seigneur. —

---

stultas eas vocat, quoniam majorem sustinentes laborem, propter minorem omnia perdiderunt : majori enim labore vincitur carnis cupido, quam pecuniarum. Orig. (*ut sup.*) Vel *oleum* est verbum doctrinæ, quo vasa animarum implentur : nihil enim sic confortat, sicut moralis sermo, qui *oleum luminis* appellatur : prudentes ergo acceperunt hujusmodi oleum, quod satis sit eis, etiam tardante exitu, et morante verbo venire ad consummationem eorum : fatuæ autem acceperunt lampades, in primis quidem accensas, sed tantum oleum non acceperunt ut eis sufficeret usque ad finem ; negligentes circa susceptionem doctrinæ, quæ confortat fidem, et bonorum actuum lumen illuminat.

Sequitur : « Moram autem faciente sponso dormitaverunt, » etc. Aug. (*de Verb. Dom.*, serm. 22.) Ex utroque enim genere hominum moriuntur hoc intervallo temporis, donec sub adventu Domini fiat resurrectio mortuorum. Greg. (*in homil.* 12 *ut sup.*) Dormire etenim mori est : ante somnum vero dormitare, est ante mortem a salute languescere ; quia per pondus ægritudinis, pervenitur ad somnum mortis. Hier. Vel *dormitaverunt*, id est, mortuæ sunt : consequenter autem dicitur, *dormierunt*, quia postea suscitandæ sunt. Per hoc autem quod dicit : « Moram autem faciente sponso, » ostendit quod non parum temporis inter priorem et secundum Domini adventum prætergreditur. Orig. (*ut sup.*) Vel

ORIG. Ou bien, l'époux tardant à venir, et le Verbe ne venant pas aussitôt mettre un terme à notre vie, les sens, par suite de la faiblesse qui leur est naturelle, s'assoupissent comme ensevelis dans la nuit du monde. Elles s'endormirent ensuite, en négligeant de suivre les mouvements de l'esprit de vie ; cependant elles ne perdirent pas leurs lampes, et les vierges sages ne désespérèrent pas de conserver leur huile : « Mais, sur le minuit, on entendit un grand cri, » etc. — S. JÉR. (1*) Suivant la tradition des Juifs, le Christ doit venir au milieu de la nuit comme au temps de la délivrance de la servitude d'Egypte, alors que la Pâque fut célébrée, que l'ange exterminateur fut envoyé, que le Seigneur passa au-dessus des tentes, et que le seuil de nos portes fut consacré par le sang de l'agneau. Je pense que c'est de là qu'est venue cette tradition apostolique, qui subsiste encore, de ne point permettre aux fidèles, la veille de Pâques, de quitter l'Eglise avant le milieu de la nuit, pour leur faire attendre l'arrivée et la résurrection de Jésus-Christ, afin que, après l'accomplissement de cet heureux événement, ils puissent célébrer en toute sécurité ce grand jour de fête. C'est en vue de cette nuit solennelle que le Psalmiste disait : « Je me levais au milieu de la nuit pour chanter vos louanges » (*Ps.* CXVIII). —S. AUG. (*comme précéd.*) Ou bien, au milieu de la nuit, c'est-à-dire au moment où personne ne soupçonnera l'arrivée de l'époux et ne s'y attendra.

S. JÉR. Ce sera donc tout d'un coup, au milieu du calme de la nuit, alors que tous se livrent paisiblement au repos et que le sommeil est le plus profond, que le cri des anges, et les trompettes des puissances (2)

(1*) Toutes les éditions de la *Chaîne d'or* donnent ce passage comme venant de saint Hilaire ; il est tiré des commentaires de saint Jérôme sur saint Matthieu.

(2) Saint Jérôme veut ici désigner le chœur des anges appelés Puissances, parce que Dieu les emploie dans les miracles qu'il veut opérer, quoique le saint docteur se serve de la même expression pour désigner tous les anges dans son commentaire sur saint Matthieu, chap. XIII.

---

sponso tardante, et non cito veniente Verbo ad consummationem vitæ, patiuntur aliquid sensus, dormitantes et quasi in nocte mundi agentes : et dormierunt quidem (ut puta remissius agentes a sensu illo vitali), non tamen lampades perdiderunt, neque desperaverunt de conservatione olei illæ prudentes : unde sequitur : « Media autem nocte, clamor factus est, » etc. S. JER. Traditio Judæorum est Christum media nocte venturum in similitudinem ægyptii temporis, quando Pascha celebratum est, et exterminator venit, et Dominus super tabernacula transiit, et sanguine agni postes nostrarum frontium consecrati sunt (*Exod.* 12) : unde reor et traditionem apostolicam permansisse, ut die vigiliarum Paschæ ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, expectantes Christi adventum ; ut postquam illud tempus transierit, securitate præsumpta festum cuncti agant diem : unde psal. dicebat (*Psal.* 118) : « Media nocte, surgebam ad confitendum tibi. » AUG. (*de Verb Dom., ut sup.*) Vel « media nocte, » id est, nullo sciente aut sperante.

HIER. Subito ergo quasi intempesta nocte, et securis omnibus, quando gravissimus sopor est, per angelorum clamorem, et tubas præcedentium fortitu-

qui précéderont le Christ, annonceront son avénenement, comme il le dit lui-même : « Voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui. » — S. Hil. (*can.* 27.) L'épouse seule, réveillée par le son de la trompette, va au devant de l'époux, car l'époux et l'épouse, c'est-à-dire Dieu et la chair, ne feront plus qu'un, parce que l'humilité de la chair sera revêtue d'une gloire toute spirituelle. — S. Aug. (*comme précéd.*) Je pense que ce qui est dit ici, que les vierges seules vont au-devant de l'époux, doit s'entendre en ce sens que ce sont les vierges elles-mêmes qui sont l'épouse. C'est ainsi que, lorsque tous les chrétiens se rendent dans le sein de l'Eglise, nous disons que ce sont des enfants qui accourent à leur mère, quoique cette mère n'est autre que la réunion des enfants eux-mêmes. Or, maintenant, l'Eglise est une vierge fiancée, et qui doit être unie à son époux, et elle célébrera ces noces divines au jour où, dépouillée de tout ce qu'elle avait de périssable et de mortel, Dieu l'appellera aux joies d'une nouvelle union. — Orig. Ou bien, c'est au milieu de la nuit, alors que le sommeil est le plus profond, qu'on entendra un grand cri, le cri des anges venant tirer tous les hommes de leur sommeil, car ce sont les ministres du Seigneur (*Hebr.*, I) qui viendront faire entendre à l'oreille de tous ceux qui dorment ce cri : « Voici l'époux qui vient ; allez au-devant de lui. » Tous ont entendu cet appel et tous se sont levés ; mais tous n'ont pas préparé convenablement leurs lampes : « Aussitôt toutes ces vierges se levèrent et préparèrent leurs lampes. » L'ornement de ces lampes spirituelles, conformément à l'esprit de l'Evangile, c'est le bon et légitime usage des sens ; quant à ceux qui font un mauvais usage de leurs sens, ils ne peuvent les relever par aucun ornement. — S. Grég. Ou bien, toutes les vierges se lèvent, parce que les élus et les

---

dinum, Christi resonabit adventus ; quod significatur, cum dicitur : « Ecce sponsus venit, exite obviam ei. » Hilar. (*Cant.* 27, *ut sup.*) Tuba enim excitante sponsa tantum obviam procedit : erunt enim jam ambo unum (id est, caro et Deus), quia in gloriam spiritualem humilitas carnis transformata erit. Aug. (*de Verb. Dom. ut sup.*) Vel quod dicit sponso tantum obviam venire virgines, sic intelligendum puto, ut ex ipsis virginibus constet ea quæ dicitur sponsa ; tanquam si omnibus Christianis in Ecclesiam concurrentibus filii ad matrem concurrere dicantur, cum ex ipsis filiis congregatis constet ea quæ dicitur mater : nunc enim desponsata est Ecclesia ; et virgo est ad nuptias perducenda : illo autem tempore nubet, quo universa mortalitate in ea pereunte, immortali conjunctione fruetur. Orig. (*ut sup.*) Vel « media nocte » (id est, in altitudine remissionis) factus est clamor, omnes suscitare volentium, sicut existimo, angelorum ; qui sunt administratorii spiritus (*Hebr.* 1) intus clamantes in sensibus omnium dormientium : « Ecce sponsus venit, exite obviam ei : » et suggestionem quidem hanc omnes audierunt et surrexerunt ; non autem omnes decenter imposuerunt lampadibus suis ornatum : unde sequitur : « Tunc surrexerunt omnes, et ornaverunt lampades. » etc. Ornantur autem lampades sensuum evangelicis usibus atque rectis ; qui autem male utuntur sensibus, ornamentum nullum habent in sensibus. Greg. (*in homil.* 12, *ut sup.*) Vel tunc quidem omnes virgi-

réprouvés sont réveillés du sommeil de la mort, et ils préparent leurs lampes, parce qu'ils font en eux-mêmes le dénombrement des œuvres qui peuvent leur permettre d'espérer l'éternelle félicité. — S. Aug. (*comme précéd.*) Elles préparèrent leurs lampes, c'est-à-dire le compte qu'elles devaient rendre de leurs œuvres. — S. Hil. (*can.* 27.) Ou bien, l'action de reprendre leurs lampes, c'est le retour des âmes dans les corps, et leur lumière, c'est la conscience des bonnes œuvres qui brille dans notre corps comme dans le vase qui la contient.

S. Grég. (*hom.* 12.) Mais les lampes des vierges folles s'éteignent, parce que leurs œuvres, qui avaient paru briller d'un certain éclat extérieur aux yeux des hommes, s'obscurcissent intérieurement à l'approche du juste Juge : « Mais les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, » etc. Elles demandent de l'huile aux vierges prudentes, c'est-à-dire que, sentant et comprenant leur indigence intérieure, elles cherchent au dehors des témoignages favorables. Leur trop grande confiance les a trompées, et, sous l'empire de cette déception, elles disent à leurs compagnes : Puisque vous nous voyez rejetées à cause du défaut de bonnes œuvres, rendez témoignage à ce que vous avez vu de notre vie. — S. Aug. (*comme précéd.*) Ces vierges folles, selon leur habitude, recherchent toujours ce qui fait le sujet ordinaire de leur joie. C'est pour cela qu'elles veulent porter devant Dieu, qui pénètre le fond des cœurs, le témoignage des hommes pour qui les secrets des cœurs sont invisibles; mais toutes ces actions, qui n'ont d'autre soutien que les louanges des hommes, tombent et disparaissent dès que ce soutien vient à leur manquer, et voilà pourquoi leurs lampes s'éteignent. — S. Jér. (1*)

(1*) Toutes les éditions de la *Chaîne d'or* reproduisent ici une faute qui rend inintelligible la pensée de saint Jérôme : *Non debet mediocriter esse contentus his quæ cito exarescunt*, au lieu

---

nes surgunt; quia et electi et reprobi a somno suæ mortis excitantur; lampades ornant, quia sua secum opera numerant, pro quibus æternam recipere beatitudinem expectant. Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) Aptaverunt enim lampades suas, id est, rationes reddendas operum suorum. Hilar. (*Cant.* 27, *ut sup.*) Vel lampadarum assumptio, animarum est reditus in corpora; earumque lux est conscientia boni operis elucens, quæ vasculis corporum continetur.

Greg. (*in hom.* 12, *ut sup.*) Sed lampades fatuarum virginum extinguuntur, quia earum opera (quæ clara hominibus foris apparuerant) in adventu Judicis intus obscurantur : unde sequitur : « Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro, » etc. Quid est autem quod tunc a prudentibus oleum petunt, nisi quod in adventu Judicis cum se intus vacuas invenerint, testimonium foris quærunt? Ac si a sua fiducia deceptæ, proximis dicant : « Quia nos quasi sine opere repelli conspicitis, dicite de nostris operibus quod vidistis. » Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) De consuetudine enim id semper inquirunt unde gaudere animus solet. Itaque hominum qui corda non vident, testimonium volunt habere apud Deum qui cordis inspector est; sed quorum facta aliena laude fulciuntur, eadem subtracta deficiunt: unde et earum lampades extin-

Ou bien, ces vierges qui se plaignent de voir leurs lampes éteintes, montrent qu'elles ont encore quelque lumière; mais cette lumière n'est pas persévérante, et leurs œuvres n'ont aucun caractère de durée. Celui donc qui a le bonheur d'avoir une âme virginale et d'aimer la pureté ne doit point placer sa joie dans les choses vaines et futiles qui passent et qui se dessèchent si vite aux premières ardeurs du soleil, et il s'attache à la pratique des vertus parfaites, pour jouir d'une lumière éternelle. — S. Chrys. (*hom.* 78.) Ou bien, dans un autre sens, non-seulement ces vierges étaient folles, parce qu'elles ont quitté la terre sans avoir avec elle l'huile de la miséricorde, mais parce qu'elles espéraient qu'on leur donnerait de cette huile là où elles se sont adressées mal à propos pour en obtenir. Car bien que personne ne soit plus miséricordieux que ces vierges sages, qui ont surtout brillé par la pratique de la miséricorde, cependant elles n'ont pu accéder à la demande des vierges folles : « Les sages leur répondirent : Non, de peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour vous et pour nous. » Apprenons de là qu'aucun d'entre nous ne peut espérer de soutien que des œuvres au milieu desquelles la mort le surprendra. — S. Jér. Car ce n'est point par avarice, mais par un sentiment de crainte que les vierges sages font cette réponse. Donc chacun de nous recevra la récompense due à ses œuvres, et, au jour du jugement, ni les vertus ni les vices des autres ne nous seront d'aucune utilité. Les vierges sages donnent le conseil de ne point aller au-devant de l'époux sans avoir de l'huile dans les lampes : « Allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en ce qu'il vous en faut. » — S. Hil. Les marchands

de : *Non debet mediocribus esse contentus, quæ cito exolescunt*, comme porte le texte même du saint docteur.

---

guuntur. Hier. Vel virgines quæ lampades suas queruntur extingui, ostendunt eas ex parte lucere; et tamen non habent lumen indeficiens, nec opera perpetua. Si quis igitur habet animum virginalem, et amator est pudicitiæ, non debet mediocribus esse contentus his quæ cito exolescunt, et orto caumate arefiunt; sed perfectas virtutes sequitur, ut lumen habeat sempiternum. Chrys. (*in hom.* 79, *ut sup.*) Vel aliter : non solum hæ virgines stultæ erant, quoniam hinc recesserunt misericordia carentes, sed quia æstimabant ibi se oleum accepturas, ubi importune quæsierunt. Quamvis autem illis virginibus prudentibus nihil misericordius sit; quæ propter misericordiam maxime fuerunt approbatæ, non tamen stultæ virgines sua petitione potitæ sunt. Sequitur : « Responderunt prudentes, dicentes : Ne forte non sufficiat nobis et vobis, » etc. Hinc autem discimus quod nullus nostrum adjuvari poterit, nisi operibus, cum quibus inventi erimus. Hier. Non enim hoc virgines prudentes de avaritia, sed de timore respondent : unde quisque pro suis operibus mercedem accipiet; neque possunt in die judicii aliorum virtutes, aliorum vitia sublevare. Dant autem prudentes consilium, ut non debeant sine oleo lampadarum sponso occurrere. Et hoc est quod sequitur : « Ite potius ad vendentes, et emite vobis. » Hilar. (*ut*

sont ceux qui, ayant besoin de la charité des fidèles, se prêtent au commerce qu'on leur demande, et qui, pour prix des secours donnés à leur indigence, nous vendent la conscience d'avoir fait une bonne œuvre, car c'est là une source abondante de lumière qui ne s'éteint pas, qu'il faut acheter par les œuvres de miséricorde et conserver avec soin. S. Chrys. (*hom.* 78.) Vous voyez donc quel riche commerce nous pouvons faire avec les pauvres, et ce n'est pas dans l'autre vie que nous trouverons les pauvres, mais ici-bas ; c'est donc pendant cette vie qu'il nous faut faire provision de cette huile, pour alimenter notre lampe lorsque Jésus-Christ nous appellera. — S. Jér. Cette huile se vend, elle s'achète à grand prix, et ne s'acquiert que par de pénibles travaux, c'est-à-dire non-seulement par les aumônes, mais par la pratique de toutes les vertus et des conseils enseignés par les maîtres spirituels. — Orig. Ou bien, dans un autre sens, quoique folles, les vierges comprenaient qu'elles ne pouvaient aller au-devant de l'époux sans lumière, et qu'il fallait tenir allumées les lampes de leurs sens ; mais elles s'apercevaient en même temps qu'ayant une très-petite quantité de cette huile spirituelle, leurs lampes allaient s'éteindre au milieu des ténèbres qui approchaient. Or, les vierges sages renvoient les folles à ceux qui vendent de l'huile, parce qu'elles voient que la provision qu'elles ont faite de cette huile (c'est-à-dire de la doctrine) ne peut suffire pour entretenir en elles la vie, et pour enseigner les autres ; c'est pour cela qu'elles leur disent : « Allez plutôt trouver ceux qui en vendent, » c'est-à-dire les docteurs, « et achetez-en pour vous, » c'est-à-dire recevez-en de leurs mains. Or, le prix auquel s'achète cette huile, c'est la persévérance, l'amour de la doctrine, le zèle et les efforts qu'inspire le désir d'apprendre. — S. Aug. (*comme précéd.*) Ou

---

sup.) Vendentes hi sunt qui misericordia fidelium indigentes, reddunt ex se petita commercia ; indigentiæ suæ satietate boni operis nostri conscientiam venundantes : hæc est enim indefessi luminis copiosa materia, quæ misericordiæ fructibus emenda est, et recondenda. Chrys. (*in homil. ut sup.*) Vides ergo quanta nobis sit a pauperibus negotiatio ; pauperes autem non sunt ibi, sed hic ; ideoque hic oleum congregare oportet, ut illic utile sit, cum Christus nos vocet. Hier. Venditur etiam hoc oleum, et multo emitur pretio, ac difficili labore conquiritur ; quod non solum in eleemosynis, sed in cunctis virtutibus et consiliis intelligimus magistrorum. Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : etsi fatuæ erant, tamen hoc intelligebant quoniam cum lumine debebant obviam ire sponso, omnes lampades sensuum habentes illuminatas ; videbant autem et illud quoniam ex eo quod minus habebant oleum rationabile, jam propinquantibus tenebris, lampades earum fuerant obscurandæ. Sed sapientes transmittunt fatuas ad olei venditores ; videntes quoniam non tantum oleum (id est, verbum doctrinæ) congregaverunt ut sufficeret ipsis ad vitam, et illas docerent : unde dicunt : « Ite potius ad vendentes (id est, ad doctores), et emite vobis (id est, ab eis accipite) : » et pretium est perseverantia et amor discendi, et diligentia, et labor cupientium discere. Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) Vel non sunt putandæ dedisse

bien, ce n'est pas un conseil qu'elles donnent, mais un reproche indirect qu'elles font aux vierges folles de leur négligence ; car ceux qui vendent de l'huile sont les flatteurs, qui, en donnant des éloges aux fausses vertus ou aux actions qu'ils ignorent, jettent les âmes dans l'erreur, et qui, pour prix de la vaine joie qu'ils leur ont inspirée comme à des insensées, reçoivent des avantages temporels. Les vierges sages leur disent : « Allez à ceux qui en vendent, et achetez-en ce qu'il vous faut, » c'est-à-dire voyons quelle utilité vous retirerez de ceux qui s'étaient fait une habitude de vous vendre leurs louanges. Elles ajoutent : « De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour nous et pour vous, » car un témoignage étranger n'a aucune valeur auprès de Dieu, pour qui les secrets du cœur sont à découvert, et c'est à peine si le témoignage que la conscience rend à chacun de nous peut suffire devant lui.

S. Jér. Mais le temps d'acheter était passé, le jour du jugement étant arrivé, il n'y avait plus lieu de faire pénitence, et on les force, non pas de faire de nouvelles œuvres, mais de rendre compte des anciennes. « Or, pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux vint, et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces. » — S. Hil. Ces noces, c'est le jour où nous revêtirons l'immortalité, c'est l'union qui s'établira par une nouvelle société entre la corruption et l'incorruptibilité. — S. Chrys. (*hom.* 78.) Ces paroles : « Pendant qu'elles allaient en acheter, nous apprennent qu'il ne nous servira de rien, pour échapper à la colère divine, d'être miséricordieux après notre mort, pas plus qu'il ne servit alors au mauvais riche de se montrer plein de tendresse et de sollicitude pour ses parents. — Orig. Ces mêmes paroles : « Pendant qu'elles allaient etc., » ont encore un autre sens,

---

consilium, sed crimen earum ex obliquo commemorasse : vendunt enim adulatores oleum, qui sive falsa sive ignorata laudando, animas in errores mittunt ; et eis vana gaudia (tanquam fatuis) consiliando, aliquam de his mercedem commodi temporalis accipiunt. Dicitur ergo : « Ite ad vendentes, et emitte vobis ; » id est : « videamus nunc quid vos adjuvent, qui vobis laudes vendere consueverunt. » Dicunt autem : « Ne forte non sufficiat nobis et vobis, » quia alieno testimonio non juvatur quisquam apud Deum, cui secreta cordis apparent ; et vix quisque sibi sufficit, ut ei testimonium perhibeat conscientia sua.

Hier. Verum quia jam emendi tempus excesserat et adveniente judicii die, locus non erat pœnitentiæ, non nova patrare opera, sed præteritorum rationem coguntur exsolvere : unde sequitur : « Dum autem irent emere, venit sponsus ; et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias. » Hilar. (*ut sup.*) Nuptiæ autem immortalitatis assumptio est, et inter corruptionem atque incorruptionem ex nova societate conjunctio. Chrys. (*in homil.* 78, *ut sup.*) Per hoc autem quod dicit : « Dum irent emere, » ostendit quia etsi misericordes efficiamur post mortem, nihil hinc lucrabimur ad effugiendum ; sicut nec diviti profuit, quod factus est misericors et sollicitus circa eos qui sibi attinebant (*Luc.* 16). Orig. (*ut sup.*) Vel dicit : « Dum irent emere : » est enim invenire quosdam qui quando

c'est-à-dire qu'il en est qui, après avoir négligé toutes les occasions d'apprendre ce qui pouvait leur être utile, cherchent à réparer cette négligence à la fin de leur vie, et sont prévenus par la mort. — S. Aug. (*comme précéd.*) Ou bien encore, pendant qu'elles allaient en acheter, c'est-à-dire pendant qu'elles se répandaient au dehors, pour y trouver le sujet ordinaire de leur joie, parce qu'elles ne connaissaient pas les joies intérieures, le juge vint, et celles qui étaient prêtes, c'est-à-dire celles à qui leur conscience rendait témoignage devant Dieu, entrèrent avec lui aux noces, où l'âme pure s'unit, pour en être fécondée, au Verbe de Dieu, source de toute pureté et de toute perfection. — S. Jér. Après le jour du jugement, il n'y a plus d'occasion de pratiquer la justice et de faire de bonnes œuvres, c'est pour cela qu'il ajoute : « Et la porte fut fermée. » — S. Aug. (*comme précéd.*) Après qu'on a reçu ceux qui, par une bienheureuse transformation, sont appelés à la vie des anges, la porte du royaume des cieux est fermée, car, après le jugement, il n'y a plus de place, ni pour les prières, ni pour les mérites. — S. Hil. Et cependant, bien que le temps de la pénitence soit passé, les vierges folles arrivent et demandent qu'on leur ouvre la porte : « Enfin les autres vierges vinrent aussi et dirent : Seigneur, » etc. — S. Jér. Elles invoquent l'époux comme leur Seigneur, c'est une confession admirable et un témoignage redoublé de leur foi ; mais que sert d'invoquer de bouche celui que vous niez par vos œuvres ? — La Glose. Sous le coup de la douleur qu'elles éprouvent de se voir repoussées, elles l'appellent par deux fois : Seigneur, Seigneur, car elles n'osent donner le nom de père à celui dont elles ont méprisé la miséricorde pendant toute leur vie.

S. Aug. (*comme précéd.*) Il n'est point dit qu'elles achetèrent de

---

debuerunt, neglexerunt aliquid utile discere; in ipso autem exitu vitæ suæ, dum disponunt discere, comprehenduntur a morte. Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) Vel aliter : euntibus illis emere (id est, inclinantibus se in ea quæ foris sunt, et solitis gaudere quærentibus, quia gaudia interna non noverant), venit iste qui judicat : et quæ paratæ erant (id est, quibus coram Deo conscientia testimonium perhibebat) intraverunt cum eo ad nuptias ; id est, ubi munda anima puro ac perfecto Dei verbo fecunda copulatur. Hier. Post judicii autem diem bonorum operum et justitiæ occasio non relinquitur : unde sequitur : « Et clausa est janua. » Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) Receptis enim illis qui sunt in angelicam vitam commutati, clauditur aditus ad regna cœlorum : non enim post judicium patet precum ac meritorum locus. Hilar. (*ut sup.*) Et tamen cum jam pœnitentiæ nullum est tempus, fatuæ occurrunt, aperiri sibi aditum rogant : unde sequitur : « Novissime autem veniunt, et reliquæ virgines dicentes : Domine, » etc. Hier. Egregia equidem in Domini appellatione confessio; idemque repetitum, indicium fidei est : sed quid prodest voce invocare quem operibus neges ? Glossa. Dolore autem repulsionis compulsæ, appellationem ingeminant dominationis; non vocando *Patrem*, cujus in vita sua misericordiam contempserunt.

Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) Non

l'huile, il faut donc supposer qu'ayant perdu toute la joie que leur donnaient les louanges des hommes, elles en sont réduites à implorer la bonté divine au milieu de leurs angoisses et de leurs afflictions. Mais, après le jugement, la sévérité de Dieu est égale à la miséricorde ineffable qui l'a précédé, comme l'indiquent les paroles qui suivent : « Mais il leur répondit : Je vous le dis en vérité, je ne vous connais point. » Telle est en effet la règle du plan divin, ou plutôt de la sagesse divine, de ne point laisser entrer dans sa joie éternelle ceux qui, dans les efforts qu'ils ont faits pour accomplir ses commandements, n'ont eu pour but que de plaire aux hommes et non pas à Dieu. — S. Jér. Car Dieu connaît ceux qui sont à lui, et celui qui a voulu ignorer sera lui-même ignoré (I *Corinth.*, xiv). Et bien que ces vierges folles soient vierges par la pureté du corps, et par la profession de la vraie foi, cependant elles ne seront pas reconnues par l'époux, parce qu'elles n'ont pas d'huile dans leurs lampes. Ces paroles : « Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure, » nous apprennent que tout ce qui précède a pour but de nous exciter à préparer avec soin la lumière de nos bonnes œuvres, parce que nous ignorons le jour du jugement. — S. Aug. (*comme précéd.*) Non-seulement nous ignorons le temps où doit venir l'époux, mais encore chacun de nous ignore le jour et l'heure de sa mort, et celui qui s'y tient toujours préparé le sera aussi lorsque retentira cette voix qui doit réveiller tous les morts dans leurs tombeaux. — S. Aug. (*Lettre à Hesych.*) Il en est qui ont voulu expliquer cette parabole des cinq vierges sages et des cinq vierges folles, en la rapportant à l'avénement qui s'accomplit tous les jours par le moyen de l'Eglise ; mais il ne faut pas adopter témérairement cette explication, de peur de rencontrer,

---

autem dictum est quod emerunt oleum; et ideo intelligendæ sunt nullo jam remanente de alienis laudibus gaudio, in angustiis et magnis afflictionibus, redire ad implorationem Dei; sed magna ejus est severitas post judicium, cujus ante judicium ineffabilis misericordia præerogata est : propter quod sequitur : « At ille respondens ait : Amen dico vobis, nescio vos : » ex illa scilicet regula, quia non habet ars Dei (id est ejus sapientia) ut intrent in gaudium ejus, qui (non coram Deo, sed ut placerent hominibus) conati sunt aliquid secundum præcepta ejus operari. Hier. Novit enim Dominus eos qui sunt ejus (II *Timoth.* 2) et qui ignoral, ignorabitur. (I *ad Cor.* 14.) Et licet virgines sint vel corporis puritate, vel veræ fidei confessione, tamen quia oleum non habent, ignorantur a sponso. Ex hoc autem quod infert : « Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam, » intelligit universa quæ dicta sunt esse præmissa; ut quia ignoramus judicii diem, sollicite nobis lumen bonorum operum præparemus. Aug. (*de Verb. Dom., ut sup.*) Non autem solum illius futuri temporis quo venturus est sponsus, sed suæ quisque dormitionis diem et horam nescit; ad quam quisquis paratus est, etiam paratus invenitur cum illa vox sonuerit, qua omnes evigilaturi sunt. Aug. (*ad Hesych. epist.* 80, *ut sup.*) Non defuerunt autem qui docere voluerunt, has quinque et quinque virgines ad hunc ejus adventum qui nunc fit per Ecclesiam, pertinere : sed hæc non sunt temere pollicenda,

dans la parabole, quelques circonstances qui la contredisent formellement.

ỳ. 14-30. — *Car le Seigneur agit comme un homme qui, devant faire un long voyage hors de son pays, appela ses serviteurs et leur mit son bien entre les mains. Et ayant donné cinq talents à l'un, deux à l'autre et un à un autre, selon la capacité différente de chacun d'eux, il partit aussitôt. Celui donc qui avait reçu cinq talents s'en alla; il trafiqua avec cet argent et il en gagna cinq autres. Celui qui en avait reçu deux en gagna de même encore deux autres. Mais celui qui n'en avait qu'un alla creuser dans la terre et y cacha l'argent de son maître. Longtemps après, le maître de ces serviteurs étant revenu, leur fit rendre compte. Et celui qui avait reçu cinq talents vint lui en présenter cinq autres, en lui disant : Seigneur, vous m'aviez mis cinq talents entre les mains; en voici outre ceux-là cinq autres que j'ai gagnés. Son maître lui répondit : Cela est bien, ô bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup d'autres : entrez dans la joie de votre Seigneur. Celui qui avait reçu deux talents vint aussi se présenter à lui, et lui dit : Seigneur, vous m'avez mis deux talents entre les mains; en voici outre ceux-là deux autres que j'ai gagnés. Son maître lui répondit : Bien, ô bon et fidele serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup d'autres : entrez dans la joie de votre Seigneur. Celui qui n'avait reçu qu'un talent vint ensuite et lui dit : Seigneur, je sais que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé, et que vous recueillez où vous n'avez rien mis; c'est pourquoi, comme je vous appréhendais, j'ai été cacher votre talent dans la terre; le voici, je vous rends ce qui est à vous. Mais son maître lui répondit : Serviteur méchant et paresseux, vous saviez que je moissonne où je n'ai point semé, et que recueille où je n'ai rien mis; vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, et à mon retour j'eusse retiré avec usure ce qui est à moi. Qu'on lui ôte donc le talent qu'il a et qu'on le donne à celui qui a dix talents. Car on donnera à tous ceux qui ont déjà, et ils seront comblés de biens; mais*

---

ne aliquid occurrat, quod valide contradicat.

Sicut enim homo peregre proficiscens, vocavit servos suos, et tradidit illis bona sua; et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii vero unum, unicuique secundum propriam virtutem, et profectus est statim. Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et operatus est in eis, et lucratus est alia quinque. Similiter et qui duo acceperat, lucratus est alia duo. Qui autem unum acceperat, abiens, fodit in terram, et abscondit pecuniam domini sui. Post multum vero temporis venit dominus servorum illorum, et posuit rationem cum eis. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens : Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium Domini tui. Accessit autem qui duo talenta acceperat, et ait : Domine, duo talenta tradidisti mihi, ecce alia duo superlucratus sum. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium domini tui. Accedens autem et qui unum talentum acceperat, ait : Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti, et timens abii, et abscondi talentum tuum in terra : ecce habes quod tuum est. Respondens autem dominus ejus, dixit ei : Serve male et piger, sciebas quia meto ubi non semino, et congrego ubi non sparsi : oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. Omni enim habenti dabitur, et abundabit; ei

pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il semble avoir. Et quant à ce serviteur inutile, qu'on le jette dans les ténèbres extérieures. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.

La Glose (1). La parabole précédente nous a fait voir la condamnation de ceux qui n'ont pas fait une provision suffisante d'huile, soit qu'on entende par cette huile, ou l'éclat des œuvres, la joie de la conscience, ou l'aumône que l'on distribue aux pauvres. Celle-ci est dirigée contre ceux qui ne veulent mettre au service de leur prochain, ni leur argent, ni leur doctrine, ni quelqu'autre chose que ce soit, et qui cachent tout ce qu'ils possèdent : « Le Seigneur est comme un homme qui entreprend un long voyage. » — S. Grég. (*hom.* 9.) Cet homme, qui part pour un long voyage, c'est notre Rédempteur, qui est parti pour le ciel revêtu de la chair qu'il avait prise pour notre salut; car la terre est comme le pays natal de la chair et le lieu de son habitation, et elle part pour un long voyage lorsqu'elle est placée dans le ciel par notre Rédempteur. — Orig. (*Traité* xxxiii *sur S. Matth.*) Ce n'est pas comme Dieu qu'il fait ce voyage, mais comme homme revêtu du corps qu'il a pris dans le mystère de son incarnation. Car celui qui a dit : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles » (*Matth.*, xxviii), c'est le Fils unique de Dieu, qui n'est point renfermé dans les limites étroites d'un corps mortel. En parlant de la sorte, nous ne divisons pas la personne de Jésus, mais nous conservons à chaque nature ses propriétés distinctes. Nous pouvons dire aussi que le Seigneur voyage loin de ceux qui

(1) Ce passage ne se trouve ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, que l'on cite souvent sous son nom, ni dans aucun autre auteur. Une partie seulement se rencontre équivalemment dans l'homélie 78 de saint Chrysostome sur saint Matthieu.

---

autem qui non habet, et quod videtur habere auferetur ab eo. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores. Illic erit fletus et stridor dentium.

Glossa. In præcedenti parabola demonstrata est eorum condemnatio, qui oleum sibi sufficienter non præparaverant; sive per oleum nitor operum, sive gaudium conscientiæ, sive eleemosyna quæ est per pecuniam, intelligatur : hæc autem parabola inducitur contra eos qui non solum pecuniis, sed nec verbo, nec alio modo prodesse proximis volunt, sed omnia occultant : unde dicit : « Sicut enim homo peregre proficiscens, » etc. Greg. (*in homil.* 9, *in Evang.*) Homo autem iste qui peregre proficiscitur, Redemptor noster est, qui in ea carne quam assumpserat, abiit in cœlum; carnis enim locus proprius terra est; quæ quasi ad peregrinandum ducitur, cum per Redemptorem nostrum in cœlo collocatur. Orig. (*Tract.* 33, *in Matth.*) Secundum enim Divinitatis suæ naturam non peregrinatur, sed secundum dispensationem corporis quod suscepit : qui enim dicit discipulis suis (*Matth.* 28) : « Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem seculi, » unigenitus Dei est, qui non est corporeo ambitu circumclusus : hoc autem dicentes non solvimus Jesum, sed unicuique substantiæ proprietatem ejus salvamus. Possumus et talia dicere, quod peregrinatur Do-

marchent par la foi, et ne jouissent pas encore de la claire vue (1). Or, si, lorsque nous serons éloignés de notre corps, nous sommes avec le Seigneur, il sera lui-même avec nous. Remarquez aussi que le texte ne porte pas : « Je suis, ou le Fils de l'homme est comme un homme qui entreprend un voyage, » car il se présente à nous dans cette parabole, non pas comme Fils de Dieu, mais comme homme qui part pour un long voyage.

S. Jér. Après avoir appelé ses apôtres, il leur confia la doctrine de l'Evangile. S'il donne à l'un plus, à l'autre moins, ce n'est ni prodigalité d'une part, ni parcimonie de l'autre ; il proportionne ses dons à la capacité de ceux qui les reçoivent. C'est ainsi que l'Apôtre nous apprend qu'il avait nourri avec du lait ceux qui ne pouvaient supporter une nourriture plus solide. « Et il donne cinq talents à l'un, deux à l'autre, » etc. Ces talents, au nombre de cinq, de deux et d'un, représentent les diverses grâces qui furent données à chacun d'eux. — Orig. (*Traité* XXXIII *sur S. Matth.*) Parmi ceux à qui Jésus-Christ a confié le ministère de la parole de Dieu, vous voyez que les uns ont reçu davantage, les autres moins, et n'ont pas, pour ainsi-dire, la moitié de l'intelligence des premiers ; d'autres enfin ont reçu beaucoup moins encore. Or, pourquoi cette différence entre ceux qui ont reçu de Jésus-Christ le même ministère de la parole divine ? C'est que la vertu et la capacité n'étaient pas les mêmes dans celui qui a reçu cinq talents, dans celui qui en a reçu deux et dans celui qui n'en a reçu qu'un, et que tous ne pouvaient recevoir la même mesure de grâces. Cependant, celui qui n'a reçu qu'un talent a reçu un don qui

(1) « Comme nous savons que pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur et hors de notre patrie, parce que nous marchons par la foi et non encore par une claire vue ; dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux sortir de ce corps pour aller habiter avec le Seigneur. » (II *Corinth.*, V, 6.)

---

minus per fidem ambulantibus, et non per speciem; si autem peregrinantes a corpore cum Domino fuerimus, tunc et ipse erit nobiscum. Simul etiam considera quod non videtur redditio sermonis ita conscripta : « Sicut homo peregrinans, ita ego aut Filius hominis; » quoniam ipse est qui in parabola proponitur peregrinans quasi homo, non sicut Filius Dei.

Hier. Vocatis autem apostolis, doctrinam eis Evangeliorum tradidit; non quasi pro largitate et parcitate alteri plus et alteri minus tribuens, sed pro accipientium viribus; quomodo et Apostolus eos qui solidum cibum capere non poterant, lacte potasse se dicit (1 *Cor.* 3). Unde sequitur : « Et uni dedit quinque talenta, alii autem, » etc. In quinque et duobus, et uno talento, diversas gratias intelligimus, quæ unicuique traditæ sunt. Orig. (*Tract.* 33, *in Matth.*) Si quando enim videris eorum qui acceperunt a Christo dispensationem eloquiorum Dei, alios quidem habere amplius, alios autem minus, et (ut ita dicam) neque in dimidio intelligentes rerum negotia comparatione meliorum, alios autem adhuc minus habere ; videbis differentias eorum qui eloquia Domini susceperunt a Christo ; quoniam alia fuit virtus eorum quibus data sunt quinque talenta ; alia quibus duo ; alia quibus unum ; et alter alterius non capiebat mensuram : et qui accepit talentum

n'est pas sans importance, car un seul talent, venant d'un si grand maître, est d'une grande valeur. Il y a toutefois trois sortes de serviteurs, comme il en est aussi trois sortes parmi ceux qui portent des fruits. Celui qui a reçu cinq talents est celui qui peut donner aux figures de l'Ecriture sainte un sens plus élevé et tout divin. Celui qui ne connaît que le sens littéral et extérieur de la doctrine a reçu deux talents, car le nombre deux se rapporte aux choses extérieures et charnelles (1). Enfin, celui à qui le père de famille ne donne qu'un talent est moins capable encore. — S. Grég. (*hom.* 9.) Ou bien, dans un autre sens, les cinq talents figurent les dons des cinq sens, c'est-à-dire la science des choses extérieures; les deux talents désignent l'intelligence et l'action, et le talent unique n'indique que le don de l'intelligence.

« Et il partit aussitôt. » — La Glose. Il partit, non pas qu'il ait changé de lieu, mais il les abandonne à leur libre arbitre et leur laisse le libre exercice de leur action.

« Celui qui avait reçu cinq talents s'en alla et en gagna cinq autres. » — S. Jér. Il double le don des sens corporels qu'il a reçus par la connaissance des choses célestes, c'est-à-dire que les créatures lui font connaître le Créateur, le spectacle de la nature visible, les choses spirituelles, et les biens du temps, qui durent si peu, ceux de l'éternité.— S. Grég. (*comme précéd.*) Il en est plusieurs qui, incapables de pénétrer les secrets de la science spirituelle et mystique, enseignent, dans une intention toute céleste et selon leur charité, la science des choses extérieures qu'ils ont reçue de Dieu, et qui, non contents de se tenir en garde contre les assauts de la chair, l'ambition des honneurs de la

(1) Comme étant le premier nombre qui se sépare de l'unité et devenant ainsi le symbole de la division. Origène fait peut-être ici allusion à ces paroles de saint Paul : « Puisqu'il y a au milieu de vous des divisions, n'est-ce pas une preuve que vous êtes charnels? » (1 *Corinth.*, III, 4.)

---

unum, accepit quidem datum non contemptibile (multum est enim et unum talentum talis domini), tamen tres sunt proprii servi, sicut tria sunt genera eorum qui fructum faciunt : et quinque quidem accepit talenta, qui omnia sensibilia Scripturarum potest adducere ad sensus diviniores; duo autem, qui est corporalem doctrinam edoctus (duo enim videtur carnalis numerus esse), sed adhuc minus potenti unum talentum paterfamilias dedit. Greg. (*in homil.* 9, *ut sup.*) Vel aliter : quinque talentis, dona quinque sensuum (id est, exteriorum scientia) exprimitur; duobus vero intellectus et operatio designatur; unius autem talenti nomine intellectus tantum designatur.

Sequitur : « Et profectus est statim. » Glossa. Non locum mutans, sed liberam eis operandi potestatem permittens, id est, eorum arbitrio relinquens.

Sequitur : « Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et lucratus est alia quinque, » etc. Hier. Acceptis enim terrenis sensibus, cœlestium sibi notitiam duplicavit, ex creaturis intelligens creatorem, ex corporalibus incorporalia, ex brevibus sempiterna. Greg. (*in homil. ut sup.*) Sunt etiam nonnulli qui (etsi interna ac mystica penetrare nesciunt) pro intentione tamen supernæ patriæ docent recta quæ possunt de ipsis exterioribus quæ acceperunt; dumque se a carnis petulantia, a terrenarum rerum ambitu, atque a visibilium volup-

terre et les jouissances du corps, cherchent encore à en préserver les autres par leurs conseils. — ORIG. (*Traité* XXXIII *sur S. Matth.*) Ou bien, ceux qui après avoir exercé leurs sens à la pratique de la vertu, tendent à une science supérieure et l'enseignent aux autres, gagnent cinq autres talents; car on ne peut recevoir l'accroissement d'une vertu si on ne la possède déjà, de même qu'on ne peut enseigner aux autres que ce que l'on sait soi-même. — S. HIL. Ou bien, le serviteur qui a reçu cinq talents est le peuple qui, vivant sous la loi, a embrassé la foi, et qui a doublé les mérites qu'il avait acquis sous la loi en y joignant l'accomplissement parfait des devoirs de la foi chrétienne.

« Celui qui avait reçu deux talents en gagna de même encore deux autres. » — S. GRÉG. (*comme précéd.*) On en voit en effet qui enseignent à la fois par leurs paroles et par leurs œuvres et qui réalisent ainsi un double bénéfice, car leur prédication s'adressant à l'un et à l'autre sexe, ils doublent ainsi les talents qu'ils ont reçus. — ORIG. Ou bien, ils gagnèrent deux autres talents, c'est-à-dire la sience des choses extérieures et une autre un peu plus élevée. — S. HIL. Ou bien, ce serviteur à qui son maître a confié deux talents, c'est le peuple des Gentils, qui a été justifié par la foi et par la confession du Père et du Fils, et qui témoigne hautement que Jésus-Christ est à la fois Dieu et homme par l'union de l'esprit et de la chair (1). Ce peuple a donc reçu deux talents, et, de même que les Juifs ont doublé, en croyant à l'Evangile, la valeur des cinq talents mystérieux, c'est-à-dire de la loi qu'ils avaient reçue, ainsi les Gentils, en faisant fructifier leurs deux

(1) « Dominum nostrum Jesum Christum Deum atque hominem ex spiritu et carne confessus. » L'esprit doit signifier ici la divinité, qui ne peut se concevoir que comme esprit, et la chair l'humanité, qui est accessible aux sens corporels.

---

tate custodiunt, ab his etiam alios admonendo compescunt. ORIG. (*Tract.* 33, *ut sup.*) Vel qui habent sensus exercitatos conversati salutariter, et ad majorem scientiam seipsos erigentes, et studiose docentes, lucrati sunt alia quinque; quia nemo facile additamentum accipit virtutis alterius, nisi ejus quam habet; et quanta ipse scit, tanta alterum docet, et non amplius. HILAR. Vel servus ille qui quinque talenta accepit, populus ex lege credentium est, ex qua profectus meritum ipsius recte impleta evangelicæ fidei operatione duplicavit.

Sequitur : « Similiter et qui duo acceperat, lucratus est alia duo. » GREG. (*in homil.* 9 *ut sup.*) Sunt enim nonnulli qui dum intelligendo et operando aliis prædicant, quasi duplicatum de negotio lucrum reportant, quia dum utrique sexui prædicatio impenditur, quasi accepta talenta geminantur. ORIG. (*ut sup.*) Vel « lucrati sunt alia duo, » id est, corporalem eruditionem, et aliam paulo subliniorem. HILAR. (*Can.* 27 *ut sup.*) Vel ille servus cui duo talenta commissa sunt, gentium populus est; fide atque confessione et Filii justificatus et Patris; Dominum nostrum Jesum Christum Deum atque hominem ex spiritu et carne confessus. Hæc ergo huic sunt duo talenta commissa. Sed ut populus Judæorum omne sacramentum, quod in quinque talentis (id est, in lege) cognoverat, idipsum fide Evangelii duplicavit; ita iste

talents ont mérité de les voir doublés par le don de l'intelligence et des œuvres.

« Mais celui qui n'en avait reçu qu'un alla creuser dans la terre et y cacha l'argent de son maître. — S. Grég. (*hom.* 9.) Cacher le talent dans la terre, c'est enfouir, pour ainsi-dire, dans des occupations toutes terrestres le don de l'esprit qu'on a reçu. — Orig. Ou bien encore, si vous voyez un homme qui a reçu le don d'enseigner et qui cache ce talent, eût-il d'ailleurs une certaine apparence de religion dans sa conduite, n'hésitez pas à dire qu'il est ce serviteur qui a reçu un talent et qui l'a enfoui dans la terre. — S. Hil. Ou bien enfin, ce serviteur qui a reçu un talent et l'a enfoui dans la terre, c'est le peuple qui s'opiniâtre à suivre la loi, et qui, par un sentiment d'envie contre les Gentils, qui doivent être sauvés, cache le talent qu'il a reçu ; car, enfouir le talent dans la terre, c'est cacher la gloire de la prédication de l'Evangile sous les honteuses attaques d'une passion charnelle.

« Longtemps après, le maître de ces serviteurs revint et leur fit rendre compte, » etc. Ce compte qu'il faut rendre, c'est l'examen qui précède le jugement. — Orig. Et remarquez ici que ce ne sont pas les serviteurs qui viennent vers le maître pour en être jugés, mais le maître lui-même qui vient les trouver, lorsque le temps est arrivé, ce que le Sauveur exprime en disant : « Longtemps après, » c'est-à-dire longtemps après qu'il leur a donné la mission d'aller gagner et sauver les âmes ; et c'est peut-être pour cela qu'on en voit peu de ceux qu'il a jugés propres à ce ministère qui aient été retirés promptement de ce monde, comme le prouve l'exemple des apôtres, qui sont tous parvenus à une assez grande vieillesse ; c'est ainsi qu'il dit à Pierre :

---

incremento duorum talentorum intellectum atque operationem promeruit.

Sequitur : « Qui autem unum acceperat, abiens fodit, » etc. Greg. (*in homil.* 9 *ut sup.*) Talentum quippe in terra abscondere est acceptum ingenium terrenis actibus implicare. Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : si quando videris aliquem qui virtutem habet docendi, et animabus proficiendi, et hanc virtutem occultat (quamvis habeat quamdam religionem conversationis), non dubites dicere talem esse qui accepit unum talentum, et abscondit ipsum in terra. Hilar. (*ut sup.*) Vel iste servus, qui unum talentum accepit, et in terra recondidit, populus est in lege persistens, qui propter invidiam salvandarum gentium in terra acceptum talentum abscondit : in terra enim talentum abscondere est novæ prædicationis gloriam sub obtrectatione corporeæ passionis occultare.

Sequitur : « Post multum vero temporis, venit dominus, et posuit rationem, » etc. In ratione autem ponenda judicii examen est. Orig. (*ut sup.*) Et observa in hoc loco quoniam, non servi ad Dominum vadunt ut judicentur, sed Dominus venit ad eos cum tempus fuerit impletum ; de quo dicit : « Post multum vero temporis ; » id est, postquam dimisit aptos ad negotiandum animarum salutem : et ideo forsitan non facile invenitur quis ex eis qui aptus fuerit ad hujusmodi opus ut cito transeat de hac vita ; sicut est manifestum ex eo quod et apostoli senuerunt : ex quibus dicit ad Petrum (*Joan.* 21) : « Cum senueris, extendes

« Lorsque vous serez devenus vieux, vous étendrez les mains » (*Jean.*, XXI) ; c'est ainsi que saint Paul écrit de lui-même à Philémon (*Philém.*, 9) : « Paul déjà vieillard. » — S. CHRYS. (*hom.* 78.) Remarquez encore que le Seigneur ne se fait pas rendre compte immédiatement pour vous apprendre sa longanimité. Ces paroles : « Longtemps après, » me paraissent une allusion indirecte à la résurrection. — S. JÉR. Il dit : « Longtemps après, » parce qu'il doit s'écouler un long espace de temps entre l'ascension du Sauveur et son second avénement. — S. GRÉG. La lecture de cet Evangile doit nous faire sérieusement réfléchir sur cette vérité : que ceux qui ont reçu en ce monde des grâces plus abondantes seront l'objet d'un jugement plus sévère, car plus on reçoit, plus est grand le compte que l'on devra rendre. Il faut donc s'humilier profondément des dons que l'on a reçus, en considérant que l'on devra être jugé d'autant plus sévèrement sur l'usage qu'on en aura fait.

ORIG. Plein de confiance, celui qui avait reçu cinq talents ose se présenter le premier devant son maître : « Et celui qui avait reçu cinq talents s'étant approché. » — S. GRÉG. Ce serviteur qui a doublé les cinq talents qu'il avait reçus mérite les éloges du Seigneur et en reçoit l'éternelle récompense. « Et le Seigneur lui dit : Très-bien. » — RAB. Le mot *euge* est une interjection qui marque la joie (1). Le Seigneur exprime ainsi la joie qu'il éprouve d'appeler à entrer dans la joie éternelle le serviteur qui a bien travaillé, et c'est de lui que le Prophète a dit : « Vous nous comblerez de joie en nous montrant votre visage » (*Ps.* XV et XX).

S. CHRYS. (*hom.* 78.) « Bon serviteur, » parce qu'il a été bon pour

(1) Du grec εὖγε, *bien, heureusement.*

---

manum tuam : de Paulo autem dictum est ad Philemonem (*vers.* 9.) : Nunc autem ut Paulus senex. » CHRYS. (*in homil.* 78 *ut sup.*) Vide et Dominum ubique non confestim expetentem rationem, ut discas ejus longanimitatem : mihi autem videtur quod resurrectionem occulte insinuans, hoc dixit. HIER. Ideo ergo dicit : « Post multum temporis, » quia grande tempus est inter ascensionem Salvatoris et secundum ejus adventum. GREG. (*ut sup.*) Hæc autem lectio hujus Evangelii considerare nos admonet, ne qui plus cæteris in hoc mundo accepisse aliquid cernuntur, ab auctore mundi gravius judicentur. Cum enim augentur dona, rationes etiam crescunt donorum. Tanto ergo humilior quisque debet esse ex munere, quanto se obligatiorem esse conspicit in reddenda ratione.

ORIG. (*ut sup.*) Fiducia autem fecit eum qui quinque talenta acceperat, audere ut ad Dominum prius accederet. Sequitur enim : « Et accedens qui quinque talenta acceperat, » etc. GREG. (*ut sup.*) Servus ergo qui geminata talenta retulit, laudatur a Domino, atque ad æternam remunerationem perducitur. Unde subditur : « Ait illi Dominus : Euge. » RAB. *Euge* interjectio est lætantis; per quod gaudium suum Dominus insinuat; qui bene laborantem servum ad gaudium æternum invitat; de quo Propheta ait : « Lætificabis nos in gaudio cum vultu tuo. »

CHRYS. (*in hom.* 78. *ut sup.*) « Serve

le prochain, et « fidèle, » parce qu'il ne s'est rien attribué de ce qui appartenait à son maître. — S. Jér. Il lui dit : « Vous avez été fidèle en peu de choses, car les biens que nous possédons ici-bas, quels que soient d'ailleurs leur importance et leur nombre, sont toujours petits et peu nombreux en comparaison des biens éternels. — S. Grég. Le serviteur fidèle est établi sur des biens plus considérables, lorsqu'il a triomphé de toutes les atteintes de la corruption, et qu'il est assis dans le ciel au sein des joies éternelles. Il entre parfaitement dans la joie de son maître, lorsque Dieu l'appelle dans l'éternelle patrie, pour l'associer aux chœurs des anges et le remplir d'une joie intérieure, pure et sans mélange d'aucune de ces douleurs qui sont causées par la corruption de la chair. — S. Jér. Quelle récompense plus grande peut-on donner au serviteur fidèle que d'être avec son maître et de voir la joie de son Seigneur ? — S. Chrys. (*hom.* 78.) Ces paroles renferment l'idée de toute félicité et d'un bonheur parfait. — S. Aug. (*De la Trinité,* I, 10.) Car le bonheur parfait pour nous, et supérieur à tout ce que l'on peut concevoir, sera de jouir de la présence du Dieu en trois personnes à l'image duquel nous avons été créés. — S. Jér. Le père de famille accueille avec les mêmes éloges le serviteur qui, avec cinq talents, en avait gagné cinq autres, et celui qui, avec deux talents, en avait gagné deux autres, et il les fait entrer en participation de la même joie, parce qu'il ne considère pas la grandeur du gain qu'ils ont réalisés, mais les efforts de leur volonté. « Celui qui avait reçu deux talents vint aussi se présenter. » — Orig. Cette expression : « S'étant approché, » appliquée à celui qui avait reçu cinq talents, et à celui qui en avait reçu deux, signifie leur passage de ce monde dans l'autre ; et il faut remarquer que Dieu tient le même langage à tous

---

bone, » quia de bono loquitur quod est ad proximum; « et fidelis, » quia nihil eorum quæ sunt Domini, sibi appropriavit. Hier. Dicit autem : « Super pauca fuisti fidelis; » quia omnia quæ in præsenti habemus (licet magna videantur et plurima), tamen comparatione futurorum, parva et pauca sunt. Greg. (*ut sup.*) Sed tunc fidelis servus supra multa constituitur, quando devicta omnis corruptionis molestia, de æternis gaudiis in illa cœlesti sede gloriatur. Tunc etiam ad domini sui gaudium perfecte intromittitur, quando in æterna illa patria assumptus, atque angelorum cœtibus admixtus, sic interius gaudet de munere, ut non sit quod exterius doleat jam de corruptione. Hier. Quid autem potest majus dari fideli servo quam esse cum Domino, et videre gaudium Domini sui? Chrys. (*in homil.* 79 *ut sup.*) Per hoc enim verbum, omnem beatitudinem ostendit. Aug. (I *de Trinit.*, cap. 10.) Hoc enim erit plenum gaudium nostrum (quo amplius non est) frui Deo Trinitate, ad cujus imaginem facti sumus. Hier. Utrique autem servo (et qui de quinque talentis decem fecerat, et qui de duobus quatuor) idem patrisfamilias sermo blanditur : utrumque etiam simili recipit gaudio, non considerans lucri magnitudinem, sed studii voluntatem : unde sequitur : « Accessit autem et qui duo talenta acceperat. » Orig. (*ut sup.*) Quod autem dicit (vel in eo, qui quinque talenta acceperat, vel in isto, qui duo) *accedens,* intellige accessum transitum de hoc mundo ad illum : et vide quoniam eadem dicta sunt ambobus; ne forte et

les deux, pour nous apprendre que celui qui a reçu de moins grandes facultés, mais qui leur a fait produire tout ce qu'on était en droit d'en attendre, aura aux yeux de Dieu le même mérite que celui qui est doué de facultés supérieures. Dieu n'exige qu'une chose, c'est que l'homme consacre à sa gloire tout ce qu'il a reçu de lui.

S. Grég. (*comme précéd.*) Le serviteur qui n'a pas voulu faire fructifier son talent s'approche de son maître en s'excusant : « Celui qui n'avait reçu qu'un talent s'approchant ensuite, » etc. — S. Jér. Ce mauvais serviteur vérifie en lui ces paroles du Psalmiste : « Il cherche à excuser ses péchés » (*Ps.* CXL), et, au crime de la paresse et de la négligence, il joint celui d'un orgueil insolent. Au lieu de confesser simplement sa fainéantise, comme il aurait dû le faire, et de prier le père de famille de lui pardonner, il ose le calomnier, et il prétend que c'est par prudence qu'il s'est conduit de la sorte, dans la crainte qu'en cherchant à faire fructifier son argent il ne s'exposât à perdre le capital. — Orig. Ce serviteur faisait sans doute partie du nombre des fidèles, mais de ces fidèles dont la conduite est sans assurance, qui cherchent à se cacher, et qui font tout pour ne point paraître chrétiens. Les fidèles de ce genre ont aussi la crainte de Dieu, et le regardent comme un maître sévère et implacable, ce que ce serviteur exprime en disant : « Seigneur, je sais que vous êtes un homme dur. » Nous admettons que, dans un sens véritable, Notre-Seigneur moissonne où il n'a pas semé, car le juste sème dans l'esprit, et il moissonne la vie éternelle. Il moissonne encore où il n'a pas semé, et il recueille là où il n'a rien jeté, parce qu'il regarde comme donné à lui-même tout ce qui est semé parmi les pauvres. — S. Jér. De ces paroles

---

qui minorem habuit virtutem, et totam illam quam habuit, secundum quod oportebat exercuit, nihil minus habiturus sit apud Deum, quam ille qui fuerit in majori virtute. Hoc enim solum quæretur, ut quicquid habuerit homo ex Deo, toto eo utatur ad gloriam Dei.

Greg. (*ut sup.*) Servus autem qui operari de talento noluit, ad Dominum cum verbis excusationis redit : unde subditur : « Accedens autem, » etc. Hier. Vere enim hoc quod scriptum est (*Psalm.* 140) : « Ad excusandas excusationes in peccatis, » etiam huic servo contigit, ut ad pigritiam et negligentiam, superbiæ quoque crimen accederet : qui enim debuit simpliciter inertiam confiteri, et orare patremfamilias, e converso calumniatur, et dicit se prudenti fecisse consilio; ne dum lucra pecuniæ quæreret, etiam de sorte periclitaretur. Orig. (*ut sup.*) Videtur enim mihi iste servus fuisse inter credentes quidem, non autem fiducialiter agentes, sed latere volentes, et omnia facientes ut non cognoscantur quasi Christiani : adhuc videntur mihi qui hujusmodi sunt, timorem Dei habere, et sapere de eo quasi de aliquo austero et implacabili : hoc enim signat, cum dicit : « Domine, scio quia homo durus es. » Intelligimus autem quod vere Dominus noster metit ubi non seminavit, quoniam justus seminat in spiritu, ex quo metet vitam æternam (*Galat.* 6.) Metit etiam ubi non seminat, et congregat ubi non spargit ; quia sibi computat esse collata quæcunque in pauperibus fuerint seminata. Hier. Ex eo autem quod hic

qu'ose lui dire le mauvais serviteur : « Vous moissonnez là où vous n'avez pas semé, » nous pouvons aussi conclure que la vie pure et vertueuse des Gentils et des philosophes est agréable à Dieu. — S. Grég. Il en est beaucoup dans l'Eglise dont ce serviteur est la figure, qui craignent d'entrer dans les voies d'une vie plus sainte, et qui ne craignent pas de croupir dans une négligence sensuelle et honteuse; tout en se considérant comme pécheurs, ils redoutent d'embrasser une vie vertueuse et ne tremblent pas de rester dans leurs iniquités. S. Hil. Ou bien, ce serviteur figure le peuple juif qui reste attaché à la loi, et qui, donnant comme prétexte de son éloignement de la liberté évangélique la crainte que lui inspire la loi ancienne, dit à Dieu : « Je vous ai craint, » et ajoute : « Voici ce qui est à vous. » Ou bien encore, c'est ce même peuple qui s'arrête exclusivement aux commandements du Seigneur, bien qu'il sût que Dieu devait moissonner des fruits de justice là où la loi n'avait pas été semée, et recueillir parmi les Gentils, des enfants qui ne provenaient pas de la race d'Abraham (1).

S. Jér. Mais ce qu'il pensait donner comme une excuse devient la matière même de son accusation : « Mais son maître lui répondit : Serviteur méchant et paresseux. » Il l'appelle méchant serviteur, parce qu'il a osé calomnier son maître, et paresseux, parce qu'il n'a point doublé son talent, condamnant ainsi d'un côté son insolence, de l'autre sa négligence : « Puisque vous saviez, lui dit-il, que j'étais dur et cruel, et que j'exigeais ce qui ne m'appartenait pas, vous deviez comprendre que j'exigerais plus exactement ce qui m'appartient, et

(1) Qui n'en provenaient pas selon la chair, car ils étaient les enfants par l'Esprit de celui qui est appelé aussi père des Gentils. (*Rom.*, IV.)

---

servus ausus est dicere : « Metis ubi non seminasti, » intelligimus etiam Gentilium et philosophorum bonam vitam recipere Dominum. Greg. (*ut sup.*) Sunt autem plerique intra Ecclesiam, quorum iste servus imaginem tenet, qui melioris vitæ vias aggredi metuunt, et tamen jacere in sui corporis ignavia non pertimescunt; cumque se peccatores considerant, sanctitatis vias arripere trepidant, et remanere in suis iniquitatibus non formidant. Hilar. (*ut sup.*) Vel per hunc servum intelligitur populus Judæorum in lege persistens; qui dicit : « Timui te, » tanquam metu veterum præceptorum, ab usu evangelicæ libertatis abstineat, dicatque : « Ecce quod tuum est; » vel ut in his quæ a Domino præcepta sunt, fuerit immoratus; cum tamen sciverit metendos illic justitiæ fructus, ubi lex sata non sit, et colligendos ex gentibus, qui non ex Abrahæ sint stirpe dispersi.

Hier. Sed quod putaverat se pro excusatione dixisse, in culpam propriam vertitur. Unde sequitur : « Respondens autem Dominus ejus, dixit ei : Serve male. » Servus autem *malus* appellatur, quia calumniam Domino fecit; *piger*, quia talentum noluit duplicare; ut in altero superbiæ, in altero negligentiæ condemnetur. « Si, inquit, durum et crudelem me noveras; et aliena sectari, tu scires me mea diligentius quæsiturum, et dares

donner au banquier mon argent ou mes deniers » (le mot grec ἀργύριον signifie l'un et l'autre). « Les paroles du Seigneur, dit le Psalmiste, sont des paroles pures, un argent éprouvé par le feu » (*Ps.* XI). Cet argent, cette monnaie, c'est donc la prédication de l'Evangile, et la parole de Dieu qu'il aurait fallu donner à ceux qui l'auraient fait fructifier, c'est-à-dire ou à d'autres prédicateurs, ce que firent les Apôtres en établissant des prêtres et des évêques dans chaque province (1), ou bien à tous les fidèles pour leur faire produire le double, et rendre ce capital avec usure, en traduisant dans leurs œuvres les enseignements de cette divine parole. — S. Grég. Les prédicateurs sont exposés à un danger visible, en retenant l'argent du Seigneur ; les auditeurs le sont également, car on leur demandera avec usure la doctrine qu'ils ont reçue, c'est-à-dire si, à l'aide de ce qu'ils ont entendu, ils se sont appliqués à comprendre ce qui ne leur était pas enseigné.

Orig. Le Seigneur ne reconnaît pas qu'il soit dur, comme le lui reprochait le mauvais serviteur ; mais il lui concède tout le reste. Cependant on peut dire qu'il use véritablement de dureté contre celui qui abuse de la miséricorde de Dieu pour persévérer dans son péché, au lieu d'en profiter pour se convertir. — S. Grég. (*comme précéd.*) Ecoutons la sentence que le Seigneur prononce contre le mauvais serviteur : « Qu'on lui ôte donc le talent qu'il a et qu'on le donne à celui qui a dix talents. » — Orig. Le Seigneur peut, par sa puissance divine, ôter les moyens rigoureusement suffisants à celui qui n'a pas su les mettre à profit, pour les donner à celui qui a multiplié ce qu'il avait reçu. — S. Grég. Il paraissait plus naturel de donner ce talent à celui qui en avait reçu deux, plutôt qu'à celui qui en avait reçu cinq, car il est

(1) C'est ce que firent en particulier Paul et Barnabé, comme le fait remarquer le livre des *Actes* (XIV, 22).

---

pecuniam meam sive argentum nummulariis : » utrumque enim *argyrion* græcus sermo significat (ἀργύριον.) « Eloquia, » inquit (*Psal.* 11), « Domini eloquia casta; argentum igne examinatum. » Pecunia ergo et argentum prædicatio Evangelii et sermo divinus est, qui dari debuit nummulariis; id est, vel cæteris doctoribus (quod fecerunt apostoli per singulas provincias presbyteros et episcopos ordinantes), vel cunctis credentibus, qui possunt pecuniam duplicare; et cum usuris reddere, ut quicquid sermone didicerant, opere explerent. Greg. (*ut sup.*) Sicut ergo periculum doctorum aspicitur, si dominicam pecuniam teneant, ita et auditorum ; quia cum usuris ab eis exigitur, quod audierunt; ut scilicet ex eo quod audiunt, etiam studeant intelligere non audita.

Orig. (*ut sup.*) Non autem confessus est Dominus se esse durum (sicut ille arbitrabatur), cæteris autem ejus sermonibus consensit : sed vere durus est his qui misericordia Dei abutuntur ad negligentiam suam, non ad conversionem suam. Greg. (*ut sup.*) Pigrum vero servum qua sententia Dominus feriat, audiamus : « Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. » Orig. (*ut sup.*) Potest quidem Dominus suæ Divinitatis virtute auferre sufficientiam ab eo qui pigrius est ea usus, et dare ei qui eam multiplicavit. Greg. (*ut sup.*) Opportunum autem videbatur ut ei potius qui duo quam qui quinque talenta

plus juste en apparence de donner à celui qui a moins reçu. Mais, comme les cinq talents figurent la sience des choses extérieures, et les deux talents, l'intelligence et l'action ; celui à qui son maître a confié deux talents a plus reçu que celui à qui il en a confié cinq, car celui qui, dans les cinq talents, a reçu le don d'administrer les choses extérieures, était cependant privé de l'intelligence des choses éternelles. Donc, ce talent unique, qui représente, comme nous l'avons dit, le don de l'intelligence, a dû être donné à celui qui a fidèlement administré les choses extérieures qui lui ont été confiées, et c'est ce que nous voyons tous les jours dans l'Eglise : ceux qui administrent avec fidélité les biens extérieurs sont doués d'une intelligence capable de pénétrer les choses spirituelles et intérieures. — S. Jér. Ou bien, ce talent est donné à celui qui avait obtenu dix talents, pour nous apprendre que, si le Seigneur se réjouit également du travail du serviteur qui a doublé ses deux talents et de celui qui a multiplié les cinq qu'il avait reçus, cependant il réserve une plus grande récompense à celui qui a travaillé davantage à faire fructifier l'argent de son maître. — S. Grég. Notre-Seigneur conclut cette parabole par cette maxime générale : « Car on donnera à celui qui a déjà, » etc. En effet, celui qui a la charité reçoit aussi les autres dons, et celui qui ne possède pas cette vertu perd jusqu'aux dons qu'il paraissait avoir (1). —

S. Chrys (*hom.* 78). Celui qui a reçu le don éclatant de la parole et de la doctrine, pour le mettre à profit, et qui n'en fait aucun usage, perd ce don, tandis que celui qui s'applique avec zèle à le faire fructifier obtient des grâces plus abondantes. — S. Jér. Il en est beaucoup qui ont reçu de Dieu une intelligence naturelle et une grande

(1) Il s'agit ici des grâces données gratuitement; si elles sont jointes à la charité, ce sont des dons; si elles en sont séparées, ce n'est plus que dans un sens impropre qu'on peut leur donner ce nom.

---

acceperat daretur : illi enim dari debuit, qui minus habebat : sed cum per quinque talenta exteriorum scientia designetur, per duo autem intellectus et operatio; plus habuit qui duo, quam qui quinque talenta acceperat; quia qui per talenta quinque exteriorum administrationem meruit, ab intellectu æternorum adhuc vacuus fuit : unum ergo talentum, per quod intellectum significari diximus, illi dari debuit qui bene exteriora quæ acceperat ministravit : quod quotidie in sancta Ecclesia cernimus, ut etiam interna intelligentia polleant, qui exteriora fideliter administrant. Hier. Vel datur ei qui decem talenta fecerat, ut intelligamus (licet æquale sit Domini gaudium in utriusque labore, ejus scilicet qui quinque et qui duo duplicavit), tamen majus deberi præmium ei qui plus in Domini pecunia laboravit. Greg. (*ut sup.*) Generalis etiam mox sententia subditur, qua dicitur : « Omni enim habenti dabitur, » etc., quisquis enim charitatem habet, alia etiam dona percipit; quisquis autem charitatem non habet, etiam dona quæ percepisse videbatur, amittit. Chrys. (*in hom.* 78, *ut sup.*) Qui etiam gloriam sermonis et doctrinæ ad proficiendum habet, non utens ea, gratiam perdit; qui autem studium adhibet, amplius attrahit donum. Hier. Multi etiam cum sint sapientes

vivacité d'esprit ; s'ils se laissent dominer par la paresse, et qu'ils corrompent ces dons naturels dans une honteuse indolence, ils en seront dépouillés par opposition à ceux qui, moins favorisés de la nature, ont su compenser par leur travail et par leur industrie ce qui leur manquait, et ils verront passer à d'autres la récompense qui leur était promise. On peut encore donner cette explication : Celui qui a la foi et une bonne volonté recevra du juge plein de bonté ce que la faiblesse humaine laisserait à désirer dans ses actions, tandis que celui qui n'a pas la foi perdra jusqu'aux autres vertus qu'il paraissait tenir de la nature. Cette expression : « Ce qu'il paraît avoir lui sera enlevé, » est pleine de justesse et d'à-propos, car tout don qui est en dehors de la foi en Jésus-Christ ne doit pas être attribué à celui qui en fait un mauvais usage, mais à celui qui n'a pas refusé, même au mauvais serviteur, ces dons naturels. — S. Hil. La gloire qui vient de la loi est accordée à ceux qui savent profiter de la grâce de l'Evangile ; mais, pour celui qui n'a point la foi en Jésus-Christ, on lui ôtera jusqu'à cette gloire que la loi semblait lui donner.

S. Chrys. (*hom.* 78.) Le mauvais serviteur n'est pas seulement puni par la perte de ce qu'il possède, mais par un supplice rigoureux, auquel vient se joindre une sentence qui est en même temps un acte d'accusation : « Et quant à ce serviteur inutile, qu'on le jette dans les ténèbres extérieures. » — Orig. Là où il n'y a aucune lumière, peut-être même aucune clarté extérieure, et où on ne peut jouir de la vue de Dieu, car ceux qui se sont rendus coupables de ce crime, seront condamnés, comme indignes de voir Dieu, à être jetés dans ces ténèbres qu'on appelle les ténèbres extérieures. Nous avons lu dans un interprête qui nous a devancé, que ces ténèbres sont les ténèbres

---

naturaliter, et habeant acumen ingenii (si fuerint negligentes, et desidia bonum naturæ corruperint) ad comparationem ejus qui paululum tardior labore et industria compensavit quod minus habuit, perdunt bonum naturæ, et præmium quod eis fuerat repromissum, vident transire ad alios. Potest etiam sic intelligi : et qui fidem habet et bonam in Domino voluntatem, etiam si quid minus ut homo in opere habuerit, dabitur a bono judice ; qui autem fidem non habuerit, etiam cæteras virtutes (quas videbatur naturaliter possidere) perdet. Et eleganter inquit : « Quod videtur habere, auferetur ab eo : » quicquid enim sine fide Christi est, non ei debet imputar qui male eo abusus est ; sed illi qui etiam malo servo naturæ bonum tribuit. Hilar. (*ut sup.*) Habentibus etiam usum Evangeliorum etiam legis honor redditur : non habenti autem fidem Christi, etiam quod ex lege sibi esse videbatur honoris auferetur.

Chrys. (*in homil.* 78 *ut sup.*) Servus autem malus, non solum damno punitur, sed etiam intolerabili pœna ; et cum pœna, accusabili denuntiatione : unde sequitur : « Et inutilem servum ejicite in tenebras, » etc. Orig. Ubi scilicet nulla illuminatio est, forsitan nec corporalis ; nec est respectio Dei illic, sed quasi indigni speculatione Dei (qui talia peccaverunt) condemnantur in his quæ « exteriores tenebræ » appellantur. Legimus etiam ali quem ante nos exponentem de tenebris

de l'abîme qui est en dehors de l'univers, et que ces serviteurs inutiles, étant jugés indignes d'habiter aucune partie de ce monde, seront jetés dans cet abîme extérieur, où il n'y a que ténèbres, et qu'aucune lumière ne vient jamais éclairer. — S. Grég. C'est ainsi que le châtiment précipitera dans les ténèbres extérieures celui qui est tombé volontairement par sa faute dans les ténèbres intérieures. — S. Jér. Nous avons dit plus haut ce que sont ces pleurs et ces grincements de dents. — S. Chrys. (*hom.* 78). Remarquez que ce n'est pas seulement celui qui prend le bien d'autrui ou qui fait le mal qui est condamné au dernier supplice, mais encore celui qui néglige de faire le bien. — S. Grég. Que celui donc qui a reçu le don de l'intelligence évite de garder le silence ; que celui qui nage au sein de l'abondance ne se ralentisse pas dans l'exercice de la miséricorde ; que celui qui a reçu le don de diriger l'applique à l'utilité du prochain ; que celui qui peut avoir accès auprès des riches intercède pour les pauvres, car, aux yeux de Dieu, la plus petite grâce reçue sera considérée comme un talent qu'il nous a confié. — Orig. Or, s'il vous paraît dur qu'on soit jugé sévèrement pour n'avoir pas instruit les autres, rappelez-vous cette parole de l'Apôtre : « Malheur à moi si je n'évangélise » (I *Corinth.*, IX) (1).

ỹ. 31-45. — *Or, quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté accompagné de tous ses anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire. Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs; et il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le*

(1) Cette citation est beaucoup plus développée dans Origène.

---

abyssi quæ est extra mundum; ut quasi indigni toto mundo, in abyssum illam foras ejiciantur, in qua sunt tenebræ, nemine eas illuminante. Greg. (*ut sup.*) Et sic per pœnam in tenebras exteriores cadet, qui per suam culpam sponte in interiores tenebras decidit. Hier. Quid sit autem fletus et stridor dentium supra diximus. Chrys. (*in homil.* 78 *ut sup.*) Vide autem quia, non solum qui rapit aliena, aut qui mala operatur, punitur ultima pœna, sed etiam qui bona non facit. Greg. (*ut sup.*) Habens igitur intellectum curet omnino ne taceat; habens rerum affluentiam, a misericordia non torpescat : habens artem qua regitur, usum illius cum proximo partiatur; habens loquendi locum apud divitem, pro pauperibus intercedat : talenti enim nomine cuilibet reputabitur, quod vel minimum acceperit. Orig. (*ut sup.*) Si autem displicet tibi quod dicitur, si « propter quod non docuit quis, judicatur, » recordare illud Apostoli (I *ad Cor.* 9) : « Væ mihi est, si non evangelizavero! »

Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ; et congregabuntur ante eum omnes gentes ; et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis, et statuet quidem oves a dextris suis ; hædos autem a sinistris. Tunc dicet Rex his qui a dextris ejus erunt : Venite, benedicti Patris mei, possidete

commencement du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai eu besoin de logement, et vous m'avez logé; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu; j'ai été malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venu me voir. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, et que nous vous avons donné à manger; ou avoir soif, et que nous vous avons donné à boire? Quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, et que nous vous avons logé; ou nu, et que nous vous avons revêtu? Et quand est-ce que nous vous avons vu malade, ou en prison, et que nous sommes venus vous visiter? Et le roi leur répondra : Je vous le dis en vérité, autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait, Il dira ensuite à ceux qui seront à la gauche : Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges; car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire; j'ai eu besoin de logement, et vous ne m'avez pas logé; j'ai été sans habits, et vous ne m'avez pas revêtu; j'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. Alors ils lui répondront aussi : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, ou dans la prison, et que nous avons manqué à vous assister? Mais il leur répondra : Je vous le dis en vérité, autant de fois que vous avez manqué de le faire à l'un de ces plus petits, vous avez manqué de le faire à moi-même.

RAB. Après les paraboles qui avaient pour objet la fin du monde, le Seigneur décrit les circonstances du jugement dernier.— S. CHRYS. (*hom.* 79.) Cette partie du discours du Sauveur est pleine d'attrait, et nous devons l'avoir sans cesse présente à l'esprit pour la méditer avec empressement et componction; car Jésus-Christ lui-même traite ce sujet en termes aussi clairs qu'effrayants. Il ne dit plus comme précédemment : « Le royaume de Dieu est semblable, » mais il parle de

---

paratum vobis regnum a constitutione mundi; esurivi enim, et dedistis mihi manducare: sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me; nudus, et operuistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere eram, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te? sitientem, et dedimus tibi potum? Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te? aut nudum, et cooperuimus te? Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te? Et respondens Rex, dicet illis : Amen dico vobis : quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus : esurivi enim, et non dedistis mihi manducare; sitivi, et non dedistis mihi potum; hospes eram, et non collegistis me, nudus, et non operuistis me; infirmus et in carcere, et non visitastis me. Tunc respondebunt ei et ipsi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi? Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis : quandiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.

RAB. Post parabolas de fine mundi jam exsequitur Dominus modum futuri judicii. CHRYS. (*in homil.* 79, *in Math.*) Est autem hæc pars delectabilissima, quam continue in animo vertentes cum studio audiamus, et omni compunctione: nam et ipse Christus terribilius et lucidius hunc pertractat sermonem. Idcirco non dicit de cætero : « Simile factum est regnum cœlorum, » sed revelate seipsum ostendit, dicens : « Cum autem

lui-même ouvertement : « Or, quand le Fils de l'homme viendra, » etc. — S. JÉR. Deux jours après, il devait célébrer la Pâque, être livré au supplice de la croix et aux insultes de ses bourreaux ; c'est donc dans une pensée toute de sagesse qu'il prédit et promet la gloire de son triomphe, pour compenser par la promesse des récompenses à venir le scandale qui devait résulter de sa passion. Et il faut bien remarquer que celui que les hommes contempleront dans sa majesté c'est le Fils de l'homme. — S. AUG. (*traité* 21 *sur S. Jean.*) Les impies le verront sous une forme humaine, aussi bien que ceux qui seront placés à la droite ; car au jour du jugement il apparaîtra revêtu de notre nature, mais ensuite il se révélera dans sa nature divine, que tous les fidèles désirent ardemment de contempler.

REMI. Le Sauveur détruit ainsi l'erreur de ceux qui prétendent qu'il n'a point conservé la forme d'esclave qu'il a revêtu ; la majesté dont il parle ici, c'est la divinité qui le rend égal au Père et au Saint-Esprit. — ORIG. Ou bien, il veut dire par là qu'il reviendra sur la terre avec cette même gloire dont son corps fut entouré au jour de sa transfiguration sur la montagne. Son trône, ce sont les saints les plus parfaits, dont il est écrit : « Là sont établis les siéges de la justice » (*Ps.* CXXI), ou bien les esprits angéliques, que saint Paul appelle « les Trônes ou les Dominations. » (*Coloss.* I.) — S. AUG. (*Cité de Dieu*, XX, 24.) Car il descendra avec ses anges qu'il appellera des hauteurs des cieux pour juger les hommes avec lui, c'est pour cela qu'il ajoute : « Et tous ses anges avec lui. » — S. CHRYS. (*hom.* 79.) Tous les anges l'accompagneront pour attester tous leurs efforts dans l'exercice du ministère qui leur avait été confié par le Seigneur pour le salut des

---

venerit Filius hominis, » etc. HIER. Post biduum quidem Pascha facturus, et tradendus cruci, et illudendus ab hominibus, recte promittit gloriam triumphantis ; ut secutura scandala pollicitationis præmio compensaret. Et notandum quod qui in majestate cernendus est, Filius hominis sit. AUG. (*sup. Joann., tract.* 21.) In forma enim humana videbunt eum impii ; videbunt et ad dexteram positi : in judicio enim apparebit in forma, quam ex nobis accepit ; sed postea futurum est ut videatur in forma Dei, quam sitiunt omnes fideles.

REMIG. Destruitur autem his verbis illorum error qui dixerunt Dominum non in eadem forma servi manere : *majestatem* autem appellat Divinitatem, qua æqualis est Patri et Spiritui Sancto. ORIG. Vel quia cum gloria huc revertetur, ut corpus ejus sit quale fuit cum transfiguratus fuit in monte. *Sedes* autem ejus, aut quidam perfectiores sanctorum dicuntur, de quibus scriptum est (*Psal.* 121) : « Quoniam illic sederunt sedes in judicio ; » aut quædam virtutes angelicæ, de quibus dicitur (*Coloss.* 1) : « Sive Throni, sive Dominationes. » AUG. (XX *de Civit. Dei*, cap. 24.) Descendet enim cum angelis, quos advocabit de supernis locis ad faciendum judicium : unde dicitur : « Et omnes angeli ejus cum eo. » CHRYS. (*in homil.* 79 *ut sup.*) Omnes enim angeli cum ipso aderunt, testantes et ipsi quantum administraverunt missi a Domino ad hominum salutem. AUG. (*de Pœnit.*) Vel

hommes. — S. Aug. (1). Ou bien, sous le nom d'anges, il veut désigner ici les hommes qui jugeront avec Jésus-Christ; car les anges sont des envoyés, et nous pouvons donner à juste titre ce nom à tous ceux qui ont été envoyés pour annoncer le salut aux hommes.

« Et toutes les nations seront rassemblées devant lui, » etc. — Remi. Ces paroles établissent la vérité de la résurrection future.— S. Aug. (*Cité de Dieu*, xx, 21.) Or, ce rassemblement se fera par le ministère des anges à qui s'adressent ces paroles : « Rassemblez ses saints autour de lui. » (*Ps.* xlix.) — Orig. (*traité* 34 *sur S. Matth.*) Ces paroles peuvent être aussi entendues dans un sens différent d'un rassemblement local, c'est-à-dire que les peuples ne seront plus divisés en une multitude de croyances et d'opinions à l'égard de Jésus-Christ; car sa divinité éclatera aux yeux de tous les hommes sans exception, aux yeux des pécheurs aussi bien que des justes, et il n'apparaîtra pas dans un endroit à l'exclusion d'un autre, comme il a voulu nous l'apprendre lui-même par la comparaison de l'éclair. Tant que les méchants ne connaissent ni eux-mêmes, ni Jésus-Christ, et tant que les justes ne le voient que comme dans un miroir et sous des images obscures, les justes ne sont pas séparés des méchants; mais lorsque la manifestation éclatante du Fils de l'homme donnera à tous les hommes cette connaissance, alors le Sauveur séparera les bons des méchants : « Et il séparera les uns d'avec les autres, » etc. Car d'un côté les pécheurs verront distinctement les suites de leurs péchés; et les justes, les fruits qu'ont produits les semences de leur justice. Le Sauveur donne le nom de brebis à ceux qui sont sauvés, à cause de la douceur qu'ils ont apprise

(1) Livre des l homélies que Bède a intitulé *De la Pénitence*, et qui porte aujourd'hui ce titre : *De la nécessité et de l'utilité de la Pénitence.*

---

angelorum nomine significavit homines, qui cum Christo judicabunt : angeli enim nuntii sunt : nuntios autem rectissime accipimus omnes, qui salutem cœlestem hominibus nuntiaverunt.

Sequitur : « Et congregabuntur ante eum omnes, » etc. Remig. His verbis vera hominis futura monstratur resurrectio. Aug. (XX *de Civitate Dei*, cap. 21.) Hæc autem congregatio per ministerium angelicum fiet, quibus in Psal. dicitur (*Psal.* 49) : « Congregate illi sanctos ejus. » Orig. (*Tract.* 34, *in Matth.*) Vel non localiter intelligamus quod congregabuntur ante eum omnes gentes, sed quia jam non erunt dispersæ in dogmatibus falsis et multis de eo : manifesta enim fiet Divinitas Christi, ut non solum nullus justorum, sed nec aliquis peccatorum ignoret : non enim in aliquo loco apparebit Filius Dei, et in altero non apparebit, sicut ipse secundum comparationem fulguris voluit demonstrare. Quandiu ergo iniqui nec se cognoscunt, nec Christum, vel justi per speculum in ænigmate vident, tandiu non sunt segregati boni a malis : cum autem propter manifestationem Filii Dei omnes ad intellectum venerint suum, tunc Salvator segregabit bonos a malis : unde sequitur : « Et separabit eos ab invicem, » etc. Quia et peccatores cognoscent sua delicta, et justi manifeste videbunt semina justitiæ suæ, ad qualem eos perduxerint finem. *Oves* autem dicti sunt qui salvantur, propter mansuetudinem quam didi-

à l'école de celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux » (*Matth.*, xi), et parce qu'ils ont été disposés à souffrir même la mort, à l'exemple de Jésus-Christ qui a été conduit à la mort comme une brebis. (*Isaïe*, liii.) Les méchants sont appelés des boucs, parce qu'ils gravissent des rochers escarpés et raboteux, et marchent à travers les précipices dont ils sont bordés. — S. Chrys. (*hom.* 79.) Ou bien encore, il appelle les uns des boucs pour montrer leur stérilité ; car les boucs ne produisent pas, et les autres des brebis, pour exprimer leur fécondité spirituelle ; car les brebis produisent en abondance de la laine, du lait et des agneaux. Mais la brebis, dans les saintes Ecritures, signifie plus ordinairement l'innocence et la simplicité. Les brebis sont donc ici une figure touchante des élus. — S. Jér. Le bouc est un animal lascif, toujours ardent pour s'unir à sa femelle, et il était toujours offert sous la loi comme victime pour le péché (1). Il n'est point ici question des chèvres qui peuvent avoir des petits, et qui sortent pures du lavoir après avoir été tondues.

S. Chrys. (*hom.* 79.) Il les sépare encore en leur donnant une place différente. — Orig. Car les saints, dont les œuvres ont été conformes à la droiture, recevront pour récompense de ces œuvres d'être placés à la droite du Roi, au sein du repos et de la gloire, tandis que les méchants, en punition de leurs œuvres mauvaises et sans droiture, sont tombés à la gauche, c'est-à-dire dans les plus tristes tourments : « Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, » etc., afin de recevoir en vertu de leur union parfaite avec Jésus-Christ, tout ce qui pouvait leur manquer. Il ajoute : « Les bénis de mon Père, » et il fait ainsi

(1) *Lév.*, iv, 23 ; ix, 3 ; xxiii, 19 ; *Nomb.*, vii, 82 ; xv, 24 ; xxviii, 22 ; xxix, 38, etc.

cerunt ab ea qui dicit (*Matth.* 11) : « Discite a me quia mitis sum ; » et propter quod usque ad occisionem parati fuerunt venire ; imitantes Christum, qui sicut ovis ad occisionem ductus est. (*Isaiæ*, 53.) *Hædi* autem dicuntur mali, qui aspera et dura saxa ascendunt, et per præcipitia eorum incedunt. Chrys. (*in homil.* 79, *ut sup.*) Vel hos vocat *hædos*, illos autem *oves*, ut horum infructuositatem ostendat (nullus enim fit ab hædis fructus), illorum autem utilitatem ; multus enim est ovium fructus, et a lana, et a lacte, et a fœtibus qui parturiuntur. Nomine autem ovis in Scripturis divinis simplicitas et innocentia solet designari. Pulchre ergo in hoc loco per oves electi designantur. Hier. Hædus autem lascivum est animal et fervens semper ad coitum, et semper pro peccatis offertur in lege : nec dicit *capras*, quæ possunt habere fœtus, et tonsæ egrediuntur de lavacro.

Chrys. ((*in hom.* 79, *ut sup.*) Deinde segregat eos etiam situ : nam sequitur : « Et statuet oves quidem a dextris, hædos autem a sinistris. » Orig. Sancti enim, qui dextera opera operati sunt, acceperunt pro mercede suorum dexterorum dexteram Regis in qua requies et gloria est ; mali vero propter opera sua pessima et sinistra, ceciderunt in sinistram, id est, in tristitiam tormentorum. Sequitur : « Tunc dicet Rex, etc., Venite ; » ut quicquid minus fuerat eis, cum perfectius uniti fuerint Christo, consequantur : addit autem : « Benedicti Patris mei, » ut eminentia benedictionis eorum

ressortir l'excellence de cette bénédiction qu'ils ont reçue auparavant du Dieu qui a fait le ciel et la terre. — Rab. Ou bien il les appelle bénis, parce qu'ils ont mérité par leurs bonnes œuvres l'éternelle bénédiction. Il dit : « Le royaume de mon Père, » parce qu'il rapporte la puissance royale à celui qui la lui a transmise par l'éternelle génération, et c'est en vertu de cette puissance royale, qui le couvrira seul de gloire dans ce dernier jour, qu'il prononcera la sentence du jugement. Aussi est-ce d'une manière significative qu'il ajoute : « Alors le roi dira. » — S. Chrys. (*hom.* 79.) Remarquez encore qu'il ne dit pas : Recevez, mais : « Possédez, » ou bien : « Héritez, » comme d'un bien de famille, comme d'un patrimoine, ou de biens qui vous sont acquis depuis longtemps : « Possédez ce royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde. » — S. Jér. Il faut entendre ces paroles d'après les règles de la prescience de Dieu pour qui l'avenir est comme le passé.

S. Aug. (*Cité de Dieu*, xx, 1.) Indépendamment de ce royaume dont le Sauveur doit dire à la fin du monde : « Prenez possession du royaume qui vous a été préparé, » l'Eglise de la terre est aussi appelée son royaume, quoique dans un sens bien différent, royaume où il faut encore combattre contre les ennemis jusqu'à ce que nous parvenions à ce royaume de paix où nous régnerons sans plus craindre d'ennemis. — S. Aug. (*de la Pén.*, *hom.* 50.) Mais peut-être quelques-uns diront : Je n'ai point l'ambition de régner, il me suffit d'être sauvé. Or, ce qui les trompe d'abord, c'est qu'il n'y a point de salut à espérer pour ceux qui persévèrent dans l'iniquité. En supposant ensuite qu'il y ait une différence entre ceux qui règnent et ceux qui ne règnent pas, il faut, toutefois, que tous les élus fassent partie du même royaume,

---

manifestetur, quia prius benedicti sunt a Domino qui fecit cœlum et terram (*Psal.* 113). Rab. Vel vocantur *benedicti*, quibus pro bonis meritis debetur æterna benedictio. Patris autem sui dicit esse regnum, quia ad eum refert potestatem regni, a quo ipse Rex est genitus : unde per auctoritatem regiam, quia ipse solus exaltabitur in die illa, proferet judicii sententiam : unde signanter dicitur : « Tunc dicet Rex. » Chrys. (*in hom.* 79, *ut sup.*) Nota autem quod non dixit : « Accipite, » sed, « possidete, » sive, « hæreditate ; » sicut familiaria bona, sive paterna, sicut vestra vobis antiquitus debita : unde dicitur : « Paratum vobis regnum a constitutione mundi. » Hier. Hæc autem juxta præscientiam Dei accipienda sunt, apud quem futura jam facta sunt.

Aug. (XX *de Civitate Dei*, cap. 1.) Excepto autem illo regno, de quo in fine dicturus est : « Possidete paratum vobis regnum, » licet longe impari modo, etiam præsens Ecclesia dicitur regnum ejus, in quo adhuc cum hoste confligitur, donec veniatur ad illud pacatissimum regnum, ubi sine hoste regnabitur. Aug. (*de Pœnitent.*) Sed dicet aliquis : « Regnare nolo, sufficit mihi salvum esse : » in quo primum eos fallit, quia eorum nec salus est ulla quorum iniquitas perseverat : deinde si est aliqua differentia inter regnantes et non regnantes, oportet tamen ut in uno regno sint omnes ; ne in hostium aut aliorum

s'ils ne veulent être comptés parmi les ennemis et les étrangers, et condamnés à périr, alors que tous les autres sont couronnés. Est-ce que tous les Romains ne sont pas en possession de l'empire Romain, bien que tous ne soient pas appelés à le gouverner ?

S. Chrys. (*hom.* 79.) Notre-Seigneur fait ensuite connaître les œuvres qui auront mérité aux saints les biens du royaume du ciel : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, » etc. — Remi. Remarquez que le Seigneur fait ici mention de sept œuvres différentes de miséricorde, et celui qui aura mis tous ses soins à les accomplir, méritera de posséder le royaume qui a été préparé aux élus dès le commencement du monde. — Remi. Dans le sens spirituel, ranimer et nourrir du pain de la parole, ou rafraîchir du breuvage de la sagesse ceux qui ont faim et soif de la justice ; recevoir dans le sein de l'Eglise, notre mère, ceux qui s'égarent dans les sentiers de l'hérésie et du péché; supporter ceux qui sont faibles dans la foi, c'est observer les prescriptions de la vraie charité. — S. Grég. (1). (*Moral.*, xxiv, 26.) Ceux qui seront placés à la droite et à qui le souverain juge dira : « J'ai eu faim, » etc., sont ceux qui ont été admis au nombre des élus et appelés à régner éternellement, ceux qui ont lavé dans leurs larmes les taches de leur vie, qui ont racheté leurs péchés passés par toute la suite de leurs œuvres, et couvert de leurs aumônes, aux yeux du juste juge, toutes les fautes qu'ils avaient commises. Il en est d'autres qui sont appelés à régner sans être soumis au jugement, ce sont ceux qui ont été bien au delà des préceptes de la loi par la perfection de leur vertu.

Orig. Par un profond sentiment d'humilité, ils se déclarent indignes

(1) Ou chap. 25 du commentaire sur ces paroles du chap. 36 de Job : « Il a rendu la justice aux pauvres. »

---

numero deputentur, et cæteris regnantibus ipsi pereant : omnes enim Romani Romanum regnum possident, quamvis non omnes in eo regnent.

Chrys. (*in homil.* 80, *ut sup.*) Pro quibus ergo sancti cœlestis regni bona accipiant, manifestat cum subditur : « Esurivi enim, et dedistis mihi manducare. » Remig. Et notandum quod in hoc loco septem opera misericordiæ a Domino commemorantur; quæ quicunque implere studuerit, regnum a constitutione mundi præparatum electis percipere merebitur. Rab. Mystice autem qui esurientem et sitientem justitiam pane verbi reficit, vel potu sapientiæ refrigerat, et qui errantem per hæresim vel per peccatum, in domum matris Ecclesiæ recipit, et qui infirmum in fide assumit, veræ dilectionis observat jura. Greg. (XXVI *Moral.*, cap. 24.) Hi autem quibus Judex veniens in dextera consistentibus dicet : « Esurivi, » etc., sunt qui ex parte electorum judicantur et regnant; qui vitæ maculas lacrymis tergunt; qui mala præcedentia factis sequentibus redimentes, quicquid illicitum aliquando fecerant, ab oculis Judicis eleemosynarum superductione cooperiunt. Alii vero sunt qui non judicantur et regnant, qui etiam præcepta legis perfectionis virtute transcendunt.

Orig. (*ut sup.*) Humilitatis ergo causa laude beneficiorum suorum indignos se

des louanges données à leurs bonnes œuvres, sans toutefois avoir oublié ce qu'ils ont fait; et le Seigneur, par sa réponse, fait éclater toute l'affection qu'il porte aux siens : « Alors les justes lui répondront : Quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim ? » etc. — Rab. S'ils parlent ainsi, ce n'est point qu'ils doutent de la vérité des paroles du Seigneur, mais ils s'étonnent d'une si grande élévation, et de la haute dignité dont il couronne leurs œuvres. Ou bien ils s'expriment de la sorte, parce que le bien qu'ils ont fait leur paraît peu de chose selon ces paroles de l'Apôtre : « Les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette gloire qui doit un jour éclater en nous. » (*Rom.*, VIII.)

« Et le Roi leur répondra : Je vous le dis en vérité, autant de fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » — S. Jér. Nous étions libres d'entendre que Jésus-Christ était nourri, et que sa soif était étanchée dans la personne de tous les pauvres, et ainsi des autres bonnes œuvres ; mais ces paroles : « Autant de fois que vous avez agi ainsi à l'égard d'un de mes frères, » etc., ne me paraissent pas devoir s'appliquer à tous les pauvres indistinctement, mais seulement aux pauvres d'esprit qu'il indiquait de la main en disant : « Mes frères sont ceux qui font la volonté de mon Père qui est dans les cieux. » (*Matth.*, XII ; *Marc*, XIII.)

S. Chrys. (*hom.* 79.) Mais s'ils sont ses frères, pourquoi les appelle-t-il les plus petits? Parce qu'ils sont humbles, parce qu'ils sont pauvres, parce qu'ils sont délaissés. Or, il veut parler ici non-seulement des solitaires qui se sont retirés dans les montagnes, mais de tout fidèle, quel qu'il soit, même de celui qui vit dans le monde ; s'il a faim, ou s'il éprouve quelque besoin semblable, il veut que la miséricorde

---

proclamant ; non obliti eorum quæ fecerunt : ipse autem eis ostendit suam compassionem in suis. Unde sequitur : « Tunc respondebunt ei justi : Quando te vidimus, » etc. Rab. Hoc quidem dicunt, non diffidentes de verbis Domini, sed stupentes de tanta sublimatione, et de majestatis suæ magnitudine. Vel quia videbitur eis parvum esse bonum quod egerant, secundum illud Apostoli (*Rom.* 8) : « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. »

Sequitur : « Et respondens Rex dicet : Amen dico vobis : quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. » Hier. Libera quidem nobis erat intelligentia, quod in omni paupere Christus esuriens pasceretur, sitiens potaretur, et sic de aliis ; sed ex hoc quod sequitur : « Quandiu fecistis uni ex fratribus, » etc., non mihi videtur generaliter dixisse de pauperibus, sed de his qui pauperes spiritu sunt ; ad quos extendens manum dixerat : « Fratres mei sunt, qui faciunt voluntatem Patris mei. »

Chrys. (*in homil.* 79, *ut sup.*) Sed si fratres ejus sunt, quare eos *minimos* vocat ? Propter hoc quia sunt humiles, quia pauperes, quia abjecti. Non autem per hos *monachos* solum intelligit, qui ad montes secesserunt, sed unumquemque fidelem, etiamsi fuerit secularis ; et, si fuerit esuriens, aut aliud hujusmodi, vult misericordiæ procuratione potiri :

vienne à son secours, car c'est le baptême et la participation aux mêmes mystères (1) qui établissent cette fraternité.

« Il dira ensuite à ceux qui seront à la gauche : Retirez-vous, » etc. — Orig. De même qu'il avait dit aux justes : « Venez, » il dit aux méchants : « Retirez-vous ; » car ceux qui gardent les commandements de Dieu sont près du Verbe, et ils sont appelés à s'en rapprocher encore davantage, tandis que ceux qui n'accomplissent pas ses commandements sont loin de lui, bien qu'ils paraissent en être rapprochés, et il leur dit : « Retirez-vous, » pour qu'ils disparaissent entièrement de sa présence. Remarquez aussi que s'il a dit : « Les bénis de mon Père, » il ne dit pas ici : « Les maudits de mon Père; » car le Père est la source de toute bénédiction, mais chacun devient pour soi-même une cause de malédiction, en faisant des œuvres dignes de malédiction. Or, ceux qui s'éloignent de Jésus, tombent dans le feu éternel, feu bien différent de celui qui sert à notre usage ; car il n'y a point sur la terre de feu qui soit éternel, ni même qui dure bien longtemps. Considérez aussi qu'il n'a point dit que le royaume fut préparé pour les anges, tandis qu'il déclare que le feu éternel a été préparé pour le diable et pour ses anges. En effet, Dieu n'a point créé les hommes pour leur perte, mais ce sont les hommes qui, par leurs péchés, unissent leur sort à celui du démon ; et de même que les élus deviennent semblables aux saints anges, ainsi ceux qui persistent pour l'éternité, deviennent semblables aux anges du démon.

S. Aug. (*Cité de Dieu*, xxi, 10.) Nous devons conclure de ce passage,

(1) Les Pères, surtout les Pères grecs et plus encore saint Chrysostome, par *la communication ou la participation des mystères,* veulent faire entendre la sainte Eucharistie.

---

fratrem enim baptisma facit, et mysteriorum communicatio.

Sequitur : « Tunc dicet et his qui a sinistris ejus erunt : Discedite, » etc. Orig. (*ut sup.*) Sicut justis dixerat, *venite,* ita et injustis dicit, *discedite :* nam propinqui sunt Verbo, qui servant Dei mandatum ; et vocantur, ut adhuc propinquiores efficiantur : longe autem ab eo sunt (etsi videantur ei assistere) qui non faciunt mandata ipsius : propter hoc audiunt, *discedite,* ut qui modo vel videntur esse ante eum, postea nec videantur. Considerandum est autem quoniam in sanctis dictum est : « Benedicti Patris mei ; » non autem nunc dicitur : « Maledicti Patris mei : » nam benedictionis quidem ministrator est Pater ; maledictionis autem unusquisque sibi est auctor, qui maledictione digna est operatus. Qui autem recedunt a Jesu, decidunt in ignem æternum ; qui alterius est generis ab hoc igne quem habemus in usu : nullus enim ignis inter homines est æternus, sed nec multi temporis. Et considera quoniam regnum quidem non angelis præparatum dicit, ignem autem æternum diabolo et angelis ejus ; quia, quantum ad se, homines non ad perditionem creavit ; peccantes autem conjungunt se diabolo ; ut sicut qui salvantur, sanctis angelis coæquantur, sic qui pereunt, diaboli angelis coæquentur.

Aug. (XXI *de Civitate Dei*, cap. 10.) Ex hoc autem habetur quod idem ignis

que c'est le même feu qui servira au supplice des hommes et à celui des démons. Mais si le feu doit tourmenter les corps avec lesquels il sera en contact, comment pourra-t-il être le supplice des esprits mauvais, à moins de dire avec quelques-uns que les démons ont une certaine espèce de corps, formés de cet air grossier et humide qui nous entoure. Si l'on prétend, au contraire, que les démons ne sont revêtus d'aucun corps, quel qu'il soit, il est inutile de prolonger la discussion sur cette question (1). Car pourquoi n'admettrions-nous pas que des esprits incorporels, par des moyens aussi vrais qu'ils sont merveilleux, trouvent leur supplice dans la peine d'un feu matériel, puisque les âmes des hommes, qui sont certainement incorporelles, pourront bien alors être unies à leurs corps par des liens indissolubles, de même qu'elles sont comme enchaînées maintenant dans les corps qu'elles animent. Les démons, bien que d'une nature incorporelle, seront donc comme attachés à ce feu matériel, non pour lui donner la vie, mais pour y trouver leur châtiment. Or, le feu sera corporel, et il sera le tourment tout à la fois des corps des hommes réunis à leurs âmes, et des esprits des démons qui n'ont pas de corps.

Orig. Ou bien peut-être, la nature de ce feu est de brûler les substances invisibles, parce qu'il est invisible lui-même, selon ces paroles de l'Apôtre : « Les choses visibles sont passagères, mais les invisibles sont éternelles. » Or, ne soyez pas surpris qu'un feu invisible devienne un instrument de supplice, puisque vous voyez tous les jours les corps eux-mêmes souffrir horriblement d'une chaleur toute intérieure. « J'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. »

(1) On admet unanimement aujourd'hui, comme chose certaine et appartenant à la foi, que les démons n'ont pas de corps. (S. Thomas, *Quæst. controvers.*, quæst. xvi, art. 1.)

---

erit hominum supplicio attributus et dæmonum. Si autem erit corporali tactu noxius, ut eo possint corpora cruciari, quomodo in eo erit pœna spirituum malignorum ? nisi quia sunt quædam dæmonibus corpora, sicut quibusdam visum est, ex isto aere crasso atque humido, si autem aliquis nulla habere dæmones corpora asserat, non est de hac re contentiosa disputatione certandum : cur enim non dicamus (quamvis miris, tamen veris modis) etiam spiritus incorporeos posse pœna corporalis ignis affligi ? si spiritus hominum (etiam ipsi profecto incorporei), et nunc potuerunt concludi corporalibus membris, et tunc poterunt corporum suorum vinculis insolubiliter alligari. Adhærebunt ergo dæmones (licet incorporei) corporalibus ignibus cruciandi, accipientes ex ignibus pœnam, non dantes ignibus vitam. Ignis autem ille corporeus erit, et cruciabit hominum corpora cum spiritibus ; dæmones autem spiritus sine corporibus.

Orig. (*ut sup.*) Vel forsitan ignis ille talis substantiæ est, ut invisibilia comburat ipse invisibilis constitutus ; secundum quod ait Apostolus (II *Cor.* 4) : « Quæ videntur temporalia sunt ; quæ autem non videntur, æterna. » Ne autem mireris audiens esse invisibilem ignem et punientem ; et cum videas interius calorem corporibus accedentem, et non mediocriter cruciantem. Sequitur : « Esurivi enim, et non dedistis mihi, » etc. Scriptum est ad fideles

Saint Paul écrit aux fidèles de Corinthe : « Vous êtes le corps de Jésus-Christ. » (I *Corinth.*, XII.) De même donc que l'âme, qui est unie au corps, bien qu'elle ne puisse avoir faim dans sa substance incorporelle, éprouve cependant le besoin de la faim pour le corps, parce qu'elle lui est unie; ainsi le Sauveur ressent toutes les souffrances de l'Eglise qui est son corps, tout impassible qu'il est lui-même. Remarquez qu'en s'adressant aux justes, il énumère l'un après l'autre toutes leurs bonnes œuvres, tandis qu'en parlant aux méchants, il abrége cette énumération en réunissant leurs fautes contre la charité. « J'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. » Il était digne, en effet, de ce juge miséricordieux, d'énumérer avec complaisance, et de rehausser les bonnes œuvres des hommes, et d'abréger, au contraire, l'énumération de leurs mauvaises actions.

S. CHRYS. (*hom.* 79.) Or, considérez que ce n'est point dans une ou deux circonstances, mais dans toutes absolument, qu'ils ont manqué aux devoirs de la miséricorde; car non-seulement ils n'ont pas nourri celui qui avait faim, mais ce qui demandait beaucoup moins de peine, ils n'ont pas visité les malades. Voyez, d'ailleurs, quels devoirs faciles il prescrit. Il ne dit pas : J'étais en prison, et vous ne m'en avez pas fait sortir; j'étais malade, et vous ne m'avez pas guéri, mais : « Vous ne m'avez pas visité, vous n'êtes pas venus à moi. » Il ne demande pas non plus pour apaiser sa faim une nourriture recherchée, mais ce qui est strictement nécessaire. Tout se réunit donc pour légitimer le supplice qu'il leur inflige. Premièrement, la facilité de donner ce qui leur était demandé, c'était du pain; secondement, la misère de celui qui leur faisait cette demande, et il était pauvre; troisièmement, la compassion naturelle qu'ils devaient éprouver pour lui, car il était homme; quatrièmement, le désir d'obtenir la récompense promise,

---

(I *Cor.* 12) : « Vos estis corpus Christi : » sicut ergo anima habitans in corpore cum non esuriat quantum ad suam substantiam spiritualem, esurit tamen corporis cibum, quia copulata est corpori suo, sic et Salvator patitur quæ patitur corpus ejus Ecclesia, cum sit ipse impassibilis. Et hoc considera quia loquens ad justos, per singulas species eorum beneficia dinumerat; ad injustos autem præscindens narrationem adunavit utrumque, dicens : « Infirmus et in carcere, et non visitastis me, » etc. Quoniam misericordia Judicis erat, benefacta quidem hominum largius prædicare et ampliare, malefacta autem eorum transitorie memorari et abbreviare.

CHRYS. (*in hom.* 79, *ut sup.*) Intuere autem quia non in uno tantum, vel duobus, sed in omnibus misericordiam deseruerunt : non enim esurientem solum non cibaverunt, sed neque (quod levius erat) infirmum visitaverunt. Et vide qualiter levia injungit : non enim dixit : « In carcere eram, et non eripuistis me; infirmus, et non curastis me; » sed, « non visitastis, et non venistis ad me. » In esuriendo etiam non pretiosam petit mensam, sed necessarium cibum. Omnia ergo sufficientia sunt ad pœnam. Primo quidem facilitas petitionis (panis enim erat); secundo miseria ejus qui petebat (pauper enim erat); tertio compassio naturæ (homo enim erat); quarto desi-

c'était un royaume; cinquièmement, la dignité de celui qui recevait ces secours, c'était Dieu dans la personne des pauvres; sixièmement, l'honneur extraordinaire que Dieu leur faisait, en daignant recevoir de leurs mains; septièmement, la justice de cette aumône, puisqu'il ne reçoit que ce qui lui appartient. Mais l'avarice rend les hommes aveugles sur toutes choses. — S. Grég. (*Moral.*, XXVI, 20.) Ceux à qui le Sauveur tient ce langage, sont les mauvais chrétiens qui sont jugés avant d'être livrés au supplice, tandis que les infidèles subissent leur châtiment sans jugement préalable. En effet, on ne discutera pas la cause de ceux qui se présentent devant le tribunal du juge sévère et rigoureux avec la sentence de condamnation que leur a méritée leur infidélité. Ce sont ceux qui ont fait profession de la vraie foi sans en avoir les œuvres, qui auront à subir le jugement avant d'être punis. Ils entendront le souverain juge prononcer leur sentence, parce qu'ils ont au moins conservé la doctrine de la foi, tandis que les infidèles n'entendront même pas la parole du juge éternel prononçant leur condamnation, parce qu'ils n'ont même pas voulu lui rendre hommage par la confession extérieure de sa parole. C'est ainsi qu'un roi de la terre inflige un châtiment différent au citoyen qui se rend coupable dans l'intérieur du royaume, et à l'ennemi qui l'attaque au dehors; avant de punir le premier, il examine ses droits, tandis qu'il déclare la guerre au second sans s'occuper de ce que la loi renferme sur le châtiment qu'il mérite.

S. Chrys. (*hom.* 79.) Ainsi convaincus par cette accusation du juste juge, ils lui répondent avec douceur : « Mais, Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim ou soif, et que nous avons manqué à vous assister? » — Orig. Remarquez que les justes s'arrêtent à chaque

---

derium promissionis (regnum enim promisit); quinto dignitas ejus qui accipiebat (Deus enim erat qui per pauperes accipiebat); sexto superabundantia honoris (quoniam dignatus est ab hominibus accipere); septimo justitia dationis (ex suis enim a nobis accipit); sed contra universa hæc homines per avaritiam excæcantur. Greg. (XXVI *Moral.*, c. 20.) Isti autem quibus hoc dicitur, sunt mali fideles, qui judicantur, et pereunt : alii vero (scilicet infideles) non judicantur, et pereunt : non enim eorum tunc causa discutitur, qui ad conspectum districti judicis jam cum damnatione suæ infidelitatis accedunt; professionem vero fidei retinentes, sed professionis opera non habentes, redarguuntur ut pereant : isti enim saltem verba judicis audiunt, quia ejus fidei saltem verba tenuerunt; illi in damnatione sua æterni Judicis nec verba percipiunt, quia ejus reverentiam nec verbo tenus servare voluerunt : nam et princeps terrenam rempublicam regens, aliter punit civem interius delinquentem; atque aliter hostem exterius rebellantem : in illo enim jura sua consulit; contra hostem vero bellum movet; et de pœna ejus quid lex habeat, non requirit.

Chrys. (*in homil.* 79, *ut sup.*) Verbis autem judicis redarguti, cum mansuetudine loquuntur : sequitur enim : « Tunc respondebunt ei et ipsi dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et non pavimus? sitientem, » etc. Orig.

parole du Sauveur, tandis que les méchants les effleurent comme en courant; car un des caractères des justes lorsqu'on déroule sous leurs yeux le tableau de leurs bonnes œuvres, c'est de repousser ces éloges et de les réfuter en détail par un profond sentiment d'humilité ; les méchants, au contraire, qui ne cherchent qu'à s'excuser, nient effrontément leurs crimes, ou en atténuent le nombre et l'énormité. La réponse de Jésus-Christ vient confirmer cette vérité : « Mais il leur répondra : Je vous le dis en vérité, autant de fois que vous avez manqué de le faire à l'un de ces plus petits, » etc. Il veut rehausser la grandeur des bonnes œuvres des justes, et dissimuler, au contraire, l'énormité des crimes des méchants, il dit aux justes : « Autant de fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, » tandis qu'en parlant aux méchants, il supprime le mot de frères. Les frères de Jésus sont les chrétiens parfaits, et il est plus agréable à Dieu que nous fassions du bien à ceux qui sont plus avancés dans la perfection qu'à ceux qui le sont moins, de même que nous sommes moins coupables de ne pas assister ceux qni sont d'une sainteté moins éminente.

S. Aug. (*Cité de Dieu,* XX, 1.) Il s'agit donc maintenant du jugement dernier, alors que Jésus-Christ descendra du ciel pour juger les vivants et les morts; nous appelons ce jour du jugement, le dernier jour, c'est-à-dire le dernier temps; car nous ignorons quelle sera la durée de ce jugement, le mot jour étant pris ici pour le temps selon l'habitude des saintes Ecritures. Or, nous appelons ce jugement le dernier jugement, parce que Dieu juge dès maintenant, et il a jugé dès le commencement du monde en éloignant nos premiers parents de l'arbre de vie (*Genèse,* III), et en punissant les anges prévaricateurs.

(*ut sup.*) Considera quod justi immorantur in unoquoque verbo; injusti autem non ita per singula, sed cursim dicunt; quoniam proprium est justorum, benefacta sua relata sibi in facie diligenter et per singula refutare causa humilitatis; malorum autem hominum est, culpas suas excusationis causa, aut nullas esse ostendere, aut leves et paucas : sed et responsio Christi hoc ipsum signat : unde sequitur : « Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis, quandiu non fecistis uni de minoribus his, » etc. Volens enim justorum benefacta ostendere grandia, peccatorum autem culpas non grandes, ad justos quidem dicit : « Ex eo quod fecistis uni ex minimis meis fratribus, » ad injustos autem non adjecit, *fratribus* : revera enim fratres ejus sunt, qui perfecti sunt : gratius est autem apud Deum opus bonum, quod fit in sanctioribus, quam in minus sanctis; et levior culpa est, negligere minus sanctos quam sanctiores.

Aug. (XX *de Civitate Dei*, cap. 1.) Nunc autem de novissimo judicio agitur, quando Christus de cœlo venturus est vivos et mortuos judicaturus : hunc divini judicii *ultimum diem* dicimus, id est, novissimum tempus : nam per quot dies istud judicium protendatur, incertum est; sed Scripturarum sanctarum more dies poni solet pro tempore. Ideo autem dicimus *ultimum judicium* vel *novissimum*, quia et nunc judicat, et ab humani generis initio judicavit, a ligno vitæ separans primos homines (*Genes.* 3), et angelis peccantibus non parcens

Mais dans ce jugement final, les anges (1) seront jugés aussi bien que les hommes. Par un effet de la puissance divine, toutes les œuvres bonnes ou mauvaises que les hommes ont faites, seront rappelées au souvenir de chacun d'eux, elles viendront se placer sous les yeux de leur âme avec une étonnante rapidité, pour que leur conscience y trouve le principe de leur condamnation ou de leur justification.

℣. 46. — *Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle.*

S. Aug. (*de la foi et des œuvres,* chap. 15.) Il en est qui cherchent à se tromper eux-mêmes, en soutenant que c'est le feu et non pas le supplice, que Notre-Seigneur déclare être éternel, et c'est en prévision de cette erreur qu'il conclut en ces termes : « Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. » Remarquez que précédemment ce n'est qu'après avoir dit aux élus : « Venez les bénis de mon Père, » qu'il adresse aux réprouvés ces terribles paroles : « Retirez-vous maudits, » parce qu'il est dans la nature d'un Dieu bon de se rappeler les bonnes œuvres des justes avant les crimes des méchants ; ici, au contraire, il prédit le supplice des méchants avant la récompense des bons, pour nous faire éviter les malheurs qui doivent nous inspirer d'abord une crainte salutaire avant que nous désirions les biens qui doivent nous combler d'honneur et de gloire. — S. Grég. (*Moral.*, xv, 9) (2). Si le châtiment de celui qui est accusé de n'avoir pas donné son bien est si grand, que sera le supplice infligé à celui qui sera convaincu d'avoir pris le bien des autres ?

(1) Il faut entendre ce jugement auquel les anges seront soumis au dernier jour, d'un jugement qui aura pour objet des récompenses ou des peines accidentelles, comme l'explique saint Thomas, III part., quest. LIX, art. 6.

(2) Dans les anciens exemplaires, chap. 11, sur ces paroles du chap. 41 du livre de Job : « Il s'imaginera que l'abîme a vieilli. »

(II *Petri,* 2.) In illo autem finali judicio simul et homines et angeli judicabuntur : fiet enim virtute divina ut cuique opera sua (vel bona, vel mala) cuncta in memoriam revocentur ; et mentis intuitu mira celeritate cernantur, ut accuset vel excuset scientia conscientiam.

Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.

Aug. (*de Fide et Operibus*, cap. 15.) Nonnulli seipsos seducunt dicentes ignem *æternum* dictum, non ipsam pœnam *æternam :* hoc prævidens Dominus, sententiam suam ita conclusit dicens : « Et ibunt hi in supplicium æternum ; justi autem in vitam æternam. » Orig. (*ut sup.*) Attende quoniam cum prius dixisset : « Venite, benedicti ; » dicit deinde : « Discedite, maledicti ; » propterea quod proprium boni Dei est, primum recordari benefacta bonorum quam malefacta malorum : hinc prius nominat pœnam malorum, deinde vitam bonorum ; ut primum (quæ timoris sunt) evitemus mala ; postea (quæ honoris sunt) appetamus bona. Greg. (XV *Moral.*, cap. 9.) Si tanta pœna mulctatur, qui non dedisse sua convincitur, qua pœna feriendus est, qui redarguitur abstulisse aliena ?

S. Aug. (*Cité de Dieu*, xix, 11.) Or, la vie éternelle est notre souverain bien, et la fin de la Cité de Dieu, dont l'Apôtre a dit : « La fin, c'est la vie éternelle. » (*Rom.*, vi.) Mais comme ceux qui ne sont pas familiarisés avec le langage des saintes Ecritures pourraient aussi entendre la vie éternelle de la vie des méchants, parce que leur âme est immortelle, ou à cause des supplices sans fin dont leur impiété est punie, on doit, pour être compris de tous, dire que la fin de cette cité dans laquelle on jouira du souverain bien, est la paix dans la vie éternelle, ou la vie éternelle dans la paix. — S. Aug. (*de la Trin.*, ix.) Ce que Dieu disait de lui-même à son serviteur Moïse : « Je suis celui qui suis » (*Exode*, iii), c'est ce que nous contemplerons en vivant éternellement, comme Notre-Seigneur lui-même le déclare : « La vie éternelle, c'est de vous connaître, vous le seul Dieu véritable (1) ; » car cette vue de Dieu nous est promise comme la fin de toutes nos œuvres, et le complément éternel de toutes nos joies, et c'est d'elle que saint Jean a voulu parler, lorsqu'il disait : « Nous le verrons tel qu'il est. » (I *Jean*, iii.)

S. Jér. Remarquez, sage lecteur, que les supplices sont éternels, et que la vie éternelle n'a plus à craindre désormais d'épreuves fâcheuses. — S. Grég. (*Moral.*, xxxiv, 16.) Mais, dit-on, c'est une simple menace que Dieu fait aux pécheurs pour les arrêter dans le chemin du vice. Si Dieu, répondrons-nous, a menacé de châtiments imaginaires pour retirer les pécheurs de l'iniquité, il a promis également des récompenses mensongères pour exciter à la pratique de la vertu ; et c'est ainsi qu'en s'efforçant de défendre la miséricorde de Dieu, ils ne crai-

(1) Ce n'est pas *formellement*, mais *causativement*, comme parlent les théologiens, dans ce sens que la connaissance de Dieu conduit à la vie éternelle, comme la suite le prouve : « Et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ. »

Aug. (XIX *de Civitate Dei*, cap. 2.) Est autem vita æterna summum bonum nostrum, et finis civitatis Dei ; de quo fine dicit Apostolus (*Rom.* 6) : « Finem vero vitam æternam. » Sed rursus quia vita æterna ab his qui familiaritatem non habent cum Scripturis sanctis, potest accipi etiam in vita malorum propter animæ immortalitatem, vel propter interminabiles pœnas impiorum ; profecto finis civitatis hujus in qua summum habebitur bonum, vel « pax in vita æterna, » vel « vita æterna in pace » dicendus est, ut ab omnibus possit intelligi. Aug. (I *de Trinit.*, cap. 8.) Quod enim dixit Dominus famulo suo Moysi (*Exod.* 3) : « Ego sum qui sum, » hoc contemplabimur cum vivamus in æternum : ita enim Dominus ita (*Joan.* 17) : « Hæc est vita æterna ut cognoscant te verum Deum : » hæc enim nobis contemplatio promittitur actionum omnium finis, atque æterna perfectio gaudiorum ; de qua dicit Joannes (*in Epist.* 1, cap. 3) : « Videbimus eum sicuti est. »

Hier. Prudens autem lector, intende quod et supplicia æterna sunt, et vita perpetua metum deinceps non habeat ruinarum. Greg. (XXXIV *Moral.* cap. 16.) At, inquiunt, ideo peccantibus minatus est, ut eos a peccatis compesceret : quibus respondemus : Si falsa minatus est ut ab injustitia corrigeret, etiam falsa promiserat ut ad justitiam provocaret ; et sic dum satagunt Deum perhibere *misericordem*, non verentur

gnent pas de détruire ouvertement sa vérité. Mais, dira-t-on encore, une faute finie ne peut-être punie par un supplice infini ? Nous répondrons que ce raisonnement serait juste, si le juste juge examinait et pesait seulement les actions des hommes, et non pas leurs cœurs et leurs intentions. La justice fait donc un devoir à ce juge équitable de ne laisser jamais sans supplice des âmes qui, en ce monde, n'ont voulu rester aucunement sans péché. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, chap. 11.) Sous aucune législation, la justice ne s'attache à proportionner la durée du châtiment à la durée du crime. Jamais personne n'a soutenu, par exemple, que la peine qui punit l'homicide ou l'adultère, ne dût pas se prolonger au delà du temps qu'ont duré ces crimes. Lorsqu'un homme est condamné à mort pour quelque grand crime, est-ce que les lois mesurent sa punition sur le temps que dure son supplice? et n'est-ce pas plutôt parce que la mort le retranche pour toujours de la société humaine? Et d'ailleurs, la confiscation, la flétrissure, l'exil, l'esclavage, lorsque toutes ces peines sont appliquées dans toute leur rigueur et sans aucun adoucissement, ne sont-elles pas semblables aux peines éternelles, autant qu'elles peuvent l'être en cette vie? si elles ne sont pas éternelles, c'est que la vie elle-même qu'elles atteignent ne dure pas éternellement. Mais, ajoute-t-on, où est la vérité de cette parole de Jésus-Christ : « Vous serez mesurés avec la même mesure dont vous vous serez servis à l'égard des autres. » (*Matth.*, VII.) Si un péché qui n'a duré qu'un instant est puni par un supplice éternel? Nous répondons qu'en parlant de la sorte, on ne fait pas attention que cette même mesure, dont parle le Sauveur, doit s'entendre non pas d'une peine égale en durée à la faute, mais de la peine elle-même qui, par une juste réciprocité, sera le châtiment du

---

prædicare *fallacem*. At (inquiunt) sine fine puniri non debet culpa cum fine : quibus respondemus quod recte dicerent, si judex juxtus, non corda hominum, sed facta pensaret : ad districti ergo judicis justitiam pertinet, ut nunquam careant supplicio, quorum mens in hac vita nunquam voluit carere peccato. Aug. (*de Civitate Dei*, cap. 11.) Nullius etiam legis justitia attendit, ut tanta mora temporis quisque puniatur, quanta mora temporis, unde puniretur, admisit. Nullus enim extitit qui censeret tam cito nocentium finienda tormenta, quam cito factum est homicidium, vel adulterium. Qui vero pro aliquo grandi crimine morte mulctatur, nunquid mora qua occiditur ejus supplicium leges æstiment; et non quod eum in sempiternum auferant a societate viventium? Jam vero damnum, ignominia, exilium, servitus, cum plerumque sic infliguntur ut nulla venia relaxentur : nonne pro hujus vitæ modo similia pœnis videntur æternis? Ideo quippe æterna esse non possunt, quia nec ipsa vita quæ his plectitur, porrigitur in æternum. Sed inquiunt : quomodo ergo verum est quod ait Christus (*Matth.* 7) : « In qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, » si temporale peccatum supplicio punitur æterno? Nec attendunt, non propter æquale temporis spatium, sed propter vicissitudinem mali (id est, ut qui mala fecerit, mala patiatur) *eamdem* dictam mensuram fuisse : factus est

mal qu'on aura fait aux autres. Or, l'homme s'est rendu digne d'un mal éternel pour avoir détruit en lui-même un bien qui le pouvait être.

S. Grég. (1) (*Moral.*, xxxiv, 16.) On fait une nouvelle objection : Il n'y a pas d'homme juste qui puisse se complaire dans des cruautés gratuites, et si un maître qui est juste, fait battre de verges son serviteur coupable, c'est pour le corriger de ses vices, mais quel sera le but de ces feux éternels dans lesquels les méchants seront éternellement consumés ? Nous répondons que le Dieu tout-puissant ne peut se repaître des tourments des malheureux, parce qu'il est miséricordieux, ni être apaisé par le supplice des coupables, parce qu'il est juste; mais une des fins pour lesquelles les méchants seront brûlés éternellement, c'est afin que les justes se reconnaissent éternellement d'autant plus redevables à la grâce divine, en voyant punies pour l'éternité des fautes que le secours de la grâce leur a fait éviter.— S. Aug. (*Cité de Dieu,* xxi, 3.) Mais, ajoute-t-on encore, Dieu n'a créé aucun corps qui soit sujet à la souffrance, sans être sujet à la mort. Nous répondons qu'il est nécessaire qu'il vive pour souffrir, mais qu'il n'est pas nécessaire que la souffrance lui ôte la vie. Est-ce que toute souffrance donne actuellement la mort à nos corps qui sont cependant mortels ? Il est en effet des douleurs qui produisent cet effet, mais la cause en est que l'union actuelle de l'âme avec le corps ne peut résister, et cède devant des souffrances excessives. Mais alors, la nature du corps auquel l'âme sera unie, et les liens eux-mêmes qui établiront cette union seront à l'épreuve de toutes les douleurs. On ne peut pas dire qu'il n'y aura plus alors de mort ; mais la mort sera éternelle,

(1) Chap. 12 dans les anciennes éditions. On trouve cette même citation dans le livre iv des *Dialogues,* chap. 44.

autem homo malo dignus æterno, qui hoc in se peremit bonum, quod esse posset æternum.

Greg. (XXXIV *Moral., ut sup.*) At (inquiunt) nullus justus crudelitatibus pascitur, et delinquens servus a justo domino idcirco cædi præcipitur ut a nequitia corrigatur : iniqui autem gehennæ ignibus traditi, quo fine semper ardebunt ? Quibus respondemus quod omnipotens Deus, quia pius est, miserorum cruciatu non pascitur ; quia autem justus est, ab iniquorum ultione non sedatur : et tamen ad aliquid iniqui semper concremantur, ut scilicet justi tanto in æternum magis divinæ gratiæ debitores se esse cognoscant, quanto in æternum mala puniri conspiciunt, quæ ejus adjutorio vitare potuerunt. Aug. (XXI *lib. de Civit.*, cap. 3.) Sed nullum est (inquiunt) corpus quod dolere possit, mori non possit. Necesse est autem ut vivat dolens, non est necesse ut occidat dolor ; quia nec corpora ista mortalia omnis dolor occidit : et ut dolor aliquis possit occidere, illa causa est, quoniam sic connexa est anima huic corpori ut summis doloribus cedat atque discedat : tunc autem tali corpori anima et eo connectitur modo ut illud vinculum nullo dolore rumpatur : non ergo tunc ulla, sed sempiterna mors erit,

parce que l'âme ne pourra vivre privée de Dieu, et qu'elle ne pourra échapper par la mort aux douleurs du corps. Parmi ceux qui ont nié l'éternité des peines de l'enfer, le plus miséricordieux est Origène qui a cru que le démon lui-même et ses anges, après de rigoureux et longs supplices proportionnés à leurs fautes, obtiendraient leur délivrance, et rentreraient dans la société des saints anges. Mais l'Eglise l'a condamné avec raison pour cette erreur et d'autres encore; et il perdit jusqu'à ces faux dehors de miséricorde en créant aux saints de véritables souffrances, qui seraient pour eux des châtiments expiatoires, et une félicité mensongère, où leur joie n'aurait aucune sécurité, parce qu'elle ne serait point éternelle. Mais une erreur bien différente, et qui part toujours d'un faux sentiment de compassion, est celle qui prétend que les souffrances des hommes condamnés dans ce jugement n'auront qu'un temps, et qu'après avoir été délivrés tôt ou tard, ils jouiront d'un bonheur éternel. Mais pourquoi cette miséricorde, qui se répand sur toute la nature humaine, se tarit-elle aussitôt qu'elle arrive à la nature angélique? — S. Grég. (*comme précédemment.*) Mais comment, objecte-t-on encore, peut-on croire à la sainteté de ceux qui ne prieront point pour leurs ennemis qu'ils verront alors la proie des flammes? Les saints prient pour leurs ennemis, tant que leurs prières peuvent amener leurs cœurs à un repentir utile et salutaire, mais pourquoi prieraient-ils pour ceux qui ne peuvent plus en aucune façon être séparés de l'iniquité?

S. Aug. (*Cité de Dieu*, chap. 19.) Il en est d'autres encore qui promettent la délivrance des peines éternelles, non pas à tous les hommes indistinctement, mais seulement à ceux qui ont été justifiés par le baptême de Jésus-Christ, et qui participent à son corps, quelle qu'ait été

---

quando nec vivere anima poterit Deum non habendo, nec doloribus corporis carere, moriendo. (*Et cap.* 17.) Inter hujusmodi autem æternitatem supplicii negantes, misericordior fuit Origenes, qui et ipsum diabolum et angelos ejus post graviora pro meritis et diuturna supplicia, ex illis cruciatibus eruendos, et sociandos sanctis angelis credidit. Sed illum et propter hoc, et propter alia nonnulla, non immerito reprobavit Ecclesia, quia et hoc quod misericors videbatur, amisit; faciendo sanctis veras miserias, quibus pœnas luerent, et falsas beatitudines, in quibus securum et sempiternum boni gaudium non haberent. Longe autem aliter aliorum misericordia humano errat affectu, qui hominum illo judicio damnatorum miserias temporales, hominum vero qui vel citius vel tardius liberantur, æternam felicitatem putant. Cur autem hæc misericordia ad universam naturam manat humanam, et cum ad angelicam ventum fuerit, mox arescit? Greg. (XXXIV *Moral. ut sup.*) At (inquiunt) ubi est quod sancti sunt, si pro inimicis suis quos tunc ardere viderint, non orabunt? Orant quidem pro inimicis suis eo tempore quo possunt ad fructuosam pœnitentiam eorum corda convertere; quomodo autem tunc orabitur pro illis qui jam nullatenus possunt ab iniquitate commutari?

Aug. (XXI *de Civitate Dei*, cap. 19.) Item sunt alii ab æterno supplicio liberationem non omnibus hominibus promittentes, sed tantummodo Christi baptismo ablutis, qui participes sunt

d'ailleurs leur vie ; et ils se fondent sur les paroles du Seigneur : « Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. » Il en est d'autres qui font cette promesse, non pas à tous ceux qui ont participé au sacrement du Christ (1), mais aux seuls catholiques, bien que leur vie soit répréhensible, et cela parce qu'ils ont mangé en réalité le corps de Jésus-Christ, en faisant partie de son corps mystique qui est l'Eglise; et ils leur garantissent ce bonheur quand même ils seraient tombés plus tard dans l'hérésie ou dans l'idolâtrie. Il en est encore qui s'appuient sur ces paroles du Sauveur : « Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, sera sauvé » (*Matth.*, XXIII et XXIV), pour promettre exclusivement le bonheur éternel à ceux qui persévéreront dans l'Eglise catholique, quoiqu'ils y vivent d'une manière déréglée, parce que, disent-ils, en vertu du fondement de la foi qu'ils auront conservée, ils seront sauvés par le feu (I *Corinth.*, III) qui doit devenir le supplice des méchants au dernier jour. Mais l'Apôtre condamne toutes ces erreurs par ces paroles : « Il est aisé de connaître les œuvres de la chair qui sont l'impureté, la fornication, et autres crimes semblables, et je déclare que ceux qui les commettent, ne posséderont pas le royaume de Dieu. » (*Galat.*, V.) Si quelqu'un, en effet, préfère les choses de la terre à Jésus-Christ, bien qu'il paraisse avoir la foi de Jésus-Christ, Jésus-Christ n'est cependant pas le fondement (2) de ses œuvres, puisqu'il lui préfère des biens périssables ; mais s'il fait plus, et qu'il commette l'iniquité, ce n'est plus seulement le second rang, mais le dernier, qu'il donne à Jésus-Christ. J'en ai rencontré aussi

(1) Saint Augustin dit clairement : « Le sacrement du Baptême de Jésus-Christ et de son corps, c'est-à-dire de l'Eucharistie.

(2) « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ.» (I *Corinth.*, III, 11.)

---

corporis ejus, quomodolibet vixerint; propter illud quod ait Dominus (*Joan.* 6) : « Si quis manducaverit ex hoc pane, non morietur in æternum. » (*Et cap.* 20.) Item sunt qui non omnibus habentibus Christi sacramentum, sed solum catholicis (quamvis male viventibus) hoc pollicentur, qui non solum sacramento, sed reipsa manducaverunt corpus Christi, in corpore ejus (quod est Ecclesia) constituti; etiam si postea in aliquam hæresim vel Gentilium idololatriam fuerint lapsi. (*Et cap.* 21.) Sunt autem qui propter id quod scriptum est (*Matth.* 23 et 24) : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit, » nonnisi in catholica Ecclesia perseverantibus (quamvis in ea male viventibus) hoc promittunt, quod merito fundamenti (id est, fidei) per ignem salventur (I *Cor.* 3) quo igne in ultimo judicio punientur mali. (*Et cap.* 25.) Sed omnibus his contradicit Apostolus, dicens (*Galat.* 6) : « Manifesta sunt opera carnis, quæ sunt immunditia, fornicatio, et his similia; quæ prædico vobis quoniam qui talia agunt, regnum Dei non possidebunt. » (*Et cap.* 26.) Si quis autem temporalia in corde suo præponit Christo, etsi videatur habere fidem Christi, non est tamen in eo *fundamentum* Christus, cui talia præponuntur : quanto magis si committat illicita, non præposuisse, sed postposuisse Christum convincitur. (*Et cap.*

qui pensent que la peine des flammes éternelles n'atteindra que ceux qui auront omis d'expier leurs péchés par de dignes aumônes ; c'est pour cela, disent-ils, que le souverain juge n'a voulu rappeler au jugement dernier que les aumônes qui ont été faites ou omises. Mais celui qui expie ses péchés par des aumônes proportionnées à ses fautes, devrait commencer par se faire l'aumône à lui-même ; car c'est une indignité que de se refuser à soi-même ce qu'il accorde à son prochain, lorsqu'il entend le Seigneur lui dire : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même, » et encore : « Ayez pitié de votre âme, en vous efforçant de plaire à Dieu. » Or, comment peut-on dire qu'il expie dignement ses péchés par ses aumônes, lui qui ne fait point à son âme l'aumône de plaire à Dieu ? Il faut donc faire des aumônes pour nous rendre Dieu favorable lorsque nous le prions de nous pardonner nos péchés passés, mais non pas dans la pensée que nous pouvons persévérer dans ces mêmes péchés, et que nous achetons par nos aumônes la liberté de faire le mal. Et si le Seigneur promet qu'il placera à sa droite ceux qui ont fait l'aumône, et à sa gauche ceux qui ont négligé ce devoir de charité, c'est qu'il veut nous apprendre toute la puissance de l'aumône pour effacer les péchés passés, mais non pas assurer à jamais l'impunité de ceux que l'on pourrait commettre.

Orig. Ou bien, l'on peut dire que le Seigneur ne récompense pas ici une seule espèce de justice, comme plusieurs le pensent; car quelque soit le précepte de Jésus-Christ qu'on accomplisse, on apaise la faim et la soif de Jésus-Christ, qui se nourrit et s'abreuve de la justice, et de la vérité des fidèles. De même nous couvrons de vêtements les membres glacés de Jésus-Christ, lorsque nous prenons le tissu de la

---

22.) Comperi etiam quosdam putare, eos solum arsuros illius æternitate supplicii, qui pro peccatis dignas eleemosynas facere negligunt : ideo judicem ipsum noluisse existimant commemorare aliud se esse dicturum, nisi eleemosynas, sive factas, sive non factas. (*Et cap.* 27.) Sed qui digne pro peccatis suis eleemosynas facit, prius eas facere incipit a seipso : indignum est enim ut ipse sibi non faciat qui facit in proximum ; cum audiat dicentem Deum (*Matth.* 22) : « Diliges proximum tuum sicut teipsum ; » itemque audiat (*Eccl.* 30) : « Miserere animæ tuæ placens Deo. » Hanc eleemosynam (id est, ut Deo placeat) non faciens animæ suæ, quomodo dignas pro peccatis suis facere eleemosynas dicendus est? Propter hoc ergo eleemosynæ faciendæ sunt, ut cum de præteritis peccatis deprecamur, exaudiamur : non ut in eis perseverantes licentiam malefaciendi nos per eleemosynas comparare credamus. Ideo autem Dominus a dextris eleemosynas ab eis factas, a sinistris non factas se imputaturum esse prædixit ; ut hinc ostenderet quantum valent eleemosynæ ad priora delenda, non ad perpetua impune committenda peccata.

Orig. (*ut sup.*) Vel non unius tantum justitiæ species remuneratur, sicut existimant multi : in qualibuscunque enim causis mandatum Christi quis fecerit, Christum cibat et potat, qui fidelium justitiam et veritatem manducat et bibit. Item Christo algenti teximus vestimen-

sagesse, pour enseigner aux autres la saine doctrine et les revêtir des entrailles de la miséricorde. Lorsque nous ornons notre cœur des différentes vertus chrétiennes pour recevoir Jésus-Christ ou ceux qui lui appartiennent, c'est Jésus-Christ voyageur que nous recevons dans la demeure de notre âme. Lorsque nous visitons un frère infirme dans la foi ou dans les bonnes œuvres, soit par la parole qui enseigne, soit par la réprimande, soit par la consolation, c'est Jésus-Christ lui-même que nous visitons. Enfin toute la terre est une véritable prison pour Jésus-Christ et pour ceux qui lui appartiennent, et qui, pendant cette vie, sont comme des prisonniers enchaînés dans les nécessités de la nature humaine. Toutes les fois donc que nous faisons du bien à nos frères, nous les visitons dans leur prison, et Jésus-Christ dans leur personne.

---

tum accipientes sapientiæ texturam; adeo ut per doctrinam aliquos doceamus, et induamus eos viscera misericordiæ. Quando et præparamus cor nostrum diversis virtutibus ad receptaculum ejus, vel illorum qui sunt ipsius, ipsum peregrinantem suscipimus in domum pectoris nostri. Item cum fratrem infirmum (sive in fide, sive in bono opere) visitaverimus, aut per doctrinam, aut per increpationem aut per consolationem, ipsum Christum visitamus. Deinde omne quod hic est, carcer est Christi, et eorum qui sunt ejus, qui sunt in hoc mundo degentes, quasi etiam in carcere naturæ necessitate constricti. Cum ergo bonum opus in eis fecerimus, visitamus eos in carcere, et Christum in eis.

CHAPITRE XXVI.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-2. — Pourquoi Notre-Seigneur annonce que sa passion approche après avoir prédit la gloire de son second avénement. — Ordre des événements depuis l'arrivée de Jésus à Béthanie. — Différence entre la Pâque et le jour des azymes. — Que signifie le mot Pâque. — Pourquoi Notre-Seigneur dit-il : *La Pâque se fera?* — Pourquoi prédit-il à l'avance sa passion à ses disciples ?

℣. 3-5. — Préparatifs de la passion du Sauveur. — Quels étaient les prêtres et les anciens du peuple. — D'où venait qu'il y avait alors plusieurs grands-prêtres. — Double circonstance qui rend ces grands-prêtres inexcusables. — Pourquoi tiennent-ils conseil pour se saisir de Jésus. — Pourquoi veulent-ils se saisir de lui secrètement et non pendant la fête de Pâque? — Diversité des sentiments parmi le peuple à l'égard de Jésus. — Quelles étaient les préoccupations des princes des prêtres. — Ce qui les fit changer de résolution. — Dessein bien marqué de la providence de Dieu qui leur donne le pouvoir de se saisir de Jésus à la fête de Pâque.

℣. 6-13. — Comment Judas fut amené à conclure avec les Juifs le traité qui devait leur livrer le Sauveur. — D'où venait à Simon le nom de lépreux. — Quel était ce vase d'albâtre et ce parfum précieux. — La femme dont parle ici saint Matthieu et qui paraît être Marie, sœur de Marthe, est-elle la même que la femme pécheresse et Marie Magdeleine, ou sont-ce trois personnes différentes, comme paraît l'indiquer Origène? — Celle qui répandit le parfum sur la tête, est-elle la même qui le répandit sur les pieds? — Peut-on admettre que celle dont il est ici question soit la femme pécheresse? — Pourquoi l'Evangéliste rappelle-t-il que Simon était lépreux? — Dans quel dessein cette femme s'approcha de Jésus. — Circonstance qui milite en faveur de la différence entre cette femme et la sœur de Lazare. — Circonstance qui paraît appuyer l'identité de cette femme d'une part, et d'autre part de la pécheresse et de la sœur de Lazare. — Peut-on admettre que cette femme répandit à la fois le parfum sur la tête et sur les pieds? — Dans quelle intention le Sauveur a-t-il permis l'action de cette femme? — Y a-t-il ici contradiction pour le temps entre saint Matthieu et saint Marc d'une part, et saint Jean de l'autre? — Pourquoi les disciples s'indignent-ils de cette action? — N'y eut-il que Judas pour s'indigner? — Pourquoi tient-il ce langage? — Pourquoi Jésus a pour agréable ce parfum répandu. — Pourquoi réprimande-t-il ses disciples avant de prendre la défense de cette femme? — Pourquoi ne devait-on pas incriminer la conduite de ceux qui assistaient Jésus de leurs biens temporels? — Comment concilier ces paroles : *Vous ne m'aurez pas toujours*, avec ces autres : *Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* — A qui Notre-Seigneur dit-il : Vous aurez toujours des pauvres avec vous? — Comment cette femme a fait cette action en vue de la sépulture du Sauveur. — Comment Jésus la console et glorifie son pieux dévouement. — Connaissance que Jésus avait de l'avenir. — Comment cette prédiction a reçu son accomplissement. — Pourquoi Notre-Seigneur n'a-t-il point promis de récompense particulière à cette femme? — Pourquoi dans le sens mystique Jésus

s'arrête à Béthanie, et que signifie le parfum répandu. — Que figure cette femme. — Que représentent les disciples qui murmurent de cette action.

ỳ. 14-15 — Suite et ordre du discours de Notre-Seigneur. — Pourquoi Judas alla-t-il trouver les princes des prêtres? — Que signifient ces paroles de l'Evangéliste : *Il s'en alla.* — Pourquoi l'appelle-t-il l'un des douze? — Pour quel motif Judas abandonne-t-il Jésus? — Circonstances qui rendent plus coupable son infâme marché. — Quels sont ceux qui ressemblent ici à Judas. — Signification mystérieuse des trente deniers. — Quelle était cette occasion favorable que cherchait Judas? — Imitateurs de Judas.

ỳ. 16-19. — Suite de l'histoire de la passion. — Quel était ce premier jour des azymes. — Pourquoi Jésus n'a-t-il pas souffert la nuit même où on immolait l'agneau pascal? — Judas se trouvait-il parmi les disciples lorsqu'ils s'approchèrent de Jésus pour lui demander où il fallait préparer la Pâque? — Preuve que ni Jésus ni ses disciples n'avaient de maison ou d'asile. — Pourquoi saint Matthieu fait-il dire à Notre-Seigneur : *Allez chez un tel*, sans désigner autrement cet homme? — Intention du Sauveur en parlant ainsi à ses disciples. — Peut-on s'autoriser de ce que Jésus a célébré la Pâque légale pour nous imposer cette obligation?

ỳ. 20-25. — Dans quel dessein Notre-Seigneur prédit-il à ses disciples qu'un d'eux doit le trahir? — Pourquoi se met-il à table lorsque le soir fut venu? — Pourquoi parle-t-il de la trahison de Judas pendant qu'ils étaient à table? — Pourquoi en parle-t-il en termes généraux? — Pourquoi après la question de ses disciples le désigne-t-il plus clairement sans le nommer? — Dans quelle intention a-t-il permis que Judas portât la main avec lui dans le plat? — Quel était ce plat? — Noirceur de la malice du traître Judas. — Sa persévérance dans le mal. — Pourquoi le Sauveur prédit-il le châtiment qui l'attend? — Dans quel sens faut-il entendre ces paroles : *Le Fils de l'homme s'en va.* — Dessein du Sauveur en parlant de la sorte. — Pourquoi dit-il : *Malheur à l'homme par le moyen duquel le Fils de l'homme est trahi?* — Quels sont ceux à qui le même châtiment est réservé. — Véritable signification de ces paroles : *Il eut mieux valu pour lui ne jamais exister.* — Dans quelle intention le traître Judas interroge son divin Maître comme les autres disciples. — Pourquoi Notre-Seigneur lui fait cette réponse pleine de douceur : *Vous l'avez dit.*

ỳ. 26. Institution de la véritable Pâque. — De ce que les disciples n'étaient pas à jeun lors de l'institution de l'Eucharistie, doit-on blâmer l'usage de l'Eglise qui prescrit de ne la recevoir qu'à jeun? — Pourquoi Notre-Seigneur veut-il terminer le repas de la cène par l'institution de cet auguste mystère? — Pourquoi donne-t-il son corps et son sang sous une autre forme? — Pourquoi nous donne-t-il son corps et son sang sous les apparences de substances qui sont le résultat de plusieurs choses réduites en une seule? — Pourquoi choisit-il les fruits de la terre? — Les mystères des chrétiens sont antérieurs à ceux des Juifs. — Le pain que choisit Notre-Seigneur était-il du pain de froment? — Etait-ce du pain azyme? — Pourquoi l'Eglise de Rome se sert-elle de pain azyme dans la célébration des saints mystères? — Efficacité des paroles de la consécration. — Judas reçut-il le corps du Seigneur? — Exemple que le Sauveur laisse à l'Eglise par cette conduite. — Comment le corps du Sauveur devient dans la communion notre nourriture sans subir aucune altération. — Il ne suffit pas de manger la chair de Jésus-Christ.

℣. 27-29. Combien notre salut donne de joie à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Pourquoi rend-il grâces à Dieu en prenant le calice? — Pourquoi boit-il son sang le premier? — Comment son sang est le sang de la nouvelle alliance. — Pourquoi prédit-il de nouveau sa passion en présentant son sang à ses disciples? — Pourquoi Jésus nous a enseigné à offrir le pain et le vin dans la célébration des saints mystères, et à consacrer la sainte Eucharistie sous les deux espèces. — Que signifie le mélange de l'eau et du vin dans ce calice. — Allusion que fait le Sauveur à sa résurrection. — Quel est ce vin nouveau qu'il doit boire avec ses disciples dans le royaume de son Père. — Explication spirituelle de ces paroles. — Que signifie ce vin nouveau. — Que signifient ces paroles : *Avec vous.*

℣. 30-35. — Quel est cet hymne que Jésus et ses disciples récitent après la réception de la sainte Eucharistie. — Pourquoi les conduit-il ensuite sur la montagne des Oliviers? — Nécessité de l'action de grâces après la communion. — Pourquoi leur prédit-il qu'il sera pour eux une occasion de scandale? Pourquoi ajoute-t-il : *Pendant cette nuit?* — Pourquoi cite-t-il à l'appui de ses paroles, la prophétie de Zacharie? — Prédiction de sa résurrection. — Pourquoi leur annonce-t-il qu'il les précédera dans la Galilée? — Comment les Apôtres, témoins de tant de miracles et de prodiges, ont pu être scandalisés au sujet de leur divin Maître. — Témérité de Pierre qui ose contredire Jésus-Christ. — Ce que nous apprend la conduite de cet Apôtre. Comment concilier le récit différent des Evangélistes sur la conduite présomptueuse de Pierre et son triple renoncement. — Les paroles du Sauveur : *Vous serez tous scandalisés,* rendaient-elles nécessaire la chute de Pierre? — Comment Pierre ne sait pas ce qu'il dit en promettant de mourir pour son divin Maître. — Sous quelle impression fait-il cette promesse?

℣. 36-38. — Quel est ce lieu appelé Gethsémani où Jésus conduit ses disciples, et pourquoi s'y retire-t-il après la cène? — Pourquoi recommande-t-il à ses disciples de s'asseoir et de l'attendre pendant qu'il irait prier? — — Comment le Sauveur pouvait-il prier Dieu, lui dont l'âme était unie au Verbe de Dieu en unité de personne? — Exemple qu'il nous donne. — Que nous enseigne-t-il à demander dans nos prières? — Pourquoi prend-il avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée? — Comment expliquer cette tristesse que le Fils de Dieu éprouve au jardin des Olives? — Est-ce la crainte de la mort qui produisait cette tristesse? — Quelles en étaient les véritables causes. — Cette tristesse prouve qu'il s'était véritablement revêtu de notre nature, d'un corps et d'une âme semblables aux nôtres. — Comment toutes nos passions ont existé en Jésus-Christ naturellement et d'une manière supérieure à la nature. — Que signifient ces paroles : *Mon âme est triste jusqu'à la mort.* — Pourquoi s'avance-t-il seul pour prier en laissant les trois disciples qu'il a pris avec lui?

℣. 39-44. — Pourquoi avait-il emmené ces trois disciples avec lui? — Sentiments que le Sauveur fait éclater dans sa prière. — Dans quel sens prie-t-il que ce calice s'éloigne de lui, et que signifie ce calice? — Comment cette prière prouve l'existence de deux volontés en Jésus-Christ. — Nécessité de soumettre la volonté humaine à la volonté divine. — Actes héroïques que cette parole a inspirés. — Les Apôtres ne peuvent même veiller une heure en l'absence de Jésus. — Pourquoi reproche-t-il particulièrement à Pierre de n'avoir pu veiller avec lui? — Recommandation qu'il leur fait de la vigilance

et de la prière. — Raison de ce double précepte. — La chair est-elle faible et l'esprit prompt dans tous les hommes? — Que prouve la prière de Jésus répétée une deuxième et une troisième fois. — Cause de l'assoupissement des Apôtres. — Exemple de la persévérance dans la prière.

℣. 45-46. — Pourquoi Notre-Seigneur engage-t-il ses disciples à prendre du repos, alors ce semble qu'il était plus nécessaire que jamais de veiller? — Comment faut-il entendre ces paroles : *Dormez maintenant et reposez-vous?* — Raison de la conduite différente de Notre-Seigneur lorsqu'il revint trouver ses disciples. — Comment il leur montre que tout se faisait par suite d'une disposition toute divine. — Comment Notre-Seigneur Jésus-Christ est encore aujourd'hui livré entre les mains des pécheurs. — Pourquoi va-t-il de lui-même à la rencontre de ses ennemis qui viennent pour se saisir de lui? — Comment concilier ces paroles : *Dormez maintenant et reposez-vous,* avec ces autres : *Levez-vous, allons?*

℣. 47-50. — Comment l'Evangéliste appelle-t-il encore Judas un des douze? — Pourquoi les princes des prêtres avaient-ils envoyé avec lui une grande troupe de gens armés? — Pourquoi Judas donna un signe pour faire connaître Jésus qui était connu de tous les habitants de la Judée. — Pourquoi le Sauveur reçoit le baiser du traître Judas. — Quels sont ceux qui, à l'exemple de Judas, trahissent Jésus par un baiser. — Pourquoi appelle-t-il Judas : *Mon ami?* — Comment nous avons gagné à l'infâme trafic de Judas et des ennemis du Sauveur.

℣. 51-53. — Comment les Apôtres pouvaient-ils avoir des glaives avec eux? — Que signifie cette action de Pierre coupant l'oreille droite au serviteur du grand-prêtre appelé Malchus. — Pourquoi Notre-Seigneur réprime le zèle de son disciple. — Quels sont ceux qui doivent périr par le glaive, parce qu'ils se sont servis du glaive. — Comment le Sauveur prouve à ses disciples que c'était volontairement qu'il souffrait tous ces attentats.

℣. 54-58. — Comment Notre-Seigneur fait voir à ses ennemis l'absurdité et l'indignité de leur conduite. — Pourquoi ne s'étaient-ils pas emparé de lui dans le temple? — Pourquoi le Sauveur a consenti à être pris par eux. — Pourquoi tous ses disciples prirent alors la fuite. — Que représentent ces disciples. — Quel était ce Caïphe chez qui Jésus fut conduit. — Pourquoi conduisirent-ils Jésus chez lui? — Pourquoi Pierre le suivait de loin et entre-t-il dans l'intérieur de la cour du grand-prêtre?

℣. 59-68. — Apparence de justice que les ennemis du Sauveur veulent donner à leurs criminels desseins. — Impossibilité pour eux de trouver un seul témoin à charge contre Jésus. — Comment ceux qui se présentent enfin, peuvent-ils être appelés faux témoins, puisqu'ils ne rapportent que ce que le Sauveur a dit lui-même? — Pourquoi ne l'accusent-ils pas aussi, comme ils l'ont fait bien souvent, d'avoir violé le jour du Sabbat? — Fureur aveugle et impatience du grand-prêtre. — Pourquoi le Sauveur ne devait-il pas ré-répondre à la question qui lui était adressée? — Ce que nous enseigne le silence du Sauveur. — Est-il permis à un chrétien d'en adjurer un autre? — Convenait-il au Seigneur de répondre à l'adjuration du grand-prêtre? — Comment il lui répond pour le convaincre et le condamner. — Nouvel accès de fureur du grand-prêtre. — Ce que signifie l'action du grand-prêtre déchirant ses vêtements. — Violence qu'il fait à ceux qui l'entourent en les forçant de prononcer aussitôt la sentence de condamnation. — Comment les ennemis du

Sauveur peuvent-ils qualifier de blasphème la déclaration qu'il vient de faire? — Erreur monstrueuse dans laquelle ils tombent — Langage outrageant qu'ils tiennent à Jésus. — Leçons de patience que nous donne notre divin Maître. — Que représentent ceux qui lui crachent au visage.

ỳ. 69-75. — Conduite inconséquente et lâche de Pierre. — Pourquoi est-ce par une femme qu'il est d'abord reconnu? — Pourquoi Dieu permit cette hésitation coupable du premier de ses Apôtres. — Circonstances de son triple renoncement. — Peut-on dire avec certains auteurs que Pierre n'a pas nié en Jésus-Christ le Dieu, mais l'homme? — Comment renie-t-on Jésus-Christ? — Pierre parlait-il une autre langue que ceux qui étaient présents? — Combien sont dangereux et funestes les entretiens avec les méchants. — Triste progression dans les trois renoncements de Pierre. — Que représente son triple renoncement. — Que figure le coq qui lui rappelle la prédiction du Sauveur. — Puissance du regard de Jésus. — Larmes et pénitence de Pierre.

ỳ. 1, 2. — *Or, il arriva que lorsque Jésus eut achevé tous ses discours, il dit à ses disciples : Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours, et que le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié.*

S. Hil. (*can.* 28 *sur S. Matth.*) Après avoir prédit que son second avénement aurait lieu dans tout l'éclat de sa gloire, Notre-Seigneur annonce que sa passion approche, pour faire comprendre à ses disciples l'union étroite qui existe entre le mystère de la croix et la gloire de l'éternité : « Et Jésus ayant achevé tous ses discours. » — Rab. C'est-à-dire touchant la fin du monde et le jour du jugement, ou bien pour signifier qu'il avait achevé toutes les œuvres et toutes les prédications qui étaient l'objet de sa mission, depuis le commencement de l'Evangile jusqu'à sa passion. — Orig. (*Traité* XXXV *sur S. Matth.*) L'Evangéliste ne dit pas simplement : Tous les discours, mais : « Tous ces discours, » car le Sauveur devait encore en prononcer d'autres avant d'être livré à ses ennemis.

« Et il dit à ses disciples : Vous savez que la Pâque se fera dans

---

CAPUT XXVI.

Et factum est cum consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit discipulis suis : Scitis quia post biduum Pascha fiet, et Filius hominis tradetur ut crucifigatur.

Hilar. (*Can.* 28, *in Matth.*) Post sermonem quo venturum se Dominus in reditu claritatis ostenderat, nunc passurum esse se admonet, ut sacramentum crucis admixtum esse gloriæ æternitatis agnoscerent : unde dicitur : « Et factum est cum consummasset Jesus sermones hos omnes. » Rab. Scilicet de consummatione seculi et de die judicii : vel quia ab initio Evangelii usque ad passionem omnia faciendo et prædicando compleverat. Orig. (*Tract.* 35, *in Matth.*) Non simpliciter autem dixit *omnes*, sed, *hos omnes :* adhuc enim opportebat eum etiam alios loqui sermones priusquam traderetur.

Sequitur : « Dixit discipulis suis :

deux jours. » Rab. (1) Comme nous le voyons également dans saint Jean, Jésus vint à Béthanie six jours avant la Pâque, et, de là, se rendit à Jérusalem, où il fit son entrée monté sur un ânon, et c'est alors qu'il faut placer tous les événements qui eurent lieu à Jérusalem, d'après le récit des Evangélistes. Quatre jours s'étaient donc écoulés depuis l'arrivée de Jésus à Béthanie, puisque deux jours seulement le séparait de la Pâque. Il y a cette différence entre la Pâque et le jour des azymes, que le nom de Pâque était spécialement réservé au jour où on immolait, sur le soir, l'agneau pascal (2), c'est-à-dire au quatorzième jour de la lune du premier mois; et le quinzième jour qui correspond à la sortie du peuple juif de l'Egypte, avait lieu la fête des azymes. Cependant, les Evangélistes prennent indifféremment un jour pour l'autre. — S. Jér. Le mot Pâque (en hébreu פסח (*phasach*) ou passage ne vient pas du mot grec πασχεῖν (souffrir), et ne signifie point passion, mais passage, parce qu'en effet l'ange exterminateur, en voyant le seuil des portes des Israélites marqué du sang de l'agneau, passa sans les frapper (*Exod.*, XII), ou bien, parce que le Seigneur passa lui-même au-dessus d'eux pour venir au secours de son peuple. — Remi. Ou bien encore, ce nom vient de ce que le peuple d'Israël, délivré par la puissance du Seigneur, a passé de la servitude d'Egypte à la vraie liberté. — Orig. Notre-Seigneur ne dit pas : La Pâque sera ou viendra, mais « se fera, » pour montrer qu'il ne voulait point parler de la pâque qui se célébrait conformément à la loi (*Exod.*, I, II), mais d'une pâque nouvelle, telle qu'on ne l'avait point faite jus-

(1) Ce passage est emprunté à saint Augustin, liv. III *De l'accord des Evangélistes.*

(2) Ce jour s'appelait la Pâque à cause de l'agneau qu'on y immolait, mais par extension on appelait ainsi tous les jours des Azymes, comme l'auteur du livre des *Actes*, lorsqu'il raconte que « le roi Hérode faisait garder Pierre en prison pendant les jours des azymes, parce qu'il voulait le faire mourir publiquement après la Pâque. » (*Actes*, XII, 4.)

Scitis quia post biduum pascha fiet. » Rab. Sicut etiam ex Joannis narratione colligitur (cap. 12) ante sex dies Paschæ venit Jesus in Bethaniam; inde venit Hierusalem sedens super asellum; postea geruntur ea quæ narrantur Hierosolymis gesta. Ex illo ergo die quo venit in Bethaniam, intelligimus consummatum quatriduum, ut occurreret dies ante biduum Paschæ. Hoc autem inter Pascha et azyma distat, quod *Pascha* ipse solus dies appellatur in quo agnus occidebatur ad vesperam : hoc est, decima quarta luna primi mensis; decima quinta autem luna, quando egressus est populus de Ægypto, succedat festivitas azymorum. Verum Evangelistæ unum pro altero ponere solent. Hier. Pascha autem (quod hebraice dicitur *phase*), non a *passione*, ut plerique arbitrantur (sive a verbo, πασχεῖν, quod est *pati*), sed a *transitu* nominatur, eo quod exterminator videns sanguinem in foribus Israëlitarum, pertransierit, nec percusserit eos (*Exod.* 12), vel ipse Dominus præbens auxilium populo suo desuper ambulaverit. Remig. Sive quia auxiliante Domino populus israeliticus liberatus ab ægyptiaca servitute, transivit ad libertatem. Orig. (*ut sup.*) Non autem dixit : « Post biduum Pascha erit aut veniet, » ne ostenderet illud Pascha futurum quod fieri solebat secundum legem (*Exod.*, 1, 2), sed *Pascha fiet*;

qu'alors. — REMI. Le mot pâque a un sens mystérieux, parce que c'est en ce jour que Jésus-Christ a passé du monde à son Père, de la corruption à l'incorruptibilité, de la mort à la vie ; ou bien, parce qu'il a délivré le monde de l'esclavage du démon par son passage plein de grâce. Après les deux jours de la brillante lumière que répandent l'Ancien et le Nouveau Testament, la véritable pâque est célébrée (1) ; nous célébrons aussi notre Pâque ou notre passage, si nous laissons les choses de la terre pour nous hâter de nous diriger vers les choses du ciel.

ORIG. Le Sauveur prédit à ses disciples qu'il sera livré, en ajoutant : « Et le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. » Il les avertit d'avance, dans la crainte qu'ils ne soient stupéfaits et interdits en voyant leur maître attaché à la croix sans avoir été préparés. Il se sert de cette expression impersonnelle : « Il sera livré, » parce que Dieu l'a livré par miséricorde pour le genre humain ; Judas par avarice ; le démon par la crainte de voir les enseignements du Sauveur arracher les hommes à sa puissance, et il ne voyait pas que le genre humain serait bien plus efficacement délivré par la mort de Jésus-Christ qu'il ne l'avait été par sa doctine et par ses miracles.

℣. 3, 4. — *Alors les princes des prêtres et les anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle du grand-prêtre appelé Caïphe, et tinrent conseil ensemble pour trouver moyen de se saisir de Jésus par ruse et de le faire mourir. Et ils disaient : Il ne faut point que ce soit pendant la fête, de peur qu'il ne s'élève quelque tumulte parmi le peuple.*

LA GLOSE (2). L'Evangéliste nous raconte les préparatifs de la passion

(1) C'est-à-dire l'immolation du Christ dont saint Paul dit : « Jésus-Christ, notre agneau pascal, a été immolé. » (1 *Cor*, V, 7.)
(2) Saint Anselme.

---

hoc est, quale nunquam factum fuerat. REMIG. Mystice enim *Pascha* dicitur quia ea die Christus transivit de mundo ad Patrem, de corruptione ad incorruptionem, de morte ad vitam; sive quia salubri transitu a dæmoniaca servitute mundum redemit. HIER. Post duos etiam dies clarissimi luminis Veteris et Novi Testamenti, verum pro mundo celebratur Pascha : transitus etiam noster (id est, phase) ita celebratur, si terrena dimittentes, ad cœlestia festinemus.

ORIG. (*ut sup.*) Prædicit autem discipulis se tradendum, cum subdit : « Et Filius hominis tradetur ut crucifigatur ; » præmonens eos ne priusquam audiant quæ fuerant futura, subito videntes tradi magistrum ad crucem, obstupescant. Ideo autem impersonaliter posuit, *traditur*, quia Deus tradidit eum propter misericordiam circa genus humanum, Judas propter avaritiam; sacerdotes propter invidiam; diabolus propter timorem (ne evelleretur de manu ejus genus humanum per doctrinam ipsius), non advertens quoniam magis fuerat eripiendum genus humanum per mortem ipsius, quam ereptum fuerat per doctrinam et miracula.

Tunc congregati sunt principes sacerdotum et seniores populi in atrium principis sacerdotum, qui dicebatur Caiphas; et consilium fecerunt, ut Jesum dolo tenerent et occiderent. Dicebant autem : Non in die festo, ne forte tumultus fieret in populo.

GLOSSA. Ostendit Evangelista apparatum et machinationem dominicæ pas-

que Jésus-Christ venait d'annoncer et les noires intrigues qui la précédèrent : « Alors les princes des prêtres s'assemblèrent, » etc. (1). — Remi. L'expression « Alors, » rattache cette circonstance à ce qui précède ; « Alors, » c'est-à-dire avant la célébration de la Pâque. — Orig. Ce n'étaient point de vrais prêtres ni de véritables anciens, mais les prêtres et les anciens d'un peuple qui n'avait que l'apparence du peuple de Dieu, et qui était en réalité un vrai peuple de Gomorrhe. Ils ne comprirent pas que Jésus était le souverain Pontife de Dieu, et ils lui tendirent des piéges ; ils ne reconnurent pas en lui le premier-né de toute créature, celui qui précède tous les hommes par l'ancienneté de son origine (2), et ils tinrent conseil contre lui.

S. Chrys. (*hom.* 79.) Pleins de leurs projets iniques, ils viennent trouver le prince des prêtres, pour demander le pouvoir d'agir à

(1*) Pour bien comprendre quel était ce grand conseil des Juifs que nous allons voir réunir tous ses efforts pour faire prononcer la sentence de mort contre Jésus, il est important de se rappeler de quels éléments il se composait. Le grand conseil ou le sanhédrin était composé de trois chambres, à peu près comme les cours de justice parmi nous : celle des scribes ou docteurs de la loi; celle des prêtres, qui s'appelaient grands-prêtres ou archiprêtres, et celle des anciens. Ces trois chambres étaient présidées par le Nasi, l'Ab-Bethdin et le Chacam. Chaque chambre était ordinairement composée de 23 membres : ce qui, avec le Nasi et le grand-pontife, faisait en tout 71 personnes, comme Dieu l'avait ordonné par Moïse. Mais, de même que c'était Moïse et non pas Aaron qui était à la tête des juges, ainsi ce n'était pas le grand-prêtre, mais le Nasi, qui était président de tout le sanhédrin, et qui, en cette qualité, était en même temps et le chef de la tradition, et le président de la cour de justice, et le grand-maître de l'école ou de l'académie des rabbins. — Le conseil des docteurs de la loi était présidé par Gamaliel, de la race de David et petit-fils du célèbre Hillel. Il était pharisien et comptait parmi ses disciples l'apôtre saint Paul. — Le conseil des grands-prêtres était présidé par Caïphe, qui, nommé pontife par le gouverneur Gratus, était monté sur le siége suprême sous le gouvernement de Pilate. — La chambre des anciens du peuple était composée des Israélites versés dans la connaissance de la loi et choisis parmi les personnages les plus considérables de la nation.

Mais ce fut le collége des prêtres qui eut la principale part dans le jugement du Sauveur et dans la sentence qui le condamna à mort. L'influence du grand-prêtre s'exerça sans contrôle dans la réunion du sanhédrin qu'il convoqua de son chef et présida à la place du Nasi. C'est là ce qui explique comment, dans les diverses assemblées qui se tinrent pour juger et condamner Notre-Seigneur Jésus-Christ, les évangélistes ne font aucune mention du président du grand conseil; soit qu'il ait voulu se tenir à l'écart, craignant le fanatisme et la fureur du pontife et des prêtres contre Jésus, soit que les princes des prêtres, au contraire, aient eu peur de lui et de ses collègues. (Voyez pour plus de développements : *Vie de N.-S. J.-C.*, par le docteur Sepp, section VI, chapitres 23, 24, 25, 26.)

Cependant, suivant quelques autres, le grand pontife qui portait le titre de Père du sanhédrin, occupait à cette époque la première place, même en présence du Nasi ou prince, convoquait de son chef le sénat de la nation, et se contentait parfois du tiers de l'assemblée pour ouvrir la séance, ce qui expliquerait l'influence toute-puissante du collége des prêtres dans le jugement et la condamnation de Notre-Seigneur.

(2) Quant à sa génération éternelle, comme Fils de Dieu.

---

sionis, quam Christus prænuntiaverat : unde dicit : « Tunc congregati sunt principes sacerdotum. » Remig. Quod autem dicit, *tunc*, superioribus verbis conjungitur, id est, antequam Pascha celebraretur. Orig. (*ut sup.*) Non autem veri sacerdotes et seniores, sed illius qui videbatur populus Dei ; vere autem erat populus Gomorrhæ, non intelligentes summum sacerdotem Dei, insidiati sunt ei ; et non cognoscentes « primogenitum universæ creaturæ, » etiam seniorem omnibus consiliati sunt contra eum.

Chrys. (*in homil.* 79, *ut sup.*) Iniqua vero negotia tentantes, ad principem sacerdotum veniunt, inde volentes potes-

celui qui aurait dû s'opposer à leurs desseins. Il y avait alors plusieurs grands prêtres, quoique, d'après la loi, il ne devait y en avoir qu'un seul, ce qui prouve un commencement de dissolution et de décadence dans le peuple juif, car Moïse avait établi qu'il n'y aurait qu'un seul grand prêtre, et qu'on ne lui donnerait un successeur qu'après sa mort; mais, dans la suite, la dignité de grand prêtre devint annuelle. L'Evangéliste appelle donc ici princes des prêtres ceux qui avaient été revêtus de cette dignité. — Remi. Or, ce qui les rend inexcusables, c'est cette double circonstance : qu'ils étaient grands prêtres, et qu'ils se réunissent pour faire le mal, car plus le nombre de ceux qui s'assemblent pour concerter un crime est grand, plus ils sont distingués par leur dignité, par leur position, par leur naissance, plus le crime qu'ils commettent devient énorme, et plus aussi le châtiment qui les attend est terrible. L'Evangéliste ajoute, pour montrer la simplicité et l'innocence du Seigneur : « Afin de se saisir de lui par ruse et de le faire mourir. » Comme ils ne pouvaient trouver aucun motif légitime de le faire mourir, ils tinrent conseil pour se saisir de lui par la ruse et le mettre à mort. — S. Chrys. (*hom.* 79.) Ils tinrent donc conseil pour se saisir de lui secrètement et le faire mourir, car ils craignaient le peuple, et ils voulaient attendre que la fête de Pâque fut passée. « Et ils disaient : Il ne faut point que ce soit pendant la fête. » Le démon ne voulait pas que le Christ souffrît pendant la fête de Pâque, pour ne point donner un trop grand éclat à son supplice. Quant aux princes des prêtres, peu sensibles à la crainte de Dieu et à l'énormité bien plus grande d'un crime commis pendant cette grande fête, ils n'étaient préocc upés que d'une crainte toute humaine, c'est-à-dire que l'arrestation de Jésus ne suscitât quelque tumulte parmi le peuple. » —

---

tatem accipere, unde prohiberi oportebat. Multi autem erant tunc principes sacerdotum, lex vero unum esse volebat; unde manifestum est quod judaica dissolutio accipiebat principium : Moyses enim unum principem sacerdotum esse jussit, et eo mortuo alterum fieri : postea vero annui facti sunt. Eos igitur ait hic principes sacerdotum, qui de principibus sacerdotum erant. Remig. Condemnantur autem isti, et quia congregati sunt, et quia principes sacerdotum fuerunt : quo enim plures ad peragendum aliquod malum conveniunt, et quo sublimiores, et clariores, et nobiliores fuerint, eo deterius habetur malum quod committitur, et eo major pœna illis præparatur. Ad ostendendam autem Domini simplicitatem et innocentiam, addidit Evangelista : « Ut Jesum dolo tenerent et occiderent : » in quo enim nullam mortis causam invenire poterant, consilium in eum fecerunt, ut dolo tenerent et occiderent. Chrys. (*in homil.* 80, *ut sup.*) Consiliati sunt ergo, ut tenerent eum occulte, et interimerent : formidabant autem populum, ideoque expectabant festivitatem præterire : propter quod sequitur : « Dicebant autem : Non in die festo : » diabolus nolebat enim in Pascha Christum pati, ut non manifestam ejus constitueret passionem. Principes autem sacerdotum, non ea quæ Dei sunt, timuerunt (ne scilicet peccato in hoc tempore peracto, major eis inquinatio fieret), sed ubique quæ humana sunt, cogitabant : unde sequitur : « Ne forte tumultus fieret in populo. » Orig. (*ut sup.*) Propter

ORIG. Car les sentiments du peuple étaient différents : les uns aimaient Jésus-Christ, les autres le haïssaient ; les uns croyaient en lui, les autres n'y croyaient pas.

S. LÉON. (*serm. pour le jour de Pâque.*) (1) Les princes des prêtres prenaient des mesures pour qu'aucun tumulte n'eût lieu dans ce saint jour de fête ; mais ce qui les préoccupait, ce n'était pas la solennité du jour, c'était l'exécution de leur crime, et ils redoutaient qu'une sédition ne vînt à éclater pendant la principale fête de l'année, non pas dans la crainte que le peuple ne se rendît coupable, mais de peur que Jésus ne vînt à leur échapper. — S. CHRYS. (*hom.* 79.) Mais l'excès même de leur méchanté les fit changer de résolution, et ayant trouvé un traître à leur disposition, ils firent mourir Jésus-Christ pendant la fête même de Pâque. — S. LÉON. (*comme précéd.*) Nous devons reconnaître que c'est par un dessein bien marqué de la providence de Dieu que les princes des Juifs, qui avaient si souvent cherché l'occasion de satisfaire leur fureur contre Jésus-Christ, ne reçurent le pouvoir de l'exercer contre lui qu'à la fête de Pâque. Il fallait en effet que les promesses annoncées depuis si longtemps par des mystères figuratifs eussent un accomplissement visible et éclatant, que le véritable agneau prît la place de celui qui l'avait figuré, et qu'un sacrifice unique tînt lieu désormais des victimes multipliées de l'ancienne loi. Afin donc que les ombres s'évanouissent devant la réalité, et que les figures disparaissent en présence de la vérité, une victime succède à une victime, le sang est remplacé par le sang, et la solennité légale reçoit son accomplissement en faisant place à une autre.

℣. 6-13. — *Or Jésus étant à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux,*

(1) Ou plutôt le 7me sur la Passion.

diversa studia populi diligentis Christum, et odientis ; credentis, et non credentis.

LEO Papa (*in Serm. de Pascha.*) Providentibus ergo principibus ne in sancto die tumultus oriretur, non festivitati sed facinori studebatur : seditiones enim turbarum fieri in præcipua solemnitate metuebant, non ut populus non peccaret, sed ne Christus evaderet. CHRYS. (*in hom.* 79, *ut sup.*) Sed tamen furore ferventes, immutati sunt a suo consilio ; quia enim traditorem invenerunt, in ipsa festivitate Christum occiderunt. LEO Papa (*in Serm. de Pasc., ut sup.*) Divino autem intelligimus dispositum fuisse consilio ut Judæorum principes qui sæviendi in Christum occasiones sæpe quæsierant, nonnisi in solemnitate paschali exercendi furoris sui acciperent potestatem : oportebat enim ut manifesto implerentur effectu, quæ diu figurato fuerant promissa mysterio ; ut ovem significativam vera removeret ovis ; et uno expleretur sacrificio variarum differentia victimarum. Ut ergo umbræ cederent corpori, et cessarent imagines sub præsentia veritatis, hostia in hostiam transit ; sanguine sanguis aufertur ; et legalis festivitas, dum mutatur, impletur.

Cum autem esset Jesus in Bethania in domo Simonis leprosi, accessit ad eum mulier habens

une femme s'approcha de lui, tenant un vase d'albâtre rempli d'un parfum de grand prix, et le répandit sur sa tête lorsqu'il était à table. Ce que voyant les disciples, ils s'indignèrent et dirent : A quoi bon cette perte? Car on aurait pu vendre ce parfum bien cher et en donner l'argent aux pauvres. Mais Jésus, sachant ce qu'ils disaient, leur dit : Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme? Ce qu'elle vient de faire envers moi est une bonne œuvre. Car vous avez toujours des pauvres parmi vous; mais pour moi, vous ne m'avez pas toujours. Et lorsqu'elle a répandu ce parfum sue mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir par avance. Je vous dis en vérité que partout où sera prêché cet Evangile, c'est-à-dire dans tout le monde, on racontera à la louange de cette femme ce qu'elle vient de faire.

Après nous avoir fait connaître le conseil que tinrent les princes des prêtres pour faire mourir Jésus, l'Evangéliste va nous apprendre comment ils le mirent à exécution, en nous racontant comment Judas conclut avec les Juifs le traité qui devait leur livrer le Sauveur. Mais il nous instruit tout d'abord des causes de cette trahison (1*), ce fut la peine qu'il éprouva qu'on n'eût pas vendu le parfum que cette femme répandit sur la tête de Jésus-Christ, car il désirait retenir quelque chose sur le prix ; ce fut donc pour se dédommager de cette perte qu'il conçut le dessein de trahir son maître. « Or, comme Jésus était à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, » etc. — S. Jér. Ce n'est pas qu'il fût encore actuellement lépreux, mais parce qu'il avait été guéri précédemment de la lèpre, et l'Evangéliste lui conserve le nom de lépreux pous rappeler la puissance de celui qui l'avait guéri.

« Une femme s'approcha de lui, tenant un vase d'albâtre plein d'un parfum de grand prix. » — Rab. L'albâtre est une espèce de marbre blanc veiné de diverses nuances et dont on se sert ordinairement pour des vases destinés à contenir des parfums et qui ont la propriété, dit-

(1*) Il serait plus exact de dire d'une des causes.

---

alabastrum unguenti pretiosi, et effudit super caput ipsius recumbentis. Videntes autem discipuli ejus, indignati sunt dicentes : Ut quid perditio hæc? Potuit enim istud venundari multo, et dari pauperibus. Sciens autem Jesus, ait illis : Quid molesti estis huic mulieri? Opus enim bonum operata est in me : nam semper pauperes habetis vobiscum, me autem non semper habetis : mittens enim hæc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit. Amen dico vobis, ubicunque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur et quod hæc fecit in memoriam ejus.

Glossa. Ostenso consilio principum de Christi occisione, vult exsequi Evangelista completionem ejus; ostendens qualiter Judas habuit conventionem cum Judæis, ut Christum traderet, sed prius causam proditionis præmittit : doluit enim quia non erat venundatum unguentum, quod mulier super Christi caput effudit, ut de pretio aliquid tolleret : unde voluit hoc damnum proditione magistri recompensare. Dicit ergo : « Cum autem esset Jesus in Bethania, in domo Simonis leprosi. » Hier. Non quod leprosus illo tempore permaneret; sed quia antea leprosus, postea a Salvatore mundatus est; nomine pristino permanente, ut virtus curantis appareat.

Sequitur : « Accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi. » Rab. Est autem alabastrum genus marmoris candidi, variis coloribus intincti, quod ad vasa unguentaria cavare solent,

ou, de les préserver de toute altération. — S. Jér. Un autre Evangéliste (*Jean*, XII), au lieu d'un vase d'albâtre plein d'un parfum précieux, parle d'un parfum de nard fidèle, c'est-à-dire vrai et sans mélange. — Rab. Le mot grec πίστις (*pistis*) veut dire foi, d'où vient le mot πιστίκον (*pisticon*), c'est-à-dire fidèle, et ce parfum était fidèle, parce qu'il était pur et sans mélange.

« Et elle le répandit sur sa tête lorsqu'il était à table. » — Orig. Peut-être pourrait-on dire que les évangélistes on parlé de quatre femmes différentes; mais, à mon avis, ils n'ont parlé que de trois : l'une dont saint Matthieu et saint Marc font mention, l'autre dont parle saint Luc, et la troisième dont parle saint Jean (1). — S. Jér. Il ne faut point penser que ce fut la même qui répandit le parfum sur la tête et qui le répandit sur les pieds. Celle qui le répandit sur les pieds les lava de ses larmes, les essuya de ses cheveux, et elle est appelée expressément une femme de mauvaise vie, tandis qu'on ne dit rien de semblable de celle-ci. D'ailleurs, une femme pécheresse n'aurait pas été digne tout d'un coup de répandre des parfums sur la tête du Sauveur. — S. Ambr. On peut donc admettre que ce n'est pas la même femme, et ainsi disparaît toute contradiction entre les évangélistes. On peut encore résoudre cette difficulté, en tenant compte de la différence des temps et du mérite de cette femme, pécheresse en premier lieu, et femme vertueuse et parfaite dans la seconde circonstance (2*).

(1) Nous ne pouvons, dans les limites si restreintes d'une note, discuter cette grande question : cette femme dont parle ici saint Matthieu, et qui paraît être Marie, sœur de Marthe, est-elle la même que la femme pécheresse et Marie-Madeleine, ou sont-ce trois personnes différentes, comme paraît l'indiquer ici Origène et d'autres Pères? Qu'il nous suffise de dire que malgré le grand nombre de preuves imposantes en faveur de l'unité de la femme pécheresse, de Marie-Madeleine et de Marie, sœur de Lazare, et qu'on trouve réunies dans le savant ouvrage de M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice (Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine, 2 vol. in-4°), peut-être pourrait-on dire que la démonstration de ce fait : Marie, sœur de Marthe et de Lazare, est la même que la femme pécheresse, n'est point poussée jusqu'à une telle évidence, que l'opinion contraire n'ait encore pour elle d'assez fortes probabilités.

(2*) Il est évident que dans cette seconde hypothèse, saint Ambroise suppose que c'est la même

---

eo quod optime servare ea incorrupta dicatur. Hier. Alius autem Evangelista (*Joan.* 12) pro alabastro unguenti pretiosi, *nardum pisticam* posuit; hoc est, veram, et absque dolo. Rab. *Pistis* enim græce, latine dicitur *fides ;* unde *pisticum*, id est, *fidele :* erat enim illud unguentum tunc fidele, id est, purum et non adulteratum.

Sequitur : « Et effudit super caput ipsius recumbentis. « Orig. (*ut sup.*) Forsitan quis diceret quator fuisse mulieres de quibus conscripserunt evangelistæ : ego autem magis consentio tres fuisse : et unam quidem de qua scripserunt Matthæus et Marcus, alteram de qua scripsit Lucas, aliam de qua scripsit Joannes. Hier. Nemo enim putet eamdem esse quæ super caput unguentum, et quæ super pedes effudit : illa enim lacrymis lavit, et crine tersit, et manifeste *meretrix* appellatur : de hac autem nihil tale scriptum est : nec enim poterat statim capite Domini meretrix digna fieri. Ambros. (*super Lucam*, cap. 7.) Potest ergo non eadem esse, ne sibi contraria dixisse evangelistæ videantur : potest etiam quæstio, meriti et temporis diversitate, dissolvi; ut adhuc illa peccatrix sit, jam ista perfectior. Chrys.

— S. Chrys. (*hom.* 80.) A s'en tenir au récit des trois évangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Jean, ce serait une seule et même personne. Or, ce n'est pas sans raison que l'Evangéliste rappelle que Simon était lépreux ; il veut ainsi nous apprendre ce qui inspira à cette femme la confiance de s'approcher de Jésus. La lèpre était une maladie qui rendait impur, et cette femme voyant que Jésus en avait guéri cet homme chez qui il se trouvait, conçut la ferme espérance qu'il pourrait facilement purifier son âme de la lèpre impure du péché. Tandis que toutes les autres femmes ne s'étaient approchées de Jésus que pour lui demander la guérison de leur corps, seule cette femme s'approcha du Sauveur, pour lui rendre les honneurs qui lui étaient dus et pour en obtenir la guérison de son âme, car elle n'avait aucune infirmité corporelle ; aussi, est-ce là ce qui la rend vraiment digne de notre admiration. D'après l'évangéliste saint Jean, au contraire, ce ne serait pas la même personne, mais une autre, la sœur admirable de Lazare. — Orig. Et la raison en est que saint Matthieu et saint Marc racontent que ce fait a eu lieu dans la maison de Simon le lépreux, tandis que saint Jean nous apprend que Jésus vint dans la maison où était Lazare, et que ce n'était pas Simon mais Marthe et Marie qui le servaient. D'ailleurs, selon saint Jean, c'est six jours avant la fête de Pâque que Marthe et Marie offrirent à Jésus un repas, tandis que lorsqu'il était à la table de Simon, on n'était plus séparé que par deux jours de la fête de Pâque. Dans saint Matthieu et dans saint Marc, nous voyons encore que ce sont les disciples qui manifestent leur mécontentement de la pieuse action de cette femme, tandis que, dans saint Jean, Judas seul s'en indigne parce qu'il aimait à voler ;

personne, considérée comme il le dit : *meriti et temporis diversitate*, et la phrase suivante fait disparaître tout doute à cet égard : *Etsi enim personam non mutet Ecclesia...*, *tamen mutat profectum.*

(*in hom.* 80, *in Matth.*) Et secundum hoc apud tres Evangelistas (scilicet Matthæum, Marcum et Lucam) una et eadem esse videtur. Non autem absque ratione lepræ Simonis meminit Evangelista ; sed ut ostendat unde fiduciam sumens hæc mulier accessit ad Christum : quia enim lepra immunda passio esse videbatur, videns quod Jesus illum hominem curaverat apud quem manebat, confidit quod et animæ ejus immunditiam facile expurgaret; et aliis mulieribus pro curatione corporis ad Christum accedentibus sola ipsa honoris gratia ad Christum accessit; et propter animæ curationem, cum nihil in corpore infirmum haberet : quapropter maxime aliquis eamdem admirari debet : apud Joannem autem non est eadem mulier, sed altera quædam mirabilis Lazari soror. Orig. (*ut sup.*) Quoniam Matthæus quidem et Marcus in domo Simonis leprosi hoc factum fuisse exponunt; Joannes autem, quod venit Jesus ubi erat Lazarus; et non Simon, sed Maria et Martha ministrabant. Adhuc secundum Joannem ante sex dies Paschæ venit in Bethaniam, quando fecerunt ei cœnam Maria et Martha; hic autem quando recumbit in domo Simonis, post biduum Pascha erat futurum : et apud Matthæum et Marcum, discipuli indignantur ex bono proposito ; apud Joannem autem solus Judas furandi affectu ; apud Lucam au-

dans saint Luc, nous ne voyons personne murmurer de cette action. S. Grég. (*hom.* 33 *sur les évang.*) Ou bien, il faut dire que saint Luc appelle femme pécheresse cette même femme à qui saint Jean donne le nom de Marie (1). — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, II, 79.) Saint Luc raconte un fait semblable, et celui chez qui Notre-Seigneur se trouvait alors à table porte le même nom, puisque saint Luc l'appelle Simon. Cependant, comme il n'est contraire ni à la raison, ni à l'usage que le même nom soit porté par deux personnes différentes, il est plus vraisemblable qu'il y avait à Béthanie un autre Simon, différent de Simon le lépreux, et chez lequel s'est passé cette scène. Je pense donc que la femme dont il est ici question n'est point différente de la pécheresse qui était venue se jeter alors aux pieds de Jésus, mais que c'est la même appelée Marie qui a fait la même action dans deux circonstances différentes; saint Luc a raconté la première et saint Jean lui-même la rappelle, comme trait distinctif de Marie, avant l'arrivée du Sauveur à Béthanie. « Or, il y avait un homme malade nommé Lazare, qui était du bourg de Béthanie, où demeuraient Marie et Marthe sa sœur. Cette Marie était celle qui répandit sur le Seigneur une huile de parfums, et qui essuya ses pieds avec ses cheveux, et Lazare, qui était alors malade, était son frère. » Marie avait donc déjà répandu une fois des parfums sur le Seigneur, et elle répète cette action une seconde fois, dans une circonstance dont saint Luc ne parle pas, mais qui est racontée par les trois autres évangélistes, saint Jean, saint Matthieu et saint Marc. Saint Matthieu et saint Marc disent, il est

(1) Celle dont sept démons étaient sortis, d'après le récit de saint Marc, c'est-à-dire, par conséquent, la même personne que Marie, sœur de Lazare, et Marie-Madeleine, et celle que l'Evangéliste appelle *femme pécheresse* et dont il supprime le nom pour ménager son honneur. L'Eglise paraît adopter cette identité en attribuant à une seule, dans l'office de sainte Marie-Madeleine, tous les détails de l'Evangile. (*Note du P. Nicolaï.*)

---

tem murmurat nemo. Greg. (*in hom.* 33, *in Evang.*) Vel dicendum quod hanc eamdem quam Lucas *peccatricem mulierem*, Joannes *Mariam* nominat. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. 79.) Lucas autem, quamvis simile factum commemoret ei quod hic dicitur, nomenque conveniat ejus apud quem convivabatur Dominus (nam et ipsum *Simonem* dicit), tamen quia non est contra naturam vel morem hominum, unum nomen habere duos homines, potius credibile est fuisse alium illum Simonem non leprosum in cujus domo hæc in Bethania gerebantur. Nihil igitur aliud arbitror, nisi non quidem aliam fuisse mulierem, quæ peccatrix tunc accessit ad pedes Jesu, sed eamdem Mariam bis hoc fecisse, semel scilicet quod Lucas narravit : nam hoc et Joannes (Mariam commendans) commemoravit, antequam veniret in Bethaniam. « Erat (inquit) languens Lazarus in Bethania de castello Mariæ, et Marthæ sororis ejus : Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis, cujus frater Lazarus infirmabatur » : jam itaque hoc Maria fecerat : quod autem in Bethania rursus fecit, aliud est quod ad Lucæ narrationem non pertinet, sed pariter narratur a tribus : Joanne scilicet, Matthæo et Marco. Quod

vrai, qu'elle répandit ce parfum sur la tête du Seigneur, tandis que saint Jean le lui fait répandre sur les pieds. Mais il n'y a point en cela de contradiction, si nous admettons que cette femme répandit ce parfum, non-seulement sur la tête, mais sur les pieds du Seigneur. Peut-être nous objectera-t-on, dans un esprit de chicane, que, suivant le récit de saint Marc, cette femme brisa le vase d'albâtre avant de répandre le parfum sur la tête du Seigneur, et qu'il est impossible qu'il en soit resté assez dans ce vase brisé pour parfumer ses pieds. Mais que les contradicteurs veuillent bien remarquer qu'elle a pu répandre le parfum sur les pieds du Sauveur avant de briser le vase, et qu'il en est resté assez dans ce vase entier pour répandre sur sa tête lorsqu'elle l'eut brisé.

S. Aug. (*doct. chrét.*, III, 12.) Personne, pour peu qu'il fasse usage de sa raison, n'ira croire que le Seigneur a permis que cette femme répandit ces parfums sur ses pieds, à l'exemple des hommes sensuels et voluptueux. Dans toutes ces choses, ce n'est point l'usage qui est coupable, mais la mollesse voluptueuse de ceux qui s'en servent. Celui qui, dans l'usage qu'il en fait, dépasse les limites que s'imposent les personnes vertueuses au milieu desquelles il vit, ou fait preuve de dépravation, ou annonce que sa conduite a quelque chose de mystérieux. La même chose donc qui, dans les autres, est presque toujours coupable, dans une personne divine ou dans un prophète, peut être un symbole ou une figure; car la bonne odeur figure la bonne réputation, et celui qui s'en rend digne par les œuvres d'une vie vertueuse, en suivant les pas de Jésus-Christ, semble répandre sur ses pieds un parfum d'un grand prix.

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, II, 78.) Il semble qu'il y ait con-

---

autem Matthæus et Marcus caput Domini unguento illo perfusum dicunt, Joannes autem pedes, ostenditur non esse contrarium; sic accipiamus non solum caput, sed et pedes Domini perfudisse mulierem : nisi forte quoniam Marcus fracto alabastro perfusum caput commemorat, tam quisque calumniosus est, ut aliquid in vase fracto neget remanere potuisse, unde etiam pedes Domini perfunderet. Ille autem qui sic calumniatur, prius accipiat perfusos pedes, antequam illud fractum esset; ut in integro remaneret, unde etiam caput perfunderetur ubi fractura illa totum effuderat.

Aug. (*de Doct. Christ.*, lib. III, cap. 12.) Neque ullo modo quisquam sobrius fieri crediderit, Domini pedes ita unguento pretioso a muliere perfusos, ut luxuriosorum et nequam hominum solent : in omnibus enim talibus non usus rerum, sed libido utentis in culpa est : quisquis enim rebus sic utitur, ut metas consuetudinis bonorum inter quos versatur, excedat, aut aliquid significat, aut flagitiosus est. Itaque quod in aliis personis plerumque flagitium est, in divina vel prophetica persona magnæ cujusdam rei signum est : odor enim bonus fama bona est; quam quisquis bonæ vitæ operibus habuerit, dum vestigia Christi sequitur, quasi pedes ejus pretiosissimo odore perfundit.

Aug. (*de Con. Evang.*, lib II, cap. 78.)

tradiction entre saint Matthieu et saint Marc, qui, après avoir dit que la Pâque se ferait dans deux jours, mentionnent tous les deux que Jésus était à Béthanie, où ce parfum précieux fut répandu sur sa tête, tandis que saint Jean place le même fait six jours avant la fête de Pâque. Mais ceux qui font cette difficulté, ne remarquent pas que c'est par récapitulation que saint Matthieu et saint Marc racontent ce fait; car aucun d'eux, après avoir dit que la Pâque se ferait dans deux jours, ne continue son récit en ajoutant : « Ensuite comme Jésus était à Béthanie. »

S. Chrys. (*hom.* 80.) Mais comme les disciples avaient entendu le divin Maître proclamer cette vérité : « J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice » (*Matth.*, IX, 12), ils se disaient en eux-mêmes : s'il n'a point pour agréables les holocaustes, à plus forte raison l'usage que l'on fait de ce parfum : « Ce que ses disciples voyant, ils s'indignèrent et dirent : A quoi bon cette perte, car on aurait pu vendre, » etc. — S. Jér. Je sais qu'il en est qui attaquent ce passage; car d'après saint Jean, disent-ils, Judas seul s'indigna, parce qu'il avait la bourse, et qu'il avait volé dès le commencement; saint Matthieu, au contraire, raconte que tous les disciples s'élevèrent contre cette femme. Mais ils oublient qu'il y a ici cette figure de mots, appelée syllepse (σύλληψις), qui consiste à employer le singulier pour le pluriel, et le pluriel pour le singulier. C'est ainsi que dans son épître aux Hébreux, saint Paul dit des justes de l'ancienne loi : « Ils ont été sciés » (XI), tandis que d'après l'opinion commune, Isaïe seul a souffert ce supplice. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, II, 79.) On peut encore admettre que les autres disciples partagèrent ces mêmes sen-

---

Sed hoc videri potest esse contrarium, quod Matthæus et Marcus, posteaquam dixerunt Pascha post biduum futurum, deinde commemoraverunt quod erat Jesus in Bethania, ubi de unguento illo pretioso dicitur; Joannes autem ante sex dies Paschæ de unguento eadem narrat. Sed qui ita moventur, non intelligunt Matthæum et Marcum illud quod in Bethania de unguento factum erat recapitulando posuisse : non enim quisquam eorum cum dixisset post biduum Pascha futurum, sic adjunxit, ut diceret : « Post hæc cum esset Bethaniæ. »

Chrys. (*in homil.* 80, *ut sup.*) Sed quia discipuli audierant Magistrum dicentem (*Matth.* 9 et 12) : « Misericordiam volo, et non sacrificium, » apud se cogitabant : si holocausta non acceptat, multo minus olei hujusmodi usum : unde sequitur : « Videntes autem discipuli, indignati sunt dicentes : Ut quid perditio hæc ? potuit enim istud venundari, » etc. Hier. Scio quosdam hunc locum calumniari, quare Joannes Judam solum dixerit contristatum, eo quod loculos tenuerit, et fur ab initio fuerit; et Matthæus scribat, omnes discipulos indignatos; nescientes tropum qui *syllipsis*) vel σύλληψις) vocatur, quo et pro multis unus, et pro uno multi soleant appellari : nam et Paulus in epistola ad Hebræos dicit (cap. 11) : « Secti sunt, » cum unum tantummodo (scilicet Isaiam) sectum autument. Aug. (*De Con. Evang.* lib. II, cap. 79.) Potest etiam intelligi quod et alii discipuli aut

timents, et peut-être à la persuasion de Judas ; c'est cette impression générale que saint Matthieu et saint Marc ont voulu exprimer. Mais Judas tint ce langage, parce que c'était un voleur, les autres y participèrent par un sentiment de charité pour les pauvres, et saint Jean n'a fait mention que de Judas, parce qu'il a voulu constater à cette occasion l'habitude qu'il avait de voler.]

S. Chrys. (*hom.* 80.) Telles étaient les pensées des disciples, mais le Seigneur, qui voyait l'intention de cette femme, la laisse agir, tant est grande la piété qui l'inspire, et le zèle qui l'anime. Il condescend donc à ses désirs, et lui permet de répandre ce parfum sur sa tête. Le Père céleste avait souffert qu'on lui offrit l'odeur des victimes et la fumée des sacrifices (1), ainsi Jésus-Christ daigne accepter le parfum que cette femme répand sur lui par un sentiment de religion, tandis que ses disciples la blâment, parce qu'ils ignorent l'intention qui la fait agir. « Mais Jésus, sachant leurs murmures, leur dit : Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? » — Remi. Preuve évidente qu'ils avaient dit quelque chose de blessant pour cette femme. Il ajoute cette parole remarquable : « Elle vient de faire une bonne œuvre envers moi, » c'est-à-dire, ce n'est point là comme vous le dites une perte, mais une bonne œuvre, un acte de piété et de religion. — S. Chrys. (*hom.* 80.) Il ne se borne pas à dire : « Elle a fait une bonne œuvre envers moi, » mais il commence par réprimander ses disciples : « Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? » parce qu'il veut nous apprendre à encourager, à exciter celui qui fait une bonne action quelle qu'elle soit, fût-elle d'ailleurs accompagnée de quelques

(1) Allusion à ce passage de la Genèse où il est dit du sacrifice de Noé : « Et l'odeur en fut agréable au Seigneur. » (viii, 21.)

---

senserunt, aut eis (Juda dicente) persuasum sit ; atque omnium voluntatem Matthæus et Marcus etiam verbis expresserint : sed Judas propterea dixerit quia fur erat ; cæteri vero propter pauperum curam : Joannes autem de solo illo id commemorare voluit, cujus ex hac occasione furandi consuetudinem credidit intimandam.

Chrys. (*in homil.* 80, *ut sup.*) Discipuli ergo ita exstimabant; sed Dominus mentem mulieris videns, permittit : multa enim erat ejus religio et ineffabile studium ; idcirco condescendens, concessit super caput suum unguentum effundi : sicut enim Pater ejus odorem victimæ et fumum patiebatur, ita et Christus mulierem devote ungentem, cujus disciputi mentem nesciebant querelam facientes. Unde sequitur : « Sciens autem Jesus, ait illis : Quid molesti estis huic mulieri ? » Remig. Per quod aperte ostendit quod apostoli aliquid molesti locuti fuerant adversus eam. Pulchre autem subdit : « Opus bonum operata est in me : » ac si diceret : « Non est perditio unguenti sicut vos dicitis, sed opus bonum, id est, pietatis et devotionis obsequium. » Chrys. (*in homil.* 80, *ut sup.*) Ideo autem non simpliciter hic dixit : « Bonum opus operata est in me, » sed prius posuit : « Quid molesti estis huic mulieri ? » erudiens nos, quodcunque geritur bonum a quocunque (etsi non valde diligenter factum fuerit) suscipere et fovere ; et non ex principio omnem

négligences, et à ne point exiger tout d'abord la perfection. Si on l'avait interrogé avant que cette femme fit cette action, il ne lui en aurait pas fait une obligation ; mais après que ce parfum eut été répandu, le reproche des disciples n'avait plus d'application, et c'est pour ne point étouffer les saints désirs de cette femme qu'il s'exprime ainsi pour sa consolation.

« Car vous aurez toujours des pauvres avec vous. » — Remi. Notre-Seigneur leur prouve ici par une raison claire, qu'il ne fallait pas incriminer la conduite de ceux qui l'assistaient de leurs biens pendant le cours de sa vie mortelle ; car il y aurait toujours des pauvres dans l'Eglise, et les fidèles trouveraient toujours l'occasion de leur faire du bien quand ils le voudraient, tandis qu'il devait rester peu de temps avec eux revêtu d'un corps mortel. « Mais pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. » — S. Jér. On peut se demander comment Notre-Seigneur a pu dire à ses disciples après sa résurrection : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde » (*Matth.*, xxviii), tandis qu'il leur déclare ici qu'ils ne l'auront pas toujours. Je réponds que dans cette dernière circonstance, il veut parler de sa présence sensible dont ils ne devaient plus jouir après sa résurrection, comme ils en jouissaient maintenant en toute intimité dans le commerce habituel de la vie. — Remi. Ou bien, cette question peut se résoudre en disant que c'est à Judas seul que Notre-Seigneur a adressé ces paroles, et s'il n'a pas dit : Tu auras, mais : « Vous aurez, » c'est que dans la personne de Judas, il a eu en vue tous ses imitateurs. Il dit aussi : « Vous ne m'aurez pas toujours, » bien que les méchants ne l'aient même pas pour un temps, parce qu'ils paraissent avoir Jésus-

---

diligentiam expetere. Quisquis enim eum interrogasset, antequam fecisset hoc mulier, non mandasset hoc fieri, sed post effusum unguentum non habebat locum discipulorum increpatio; et ideo ipse, ut non obtunderet desiderium mulieris, omnia hæc in consolationem mulieris dixit.

Sequitur : « Nam pauperes semper habetis vobiscum. » Remig. Ostendit enim Dominus his verbis quasi ex quadam ratione, quoniam non erant illi culpandi, qui sibi adhuc in mortali corpore conversanti aliquid de suis facultatibus ministrarent, cum pauperes semper habendi essent in Ecclesia, quibus fideles (cum vellent) bene facere possent; ipse vero brevi tempore corporaliter mansurus erat cum eis : unde sequitur : « Me autem non semper habebitis. » Hier. Oritur autem hic quæstio quare Dominus post resurrectionem dixerit ad discipulos (*Matth.* 28) : « Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem mundi, » et nunc loquatur : « Me autem non semper habetis. » Sed mihi videtur in hoc loco de præsentia dicere corporali, quod nequaquam cum eis ita futurus sit post resurrectionem, quomodo nunc in omni convictu et familiaritate. Remig. Vel solvitur ita ut intelligatur quod soli Judæ dictum sit; sed ideo non dixit, *habebis*, sed, *habebitis;* quia in persona Judæ omnibus imitatoribus illius dictum est. Ideo autem dixit : « Non semper, » cum nec ad tempus habeant; quia mali videntur habere Christum in præsenti seculo,

Christ pendant cette vie en se mêlant avec ses membres, et en s'approchant de sa table (1), mais ils ne l'auront pas toujours de cette manière, parce que ce n'est qu'aux seuls élus qu'il dira : « Venez les bénis de mon Père. »

« Car en répandant ce parfum, » etc. C'était un usage chez les Juifs d'enbaumer avec divers parfums les corps des morts, pour les préserver plus longtemps de la corruption, et comme cette femme devait avoir la pensée d'embaumer le corps du Seigneur après sa mort, pensée qu'elle ne pourrait exécuter, prévenue qu'elle serait par la résurrection, Dieu permit, par une disposition providentielle, qu'elle couvrît de parfums le corps vivant de Jésus. C'est ce que signifient ces paroles : « En répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir, » c'est-à-dire qu'en répandant ce parfum sur mon corps pendant ma vie, elle a comme annoncé ma mort et ma sépulture.

S. Chrys. (*hom.* 80.) Le Sauveur vient de parler de mort et de sépulture, il ne veut pas laisser cette femme sous l'impression de tristesse, que ces paroles devaient lui causer, il la console donc de nouveau en ajoutant : « Je vous le dis en vérité, partout où sera prêché, » etc. — Rab. C'est-à-dire dans tous les lieux où s'étendra l'Eglise, dans tout l'univers on racontera ce qu'a fait cette femme, etc. Ces dernières paroles nous apprennent que de même que Judas en blâmant cette action, s'est couvert à tout jamais d'infamie, ainsi cette femme recueille dans tous les siècles la gloire de son pieux dévouement. — S. Jér. Voyez quelle connaissance de l'avenir, lui dont la passion et la mort devaient avoir

(1) C'est-à-dire l'autel qui est comme une table où Jésus nous nourrit de son corps; c'est ainsi que saint Augustin appelle la sainte Eucharistie dans sa lettre xcv; de même Cassiodore, en expliquant ces paroles du Psaume xxii : « Vous avez préparé devant moi une table; saint Chrysostome, dans son homélie sur l'Eucharistie, l'appelle une table mystique, et dans son homélie 9 au peuple d'Antioche, une table royale, » etc.

---

quando miscent se membris Christi, et accedunt ad mensam ejus, sed non semper sic habebunt, quando solis electis dicturus est (*Matth.* 25) : « Venite, benedicti Patris mei. »

Sequitur : « Mittens enim hæc unguentum, » etc. Consuetudo erat illius populi ut corpora mortuorum diversis aromatibus condirentur, quatenus diutius illæsa conservarentur : et quia futurum erat ut hæc mulier corpus Domini mortuum vellet perungere, et tamen non posset, quia resurrectione anticiparetur; idcirco divina providentia factum est ut vivum Domini corpus perungeret : hoc est ergo quod dicit : « Mittens hæc unguentum, etc., in corpus meum ad sepeliendum me fecit; » id est, cum hæc mulier corpus meum vivum perungit, me moriturum et sepeliendum ostendit.

Chrys. (*in homil.* 80, *ut sup.*) Quia ergo sepulcrum et mortem commemoraverat, ut non videatur in tristitiam mittere mulierem, rursus eam consolatur per ea quæ consequuntur : « Amen dico vobis, ubicunque prædicatum fuerit, » etc. Rab. Id est, in quocunque loco dilatabitur Ecclesia, per totum mundum dicetur, et quod hæc fecit, etc. Istud et appositum notat quod sicut Judas contradicens adeptus est perfidiæ infamiam, sic et ista piæ devotionis gloriam. Hier. Attende autem notitiam futurorum, quod

lieu dans deux jours (1), il sait que son Evangile sera prêché dans tout l'univers. — S. Chrys. (*hom.* 80.) Or, voici que cette prédiction a reçu son accomplissement; et dans quelque partie de la terre que vous alliez, vous verrez cette femme devenue célèbre par la puissance de celui qui a fait cette prédiction. Les victoires d'une multitude de rois et de généraux sont ensevelies dans le silence et l'oubli, et on ne connait ni le nom, ni les actions d'un grand nombre de ceux qui ont construit des villes et réduit en servitude une infinité de nations. Mais cette femme a répandu un vase de parfum dans la maison d'un lépreux, en présence de douze hommes, et voici que tous la célèbrent à l'envi par toute la terre, et malgré le temps qui s'est écoulé depuis, le souvenir de cette action n'est pas effacé. Mais pourquoi Notre-Seigneur n'a-t-il point promis de récompense particulière à cette femme, mais seulement une mémoire éternelle? Parce que sa récompense est clairement indiquée dans les paroles du Sauveur; car puisqu'elle a fait une bonne œuvre, il est évident qu'elle en recevra la récompense.

S. Jér. Dans le sens mystique, celui qui doit souffrir pour l'univers entier, s'arrête à Béthanie dans la maison de l'obéissance, autrefois la maison de Simon le lépreux, Simon veut dire aussi *obéissant*, et selon une autre explication, il signifie le *monde*, et c'est dans sa maison que l'Eglise a été guérie. — Orig. Partout, dans les Ecritures, l'huile signifie ou une œuvre de miséricorde qui entretient la lampe de la parole et lui donne son éclat, ou la doctrine destinée à nourrir la parole de la foi, qui brille en nous comme une lumière. Généralement

(1) Saint Jérôme, en se fondant sur ces paroles du Sauveur : « Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours, » semble dire que l'effusion de ce parfum n'eut lieu que deux jours avant la mort de Notre-Seigneur; mais, d'après ce qui a été dit plus haut, il faut la placer six jours avant la Pâque, puisqu'elle arriva, suivant l'ordre des temps, avant l'entrée solennelle à Jérusalem.

---

passurus post biduum et moriturus, sciat Evangelium suum in toto orbe celebrandum. Chrys. (*in homil.* 80, *ut sup.*) Ecce autem quod dixit factum est, et ubicunque terrarum abieris, videbis hanc mulierem famosam effectam, quod virtus prædicentis effecit. Et regum quidem multorum et ducum victoriæ silentur; et multi qui civitates construxerunt, et gentes multas servituti subegerunt, neque ex auditu, neque ex nomine sunt cogniti. Quoniam autem hæc mulier oleum effudit in domo leprosi cujusdam, duodecim viris præsentibus, hoc omnes concinunt per orbem terrarum; et tempus tantum pertransiit, et memoria ejus quod factum est, non est tabefacta. Sed quare nihil speciale promisit mulieri, sed sempiternam memoriam? Quia ex his quæ dixit, intelligi potuit; si enim opus fecit, manifestum est quod et mercedem dignam suscipiet.

Hier. Mystice autem passurus pro omni mundo moratur in Bethania, in domo obedientiæ, quæ quondam fuit Simonis leprosi : Simon quoque ipse *obediens* dicitur, qui juxta aliam intelligentiam *mundus* interpretari potest, in cujus domo curata est Ecclesia. Orig. (*ut sup.*) Oleum autem ubique in Scripturis aut opus misericordiæ intelligitur; quo lucerna verbi enutrita clarescit; aut doctrina, cujus auditu verbum fidei quod est accensum, nutritur. Generaliter ergo

on donne le nom d'huile à tout ce qui sert à oindre le corps. Mais parmi les huiles, il y a les parfums, et parmi les parfums, il en est de plus précieux les uns que les autres. Ainsi tout acte, selon la justice, s'appelle une bonne œuvre; mais parmi les bonnes œuvres, celles que nous faisons pour les hommes ou d'une manière toute humaine, sont différentes de celles que nous faisons pour Dieu et dans l'intention de lui plaire. De même dans les actions que nous faisons pour Dieu, les unes sont utiles aux hommes, les autres ne tendent qu'à la gloire de Dieu. Ainsi, par exemple, un homme fait du bien à son semblable par un sentiment naturel de justice, et sans songer à plaire à Dieu, comme le faisaient parfois les Gentils, cette action est une huile ordinaire, qui n'a point d'odeur exquise, elle est cependant agréable à Dieu; car, comme le dit saint Pierre dans les écrits de saint Clément, les bonnes œuvres que font les infidèles leur servent dans ce monde, mais non dans l'autre où elles sont stériles pour la vie éternelle. Ceux qui agissent pour Dieu, en recueillent surtout le prix dans l'autre vie, et c'est un parfum qui exhale une odeur délicieuse. Quelquefois ils agissent dans l'intérêt du prochain en faisant des aumônes, ou d'autres œuvres semblables, et celui qui exerce ces œuvres de miséricorde à l'égard des chrétiens, répand des parfums sur les pieds de Jésus-Christ. C'est ce que font ordinairement les pécheurs repentants pour obtenir la rémission de leurs péchés. Celui, au contraire, qui s'applique à la pratique de la chasteté, qui persévère dans les prières, dans les jeûnes et dans d'autres œuvres qui ne tendent qu'à la gloire de Dieu, répand des parfums sur la tête du Seigneur; c'est un parfum précieux dont l'odeur se répand dans toute l'Eglise, et c'est l'œuvre propre, non pas des pénitents, mais des parfaits. Ou bien, le parfum répandu sur les pieds du Sauveur, c'est la doctrine qui est nécessaire

---

omne quo quis ungitur, *oleum* appellatur. Olei autem aliud est unguentum; item unguenti aliud est pretiosum: sic omnis actus justus *opus bonum* dicitur; operis autem boni aliud est quod facimus propter homines, vel secundum homines; aliud quod propter Deum et secundum Deum. Item hoc ipsum quod facimus propter Deum, aliud proficit ad usum hominum, aliud tantum ad gloriam Dei: ut puta, aliquis benefacit homini, naturali justitia motus, non propter Deum; quomodo faciebant et interdum gentes: opus illud oleum est vulgare, non magni odoris, et ipsum tamen acceptabile apud Deum; quoniam, ut dicit Petrus apud Clementem, opera bona quæ fiunt ab infidelibus, in hoc seculo eis prosunt, non in alio ad consequendum vitam æternam; qui autem propter Deum faciunt, magis in illis illo seculo proficit: hoc est unguentum boni odoris: sed aliud fit ad utilitatem hominum, ut puta eleemosynæ et cætera hujusmodi: hoc qui facit in Christianos, pedes Domini ungit, quia ipsi sunt Domini pedes: quod præcipue solent facere pœnitentes pro remissione peccatorum suorum. Qui autem castitati studet, in jejuniis et orationibus permanet, et cæteris quæ tantum ad gloriam Dei proficiunt, hoc est unguentum quod ungit Domini caput: et hoc est unguentum pretiosum, ex cujus odore tota repletur Ecclesia; et hoc est opus proprium non pœnitentium, sed perfectorum. Aut doctrina quæ neces-

aux hommes, tandis que la connaissance de la foi qui n'a pour objet que Dieu est le parfum répandu sur la tête de Jésus-Christ, et c'est par ce parfum que nous sommes, par le baptême, ensevelis avec Jésus-Christ pour mourir au péché. — S. Hil. Cette femme figure le peuple des Gentils, c'est elle qui, dans la passion de Jésus-Christ, rend gloire à Dieu; car elle a répandu des parfums sur sa tête, et la tête du Christ c'est Dieu; l'huile, c'est le fruit des bonnes œuvres. Les disciples, dans le désir qu'ils avaient de sauver Israël, prétendent qu'on aurait dû vendre ce parfum pour en distribuer le prix aux pauvres, c'est-à-dire aux Juifs qu'ils appellent par une inspiration prophétique des pauvres, comme étant privés des richesses de la foi, et le Seigneur leur déclare qu'ils auront tout le temps nécessaire pour prendre soin de ces pauvres. D'ailleurs ce n'est que par son ordre exprès qu'ils pourront porter le salut aux Gentils qui ont été ensevelis avec lui, et couverts du parfum répandu par cette femme; car la régénération ne sera donnée dans le baptême qu'à ceux qui seront morts avec lui. Or, partout où l'Evangile sera prêché, on racontera ce qu'a fait cette femme, parce qu'après la chute du peuple d'Israël, la foi des Gentils proclamera la gloire de l'Evangile.

℣. 14, 15. — *Alors l'un des douze, appelé Judas Iscariote, alla trouver les princes des prêtres et leur dit : Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai? Et ils convinrent de lui donner trente pièces d'argent. Depuis ce temps-la, il cherchait une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.*

La Glose. Après nous avoir fait connaître quelle fut l'occasion de la trahison de Judas, l'Evangéliste en vient au fait même de cette trahison : « Alors l'un des douze s'en alla. » — S. Chrys. (*hom.* 80.)

---

saria est hominibus : hoc est unguentum quo pedes Domini unguntur : agnitio autem fidei quæ ad solum pertinet Deum, est unguentum quo ungitur caput Christi; quo consepelimur Christo per baptismum in mortem. (*Rom.* 6.) Hilar. (*Can.* 29, *in Matth.*) Mulier autem hæc in præfiguratione plebis gentium est quæ in passione Christi gloriam Deo reddit : caput enim ejus perunxit, caput autem Christi Deus est : nam unguentum boni operis est fructus; sed discipuli favore salvandi Israelis, vendi hoc in usum pauperum dicunt debuisse : *pauperes* autem Judæos fide indigentes instinctu prophetico nuncupant; quibus Dominus ait plurimum esse temporis quo habere curam pauperum possent. Cæterum nonnisi ex præcepto suo salutem gentibus posse præstari, quæ secum (infuso mulieris hujus unguento) sunt consepultæ; quia generatio nonnisi cum mortuis in baptismi professione reddetur : et idcirco ubi prædicabitur hoc Evangelium, narrabitur opus ejus; quia cessante Israël, Evangelii gloria fide gentium prædicatur.

Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad principes sacerdotum; et ait illis : Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam? At illi constituerunt ei triginta argenteos. Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet.

Glossa. Posita occasione proditionis, consequenter de proditione Judæ agit Evangelista. Unde dicitur : « Tunc abiit unus de duodecim, » etc. Chrys. (*in*

C'est-à-dire lorsqu'il eut entendu que cet Evangile serait prêché en tout lieu, il fut saisi de crainte; car les paroles du Sauveur étaient pleines d'une puissance ineffable. — S. Aug. (*de l'accord des Evan.*, II, 80.) Voici la suite du discours de Notre-Seigneur : « Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours. — Alors les princes des prêtres s'assemblèrent. — Alors l'un des douze s'en alla, » etc. Entre ces paroles : « De peur qu'il ne s'élève quelque tumulte parmi le peuple, et ces autres : « Alors l'un des douze s'en alla, » etc.; l'Evangéliste raconte le fait qui s'est passé à Béthanie, et qu'il place ici par récapitulation. — Orig. Pour trahir l'unique prince des prêtres qui a été consacré prêtre pour l'éternité (*Ps.* CIX), il alla trouver tous ces princes des prêtres afin de leur vendre à prix d'argent celui qui voulait racheter le monde entier. — Rab. L'auteur sacré dit qu'il s'en alla, c'est-à-dire que c'est sans y être forcé, sans y être sollicité, mais de son plein gré qu'il conçut ce criminel dessein.

S. Chrys. (*hom.* 80.) Il dit : « L'un des douze, » c'est-à-dire l'un de ceux qui les premiers ont été l'objet d'une vocation sublime, et il ajoute pour le distinguer : « Appelé Judas Iscariote ; » car il y avait un autre Judas. — Remi. Iscariote était le village où Judas était né. — S. Léon. (*Serm.* 9 *sur la passion.*) Ce n'est point l'impression du trouble produit par la crainte qui lui fait abandonner Jésus-Christ, mais l'amour de l'argent; car pour cette passion, aucune affection n'a de prix, une âme dominée par l'amour du gain ne craint pas de s'exposer à sa perte pour un misérable profit, et il n'y a plus de trace de justice dans un cœur où l'avarice a fixé sa demeure. Enivré de ce poison, le perfide Judas, dévoré par la soif de l'argent, pousse l'excès

---

hom. 80, *ut sup.*) Tunc scilicet quando hoc audivit quoniam prædicabitur hoc Evangelium ubique, timuit enim : nam virtutis ineffabilis erat, quod dictum est. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. II, cap. 80.) Ita enim sermo dirigitur, dicente Domino : « Scitis quia post biduum Pascha fiet. Tunc congregati sunt principes sacerdotum : tunc abiit unus de duodecim, » etc. Inter illud enim quod dictum est : « Ne tumultus fieret in populo, » et hoc quod dicitur : « Tunc abiit unus de duodecim, » interpositum est illud de Bethania, quod recapitulando dictum est. Orig. (*ut sup.*) Abiit autem adversus unum principem sacerdotum, qui factus est sacerdos in æternum (*Psal.* 109), ad multos principes sacerdotum, ut venderet pretio volentem redimere totum mundum. Rab. *Abiit* autem dicit, quia non coactus, non invitatus, sed sponte sceleratum iniit consilium.

Chrys. (*in hom.* 80 *ut sup.*) Addit autem : « Unus de duodecim; » ac si diceret, de primo choro eorum qui sublimiter electi sunt, et ad designationem ejus adjungit : « Qui dicitur Judas Iscariotes » : erat enim alius Judas. Remig. *Schariota* namque fuit villa unde ortus est iste Judas. Leo Papa (*in Serm. de Passio., serm.* 9.) Qui non timoris perturbatione Christum deseruit, sed pecuniæ cupiditate distraxit : amori enim pecuniæ vilis est omnis affectio; et anima lucri cupida, etiam pro exiguo perire non metuit; nullumque est justitiæ in illo corde vestigium, in quo sibi avaritia facit habitaculum. Hoc perfidus Judas inebriatus veneno, dum sitit lucrum,

de sa folle impiété jusqu'à vendre son Seigneur et son Maître. « Et il dit aux princes des prêtres : Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai ? » — S. Jér. L'infortuné Judas veut se dédommager par la vente de son Maître de la perte qu'il croit avoir faite en voyant ce parfum répandu. Il ne fixe pas de chiffre précis de manière à ce que cette trahison fût pour lui une affaire lucrative, mais comme s'il s'agissait d'un vil esclave, il laisse aux acheteurs de déterminer le prix qu'ils veulent y mettre. — Orig. Or, voilà ce que font tous ceux qui reçoivent les biens de la terre et les avantages du monde pour livrer et chasser de leur âme le Sauveur et la parole de vérité qui était en eux.

« Et ils lui promirent trente pièces d'argent (1*). » Ils semblent établir le prix de la vente sur le nombre d'années que le Sauveur avait passées dans le monde (2). — S. Jér. Joseph ne fut pas, comme quelques-uns le pensent d'après la version des Septante, vendu trente pièces d'or, mais trente pièces d'argent d'après le texte hébreu qui est authentique. Car le serviteur ne pouvait être estimé à un plus haut prix que le Maître.

S. Aug. (*Quest. évang.*, I, 41.) Judas, vendant le Seigneur trente pièces d'argent, représente les Juifs infidèles, qui, en poursuivant les biens terrestres et périssables (qui sont l'objet des cinq sens du corps), ont rejeté le Christ ; et comme ils ont commis ce crime au sixième

(1*) Ces trente sicles d'argent valaient environ cinquante francs de notre monnaie. Le sicle valait quatre deniers, le denier valait quarante centimes suivant les uns, quatre-vingt-dix centimes suivant les autres. De là viennent les divergences dans la fixation de la valeur précise de ces trente sicles d'argent.

(2) Pour avoir ce chiffre, il faut ou ne prendre que les années qui précèdent la vie publique, ou compter les années du Sauveur à la manière des Hébreux, c'est-à-dire en ne tenant compte que du nombre principal, comme dans cette hymne de la Passion : « Lustra sex qui jam peracta tempus implens corporis, » car six lustres font trente ans, bien que Notre-Seigneur ait vécu, selon les calculs les plus probables, trente-trois ans et demi.

---

tam stulte impius fuit ut et dominum venderet et magistrum : unde dixit principibus sacerdotum : « Quod vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam ? » Hier. Infelix Judas damnum quod ex effusione unguenti se fecisse credebat, vult magistri pretio compensare ; nec certam tamen postulat summam, ut saltem lucrosa videretur proditio, sed quasi vile tradens mancipium, in potestate ementium posuit quantum vellent dare. Orig. (*ut sup.*) Hoc autem faciunt omnes qui accipiunt aliquid corporalium aut mundialium rerum, ut tradant, et ejiciant ab anima sua Salvatorem, et verbum veritatis quod erat in eis.

Sequitur : « At illi constituerunt ei triginta argenteos » : tantam mercedem constituentes, quantos annos Salvator conversatus fuerat in hoc mundo. Hier. Joseph autem, non (ut multi putant, juxta Septuaginta interpretes) triginta aureis venditus est, sed juxta hebraicam veritatem, triginta argenteis : neque enim poterat servus pretiosior esse quam dominus.

Aug. (*de Quæst. evang.*, lib. I, cap. 41.) Quod autem Dominus triginta argenteis venditus est, significavit per Judam Judæos iniquos, qui persequentes carnalia et temporalia (quæ ad quinque pertinent sensus corporis) Christum ha-

âge du monde, ils ont reçu pour prix du Seigneur qu'ils ont vendu, une somme figurative composée du chiffre six multiplié par cinq ; et parce qu'il est écrit que la parole du Seigneur est pure comme l'argent, et qu'ils n'ont eu de la loi qu'une intelligence charnelle, ils ont comme gravé sur l'argent l'effigie de ce pouvoir terrestre, auquel ils ont été soumis après avoir perdu le Seigneur.

Suite. « Et depuis ce moment, il cherchait une occasion favorable pour le livrer. » — Orig. Saint Luc nous explique plus clairement quelle était cette occasion que cherchait Judas en disant : « Il cherchait l'occasion de leur livrer sans exciter de troubles, c'est-à-dire au moment où le peuple ne l'entourait pas, et où il se trouvait seul avec ses disciples. C'est ce qu'il fit en le livrant après la cène, lorsqu'il était seul dans le jardin de Gethsémani. Et voyez si aujourd'hui encore ce n'est pas cette même occasion favorable que cherchent ceux qui veulent trahir le Verbe de Dieu dans les temps de persécution, c'est-à-dire alors que la parole de vérité n'est pas entourée et défendue par la multitude des fidèles.

℣. 17-19. — *Or, le premier jour des azymes, les disciples vinrent trouver Jésus et lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la pâque? Jésus leur répondit : Allez dans la ville, chez un tel, et dites-lui : Le maître vous envoie dire : Mon temps est proche; je viens faire la pâque chez vous avec mes disciples. Les disciples firent ce que Jésus leur avait commandé, et préparèrent ce qu'il fallait pour la pâque.*

La Glose (1). L'Evangéliste vient d'exposer les préludes de la passion de Jésus-Christ, c'est-à-dire la prédiction qu'il en fait lui-même,

(1) On ne trouve ce passage ni dans saint Anselme, ni dans la Glose, ni dans aucun autre auteur.

bere noluerunt, et quia sexta mundi ætate fecerunt, sexies quinque eos quasi pretium venditi Domini accepisse significatum est ; et quia eloquium Domini argentum est (*Psal.* II), illi autem ipsam legem etiam carnaliter intellexerunt, tanquam in argento impresserant secularis principatus imaginem, quem amisso Domino tenuerunt.

Sequitur : « Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet. » Orig. (*ut sup.*) Qualem autem opportunitatem quærebat Judas, Lucas manifestius explanat, dicens : « Et quærebat opportunitatem ut traderet eum sine turba, » id est, quando populus non erat circa eum, sed secretus erat cum discipulis : quod et fecit, tradens eum post cœnam, cum secretus esset in prædio Gethsemani. Et vide si usque nunc opportunitas ista videtur his qui volunt prodere Dei verbum in tempore persecutionis, quando multitudo credentium non est circa verbum veritatis.

Prima autem die azymorum accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha? At Jesus dixit : ite in civitatem ad quemdam, et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum prope est, apud te facio Pascha cum discipulis meis. Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, et paraverunt Pascha.

Glossa. Prosecutus fuerat Evangelista de his quæ erant præambula ad Christi passionem ; scilicet de prænuntiatione

le conseil tenu par les princes des prêtres, et le traité conclu par le traître Judas, il va maintenant raconter toute la suite de l'histoire de la passion. « Or, le premier jour des azymes. » — S. Jér. Le premier jour des azymes est le quatorzième du premier mois (1*), où l'on immole l'agneau pascal; c'est le jour où la lune est dans son plein, et où il était défendu de conserver de levain. — Remi. Il faut remarquer que, chez les Juifs, la Pâque se célébrait au premier jour, et les sept jours qui suivaient étaient les jours des azymes; mais maintenant le jour de Pâques est également appelé le jour des azymes (2). — S. Chrys. (*hom.* 80.) Ou bien, le Sauveur appelle ce jour le premier jour des azymes, parce qu'il y avait sept jours des azymes (3*). Or, c'était l'usage chez les Juifs de compter les jours en partant de la veille au soir; l'Evangéliste rappelle donc ce jour au soir duquel la Pâque devait être immolée, c'est-à-dire le cinquième jour de la semaine. — Remi. Peut-être nous fera-t-on cette objection : Si cet agneau figuratif était le symbole du véritable agneau, pourquoi Jésus-Christ n'a-t-il pas souffert la nuit même où on immolait cet agneau? Nous répondons que c'est cette nuit là même qu'il a donné à ses disciples le pouvoir de célébrer les mystères de son corps et de son sang, et c'est immédiatement après que les Juifs se sont saisis de sa personne, l'ont chargé

(1*) Le premier jour des azymes, c'est-à-dire le premier jour des pains sans levain, c'était le jeudi matin. La Cène pascale, chez les Juifs, commençait le soir du quatorzième jour du mois de Nisan (avril). Le jour qui la précédait portait le nom de *Parasceve* ou *le jour de la préparation*, ou *le premier jour des azymes*, parce qu'on devait préparer l'Agneau pascal et les pains sans levain. Nous ne pouvons entrer ici dans la grande question discutée jusqu'aujourd'hui par les théologiens, à savoir, si Jésus-Christ à mangé la Pâque et institué l'Eucharistie le 13 ou le 14 du mois de Nisan, et si, par conséquent, il est mort le 14 ou le 15. Nous nous contentons de dire que, suivant l'opinion la plus commune et la plus fondée des interprètes modernes, Jésus-Christ a célébré la Pâque le 13 de Nisan ou le jeudi au soir, et qu'il a été mis à mort le lendemain vendredi 14. De cette manière, il aurait anticipé d'un jour la célébration de la Pâque, ce qui n'était pas sans exemple chez les Juifs, et ils serait mort à l'heure même où les Juifs immolaient l'Agneau pascal.

(2) Et réciproquement le nom de Pâque s'étend à tous les jours des azymes (*Actes*, XII), comme nous l'avons fait remarquer précédemment.

(3*) Du 14 au 21. Pendant ces sept jours, les Juifs ne pouvaient manger de pain levé, c'est pourquoi la fête de Pâques était aussi appelée la fête des pains sans levain.

---

passionis, de consilio principum et de tractatu proditionis : nunc autem tempus et seriem passionis incipit prosequi, dicens : « Prima autem die azymorum. » Hier. Prima dies azymorum, decimus quartus dies mensis primi est, quando agnus immolatur, et luna plenissima est, et fermentum abjicitur. Remig. Et notandum quod apud Judæos primo die Pascha celebrabatur; reliqui vero septem sequentes *dies azymorum* vocabantur; sed nunc dies azymorum dicitur pro *die Paschæ*. Chrys. (*in hom.* 80, *in Matth.*) Vel hanc primam diem azymorum dicit, quia septem dies azymorum erant; assueverunt enim Judæi a vespera semper numerare diem : unde hujus diei facit mentionem, secundum quam in vespera Pascha erat immolandum, quod *quinta feria* fuit. Remig. Sed forte dicet aliquis : Si ille typicus agnus figuram hujus veri Agni gestabat, quare non ea nocte passus est Christus, quando solebat agnus immolari? Sed sciendum quia eadem nocte mysteria sanguinis et corporis sui discipulis celebranda tra-

de chaînes, et qu'il a ainsi consacré le commencement de son immolation, c'est-à-dire de sa passion.

« Les disciples vinrent trouver Jésus, et lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque? Je pense que le traître Judas se trouvait parmi les disciples qui s'approchèrent de Jésus pour lui faire cette question. — S. Chrys. (*hom.* 80.) Nous voyons clairement par là, que le Sauveur n'avait à lui, ni maison ni asile, et je suis porté à croire que ses disciples n'en avaient pas non plus ; car ils l'eussent prié d'y venir pour y célébrer la Pâque.

« Jésus leur répondit : Allez dans la ville chez un tel, » etc. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, ii, 80.) C'est celui que saint Marc et saint Luc appellent le père de famille ou le maître de la maison. Si donc saint Matthieu dit : « Allez chez un tel, » c'est de lui-même et pour abréger son récit; car chacun sait que personne ne peut formuler un ordre de cette manière : « Allez chez un tel. » Saint Matthieu, après avoir rapporté les paroles du Seigneur : « Allez dans la ville, » ajoute donc de lui-même : « Chez un tel (1*), » non que le Seigneur se soit exprimé de la sorte, mais pour nous faire entendre qu'il y avait un homme dans la ville à qui le Seigneur adressait ses disciples pour lui préparer la Pâque. Car il est hors de doute que les disciples du Sauveur ne furent pas adressés au premier venu, mais à un homme qu'il leur désignait d'une manière spéciale. — S. Chrys. (*hom.* 80.) Ou bien en leur disant : « Allez chez un tel, » il veut montrer qu'il

(1*) « Il est vraisemblable, dit Olshausen, que cet homme, le propriétaire de la maison, était un ami secret du Seigneur; peut-être Joseph d'Arimathie ou Nicodème..... On a supposé, non sans vraisemblance, que saint Matthieu ne le nomme pas, de peur de le compromettre. » (Olshausen, *Comment.* sur l'histoire de la Passion.)

---

didit; et sic tentus et ligatus a Judæis, suæ immolationis (id est, passionis) sacravit exordium.

Sequitur : « Accesserunt discipuli ad Jesum dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha? » Inter eos autem discipulos qui accesserunt ad Jesum interrogantes, et Judam fuisse æstimo proditorem. Chrys. (*in hom.* 80, *ut sup.*) Ex hoc autem manifestum est quoniam non erat ei domus neque tugurium. Ego autem æstimo, neque discipulos habuisse : profecto enim eum illuc rogassent venire.

Sequitur : « At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, » etc. Aug. (*de Con. Evang.*, lib. ii, cap. 80.) Eum scilicet quem Marcus et Lucas dicunt « patremfamilias, » vel « dominum domus. » Quod ergo interposuit Matthæus, « ad quemdam, » tanquam ex persona sua studio brevitatis illud compendio voluit insinuare : nam neminem sic loqui, ut dicat : « Ite ad quemdam, » quis nesciat? Ac per hoc, cum Matthæus verba Domini posuisset dicentis : « Ite in civitatem, » interposuit ipse : « Ad quemdam; » non quia ipse Dominus hoc dixerit, sed ut ipse nobis insinuaret tacito nomine, fuisse quemdam in civitate ad quem Domini discipuli mittebantur, ut præpararent Pascha. Manifestum est enim discipulos a Domino, non ad quemlibet, sed ad quemdam hominem (id est, ad certum aliquem) missos esse. Chrys. (*in homil.* 80 *ut sup.*) Vel dicendum quod per hoc quod dicit : « Ad quemdam, » ostendit quod ad ignotum ho-

les adresse à un homme inconnu, et leur apprendre ainsi qu'il était en son pouvoir de ne pas souffrir, car celui qui pouvait déterminer un inconnu à les recevoir, que n'aurait-il pu sur l'esprit de ceux qui devaient le crucifier, s'il avait voulu se soustraire au supplice de la croix? Pour moi, ce que j'admire dans cet homme, ce n'est pas seulement qu'un homme qui ne connaissait pas Jésus-Christ l'ait reçu chez lui, mais qu'il ait méprisé, en le recevant, la haine générale à laquelle il s'exposait. — S. Hil. (*can.* 30 *sur S. Matth.*) Ou bien, il ne nomme pas celui chez lequel il devait célébrer la Pâque, parce qu'il n'avait pas encore accordé à ceux qui croyaient en lui, la gloire du nom chrétien. — Rab. Ou bien encore, il passe son nom sous silence, pour nous apprendre qu'il donne à tous ceux qui le veulent, le pouvoir de célébrer la vraie Pâque, et de recevoir Jésus-Christ dans la demeure de leur âme. — S. Jér. Les écrivains du Nouveau Testament se conforment ici à l'usage suivi par les écrivains de l'Ancien Testament qui s'expriment souvent de cette manière : « Celui-ci lui dit : Dans ce lieu-ci, dans celui-là, » sans désigner autrement le nom des personnes et des lieux. — S. Chrys. (*hom.* 80.) L'intention du Sauveur est ici de rappeler sa passion à ses disciples, et de les exercer pour ainsi dire par ces prédictions répétées de ses souffrances, pour qu'elles devinssent l'objet continuel de leurs méditations, et aussi pour leur prouver que c'était volontairement qu'il allait souffrir : « Je viens faire la Pâque chez vous avec mes disciples, » paroles qui montrent d'ailleurs qu'il voulait jusqu'au dernier jour de sa vie se conformer à la loi. Il ajoute : « Avec mes disciples, » afin qu'il fît tous les préparatifs nécessaires, et que cet homme à qui il adressait ses disciples ne s'imaginât pas qu'il avait l'intention de se cacher dans sa maison.

---

minem mittit, monstrans hinc quoniam poterat non pati : qui enim menti hujus persuasit ut eos susciperet, quid non utique operatus esset in his qui eum crucifigebant, si tamen voluisset non pati? Ego autem neque hoc admiror solum quoniam eum suscepit ignotus existens, sed quoniam suscipiendo Christum multorum odium contempsit. Hilar. (*Can.* 30 *in Matth.*) Vel ideo hominem cum quo Pascha celebraturus esset, non nominat : nondum enim christiani nominis honor credentibus erat præstitus. Rab. Vel nomen prætermittit, ut omnibus verum Pascha celebrare volentibus, Christumque hospitio suæ mentis suscipere, danda facultas designetur. Hier. In hoc etiam morem Veteris Testamenti Nova Scriptura conservat : frequenter enim legimus : « Dixit ille illi; » et « in loco illo, et illo; » et tamen nomen personarum locorumque non ponitur. Sequitur : « Et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum prope est. » Chrys. (*in hom.* 80 *ut sup.*) Hoc autem dixit discipulis, passionem commemorans; ut ex multiplici passionis enuntiatione exercitati, meditarentur quod futurum erat; simul autem demonstrans, quod volens ad passionem venit. Sequitur : « Apud te facio Pascha » in quo demonstrat quoniam usque ad ultimum diem non erat contrarius legi. Addidit autem : « Cum discipulis meis, » ut sufficiens fieret præparatio, et ut ille ad quem mittebat, non existimaret eum occultari velle.

« Et les disciples firent ce que Jésus leur avait commandé, et ils préparèrent la Pâque. » — ORIG. Peut-être voudra-t-on s'autoriser de ce que Jésus a célébré la Pâque selon l'usage des Juifs, pour prétendre que nous, imitateurs de Jésus-Christ, nous devons agir de même. Mais ce serait oublier que Jésus ne s'est pas assujetti à la loi pour laisser sous le joug de la loi, mais, au contraire, pour délivrer de ce joug ceux qui étaient sous la loi (1). A combien plus forte raison donc ne convient-il pas à ceux qui vivaient en dehors de la loi, de se soumettre à ses prescriptions. Les chrétiens doivent donc se contenter d'accomplir d'une manière spirituelle ce que la loi prescrivait d'accomplir extérieurement ; et c'est ainsi que nous devons célébrer la Pâque avec les azymes de la sincérité et de la vérité pour nous conformer à la volonté de l'Agneau qui nous dit : « Si vous ne mangez ma chair, et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous. »

℣. 20-25. — *Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze disciples. Et pendant qu'ils mangeaient, il leur dit : Je vous dis en vérité que l'un de vous me trahira. Alors, grandement contristés, chacun d'eux commença à lui demander : Serait-ce moi, Seigneur? Il leur répondit : Celui qui met la main avec moi dans le plat est celui qui me trahira. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui ; mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi ; il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né. Judas, celui qui le trahit, prenant aussi la parole, lui dit : Est-ce moi, maître? Il lui répondit : Vous l'avez dit.*

S. JÉR. Le Sauveur, non content d'avoir annoncé sa passion à ses disciples, leur prédit maintenant celui qui doit le trahir ; il lui offre

(1) « Dieu a envoyé son Fils, formé de la femme, assujetti à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi. » (*Galat.*, IV, 4.)

Sequitur : « Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, et paraverunt Pascha. » ORIG. (*ut sup.*) Forsitan autem aliquis requiret ex eo quod Jesus celebravit more judaico Pascha, quia convenit et nos imitatores Christi similiter facere ; non considerans quod Jesus factus est sub lege, non ut eos qui sub lege erant, sub lege relinqueret ; sed ut ex lege educeret : quanto ergo magis non convenit illos introire in legem, qui prius fuerant extra legem? sed spiritualiter celebrantes quæ in lege corporaliter celebranda mandantur, ut in azymis sinceritatis et veritatis celebremus Pascha, secundum voluntatem Agni dicentis (*Joan.* 6) : « Nisi manducaveritis carnem meam et biberitis sanguinem meum, non habebitis vitam in vobis. »

Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis. Et edentibus illis dixit : Amen dico vobis, quia unus vestrum me traditurus est. Et contristati valde, cœperunt singuli dicere : Numquid ego sum, Domine? At ipse respondens, ait : Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet. Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de illo : Væ autem homini illi per quem Filius hominis tradetur! bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille. Respondens autem Judas qui tradidit eum, dixit : Numquid ego sum, Rabbi? Ait illi : Tu dixisti.

HIER. Quia supra Dominus de passione sua prædixerat, nunc etiam de proditore

ainsi l'occasion de faire pénitence ; car en lui montrant qu'il connaissait ses pensées, et les secrets desseins de son cœur, il voulait l'amener à se repentir de son criminel projet : « Le soir donc étant venu, il se mit à table avec ses douze disciples. » — Remi. Il dit : « Avec les douze, » car Judas était encore du nombre des Apôtres, bien qu'il en fût déjà séparé par les dispositions de son âme. — S. Jér. Judas se conduit en tout de manière à éloigner de lui le soupçon de trahison. — Remi. Et voyez par quel rapprochement touchant Notre-Seigneur, selon le récit de l'Evangéliste, se met à table lorsque le soir fut venu ; car c'était vers le soir que l'agneau devait être immolé. — Rab. C'est le soir qu'il se met à table avec ses disciples, car c'est dans la passion du Sauveur, lorsque le soleil véritable approchait de son déclin, que l'éternel festin fut préparé à tous les fidèles.

S. Chrys. (*hom.* 82.) L'Evangéliste nous fait remarquer que c'est pendant qu'ils étaient à table, que Jésus parle de la trahison de Judas, pour faire ressortir la noirceur de ce traître par les circonstances du temps, et de ce repas auquel il participe lui-même. « Et pendant qu'ils mangeaient, il leur dit : « Je vous dis en vérité que l'un d'eux doit me trahir, » etc. — S. Léon. Il montre par là que la conscience du traître lui était connue. Il ne le confond point par un reproche sévère et direct, mais il se contente de lui donner un avertissement indirect et plein de douceur, pour amener plus facilement à se repentir de ses criminels desseins celui que le mépris n'aurait pas encore flétri.

Orig. Ou bien, il parle en termes généraux, pour en appeler au témoignage de leur conscience, et faire ainsi connaître les dispositions intérieures de chacun d'eux. Il veut aussi dévoiler la méchanceté de Judas qui ne se rendait même pas à la voix de celui qui connaissait

---

prædicit; dans ei pœnitentiæ locum, ut cum intelligeret sciri cogitationes suas et occulta cordis consilia, pœniteret eum facti sui : unde dicitur : « Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis. » Remig. *Cum duodecim* dicit, quia Judas adhuc erat in eis numero, qui jam ab eis recesserat merito. Hier. Omnia enim sic agit Judas, ut tollatur suspicio proditoris : Remig. Et notandum quia pulchre *vespere facto* discubuisse dicitur : quoniam ad vesperam agnus immolari solebat. Rab. Ideo etiam vespere discubuit cum discipulis, quia in passione Christi (quando verus Sol ad occasum properavit), refectio æterna omnibus fidelibus præparata fuit.

Chrys. (*in homil.* 81, *ut sup.*) Designat autem Evangelista quod comedentibus illis disputat Jesus de traditione Judæ; ut et a tempore et a mensa ostendat malitiam proditoris : et ideo sequitur : « Et edentibus illis dixit : Amen dico vobis, quia unus vestrum me tradet, » etc. Leo Papa (*in Serm. de Pass.* serm. 7.) In quo notam sibi esse proditoris sui conscientiam demonstravit ; non aspera ac aperta impium increpatione confundens ; sed levi et tacita admonitione conveniens, ut facilius corrigeret pœnitudo, quem nulla deformasset abjectio.

Orig. (*ut sup.*) Vel dixit generaliter ut testimonio percussi cordis singulorum qualitas probaretur ; et ut Judæ ostenderet malitiam, qui nec cognitori consi-

ses projets. Il avait cru d'abord, je pense, pouvoir en dérober la connaissance à Jésus-Christ comme à un homme, mais lorsqu'il vit que sa conscience était à découvert devant lui, il voulut profiter du secret dont le Sauveur avait comme enveloppé ses paroles, joignant ainsi au crime de l'incrédulité le crime de l'impudence. Notre-Seigneur veut enfin faire éclater la délicatesse de conscience de ses disciples qui s'en rapportaient bien plus aux paroles de leur Maître qu'au témoignage de leur propre cœur : « Et ils furent contristés, et chacun d'eux commença à lui dire : « Est-ce moi Seigneur? » Car les enseignements de Jésus avaient appris à chacun d'eux que la nature humaine peut facilement tourner au mal, et qu'elle est toujours en lutte avec les princes de ce monde de ténèbres. Aussi la crainte s'empare de leur âme, et sous cette impression, chacun d'eux interroge le Sauveur; ainsi devons-nous, à leur exemple, craindre tout de l'avenir, nous qui sommes si faibles. Or, le Seigneur, les voyant ainsi pleins de la crainte d'eux-mêmes, désigne le traître à l'aide d'un témoignage prophétique : « Celui qui mangeait mon pain à ma table a fait éclater sa trahison contre moi. » (*Ps.* XL.)

« Il leur répondit : Celui qui met la main avec moi dans le plat. » — S. JÉR. O patience admirable de Jésus-Christ! Il avait commencé par dire : « Un de vous me trahira, » le traître persévère dans ses criminels desseins, il le désigne plus clairement, sans toutefois le nommer (1*). Et cependant, alors que tous les autres sont attristés, qu'ils retirent leur main, et n'osent porter les mets à leur bouche,

(1*) Cette parole fut prononcée au moment où chaque convive portait la main au plat pour prendre le morceau de pain trempé dans le *charoseth*, espèce de pudding ou bouillie composée de pommes et d'amandes pilées avec des figues, des noix, des citrons et autres fruits du même genre, le tout cuit et réduit dans du vin et saupoudré de cannelle, de gingembre ou autres assaisonnements de même genre.

---

liorum suorum credebat : puto quia in primis putavit latere quasi hominem, qui postquam vidit conscientiam suam notam Christo, amplexus est occultationem positam in verbis ipsius (quorum primum *infidelitatis* erat, secundum *impudentiæ*), et ut etiam discipulorum ostenderet bonitatem, quia plus credebant verbis Christi quam conscientiæ suæ : unde sequitur : « Et contristati valde, cœperunt singulis dicere : Nunquid ego sum, Domine? » Unusquisque enim discipulorum sciebat ex his quæ docuerat Jesus quoniam ad malum vertibilis est humana natura, et in colluctatione adversus rectores hujus mundi tenebrarum; et propter hanc causam unusquisque eorum timens, interrogavit : unde et de omnibus futuris timendum est nobis infirmis. Videns autem Dominus de seipsis timentes discipulos, demonstravit proditorem indicio propheticæ vocis, dicentis (*Psal.* 40) : « Qui manducat panem meum, ampliavit adversum me supplantationem. »

Unde sequitur : « At ipse respondens, ait : Qui intingit mecum, » etc. HIER. O mira Domini patientia! Prius dixerat : « Unus vestrum me tradet; » perseverat proditor in malo, manifestius arguit, et tamen nomen proprium non designat : Judas enim cæteris contristatis et retrahentibus manum, et interdicentibus cibos ori suo, temeritate et impudentia,

Judas pousse la témérité et l'impudence qui doivent bientôt faire de lui un traître, jusqu'à mettre la main dans le plat avec son Maître, pour se couvrir audacieusement de l'apparence hypocrite d'une bonne conscience. — S. Chrys. (*hom.* 81.) Pour moi, je crois que le Sauveur a permis que Judas portât la main avec lui dans le plat, pour lui inspirer une salutaire confusion, et réveiller dans son cœur le sentiment de l'amour qu'il lui devait. — Rab. Saint Matthieu désigne ce plat par l'expression *in paropside*, saint Marc, par cette autre, *in catino*. Or, le premier est un plat quadrangulaire sur lequel on sert les mets solides, et qui est ainsi appelé des quatre côtés égaux dont il est composé (*paribus assibus*) (1); et le second est un vase de terre destiné à contenir les mets liquides. Or, il est très-possible qu'il y eût sur la table un plat de terre, de forme quadrangulaire. — Orig. C'est le caractère particulier des hommes parvenus aux dernières limites du mal, de dresser après un repas pris en commun, des embûches à des hommes qui n'ont jamais nourri contre eux aucun sentiment de haine; c'est ainsi qu'après cette cène toute spirituelle, vous verrez éclater toute la noirceur de la malice du traître Judas, qui trahit son Maître sans se souvenir de son amour qui lui avait tant de fois prodigué, d'un côté ses bienfaits extérieurs, de l'autre ses divins enseignements. Tels sont dans l'Eglise tous ceux qui tendent des embûches à leurs frères après s'être approchés souvent avec eux de la même table du corps de Jésus-Christ.

S. Jér. Judas ne se rend ni au premier ni au second avertissement pour se retirer de la voie où il est engagé; c'est pourquoi le Seigneur lui prédit son châtiment pour essayer de convertir par la menace des

(1) Ou plutôt le mot *paropsis*, παροψὶς, est un mot grec dérivé de la racine, ὄψος, qui signifie toute espèce d'aliments.

---

qua proditurus erat, etiam manum cum magistro mittit in paropsidem, ut audacia bonam conscientiam mentiretur. Chrys. (*in homil.* 81, *ut sup.*) Mihi autem videtur et hoc Christum fecisse, quod scilicet Judas cum eo in paropside intingeret, magis eum confundens, et in amorem suum attrahens. Rab. Quod autem dicit hic Matthæus *in paropside*, Marcus dicit *in catino* : paropsis enim est vas escarum quadrangulatum, a paribus assibus (id est, æquis lateribus) dictum : catinum vero vas fictile aptum ad immittendum liquorem : et potuit fieri ut in mensa vas fictile quadrangulatum contineretur. Orig. Hæc est autem propria consuetudo hominum nimis malorum, ut post salem et panem insidientur hominibus, maxime nihil inimicitiæ ad eos habentibus. Sic autem et post spiritualem mensam abundantius videbis multitudinem malitiæ ejus qua tradidit magistrum non recordatus nec in corporalibus bonis magistri dilectionem, nec in spiritualibus doctrinam. Tales sunt omnes in Ecclesia, qui insidiantur fratribus suis, cum quibus ad eamdem mensam corporis Christi frequenter simul fuerunt.

Hier. Judas autem nec primo, nec secundo correctus, a proditione retrahit pedem, sed patientia Domini nutrit impudentiam suam : et ideo pœna prædicitur, ut quem pudor non vicerat, corri-

supplices qui l'attendent, celui dont la honte n'a pu triompher : « Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, » etc. — REMI. C'est le propre de l'humanité d'aller et de revenir, mais la divinité reste toujours ce qu'elle est, et comme dans le Sauveur l'humanité a pu souffrir et mourir d'une manière divine, il dit avec raison : « Le Fils de l'homme s'en va. » Il ajoute clairement : « Selon ce qui a été écrit de lui ; » car tout ce que le Christ a souffert a été prédit par les prophètes. — S. CHRYS. (*hom.* 81.) Son dessein, en parlant de la sorte, est de consoler ses disciples et de prévenir la pensée qu'il souffrait par faiblesse et par impuissance. Il veut aussi convertir le traître Judas; car bien que la passion de Jésus fut prédite, Judas n'en est pas moins coupable ; en effet, ce n'est pas la trahison de Judas qui a opéré notre salut, mais la sagesse de Jésus-Christ qui se servait de la méchanceté des hommes pour notre bien, aussi ajoute-t-il : « Mais malheur à l'homme par le moyen duquel il sera trahi, » etc. — ORIG. Il ne dit pas : Malheur à l'homme par qui, mais : « Par le moyen duquel » le Fils de l'homme sera trahi, pour nous montrer qu'il y en avait un autre qui le trahissait, c'est-à-dire le démon (1), et que Judas n'était que l'instrument de sa trahison. Or, malheur à tous ceux qui trahissent le Christ, et tous ceux qui trahissent les disciples de Jésus-Christ trahissent Jésus-Christ lui-même. — REMI. Malheur aussi à tous ceux qui s'approchent de la table de Jésus-Christ avec une conscience mauvaise et souillée par le péché ; car bien qu'ils ne livrent pas Jésus-Christ aux Juifs pour être crucifié, ils le livrent cependant à leurs membres d'iniquité pour se l'incorporer. Il ajoute pour faire ressortir davantage l'énormité du crime de Judas: « Il vau-

(1) « Lorsque le démon eut déjà mis dans le cœur de Judas le dessein de le trahir. » (*Jean*, XIII.)

---

gant denuntiata supplicia : unde sequitur : « Filius quidem hominis vadit, » etc. REMIG. Humanitatis namque est ire et redire; Divinitates semper manere et esse : et quia humanitas pati potui tdivinitus et mori, idcirco pulchre dicitur Filius hominis abire. Aperte etiam dicit : « Sicut scriptum est de eo ; » quoniam quæcunque passus est, prius a prophetis prædicta sunt. CHRYS. (*in hom.* 81, *ut sup.*) Hoc autem dixit ad consolandum discipulos, ut non existimarent infirmitatis id esse quod passurus erat ; et ut etiam corrigeret proditorem : quamvis autem scriptum fuerit passurum esse Christum, nihilominus tamen incusatur Judas : non enim traditio Judæ salutem nostram operata est, sed sapientia Christi, qui aliorum nequitiis ad id quod nobis expediebat, utebatur : unde sequitur : « Væ autem homini illi per quem tradetur, » etc. ORIG. Non autem dixit : « Væ homini illi a quo tradetur, » sed, « per quem tradetur, » ostendens alterum a quo tradebatur, id est, a diabolo ; ipsum autem Judam ministrum esse traditionis. Væ autem omnibus proditoribus Christi ! quicunque enim discipulos Christi tradit, ipsum Christum tradit. REMIG. Væ etiam erit omnibus, qui maligna conscientia et polluta ad mensam Christi accedunt : quamvis enim Christum non tradant Judæis crucifigendum, tradunt tamen suis iniquis membris sumendum : et ad majorem exaggerationem subdit : « Bonum erat

drait mieux pour lui qu'il ne fût jamais né, » — S. Jér. Il ne faut cependant pas conclure de ces paroles que Judas ait pu exister avant de naître, par la raison que le bien ne peut arriver qu'à celui qui existe; le Sauveur veut donc dire simplement qu'il vaut beaucoup mieux ne pas exister, que de vivre d'une vie livrée au mal. — S. Aug. (*Quest. évang.*, I, 40.) Et si quelqu'un prétend qu'il y a une vie antérieure à celle-ci, il sera forcé de convenir qu'il n'était pas avantageux de naître non-seulement pour Judas, mais pour aucun autre. Ou bien, Jésus dit-il qu'il ne lui était pas avantageux de naître au démon, c'est-à-dire pour le péché ? Ou était-il bon pour Judas de ne pas naître en Jésus-Christ par sa vocation, pour ne pas devenir un apostat ?

Orig. Après que tous les Apôtres eurent interrogé le Sauveur, et qu'il eut désigné indirectement le traître, Judas hasarde la même question dans une intention pleine de fourberie, et pour cacher son projet de trahison, en interrogeant Jésus comme les autres Apôtres, car la vraie tristesse ne peut souffrir de retard : « Judas qui fut celui qui le trahit, prenant la parole, dit : Est-ce moi, maître? » — S. Jér. C'est ici ou le témoignage d'une flatterie hypocrite, ou l'expression de son incrédulité, car tandis que les autres Apôtres, qui ne devaient pas le trahir, lui disent : « Est-ce moi, Seigneur? » Judas, qui va consommer le crime de trahison, l'appelle « Maître, » et non pas Seigneur, comme si c'était pour lui une excuse de n'avoir trahi que son maître, puisqu'il niait qu'il fût son Seigneur. — Orig. Ou bien, il s'exprime ainsi par esprit de moquerie, appelant Maître celui qu'il croyait indigne de porter ce nom. — S. Chrys. (*hom.* 81.) Le Seigneur aurait pu lui dire : Vous êtes convenu de la somme d'argent que vous devez recevoir, et vous osez encore me faire cette question ? Mais

---

ei si natus non fuisset, » etc. Hier. Non autem ideo putandus est ante fuisse quam nasceretur, quia nulli possit esse bene nisi ei qui fuerit; sed simpliciter dictum est, multo melius esse non subsistere, quam male subsistere. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. 40.) Et si quispiam contendit aliquam vitam esse ante istam, non Judæ tantum, ut non nasceretur, sed nulli expedire convincitur : an diabolo dicit non expedire nasci, scilicet ad peccatum ? an etiam bonum erat illi, ut Christo non nasceretur per vocationem, ne esset apostata?

Orig. (*ut sup.*) Judas autem post omnium apostolorum interrogationes, et post Christi narrationem de ipso, vix aliquando et ipse interrogavit versuto consilio, ut similia cæteris interrogando celaret proditionis consilium : nam vera tristitia non sustinet moram : unde sequitur : « Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit : Nunquid ego sum, Rabbi ? » Hier. In quo blandientis fingit affectum, sive incredulitatis signum : cæteri enim, qui non erant proditurı, dicunt : « Nunquid ego sum, Domine ? » Iste, qui proditurus erat, non *Dominum*, sed *Magistrum* vocat, quasi excusationem habeat, si domino denegato, saltem magistrum prodiderit. Orig. (*ut sup.*) Vel hoc ipsum quasi subsannans dicit, quia vocabatur magister, cum non esset hoc vocabulo dignus. Chrys. (*in homil.* 82, *ut sup.*) Quamvis autem Dominus poterat dixisse : « Argentum es pactus accipere, et adhuc audes interrogare ; » sed nihil horum dixit mi-

Jésus plein d'une ineffable douceur ne lui dit rien de semblable, pour nous tracer à nous-même la ligne de conduite et les règles que nous devons suivre : « Il lui répondit : Vous l'avez dit. » — REMI. Ce qui peut s'entendre de la sorte : C'est vous qui le dites, et vous dites vrai, ou bien, c'est vous qui le dites et non pas moi. Jésus offrait ainsi à Judas l'occasion de se repentir, en ne dévoilant pas entièrement la perversité de ses desseins. — RAB. Judas put encore faire cette question et Jésus lui répondre de la sorte pour ne point attirer l'attention des autres Apôtres sur ce qui venait d'avoir lieu.

ỳ. 26. — *Or, pendant qu'ils soupaient, Jesus prit du pain, et, l'ayant béni, il le rompit et le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps.*

S. JÉR. Après qu'il eut célébré la Pâque figurative et mangé la chair de l'agneau avec ses disciples, le Sauveur en vient au véritable mystère de la Pâque, et de même que Melchisédech, prêtre du Dieu tout-puissant, avait offert du pain et du vin, il nous donna (1), sous les mêmes apparences, la réalité de son corps et de son sang. « Or, pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain, » etc.

S. AUG. (*Lettre* CXVIII *à Januar.*, *ch.* 6.) Cette circonstance prouve clairement que les disciples n'étaient pas à jeûn lorsqu'ils reçurent, pour la première fois, le corps et le sang du Seigneur. Doit-on pour cela blâmer l'usage de l'Eglise universelle, qui prescrit de ne recevoir l'Eucharistie qu'à jeûn ? Non sans doute, car il a plu à l'Esprit saint

(1) Il nous donna réellement et non pas en figure, comme les hérétiques veulent le conclure du mot *repræsentare,* employé par saint Jérôme. Le sens que nous adoptons ici est celui que Suétone donne à ce mot dans sa vie d'Auguste et dans celle de Claude, et Cicéron dans sa cinquième Philippique. Les auteurs ecclésiastiques lui donnent le même sens, comme le cardinal Du Perron le fait remarquer à l'occasion d'un témoignage de Tertullien sur l'Eucharistie.

---

tissimus Jesus, nobis terminos et regulas præfigens : sequitur enim : « Et ait illi : Tu dixisti. » REMIG. Quod sic potest intelligi : « Tu dicis, et verum dicis ; » sive, « tu dixisti, et non ego ; » ut adhuc ei locus pœnitentiæ concederetur, dum non apertius ejus perversitas manifestatur. RAB. Potuit hoc etiam sic dici a Juda, et a Domino responderi, ut non omnes adverterent quod dictum erat.

Cœnantibus autem eis, accepit Jesus panem, et benedixit, ac fregit, deditque discipulis suis, et ait . Accipite et comedite, hoc est corpus meum.

HIER. Postquam typicum Pascha fuerat impletum, et agni carnes cum apostolis comederat, ad verum Paschæ transgreditur sacramentum ; ut quomodo in præfiguratione ejus Melchisedech (summi Dei sacerdos) panem et vinum offerens fecerat (*Genes.* 14), ipse quoque veritatem sui corporis et sanguinis repræsentaret : unde dicitur : « Cœnantibus autem illis, accepit Jesus panem, » etc.

AUG. (*ad Januarium,* epist. 118, cap. 6.) In quo liquido apparet, quando primo acceperunt discipuli corpus et sanguinem Domini, non eos accepisse jejunos : nunquid tamen propterea calumniandus est ritus universæ Ecclesiæ quo a jejunis semper accipitur ? Placuit enim Spiritui

que, par respect pour un si grand Sacrement, le corps du Seigneur entrât dans la bouche du chrétien avant toute autre nourriture. Ce fut pour faire ressortir plus fortement la grandeur de ce mystère que Notre-Seigneur voulut l'imprimer en dernier lieu dans le cœur et dans le souvenir de ses disciples, dont il allait se séparer pour aller à la mort; et, s'il n'établit pas lui-même la manière de recevoir dans la suite ce Sacrement, c'était pour laisser aux Apôtres, qui devaient en son nom gouverner l'Eglise, le soin de la déterminer eux-mêmes. — La Glose. Notre-Seigneur Jésus-Christ donne son corps et son sang sous une autre forme, et commande ensuite de les recevoir ainsi, afin de donner plus de mérite à la foi qui s'exerce sur les choses qui ne se voient point (1). — S. Amb. (*Sacram.*, IV, 4.) C'est encore pour prévenir tout sentiment d'horreur et de répulsion pour le sang, et nous donner cependant le véritable prix de notre rédemption.

S. Aug. (*Traité* XXVI *sur S. Jean.*) Or, le Seigneur nous a donné son corps et son sang sous les apparences de substances qui sont le résultat de plusieurs choses réduites en une seule, car le pain est le produit de plusieurs grains de blé, et le vin le produit de plusieurs grains de raisin mêlés et confondus ensemble. C'est ainsi qu'il a figuré l'union qui doit régner entre nous, et qu'il a consacré dans son banquet divin le mystère de notre paix et de notre unité. — Remi. Une autre raison également juste pour laquelle il choisit les fruits de la terre, c'était pour nous apprendre qu'il était venu faire disparaître cette malédiction prononcée contre la terre, à la suite du péché du premier homme (*Genes.*, III). Enfin, un motif non moins sage du précepte qu'il nous fait d'offrir les fruits de la terre, qui sont l'objet prin-

(1) Cette pensée est empruntée à saint Grégoire, homélie 20 sur les Evangiles.

Sancto, ut in honorem tanti sacramenti in os Christiani prius dominicum corpus intraret, quam cæteri cibi. Salvator namque, quo vehementius commendaret mysterii hujus altitudinum, ultimum hoc voluit infigere cordibus et memoriæ discipulorum, a quibus ad passionem digressurus erat; et ideo non præcepit quo deinceps ordine sumeretur; ut apostolis (per quos Ecclesiam dispositurus erat) servaret hunc locum. Glossa. Sub alia tamen specie carnem et sanguinem suum tradidit Christus, et deinceps sumendum instituit, ut fides haberet meritum, quæ de his est quæ non videntur. Ambr. (*Sacram.* lib. IV, cap. 4.) Et ut nullus horror cruoris sit, et pretium tamen operetur redemptionis.

Aug. (*super Joan.*, *Tract.* 26.) Commendavit autem Dominus corpus et sanguinem suum in eis rebus, quæ ad unum aliquid rediguntur ex multis : panis namque in unum ex multis granis conficitur : vinum vero in unum ex multis acinis confluit. Et alibi : ita Dominus Jesus Christus nos significavit, et mysterium pacis ac unitatis nostræ in sua mensa consecravit. Remig. Apte etiam fructum terræ obtulit, ut per hoc demonstraret quia ad hoc venerat ut illam maledictionem auferret, qua maledicta est terra propter peccatum primi hominis. (*Gen.* 3.) Congruenter etiam jussit offerri quæ de terra nascuntur, et

cipal des travaux des hommes, c'était qu'ils n'eussent aucune difficulté pour se les procurer, et que le travail de leurs mains leur fournît la matière du sacrifice qu'ils devaient offrir à Dieu.

S. Ambr. (*Sacram.*, iv, 3.) Vous devez conclure de là que les mystères des chrétiens sont antérieurs à ceux des Juifs, car Melchisédech offrit du pain et du vin, comme étant en tout la figure du Fils de Dieu (*Hebr.*, vii), à qui il est dit : « Vous êtes prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech » (*Ps.* cxix), et dont l'Evangéliste dit ici : « Jésus prit du pain, » etc. — La Glose (1). Ce pain était du pain de froment, car c'est au grain de froment que le Seigneur s'est comparé par ces paroles : « Si le grain de froment tombant dans la terre, » etc. (*Jean,* xii). Ce pain convient d'ailleurs à ce sacrement, parce qu'il est d'un usage plus commun, et que les autres espèces de pains ne se font que pour le remplacer. Or, comme Jésus-Christ n'avait cessé jusqu'au dernier jour d'établir qu'il n'était pas opposé à la loi, ainsi que ses paroles précédentes le prouvent ; et que, le soir du jour où on immolait la Pâque, on ne devait manger que des pains azymes et jeter toute pâte fermentée. Il est incontestable que le pain, que prit le Seigneur pour le distribuer à ses disciples, était du pain azyme. — S. Grég. (2) Il en est plusieurs qui s'étonnent de voir que, dans l'Eglise, les uns offrent des pains azymes et d'autres des pains fermentés ; or, l'Eglise de Rome offre des pains azymes, parce que le Seigneur a pris une chair sans mélange d'aucune souillure, tandis que d'autres Eglises offrent du pain fer-

(1) Ce passage ne se trouve ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni dans aucun autre auteur.

(2) On ne trouve cette citation ni dans saint Grégoire, ni dans Léon IX, ni dans l'évêque Humbert, qui traitent *ex professo* cette question contre l'Eglise grecque. (*Biblioth. des Pères,* tome IV.)

---

pro quibus homines maxime laborant ; ut non esset difficultas in acquirendo, et homines de labore manuum suarum sacrificium Deo offerrent.

Ambr. (*de Sacr.* lib. iv, cap. 3.) Ex hoc autem accipe, anteriora esse mysteria Christianorum quam Judæorum : obtulit enim Melchisedech panem et vinum similis per omnia Filio Dei, cui dicitur (*Psal.* 119) : « Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech : » de quo et hic dicitur : « Accepit Jesus panem. » Glossa. Quod de pane frumenti intelligi debet : grano enim frumenti se comparavit Dominus dicens (*Joan.* 12) : « Nisi granum frumenti cadens in terram, » etc. Talis etiam panis competit sacramento, quia ejus usus est communior : nam alii panes propter ejus defectum fiunt. Quia vero Christus usque ad ultimum diem demonstravit se non esse contrarium legi (ut supra ex verbis Christi habitum est), in vespera vero, quando Pascha immolabatur secundum legis præceptum (*Exod.* 12) azyma comedenda erant, et omne fermamentum abjiciendum ; manifestum est quod panis iste quem Dominus accepit ut discipulis traderet, azymus fuit. Greg. (*in Registro.*) Solet autem nonnullos movere, quod in Ecclesia alii offerunt panes azymos, alii fermentatos : Ecclesia namque Romana offert azymos panes, propterea quod Dominus sine ulla commixtione suscepit carnem : aliæ vero Ecclesiæ offerunt

menté, parce que le Verbe du Père s'est revêtu d'une chair humaine, et qu'il est à la fois vrai Dieu et vrai homme, car le pain fermenté ou levain est mélangé avec la farine. Mais que nous recevions du pain azyme ou du pain fermenté, nous nous unissons intimement au vrai corps de notre Sauveur. — S. AMBR. (*Sacram.*, IV, 4.) Ce pain, avant les paroles sacramentelles, n'est que du pain ordinaire ; après la consécration, ce pain devient la chair de Jésus-Christ. Or, de quelles paroles se compose la consécration, si ce n'est des paroles du Seigneur Jésus? Car si ces paroles ont une puissance si grande qu'elles font sortir du néant ce qui n'existait pas, à combien plus forte raison pourront-elles changer en une autre substance celles qui existent déjà, tout en leur conservant leur apparence extérieure (1). Pourquoi, en effet, la parole céleste, qui s'est montrée si efficace dans les autres choses, le serait-elle moins dans les divins sacrements? Le pain devient donc le corps de Jésus-Christ, et le vin devient son sang par la consécration de la parole divine. Vous demandez comment cela se fait? Le voici : N'est-ce pas l'ordinaire que l'homme ne naisse que de l'union de l'homme avec la femme? Et cependant, parce que telle a été la volonté du Seigneur, le Christ est né de l'Esprit saint et de la Vierge.

S. AUG. (*des paroles du Seig.*) (2) De même que l'Esprit saint a créé une véritable chair sans union conjugale, ainsi le même Esprit consacre et change le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et comme cette consécration se fait par la parole du Seigneur, l'Evan-

(1) Nous avons donné aux paroles de saint Ambroise le seul sens qu'elles peuvent recevoir, comme l'ont remarqué Algerus, liv. I, *De l'Euchar.*, cap. 7 ; Guilmond, liv. III, et Lanfranc, livre unique; mais au lieu de : « Ut sint quoad speciem exteriorem et in aliud commutantur quoad interiorem substantiam, » on lit aujourd'hui dans saint Ambroise : « Ut quæ erant in aliud commutentur, » variante qui est de beaucoup préférable, selon l'observation de Lanfranc, tome VI, *Biblioth. des Pères.*

(2) Ce passage est cité par Algerus, liv. I, chap. 16, comme tiré d'un livre sur le Sacrement de l'autel, sans autre indication.

---

fermentatum, pro eo quod Verbum Patris indutum est carne, et est verus Deus et verus homo : nam et fermentum commiscetur farinæ : sed tamen tam azymum quam fermentatum dum sumimus, verum corpus Domini nostri Salvatoris efficimur. AMBR. (*de Sacr.* lib. IV, cap. 4.) Iste autem panis ante verba sacramentorum, panis est usitatus : ubi accesserit consecratio, de pane fit caro Christi : consecratio autem quibus verbis est et cujus sermonibus, nisi Domini Jesu? Si enim tanta vis est in ejus sermone ut inciperent esse quæ non erant, quanto magis operatorius est ut sint quæ erant et in aliud commutentur? Si enim operatus est sermo cœlestis in aliis rebus, non operatur in cœlestibus sacramentis? Ergo ex pane corpus fit Christi, et vinum fit sanguis consecratione verbi cœlestis. Modum requiris? Accipe : consuetudo est ut non generetur homo nisi ex viro et muliere : sed quia voluit Dominus, de Spiritu Sancto et Virgine natus est Christus.

AUG. (*de Verb. Dom.* vel Paschasius, *de corpore et sanguine Domini.*) Sicut ergo per Spiritum Sanctum vera caro sine coitu creatur, ita et per eumdem substantia panis et vini in idem corpus Christi et sanguinem consecratur : et ideo quia verbo Domini fit prædicta consecra-

géliste ajoute : « Et il le bénit. » — Remi. Il nous apprend encore par là qu'avec le Père et le Saint-Esprit, il a rempli la nature humaine de la grâce de la vertu divine, et l'a enrichie pour l'éternité du don de l'immortalité. Mais, pour nous montrer en même temps que ce n'est pas sans sa volonté que son corps a été soumis aux souffrances de sa passion, il ajoute : « Et il le rompit. » — S. Aug. (*sur le liv. ou sent. de Prosper ou Algerus*, I, 19.) Lors donc que l'hostie est rompue, et que le sang coule du calice sur les lèvres des fidèles, quel mystère nous est représenté, si ce n'est l'immolation du corps du Seigneur sur la croix et l'effusion de son sang qui sortit de son côté ?

S. Denis. (*Hier. Eccles.*, III.) Nous voyons encore ici que le Verbe de Dieu, un et simple dans son essence, est devenu un être composé par son incarnation, et s'est rendu visible en descendant jusqu'à nous, et qu'il a recherché avec bienveillance notre société, pour nous rendre participants des biens spirituels qu'il est venu répandre sur la terre : « Et il le donna à ses disciples. » — S. Léon. (*serm.* 7 *sur la Pass.*) Il n'éloigne pas même le traître de ce mystère, afin qu'il fût démontré qu'aucune offense ne motivait la haine de Judas, dont l'impiété toute volontaire lui était connue d'avance, et qui devait y persévérer volontairement. — S. Aug. (*Traité* LIX *sur S. Jean.*) Le même pain fut donné à Pierre et à Judas ; mais Pierre le reçut pour la vie, et Judas pour la mort. C'est ce qu'indiquent ces paroles de saint Jean : « Et quand il eut prit ce morceau, Satan entra en lui. » Car ce qui augmenta l'énormité de son crime, c'est qu'il osa s'approcher des saints mystères dans des dispositions aussi coupables, et, qu'après les avoir reçus, il n'en devint pas meilleur, insensible à la crainte, à la recon-

---

tio, subditur, *benedixit.* Remig. Per hoc etiam monstravit quia humanam naturam una cum Patre et Spiritu Sancto gratia divinæ virtutis implevit, et æternæ immortalitatis munere ditavit. Sed ut monstraret quia corpus ejus non absque sua voluntate subjectum erat passioni, subditur : « Ac fregit. » Aug. (*in lib. sentent. Prosper. sive Algerus*, lib. I, cap. 19.) Cum enim frangitur hostia, dum sanguis de calice in ora fidelium funditur, quid aliud quam dominici corporis immolatio in cruce, ejusque sanguinis effusio de latere designatur ?

Dion. (*in Ecclesi. Hierach.* cap. 3. *versus finem.*) In hoc etiam ostenditur quod unum et simplex Dei verbum per humanationem compositum et visibile ad nos pervenit, et ad se nostram societatem benigne peragens, spiritualium bonorum distributorum nos participes fecit : unde sequitur : « Deditque discipulis suis. » Leo Papa, (*in serm. de Pass.* serm. 7.) Nec ab hoc quidem mysterio traditore submoto, ut ostenderetur Judas nulla injuria exasperatus, qui impietate voluntaria erat præscitus (sive in impietate voluntaria perstiturus.) Aug. (*super Joan., Tract.* 59.) De uno enim pane et Petrus accepit, et Judas ; sed Petrus accepit ad vitam, Judas ad mortem. Chrys. (*in homil.* 83, *in Matth.*) Et hoc Joannes ostendit, dicens (cap. 13) quoniam « post hoc intravit in eum Satanas : » etenim majus peccatum ei factum est ; et quoniam cum tali mente ad mysteria accessit, et quoniam cum accessisset, non factus est melior,

naissance et à l'honneur qui lui était fait. Jésus-Christ ne lui défendit pas de s'en approcher, bien qu'il connût toutes choses, pour nous apprendre qu'il n'a rien omis de ce qui pouvait le faire changer de sentiment. — Remi. Par cette conduite, il laisse à son Eglise l'exemple de ne retrancher personne de sa société ou de la communion du corps et du sang du Seigneur, si ce n'est pour des crimes manifestes et publics. — S. Jér. Ou bien, on peut dire que Notre-Seigneur, ayant rompu le pain et pris le calice, consacra la vraie Pâque lorsque Judas fut sorti, car il n'était pas digne de participer aux sacrements éternels. Or, une preuve qu'il était sorti du cénacle, c'est que nous le voyons revenir avec la foule.

« Et il leur dit : Prenez et mangez. » — S. Aug. (*Des par. du Seig.*) (1) Le Seigneur invite ses serviteurs à ce festin, où il se donne lui-même à eux en nourriture. Mais qui osera se nourrir de la chair de son maître? Or, remarquez que, lorsqu'il est mangé, il répare les forces sans défaillir lui-même; il vit lorsqu'il est mangé, parce qu'il est ressuscité après qu'il eut été mis à mort. Observez encore que, lorsque nous le mangeons, nous ne le partageons pas. Voici ce qui arrive dans ce sacrement, et les fidèles savent la manière dont ils mangent la chair du Christ : chacun d'eux reçoit sa part de cet aliment divin, il est mangé comme par parties dans ce sacrement, et cependant il demeure tout entier dans le ciel et tout entier dans votre cœur. On appelle ce mystère sacrement, parce que ce qui paraît aux yeux est tout différent de ce que l'on comprend; ce que l'on voit a une apparence corporelle, ce que l'esprit comprend produit des fruits tout spirituels.

(1) Cette citation de saint Augustin est composée de passages empruntés à divers ouvrages du saint Docteur et qui sont cités dans les *Décrétales*, cap. *Invitat* pour la première partie, et cap. *Qui manducant* pour la seconde.

---

neque timore, neque beneficio, neque honore. Christus autem non prohibuit eum, quamvis omnia noverit, ut discas quoniam nihil dereliquit eorum quæ in correptionem conveniunt. Remig. In hoc etiam facto reliquit exemplum Ecclesiæ ut neminem a societate sui, neque a communione corporis et sanguinis Domini segreget, nisi pro aliquo manifesto et publico crimine. Hilar. Vel sine Juda proditore Pascha, accepto calice et fracto pane, conficitur : dignus enim æternorum sacramentorum communione non fuerat : discessisse autem eum hinc intelligitur, quod cum turbis reversus ostenditur.

Sequitur : « Et ait : Accipite et comedite. » Aug. (*de Verb. Dom.*) invitat Dominus servos, ut præparet eis cibum seipsum. Sed quis audeat manducare dominum suum ? Et quidem quando manducatur, reficit, sed non deficit : vivit manducatus, quia surrexit occisus : nec quando manducatur, partes de illo facimus : et quidem in sacramento sic fit : norunt fideles quemadmodum manducent carnem Christi : unusquisque partem suam accipit : per partes manducatur in sacramento, et integer manet; totus in cœlo, totus in corde tuo. Ideo autem ista dicuntur *sacramenta*, quia in eis aliud videtur, et aliud intelligitur : quod videtur, habet speciem corporalem; quod intelligitur, fructum

— S. Aug. (*Traité* XXVII *sur S. Jean.*) Ne nous contentons pas de manger la chair de Jésus-Christ, ce que font beaucoup de mauvais chrétiens ; mais allons dans cette manducation jusqu'à la participation de l'Esprit, afin de rester unis à Jésus-Christ, comme les membres à leur corps et d'être vivifiés par son esprit. — S. Aug. Avant d'être consacré, c'est du pain ; mais, aussitôt que Jésus-Christ a prononcé ces paroles : « Ceci est mon corps, » c'est le corps du Christ.

ŷ. 27-29. — *Et prenant le calice, il rendit grâces, et le leur donna, en disant : Buvez-en tous; car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, pour la rémission de leurs péchés. Or je vous dis que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Père.*

Remi. Après avoir donné son corps à ses disciples sous les apparences du pain; par une raison également pleine de convenance, le Sauveur leur présente le calice de son sang. « Et, prenant le calice, il rendit grâces, et le leur donna, » etc. Il nous montre ainsi combien notre salut lui donne de joie, puisqu'il veut répandre son sang pour nous. — S. Chrys. (*hom.* 82.) Il rend grâces encore, pour nous apprendre dans quels sentiments nous devions célébrer ce mystère, et pour prouver que ce n'est pas malgré lui qu'il approche du moment de sa passion. Il nous enseigne ainsi à supporter avec actions de grâces toutes les épreuves qui nous arrivent, et il nous donne en même temps les plus belles espérances (1); car si la figure de ce sacrifice, c'est-à-dire l'immolation de l'agneau pascal, a délivré le peuple

(1) Χρηστὰς ἐλπιδάς, *de bonnes espérances*, au pluriel, parce que ce mystère est pour nous la source de tous les biens réunis.

---

habet spiritualem. Aug. (*sup. Joan., Tract.* 27.) Carnem autem Christi non edamus tantum in sacramento (quod et multi mali faciunt), sed usque ad spiritus participationem manducemus, ut in Domini corpore tanquam membra maneamus, ut ejus Spiritu vegetemur. Aug. (*de Sacr.*, lib. IV, cap. 5.) Ante enim quam consecretur, panis est : ubi autem verba Christi accesserint, dicentis : « Hoc est corpus meum, » corpus Christi est.

Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit illis, dicens : Bibite ex hoc omnes : hic est enim sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Dico autem vobis : Non bibam amodo de hoc genimine vitis usque in diem illum cum illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.

Remig. Quia corpus suum sub specie panis Dominus discipulis dederat, pulchre etiam calicem sui sanguinis tradit eisdem : unde dicitur : « Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit illis, » etc. In quo demonstrat quantum de nostra salute gratuletur, pro quibus etiam sanguinem suum funderet. Chrys. (*in hom.* 82, *ut sup.*) Ideo etiam gratias egit, ut nos doceret qualiter oporteret nos hoc mysterium perficere, et etiam monstravit quoniam ad passionem non venit nolens : erudivit enim nos, quodcunque patimur, cum gratiarum actione ferre : et etiam ex hoc bonam spem nobis dedit : si enim figura hujus sacrificii (sci-

juif de la servitude d'Egypte, à combien plus forte raison la vérité délivrera-t-elle l'univers entier : « Et il le leur donna en disant : Buvez-en tous. » Et pour prévenir le trouble que pouvaient produire ses paroles, il boit son sang le premier, et les amène sans étonnement à la communion des divins mystères. — S. Jér. (*contre Helv.*) C'est ainsi que le Seigneur fut à la fois le convive et le festin, le convive qui mange, et l'aliment qui est mangé.

« Car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance. » — S. Chrys. (*hom.* 82.) C'est-à-dire le sang de la promesse de la nouvelle loi. En effet, l'Ancien Testament promettait ce que possède le Nouveau, car de même que l'Ancien Testament fut consacré par le sang des bœufs et des brebis, ainsi le Nouveau est consacré par le sang du Seigneur. — Remi. Nous lisons, en effet, dans l'Exode (xxiv), que Moïse prit le sang d'un agneau, le versa dans une coupe, et après y avoir trempé un bouquet d'hyssope, il le répandit sur le peuple en disant : « Voici le sang de l'alliance (1) que le Seigneur a faite avec vous. » — S. Chrys. (*hom.* 82.) En leur présentant son sang, le Sauveur prédit de nouveau sa passion par ces paroles : « Qui sera répandu pour plusieurs, » et il leur rappelle également la cause de sa mort en ajoutant : « Pour la rémission des péchés. » Comme s'il disait : Le sang de l'agneau a été répandu dans l'Egypte, pour sauver les premiers-nés du peuple juif ; celui-ci sera répandu pour la rémission des péchés de toute la terre. — Remi. Et remarquez qu'il ne dit pas : Pour un petit nombre, ou pour tous, mais « Pour plusieurs ; » car il

(1) Du grec διαθήκης que la Vulgate a traduit par : *alliance*, mais qui est rendu dans l'Epître aux Hébreux (ix, 19) par le mot *Testament*. C'est dans cette même Epître que saint Paul rappelle cette cérémonie du bouquet d'hyssope dont il n'est fait aucune mention dans l'Exode, et qui par conséquent n'a dû être que traditionnelle.

---

licet immolatio agni paschalis) facta est liberatio populi ab ægyptiaca servitute, multo magis veritas liberabit orbem terrarum. Sequitur : « Et dedit illis dicens : Bibite ex hoc omnes. » Ne autem hoc audientes turbarentur, primum ipse sanguinem suum bibit, inducens eos sine turbatione in communionem mysteriorum. Hier. (*cont. Helvid.*) Sic igitur Dominus Jesus fuit conviva et convivium ; ipse comedens, et qui comeditur.

Sequitur : « Hic est sanguis meus Novi Testamenti. » Chrys. (*in hom.* 82, *ut sup.*) Hoc est « annuntiationis legis novæ : » hoc enim promittebat Vetus Testamentum, quod continet Novum : sicut enim Vetus Testamentum habuit sanguinem vitulorum et ovium, ita Novum habet sanguinem dominicum. Remig. Sic enim legitur (*Exod.* 24) quod accepit Moyses sanguinem agni, et misit in craterem ; et intincto fasciculo hyssopi aspersit populum dicens : « Hic est sanguis Testamenti quod mandavit ad vos Deus. » Chrys. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Sanguinem autem nominans, et passionem suam prænuntiat, dicens : « Qui pro multis effundetur : » et rursus dicit mortis causam, cum subdit : « In remissionem peccatorum. » Quasi dicat : Sanguis agni in Ægypto effusus est pro salute primogenitorum populi Israelis : hic autem in remissionem peccatorum universi orbis terrarum. Remig. Et notandum quia non ait : « Pro paucis, » aut, « pro omnibus, » sed, « pro mul-

n'était pas venu pour racheter seulement une nation, mais un grand nombre d'hommes de toutes les nations de la terre. — S. Chrys. (*hom.* 82.) Il nous apprend encore, par ces paroles, que sa passion est le mystère du salut des hommes, et c'est une consolation qu'il offre à ses disciples. Et de même que Moïse avait dit : « Ce sera pour vous un souvenir éternel, » Notre-Seigneur dit aussi, comme le rapporte saint Luc : « Faites ceci en mémoire de moi. »

Remi. Notre-Seigneur nous a enseigné que nous devions offrir non-seulement du pain, mais encore du vin, pour nous apprendre que ceux qui avaient faim et soif de la justice apaiseraient l'une et l'autre en recevant ce mystère. — La Glose. Car, de même que notre corps répare ses forces par le boire et le manger, ainsi les forces de notre âme se raniment dans ce banquet spirituel que le Seigneur nous a préparé sous les apparences du pain et du vin. Il était convenable d'ailleurs que ce sacrement qui devait représenter la passion du Seigneur fut institué sous la double espèce du pain et du vin, car son sang fut répandu dans sa passion et fut ainsi séparé de son corps. Il était donc nécessaire, pour reproduire le mystère de la passion du Sauveur, d'offrir séparément le pain et le vin, qui sont les signes de son corps et de son sang. — S. Ambr. (*sur l'Ep. aux Corinth.*) (1). Nous célébrons ce mystère sous les deux espèces, car ce que nous recevons sert à protéger à la fois notre corps et notre âme.— S. Cypr. (*Lettre à Cécil.*, liv. II, lett. 3.) Le calice du Seigneur ne contient pas de l'eau seule ou du vin seul, mais l'un et l'autre mêlés ensemble,

(1) Ce passage vient plutôt de cet auteur qui est souvent cité dans la Glose sous le nom d'Ambrosiaste, et que l'on pense être le même qu'un diacre de Rome appelé Hilaire, qui fut l'un des propagateurs du schisme des Lucifériens.

---

tis; » quia non venerat unam tantum gentem redimere, sed multos de omnibus gentibus. Chrys. (*in homil.* 82, *ut sup.*) Hoc autem dicens, ostendit quod passio ejus mysterium est salutis humanæ; per quod etiam discipulos consolatur. Et sicut Moyses ait (*Exod.* 12, vers. 14) : « Hoc erit vobis memoriale sempiternum, » ita et ipse dixit (ut Lucas refert cap. 22) : « Hoc facite in meam commemorationem. »

Remig. Non solum autem panem, sed etiam vinum offerendum docuit, ut esurientes et sitientes justitiam, his mysteriis doceret recreandos. Glossa. Sicut enim corporalis refectio fit per cibum et potum, ita sub specie cibi et potus nobis spiritualem refectionem Dominus præparavit. Conveniens etiam fuit ad signandam dominicam passionem, ut sub duplici specie hoc sacramentum institueretur : in passione enim sanguinem suum effudit, et sic sanguis ejus fuit a corpore separatus. Oportuit ergo ad dominicam passionem repræsentandam, seorsum proponi panem et vinum, quæ sunt corporis et sanguinis sacramenta. Sciendum tamen est quod sub utraque specie totus Christus continetur; sub specie quidem panis simul sanguis cum corpore, et sub specie vini simul corpus cum sanguine. Ambr. (*in Epist. ad Corinth.*) Idem etiam in duabus speciebus celebratur : valet enim ad tuitionem corporis et animæ quod percipimus. Cypr. (*in Epist. ad Cæcilium.* lib. II, epist. 3.) Calix vero Domini non est aqua sola et vinum solum, nisi utrumque

de même que ce qui doit être changé au corps du Seigneur (1*) n'est pas de la farine seule ou de l'eau seule, mais ces deux substances unies et mélangées. — S. Ambr. (*Sacram.*, v, i.) Mais puisque Melchisédech a offert du pain et du vin (*Genèse*, xiv), que signifie ce mélange d'eau avec le vin? En voici la raison : Moïse frappa la pierre et en fit ainsi jaillir l'eau en abondance (*Exode*, xvii); or, cette pierre, c'était le Christ (I *Corinth.*, x); et l'un des soldats perça de sa lance le côté du Christ, et de ce côté sortit du sang et de l'eau : l'eau, pour nous purifier, le sang pour nous racheter. — Remi. Rappelons-nous encore que les grandes eaux, au témoignage de saint Jean (*Apocal.*, xvii), sont les peuples, et comme nous devons toujours demeurer en Jésus-Christ, et Jésus-Christ en nous, on offre du vin mêlé avec de l'eau, pour montrer que la tête et les membres, c'est-à-dire Jésus-Christ et l'Eglise ne font qu'un seul corps; ou bien encore que le Christ n'a point souffert sans l'amour qui l'a porté à nous racheter, et que nous ne pouvons nous-mêmes avoir part à sa rédemption sans les mérites de sa passion.

S. Chrys. (*hom.* 82.) Comme il venait de parler de sa passion et de sa croix, par une conséquence naturelle il fait aussi allusion à sa résurrection : « Or, je vous dis que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, » etc. Ce royaume, c'est sa résurrection. Or, en parlant de sa résurrection, il affirme qu'alors il boira avec ses Apôtres, pour qu'on ne pût croire que sa résurrection n'était qu'imaginaire. Aussi, lorsque les Apôtres prêchèrent la résurrection de Jésus-Christ,

(1*) Nous traduisons le mot *corpus* par « ce qui doit être changé au corps, » car évidemment le corps du Seigneur n'est pas un mélange de deux substances dont il ne reste plus que les apparences.

---

misceatur; quomodo nec corpus Domini potest esse farina sola, aut aqua sola, nisi utrumque fuerit adunatum. Ambr. (*de Sacr.* lib. v, cap. 1.) Si autem Melchisedech panem et vinum obtulit (*Gen.* 14), quid sibi vult aquæ mixtio? Accipe rationem. Tetigit Moyses petram, et petra undam maximam fudit (*Exod.* 17); petra autem erat Christus (I *Cor.* 10), et unus de militibus lancea tetigit latus Christi, et de latere ejus aqua fluxit, et sanguis (*Joan.* 19), aqua ut mundaret; sanguis, ut redimeret. Remig. Sciendum etiam quod, ut Joannes dicit (*Apocal.* 17), *aquæ multæ* populi sunt : et quia nos oportet semper manere in Christo et Christum in nobis, vinum aqua mixtum offertur; ut ostendatur quia caput et membra (id est, Christus et Ecclesia) unum sunt corpus, vel ut demonstretur quia nec Christus passus est absque amore nostræ redemptionis, nec nos salvari possumus absque illius passione.

Chrys. (*in hom.* 82, *ut sup.*) Quia vero de passione et cruce ejus locutus erat, consequenter eum qui de resurrectione est, sermonem inducit, dicens : « Dico autem vobis, non bibam amodo de hoc genimine vitis, » etc. Regnum autem resurrectionem suam nominat. Ideo autem hoc de resurrectione dixit (quod scilicet cum apostolis esset bibiturus), ne aliqui existimarent phantasiam esse resurrectionem : et ideo persuadentes hominibus de Christi resurrectione dixerunt (*Act.* 10, vers. 41) : « Simul co-

disent-ils ouvertement : « Nous avons mangé et bu avec lui, après qu'il fut ressuscité d'entre les morts. » (*Actes*, x.) Il leur donne ainsi l'assurance qu'ils le verront ressuscité et qu'il sera de nouveau au milieu d'eux. Ce vin nouveau doit s'entendre d'une manière nouvelle de le boire, c'est-à-dire avec un corps qui ne sera plus soumis ni à la souffrance, ni au besoin de nourriture; car, si nous le voyons manger et boire après sa résurrection, ce ne fut point par nécessité, mais pour nous donner une preuve qu'il était vraiment résuscité. Mais comme il devait y avoir des hérétiques (1) qui, dans la célébration de ce mystère, n'useraient que d'eau à l'exclusion du vin, il prouve par ces paroles que dans l'institution de ces augustes mystères il s'est servi du vin qu'il a bu après sa résurrection. C'est pour cela qu'il dit en termes précis : « De ce fruit de la vigne, » car la vigne produit du vin et non pas de l'eau.

S. Jér. Ou bien, dans un autre sens, Notre-Seigneur passe des choses matérielles aux choses spirituelles. La sainte Ecriture déclare que la vigne qui a été transplantée de l'Egypte, c'est le peuple d'Israël. Le Seigneur déclare qu'il ne boira plus du fruit de cette vigne que dans le royaume de son Père. Or, comme le royaume de son Père est à mon avis la foi des fidèles, le Seigneur ne boira du vin des Juifs que lorsqu'ils auront reconnu et accepté le royaume de son Père. Remarquez aussi qu'il dit : « Dans le royaume de mon Père, » et non pas de Dieu, car tout père donne son nom à son fils, et c'est comme s'il disait : Lorsqu'ils auront cru en Dieu le Père, et que le Père les aura conduits jusqu'au Fils.— Remi. Ou bien encore : « Je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, » c'est-à-dire : Je ne me complairai plus dans les sacrifices charnels de la synagogue, parmi les-

(1) Ces hérétiques étaient appelés Aquariens ou Encratites ; saint Cyprien a combattu leur hérésie dans sa lettre intitulée : *De sacramento dominici calicis*.

---

medimus et bibimus cum eo, postquam resurrexit a mortuis. » Per hoc ergo ostendit quod videbunt eum resuscitatum, et cum ipsis rursus erit. Quod autem dicit, *novum*, clare intelligendum est *nove* (id est, novo modo), non quasi corpus passibile habens et indigens cibo : non enim post resurrectionem comedit et bibit, quia cibo indigeret; sed propter resurrectionis certitudinem. Quia vero sunt quidam hæretici in sacris mysteriis aqua utentes, non vino, demonstrat per hæc verba quoniam et cum sacra mysteria tradidit, vinum dedit quod resuscitatus bibit : propter hoc dixit : « Ex hoc genimine vitis : » vitis enim vinum, non aquam generat.

Hier. Vel aliter : de carnalibus Dominus transit ad spiritualia : quod vinea de Ægypto transplantata, populus sit Israël, sacra Scriptura testatur. (*Hierem.* 2.) Dicit ergo Dominus se de hac vinea nequaquam esse bibiturum, nisi in regno Patris : regnum Patris fidem puto esse credentium : ergo cum Judæi regnum receperint Patris, tunc de vino eorum Dominus bibet. Attende autem quod dicat, *Patris*, et non, *Dei* : omnis enim Pater nomen est filii : ac si diceret : Cum crediderint in Deum Patrem, et adduxerit eos Pater ad Filium. Remig. Vel aliter : « Non bibam de genimine vitis hujus; » id est, non ultra synagogæ carnalibus oblationibus delectabor,

quels l'immolation de l'agneau pascal occupait la première place. Mais viendra le temps de ma résurrection, et le jour où ayant pris possession du royaume de mon Père, c'est-à-dire, étant revêtu de la l'éternelle immortalité, je boirai avec vous ce vin nouveau, c'est-à-dire je me réjouirai comme d'une joie toute nouvelle du salut de ce peuple qui aura été renouvelé dans les eaux du baptême.

S. Aug. (*Quest. Evang.*, I, 43.) Ou bien enfin, ces paroles : « Je boirai ce vin nouveau, » veulent dire que celui-ci est ancien. Notre-Seigneur avait pris de la race d'Adam, qui est appelée le vieil homme (1), ce corps qu'il devait livrer à la mort dans sa passion; c'est pourquoi il nous donne son sang sous l'apparence du vin. Mais que signifie ce vin nouveau, si ce n'est l'immortalité de nos corps qui doivent être renouvelés? Quant à ces paroles : « Je le boirai avec vous, » elles sont la promesse que leurs corps ressusciteront pour revêtir l'immortalité. Toutefois ces paroles : « Avec vous, » ne doivent pas s'entendre de la même époque, mais du même renouvellement. C'est ainsi que l'Apôtre déclare que nous sommes ressuscités avec Jésus-Christ, afin que l'espérance de ce bonheur à venir soit pour nous une source de joie dès cette vie. Il appelle nouveau ce fruit de la vigne, pour nous apprendre que ces mêmes corps que leur vétusté terrestre condamne à la mort ressusciteront un jour par un principe de renouvellement tout céleste.

S. Hil. (*can.* 30.) De cé que Judas n'a pas été admis à boire avec lui de cette coupe, on conclut qu'il ne devait pas boire un jour dans

(1) C'est ainsi que l'on peut entendre ces paroles de l'*Epître aux Romains* (VI) où il est dit que « notre vieil homme a été crucifié, » paroles qui s'appliquent à la corruption du péché qui commence dans Adam.

---

in quibus illa paschalis agni immolatio præcipuum locum tenere solebat : aderit autem tempus meæ resurrectionis, et dies in quo in regno Patris constitutus (id est, gloria æternæ immortalitatis sublimatus) vobiscum illud bibam novum ; hoc est, de salvatione illius populi jam renovati per aquam baptismatis, quasi novo gaudio lætabor.

Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. 43.) Vel aliter : cum dicit : « Bibam illud novum, » vult intelligi, hoc est vetus esse. Quia ergo de propagine Adam (qui *vetus homo* appellatur) corpus suscepit, quod in passione morti traditurus erat; inde etiam per vini sacramentum commendavit sanguinem suum. Sed quid aliud « novum vinum, » nisi immortalitatem renovandorum corporum intelligere debemus ? Quod autem dicit : « Vobiscum bibam, » etiam ipsis resurrectionem corporum ad induendam immortalitatem promittit : *vobiscum* enim, non ad idem tempus, sed ad eamdem innovationem esse dictum accipiendum est : nam et nos dicit Apostolus resurrexisse cum Christo (*ad Eph.* 2, et *ad Coloss.* 2), ut spes rei futuræ jam lætitiam præsentem afferat. Quod autem « de hoc genimine vitis » etiam illud novum esse dicit, significat utique, eadem corpora resurrectura secundum innovationem cœlestem, quæ nunc secundum terrenam vetustatem sunt moritura.

Hilar. (*Can.* 30, *ut sup.*) Videtur autem ex hoc quod Judas cum eo non bi-

le royaume, puisque le Sauveur promet à tous ceux qui participent à cette coupe qu'ils boiront un jour avec lui de ce fruit de la vigne. — La Glose (1). Mais en admettant avec les autres saints docteurs que Judas avait reçu le sacrement de l'Eucharistie des mains de Jésus-Christ, nous dirons que ces paroles : « Avec vous » s'adressent, non pas à tous, mais à la plupart d'entre eux.

ỳ, 30-35. — *Et après avoir chanté l'hymne d'actions de grâces, ils allèrent à la montagne des Oliviers. Alors Jésus leur dit : Je vous serai à tous cette nuit une occasion de scandale ; car il est écrit : Je frapperai le Pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après que je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée. Pierre lui répondit : Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi. Jésus lui repartit : Je vous dis en vérité que cette nuit même, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Mais Pierre lui répondit : Quand il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renoncerai point. Et tous les autres disciples dirent aussi même chose.*

Orig. (*Traité* XXXIII *sur S. Matth.*) Notre-Seigneur voulait enseigner à ses disciples, qui venaient de recevoir le pain de bénédiction, de manger le corps du Verbe et de boire le calice d'actions de grâces, à dire à Dieu le Père un hymne de reconnaissance : « Et après avoir chanté l'hymne (2*), ils allèrent à la montagne des Oliviers ; » c'est-à-dire que d'une hauteur, il les élève à une autre hauteur, car le vrai fidèle ne peut rien opérer de grand tant qu'il reste dans la vallée. C'est par une disposition admirable qu'il conduit sur le mont des Oliviers ses disciples, tout pénétrés encore des mystères de son corps et

(1) On ne trouve cette citation ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni dans aucun autre auteur.
(2*) L'hymne d'actions de grâces était composée du Psaume CXV : *Credidi propter quod locutus sum*, et du Psaume CXVIII : *Beati immaculati in via.*

---

berit, quia non erat bibiturus in regno ; cum universos tunc bibentes ex vitis istius fructu bibituros secum postea polliceretur. Glossa. Sed sustinendo aliorum sanctorum sententiam, quod scilicet Judas sacramenta receperit a Christo, dicendum est, hoc quod dicit, *vobiscum*, ad plures eorum non ad omnes referendum esse.

Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti. Tunc ait illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte : scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis. Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galileam. Respondens autem Petrus, ait illi : Etsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor. Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis. Ait illi Petrus : Etiam si oportuerit me mori tecum, non te negabo. Similiter et omnes discipuli dixerunt.

Orig. (*Tract.* 33, *in Matth.*) Discipulos, qui acceperant benedictionis panem, et manducaverunt corpus Verbi, et biberant calicem gratiarum actionis, docebat Dominus pro his omnibus hymnum dicere Patri : unde dicitur : « Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti ; » ut de alto transirent in altum, quia fidelis non potest aliquid agere in convalle. Bed. Pulchre discipulos sacramentis sui

de son sang, et qu'il a recommandés à son Père par un hymne de pieuse intercession, car il voulait nous apprendre que l'action de ses sacrements, jointe au secours de sa médiation, devait nous faire parvenir aux dons des plus sublimes vertus et à ces grâces de l'Esprit saint qui répandent l'onction dans nos cœurs. — RAB. On peut admettre que cet hymne fut celui que, d'après saint Jean, le Seigneur adresse à son Père pour lui rendre grâces, et dans lequel il priait, les yeux élevés vers le ciel, pour lui-même, pour ses disciples et pour tous ceux qui devaient croire en lui. — LA GLOSE. C'est que le Roi-prophète avait prédit : « Les pauvres mangeront et ils seront rassasiés, et ils loueront le Seigneur, » etc. — S. CHRYS. (*hom.* 82.) Qu'ils entendent ces paroles, ceux qui, ne songeant qu'à manger comme des pourceaux, se lèvent ivres de table, tandis qu'ils devraient rendre grâces et terminer leur repas par l'hymne de la reconnaissance. Qu'ils les entendent aussi, ceux qui, dans la célébration des saints mystères, n'attendent pas la dernière oraison de la Messe (1), qui est un souvenir de cet hymne. Jésus rendit grâces avant de distribuer les saints mystères à ses disciples pour nous apprendre à rendre grâces nous-mêmes, et il récite l'hymne après avoir mangé, afin que nous imitions son exemple. — S. JÉR. D'après cet exemple du Sauveur, celui qui a été rassasié du pain de Jésus-Christ et comme enivré de son sang, peut louer Dieu et gravir le mont des Oliviers, où il trouvera le repos de ses fatigues, la consolation de ses douleurs et la connaissance de la vraie lumière. — S. HIL. (*can.* 30.) Nous voyons encore par là que les hommes, après avoir pratiqué toutes les vertus dont les divins

(1) Saint Chrysostome ne dit pas : « la dernière oraison de la Messe, » mais « la dernière oraison du mystère. »

---

corporis ac sanguinis imbutos, hymno etiam piæ intercessionis Patri commendatos, in montem ducit Olivarum; ut typice designet nos per actionem sacramentorum suorum, perque opem suæ intercessionis, ad altiora virtutum dona et charismata Spiritus Sancti quibus in corde perungamur, conscendere debere. RABA. Potest autem hymnus ille intelligi quem Dominus apud Joannem Patri gratias agens decantabat; in quo, et pro seipso, et pro discipulis, et pro eis qui per verbum eorum credituri erant, elevatis sursum oculis precabatur (*Joan.* 17.) GLOSSA. Hoc est quod psalmus dicit (*Psal.* 21) : « Edent pauperes, et saturabuntur, et laudabunt Dominum, » etc. CHRYS. (*in homil.* 82, *ut sup.*) Audiant quicunque (veluti porci) simpliciter manducantes cum ebrietate surgunt; cum deceret gratias agere, et in hymnum a mensa desinere; audiant quicunque ultimam orationem in sacris mysteriis non exspectant : ultima enim oratio (Missæ) illius hymni est signum. Gratias ergo egit antequam sacra mysteria discipulis daret, ut et nos gratias agamus : hymnum dixit postquam comedit, ut et nos hoc ipsum faciamus. HIER. Juxta hoc exemplum Salvatoris qui pane Christi et calice saturatus et inebriatus fuerit, potest laudare Deum, et conscendere montem Oliveti, ubi laborum refectio; doloris solatium, et veri luminis notitia est. HILAR. (*Can.* 30, *ut sup.*) Per hoc etiam ostenditur quod homines consummatis

mystères sont la source, sont élevés dans la gloire céleste pour y participer à la joie et à l'allégresse commune à tous les saints.

Orig. C'est par une raison pleine de sagesse que Jésus choisit le mont de la miséricorde (1) pour y faire connaître le scandale de la faiblesse des apôtres, déjà prêt à ne pas repousser ceux de ses disciples qui se sont séparés de lui, et à les accueillir lorsqu'ils reviendront à lui. « Alors Jésus leur dit : Je vous serai à tous cette nuit une occasion de scandale. » Il leur prédit la faiblesse à laquelle ils doivent succomber, afin qu'après avoir fait cette triste expérience, ils ne désespèrent pas de leur salut, mais qu'ils cherchent leur délivrance dans un sincère repentir. — S. Chrys. (*hom.* 82.) Il nous apprend encore par là ce que furent les disciples avant sa passion, et ce qu'ils devinrent après sa mort. En effet, ces mêmes disciples qui n'avaient pu rester près de Jésus-Christ pendant qu'on le crucifiait, devinrent plus forts que le diamant après sa mort. Or, la fuite des disciples, leur épouvante, sont une démonstration évidente de la mort de Jésus-Christ, et une réponse qui doit couvrir de confusion ceux qui sont malades de l'hérésie de Marcion; car si Jésus-Christ n'a été ni chargé de chaînes, ni crucifié, quelle a été la cause de cette crainte excessive de Pierre et des autres disciples ? — S. Jér. Et c'est avec dessein qu'il ajoute : « Pendant cette nuit, » car de même que ceux qui s'enivrent, s'enivrent pendant la nuit (I *Thessal.*, v), ainsi ceux qui sont scandalisés le sont dans la nuit et au sein des ténèbres. — S. Hil. Cette prédiction était confirmée par une ancienne prophétie, car il est écrit : « Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dis-

(1) C'est une allusion à l'olive, qui est considérée comme le symbole de la paix et de la miséricorde à cause de la douceur salutaire de l'huile qu'on applique sur les blessures pour les adoucir et en calmer la douleur.

---

universis divinorum mysteriorum virtutibus, gaudio et exultatione communi, in cœlestem gloriam efferuntur.

Orig. (*ut sup.*) Apte etiam mons misericordiæ est electus, ubi pronuntiaturus fuit scandalum infirmitatis discipulorum; jam tunc paratus ut non repelleret discipulos discedentes, sed ut reciperet revertentes : unde sequitur : « Tunc dixit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte. » Hier. Prædicit quidem quod passuri sunt; ut cum passi fuerint, non desperent salutem, sed agentes pœnitentiam liberentur. Chrys. (*in hom.* 82, *ut sup.*) In quo etiam docet nos quales ante crucem fuerunt discipuli, et quales post crucem : etenim qui neque cum Christo (dum crucifigebatur) stare poterant, post mortem Christi adamante fuerunt fortiores : fuga enim discipulorum et timor demonstratio est mortis Christi; ut confundantur qui hæresi Marcionis ægrotant : si enim neque ligatus est, neque crucifixus, unde Petro et reliquis apostolis incussus est tantus timor ? Hier. Et signanter addidit, « in ista nocte, » quia quomodo qui inebriantur, nocte inebriantur, sic et qui scandalum patiuntur, in nocte et in tenebris sustinent. Hilar. (*Can.* 30, *ut sup.*) Hujus etiam prædictionis fides auctoritate prophetiæ veteris continebatur : unde sequitur : « Scriptum est enim : Percutiam pastorem, et

persées.» — S. Jér. Cette prophétie se trouve dans le prophète Zacharie en d'autres termes; le prophète s'adresse lui-même à Dieu et lui dit : « Frappez le pasteur, et les brebis seront dispersées. » (*Zacharie*, xiii.) Le bon pasteur est frappé, afin qu'il puisse donner sa vie pour ses brebis, et pour ne faire qu'un seul pasteur et un seul troupeau de cette multitude de troupeaux que l'erreur avait dispersés. — S. Chrys. (*hom.* 82.) Le Sauveur cite cette prophétie pour engager ses disciples à avoir toujours les yeux fixés sur les saintes Ecritures, pour leur prouver que c'était par un dessein bien arrêté de Dieu qu'il était crucifié, et leur montrer en même temps qu'il n'était pas étranger à l'Ancien Testament et au Dieu qu'il proclame. Toutefois, il ne veut pas les laisser dans la tristesse, et il se hâte de leur faire des prédictions plus agréables : « Mais lorsque je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée. » Ce n'est point du haut du ciel qu'il leur apparait aussitôt sa résurrection ; il ne va pas non plus dans une région lointaine pour se manifester à eux, mais c'est dans la même nation et presque dans le même pays, afin qu'ils ne pussent douter que c'était bien lui, le même qui avait été crucifié, qui était ressuscité. Il leur annonce encore qu'il ira en Galilée, afin que n'étant plus sous l'impression de la crainte des Juifs, ils fussent plus disposés à croire ce qu'il leur disait. — Orig. Il leur fait encore cette prédiction, afin qu'ils sachent qu'après avoir été dispersés pour un moment à la suite du scandale qu'ils avaient souffert, il les réunirait aussitôt sa résurrection, et les précéderait dans la Galilée des nations. — Ou bien encore, si l'on demande comment les disciples, après avoir vu tant de miracles et de prodiges, ont pu être scandalisés par une seule parole, nous répondrons que Notre-Seigneur veut nous apprendre par là que

---

dispergentur oves gregis. » Hier. Hoc aliis verbis in Zacharia propheta scriptum est (cap. 13, vers. 7), et ex persona prophetæ ad Deum dicitur : « Percute pastorem, et dispergentur oves. » Percutitur autem pastor bonus, ut ponat animam suam pro ovibus suis, et de multis gregibus errorum fiat unus grex et unus pastor. Chrys. (*in hom.* 82, *ut sup.*) Hanc autem prophetiam inducit; simul quidem suadens eis attendere semper quæ scripta sunt; simul etiam ostendens quoniam secundum Dei consilium crucifigebatur; et undique monstrans non alienum se esse a Veteri Testamento, et a Deo qui in eo prænuntiabatur : non autem permisit eos in tristibus permanere sed et læta prænuntiat, dicens : « Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam : » non enim confestim post resurrectionem a cœlo eis apparuit; neque in longam quamdam regionem, ut eis appareat, vadit, sed in ipsa gente, et in ipsis fere regionibus; ut et hinc crederent quoniam qui crucifixus est, ipse est qui resurrexit. Propter hoc etiam se in Galilæam abire dicit, ut a timore Judæorum liberati, crederent ei quod dicebatur. Orig. (*ut sup.*) Prædicit etiam hoc eis, ut qui ad modicum disperguntur scandalum passi, post congregentur a resurgente Christo, et præcedente eos in Galilæam gentium. Vel sic : si quis quærat quomodo post tanta signa et prodigia dicto scandalizantur discipuli, sciat quia vult osten-

de même que personne ne peut dire : « Jésus est le Seigneur, sinon par l'Esprit saint, » ainsi personne ne peut être sans scandale, c'est-à-dire inaccessible au scandale, sans le secours de l'Esprit saint. Mais lorsque ces paroles du Sauveur : « Je vous serai à tous cette nuit un sujet de scandale, » reçurent leur accomplissement, l'Esprit saint n'était pas encore donné, parce que Jésus n'était pas encore glorifié. Pour nous, au contraire, si après avoir confessé le Seigneur Jésus par l'Esprit saint, il nous devient un sujet de scandale ou que nous venions à le renoncer, nous sommes tout à fait inexcusables. Ajoutons que les disciples ont été scandalisés, comme des hommes qui étaient encore au milieu de la nuit, tandis que pour nous, la nuit a disparu pour faire place au jour qui s'est approché. Enfin, les disciples ont été scandalisés pendant la nuit, parce que le Père n'a pas épargné son Fils unique, mais l'a livré pour nous à la mort, de manière que les brebis du troupeau ont été dispersées pour un peu de temps, après avoir été scandalisées, mais pour être ensuite réunies par Jésus-Christ dans la Galilée, où il précédera ceux qui voudront le suivre, afin que le peuple des Gentils qui, auparavant, « était assis dans les ténèbres, voie briller une grande lumière, » etc.

S. Hil. Mais Pierre était tellement transporté par son affection, par son amour pour Jésus-Christ, qu'il oublia la faiblesse de sa chair et la croyance que méritent les paroles du Seigneur; comme si ces paroles ne devaient pas avoir leur effet : « Pierre, prenant la parole, lui dit : Quand tous les autres, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 82.) Que dites-vous, ô Pierre? Le prophète a dit : « Les brebis seront dispersées, » et Jésus-Christ a confirmé ce témoignage, et vous osez dire : Non, il n'en sera pas ainsi? Lorsque Jésus a dit : « Un de vous me

---

dere per hæc sermo quod sicut nemo potest dicere Dominum Jesum nisi in Spiritu Sancto, sic nemo potest sine scandalo esse (sive immunis esse a scandalo) sine Spiritu Sancto. Quando autem hoc implebatur quod prædixerat Jesus : « Omnes vos scandalum patiemini in me in ista nocte, » nondum erat Spiritus Sanctus datus, quoniam Jesus nondum erat glorificatus : nos vero postquam confessi fuerimus Dominum Jesum in Spiritu Sancto, si deinde scandalum patiamur aut eum abnegemus, non habemus excusationis locum. Et illi quidem scandalizati sunt quasi adhuc in nocte consistentes : nobis autem remota nox est, et jam dies appropinquavit. Adhuc, ideo illi scandalizati sunt in nocte, quia Pater Filio suo unico non pepercit, sed pro nobis eum tradidit in passionem, ut ad modicum dispergantur oves gregis scandalum passi, et post a Christo congregentur eos in Galilæam præcedente qui voluerint sequi, ut gentium populus qui antea sedebat in tenebris, videat lumen magnum, etc.

Hilar. (*ut sup.*) Sed Petrus in tantum, et affectu, et charitate Christi efferebatur, ut et imbecillitatem carnis suæ, et fidem verborum Domini non contueretur, quasi dicta ejus efficienda non essent : unde sequitur : « Respondens Petrus ait illi : Etsi omnes, » etc. Chrys. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Quid ais, o Petre ? Propheta dixit : « Dispergentur oves, » et Christus confirmavit quod dictum est, et tu dicis : « Nequaquam. » Quando dixit : « Unus ex vobis me tra-

trahira, » vous trembliez d'être vous-même ce traître, quoique votre conscience ne vous reprochât rien de semblable; et maintenant qu'il déclare ouvertement qu'il sera pour vous tous un sujet de scandale, vous osez le contredire? Pierre était délivré de l'anxiété que lui avait causé l'idée qu'il pourrait trahir son Maître, et plein désormais d'une confiance exagérée, il s'écrie : « Pour moi, je ne me scandaliserai jamais. » — S. Jér. Ce n'est point cependant témérité ni mensonge de la part de cet Apôtre, mais l'effet de son ardent amour pour le Sauveur son maître. Remi. — Il nie donc, par un effet de son amour, ce que le Seigneur avait prédit par un effet de sa prescience, et nous devons apprendre de là que la fragilité de notre chair doit nous donner autant de crainte que la vivacité de notre foi peut nous inspirer de confiance. Cependant Pierre est inexcusable et pour avoir contredit le Seigneur, et pour s'être préféré aux autres, et en troisième lieu pour avoir cru qu'il trouverait en lui seul la force nécessaire pour persévérer. Afin de guérir cette présomption et cet orgueil, le Seigneur permit la chute de son disciple, non pas qu'il l'ait poussé à ce honteux renoncement, mais il l'abandonna à lui-même et convainquit ainsi la nature humaine de fragilité (1). — Orig. Aussi les autres disciples sont scandalisés au sujet de la personne de Jésus, tandis que Pierre est non-seulement scandalisé, mais abandonné plus complétement par la grâce, de manière à renier trois fois son Maître : « Et Jésus lui repartit : Je vous dis en vérité que cette nuit, avant que le coq ait chanté, vous me renierez trois fois. »

(1) Ces trois considérations sont empruntées à saint Chrysostome (*hom.* 82), et le saint Docteur les développe pour faire ressortir l'énormité du crime de saint Pierre. La conséquence qu'on doit en tirer, c'est que Pierre n'a pas été abandonné volontairement de Dieu, comme si Dieu l'avait voulu de lui-même; mais que ce délaissement est arrivé par la faute de Pierre. Ce qui est tout à fait opposé au sentiment de ceux qui prétendent que la grâce a fait défaut à Pierre, sans qu'il y ait de la faute de cet Apôtre, et qui se vantent de trouver dans saint Chrysostome un appui à une telle doctrine.

---

det,» timebas ne tu esses traditor, quamvis nihil tibi tale conscius eras : nunc autem manifeste eo dicente quoniam « omnes scandalizabamini, » contradicis : sed quia erutus erat ab anxietate quam de perditione habuerat, confidens de reliquo dicebat : « Ego nunquam scandalizabor.» Hier. Non tamen est temeritas, nec mendacium, sed fides est apostoli Petri, et ardens affectus erga Dominus Salvatorem. Remig. Quod ergo ille dicit prævidendo, iste denegat amando : ubi moraliter instruimur ut quantum confidimus de ardore fidei, tantum timeamus de carnis fragilitate. Videtur tamen inexcusabilis Petrus, et quoniam contradixit, et quoniam aliis seipsum præposuit, et tertio, quoniam totum sibi attribuit, quasi fortiter esset perseveraturus. Ut hoc igitur in eo sanaret, permisit fieri ejus casum, non impellens eum ad negandum, sed eum sibi deserens, et naturam humanam de fragilitate convincens. Orig. (*ut sup.*) Unde alii discipuli scandalizati sunt in Jesu : Petrus autem, non tantum scandalizatur, sed abundantius relinquitur, ut ter denegaret : unde sequitur : « Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis. »

S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, iii, 2.) On peut s'étonner de ce que les Evangélistes ont rapporté si diversement non-seulement quant aux expressions, mais quant au fond même des choses, cette présomption de Pierre, qui, malgré les avertissements qui lui sont donnés, affirme qu'il est prêt à mourir avec le Seigneur ou pour défendre sa cause. Aussi est-on forcé d'admettre que cet Apôtre a renouvelé sa promesse présomptueuse en réponse à différentes parties du discours de Jésus-Christ, et que le Sauveur lui a déclaré par trois fois différentes, qu'avant le chant du coq, il le renierait trois fois. C'est ainsi qu'après sa résurrection il lui demande par trois fois s'il l'aimait, et lui donne par trois fois le précepte de paître ses brebis. Qu'ont en effet de semblable les paroles ou les pensées rapportées par saint Matthieu avec celles dont saint Jean (chap. xiii) et saint Luc (chap. xxii) se servent pour exprimer la réponse présomptueuse de Pierre? Saint Marc, au contraire (chap. xiv), rapporte ce fait à peu près dans les mêmes termes que saint Matthieu, avec cette différence que dans saint Marc, le Seigneur prédit d'une manière plus explicite ce qui devait arriver : « Je vous dis en vérité qu'aujourd'hui, dès cette nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois. » Aussi en est-il quelques-uns qui, n'y regardant pas de bien près, prétendent que saint Marc ne peut se concilier ici avec les autres Evangélistes. Car, disent-ils, Pierre a renié trois fois son Maître, et s'il a commencé après le premier chant du coq, le récit des trois Evangélistes n'est pas conforme à la vérité, puisqu'ils rapportent que le Seigneur a déclaré qu'avant que le coq chantât, Pierre le renierait trois fois. D'ailleurs, si les trois renoncements de saint Pierre ont eu lieu avant que le coq ait commencé à chanter, pourquoi Notre-Seigneur aurait-il dit d'a-

---

Aug. (*de Con. Evang.*, lib. iii, cap. 2.) Potest autem movere, quod tam diversa, non tantum verba, sed etiam sententias evangelistæ præmittunt, quibus præmonitus Petrus illam præsumptionem proferret, vel cum Domino vel pro Domino moriendi ; ita ut cogant intelligibiliter eum expressisse præsumptionem suam diversis locis sermonis Christi ; et ter illi a Domino responsum, quod eum esset ante galli cantum ter negaturus ; sicut etiam post resurrectionem ter illum interrogat, utrum eum amet, et mandatum de pascendis ovibus ter præcepit : quid enim habent hæc verba Matthæi vel sententiæ simile illis, vel quibus secundum Joannem (cap. 13), vel quibus secundum Lucam (cap. 22), Petrus protulit præsumptionem suam? Marcus autem pene ipsis verbis hoc commemorat (cap. 14), quibus et Matthæus ; nisi quod distinctius quemadmodum futurum esset, expressit dictum esse a Domino : « Amen dico tibi quia tu hodie, in nocte hac priusquam bis gallus vocem dederit, ter me es negaturus : » Unde nonnullis qui parum attendunt, Marcus videtur non congruere cæteris : tota enim negatio Petri trina est, quæ si post primum galli cantum inciperet, falsum dixisse viderentur tres evangelistæ, qui dicunt dixisse Dominum quod antequam gallus cantaret, eum Petrus esset negaturus. Rursus si totam negationem ante peregisset quam cantare gallus inciperet, superfluo dixisse Mar-

près saint Marc : « Avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renoncerez trois fois? » Nous répondons que le triple renoncement de saint Pierre ayant commencé avant le premier chant du coq, les Evangélistes ont considéré non pas le moment où il devait être consommé, mais celui où il devait se produire et commencer, c'est-à-dire avant le chant du coq. On peut même dire, en considérant les dispositions intérieures de saint Pierre, que ce triple renoncement eut lieu avant le chant du coq, car avant cette heure, son âme était en proie à une crainte si grande qu'elle pouvait le conduire jusqu'à renoncer trois fois son maître (1). A plus forte raison, on ne doit pas s'étonner que ces trois renoncements successifs et distincts aient commencé avant le chant du coq, bien qu'ils n'aient pas été consommés avant le premier chant du coq. Car si l'on disait à quelqu'un : « Avant que le coq ait chanté, vous m'écrirez une lettre dans laquelle vous m'outragerez trois fois, » cette prédiction ne se trouverait pas fausse, si la lettre, commencée avant le premier chant du coq, était achevée après que le coq aurait chanté pour la première fois.

Orig. Vous demanderez peut-être s'il était possible que Pierre ne fût pas scandalisé après cette déclaration du Sauveur : « Je vous serai à tous une occasion de scandale. » Les uns répondent que ce que Jésus avait prédit devait nécessairement arriver ; les autres, que celui qui, à la prière de Jonas, consentit à ne pas accomplir la prédiction qu'il avait faite par ce prophète, aurait pu aussi, si Pierre l'en eût

(1) Pourquoi ne dirions-nous pas, comme nous l'avons indiqué plus haut, qu'il faut entendre par le chant du coq plein et entier celui qu'il fait entendre à plusieurs reprises aux différentes heures de la nuit. On appelle proprement le chant du coq celui qui se fait entendre à la naissance de l'aurore, avant laquelle Pierre avait consommé son triple renoncement. C'est pour cela que le jour de Noël la Messe de l'aurore est appelée la Messe du chant du coq ; *In galli cantu*.

---

cus deprehenderetur ex persona Domini : « Priusquam gallus bis vocem dederit, ter me es negaturus. » Sed quia ante primum galli cantum cæpta est illa trina negatio, attenderunt tres evangelistæ, non quando eam completurus esset Petrus, sed quanta futura esset, et quando inceptura, id est, ante galli cantum. Quanquam in animo ejus et ante primum galli cantum tota posset intelligi; quoniam ante galli cantum tantus timor obsederat mentem, qui eam posset usque ad tertiam negationem perducere. Multo minus igitur movere debet, quia trina negatio etiam trinis negantis vocibus ante galli cantum cœpta, etsi non ante primum galli cantum peracta est; tanquam si aliqui diceretur : « Antequam gallus cantet, ad me scribes epistolam, in qua mihi ter convitiaberis ; » non utique si eam ante omnem galli cantum scribere inciperet, et post primum galli cantum finiret, ideo dicendum erat falsum fuisse prædictum.

Orig. (*ut sup.*) Quæres autem si possibile erat ut non scandalizaretur Petrus, semel Salvatore dicente quoniam, « omnes vos scandalum patiemini in me : » ad quod aliquis respondebit quoniam necesse erat fieri quod prædictum erat a Jesu. Alius autem dicit quoniam qui exoratus a Ninivitis, quæ prædixerat per Jonam non fecit (*Jonæ*, 3), possibile fuit ut repelleret etiam scandalum a Pe-

prié, éloigner de lui ce scandale ; tandis que cette promesse téméraire, faite sous l'impression d'un amour généreux, mais irréfléchi, fut cause qu'à la honte du scandale il joignit le crime d'un triple renoncement. Mais, dira-t-on, puisque Jésus, lui avait affirmé avec serment qu'il le renoncerait, il fallait nécessairement que ce renoncement eût lieu. Car si ces paroles du Sauveur : « Je vous le dis en vérité, » renfermaient un serment, ce serment eût confirmé un mensonge si Pierre avait pu dire vrai en affirmant : « Pour moi, je ne vous renoncerai pas. » Or, à mon avis, les autres disciples me paraissent préoccupés de ces premières paroles : « Je vous serai à tous une occasion de scandale. » Il s'adresse ensuite à Pierre en particulier et lui fait cette prédiction qui ne comprenait pas les autres disciples : « Je te le dis en vérité, » etc. Et Pierre lui répond : « Quand il me faudrait mourir avec vous, je ne vous renierai point. Et tous les autres disciples dirent la même chose. » Ici encore, Pierre ne sait pas ce qu'il dit (1), car il n'appartenait pas aux hommes de mourir avec Jésus, qui donnait sa vie pour tous les hommes. En effet, tous les hommes étaient ensevelis dans leurs péchés ; tous avaient donc besoin qu'un autre mourût pour eux, et eux-mêmes ne pouvaient mourir pour leurs semblables.

Rab. Pierre avait compris que le Seigneur lui avait prédit qu'il le renoncerait par la crainte qu'il aurait de la mort, il lui affirme donc que le danger d'une mort certaine ne pourrait le séparer de la foi qu'il avait en lui. Les autres Apôtres, emportés également par l'ardeur de leur affection, promettent tous d'affronter la mort sans crainte; mais cette présomption toute humaine, abandonnée de la protection

(1) Allusion à ce qui était déjà arrivé lors de la Transfiguration. (*Luc*, IX, 33.)

---

tro deprecante. Nunc autem promissio ejus audax in affectu quidem prompto, non tamen prudenti, facta est ei causa ut non solum scandalizaretur, verum etiam ter denegaret. Postquam autem cum affirmatione juramenti pronuntiavit, dicet aliquis quod non erat possibile ut non denegaret. Si enim juramentum erat Christi, *Amen*, mentitus fuisset dicendo : « Amen dico tibi, » si verum dixisset Petrus, quia « non te negabo. » Videntur autem mihi cæteri discipuli cogitantes quod primum fuerat dictum : « Omnes vos scandalum patiemini, » ad hoc autem quod dictum est Petro : « Amen dico tibi, » etc., promisisset similiter Petro, quia non erant comprehensi in illa prophetia : unde sequitur : « Ait illi Petrus : Etiam si oportuerit me mori tecum, non te negabo ; similiter et omnes discipuli dixerunt. » Hic etiam Petrus nescit quid loquatur : cum Jesu enim mori pro omnibus moriente hominum non erat ; quoniam omnes fuerant in peccatis, et omnes opus habebant ut pro eis alius moreretur, non ipsi pro aliis.

Rab. Sed quia intellexerat Petrus Dominum præ timore mortis eum se prædixisse negaturum, ob hoc dicebat quod licet periculum mortis immineret, nullo modo ab ejus fide posset avelli : et similiter alii apostoli per ardorem mentis non timuerunt damnum mortis, sed vana fuit præsumptio humana sine protectione divina. Chrys. (*in homil.* 83, *ut*

divine, fut sans effet. — S. Chrys. (*hom.* 82.) Je pense que ce fut quelque mouvement d'ambition et de vanité qui inspira ces paroles présomptueuses à l'apôtre saint Pierre; car, pendant la Cène, il s'était élevé parmi eux une contestation, lequel d'entre eux était le plus grand, tant l'amour de la vaine gloire troublait et agitait violemment leur âme; et c'est parce qu'il voulait les délivrer de ces malheureuses passions que Jésus-Christ leur retira le secours de sa grâce. Or, voyez comment, après la résurrection du Sauveur, instruit par cette leçon, Pierre répond à Jésus avec beaucoup plus d'humilité, et n'ose plus contredire les assertions de son Maître. Cette chute a produit en tout les plus heureux effets. Auparavant, il s'attribuait tout à lui-même, lorsqu'il aurait dû s'exprimer de la sorte : « Je ne vous renoncerai pas, si votre grâce vient à mon secours; » dans la suite, au contraire, il proclame qu'il faut tout renvoyer à Dieu : « Pourquoi nous regardez-vous comme si c'était par notre puissance que nous ayions fait marcher cet homme? » Nous apprenons donc de là cette grande vérité que le désir de l'homme ne suffit pas, s'il n'est d'ailleurs aidé par un secours divin.

ŷ. 36-38. — *Alors Jésus vint avec eux en un lieu appelé Gethsémani; et il dit à ses disciples : Asseyez-vous ici pendant que je m'en irai là pour prier. Et ayant pris avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à s'attrister et à être dans une grande affliction. Alors il leur dit : Mon âme est triste jusqu'à la mort; demeurez ici et veillez avec moi.*

Remi. L'Evangéliste nous a raconté un peu plus haut qu'après avoir dit avec ses disciples l'hymne d'action de grâces, Jésus était allé avec eux vers le mont des Oliviers, et c'est pour désigner l'endroit de cette montagne où il se retira, qu'il ajoute : « Alors Jésus vint avec eux un

---

sup.) Puto autem ambitione quoque aliqua et jactantia in ea verba Petrum fuisse lapsum : nam et in cœna disceptabant quisnam ex eis major esset, adeo illos inanis gloriæ amor vehementer turbabat : Christus autem ab his eum passionibus liberare cupiens, opem suam ei subtraxit. Vide porro quomodo post resurrectionem hinc eruditus Christo submissius loquitur, nec eidem coarguenti ulterius repugnat. Hæc omnia casus ille perfecit : nam ante sibi totum tribuebat; cum dicere potius debuisset : « Non te negabo si me patrocinio tuo juveris : » e contrario autem totum postea Deo tribuendum ostendit : « Quid nobis attenditis (inquit, *Act.*, 3) quasi propria virtute hunc ambulare fecerimus? » Hinc ergo magnum discimus dogma, quod non sufficit desiderium hominis, nisi divino aliquis potiatur auxilio.

Tunc venit Jesus cum illis in villam quæ dicitur Gethsemani : et dixit discipulis suis : Sedete hic donec vadam illuc, et orem. Et assumpto Petro, et duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari et mæstus esse. Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hic, et vigilate mecum.

Remig. Paulo superius Evangelista dixerat quia, hymno jam dicto, exiit cum discipulis in montem Oliveti; et ut ostenderet ad quem locum ipsius montis diverterit, consequenter adjunxit : « Tunc venit Jesus cum illis in villam, » etc.

lieu appelé, » etc. — RAB. Saint Luc dit : « Sur le mont des Oliviers; » saint Jean : « Au delà du torrent de Cédron, » ce qui est la même chose que Gethsémani (1*), lieu situé au pied du mont des Oliviers, où se trouve un jardin et où fut bâtie depuis une église. — S. JÉR. Le nom de Gethsémani veut dire *vallée très-fertile*, et c'est là que Jésus ordonne à ses disciples de se reposer un instant, et d'y attendre qu'il revienne les trouver lorsqu'il aurait prié seul pour tous les hommes. — ORIG. Il ne convenait pas que le Sauveur fut pris dans le lieu même où il avait mangé la pâque avec ses disciples. Il fallait aussi qu'il priât avant d'être trahi, et qu'il choisît un lieu convenable et propre à la prière : « Et il dit à ses disciples : Asseyez-vous ici pendant que j'irai là, et que je prierai. » — S. CHRYS. (*hom.* 83.) Jésus leur fait cette recommandation, parce qu'ils le suivaient sans jamais se séparer de lui; il avait aussi l'habitude de prier sans ses disciples, ce qu'il faisait pour nous apprendre à rechercher le repos et la solitude dans nos prières. — DAM. (liv. III). Mais puisque la prière est l'élévation de notre âme vers Dieu et la demande faite à Dieu de choses justes et légitimes, comment le Sauveur pouvait-il prier? Son âme n'avait pas besoin de s'élever à Dieu, unie qu'elle était au Verbe de Dieu en unité de personne; il n'avait non plus besoin de rien demander à Dieu, car Jésus-Christ est tout à la fois Dieu et homme. Mais le Sauveur voulut en cela nous donner dans sa personne l'exemple de la conduite que nous devons suivre, nous enseigner à prier

(1*) Cette métairie de Gethsémani était, suivant l'étymologie du mot, « un pressoir d'olives. » Au pied du mont dit des Oliviers, la destination d'une localité ainsi désignée était toute naturelle. On sait que les pressoirs des anciens, creusés dans le sol et enduits d'une couche de ciment ou de bitume, étaient placés soit dans la vigne, soit dans le champ d'oliviers, dont les grappes et les fruits, pressés avec le pied ou écrasés avec un fouloir à la main, laissaient couler le liquide dans le réservoir artificiellement disposé. (*Hist. de l'Eglise*, par l'abbé Darras, tome V, page 212.) — Huit gros oliviers désignent encore aujourd'hui la place du jardin où s'arrêta Notre-Seigneur.

RAB. Lucas dicit (cap. 22) : « In montem Oliveti; » Joannes (cap. 18) « trans torrentem Cedron, » quod idem est quod *Gethsemani*; et est locus in quo oravit ad radicem montis Oliveti, ubi hortus est, ubi etiam Ecclesia est ædificata. HIER. Gethsemani interpretatur « vallis pinguissima; » in qua jussit discipulos sedere paulisper, et expectare redeuntem, donec pro cunctis Dominus solus oraret. ORIG. (*ut sup.*) Non enim conveniebat ut ibi caperetur, ubi cum discipulis manducaverat Pascha : conveniebat autem et priusquam proderetur orare, et eligere locum mundum aptumque ad orationem : unde sequitur : « Et dixit discipulis suis : Sedete hic, donec vadam et orem. » CHRYS. (*in hom.* 83, *in Matth.*) Hoc autem dicit, quia discipuli indivisibiliter sequebantur Christum : consuetudo etiam ei erat sine discipulis orare : hoc autem faciebat, erudiens nos in orationibus quietem nobis constituere, et solitudinem quærere. DAM. (*in lib.* 3.) Sed cum oratio sit « ascensus intellectus ad Deum, » vel « petitio decentium a Deo, » qualiter Dominus orabat? Neque enim ascensione quæ ad Deum est, indigebat intellectus ejus, semel secundum personam Deo Verbo unitus, neque ea quæ a Deo est, petitione; unus enim « Deus et homo » Christus est, sed formans in seipso quod nostrum est, docuit nos a Deo Patre pe-

Dieu son Père, et à nous élever jusqu'à lui. Lorsqu'il s'est soumis aux souffrances, c'était pour en triompher et nous obtenir d'en triompher nous-mêmes; ainsi, lorsqu'il prie, c'est pour nous ouvrir la voie par laquelle nous pouvons nous élever jusqu'à Dieu; c'est encore afin d'accomplir pour nous toute justice, de nous réconcilier avec son Père, de l'honorer comme le principe de toutes choses et de nous montrer qu'il n'est point lui-même contraire à Dieu.— Remi. En priant sur la montagne, Notre-Seigneur nous enseigne à demander à Dieu dans la prière les choses du ciel, et en priant dans cet endroit appelé Gethsémani, il nous apprend à pratiquer toujours avec soin l'humilité dans la prière. — Rab. C'est par un dessein admirable qu'à la veille de sa passion le Sauveur prie dans la vallée de l'abondance, pour nous montrer que c'était par la vallée de l'humilité et par l'abondance de sa charité qu'il a souffert la mort pour nous. Il nous avertit en même temps de ne point porter en nous un cœur stérile et privé de la fécondité que donne la charité (1*).

Rémi. C'est parce qu'il avait été témoin de l'expression de la foi de ses disciples et de leur dévouement à toute épreuve, et qu'il prévoyait leur effroi et leur dispersion qu'il leur ordonne de s'asseoir en ce lieu, car on s'asseoie pour se reposer, et il devait leur en coûter bien de la peine pour le renoncer. L'Evangéliste nous apprend comment il s'éloigna d'eux, en ajoutant : « Et ayant pris avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à être triste et dans l'affliction. » Il prend avec lui ceux qu'il avait rendus témoins, sur la montagne, de la splendeur de sa majesté. — S. Hil. (*can.* 31.) Mais les hérétiques ne veulent entendre ces paroles : « Il commença à s'attrister et à s'affliger » que

(1*) Nous avons cru devoir supprimer cette citation de Raban, qui évidemment faisait ici double emploi. « Appropinquans etiam morti Dominus, in valle pinguedinis oravit, quia per vallem, » etc.

---

tere, et ad ipsum extendi : sicut enim passiones sustinuit, ut triumphans nobis adversus eas victoriam tribueret ; ita orat, nobis viam faciens ad eam quæ ad Deum est, ascensionem ; et pro nobis omnem justitiam implens; et reconcilians nobis Patrem suum, et « ut principium » ipsum honorans, et monstrans quod non est Deo contrarius. Remig. Cum autem Dominus in monte oravit, docuit nos in oratione pro cœlestibus Domino supplicare. Cum vero in villa oravit, nos instruxit ut in oratione semper humilitatem servare studeamus. Rab. Pulchre autem appropinquans passioni, in valle pinguedinis orasse dicitur; ut demonstraret quod per vallem humilitatis, et pinguedinem charitatis, mortem pro nobis susceperit. Moraliter etiam nos instruxit, ut non gestemus cor aridum a pinguedine charitatis.

Remig. Quia vero fidem discipulorum, et constantiam devotæ sibi voluntatis acceperat, sed turbandos illos et dispergendos præsciebat, ideo jussit eos in loco sedere : nam cedere requiescentis est ; laboraturi enim erant eum negaturi. Qualiter autem progressus sit manifestat, cum subjungit : « Et assumpto Petro et duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari et mœstus esse : » illos videlicet assumpsit, quibus in monte claritatem suæ majestatis ostenderat. Hilar. (*Can.* 31, *in Matth.*) Sed quia dicit : « Cœpit contristari et mœstus esse, » hæreticorum omnis hic sensus est, ut

dans le sens qui assujettit le Fils de Dieu à la crainte de la mort, parce qu'ils affirment, d'ailleurs, qu'il n'est point né de toute éternité, et qu'il n'est point sorti de la substance infinie de son Père, mais qu'il a été tiré du néant par le Créateur de toutes choses. Donc, ajoutent-ils, il a été accessible aux angoisses de la douleur, à la crainte de la mort, et, puisqu'il a pu craindre la mort, il a pu mourir; or, s'il a pu mourir, bien qu'il doive maintenant vivre éternellement, il n'est cependant point éternel par sa naissance dans le passé. Nous leur répondrons que, si la foi leur avait donné l'intelligence des Evangiles, ils auraient appris que le Verbe était Dieu dès le commencement, qu'il était en Dieu dès le commencement, et que celui qui engendre, comme celui qui a été engendré, ont la même éternité (1). Mais si la chair qu'il a prise a pu vicier, par suite de l'infirmité qui lui est inhérente, la vertu de cette substance incorruptible, jusqu'à la soumettre aux atteintes de la douleur, aux agitations de la crainte, elle devra aussi être soumise à la corruption, et si cette substance éternelle peut subir un changement qui l'assujétisse à la crainte, elle pourra perdre, dans un moment donné, les propriétés qu'elle possède aujourd'hui. Mais Dieu est toujours le même, sans qu'on puisse mesurer son existence, et il est de toute éternité tout ce qu'il est; rien donc en Dieu n'a pu être sujet à la mort, rien en lui n'a pu être accessible à la crainte. — S. Jér. Pour nous, nous disons que le Fils de Dieu s'est revêtu de notre humanité sujette aux souffrances, mais sans que la divinité ait cessé d'être impassible, car le Fils de Dieu a souffert, non pas d'une manière imaginaire, mais en réalité, tout ce que l'Ecriture atteste qu'il a souffert dans la nature qui pouvait souffrir en lui, c'est-à-dire dans la nature humaine dont il s'était revêtu.

(1) Il y a ici une légère inversion dans le texte de saint Hilaire.

---

opinentur metum mortis in Dei Filium incidisse; quia asserunt, non de æternitate prolatum, neque de infinitate paternæ substantiæ extitisse, sed ex nihilo per eum qui omnia creavit, effectum; et ideo in eo doloris anxietas, ideo metus mortis, ut qui mortem timere potuit, et mori possit; qui vero mori potuit, licet in futurum erit, non tamen per eum qui se genuit ex præterito sit æternus. Quod si per fidem capaces evangeliorum essent, scirent Verbum in principio Deum, et hoc a principio apud Deum, et eamdem esse æternitatem gignentis et geniti. Sed si virtutem illam incorruptæ substantiæ, imbecillitatis suæ sorte assumptio carnis infecerit, ut sit ad dolorem infirma, ad mortem trepida, jam et corruptioni subdita erit; ac sic æternitate demutata in metum, hoc quod in ea est, poterit aliquando non esse : Deus autem sine mensura temporum semper est; et qualis est, talis semper æternus est : mori igitur nihil in Deo potuit, nec ex se metus Deo ullus est. Hier. Nos autem ita dicimus hominem passibilem a Dei Filio susceptum, ut Deitas impassibilis permaneret ; passus est enim Dei Filius (non putative, sed vere) omnia quæ Scriptura testatur, secundum illud quod pati poterat, secundum scilicet substantiam assumptam.

S. Hil. (*De la Trinité,* x.) Il en est, ce me semble, qui ne donnent d'autre cause à cette crainte du Sauveur que les approches de sa passion et de sa mort. Mais je demanderai à ceux qui sont dans cette opinion si l'on peut raisonnablement admettre que la crainte de la mort ait pu trouver place (1) chez celui qui bannissait toute crainte de la mort de l'esprit de ses Apôtres, et les exhortait à conquérir la gloire du martyre ? Peut-on d'ailleurs supposer qu'il ait pu envisager la mort avec effroi, lui qui donne la vie pour récompense à ceux qui meurent pour lui. Quelle est encore la douleur qu'il pourrait craindre dans la mort, lui qui ne devait mourir que par un acte librement consenti de sa toute-puissance ? Et si enfin ses souffrances devaient être pour lui une source de gloire, comment la crainte de sa passion pouvait-elle l'attrister. — S. Hil. (*can.* 31.) Mais, puisque nous lisons que Notre-Seigneur a été accablé par la tristesse, recherchons-en les causes. Il avait prévenu plus haut ses disciples que tous seraient scandalisés, et il avait déclaré à Pierre qu'il renierait trois fois son maître. Or, c'est après avoir pris avec lui cet Apôtre, ainsi que Jacques et Jean, qu'il commence à s'attrister. Ce n'est donc point avant de les avoir pris avec lui qu'il est triste ; mais toute cette crainte ne paraît en lui qu'après qu'il s'est fait suivre de ses disciples. Cette tristesse ne prend donc point naissance à son sujet, mais à l'occasion de ceux qu'il avait pris avec lui. — S. Jér. Le Seigneur s'attristait donc, non dans la crainte de souffrir, puisque sa passion était l'objet de sa venue sur la terre, et qu'il avait reproché à Pierre son appréhension (2), mais en pensant à l'infortuné Judas, au scandale dont sa mort allait

(1) Il s'agit ici de cette crainte pusillanime qui énerve les forces de l'âme, car on ne peut nier que le Seigneur n'ait été réellement accessible à la crainte dans la partie inférieure de son âme, en faisant ainsi paraître en lui la faiblesse, qui est une des conditions de la nature humaine.

(2) Sur le lac de Génézareth, lorsqu'il voulut aller rejoindre son divin Maître, et qu'il craignit d'être submergé. (*Matth.*, xiv, 3.)

Hilar. (X *de Trin.*) Puto autem quod non alia hic ad timendum quam passionis et mortis causa a quibusdam prætenditur. Interrogo autem eos qui hoc ita existimant, an ratione subsistat, ut mori timuerit, qui omnem ab apostolis timorem mortis expellens, ad gloriam eos sit martyrii adhortatus : quid enim ipse in mortis sacramento doluisse existimandus est, qui pro se morientibus vitam rependit? Deinde quem dolorem mortis timeret, potestatis suæ libertate moriturus? Si etiam passio honorificatura eum erat, quomodo *tristem* eum metus passionis effecerat? Hilar. (*can.* 31 *ut sup.*) Quia ergo mœstum Dominum fuisse legimus, causas mœstitiæ reperiamus. Admonuerat superius omnes scandalizandos; Petrum etiam Dominum ter negaturum esse responderat; assumptisque eo, et Jacobo, et Joanne, cœpit tristis esse : ergo non ante tristis est quam assumit ; sed omnis metus illis esse cœpit assumptis ; atque ita non de se orta est, sed de eis quos assumpserat mœstitudo. Hier. Contristabatur ergo Dominus, non timore patiendi, qui ad hoc venerat ut pateretur, et Petrum timiditatis arguerat, sed propter infelicissimum Judam, et scandalum omnium

être l'occasion pour tous ses Apôtres, à l'abandon et à la réprobation de tout le peuple juif, et à la ruine de la malheureuse Jérusalem. — DAM. (*De la foi orth.*, XXIII.) Ou bien, dans un autre sens, toutes les créatures qui n'existaient pas, et à qui Dieu a donné l'être, ont le désir naturel de l'existence, et fuient naturellement ce qui pourrait la leur ravir. Donc, Dieu le Verbe, s'étant fait homme, eut aussi ce désir qu'il fit paraître, en recherchant la nourriture, la boisson, le sommeil nécessaires à la conservation de la vie, parce qu'il était soumis, par sa nature humaine, à ces différentes nécessités, et en fuyant, au contraire, tout ce qui pouvait être, pour cette nature, un principe de dissolution. Ainsi, au temps de sa passion qu'il a soufferte par un effet de sa volonté, il fut soumis à une crainte de la mort et à une tristesse qui étaient naturelles, car il est naturel à l'âme de craindre d'être séparée du corps, à cause de l'union intime que le Créateur a établie dès le commencement entre ces deux substances.

S. JÉR. Notre-Seigneur, pour prouver la vérité de la nature qu'il avait prise, éprouve une tristesse réelle ; mais pour ne point laisser cette passion dominer dans son âme : « Il commence, dit l'Evangéliste, à s'attrister. » Ce n'est pas en effet la même chose d'être triste, ou de commencer à s'attrister. — REMI. Ce passage condamne l'erreur, et des Manichéens, qui ont prétendu qu'il n'avait pris qu'un corps fantastique, et de ceux qui ont soutenu qu'il n'avait pas eu d'âme véritable, mais que la divinité lui en avait tenu lieu. — S. AUG. (*Livre des 83 Quest., quest.* 80.) Nous avons, en effet, les récits des évangélistes, qui nous rapportent que Jésus-Christ est né de la bienheureuse Vierge Marie, qu'il a été pris par les Juifs, flagellé, crucifié, mis à mort et ense-

---

apostolorum, et rejectionem vel reprobationem populi Judæorum, et eversionem miseræ Hierusalem. DAM. (*in libro* 3, *Fid. orthod.*, c. 23.) Vel aliter : omnia quæ non ante ad *esse* deducta sunt a Conditore, existendi naturaliter desiderium habent, et non existere naturaliter fugiunt : Deus igitur Verbum homo factus habuit hoc desiderium, quod demonstravit, escam, et potum, et somnum (quibus scilicet conservatur vita) desiderans, et naturaliter in experientia horum factus, et e contrario desideravit corruptivorum amotionem : unde et tempore passionis, quam voluntarie sustinuit, habuit mortis timorem naturalem et tristitiam : est enim timor naturalis, anima nolente dividi a corpore, propter eam quæ ex principio a Conditore imposita est naturalem familiaritatem.

HIER. Dominus ergo noster ut veritatem assumpti probaret nominis, vere quidem contristatus est, sed ne passio in animo illius dominaretur, per passionem cœpit contristari. Aliud est enim contristari, et aliud incipere contristari. REMIG. Destruuntur autem in hoc loco Manichæi, qui dixerunt illum phantasticum corpus assumpsisse ; nihilominus et illi, qui dixerunt eum veram animam non habuisse, sed loco animæ Divinitatem. AUG. (*in libro octoginta trium quæstionum*, quæst. 80.) Habemus enim evangelistarum narrationes, per quas Christum et natum de beata Virgine Maria cognovimus ; et comprehensum a Judæis, et flagellatum, et crucifixum, atque interfectum, et sepultum in monu-

veli dans un tombeau, toutes choses qu'on ne peut comprendre dans leur réalité sans qu'il ait eu un corps véritable. Quel est l'homme, si insensé qu'il fût d'ailleurs, qui oserait dire qu'il faut prendre toutes ces choses dans un sens figuré, alors que les évangélistes ont raconté ces faits d'après leurs propres souvenirs ? Si donc ces faits incontestables prouvent jusqu'à l'évidence que Jésus a eu un corps, ces passions, qui ne peuvent exister que dans l'âme, prouvent également qu'il avait une âme véritable, et nous trouvons cette preuve dans le même récit des évangélistes, qui nous disent : « Et Jésus fut dans l'admiration, et il fut irrité, et il s'attrista. » — S. Aug. (*Cité de Dieu*, xiv, 9.) Puisque tous ces faits nous sont racontés dans l'Evangile, ce ne sont point des récits controuvés, et Notre-Seigneur, par l'effet d'une économie toute divine, a réellement éprouvé ces sentiments lorsqu'il l'a voulu, de même qu'il s'est fait homme par un acte également libre de sa volonté. Nous éprouvons aussi ces sentiments comme une des infirmités de notre condition humaine ; mais il n'en a pas été ainsi du Seigneur Jésus, dont l'infirmité même a été un effet de sa nouvelle puissance.

Dam. (*De la foi orthod.*, xx.) Toutes nos passions naturelles ont donc existé en Jésus-Christ, naturellement, et d'une manière supérieure à la nature ; naturellement, parce qu'il laissait la chair souffrir ce qui était inhérent à sa condition ; d'une manière supérieure à la nature, parce que les mouvements de la nature ne précédaient pas en lui la volonté. En effet, rien en Jésus-Christ n'était soumis à la coaction ; mais tout était volontaire ; ainsi, c'est par un effet de sa volonté qu'il éprouva le besoin de la faim, les sentiments de crainte et de tristesse, sentiments qu'il exprime par ces paroles : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » — S. Ambr.

---

mento ; quæ omnia facta esse intelligere sine corpore nemo potest ; nec figurate accipienda quisquam vel dementissimus dixerit, cum dicta sint ab eis qui res gestas ut meminerant, narraverunt. Sicut ergo ista corpus eum habuisse testantur, sic et eum habuisse indicant animam affectiones illæ quæ non possunt esse nisi in anima ; quas nihilominus eisdem evangelistis narrantibus legimus : « Et miratus est Jesus, et iratus, et contristatus. » Aug. (XIV *de Civit. Dei*, cap. 9.) Cum ergo in Evangelio ista referuntur, non falso utique referuntur ; verum ille hos motus certissimæ dispensationis gratia, ita (cum voluit) suscepit animo humano ut cum voluit factus est homo. Habemus quidem et nos hujusmodi affectus ex humanæ conditionis infirmitate ; non autem ita Dominus Jesus, cujus infirmitas fuit ex potestate.

Dam. (*in* 3 *lib. Fid. orth.*, cap. 20.) Quapropter naturales nostræ passiones secundum naturam et supra naturam fuerunt in Christo : secundum naturam enim, quia permittebat carni pati quæ propria : super naturam autem, quia non præcedebant in eo voluntatem naturalia : nihil enim coactum in Christo consideratur, sed omnia voluntaria : volens enim esurivit, timuit et contristatus est : et ideo de manifestatione tristitiæ subditur : « Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem. » Ambr. (*super Luc.*, lib. i, *super Luc.*, 22.)

(*Liv.* I *sur S. Luc, chap.* 22.) Ce n'est pas lui qui est triste, mais son âme, car la tristesse ne peut atteindre la sagesse, la nature divine, mais son âme seulement, car il s'est uni mon âme, il s'est uni mon corps. — S. Jér. Il dit que son âme est triste, non à cause de la mort, mais jusqu'à la mort, jusqu'à ce qu'il ait délivré ses Apôtres par sa passion. Que ceux-là donc qui prétendent que Jésus a pris une âme sans intelligence (1) nous disent comment cette âme a pu s'attrister, et comment elle a pu connaître les heures de la tristesse, car si les animaux sans raison peuvent éprouver de la tristesse, ils ne peuvent cependant en connaître ni les causes, ni le temps, ni le terme. — Orig. Ou bien, dans un autre sens, ces paroles : « Mon âme est triste jusqu'à la mort, » signifient : La tristesse a commencé en moi, non pour toujours, mais jusqu'à l'heure de ma mort, et, lorsque je serai mort au péché, je mourrai à toute espèce de tristesse, dont le commencement seul a trouvé place en moi. « Demeurez ici, » etc. C'est-à-dire, j'ai commandé aux autres de rester plus loin comme étant plus faibles, et pour leur épargner la vue de ce triste combat ; pour vous, je vous ai pris avec moi, comme étant plus forts, et pour prendre part avec moi aux fatigues de la veille et de la prière. Cependant, demeurez aussi en cet endroit, car il faut que chacun s'arrête au degré de sa vocation, et toute grâce, quelque grande qu'elle soit, en a toujours une qui lui est supérieure. — S. Jér. Ou bien, on peut dire qu'il ne leur défend pas de se livrer au sommeil, car ce n'en était guère le temps à l'approche de ce moment décisif, mais qu'il veut les prémunir contre l'assoupissement de l'âme et le sommeil de l'infidélité.

(1) C'est-à-dire les Apollinaristes, qui n'admettaient en Jésus qu'une âme sensitive privée de raison.

Tristis autem est, non ipse, sed anima : non enim tristis sapientia, non divina substantia, sed anima : suscepit enim animam meam, suscepit corpus meum. Hier. Non autem « propter mortem, » sed « usque ad mortem » dicitur contristatus, donec apostolos sua liberet passione. Dicant qui irrationabilem Jesum sumpsisse animam suspicantur, quomodo contristetur, et noverit tempus tristitiæ : quamvis enim et bruta mœreant animalia, tamen non noverunt nec causas, neque tempus, usque ad quod debeant contristari. Orig. (*ut sup.*) Vel aliter : « Tristis est anima mea usque ad mortem : » quasi dicat : Tristitia cœpta est in me, non semper, sed usque ad tempus mortis ; ut cum mortuus fuero peccato, moriar et universæ tristitiæ, cujus principium tantum fuit in me. Sequitur : « Sustinete hic, » etc. Ac si dicat : Cæteros quidem jussi sedere ibi quasi infirmiores, ab agone isto servans eos securos ; vos autem quasi firmiores adduxi ut collaboretis mecum in vigiliis et orationibus : tamen et vos manete hic, ut unusquisque in gradu suæ vocationis consistat : quoniam omnis gratia (quamvis fuerit magna) habet superiorem. Hier. Vel eos, non a somno prohibet, cujus tempus non erat imminente discrimine, sed a somno infidelitatis et a torpore mentis.

ỷ. 39-44. — *Et s'étant un peu avancé, il se prosterna le visage contre terre, priant et disant : Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi ; néanmoins non comme je veux, mais comme vous voulez. Il vint ensuite vers ses disciples, et les ayant trouvés endormis, il dit à Pierre : Quoi ! vous n'avez pu veiller une heure avec moi ? Veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en tentation ; l'esprit est prompt, mais la chair est faible. Il s'en alla encore et pria une seconde fois, en disant : Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite. Il revint de nouveau, et les trouva encore endormis, parce que leurs yeux étaient appesantis. Et les ayant laissés, il s'en alla encore et pria pour la troisième fois, disant les mêmes paroles.*

Orig. Notre-Seigneur emmène avec lui Pierre, celui de tous qui avait le plus de confiance en lui-même, ainsi que les deux autres Apôtres, qui paraissaient comme lui plus fidèles et plus courageux, afin qu'ils vissent de leurs yeux leur divin Maître prosterné le visage contre terre, et qu'ils apprissent à n'avoir jamais d'eux-mêmes une opinion avantageuse, mais des sentiments pleins d'humilité, et à être moins prompts à promettre et plus empressés de recourir à la prière. C'est pour cela qu'il est dit : « Et s'en allant un peu plus loin. » Il ne voulait pas s'éloigner d'eux, mais, au contraire, en être rapproché pour prier, et après leur avoir dit autrefois : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » (*Math.*, XI), il confirme cette doctrine par son exemple, en s'humiliant honorablement le premier, et en se prosternant le visage contre terre : « Et il tomba la face contre terre en priant et en disant : Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » Il fait éclater dans cette prière toute sa piété, et comme le Fils bien-aimé, et qui met toute son affection à obéir aux dispositions de son Père, il ajoute : « Néanmoins, non comme je veux,

---

Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans et dicens : Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste. Verumtamen, non sicut ego volo, sed sicut tu. Et venit ad discipulos suos, et invenit eos dormientes, et dicit Petro : Sic non potuistis una hora vigilare mecum ? Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem : spiritus quidem promptus est, caro autem infirma. Iterum secundo abiit, et oravit dicens : Pater mi, si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua. Et venit iterum, et invenit eos dormientes : erant enim oculi eorum gravati. Et relictis illis, iterum abiit, et oravit tertio eumdem sermonem, dicens.

Orig. (*ut sup.*) Petrum magis de se confidentem, et alios etiam duos qui videbantur fideliores et fortiores, sicut Petrus adduxit, ut videant cadentem in faciem, et orantem ; et discant, non magna, sed humilia de se sapere ; nec veloces esse ad promittendum, sed solliciti ad orandum : et ideo dicitur : « Et progressus pusillum : » nolebat enim longe fieri ab eis, sed juxta eos constitutus orare, et qui dixerat (*Matth.*, II) : « Discite a me quia mitis sum et humilis corde, » laudabiliter se humilians, cadit in faciem : unde sequitur : « Procidit in faciem suam orans, et dicens : Pater mi, si fieri potest, transeat a me calix iste : » manifestans autem in oratione sua devotionem, quasi dilectus et complacens dispositionibus Patris, addidit : « Verumtamen, non sicut ego volo,

mais comme vous voulez, » nous enseignant ainsi à demander que la volonté de Dieu s'accomplisse et non pas la nôtre. Il demande que le calice de sa passion s'éloigne, non pas selon sa volonté, mais comme le veut son Père, de la même manière qu'il a commencé à craindre et à s'attrister, c'est-à-dire non pas dans sa nature divine et impassible, mais dans sa nature humaine et sujette à l'infirmité, car, en se revêtant de cette nature, il en a subi toutes les conditions, pour ne point laisser croire qu'il n'avait que l'apparence et non la réalité d'une chair mortelle. Or, le premier sentiment qu'éprouve l'homme fidèle, c'est d'abord de ne pas vouloir de la douleur, surtout de celle qui peut le conduire à la mort, parce qu'il est revêtu d'une chair mortelle; mais si telle est la volonté de Dieu, il ne demande qu'à s'y conformer, parce qu'il est avant tout plein de foi. Car de même que nous devons nous garder d'une confiance excessive, pour ne point paraître faire montre de notre force, nous devons également ne pas nous laisser aller à une défiance qui semblerait accuser d'impuissance le Dieu qui est notre soutien. Remarquons que cette circonstance nous est rapportée par saint Marc et par saint Luc; mais saint Jean ne nous dit point que Jésus ait prié son Père que ce calice s'éloignât de lui; ces premiers, en effet, ont insisté davantage, dans leur récit, sur ce qui concernait la nature humaine, et saint Jean sur ce qui faisait ressortir sa nature divine. Dans un autre sens, on peut dire que Jésus, voyant toutes les calamités qui devaient fondre sur les Juifs pour avoir demandé sa mort, s'écrie : « Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » — S. Jér. C'est d'une manière significative qu'il dit : « Ce calice, » c'est-à-dire le calice du peuple Juif, qui ne peut s'excuser sur son ignorance en me mettant à mort, puisqu'il a

---

sed sicut tu : » docens ut non oremus fieri nostram voluntatem, sed Dei. Secundum autem quod cœpit pavere et tristari, secundum hoc orat calicem passionis transire, et non sicut ipse vult, sed sicut Pater; hoc est, non secundum substantiam ejus divinam et impassibilem, sed secundum naturam humanam et infirmam : suscipiens enim naturam carnis humanæ, omnes proprietates implevit, ut non in phantasia habuisse carnem æstimaretur, sed in veritate. Proprium est autem hominis fidelis, primum quidem nolle pati aliquid doloris (maxime quod ducit usque ad mortem), quia homo carnalis est; si autem sic voluerit Deus, vult acquiescere, quia fidelis est : nam sicut multum confidere non debemus, ne nostram virtutem videamur profiteri; sic diffidere non debemus, ne Dei adjutoris nostri impotentiam videamur pronuntiare. Notandum est autem quoniam Marcus quidem et Lucas hoc ipsum scripserunt; Joannes autem orantem Jesum, ut transiret ab eo calix, non introducit; quoniam hi quidem magis secundum humanam naturam ejus exponunt de eo quam secundum divinam; Joannes autem magis secundum divinam. Aliter autem Jesus videns qualia erant Judæi passuri petentes eum ad mortem, dicebat : « Pater, si possibile est, transeat a me calix iste. » Hier. Unde signanter dicit : « Calix iste; » hoc est populi Judæorum; qui excusationem ignorantiæ

entre les mains la loi et les prophètes qui m'ont annoncé. — Orig. Mais il considère de nouveau les immenses avantages que le monde entier devait retirer de sa passion, et il ajoute : « Toutefois, non ma volonté, mais la vôtre, » c'est-à-dire si tous ces biens dont ma passion doit être la source peuvent se réaliser sans qu'elle ait lieu, qu'elle s'éloigne de moi, afin que le monde soit sauvé sans que les Juifs expient par leur ruine le crime de m'avoir mis à mort ; mais si le salut d'un grand nombre ne peut avoir lieu sans la perte de quelques-uns, que ce calice ne s'éloigne pas. Or ce calice, qu'il faut boire, est l'expression dont se sert l'Ecriture en plusieurs endroits, pour désigner les souffrances, et, en particulier, les souffrances des martyrs, comme dans ce passage du psaume xv : « Je prendrai le calice du salut. » Celui qui, pour rendre témoignage à la foi (1), souffre tous les mauvais traitements qu'on peut lui faire, boit ce calice tout entier ; mais celui qui se dérobe à toute souffrance le renverse en le prenant. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, iii, 4.) Et pour ne point paraître diminuer la puissance de son Père, il ne dit point : Si vous le pouvez, mais « Si cela se peut faire, » ou « Si cela est possible, » c'est-à-dire, Si vous le voulez. En effet, tout ce qu'il veut est possible, et c'est ce que saint Luc exprime d'une manière plus claire, car il ne dit pas : Si cela est possible, mais « Si vous voulez. » — S. Hil. Ou bien encore, dans un autre sens, il ne dit pas : Que ce calice s'éloigne, car ce serait la prière d'un homme qui craint pour lui-même ; mais il demande que ce calice passe au delà de lui. Il demande donc, non d'être exempté de le boire, mais de le voir passer à d'autres après qu'il se

(1) C'est ce témoignage de la foi dont parle saint Paul (*Hebr.*, xi, 39), et qui n'est autre que le martyre.

---

habere non possunt, si me occiderint, habentes legem et prophetas qui me vaticinantur. Orig. (*ut sup.*) Rursus videns quanta utilitas totius mundi esset futura per passionem ipsius, dicebat : « Sed non sicut ego volo, sed sicut tu ; » id est, si possibile est ut sine passione mea omnia illa bona proveniant, quæ per passionem meam sunt proventura, transeat passio hæc a me, ut et mundus salvetur, et Judæi in passione mea non pereant ; si autem sine perditione quorumdam, multorum salus non potest introduci (quantum ad justitiam tuam) non transeat : calicem autem hunc qui bibitur passionem in multis locis nominat Scriptura ; et præcipue illum qui bibitur a martyribus, ut in *Psalm.* 15 : « Calicem salutaris accipiam : » bibit autem calicem totum, qui patitur pro testimonio quicquid fuerit ei illatum : effundit autem accipiens, qui denegat ne aliquid patiatur. Aug. (*de Con. Ev.*, lib. iii, cap. 4.) Et ne quis eum putaret Patris minuisse potestatem, non dixit : « Si facere potes ; » « sed « si fieri potest ; « vel « si possibile est : » ac si diceretur : *Si vis.* Fieri enim potest quod ille voluerit : unde et Lucas hoc ipsum planius intimavit : non enim ait : « Si fieri potest, » sed, « si vis. » Hilar. (*ut sup.*) Vel aliter : non ait : « Transeat me calix iste » (hæc enim esset pro se timentis oratio) : quod autem ut a se transeat rogat, non ut ipse prætereatur orat, sed ut in alterum illud quod a se

sera éloigné de lui. Toute la crainte qu'il éprouve se concentre donc sur ceux qui doivent souffrir après lui, et c'est pour eux qu'il adresse à Dieu cette prière : « Que ce calice s'éloigne de moi, » c'est-à-dire qu'ils le boivent comme je le bois moi-même, sans aucune défiance, sans aucun sentiment de douleur, sans aucune crainte de la mort. Il dit : « Si cela est possible, » parce que la chair et le sang redoutent les souffrances, et qu'il est difficile que des corps mortels soient à l'épreuve de leurs cruelles atteintes. Il ajoute : Non comme je veux, mais « comme vous voulez. » Il voudrait en effet les affranchir de la nécessité de souffrir, dans la crainte de les voir succomber à la souffrance, si toutefois ils peuvent devenir les cohéritiers de sa gloire, sans passer par la rude épreuve de sa passion. « Non pas comme je le veux, mais comme vous le voulez, » parce que la volonté du Père est que la force nécessaire pour boire ce calice passe de Jésus-Christ dans ses Apôtres, car, d'après l'ordre des conseils divins, le démon devait être vaincu directement, plus par les disciples de Jésus-Christ que par Jésus-Christ lui-même.

S. Aug. (*Explic. du ps.* xxxii.) Jésus-Christ, revêtu de notre humanité, fit donc paraître en lui une volonté particulière à l'homme, et qui figurait à la fois sa volonté et la nôtre, puisqu'il était notre chef en disant : « Que ce calice s'éloigne de moi, » car c'était là l'expression de la volonté humaine, qui a des désirs qui lui sont propres; mais comme elle veut en même temps que la justice règne dans l'homme, et qu'il ait toujours Dieu en vue, elle ajoute : « Cependant, non pas comme je veux, mais comme vous le voulez, » c'est-à-dire : Ne considérez que vous en moi, car la volonté humaine peut avoir des désirs personnels qui soient contraires à la volonté de Dieu, et que Dieu par-

---

transit, accedat. Totus igitur super his qui passuri erant metus est, atque ideo pro his orat, qui passuri post se erant, dicens : « Transeat calix a me, » id est, « quomodo a me bibitur, ita ab his bibatur, sine spei diffidentia, sine sensu doloris, sine metu mortis. » Ideo autem ait : « Si possibile est, » quia carni et sanguini horum terror est; et difficile est eorum acerbitate corpora non vinci humana. Quod autem ait : « Non sicut ego volo, sed sicut tu ; » vellet quidem eos non pati, ne forte in passione diffidant, si cohæreditatis suæ gloriam sine passionis suæ difficultate mereantur. « Non ut ego volo, sed sicut tu; » ait, eo quod Pater vult ut bibendi calicis in eos ex ipso transeat firmitudo, quia ex voluntate Patris, non tam per Christum vinci diabolum, quam etiam per ejus discipulos oportebat.

Aug. (*in Psal.* 32.) Sic igitur Christus hominem gerens, ostendit privatam quamdam hominis voluntatem, in qua et suam et nostram figuravit, qui caput nostrum est, cum dicit : « Transeat a me : » hæc enim erat humana voluntas proprium aliquid, et tanquam privatum volens : sed quia rectum vult esse hominem et ad Deum dirigi, subdit : « Verumtamen, non sicut ego volo, sed sicut tu : » ac si diceret : « Vide te in me, quia potest aliquid proprium velle : etsi Deus aliud velit, conceditur hoc humanæ

donne à la fragilité humaine. — S. Léon. (*Serm. 7 sur la Pass.*) Cette parole de notre chef est le salut de tout le corps ; cette voix a instruit tous les fidèles, enflammé tous les confesseurs, et a couronné tous les martyrs, car qui pourrait braver les haines de ce monde, les orages des tentations, les terreurs des persécutions, si Jésus-Christ ne disait en tous et pour tous à son Père : « Que votre volonté soit faite. » Que tous les enfants de l'Eglise apprennent donc à répéter cette parole, afin que, lorsque l'adversité vient fondre sur eux comme une violente tempête, ils puissent triompher de la crainte qu'elle inspire et se montrer animés du courage nécessaire pour la supporter.

Orig. Jésus s'étant éloigné tant soit peu de ses disciples, ils ne purent veiller même une heure en son absence ; prions donc que Jésus ne nous quitte pas, ne fût-ce que pour un instant. « Il vient ensuite vers ses disciples, et il les trouva endormis. » — S. Chrys. (*hom.* 83.) Car la nuit était profonde, et d'ailleurs leurs yeux étaient appesantis par la tristesse. — S. Hil. Lorsqu'il revient trouver ses disciples et qu'il les trouve endormis, c'est à Pierre qu'il adresse particulièrement ses reproches : « Et il dit à Pierre : Quoi, vous n'avez pu veiller une heure avec moi ? » Il fait ce reproche à Pierre plutôt qu'aux deux autres, parce que c'était celui de tous ses Apôtres qui s'était le plus vanté de ne point se laisser scandaliser. — S. Chrys. (*hom.* 83.) Mais comme ils avaient fait tous la même promesse, il leur reproche justement à tous leur faiblesse ; car après avoir pris la résolution de mourir tous ensemble avec Jésus-Christ, ils n'eurent même pas la force de veiller avec lui. — Orig. Les ayant trouvés endormis, il les réveille pour les rendre attentifs à sa parole, et il leur recommande la

---

fragilitati. » Leo Papa (*in serm. de Pass.* serm. 7.) Hæc vox capitis salus est totius corporis; hæc vox omnes fideles instruit, omnes confessores accendit, omnes martyres coronavit : nam quis mundi odia, quis tentationum turbines, quis posset persecutorum superare terrores, nisi Christus in omnibus et pro omnibus Patri diceret : « Fiat voluntas tua ? » Discant igitur hanc vocem omnes Ecclesiæ filii, ut cum adversitas violenta alicujus tentationis incumbit, superato timore formidinis, accipiant tolerantiam passionis.

Orig. (*ut sup.*) Pusillum autem progrediente Jesus ab eis, nec una hora potuerunt vigilare eo absente, propter quod oremus ut nec modicum aliquando Jesus progrediatur. Sequitur : « Et venit ad discipulos suos, et invenit eos dormientes. » Chrys. (*in homil.* 83, *in Matth.*) Quia tempus intempestæ noctis erat, et oculi eorum a tristitia erant gravati. Hilar. (*ut sup.*) Postquam ergo ad discipulos redit et dormientes deprehendit, Petrum arguit specialiter : unde sequitur : « Et dicit Petro : Sic non potuistis una hora vigilare mecum ? » Petrum ideo præ omnibus ex tribus arguit, quia præ cæteris non se scandalizandum fuerat gloriatus. Chrys. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Sed quia et alii idem dixerunt, omnium etiam infirmitatem arguit. Qui enim mori simul cum Christo elegerant, neque simul cum eo potuerunt vigilare. Orig. (*ut sup.*) Inveniens autem eos dormientes, suscitat verbo ad audiendum, et præcipit vigilare, dicens :

vigilance : « Veillez et priez, afin de ne point tomber dans la tentation, » ainsi nous devons d'abord veiller, et ensuite prier. On pratique la vigilance en faisant de bonnes œuvres, et en se tenant soigneusement en garde contre toute doctrine de ténèbres, c'est par là que celui qui veille assure le succès de sa prière. — S. Jér. Il est impossible que l'âme humaine soit exempte de tentation ; aussi le Sauveur ne dit pas : Veillez et priez pour ne pas être tentés, mais : « Pour ne pas tomber dans la tentation (1), » c'est-à-dire pour n'en être pas victime.

S. Hil. Il leur découvre ensuite les raisons du précepte qu'il leur donne de prier pour ne point tomber dans la tentation ; « car l'esprit est prompt, et la chair est faible, » paroles qui ne s'appliquent point au Sauveur, puisqu'il s'adresse maintenant à ses disciples. — S. Jér. Il condamne ici la conduite de ces esprits téméraires qui pensent pouvoir obtenir tout ce qu'ils croient et ce qu'ils espèrent. Que la fragilité de notre chair nous inspire donc autant de crainte que la ferveur de notre âme nous inspire de confiance. — Orig. Il nous faut examiner ici si dans tous les hommes la chair est faible de même que l'esprit est prompt ; ou bien si tous ont une chair faible, sans que tous aient l'esprit prompt, à l'exception des saints ; quant aux infidèles, leur esprit est faible en même temps que leur chair est sans force. Dans un autre sens, on peut dire qu'il n'y a que ceux dont l'esprit est prompt qui aient une chair faible ; car leur esprit s'empresse de mortifier les œuvres de la chair. (*Rom.* VIII.) C'est donc à eux que Jésus commande de veiller et de prier pour ne point entrer en tentation ;

(1) Ou bien pour que la tentation ne vous retienne pas dans ses filets, ainsi que l'ajoute saint Jérôme, car la tentation est comme un filet qui enveloppe et enserre celui qui ne prend pas soin de l'éviter.

« Vigilate et orate, ne intretis in tentationem ; » ut primum vigilemus, et sic vigilantes oremus. Vigilat qui facit opera bona, et qui sollicite agit ne in aliquod tenebrosum dogma incurrat : sic enim vigilantis exauditur oratio. Hier. Impossibile est humanam animam non tentari. Ergo non ait : « Vigilate et orate, ne tentemini, » sed, « ne intretis in tentationem, » hoc est, ne vos tentatio superet.

Hilar. (*ut sup.*) Cur autem ne in tentationem venirent admonere eos voluisset orare, ostendit dicens : « Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma ; » non enim de se hoc dicit, ad eos enim hic sermo conversus est. Hier. Hoc autem est adversus temerarios qui quicquid crediderint, putant se posse consequi. Itaque quantum de ardore mentis confidimus, tantum de fragilitate carnis timeamus. Orig. (*ut sup.*) Hic considerandum est utrum sicut omnium caro infirma est, sic omnium spiritus promptus est, an omnium quidem caro infirma est, non autem et omnium hominum spiritus promptus est, sed tantum sanctorum ; infidelium autem spiritus segnis est, et caro infirma. Est autem et alio modo caro infirma eorum solum, quorum spiritus promptus est ; qui cum spiritu prompto opera carnis mortificant. Hos ergo vult vigilare et orare, ut non intrent in tentationem, quoniam qui spi-

car plus on est avancé dans la vie spirituelle, et plus on doit être attentif à ne point exposer une si haute vertu à une lourde chute. — Remi. Ou bien encore, le Sauveur prouve par ces paroles qu'il a pris une chair véritable dans le sein de la Vierge Marie, et qu'il a eu aussi une âme véritable, et c'est dans ce sens qu'il dit que son esprit est prompt pour souffrir, mais que sa chair faible appréhende les douleurs de sa passion (1*).

« Il s'en alla une seconde fois, et il pria en disant : Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté se fasse. » — Orig. Je pense que ce calice devait passer loin de Jésus-Christ, mais avec cette différence, que s'il le buvait, il passait loin de lui, et ensuite loin de tout le genre humain ; au contraire, s'il ne le buvait pas, ce calice passait loin de lui, mais ne passait pas loin des hommes. Or, il voulait que ce calice s'éloignât de lui, et qu'il ne fût point obligé d'en goûter l'amertume, si toutefois la justice de Dieu pouvait y consentir ; mais si cela n'était pas possible, il aimait mieux épuiser ce calice, et le voir ainsi passer loin de lui et de tout le genre humain, que d'en détourner les lèvres contrairement à la volonté de son Père. — S. Chrys. (*hom.* 83.) En priant une deuxième et une troisième fois, sous l'impression de l'infirmité humaine qui lui faisait craindre la mort, il atteste qu'il s'était réellement fait homme. Car lorsqu'un acte se répète une deuxième et une troisième fois, c'est dans le langage des Ecritures la plus haute démonstration de la vérité, voilà pourquoi Joseph dit à Pharaon : « Quant au songe que vous avez eu en second lieu, et qui a le même sens, c'est un signe certain

(1*) Il est évident que ce sens est de tous le moins vraisemblable.

---

ritalior est, sollicitior debet esse ne magnum bonum ipsius gravem habeat lapsum. Remig. Vel aliter : his verbis ostendit se veram carnem ex Virgine sumpsisse, et veram animam habuisse : unde et nunc dicit spiritum suum promptum esse ad patiendum, carnem vero infirmam timere dolorem passionis.

Sequitur : « Iterum secundo abiit et oravit dicens : Pater mi, si non potest calix iste transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua. » Orig. (*ut sup.*) Æstimo quod calix ille passionis omnino a Jesu fuerat transiturus, sed cum differentia ; ut si quidem biberet eum, et ab ipso transiret, et postmodum ab universo genere hominum ; si autem non biberet eum, ab ipso quidem forsitan transiret, ab hominibus autem non transiret. Hunc ergo calicem passionis volebat quidem a se transire sic, ut omnino neque gustaret amaritudinem ejus, si tamen possibile esset quantum ad justitiam Dei ; si autem non poterat fieri, magis volebat ut sumeret eum, et sic transiret ab eo, et ab universo hominum genere, quam ut contra voluntatem paternam bibitionem ejus effugeret. Chrys. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Quod quidem secundo vel tertio orat (ex affectu scilicet humanæ infirmitatis, quo mortem timebat), certificat quod vere factus est homo : secundo enim vel tertio aliquid fieri, veritatis est maxime demonstrativum in Scripturis : unde Joseph dixit Pharaoni (*Gen.* 41, vers. 32) : « Quod vidisti secundo ad eamdem rem pertinens, somnii firmitatis indicium est. » Hier. Vel ali-

qu'il aura son effet. » (*Genèse*, XLI.) — S. JÉR. Ou bien, il prie une seconde fois, pour témoigner à Dieu que si Ninive, c'est-à-dire la Gentilité, ne peut être sauvée, qu'à la condition que l'arbrisseau se dessèche (1), il consent que la volonté de son Père soit faite, volonté qui n'est pas contraire à celle du Fils, selon ces paroles du Roi-prophète : « Je suis venu pour faire votre volonté, c'est aussi, mon Dieu, ce que j'ai voulu. » (*Ps.* XXXIII.) — S. HIL. Ou bien encore, en faveur de ses disciples, qui devaient passer par les souffrances, il a pris sur lui toutes les faiblesses de notre corps, il a cloué à la croix toutes nos infirmités; et c'est pourquoi ce calice ne peut s'éloigner de lui sans qu'il le boive, parce que nous ne pouvons souffrir qu'en vertu de sa passion.

S. JÉR. Or, Jésus-Christ est le seul qui prie pour tous les hommes, de même qu'il est le seul qui souffre pour tous sans exception. « Et il vint de nouveau, et il les trouva endormis; car leurs yeux étaient appesantis. » Les Apôtres étaient comme atteints de langueur, et leurs yeux étaient accablés par les approches de leur renoncement.— ORIG. Je pense que c'était moins les yeux de leur corps que ceux de leur âme qui étaient appesantis; car ils n'avaient pas encore reçu l'Esprit saint, aussi le Sauveur ne leur fait-il point de nouveaux reproches, mais il retourne prier une troisième fois, pour nous enseigner à ne point nous décourager, mais à persévérer dans la prière jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce que nous avons commencé à demander. « Et les ayant quittés, il s'en alla de nouveau, et il pria une troisième fois disant les mêmes paroles. » — S. JÉR. Il pria une troisième fois, comme pour se conformer à ce précepte des livres saints : « Que tout

(1) Allusion à l'arbrisseau qui se dessécha mystérieusement sur la tête de Jonas lorsqu'il se plaignait à Dieu que Ninive n'avait pas été détruite. (*Jon.*, III.)

---

ter : secundo orat, ut si Ninive (id est, gentilitas) aliter salvari non potest, nisi aruerit cucurbita (id est, Judæa), fiat voluntas Patris, quæ non est contraria Filii voluntati, dicente ipso per Prophetam (*Psal.* 3) : « Ut facerem voluntatem tuam, Deus meus, volui. » HILAR. (*ut sup.*) Vel aliter : passuris discipulis omnem in se corporis nostri infirmitatem assumpsit, crucique secum universa quibus infirmamur affixit; et ideo transire ab eo calix non potest, nisi illum bibat, quia pati, nisi ex ejus passione, non possumus.

HIER. Christus autem solus orat pro omnibus, sicut et solus patitur pro universis. Sequitur enim : « Et venit iterum, et invenit eos dormientes : erant enim oculi eorum gravati : » languescebant enim et opprimebantur apostolorum oculi negatione vicina. ORIG. (*ut sup.*) Puto enim quod, non tantum corporum oculi quantum animarum gravati erant : nondum enim erat eis Spiritus datus : unde non eos reprehendit; sed vadens iterum oravit; docens ut non deficiamus, sed permaneamus in oratione, donec impetremus ea quæ postulare jam cœpimus. Unde sequitur : « Et relictis illis, iterum abiit, et oravit tertio eumdem sermonem dicens. » HIER. Tertio autem oravit, ut in ore duorum

soit assuré par la déposition de deux ou trois témoins (1). » — Rab. Ou bien, le Seigneur prie à trois reprises différentes, pour nous apprendre à demander à Dieu le pardon de nos péchés passés, la délivrance de nos maux présents, et la protection divine contre les dangers à venir. Il nous enseigne encore à adresser toutes nos prières au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et à leur demander de conserver sans tache notre esprit, notre âme et notre corps. (I *Thessal.*, v.) — S. Aug. (*Quest. évang.*, II, 44.) On peut encore raisonnablement admettre que le Seigneur a prié par trois fois en vue de la triple tentation de sa passion ; car de même qu'il y a trois tentations de la concupiscence, la crainte nous tente ainsi de trois manières différentes. Ainsi à la concupiscence des yeux ou de la curiosité, correspond la crainte de la mort ; car de même que la première est un désir ardent de connaître toutes choses, de même la seconde est la crainte de perdre cette connaissance. A la concupiscence ou au désir de l'honneur et de la louange, correspond la crainte de l'ignominie et des outrages, et à la concupiscence du plaisir, la crainte de la douleur. — Remi. Ou bien, il prie par trois fois pour les Apôtres, et surtout pour Pierre qui devait le renier trois fois.

ŷ. 45-46. — *Alors il revint trouver ses disciples, et leur dit : Dormez maintenant, et reposez-vous ; voici que l'heure approche, et le Fils de l'homme sera livré aux mains des pécheurs. Levez-vous, allons, voilà celui qui doit me trahir tout près d'ici.*

S. Hil. (*can.* 31.) Après ces prières multipliées, après ces démarches répétées, il bannit la crainte de l'âme de ses disciples, il leur rend la

(1) *Deut.*, XIX, 15 ; *Matth.*, XVIII, 16, et II *Corinth.*, XIII, 1 ; mais ces paroles sont prises dans un sens accommodatif.

---

vel trium testium staret omne verbum. Rab. Vel ideo tribus vicibus Dominus oravit, ut nos peccatis præteritis veniam, et præsentibus malis tutelam, et futuris periculis cautelam oremus, et ut omnem orationem ad Patrem, et ad Filium, et ad Spiritum sanctum dirigamus; et ut integer spiritus noster, et anima, et corpus servetur. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, cap. 44.) Non absurde etiam intelligitur propter trinam tentationem passionis, ter Dominum orasse : sicut enim tentatio cupiditatis trina est, ita et tentatio timoris trina est : cupiditati, quæ in curiositate est, opponitur timor mortis : sicut enim in illa cognoscendarum rerum est aviditas, ita et in ista metus amittendæ talis notitiæ : cupiditati vero honoris vel laudis opponitur timor ignominiæ et contumeliarum : cupiditati autem voluptatis opponitur timor doloris. Remig. Vel ter orat pro apostolis, et maxime pro Petro, qui ter erat eum negaturus.

Tunc venit ad discipulos suos, et dicit illis : Dormite jam et requiescite; ecce appropinquavit hora, et Filius hominis tradetur in manus peccatorum : surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet.

Hilar. (*Cant.* 31, *ut sup.*) Post orationem frequentem, post discursus recursusque multiplices, metum demit, securitatem reddit, in requiem adhorta-

sécurité, et les invite à prendre du repos : « Alors il revint trouver ses disciples, » etc. — S. CHRYS. (*hom.* 83.) Au contraire, c'est alors qu'il fallait veiller ; mais il leur parle de la sorte pour leur faire comprendre qu'ils ne pourraient supporter la vue des maux qui allaient fondre sur lui, et que d'ailleurs il n'avait pas besoin de leur secours, puisqu'il fallait nécessairement qu'il fût livré à ses ennemis.— S. HIL. Ou bien, il s'exprime ainsi, parce qu'il attendait désormais avec confiance l'effet de la volonté de son Père sur ses disciples, d'après la prière qu'il lui avait faite : « Que votre volonté soit faite, » assuré qu'il était qu'en buvant le premier le calice qui devait passer jusqu'à nous, il absorbait pour ainsi dire, en sa personne, les infirmités de notre corps, les sollicitudes de la crainte, et la douleur elle-même de la mort. — ORIG. Ou bien, ce sommeil qu'il commande maintenant à ses disciples de prendre, n'est pas le même auquel ils ont succombé précédemment ; en effet, lorsque Jésus vint les trouver alors, ils dormaient, il est vrai, et avaient leurs yeux appesantis, mais ils ne se reposaient pas ; maintenant, au contraire, il leur commande, non plus simplement de dormir, mais de dormir d'un sommeil qui les repose, pour que l'ordre naturel des choses soit observé. C'est ainsi que nous devons d'abord veiller et prier pour ne point tomber dans la tentation, afin de pouvoir ensuite nous livrer au sommeil et au repos. Ainsi tout homme qui a trouvé une demeure au Seigneur, un tabernacle au Dieu de Jacob peut monter sur le lit de son repos, et accorder le sommeil à ses yeux. (*Ps.* CXXXI.) Peut-être aussi l'âme qui ne peut toujours supporter la fatigue, accablée qu'elle est sous le poids du travail, obtiendra quelques moments de relâche que l'on compare au sommeil, et qu'elle pourra goûter sans crainte de reproche, afin de pouvoir se lever toute renouvelée après ces quelques instants de repos.

---

tur : unde dicitur : « Tunc venit ad discipulos, » etc. CHRYS. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Et quidem tunc vigilare oportebat; sed hoc dixit, ut ostenderet quoniam neque visum possent ferre futurorum malorum, et quoniam eorum non indiget auxilio, quoniam omnino tradi eum oportebat. HILAR. (*ut sup.*) Vel hoc dicit, quia voluntatem Patris de discipulis jam securus expectabat, de qua dixerat : « Fiat voluntas tua ; » quia scilicet transiturum in nos calicem bibens, infirmitatem corporis nostri, et timoris sollicitudinem, et ipsum dolorem mortis absorbuit. ORIG. (*ut sup.*) Vel non est ille ipse somnus quem jubet nunc discipulos suos dormire, et ille qui eis superius scribitur contigisse : illic enim dormientes invenit, non requiescentes, sed gravatos oculos habentes : nunc autem præcepit eis, non simpliciter dormire, sed cum requie, ut ordo servetur ; et primum quidem vigilemus orantes, ut non intremus in tentationem, ut postea dormiamus et requiescamus ; ut cum aliquis invenerit locum Domino, tabernaculum Deo Jacob, ascendat super lectum stratus sui, et det somnum oculis suis. Forsitan autem et anima non potens semper sufferre labores, quasi incurvata, remissiones aliquas sine reprehensione consequetur, quæ moraliter *dormitiones* dicuntur, ut usque ad aliquantum temporis habens remissionem, renovata resusci-

— S. Hil. Lorsque Notre-Seigneur revient vers ses disciples, et qu'il les trouve endormis, la première fois, il leur en fait un reproche; la seconde fois, il se tait; la troisième fois, il lèur ordonne de se reposer. Voici la raison de cette conduite : premièrement, après sa résurrection, il les trouva dispersés, pleins de défiance et de crainte ; secondement, lorsqu'il les visita en leur envoyant l'Esprit saint, leurs yeux étaient appesantis et ne pouvaient contempler la liberté de l'Evangile; car l'amour de la loi, qui les retenait encore tant soit peu, les laissait comme plongés dans le sommeil par rapport à la foi; troisiémèment enfin, lorsqu'il reviendra dans l'éclat de sa majesté, il leur rendra la sécurité et le repos.

Orig. Après les avoir tirés de leur sommeil, Jésus, voyant en esprit Judas qui s'approchait pour le trahir, sans que ses disciples pussent encore l'apercevoir, leur dit : « Voici l'heure qui approche, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 83.) Ces paroles : « L'heure approche, » prouvent que tout se faisait par suite d'une disposition toute divine, et ces autres : « Le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs, » que sa passion était l'œuvre de leur méchanceté, et qu'il n'était coupable d'aucun crime qui pût en être la cause. — Orig. Maintenant encore, Jésus est livré entre les mains des pécheurs, lorsque ceux qui paraissent croire en lui l'ont entre les mains, tout pécheurs qu'ils sont. De même, toutes les fois qu'un juste qui possède Jésus en soi, devient esclave du péché, Jésus est encore livré entre les mains des pécheurs.

S. Jér. Après avoir prié pour la troisième fois, et obtenu pour ses Apôtres que leur repentir pût expier leurs craintes, sans inquiétude de sa passion, il se dirige vers ses persécuteurs, et se présente de lui-

---

tetur. Hilar. (*ut sup.*) Quod autem ad eos revertens, dormientesque reperiens, primum reversus objurgat, secundo silet, tertio quiescere jubet, ratio ista est : quod primum post resurrectionem dispersos eos, et diffidentes ac trepidos deprehendit; secundo, misso Spiritu Paracleto, gravatis ad contuendam Evangelii libertatem oculis, visitavit : nam aliquandiu legis amore detenti, quodam fidei somno occupati sunt; tertio vero (id est, claritatis suæ reditu) securitati eos quietique restituet.

Orig. (*ut sup.*) Postquam autem suscitavit eos a somno, videns in spiritu appropinquantem Judam traditioni, qui nondum videbatur a discipulis ejus, dicit : « Ecce appropinquavit, » etc. Chrys. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Per hoc autem quod dicit : « Appropinquavit hora, » ostendit quoniam divinæ dispositionis erat quod gerebatur : per hoc autem quod dicit : « Filius hominis traditur in manus peccatorum, » demonstrat quoniam illorum nequitiæ hoc opus erat; non quod ipse delicto esset obnoxius. Orig. (*ut sup.*) Sed et nunc in manus peccatorum traditur Jesus, quando hi qui videntur in Jesum credere, habent eum in manibus suis, cum sint peccatores : sed et quotiescunque justus habens in se Jesum, in potestate factus fuerit peccatorum, Jesus est traditus in manus peccatorum.

Hier. Postquam ergo tertio oraverit, et apostolorum timorem sequente pœnitentia impetraverat corrigendum, securus de passione sua pergit ad persecu-

même à la mort : « Levez-vous, allons, » c'est-à-dire, afin qu'ils ne vous trouvent pas en proie aux appréhensions et à la crainte, marchons de nous-mêmes à la mort, et qu'ils soient témoins de l'assurance et de la joie de celui qu'ils vont faire souffrir. « Voici qu'approche celui qui me doit livrer. » — ORIG. Il ne dit pas : Il s'approche de moi ; car le traître disciple ne s'approchait pas de Jésus, lui qui s'en était éloigné par ses péchés. — S. AUG. (*de l'accord des Evang.*, III, 4.) Ce récit de saint Matthieu paraît contradictoire ; car comment a-t-il pu dire : « Dormez maintenant et reposez-vous, » et ajouter presque immédiatement : « Levez-vous, allons ? » Cette contradiction apparente a porté quelques interprètes à soutenir que ces paroles du Sauveur : « Dormez maintenant et reposez-vous, » sont un reproche qu'il leur fait, plutôt qu'une permission qu'il leur donne, explication qu'on pourrait très-bien admettre, si elle était nécessaire ; mais comme dans le récit de saint Marc après que Jésus a dit : « Dormez maintenant et reposez-vous, » il ajoute : « C'est assez, » et puis ensuite : « L'heure est venue, le Fils de l'homme va être livré, » nous devons comprendre qu'après avoir dit : « Dormez maintenant et reposez-vous, » le Seigneur a gardé quelque temps le silence, pour laisser s'accomplir ce qu'il avait promis, et qu'ensuite il ajoute : « Voici que l'heure approche. » D'après saint Marc, le Sauveur leur dit : « C'est assez, » c'est-à-dire vous vous êtes reposés suffisamment.

ỹ. 47-50. — *Il parlait encore, lorsque Judas, un des douze, arriva, et avec lui une grande troupe de gens armés d'épées et de bâtons, qui avaient été envoyés par les princes des prêtres et par les anciens du peuple. Or celui qui le trahit leur avait donné ce signal : Celui que je baiserai, c'est celui-là même : saisis-*

---

tores, et ultro se ad interficiendum præbet. Unde sequitur : « Surgite, eamus : » quasi dicat : Ne nos inveniant quasi timentes, ultro pergamus ad mortem, ut confidentiam et gaudium passuri videant. Sequitur enim : « Ecce appropinquavit qui me tradet. » ORIG. (*ut sup.*) Non dicit : « Appropinquavit mihi : » nec enim ipsi appropinquabat traditor ejus, qui se elongaverat peccatis suis ab eo. AUG. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap. 4.) Videtur autem hic sermo secundum Matthæum sibi ipsi esse contrarius : quomodo enim dixit : « Dormite jam, et requiescite, » cum connectat : « Surgite, eamus ? » Qua velut repugnantia quidem commoti, conantur ita pronuntiare quod dictum est : « Dormite jam, et requiescite, » tanquam ab exprobrante, non a permittente sit dictum ; quod recte fieret, si esset necesse : cum vero Marcus ita commemoravit, ut cum dixisset : « Dormite jam, et requiescite. » adjungeret, « sufficit ; » et deinde inferret : « Venit hora. Ecce tradetur Filius hominis ; » utique intelligitur post illud quod eis dictum est : « Dormite jam et requiescite, » siluisse Dominum aliquantulum, ut hoc fieret quod promiserat ; et nunc intulisse : « Ecce appropinquavit hora. » Propter quod secundum Marcum positum est, « sufficit, » id est, quod jam requievistis.

Adhuc eo loquente, ecce Judas, unus de duodecim venit, et cum eo turba multa cum gladiis et fustibus, missi a principibus sacerdotum et senioribus populi. Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens : Quemcumque oscula

sez-vous de lui. Aussitôt donc il s'approcha de Jésus, et lui dit : Je vous salue, maître. Et il le baisa. Jésus lui répondit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? Et en même temps, tous les autres, s'avançant, se jetèrent sur Jésus, et se saisirent de lui.

La Glose (1). L'Evangéliste vient de nous dire que le Seigneur avait été lui-même au-devant de ses persécuteurs ; il nous raconte maintenant comment ils se saisirent de sa personne : « Il parlait encore, lorsque Judas, un des douze, » etc. — Remi. Un des douze, c'est-à-dire qu'il était numériquement un des douze, mais qu'il ne méritait pas d'en faire partie, circonstance que l'auteur sacré relève pour faire ressortir l'énormité du crime de Judas qui, d'apôtre, était devenu un traître : « Et avec lui une grande troupe de gens armés d'épées et de bâtons. » Pour nous montrer que c'était l'envie qui avait ordonné de se saisir de Jésus, l'Evangéliste ajoute : « Qui avaient été envoyés par les princes des prêtres, et par les anciens du peuple. » — Orig. On pourrait dire qu'ils avaient envoyé cette grande troupe pour se saisir de lui, à cause du grand nombre de ceux qui croyaient en lui, et dans la crainte que cette multitude ne vînt à le délivrer de leurs mains. Mais pour moi, je pense que ce fut pour un autre motif, et parce qu'étant persuadés qu'il chassait les démons par Béelzébub, ils s'imaginaient qu'il pourrait, à l'aide de quelques maléfices, s'échapper des mains de ceux qui venaient s'emparer de lui. Il en est encore beaucoup qui combattent contre Jésus, armés de glaives spirituels, c'est-à-dire répandant sur Dieu des erreurs nombreuses et variées. « Or, celui qui le trahit leur avait donné ce signe : « Celui que je baiserai, » etc. Il n'est pas inutile de rechercher pourquoi Judas donna

(1) Cette citation ne se trouve ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, ni dans aucun auteur.

---

tus fuero, ipse est, tenete eum. Et confestim accedens ad Jesum dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum. Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt, et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum.

Glossa. Quia superius dictum est quod Dominus ultro se persecutoribus exhibebat, consequenter Evangelista ostendit quomodo sit a persecutoribus detentus : unde dicit : « Adhuc eo loquente, ecce unus. » Remig. Unus videlicet numero, non merito : hoc autem dixit ad ostendendum immane facinus illius, qui de apostolica dignitate factus fuerat proditor. Sequitur : « Et cum eo turba multa cum gladiis et fustibus. » Ut autem ostenderet Evangelista invidentiæ causa illum comprehensum, subjungit : « Missi a principibus sacerdotum et senioribus populi. » Orig. (*ut sup.*) Potest dicere aliquis quoniam propter multitudinem eorum qui jam crediderant, multi venerunt adversus eum; timentes ne multitudo credentium de manibus eorum tollerent eum. Ego æstimo etiam alteram causam, quoniam qui putabant eum in Beelzebub ejicere solere dæmonia, arbitrabantur eum ex quibusdam maleficiis posse effugere de medio volentium eum tenere. Multi etiam nunc spiritalibus gladiis militant contra Jesum, variis scilicet et diversis de Deo dogmatibus. Sequitur : « Qui autem tradidit eum, dedit eis signum dicens : Quemcunque os-

un signe pour faire connaître Jésus, alors que sa figure était connue de tous les habitants de la Judée. Or, d'après une tradition qui est parvenue jusqu'à nous (1), Jésus se manifestait sous deux formes extérieures, l'une sous laquelle tout le monde le voyait; l'autre, sous laquelle il apparut lors de sa transfiguration sur la montagne. De plus, il se manifestait à chacun selon qu'il en était digne, et de même qu'il est écrit de la manne qu'elle avait pour chacun le goût qu'il souhaitait, ainsi le Verbe de Dieu ne se manifeste pas à tous de la même manière. Ce sont ces diverses transfigurations qui rendaient nécessaire un signe pour le faire reconnaître. — S. Chrys. (*hom.* 83.) Ou bien, il leur donna un signe, parce que souvent il s'était échappé de leurs mains, sans qu'ils s'en aperçussent, et c'est ce qu'il eût encore fait, s'il l'eût voulu.

« Et aussitôt, s'approchant de Jésus, il lui dit : Salut, Maître. Et il le baisa. » — Rab. Le Sauveur reçoit le baiser du traître, non pour nous apprendre à user de feinte et de dissimulation, mais parce qu'il ne voulait point paraître se dérober à la trahison. — Orig. Si l'on demande pourquoi Judas a trahi Jésus par un baiser, nous répondons que selon quelques-uns ce fut pour conserver les marques extérieures de respect à l'égard de son maître, sur lequel il n'osait se jeter publiquement; selon d'autres, c'est parce qu'il craignit qu'en se déclarant ouvertement son ennemi, il ne fût cause qu'il ne lui échappât, puisque dans sa pensée le Sauveur pouvait se dérober au danger qui le menaçait et se rendre invisible. Pour moi, je pense que

(1) Quelle est cette tradition dont parle Origène? On ne le sait pas bien, et elle ne paraît pas très-conforme à la vérité. Elle ne pourrait d'ailleurs se rapporter à cet endroit, puisque Judas ne connaissait qu'une seule figure de Jésus-Christ.

---

culatus, » etc. Dignum est autem quærere, cum secundum faciem notus esset omnibus habitantibus in Judæa, quare quasi non cognoscentibus effigiem ejus, dedit eis signum? Venit autem traditio talis de eo ad nos, quoniam, non solum duæ formæ in eo fuerunt (una, secundum quam eum omnes videbant; altera, secundum quam transfiguratus est coram discipulis in monte); sed etiam unicuique apparebat secundum quod fuerat dignus, sicut et de manna scriptum est (*Sap.* 16.) quod habebat saporem ad omnem usum convenientem; et Verbum Dei non similiter cunctis apparet. Propter hujusmodi ergo transfigurationes ejus signo indigebant. Chrys. (*in homil.* 84, *ut sup.*) Vel ideo signum eis dedit, quia multoties detentus ab ipsis, pertransiit nescientibus eis; quod et tunc factum esset, si ipse voluisset.

Sequitur : « Et confestim accedens ad Jesum, dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum. » Rab. Suscipit Dominus osculum traditoris, non quod simulare nos doceat, sed ne proditionem fugere videatur. Orig. (*ut sup.*) Si autem aliquis quærat cur osculo Judas tradidit Jesum : secundum quosdam quidem voluit reverentiam ad magistrum servare, non audens manifeste in eum irruere; secundum alios autem hoc fecit, timens ne si forte se manifestum adversarium præbuisset, ipse ei fieret causa evasionis, cum posset secundum opinionem ejus effugere et facere se impervium. Ego

tous ceux qui trahissent la vérité, la trahissent par un baiser et en affectant un amour hypocrite pour elle. Tous les hérétiques disent aussi à Jésus, comme Judas : « Je vous salue, Maître. » Or, Jésus lui fait une réponse pleine de douceur : « Et Jésus lui répondit : Mon ami, dans quel dessein êtes-vous venu? » Il l'appelle « mon ami, » pour lui reprocher son hypocrisie, car nous ne voyons dans l'Ecriture aucun juste appelé de ce nom (1), tandis que le Père de famille dit au convive qui n'avait pas la robe nuptiale : « Mon ami, comment êtes-vous entré ici? » (*Matth.*, XXII); et ailleurs, à l'un des ouvriers qui murmuraient : « Mon ami, je ne vous fais pas de tort. » (*Matth.*, XX.) — S. AUG. (*Serm. pour le Dim. de la Pas.)* (2) Jésus lui dit : « Dans quel dessein êtes-vous venu ici? » C'est-à-dire, vous me donnez un baiser et vous me trahissez. Je sais pourquoi vous êtes venu, vous feignez d'être mon ami, alors que vous n'êtes qu'un traître. — REMI. Ou bien, en lui disant : « Ami, qu'êtes-vous venu faire ici, » il sous-entend : Faites ce pourquoi vous êtes venu. « Alors ils s'avancèrent, se jetèrent sur Jésus et se saisirent de lui. » Alors, c'est-à-dire quand il le leur permit, car bien souvent ils en eurent le désir sans pouvoir l'exécuter. — RAB. Tressaille de joie, ô chrétien, tu as gagné au trafic de tes ennemis, et tu as acquis ce que Judas a vendu et ce que le Juif a acheté.

℣. 51-53. — *Alors un de ceux qui étaient avec Jésus, portant la main à son épée la tira et en frappa un des serviteurs du grand-prêtre, et lui coupa une oreille. Mais Jésus lui dit : Remettez votre épée en son lieu; car tous ceux*

(1) Du moins au vocatif et au singulier, car nous trouvons au vocatif pluriel ce nom *amis*, donné aux justes : « Mangez, amis. » (*Cant.*, V.) Abraham est d'ailleurs appelé « l'ami de Dieu. » (II *Paralip.*, XX; *Judith*, VIII; *Isaïe*, XLI, etc.)

(2) Cette citation ne se trouve pas dans saint Augustin, et celle qui est donnée plus bas sous le nom de Raban a été empruntée par lui à saint Augustin (*Du Symbole aux Catéchum.*, chap. 6.).

---

autem puto quod omnes proditores veritatis, amare veritatem fingentes, osculi signo utuntur. Omnes etiam hæretici (sicut et Judas) Jesu dicunt : *Rabbi.* Jesus autem placabilia respondet : unde sequitur : « Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti ? » Dicit autem, *amice*, improperans simulationem : hoc enim nomine neminem bonorum in Scripturis cognoscimus appellatum : ad malum enim dicitur (*Matth.* 22) : « Amice, quomodo huc intrasti ? » Et (*Matth.* 20) : « Amice, non facio tibi injuriam. » AUG. (*in Serm. Dom. de Pas.*) Dicit autem : « Ad quid venisti ? » tanquam si diceret : « Oscularis et insidiaris; novi quare veneris : amicum fingis, cum proditor sis. » REMIG. Sive : « Amice, ad quid venisti ? » Hoc fac, subintelligitur. « Sequitur : Tunc accesserunt, et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum : » tunc scilicet quando ipse permisit : frequenter enim voluerunt, sed non potuerunt. RAB. Exulta, Christiane ! in commercio inimicorum tuorum vicisti : quod Judas vendidit, et quod Judæus emit, tu acquisivisti.

Et ecce unus ex his qui erant cum Jesu, extendens manum exemit gladium suum, et percutiens servum principis sacerdotum, amputavit auriculam ejus. Tunc ait illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum : omnes enim qui

qui prendront l'épée périront par l'épée. Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne m'enverrait pas aussitôt plus de douze légions d'anges? Comment donc s'accompliront les Ecritures, qui déclarent que les choses doivent arriver ainsi.

S. Chrys. (*hom.* 84.) Saint Luc nous rapporte que le Seigneur avait dit pendant la Cène à ses disciples : Que celui qui a un sac le prenne, de même que sa bourse, et que celui qui n'en a pas vende sa tunique et achète un glaive : « Et les disciples répondirent : Il y a deux glaives ici. » (*Luc,* xxii) On comprend qu'ils aient eu des glaives avec eux, puisqu'ils venaient de manger l'Agneau pascal. D'ailleurs, comme ils savaient que les ennemis de Jésus-Christ s'approchaient pour se saisir de lui, ils prirent, au sortir du cénacle, des glaives pour défendre leur Maître contre ses persécuteurs ou comme s'ils allaient combattre pour lui. « Alors, un de ceux qui étaient avec Jésus, portant la main à son épée, la tira. » — S. Jér. On lit dans un autre évangéliste que ce fut Pierre, et qu'il agit avec la même ardeur qu'il fait paraître en toute circonstance : « Et, frappant un des serviteurs du grand-prêtre, il lui coupa une oreille. » Ce serviteur du grand-prêtre s'appelait Malchus, et l'oreille qui lui fut coupée était la droite. Or, nous dirons en passant que ce Malchus (c'est-à-dire qui était autrefois roi des Juifs) (1), est devenu esclave de l'impiété et de la cupidité des prêtres, et a perdu l'oreille droite pour ne plus entendre que de l'oreille gauche la pauvreté du sens littéral de la loi. — Orig. Car, bien que les Juifs paraissent encore entendre aujourd'hui la loi, ce n'est pas la vérité, mais l'ombre de la tradition de la loi qu'ils

(1) Saint Jérôme fait ici allusion à la signification du mot Malchus, qui en hebreu veut dire *roi.*

---

acceperint gladium, gladio peribunt. An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modo plusquam duodecim legiones angelorum? Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri?

Chrys. (*in homil.* 84, *in Matth.*) Sicut Lucas refert (c. 22), Dominus in cœna discipulis dixerat : « Qui habet sacculum, tollat similiter et peram ; et qui non habet, vendat tunicam suam et emat gladium : » et discipuli responderunt : « Ecce gladii duo hic. » Conveniens autem erat illic gladios esse, propter agnum scilicet paschalem quem comederant. Audientes quoque quoniam venirent persecutores ad Christum capiendum, a cœna exeuntes, gladios sumpserunt in auxilium adversus persecutores, quasi pro magistro præliaturi : unde et hic dicitur : « Ecce unus ex his qui erant cum Jesu, extendens manum, exemit gladium suum. » Hier. In alio Evangelio scriptum est (*Joan.* 18) quod Petrus hoc fecerit, eodem ardore quo et cætera fecit : unde sequitur : « Et percutiens servum principis sacerdotum, amputavit auriculam ejus. » Servus principis sacerdotum *Malchus* appellatur ; auricula quoque quæ amputatur dextra est : transitorie dicendum est quod Malchus (id est, *rex* quondam populi Judæorum) servus factus est impietatis et devorationis sacerdotum, dexteramque perdidit auriculam ; ut litteræ vilitatem audiat in sinistra. Orig. (*ut sup.*) Nam etsi videntur legem audire modo, cum sinistro auditu audiunt umbram traditionis de lege, non veritatem : populus autem eorum qui

entendent de l'oreille gauche. Au contraire, le peuple qui a embrassé la foi parmi les Gentils est ici représenté par Pierre, et par le fait même qu'ils ont cru en Jésus-Christ, ils ont été cause que les Juifs ont cessé d'entendre de l'oreille droite. — Rab. Ou bien on peut dire que Pierre n'enlève pas à ceux qui écoutent, le sens de la perception de la vérité, mais qu'il ne fait que manifester le juste jugement de Dieu qui ôte ce sens à ceux qui négligent de s'en servir, tandis que l'usage de cette même oreille droite est rendu par un effet de la miséricorde divine à tous ceux qui, parmi le peuple juif, ont embrassé la foi. — S. Hil. (*can.* 32.) Ou bien, dans un autre sens, l'oreille coupée par Pierre au valet du grand-prêtre figure le sens indocile de l'ouïe, qui est retranché par le disciple de Jésus-Christ au peuple esclave du sacerdoce judaïque et qui devient incapable de recevoir la vérité qu'il a refusé d'entendre.

S. Léon. (*Serm.* 1 *sur la Pas.*) Le Seigneur ne souffre pas que le pieux élan de son zélé disciple aille plus loin : « Alors Jésus lui dit : Remets ton glaive en son lieu. » En effet, il eut été contraire au mystère de la rédemption que celui qui venait mourir pour tous les hommes ne consentît pas à se laisser prendre par ses ennemis. Il donna donc à ces furieux le pouvoir d'assouvir leur rage contre lui, pour ne point prolonger, par le retard du glorieux triomphe de la croix, l'empire du démon et la captivité du genre humain. — Rab. Il fallait aussi que l'auteur de la grâce enseignât par son exemple la patience aux fidèles, et qu'il leur apprît à supporter courageusement la persécution, plutôt que de les exciter à la vengeance. — S. Chrys. (*hom.* 83.) Il use même de menaces pour persuader plus facilement son disciple : « Car tous ceux qui prendront le glaive périront par le

---

ex gentibus crediderunt significatur per Petrum ; per hoc ipsum quod crediderunt in Christum, facti sunt causa ut præcideretur Judæorum auditio dextera. Rab. Vel Petrus non tollit audientibus intelligendi sensum, sed divino ablatum judicio negligentibus pandit : verum eadem dextera auris in iis qui ex eodem populo crediderunt, divina pietate pristino restituta est officio. Hilar. (*Cant.* 32, *in Matth.*) Vel aliter : servo principis sacerdotum auricula ab Apostolo desecatur : populo scilicet sacerdotio servienti per Christi discipulum inobediens auditus exciditur ; et ad capacitatem veritatis hoc quod erat non audiens, amputatur.

Leo Papa (*in Serm. de Pass.* serm. 1.) Dominus autem zelantis Apostoli pium motum progredi ultra non patitur : unde sequitur : « Tunc ait illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum. » Contra sacramentum enim erat redemptionis nostræ ut qui mori pro omnibus venerat, capi nollet. Dat ergo in se furentibus licentiam sæviendi, ne dilato gloriosæ crucis triumpho, et dominatio diabolica fieret longior, et captivitas humana diuturnior. Rab. Oportuit etiam ut auctor gratiæ fideles patientiam suo exemplo doceret, et potius ad sustinendum fortiter adversa instrueret, quam ad vindicandum provocaret. Chrys. (*in hom.* 84, *ut sup.*) Ad hoc autem ut discipulo persuaderetur, comminationem addit, dicens : « Omnes enim qui acce-

glaive. » — S. Aug. (*contre Fauste*, xxii, 76.) C'est-à-dire, quiconque se sera servi du glaive. Celui qui prend le glaive est celui qui le fait servir à répandre le sang sans l'ordre, le consentement ou la permission de l'autorité supérieure et légitime; car le Seigneur avait bien ordonné à ses disciples de porter un glaive, mais non pas de s'en servir pour frapper. En quoi donc est-ce une indignité qu'après cette faute, Pierre soit devenu le chef de l'Eglise, de même que Moïse devint le chef et le prince de la synagogue après avoir tué un Egyptien? (*Exode*, ii.) L'un et l'autre outrepassèrent la règle, non par une cruauté détestable, mais par un sentiment de colère bien digne de pardon; l'un et l'autre agirent sous l'impression de la haine contre l'injustice commise sous leurs yeux, bien que l'un ait péché par un excès d'amour fraternel, et le second par une affection vive, quoique charnelle encore, pour son Maître. — S. Hil. Mais la mort par le glaive n'est point le châtiment de tous ceux qui se servent du glaive, car la fièvre ou d'autres accidents en emportent beaucoup de ceux qui ont fait usage du glaive, ou en remplissant les fonctions de juge, ou en résistant nécessairement aux voleurs. Si cependant, d'après la sentence du Sauveur, tout homme qui se sert du glaive doit périr par le glaive, c'est avec justice qu'on faisait mourir par le glaive ceux qui s'en servaient pour commettre quelque crime. — S. Jér. Or, quel est le glaive qui fera périr celui qui se sera servi du glaive? le glaive de feu qui flamboie à la porte du paradis (*Genèse*, iii), et le glaive de l'esprit qui se trouve décrit dans l'armure de Dieu (*Ephes.*, vi). — S. Hil. Le Seigneur ordonne que le glaive soit remis dans le fourreau, parce qu'il devait faire périr ses ennemis, non sous les coups d'un glaive matériel, mais par le glaive de sa bouche. — Remi. Ou bien enfin, dans un autre sens, celui qui se sert du glaive pour tuer

---

perint gladium, gladio peribunt. » Aug. (*Cont. Faust.* lib. xxii, cap. 76.) Id est, omnis qui usus fuerit gladio : ille autem utitur gladio qui nulla superiori aut legitima potestate, vel jubente, vel annuente, vel concedente, in sanguinem alicujus armatur : nam utique Dominus jusserat ut ferrum discipuli ejus ferrent, sed non jusserat ut ferirent. Quid ergo indignum si Petrus post hoc peccatum factus est pastor Ecclesiæ, sicut Moyses post percussum Ægyptium factus est rector et princeps synagogæ; uterque enim non detestabili immanitate, sed emendabili animositate, regulam excessit : uterque odio improbitatis alienæ : sed ille fraterno, iste dominico (licet adhuc carnali) tamen amore peccavit. Hilar. (*ut sup.*) Sed non omnibus gladio utentibus mors solet esse per gladium : nam plures aut febris, aut alius accidens casus absumit, qui gladio (aut judicii officio, aut resistendi latronibus necessitate) sunt usi. Et si secundum sententiam ejus omnis gladio utens, gladio perimeretur, recte ad necem eorum gladius exerebatur, qui eodem utebantur ad facinus. Hier. Quo ergo gladio peribit quicunque gladium sumpserit? Illo nempe qui igneus vertitur ante paradisum; et gladio spiritus, qui in Dei describitur armatura. Hilar. Recondi ergo gladium præcepit Dominus, quia eos, non humano, sed oris sui gladio esset perempturus. Remig. Vel aliter : qui gladio utitur ad occidendum homi-

son semblable, périt tout le premier, victime du glaive de sa malice.

S. Chrys. (*hom.* 84.) Non-seulement le Sauveur modère le zèle de ses disciples par cette menace, mais encore en leur montrant que c'était volontairement qu'il souffrait cet attentat : « Penses-tu que je ne puisse prier mon Père, et qu'il ne m'enverra pas à l'heure même plus de douze légions d'anges? » Comme il avait donné de si nombreuses marques de la faiblesse naturelle à l'homme, ils auraient eu peine à le croire s'il leur avait dit qu'il pouvait lui-même se défaire de ses ennemis; c'est pour cela qu'il ajoute : « Penses-tu que je ne puisse pas prier mon Père?» — S. Jér. C'est-à-dire : je n'ai nul besoin d'être défendu par douze apôtres, quand ils devraient tous s'armer pour ma cause, moi qui puis avoir douze légions d'anges à mon service. Une légion, chez les anciens, était composée de six mille hommes; ces douze légions, par conséquent, formeraient un total de soixante-douze mille anges, correspondant au nombre des nations qui se dispersèrent après la division des langues. — Orig. Nous voyons par là que de même qu'il existe des légions dans la milice de la terre, il y a aussi, dans la milice du ciel, des légions d'anges pour combattre les légions des démons (1), car toute milice est formée dans le dessein de l'opposer aux attaques de l'ennemi. Toutefois, s'il s'exprime de la sorte, ce n'est pas qu'il ait besoin du secours des anges, mais c'est pour se conformer à la manière de voir de Pierre, qui voulait lui porter secours, car les anges ont plus besoin du secours du Fils unique de Dieu, qu'il n'a besoin lui-même de leur appui. — Remi. Nous pouvons entendre

(1) Le démon dont il est question dans saint Marc (iv) et dans saint Luc (viii) et qui tourmentait un homme que Jésus-Christ délivre, déclare s'appeler *Légion*.

---

nem, ipse suæ prius malitiæ moritur gladio.

Chrys. (*in hom.* 84, *ut sup.*) Non solum autem mitigavit discipulos per comminationem pœnæ, sed etiam ostendendo quod voluntarie hoc sustinebat. Unde sequitur : « An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modo plus quam duodecim legiones angelorum? » Quia multa humanæ infirmitatis ostenderat, non videretur credibilia dicere, si dixisset quod eos perdere posset : et ideo dicit : « An putas quia non possum rogare? » Hier. Quasi diceret : Non indigeo duodecim apostolorum auxilio, etiamsi omnes me defenderent, qui possum habere duodecim legiones angelici exercitus. Una legio apud veteres sex millibus hominum complebatur : de duodecim ergo legionibus septuaginta duo millia angelorum fiunt, in quot gentes hominum lingua divisa est. Orig. (*ut sup.*) Ex hoc autem demonstratur quoniam secundum similitudinem legionum militiæ mundialis, sunt et angelorum legiones militiæ cœlestis militantium contra legiones dæmonum, militia enim omnis propter adversarios intelligitur constituta. Non autem quasi indigens auxilio angelorum hoc dicebat, sed secundum æstimationem Petri volentis ei auxilium ferre : magis enim angeli opus habent auxilio unigeniti Filii Dei, quam ipse illorum. Remig. Possumus etiam intelligere per angelos Romanorum exercitum :

aussi par ces légions d'anges l'armée des Romains; car, avec Titus et Vespasien, on vit les peuples de toute langue se déclarer contre la Judée, et alors fut accomplie cette prédiction : « L'univers combattra contre les insensés. » (1). — S. Chrys. (*hom.* 84.) Ce n'est pas seulement par cette considération qu'il dissipe la crainte de ses Apôtres, mais encore en leur apportant le témoignage des Ecritures : « Comment donc s'accompliront les Ecritures, qui déclarent qu'il doit être fait ainsi ? » — S. Jér. Ces paroles prouvent combien il tardait à son âme de souffrir ce que les prophètes auraient inutilement prédit s'il n'avait confirmé par sa passion la vérité de leurs prophéties.

℣. 55-58. *En même temps, Jésus, s'adressant à cette troupe, leur dit : Vous êtes venus ici armés d'épées et de bâtons pour me prendre, comme si j'étais un voleur ; j'étais tous les jours assis au milieu de vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez point pris. Mais tout cela s'est fait, afin que ce que les prophètes ont écrit fût accompli. Alors, les disciples, l'abandonnant, s'enfuirent tous. Ces gens, s'étant donc saisis de Jésus, l'emmenèrent chez Caïphe, qui était grand-prêtre, où les scribes et les anciens étaient assemblés. Or Pierre le suivait de loin jusqu'à la cour de la maison du grand-prêtre ; et y étant entré, il s'assit avec les serviteurs pour voir la fin.*

Orig. Après avoir dit à Pierre : « Remettez votre épée, » et nous avoir ainsi montré toute sa patience; après avoir donné une preuve de sa souveraine bonté et de sa puissance toute divine en guérissant l'oreille que Pierre avait coupée, comme le rapporte un autre Evangéliste (*Luc*, xxii,) l'auteur sacré continue son récit : « En même temps Jésus dit à cette troupe, » etc. Si elle avait perdu le souvenir de ses anciens bienfaits, Jésus voulait lui faire au moins reconnaître

(1) *Sag.*, v, 21. Dans le sens littéral, ce passage doit s'entendre du jugement dernier.

---

cum Tito enim et Vespasiano omnes linguæ adversus Judæam surrexerunt, et impletum est, quia « pugnabit pro eo orbis terrarum contra insensatos. » Chrys. (*in hom.* 84, *ut sup.*) Non solum autem per hoc timorem discipulorum evacuat, sed etiam per hoc quod Scripturas in medium introducit, dicens : « Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri ? » Hier. Hæc sententia promptum ad patiendum demonstrat animum, quod frustra prophetæ cecinerunt, nisi Dominus eos vera dixisse sua passione asseveret.

In illa hora, dixit Jesus turbis : Tanquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me. Quotidie apud vos sedebam docens in templo, et non me tenuistis. Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur Scripturæ prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt. At illi tenentes Jesum, duxerunt eum ad Caipham, principem sacerdotum, ubi scribæ et seniores convenerant. Petrus autem sequebatur eum a longe usque in atrium principis sacerdotum. Et ingressus intro, sedebat cum ministris, ut videret finem.

Orig. (*ut sup.*) Postquam dixit Petro : « Reconde gladium tuum » (quod est patientiæ), postquam etiam auriculam restituit amputatam, sicut alter dicit Evangelista (quod summæ benignitatis indicium fuerat, et divinæ virtutis), subditur : « In illa hora, dixit Jesus turbis (ut si præterita beneficia non recordantur, vel præsentia recognoscant) : Tanquam

ceux dont elle venait d'être témoin : « Vous êtes venus ici armés d'épées et de bâtons pour me prendre comme si j'étais un voleur. » — Remi. C'est-à-dire, c'est le propre des voleurs de chercher à nuire et de se cacher; mais pour moi, je n'ai cherché à nuire à personne, au contraire, j'ai guéri un grand nombre de malades, et j'ai toujours enseigné dans les synagogues : « J'étais tous les jours assis parmi vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez pas pris. » — S. Jér. Il semble leur dire : C'est une absurdité de venir prendre avec des bâtons et des épées un homme qui se livre lui-même entre vos mains, et de chercher de nuit, sous la conduite d'un traître, celui qui enseignait tous les jours dans le temple, comme s'il voulait se dérober à vos recherches.

S. Chrys. (*hom.* 84.) Or, ils ne s'étaient point emparé de lui dans le temple, parce qu'ils n'avaient pas osé le faire, dans la crainte de la foule, et c'est pour leur offrir le lieu et l'occasion favorable pour se saisir de lui, que le Sauveur sortit hors de la ville. Il nous apprend ainsi que s'il ne l'avait permis par un acte libre de sa volonté, ils n'auraient jamais pu s'emparer de sa personne. L'Evangéliste explique ensuite la raison pour laquelle le Seigneur a consenti à être pris en ajoutant : « Tout cela s'est fait afin que s'accomplissent les oracles des prophètes. » — S. Jér. « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » (*Ps.* xxi.) Et ailleurs : « Il a été conduit à la mort comme une brebis (*Isaïe,* liii); et plus loin : « Il a été conduit à la mort à cause des iniquités de mon peuple. » — Remi. Comme tous les prophètes ont prédit la mort du Christ, le Sauveur ne cite pas un témoignage particulier, mais il dit d'une manière générale que les oracles des prophètes doivent être accomplis. — S. Chrys. (*hom.* 84.) Les disciples qui

---

ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me ? » Remig. Ac si diceret : Latronis officium est nocere et latitare : ego vero nemini nocui, sed plures sanavi, et in synagogis semper docui. Et hoc est quod subditur : « Quotidie apud vos sedebam in templo docens, et non me tenuistis. » Hier. Quasi dicens : Stultum est cum gladiis et fustibus quærere, qui ultro se vestris tradat manibus; et in nocte, quasi latitantem per proditorem investigare, qui quotidie in templo doceat.

Chrys. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Ideo autem eum in templo non tenuerunt, quia non ausi erant propter turbam : propter quod et Dominus foras exivit, ut ex loco et tempore daret eis aptitudinem se capiendi. Ex hoc ergo docet, quoniam nisi voluntarius permisisset, nequaquam eum capere valuissent. Deinde Evangelista quæstionem solvit, propter quid Dominus capi voluit, cum subdit : « Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur scripturæ prophetarum : » Hier. « Foderunt manus meas et pedes meos » (*Psal.* 21); et alibi (*Isai.* 53) : « Sicut ovis ad victimam ductus est, » et in eodem loco : « Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem. » Remig. Quia enim omnes prophetæ prædixerunt Christi passionem, ideo non posuit fixum testimonium, sed generaliter dicit impleri vaticinia omnium prophetarum. Chrys. (*in homil.* 83, *ut sup.*) Discipuli autem, qui quando detentus est Dominus

étaient restés au moment où l'on s'était saisi du Seigneur, s'enfuirent lorsqu'ils eurent entendu ces paroles : « Alors tous les disciples l'abandonnèrent et s'enfuirent. » Car ils savaient bien qu'il n'était plus possible de le délivrer, puisqu'il se livrait volontairement entre les mains de ses ennemis. — REMI. Cette conduite prouve, toutefois, la fragilité des Apôtres. Ils avaient promis dans l'ardeur de leur foi de mourir avec leur divin Maître, et ils furent maintenant pleins d'effroi, sans se souvenir de leur promesse. C'est ce que nous voyons encore se renouveler dans ceux qui promettent d'exécuter de grandes choses pour l'amour de Dieu, et qui n'en accomplissent aucune, cependant ils ne doivent pas désespérer, mais se relever avec les Apôtres et se renouveler par le repentir. — RAB. Dans le sens mystique, de même que Pierre qui a lavé la tache de son renoncement dans les larmes du repentir, figure le retour de ceux qui succombent dans l'épreuve du martyre, ainsi les autres disciples qui s'enfuient, enseignent à ceux qui ne se sentent pas assez forts pour affronter les supplices, de chercher prudemment leur salut dans la fuite.

« Ces gens s'étant donc saisis de Jésus, l'emmenèrent chez Caïphe. » — S. AUG. (*de l'accord des Evang.*, III, 5.) Cependant il fut conduit en premier lieu chez Anne, beau-père de Caïphe, comme le raconte saint Jean. Il fut amené lié, car il y avait dans cette foule un tribun à la tête d'une cohorte, au témoignage du même Evangéliste. — S. JÉR. Josèphe rapporte que Caïphe avait acheté à prix d'argent le pontificat pour cette année-là (1), contrairement à ce que Moïse avait ordonné de la part de Dieu, que les enfants des grands-prêtres succéderaient à leurs pères dans le pontificat, par ordre de naissance. Qu'y

(1) *Antiq. juives*, XVIII, 3.

permanserunt, quando hæc locutus est ad turbas, fugerunt : unde sequitur : « Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt : » sciebant enim quoniam jam non erat possibile effugere, eo se voluntarie illis tradente. REMIG. In hoc tamen facto demonstratur fragilitas apostolorum : qui enim de ardore fidei promiserant se mori cum eo, nunc timore fugiunt, immemores suæ promissionis : quod etiam videmus impleri in his qui pro amore Dei magna se promittunt facturos, et postmodum non implent : non tamen desperare debent, sed cum apostolis resurgere, et per pœnitentiam resipiscere. RAB. Mystice autem sicut Petrus, qui culpam negationis pœnitentiæ lacrymis abluit, recuperationem eorum ostendit qui in martyrio labuntur; ita cæteri discipuli fugientes, cautelam fugiendi docent eos qui se minus idoneos ad toleranda supplicia sentiunt.

Sequitur : « At illi tenentes Jesum duxerunt eum ad Caipham. » AUG. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap. 5.) Sed tamen primo ad Annam ductus est, socerum Caiphæ, sicut Joannes dicit. Ductus est autem ligatus, cum adessent in illa turba tribunus et cohors, ut Joannes commemorat. HIER. Refert autem Josephus istum Caipham unius tantum anni pontificatum pretio redemisse; cum tamen Moyses, Deo jubente, præceperit ut pontifices patribus succederent, et gene-

a-t-il d'étonnant qu'un pontife inique ait rendu des jugements d'iniquité ? — Rab. Il y a aussi un rapport entre le nom de Caïphe et sa conduite, Caïphe signifie *investigateur* ou *habile* dans l'accomplissement de ses mauvais desseins, ou bien, *qui vomit de sa bouche*; car il fit éclater son impudence dans les mensonges qu'il proféra, et dans l'homicide qu'il ne craignit pas de commettre. Or, ils amenèrent Jésus chez lui, pour ne paraître agir en tout que par l'autorité du conseil, « ou les scribes, les pharisiens et les anciens étaient assemblés. » Là où se trouvent Caïphe et les grands-prêtres, là se rassemblent aussi les scribes, c'est-à-dire les secrétaires, dont le ministère est de copier et de garder la lettre qui tombe, et les anciens qui ont vieilli, non dans la vérité, mais dans la vétusté de la lettre.

« Or, Pierre le suivait de loin. » Il ne pouvait le suivre de près, mais de loin seulement, sans cependant s'éloigner tout à fait de lui. — S. Chrys. (*hom.* 84.) Le zèle de Pierre était bien ardent, puisque, après avoir été témoin de la fuite des autres, il ne s'enfuit pas lui-même, mais qu'il tient ferme, et entre dans la cour du grand-prêtre. Il est vrai que saint Jean y entre aussi, mais il était connu du prince des prêtres. Or, Pierre ne le suivait que de loin, parce qu'il devait bientôt le trahir. — Remi. Il n'aurait jamais pu renier son Seigneur, s'il fût toujours resté près de lui. Cette circonstance signifie que Pierre devait suivre et imiter le Seigneur jusque dans sa passion. — S. Aug. (*Quest. évang.*, I, chap. dern.) Nous y voyons encore que l'Eglise doit suivre, c'est-à-dire imiter les souffrances du Seigneur, mais d'une manière bien différente; car l'Eglise souffre pour elle-même, tandis que le Sauveur souffre pour l'Eglise.

« Et étant entré dans l'intérieur, il s'assit avec les serviteurs pour

---

rationis in sacerdotibus series texeretur : non ergo mirum est si iniquus pontifex iniqua judicet. Rab. Convenit etiam nomen actioni : Caipha, id est, *investigator* vel *sagax* ad implendam suam nequitiam, vel *vomens ore :* quia impudens fuit ad proferendum mendacium, et ad perpetrandum homicidium. Ideo autem illuc eum adduxerunt, ut cum consilio omnia facerent. Unde sequitur : « Ubi scribæ, et pharisæi, et seniores convenerant. » Orig. (*ut sup.*) Ubi Caiphas et principes sacerdotum illic congregantur scribæ (id est, litterati) qui præsunt litteræ occidenti; et seniores, non in veritate, sed in vetustate litteræ.

Sequitur : « Petrus autem sequebatur eum a longe : » non enim poterat de proximo eum sequi, sed de longinquo, nec tamen omnino recedens ab eo. Chrys. (*in hom.* 85, *ut sup.*) Multus enim erat fervor Petri, qui cum alios fugientes vidisset, non fugit, sed stetit et intravit. Si autem et Joannes intravit, tamen notus erat principi sacerdotum. Longe autem sequebatur, qui erat Dominum negaturus. Remig. Neque enim negare potuisset, si Domino proximus adhæsisset. Per hoc etiam significatur quod Petrus Dominum ad passionem euntem erat secuturus, id est, imitaturus. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. I, cap. *penult.*) Significatur etiam Ecclesiam secuturam quidem (hoc est, imitaturam) passiones Domini, sed longe differenter : Ecclesia enim pro se patitur, at ille pro Ecclesia.

Sequitur : « Et ingressus intro, sedebat

voir la fin. » — S. Jér. C'était par attachement pour son Maître, ou bien par une curiosité toute naturelle, et parce qu'il désirait savoir le jugement que le grand-prêtre prononcerait contre lui, s'il le condamnerait à mort, ou s'il le renverrait après l'avoir flagellé.

ỳ. 59-68. — *Cependant les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire mourir; et ils n'en trouvaient point quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. Enfin il vint deux faux témoins qui dirent : Celui-ci a dit : Je puis détruire le temple de Dieu et le rebâtir en trois jours. Alors le grand-prêtre, se levant lui dit : Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous? Mais Jésus demeurait dans le silence. Et le grand-prêtre lui dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu. Jésus lui répondit : Vous l'avez dit : Je le suis; mais je vous déclare que vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du ciel. Alors le grand-prêtre déchira ses vêtements, en disant : Il a blasphémé : qu'avons-nous encore besoin de témoins? Vous venez vous-mêmes d'entendre le blasphème; que vous en semble? Ils répondirent : Il a mérité la mort. Alors ils lui crachèrent au visage, et ils le frappèrent à coups de poing, et d'autres lui donnèrent des soufflets, en disant : Christ, prophétise-nous, qui est celui qui t'a frappé?*

S. Chrys. (*hom.* 84.) Les princes des prêtres s'étant assemblés, cette réunion d'hommes corrompus voulut donner aux criminels desseins qu'ils tramaient contre le Sauveur, les formes légales de la justice : « Cependant les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus, » etc. Mais ce qui suit prouve jusqu'à l'évidence qu'il n'y avait là qu'un simulacre de jugement, et que toutes leurs délibérations n'étaient que tumulte et confusion : « Et ils n'en

---

cum ministris, ut videret finem. » Hier. Vel amore discipuli, vel humana curiositate scire cupiebat, quid judicaret de Domino pontifex; utrum eum neci addiceret, an flagellis cæsum dimitteret.

Principes autem Sacerdotum et omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent; et non invenerunt, cum multi falsi testes accessissent. Novissime autem venerunt duo falsi testes, et dixerunt : Hic dixit : Possum destruere templum Dei, et post triduum reædificare illud. Et surgens princeps sacerdotum ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversum te testificantur? Jesus autem tacebat. Et Princeps Sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei. Dixit illi Jesus : Tu dixisti : verumtamen dico vobis, amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus cœli. Tunc Princeps Sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit : quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam. Quid vobis videtur? At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis. Tunc expuerunt in faciem ejus, et colaphis eum ceciderunt : alii autem palmas in faciem ejus dederunt, dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit.

Chrys. (*in homil.* 84, *ut sup.*) Congregatis principibus sacerdotum, tota pestilentiæ conventicula volebant suis insidiis judicii formam imponere : unde dicitur : « Principes autem sacerdotum et omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, » etc. Sed quod fictum erat judicium, et omnia tumultus et turbationis plena, manifestatur per hoc quod subditur : « Et non

trouvèrent point, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. — ORIG. Les faux témoignages ne sont possibles que lorsqu'on peut leur donner quelque semblant de vérité. Mais on ne pouvait même pas trouver ces apparences qui seraient venues fortifier les mensonges qu'ils inventaient contre Jésus-Christ, bien qu'il y eût beaucoup de gens qui eussent voulu être agréable en cela aux princes des prêtres. C'est là, du reste, une gloire éclatante pour Jésus, que toutes ses paroles, que toutes ses actions aient été irrépréhensibles jusque là que ces hommes pervers et consommés dans la malice, n'aient pu trouver l'ombre même d'une faute dans sa conduite.

« Enfin, il vint deux faux témoins. » — S. JÉR. Comment peut-on les appeler faux témoins, puisqu'ils ne rapportent que ce que le Sauveur a dit lui-même d'après le récit des Evangélistes? C'est que pour être faux témoin, il suffit de ne pas rapporter les choses dans le sens où elles ont été dites. Le Seigneur avait ainsi parlé du temple de son corps, mais ils dénaturent ses paroles, et à l'aide d'une légère addition, ou d'un léger changement, ils semblent formuler contre lui une accusation fondée. Le Sauveur avait dit : « Détruisez ce temple ; » ils dénaturent le sens de ses paroles, et lui font dire : « Je puis détruire le temple de Dieu. » Détruisez vous-même ce temple, leur dit-il, ce n'est pas moi qui le détruirai. » En effet, il ne nous est pas permis de nous donner la mort. Ils ajoutent ensuite : « Et après trois jours je le rebâtirai, » de manière que ces paroles parussent se rapporter directement au temple de Jérusalem, tandis que le Sauveur, pour montrer qu'il voulait parler d'un temple vivant et animé, avait dit : « Et dans trois jours je le ressusciterai ; » car rebâtir, n'est pas la même chose que ressusciter. — S. CHRYS. (*hom.* 84.) Mais pourquoi ne l'accusent-

---

invenerunt, cum multi falsi testes accessissent. » ORIG. (*ut sup.*) Falsa enim testimonia tunc locum habent, quando cum colore aliquo proferuntur. Sed nec color inveniebatur, qui posset contra Jesum adjuvare mendacia, quamvis essent multi, gratiam tribuere volentes principibus Sacerdotibus : quod maximam laudem exhibet Jesu, qui sic omnia irreprehensibiliter dixit et fecit, ut nullam verisimilitudinem invenirent in eo reprehensionis, et mali et multi astuti.

Sequitur : « Novissime autem venerunt duo falsi testes, » etc. HIER. Quomodo autem falsi testes sunt, si ea dicunt quæ Dominum dixisse legimus? Sed falsus testis est qui non eodem sensu dicta intelligit quo dicuntur : Dominus enim dixerat de templo corporis sui ; sed in ipsis verbis calumniantur, ut paucis additis vel mutatis, quasi justam calumniam faciant : Salvator dixerat (*Joan.* 2) : « Solvite templum hoc : » isti commutant, et aiunt : « Possum destruere templum Dei : » Vos, inquit, solvite, non ego ; quia illicitum est ut nobis ipsis inferamus manus : deinde illi vertunt : « Et post triduum reædificabo illud, » ut proprie de templo judaico dixisse videretur : Dominus autem, ut ostenderet animale et spirans templum, dixerat : « Et ego in triduo suscitabo illud : » aliud est ædificare, aliud suscitare. CHRYS. (*in hom.* 84, *ut sup.*) Sed quare non adduxerunt in medium accusatio-

ils pas d'avoir violé le jour du sabbat? C'est parce que bien des fois il les avait confondus sur ce point.

S. Jér. La colère aveugle et impatiente de ne point trouver de fondement à ces calomnies, soulève le grand-prêtre de son siége, et trahit la fureur de son âme par les brusques mouvements de son corps : « Et le grand-prêtre, se levant, lui dit : Vous ne répondez rien à ce que déposent ceux-ci contre vous? » — S. Chrys. (*hom.* 84.) Il lui parle de la sorte pour lui arracher une réponse répréhensible, et qui pût être tournée contre lui. Or, il était parfaitement inutile au Sauveur de répondre, puisque personne n'était disposé à l'écouter, c'est pourquoi l'Evangéliste ajoute : « Mais Jésus se taisait; » car il n'y avait là que les apparences de la justice, et en réalité, c'était une troupe de brigands se jetant sur leur proie comme dans une caverne, et c'est pour cela qu'il garde le silence. — Orig. Cet exemple nous apprend à mépriser les calomnies et les faux témoignages, et à ne pas même juger dignes de réponse ceux qui tiennent des discours injustes contre nous, surtout alors qu'il est plus digne de se taire librement et courageusement, que de se défendre sans profit. — S. Jér. Car comme Dieu, Jésus savait que l'on tournerait contre lui tout ce qu'il pourrait dire. Mais plus Jésus persiste à garder le silence devant ces faux témoins et ces prêtres impies, indignes de recevoir une réponse, et plus le grand-prêtre, transporté de fureur, le presse de répondre, afin de trouver dans ses paroles, quoi qu'il puisse dire, matière à l'accuser : « Et le grand-prêtre lui dit : Je vous adjure par le Dieu vivant de nous dire, » etc. — Orig. La loi nous offre quelques exemples d'adjuration (1), mais pour moi, je pense qu'un homme qui veut vivre

(1) *Genèse*, XXIV et L; *Exode*, XIII; *Nomb.*, V; *Josué*, XVII; I *Rois*, XIV; III *Rois*, IV; IV *Rois*, XI;

---

nem de solutione sabbati? Quia multoties eos super hoc confutaverat.

Hier. Ira autem præceps et impatiens, non inveniens calumniæ locum, excutit de solio pontificem, ut vesaniam mentis motu corporis demonstraret : unde sequitur : « Et surgens Princeps Sacerdotum, ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversum te testificantur? » Chrys. (*in hom.* 84, *ut sup.*) Hoc autem dixit, volens ab eo inexcusabilem responsionem elicere, ut ex ipsa eum capiat. Inutilis autem erat excusationis responsio, nullo eam exaudiente. Et ideo sequitur : « Jesus autem tacebat : » etenim solum figura judicii ibi erat; in veritate autem latronum erat incursus (sicut in spelunca), et ideo silet. Orig. (*ut sup.*) Ex hoc autem loco discimus contemnere calumniantium et falsorum testium voces, ut nec responsione dignos eos habeamus, qui non convenientia dicunt adversus nos; maxime, ubi majus est libere et fortiter silere, quam defendere sine ullo profectu. Hier. Sciebat enim quasi Deus, quicquid dixisset, torquendum ad calumniam. Quanto ergo Jesus magis tacebat ad indignos responsione sua falsos testes et sacerdotes impios, tanto magis pontifex, furore superatus, eum ad respondendum provocat; ut ex qualibet occasione sermonis, locum inveniat accusandi : unde sequitur : « Et Princeps sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum ut dicas nobis, » etc. Orig. In lege quidem adjurandi usum aliquoties invenimus : æstimo autem quoniam non oportet ut vir qui vult se-

conformément à l'Evangile, ne doit point en adjurer un autre; car s'il est défendu de jurer, il l'est également d'adjurer. Si l'on objecte que Jésus commandait aux démons, et qu'il donnait à ses disciples le pouvoir de les chasser, nous répondrons que le pouvoir donné par le Sauveur sur les démons, n'est pas une véritable adjuration. Or, le grand-prêtre était grandement coupable de tendre ainsi des piéges à Jésus, et en cela, il imitait son propre père (le démon) qui, dans le doute, avait fait deux fois cette question au Sauveur : « Si vous êtes le Christ, Fils de Dieu » (*Matth.*, IV); et l'on peut en conclure avec raison que douter si le Christ est le Fils de Dieu, c'est faire l'œuvre du démon. Or, il ne convenait pas que le Seigneur répondît à l'adjuration du grand-prêtre, comme s'il y était forcé. Aussi s'il ne nie pas qu'il fût le Fils de Dieu, il ne le confesse pas non plus ouvertement : « Jésus lui répondit : C'est vous qui l'avez dit. » Le grand-prêtre n'était pas digne d'entendre les divins enseignements de Jésus-Christ, aussi ne cherche-t-il pas à l'instruire, mais il prend ses propres paroles, et s'en sert pour le convaincre et le condamner. « De plus, je vous le déclare, vous verrez un jour le Fils de l'homme assis, » etc. Cette figure, par laquelle Notre-Seigneur se représente assis, me paraît signifier une royauté fortement établie; et en effet, c'est par la puissance de Dieu, qui seul est la véritable puissance, qu'a été fondé le trône de Jésus, qui a reçu de Dieu le Père toute puissance dans le ciel comme sur la terre. Or, il viendra un temps où ses ennemis seront témoins de l'affermissement de son trône, et cette prédiction a reçu un commencement d'exécution dans le temps même de l'incarnation du Sauveur, alors que ses disciples le virent ressusciter d'entre

II *Paral.*, XVIII, XXXIV, XXXVI; I *Esdras*, X; *Isaïe*, V et XII; *Tob.*, XVIII et XIX; *Cant.*, II, III, V, VI.

---

cundum Evangelium vivere, adjuret alterum; si enim jurare non licet, nec adjurare; sed et qui respicit Jesum imperantem dæmonibus, et potestatem dantem discipulis super dæmonia, dicet quod secundum potestatem datam a Salvatore non est adjurare dæmonia. Princeps autem sacerdotum peccatum faciebat insidians Jesu; et ideo imitabatur proprium patrem, qui bis dubie interrogavit Salvatorem (*Matth.* 4, vers. 3 et 6) : « Si tu es Christus Filius Dei : » unde quis recte dicere potest, quoniam dubitare de Filio Dei utrum ipse sit Christus, opus diaboli est. Non decebat autem Dominum ad adjurationem Principis sacerdotum respondere, quasi vim passum : propter quod nec denegavit se Filium Dei esse, nec manifeste confessus est : unde sequitur : « Dicit illi Jesus : Tu dixisti : » non enim erat dignus Christi doctrina : propterea non eum docet, sed verbum oris ejus accipiens, in redargutionem ejus convertit. Sequitur : « Veruntamen dico vobis : Amodo videbitis Filium hominis sedentem, » etc. Videtur mihi quoniam firmitatem quamdam regalem significat sessio Filii hominis : juxta virtutem ergo Dei (qui solus est virtus) fundatus est qui accepit omnem potestatem a Patre, sicut in cœlo et in terra. Erit autem quando hanc fundationem videbunt etiam adversarii; quod a tempore dispensationis incepit impleri : viderunt enim ejus discipuli eum resurgentem a mortuis, et

les morts, et solidement établi à la droite de la puissance divine. Ou bien, comme en comparaison de cette durée éternelle qui est en Dieu, le temps qui s'écoule depuis le commencement du monde jusqu'à la fin est comme un seul jour, il n'est pas étonnant que le Sauveur emploie cette expression : « tout à l'heure, bientôt, » pour montrer la brièveté du temps qui nous sépare de la fin du monde. Or, il ne leur prédit pas seulement qu'ils le verront assis à la droite de la puissance divine, mais encore qu'ils le verront venir sur les nuées du ciel. « Et, venant sur les nuées du ciel. » Les nuées sont les prophètes et les Apôtres de Jésus-Christ, auxquels il commande de répandre la pluie lorsqu'elle est nécessaire. (*Ps.* LXXVII.) Ce sont des nuées qui ne passent pas, car elles portent en elles l'image de l'homme céleste (I *Corinth.*, XV), et elles sont dignes, comme héritières de Dieu et cohéritières du Christ, d'être le siége de Dieu. (*Rom.*, VIII.)

S. Jér. Le même accès de fureur qui vient d'arracher le grand-prêtre à son siége, le pousse à déchirer ses vêtements : « Alors le grand-prêtre déchira ses vêtements en disant : Il a blasphémé. » C'était un usage chez les Juifs (1) de déchirer ses vêtements lorsqu'on entendait une parole de blasphème, et outrageante pour la divinité. — S. Chrys. (*hom.* 84.) Le grand-prêtre fait cette démonstration pour aggraver le crime dont il veut charger le Sauveur, et confirmer par cet acte la vérité de ses paroles. — S. Jér. Mais en déchirant ses vêtements, il déclare que les Juifs ont perdu la gloire du sacerdoce, et que le siége de leurs pontifes est désormais vide; car par cette action, il déchire aussi le voile qui recouvrait la loi. — S. Chrys. (*hom.* 84.) Après avoir

(1) On en retrouve un exemple dans Paul et Barnabé, qui déchirent leurs vêtements lorsqu'on voulut leur rendre les honneurs divins dans la Lycaonie. (*Actes*, XIV.)

---

per hoc viderunt eum fundatum ad dexteram virtutis. Vel quia secundum longitudinem sempiternam, quæ est apud Deum, a constitutione mundi usque ad finem est unus dies. Nihil ergo mirum quod hic dicit Salvator, *a modo*, spatium esse brevissimum usque ad finem ostendens : et non solum sedentem eum ad dexteram virtutis visuros prophetabat, sed etiam venientem in nubibus cœli : unde sequitur : « Et venientem in nubibus cœli. » Hæ nubes sunt prophetæ et apostoli Christi, quibus mandat pluere cum opportet (*Psal.* 77, vers. 25), et sunt nubes cœli non transeuntes, quasi portantes imaginem cœlestis (I *Cor.* 15, vers. 49), et dignæ sunt, ut sint sedes Dei quasi hæredes Dei et cohæredes Christi. (*Rom.* 8, vers. 17.)

Hier. Pontificem autem, quem de solio sacerdotali furor excusserat, eadem rabies ad scindendas vestes provocat. Unde sequitur : « Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit. » Consuetudinis enim judaicæ est quod cum aliquid blasphemum, et quasi contra Deum audierint, scindant vestimenta sua. Chrys. (*in hom.* 84, *ut sup.*) Hoc igitur fecit ut accusationem redderet graviorem; et quod verbis dicebat, factis extolleret. Hier. Per hoc autem quod scidit vestimenta sua, ostendit Judæos sacerdotalem gloriam perdidisse, et vacuam sedem habere pontificis : dum enim vestem sibi discindit, ipsum quo tegebatur velamentum legis abrupit. Chrys. (*in homil.* 85, *ut sup.*) Cum ergo scidis-

ainsi déchiré ses vêtements, il ne veut pas, ce semble, prononcer la sentence de sa propre autorité, mais il demande aux autres de la porter eux-mêmes : « Que vous en semble? » Comme s'il s'agissait d'un crime évident, et d'un blasphème manifeste; et il leur fait pour ainsi dire violence, en devançant leur jugement, et en les forçant de prononcer la sentence de condamnation : « Qu'avons-nous encore besoin de témoins? Vous venez d'entendre vous-mêmes le blasphème. » Or, quel était ce blasphème? Dans une circonstance précédente où ils étaient venus le trouver en grand nombre, il leur avait cité ces paroles du Roi-prophète : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur, » et leur en avait donné l'explication. Or, ils avaient tous gardé le silence, et n'osèrent plus depuis le contredire; Comment se fait-il donc qu'ils qualifient de blasphème ce qu'ils viennent d'entendre? « Et ils répondirent : Il mérite la mort, » c'est-à-dire qu'ils sont tout à la fois les accusateurs, les témoins et les juges. — Orig. Quelle erreur monstrueuse que de proclamer digne de mort la vie par excellence, et malgré des témoignages si imposants de résurrection, de ne pas reconnaître la source même de la vie, d'où elle se répandait sur tous les hommes. — S. Chrys. (*hom.* 85.) Mais non, ils font éclater leur ivresse et leurs transports insensés, comme s'ils avaient rencontré une proie.

Suite. « Alors ils lui crachèrent au visage, » etc. — S. Jér. Ainsi s'accomplissait ce qui avait été prédit : « J'ai présenté ma joue aux soufflets, et je n'ai pas détourné mon visage des outrages et des crachats de l'ignominie. » « D'autres lui donnèrent des soufflets en disant : Christ, prophétise-nous, » etc. C'est pour l'outrager qu'ils lui tiennent ce langage, et parce qu'il avait voulu passer aux yeux du peuple pour un prophète. — S. Jér. Il eût été contre la raison de ré-

---

set vestimenta sua, non fert sententiam a se ipso, sed ab aliis eam exquirit, dicens : « Quid vobis videtur? » Sicut in confessis peccatis et blasphemia manifesta fieri solet : et quasi cogens et violentiam inferens ad sententiam proferendam prævenit auditorem dicens : « Quid adhuc egemus testibus? Ecce audistis blasphemiam, » etc. Quæ autem fuit illa blasphemia? Etenim ante eis congregatis dixerat : « Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, » et interpretatus est eis; et siluerunt, nec de cætero contradixerunt : qualiter ergo nunc quod dictum est blasphemiam vocant? Sequitur : « At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis : » ipsi accusantes, ipsi discutientes, ipsi sententiam proferentes. Orig. (*ut sup.*) Quantum putas fuit erroris, ipsam principalem omnium vitam *ream mortis* pronuntiare ! et per tantorum resurgentium testimonia non respicere fontem vitæ, de quo in omnes viventes vita fluebat! Chrys. (*in homil.* 85, *in Matth.*) Ut autem venationem invenientes, ita suam demonstrabant ebrietatem, et insania ferebantur.

Sequitur : « Tunc expuerunt in faciem ejus, » etc. Hier. Ut compleretur quod dictum est : « Dedi maxillam meam alapis, et faciem meam non averti a confusione sputorum. » Sequitur : « Alii autem palmas in faciem ejus dederunt dicentes : Prophetiza, » etc. Glossa. In contumeliam ei hoc dicitur, qui se *prophetam* haberi voluit a populis. Hier. Stultum autem erat verberantibus respondere, et prophetizare cædentem,

pondre à ceux qui le frappaient, et de deviner qui le soufflettait, alors que la rage de ceux qui le maltraitaient était si manifeste. — S. CHRYS. (*hom.* 85.) Remarquez que l'Evangéliste rapporte avec le plus grand soin les outrages les plus ignominieux, ne dissimulant rien, n'ayant honte de rien, mais regardant, au contraire, comme le comble de la gloire que le souverain Maître de l'univers ait souffert pour nous d'aussi indignes traitements. Méditons donc continuellement ces tristes détails, gravons-les dans notre âme, faisons-en le sujet de notre gloire. — S. AUG. (*Quest. évang.*, I, 14.) Ceux qui lui crachent au visage représentent ceux qui rejettent la présence de sa grâce; il est encore frappé à coups de poing par ceux qui lui préfèrent leur propre gloire; et ceux qui lui donnent des soufflets sont ceux que la perfidie aveugle, qui nient sa venue, et qui voudraient repousser et détruire sa présence sur la terre.

℣. 69-75. — *Cependant Pierre était au dehors assis dans la cour. Et une servante, s'approchant, lui dit : Vous étiez aussi avec Jésus de Galilée. Mais il le nia devant tout le monde, en disant : Je ne sais ce que vous dites. Et comme il sortait hors de la porte, une autre servante, l'ayant vu, dit à ceux qui se trouvaient là : Celui-ci était aussi avec Jésus de Nazareth. Pierre le nia une seconde fois, en disant avec serment : Je ne connais point cet homme. Peu après, ceux qui étaient là, s'approchèrent et dirent à Pierre : Vous êtes certainement de ces gens là; car votre langage vous fait assez connaître. Il se mit alors à faire des serments exécrables, et à dire en jurant : Qu'il ne connaissait point cet homme; et aussitôt le coq chanta. Et Pierre se ressouvint de la parole que Jésus lui avait dite : Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Et étant sorti dehors, il pleura amèrement.*

S. AUG. (*De l'accord des Evang.*, III, 6.) Le triple renoncement de Pierre eut lieu pendant que le Seigneur était en butte aux outrages

---

cum palam percutientis insania videretur. CHRYS. (*in homit.* 86 *ut sup.*) Attende autem quod Evangelista cum summa diligentia, ea quæ videntur esse exprobratissima, exponit : nihil occultans aut verecundans, sed gloriam existimans maximam, dominatorem orbis terrarum pro nobis talia sustinere. Hoc autem legamus continue, hoc nostræ menti inscribamus, et his gloriemur. AUG. (*de Quæst. Evang.*, l. I, cap. 44.) Quod autem dictum est : « Expuerunt in faciem ejus, » significavit eos qui præsentiam gratiæ ejus respuunt : item tanquam colaphis eum cædunt, qui ei honores suos præferunt; palmas in faciem ejus dant, qui perfidia cæcati, eum non venisse affirmant, tanquam præsentiam ejus exterminantes et repellentes.

Petrus vero sedebat foris in atrio, et accessit ad eum una ancilla, dicens : Et tu cum Jesu Galilæo eras; at ille negavit coram omnibus dicens : Nescio quid dicis. Exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, et ait his qui erant ibi · Et hic erat cum Jesu Nazareno. Et iterum negavit cum juramento, quia non novi hominem. Et post pusillum accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro : Vere tu ex illis es; nam et loquela tua manifestum te facit. Tunc cœpit detestari et jurare quia non novisset hominem. Et continuo gallus cantavit. Et recordatus est Petrus verbi Jesu, quod dixerat illi : Priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras, flevit amare.

AUG. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap. 6.) Inter prædictas Domini contumelias trina negatio Petri facta est, quam non

dont on vient de parler. Les évangélistes ne le rapportent pas tous dans le même ordre : saint Luc raconte la chûte de cet Apôtre avant les indignes traitements qu'on fit à Jésus, tandis que saint Matthieu et saint Marc ne rapportent le renoncement de Pierre qu'après ces scènes d'ignominie. « Pierre cependant était au dehors, assis dans la cour. » — S. Jér. Il était assis dehors pour attendre le dénouement de cette affaire, et il ne s'approchait pas de Jésus pour n'inspirer aucun soupçon aux serviteurs du grand prêtre. Pierre, lorsqu'on ne faisait que se saisir de son maître, s'était montré enflammé de zèle jusqu'à tirer son épée et couper l'oreille d'un des serviteurs du grand-prêtre, et maintenant qu'il est témoin des opprobres de Jésus-Christ, il devient apostat et ne peut supporter les questions pressantes d'une pauvre jeune fille : « Et une servante s'approcha de lui et lui dit : Vous étiez aussi avec Jésus de Galilée. » — Rab. Comment se fait-il que soit par une femme que Pierre soit d'abord reconnu, alors que les hommes qui étaient là auraient dû bien plus facilement le reconnaître, si ce n'est pour nous montrer que ce sexe concourait aussi par ses péchés à la passion du Sauveur, et devait être racheté par sa mort. « Mais il le nia devant tous en disant : Je ne sais ce que vous dites. » Il nia devant tout le monde, parce qu'il craignait d'être découvert ; et, en déclarant qu'il ne connaît pas le Sauveur, il montre ainsi qu'il n'est pas disposé à mourir pour lui. — S. Léon. (*Serm.* 9 *sur la Passion.*) Or, Dieu permit cette hésitation coupable, pour nous apprendre, par l'exemple du chef des Apôtres, à trouver dans la pénitence le remède de nos fautes, et à ne jamais nous confier dans notre vertu, puisque saint Pierre lui-même n'a pu échapper aux tristes suites de la mutabilité naturelle à l'homme.

---

omnes evangelistæ eodem ordine narrant : Lucas enim explicat prius tentationem Petri, nunc demum contumelias Domini ; sed Matthæus et Marcus eas primo commemorant, et deinde Petri tentationem : sic enim hic sequitur : « Petrus vero sedebat foris in atrio. » Hier. Foris sedebat, ut videret exitum rei ; et non appropinquabat Jesu, ne ministris aliqua suspicio nasceretur. Chrys. (*in homil.* 85 *ut sup.*) Et qui, quando detentum magistrum vidit solum, ita efferbuit ut gladium evaginaverit, et auriculam absciderit ; quando contumelias Christi audivit, negator efficitur, et vilis puellæ minas non sustinet. Sequitur enim : « Et accessit ad eum una ancilla, dicens : Et tu cum Jesu Galilæo eras. » Rab. Quid sibi vult, quia prima eum prodit ancilla, cum viri magis eum potuerint recognoscere ; nisi ut et iste sexus peccare in nece Domini videretur, et ejus passione redimeretur. Sequitur : « At ille negavit coram omnibus dicens : Nescio quid dicis. » Palam coram omnibus negavit, quia se manifestare expavit : quod dicebat se nescire, ostendit quia pro Salvatore adhuc mori noluit. Leo Papa (*in serm. de Pas.*, *serm.* 9.) Ob hoc autem, sicut apparet, hæsitare permissus est, ut in Ecclesiæ principe remedium pœnitentiæ conderetur ; et nemo auderet de sua virtute confidere, quando mutabilitatis periculum nec beatus Petrus potuisset evadere.

S. Chrys. (*hom.* 85.) Dans un si court espace de temps, Pierre renonce son maître, non-seulement une fois, mais deux et trois fois. « Et comme il sortait dans le vestibule, » etc. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 6.) Il faut comprendre que le coq chanta pour la première fois, lorsque Pierre sortit dehors, après le premier renoncement. — S. Chrys. (*hom.* 85.) Nous voyons par là que le chant du coq ne l'arrêta pas dans cette voie de renoncement, et ne le fit pas se souvenir de sa promesse. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 5.) Ce n'est pas dehors et devant la porte qu'il renia son maître une seconde fois, mais après qu'il fut revenu près du feu, car cette autre servante n'était pas sortie, et ne l'avait pas vue dehors ; mais elle le vit lorsqu'il sortait, c'est-à-dire lorsqu'il se levait pour se diriger vers la porte, et elle dit à ceux qui étaient présents et autour du feu avec elle : « Celui-ci était aussi avec Jésus de Nazareth. » Or, Pierre, qui venait de sortir, revint sur ses pas pour se justifier, en niant ce que cette femme venait de dire. Ou bien, ce qui est plus vraisemblable, il n'avait pas entendu ces paroles en sortant, et c'est lorsqu'il rentra que la servante et un autre, dont parle saint Luc, lui dirent : « Certainement, vous êtes aussi de ces gens-là. » Ou bien, d'après saint Jean : « N'êtes-vous pas aussi des disciples de cet homme. »

« Et il nia de nouveau avec serment, » etc. — S. Jér. Je sais qu'il en est qui, par un sentiment de pieuse affection pour l'apôtre saint Pierre, ont entendu ce passage dans ce sens : que Pierre n'avait pas nié en Jésus-Christ le Dieu, mais l'homme, et que sa réponse signifie : Je ne connais pas l'homme, car je connais le Dieu (1). Un lecteur intelligent comprendra facilement la futilité de cette explication, car si Pierre

(1) C'est-à-dire qu'en voulant justifier l'Apôtre, ils ne craignent pas d'accuser Dieu lui-même de mensonge ; explication non-seulement futile, mais impie.

Chrys. (*ut sup.*) Non solum autem semel, sed et secundo et tertio negat in brevi tempore : unde sequitur : « Exeuntes autem, » etc. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 6.) Intelligitur autem quod postquam exiit foras cum jam semel negasset, gallus cantavit primum ; quod Marcus dicit. Chrys. (*in homil.* 85 *ut sup.*) Ut ostendat quod neque vox galli eum a negatione detinuit, neque in memoriam suæ promissionis reduxit. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 5.) Non autem foris ante januam iterum negavit, sed cum rediisset ad focum (neque enim jam exierat, et foris eum vidit altera ancilla), sed cum exiret, eum vidit ; id est, cum surgeret et exiret, animadvertit ; et dixit his qui erant ibi (id est, qui simul aderant ad ignem in atrio) : « Et hic erat cum Jesu Nazareno. » Ille autem qui foris exierat, hoc audito, regressus est, ut se quasi purgaret negando. Vel quod est credibilius, non audivit quod de eo dictum fuerat cum foras exiret ; et posteaquam rediit, dixerunt ei ancilla et ille alius quem Lucas commemorat : « Et tu de illis es ; » aut ut Joannes refert : « Numquid et tu ex discipulis es hominis istius ? »

Sequitur : « Et iterum negavit cum juramento, » etc. Hier. Scio quosdam pio affectu erga apostolum Petrum locum hunc ita interpretatos, ut dicerent Petrum *hominem* negasse, non *Deum ;* et esse sensum : « Nescio hominem, quia scio Deum. » Hoc quam frivolum

n'a pas renié son maître, le Seigneur a donc menti en lui disant : « Vous me renoncerez trois fois. » — S. Ambr. (*sur saint Luc, ch.* 22.) J'aime mieux que Pierre ait renié le Sauveur que de soutenir que le Sauveur s'est trompé. — Rab. Or, ce renoncement de Pierre nous autorise à dire qu'on ne renonce pas seulement Jésus-Christ, lorsqu'on soutient qu'il n'est pas le Christ, mais en niant qu'on soit chrétien, lorsqu'on l'est en effet.

S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, v, 6.) Examinons maintenant le troisième renoncement : « Peu après ceux qui étaient là s'approchèrent et dirent à Pierre : Assurément, vous êtes aussi de ces gens-là. » Saint Luc dit que ce fut une heure après; et comme preuve convaincante, ils ajoutent : « Car votre langage vous fait assez connaître. » — S. Jér. Ce n'est pas que Pierre parlât une autre langue, ou appartînt à une autre nation (car celui qu'on voulait convaincre et ceux qui le questionnaient étaient tous hébreux), mais c'est que chaque province, chaque contrée a son dialecte particulier, et qu'on ne peut jamais éviter en parlant l'accent naturel de son pays (1). — Remi. Voyez combien sont funestes les entretiens avec les méchants, puisqu'ils forcent Pierre à renoncer le Seigneur, qu'il avait autrefois proclamé le Fils de Dieu. « Alors il se mit à faire des imprécations et à jurer, » etc. — Rab. Remarquez qu'en premier lieu, Pierre s'est contenté de répondre : « Je ne sais pas ce que vous dites, » qu'en second lieu il nie avec serment, qu'enfin il se met à faire des imprécations et à jurer qu'il ne connaît pas cet homme. C'est ainsi que la persévérance dans le péché

(1) On en voit un exemple frappant au livre des Juges (xii, 5) où les habitants de Galaad, pour reconnaître les habitants d'Ephraïm qu'ils voulaient mettre à mort, leur faisaient prononcer le mot *schibbolleth*, qui signifie *épi*, et que les Ephratéens prononçaient *sibboleth*, parce qu'ils ne pouvaient pas bien exprimer la première lettre de ce mot.

---

sit prudens lector intelligit; si enim iste non negavit, ergo mentitus est Dominus, qui dixerat : « Ter me negabis. » Ambr. (*in Lucam*, cap. 22.) Malo negasse Petrum, quam Dominum fefellisse. Rab. In hac autem negatione Petri, dicimus, non illum solum abnegare Christum qui dicit eum non esse Christum, sed qui cum sit, negat se esse Christianum.

Aug. (*de Con. Evang.*, lib. v, cap. 6.) Nunc jam de tertia negatione inspiciamus. Sequitur enim : « Et post pusillum accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro : Vere et tu ex illis es. » Lucas autem dixit : « Intervallo facto quasi horæ unius : » et ut eum convincant, consequenter adjungunt : « Nam et loquela tua manifestum te facit. » Hier. Non quod alterius sermonis esset Petrus, aut gentis externæ (omnes quippe Hebræi erant, et qui arguebant, et qui arguebatur, sed quod una provincia et regio habeat proprietates suas, et vernaculum loquendi sonum vitare non possit. Remig. Vide autem quam sint noxia pravarum hominum colloquia : ipsa quippe coegerunt Petrum negare Dominum, quem prius confessus fuerat esse Dei Filium. Sequitur enim : « Tunc cœpit detestari, » etc. Rab. Nota quia primum ait : « Nescio quod dicis; » secundo cum juramento negat; tertio cœpit detestari et jurare quia non novit hominem : perseverare quippe in peccato dat incre-

devient une cause de crimes plus énormes, et que celui qui méprise les fautes légères tombe nécessairement dans les grandes.

Remi. Dans le sens spirituel, Pierre, qui renonce Jésus avant que le coq ait chanté, figure ceux qui, troublés par sa mort, ne croyaient pas à sa divinité avant sa résurrection. Lorsqu'il le renonce une seconde fois après le chant du coq, il est la figure de ceux qui ont des idées fausses sur les deux natures de Jésus-Christ, sa nature divine et sa nature humaine. La première servante représente la cupidité ; la seconde, la délectation charnelle ; et ceux qui étaient présents, les démons, car ce sont les démons qui excitent les hommes à renier Jésus-Christ. — Orig. Ou bien, par la première servante, on peut entendre la synagogue des Juifs, qui contraignit souvent les fidèles à renier Jésus-Christ ; par la seconde, la réunion des peuples qui ont persécuté les chrétiens ; et par ceux qui se tiennent dans la cour, les ministres des diverses hérésies. — S. Aug. (*Quest. Evang.*, I, 23.) Pierre a renié trois fois le Seigneur, et l'erreur des hérétiques s'est toujours renfermée dans ces trois objets : la divinité de Jésus-Christ, ou son humanité, ou les deux natures à la fois. — Rab. Après le troisième renoncement, le chant du coq se fait entendre : « Et aussitôt le coq chanta. » Ce coq est la figure du docteur de l'Eglise, qui réprimande ceux qui sont endormis, et leur dit : « Réveillez-vous, justes, et ne péchez pas » (I *Corinth.*, XV). Or, la sainte Ecriture a la coutume d'exprimer le mérite des actions dont elle parle, par le temps où elles se font ; c'est ainsi que Pierre, qui a renié son maître au milieu des ténèbres, s'est repenti au chant du coq. « Et Pierre se ressouvint de la parole que Jésus lui avait dite : Avant que le coq ait chanté, vous me

---

mentum scelerum, et qui minima spernit, cadit in majora.

Remig. Spiritualiter autem per hoc quod Petrus ante primum galli cantum negavit, illi designantur qui ante Christi resurrectionem non credebant eum esse Deum, ejus morte turbati. Per hoc autem quod post galli cantum negavit, illi designantur qui in utramque Domini naturam (et secundum Deum, et secundum hominem) errant. Per primam autem ancillam designatur *cupiditas;* per secundam *carnalis delectatio ;* per illos qui astabant, *dæmones* intelliguntur : his enim trahuntur homines ad Christi negationem. Orig. (*ut sup.*) Vel per primam ancillam intelligitur *synagoga Judæorum,* qui frequenter compulerunt denegare fideles ; per secundam, *congregatio gentium,* quæ et persecutæ sunt Christianos; per tertios stantes in atrio, *ministri hæresum diversarum.* Aug. (*de Quest. Evang.*, lib. I, cap. 23.) Ter negavit etiam Petrus : nam et error hæreticorum de Christo tribus generibus terminatur : aut enim de Divinitate, aut de humanitate, aut de utroque falluntur. Rab. Post tertiam autem negationem sequitur galli cantus : et hoc est quod subditur : « Et continuo gallus cantavit : » per quem doctor Ecclesiæ intelligitur, qui somnolentos increpans ait (I *Cor.*, XV, vers. 34) : « Evigilate justi, et nolite peccare. » Solet autem sacra Scriptura sæpe meritum causarum per statum temporum designare : unde Petrus, qui media nocte negavit, ad galli cantum pœnituit. Unde sequitur : « Et recordatus est Petrus verbi Jesu quod dixerat : Priusquam

renoncerez trois fois. » — S. Jér. Nous lisons dans un autre Evangile (*Luc.*, xxii), qu'après le renoncement de Pierre et le chant du coq, le Seigneur regarda Pierre, et, par ce regard, lui fit verser des larmes amères. Il n'était pas possible en effet qu'il restât dans les ténèbres, après avoir été regardé par la lumière du monde ; aussi l'Evangéliste ajoute : « Et étant sorti, il pleura amèrement. » Il ne pouvait faire pénitence en restant dans la cour de Caïphe, et il sort du milieu de l'assemblée des impies, pour laver, dans des larmes amères, la honte de ce timide et lâche renoncement. — S. Léon. (*Serm.* 9 *sur la Pass.*) Heureuses sont vos larmes, ô saint Apôtre, puisqu'elles eurent, pour effacer le crime de votre renoncement, la vertu des eaux du baptême. Vous avez été soutenu par la droite du Seigneur Jésus-Christ, qui vous reçut lors de votre chûte, avant que vous fussiez tombé dans l'abîme, et qui vous rendit inébranlable au moment même où vous alliez tomber sans retour (1). Pierre recouvra donc aussitôt sa fermeté, avec la force toute divine qui lui fût communiquée, et après avoir tremblé à la vue de la passion de Jésus-Christ, il fut sans crainte et resta inébranlable devant son propre supplice.

(1) Saint Léon ajoute : « Dieu a vu en vous non pas une foi feinte, une charité refroidie, mais votre constance ébranlée pour un instant ; les larmes ont coulé en abondance là où l'amour n'avait pas fait défaut ; la source de la charité a lavé les paroles inspirées par la crainte, et le remède qui les effaça ne se fit pas attendre, parce qu'il n'y avait pas eu ici jugement arrêté de la volonté.

---

gallus cantet, ter me negabis. » Hier. In alio Evangelio legimus (*Luc.*, 22) quod post negationem Petri et galli cantum respexit Salvator Petrum et intuitu suo eum ad amaras lacrymas provocavit : non enim fieri poterat ut in negationis tenebris permaneret, quem lux respexerat mundi : unde et hic sequitur : « Et egressus foras, flevit amare : » in atrio enim Caiphæ sedens non poterat agere pœnitentiam : unde foras egreditur de impiorum concilio, ut pavidæ negationis sordes amaris fletibus lavet. Leo Papa (*serm.* 9 *de Pas.*) Felices, o Apostole sancte, lacrymæ tuæ, quæ ad diluendam culpam negationis, virtutem sacri habuere baptismatis. Adfuit enim dextera Domini Jesu Christi, quæ labentem te (priusquam dejicereris) exciperet ; et firmitatem standi in ipso cadendi periculo recepisti. Cito itaque ad soliditatem rediit Petrus, tanquam recipiens fortitudinem ; ut qui tunc in Christi expaverat passione in suo post supplicio non timeret, sed constans permaneret.

CHAPITRE XXVII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỳ. 1-6. — Ordre des événements racontés par l'Evangéliste. — Dans quel dessein les princes des prêtres et les anciens du peuple tiennent conseil. — Leur criminelle sollicitude. — Pourquoi ils s'efforcent de faire mettre à mort Jésus publiquement. — Judas rapporte aux princes des prêtres le prix de sa trahison. — Réfutation, par l'exemple de Judas, de ceux qui prétendent qu'il y a des natures essentiellement bonnes ou essentiellement mauvaises. — Motifs qui portèrent Judas à se repentir de sa trahison. — Il persévère toutefois dans son incrédulité. — Il ne s'est repenti que lorsque son crime était consommé. — Quel est le sens de la réponse que lui font les princes des prêtres. — Conduite du démon à l'égard de ceux qu'il veut perdre. — Que témoigne le genre de mort choisi par Judas. — A quel moment Judas a-t-il reporté les trente deniers?

ỳ. 7-14. — Comment les princes des prêtres se condamnent par le témoignage de leur propre conscience. — Leur crainte hypocrite et superstitieuse. — Dessein providentiel de Dieu dans l'acquisition qu'ils firent avec les trente pièces d'argent. — Quel est, au sens spirituel, ce champ du potier, et ces étrangers pour la sépulture desquels il est acheté? — Comment expliquer que la prophétie citée à l'appui de ce fait sous le nom de Jérémie ne se trouve pas dans ce prophète, mais plutôt dans Zacharie. — Raisons pour lesquelles saint Matthieu a pu mettre un nom pour un autre. — On ne peut accuser l'Evangéliste d'erreur. — Humiliation du Sauveur, juge de toute créature, et comparaissant devant le tribunal de Pilate. — Dans quel esprit Pilate l'interroge sur sa royauté. — Réponse de Jésus-Christ, pourquoi est-elle différente de celle qu'il fit au grand-prêtre? — Raisons du silence absolu devant les anciens et les princes des prêtres, et ensuite devant Pilate lui-même. — Cause de l'étonnement de Pilate.

ỳ. 15-25. — Expédient auquel Pilate a recours pour délivrer Jésus. — Qu'était Barrabas. — Réponse des Juifs à la demande qu'il leur fut faite. — Pourquoi Pilate travaillait à délivrer le Sauveur. — Nature et caüse de l'envie des ennemis de Jésus. — Songe de la femme de Pilate. — Que représentent Pilate et sa femme confessant l'innocence de Jésus? — Pourquoi ce songe n'est pas envoyé à Pilate lui-même. — Pourquoi Dieu permet que ce songe jette cette femme dans un trouble extraordinaire. — Peut-être le démon veut-il, par l'entremise de cette femme, arracher Jésus des mains de ses ennemis pour ne point perdre par sa mort l'empire de la mort. — Pourquoi tant de motifs réunis ne peuvent fléchir les Juifs. — Comment le peuple se laisse persuader par les anciens et par les docteurs de la loi. — Quels sont ceux qui imitent la conduite des Juifs demandant la délivrance de Barrabas. — Nouvelles instances de Pilate. — Les Juifs ne mettent plus de bornes à leur sacrilége impiété. — Quel était le supplice des crucifiés. — Comment les Juifs, en ne pensant qu'à faire subir à Jésus la mort la plus honteuse, lui préparaient le genre de mort qu'il avait choisi. — Pilate insiste de nouveau, mais inutilement. — Pourquoi Pilate se lave les mains devant le peuple. — Fureur aveugle et insensée des Juifs. — Comment Pilate ne

laisse pas d'être grandement coupable. — Supplice sanglant de la flagellation. — Pourquoi Notre-Seigneur s'y soumet. — Que signifient l'action de Pilate se lavant les mains et celle des Juifs demandant la délivrance de Barrabas.

℣. 26-30. — Pourquoi les soldats revêtent Jésus des insignes dérisoires de la royauté. — Quelle est cette pourpre dont on le revêtit. — Leçon que nous donne le Sauveur en butte à tant d'indignes traitements. — Signification spirituelle de ces diverses circonstances. — Quels sont ceux qui renouvellent ces indignités sur la personne du Sauveur.

℣. 31-34. — Circonstances du crucifiement du Sauveur. — Pourquoi Notre-Seigneur reprend ses premiers vêtements pour marcher au lieu de son supplice. — Pourquoi ne lui a-t-on pas ôté la couronne d'épines comme on l'a dépouillé de ses vêtements? — Pourquoi a-t-il voulu être crucifié en dehors de la ville et au delà des murs? — Comment concilier saint Matthieu, suivant lequel les Juifs contraignirent Simon de porter la croix avec Jésus, et saint Jean qui raconte que Jésus la porta lui-même. — Pourquoi le Sauveur a-t-il voulu que cet homme l'aidât à porter l'instrument de son supplice? — Que représente Simon le Cyrénéen, portant la croix de Jésus. — Quel était l'endroit appelé Golgotha, et pourquoi l'appelait-on le lieu du Calvaire? — Pourquoi Jésus voulut-il être crucifié en ce lieu? — Quelle boisson amère donna-t-on au Sauveur pour apaiser sa soif et que signifie-t-elle? — Pourquoi le Sauveur, après l'avoir goûtée, ne veut pas en boire.

℣. 35-38. — Qu'a voulu nous apprendre le Sauveur en souffrant la mort effroyable et ignominieuse de la croix. — Grande puissance de la croix. — Pourquoi Jésus a voulu souffrir sur un arbre élevé entre le ciel et la terre. — Que représente l'arbre de la croix? — Comment Jésus-Christ est traité à l'égal du plus vil scélérat. — Comment les soldats et les prêtres ont rendu plus certaine la résurrection de Jésus. — Ils ne trouvent d'autre cause de sa mort, si ce n'est qu'il était le roi des Juifs. — Dessein providentiel de Dieu dans l'inscription qu'ils placent au-dessus de la tête de Jésus. — Pourquoi Notre-Seigneur a voulu être crucifié entre deux voleurs. — Que figurent ces deux voleurs.

℣. 39-44. — Cruauté des ennemis de Jésus, qui l'insultent et qui l'outragent jusque sur la croix. — Comment Jésus-Christ ne descend pas de la croix, justement parce qu'il est le Fils de Dieu. — Conformité du langage des Juifs avec celui du démon. — Erreur des Juifs, leur ignorance des prophéties. — Comment Notre-Seigneur fit plus que ce qu'ils demandaient. — Promesse mensongère qu'ils lui font de croire en lui, s'il descend de la croix. — Ni les souffrances de Jésus, ni celles des justes ne prouvent contre leur sainteté et leur innocence. — Conciliation de saint Matthieu et de saint Luc au sujet des deux voleurs qui se joignent aux Juifs pour outrager Jésus. — Que représentent ces deux voleurs.

℣. 45-50. — Les ténèbres qui couvrirent alors toute la terre furent-elles la suite naturelle d'une éclipse ou l'effet d'un miracle? — Certitude de ce miracle. — Ces ténèbres couvrirent-elles toute la terre? — Combien durèrent-elles, et que figure cette durée? — Dans quelle intention Jésus opère ce miracle. — Pourquoi le Sauveur cite ces paroles du Roi-prophète : *Mon Dieu, mon Dieu*, etc. — Pourquoi et dans quel sens Jésus a été abandonné de Dieu. — Réfutation des erreurs des hérétiques sur l'union des deux natures divine et

humaine en Jésus-Christ. — Sens véritable des paroles citées par le Sauveur. — Quels furent ceux qui pensèrent qu'il appelait Elie. — Que figure le breuvage mêlé de fiel et de vinaigre qui lui fut offert, et le roseau au bout duquel on le lui présenta. — Différentes raisons de sa passion et de sa mort. — Dans quel sens doit-on entendre que le Fils de Dieu est mort? — Pourquoi jette-t-il un grand cri en mourant?

℣. 51-56. — Quel est le voile du temple qui fut déchiré à la mort du Sauveur. — Que signifie ce voile déchiré. — Raison des prodiges qui s'opérèrent alors. — A quel moment les corps des saints ressuscitèrent. — Que devinrent ceux qui ressuscitèrent en même temps que le Seigneur; furent-ils de nouveau sujets à la mort? — Comment ces grands prodiges se renouvellent tous les jours sous nos yeux? — Conciliation de saint Matthieu avec saint Luc sur la frayeur dont le centurion fut saisi à la vue de ces prodiges. — Le centurion confessant la divinité du Sauveur crucifié est la figure de la foi de l'Eglise. — Comment toute créature doit renouveler en elle les prodiges qui accompagnèrent la mort du Sauveur. — Pourquoi Notre-Seigneur voulut être assisté pendant sa vie par de saintes femmes. — Quelles étaient ces femmes qui le suivirent jusque sur le Calvaire. — Leur courage opposé à la lâcheté des disciples. — Réfutation d'Helvidius prétendant que Jacques et Joseph, appelés frères de Jésus-Christ, sont les enfants de Marie. — Quelle est cette Marie, mère de Jacques et de Joseph. — Ces saintes femmes, dont parle saint Matthieu, sont-elles les mêmes que saint Jean nous représente debout près de la croix?

℣. 57-61. — Sépulture du Sauveur. — Quel était Joseph d'Arimathie. — Comment il put obtenir le corps de Jésus. — Son courage. — La sépulture si simple du Sauveur condamne les prétentions ambitieuses des riches. — Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu être enseveli dans un linceul de lin? — D'où est venu l'usage d'offrir le sacrifice eucharistique sur un tissu de lin. — Pourquoi le Sauveur a voulu être déposé dans un sépulcre étranger. — Pourquoi dans un sépulcre neuf. — Pourquoi dans un sépulcre taillé dans le roc. — Pourquoi cette grande pierre qui couvre le sépulcre. — Explication spirituelle et allégorique de toutes les circonstances de la sépulture du Sauveur.

℣. 62-65. — Pourquoi ces gardes au tombeau de Jésus. — La malice des princes des prêtres poursuit Jésus même après sa mort. — Comment est-il vrai que Jésus a ressuscité trois jours après sa mort? — Dans quel sens spirituel les disciples de Jésus étaient des voleurs. — Précautions insensées des princes des prêtres, faisant sceller le sépulcre. — Dans quel sens la dernière erreur des Juifs a été pire que la première. — Comment, sans le vouloir, ils concourent à la démonstration de la vérité. — Sens de la réponse que leur fait Pilate. — Pourquoi il ne voulut pas que le sceau fût mis sur le sépulcre par les soldats seulement.

ỳ. 1-6. — *Le matin étant venu, tous les princes des prêtres et les sénateurs du peuple juif tinrent conseil contre Jésus pour le faire mourir. Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent, et le livrèrent au gouverneur Ponce-Pilate. Alors Judas, qui l'avait trahi, voyant qu'il était condamné, se repentit de ce qu'il avait fait; et rapportant les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux sénateurs, il leur dit : J'ai péché en trahissant le sang innocent. Ils lui répondirent : Que nous importe? C'est votre affaire. Alors il jeta son argent dans le temple, et s'étant retiré, il alla se pendre.*

S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 7.) Le récit qui précède comprend tout ce que Notre-Seigneur a eu à souffrir depuis le soir jusqu'au matin ; l'Evangéliste revient ensuite sur ses pas, pour raconter le renoncement de Pierre, et il reprend son récit au matin du même jour pour le continuer. « Or, le matin étant venu, tous les princes des prêtres et les anciens du peuples tinrent conseil contre Jésus pour le faire mourir. » — Orig. Ils espéraient, par sa mort, anéantir ses enseignements et éteindre la foi dans le cœur de ceux qui avaient cru en lui comme étant le Fils de Dieu. Dans le dessein d'exécuter contre lui ce projet sanguinaire, ils firent charger de chaînes Celui qui brise les chaînes des autres captifs (*Isaïe*, LXI) : « Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent et le livrèrent au gouverneur Ponce-Pilate. — S. Jér. Voyez la criminelle sollicitude des prêtres : ils se concertent pendant toute la nuit (1*) sur les moyens de commettre cet homicide, et ils envoient Jésus chargé de chaînes à Pilate, car c'était leur coutume de livrer

(1*) Le docteur Sepp fait remarquer avec raison que l'assemblée précédente, qui s'était tenue vers minuit dans la maison de Caïphe, n'était composée que du collége des prêtres, c'est-à-dire du conseil des vingt-trois. Mais maintenant le grand conseil des soixante-et-onze, composé des trois états en Israël, se réunit chez Caïphe, afin de juger le Fils de Dieu. (*Vie de N.-S. J.-C.*, sect. VI, chap. 41.)

CAPUT XXVII.

Mane autem facto, consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent : et vinctum adduxerunt eum, et tradiderunt Pontio Pilato præsidi. Tunc videns Judas qui eum tradidit, quod damnatus esset, pœnitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus dicens : Peccavi tradens sanguinem justum. At illi dixerunt : Quid ad nos? Tu videris. Et projectis argenteis in templo, recessit, et abiens laqueo se suspendit.

Aug. (*de Con. Evang.* lib. III, cap. 7.) Contexuerat superius Evangelista narrationem in his quæ cum Domino facta sunt usque ad mane : sed postea rediit ad narrandam Petri negationem : qua terminata rediit ad mane, ut inde cætera contexeret. Et hoc est quod dicitur : « Mane autem facto, consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent. » Orig. (*ut sup.*) Putantes per mortem extinguere ejus doctrinam et fidem apud eos qui crediderunt in eum, quasi in Filium Dei. Talia autem contra eum consiliantes alligaverunt Jesum solventem a vinculis : unde sequitur : « Et vinctum adduxerunt eum, et tradiderunt Pontio Pilato præsidi. » Hier. Vide sollicitudinem sacerdotum : in malum tota nocte vigilarunt, ut homicidium facerent, et vinctum tradiderunt Pilato : habebant enim hunc morem ut quem adjudicassent morti,

ainsi garrotté au gouverneur celui qu'ils avaient condamné à mort. — RAB. Remarquons cependant qu'ils ne l'enchaînèrent pas alors pour la première fois ; ils l'avaient lié et enchaîné aussitôt qu'ils se furent saisis de lui, comme le rapporte saint Jean (XVIII, 12). — S. CHRYS. (*hom.* 85.) Ils ne voulurent pas le mettre à mort secrètement, parce qu'ils voulaient le couvrir d'opprobres, et qu'un grand nombre était rempli pour lui d'admiration. Ils s'efforcent donc de le faire mettre à mort publiquement et aux yeux de tout le peuple, et c'est dans ce dessein qu'ils l'amènent au gouverneur.

S. JÉR. Or, Judas, voyant que le Sauveur était condamné à mort, rapporte aux prêtres le prix de sa trahison, comme s'il était en son pouvoir de changer la sentence inique rendue par les ennemis de Jésus : « Alors Judas, qui l'avait trahi, voyant qu'il était condamné, fut touché de repentir, et reporta les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux anciens du peuple, en disant : J'ai péché, en livrant le sang innocent. »

ORIG. Que ceux qui inventent des fables sur les natures essentiellement différentes (1), nous disent d'où vient que Judas, après avoir reconnu son crime, s'écrie : « J'ai péché, en livrant le sang innocent, » si ce n'est en vertu du bon plant et des semences de vertu que Dieu répand dans toute âme raisonnable, mais que Judas ne prit pas soin de cultiver, ce qui fut cause qu'il commit ce crime affreux. Mais s'il est dans la nature de certains hommes de se perdre, qui plus que Judas appartint à cette nature ? Si Judas avait tenu ce langage après la résurrection du Sauveur, on aurait pu dire que c'était la gloire et la

(1) Les hérétiques qui enseignent qu'il y a des natures essentiellement mauvaises et qui en font remonter la faute jusqu'au Créateur.

---

ligatum judici traderent. RAB. Attamen notandum quod non tunc primum ligaverunt, sed mox comprehensum in horto ut Joannes declarat. (cap. 18.) CHRYS. (*in homil.* 86, *ut sup.*) Ideo autem eum non occulte interfecerunt, quia volebant ejus gloriæ detrahere : multi enim eum admirabantur; et propter hoc studuerunt publice et coram omnibus eum occidere ; et ideo ad præsidem eum duxerunt.

HIER. Videns autem Judas Dominum adjudicatum morti, pretium retulit sacerdotibus, quasi in potestate sua esset persecutorum mutare sententiam : unde sequitur : « Tunc videns Judas qui tradidit eum, quod damnatus esset, pœnitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus populi, dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. »

ORIG. (*ut sup.*) Respondeant mihi qui de naturis quasdam fabulas introducunt, unde est, quod Judas cognoscens peccatum suum dixit : « Peccavi, tradens sanguinem justum, » nisi ex bona plantatione mentis et seminatione virtutis, quæ seminata est in omni rationabili anima; quam non coluit Judas, et ideo cecidit in tale peccatum. Si autem naturæ pereuntis est aliquis hominum, magis hujus naturæ fuit Judas. Et siquidem post resurrectionem Christi hoc dixisset Judas, forsitan erat dicendum

puissance de la résurrection qui l'avait porté à se repentir ; mais c'est au moment qu'il voit Jésus livré à Pilate qu'il est touché de repentir. Peut-être se rappelle-t-il alors les prédictions fréquentes que Jésus a faites de sa résurrection ; peut-être aussi Satan, qui était entré en lui, ne le quitta point que Jésus ne fût livré à Pilate ? Mais, après avoir obtenu ce qu'il voulait, il se retira de lui, et c'est alors que le repentir pût avoir accès dans son âme. Mais comment Judas pût-il savoir la condamnation de Jésus ? car Pilate ne l'avait pas encore interrogé. On peut répondre que, le voyant entre les mains de ses ennemis, il vit dans les prévisions de son esprit, quels en seraient les résultats. Il en est qui prétendent que ces paroles : « Judas voyant qu'il était condamné, » se rapportent, non pas à Jésus, mais à Judas lui-même, car c'est alors qu'il mesura toute l'étendue du crime qu'il venait de commettre, et qu'il comprit qu'il était condamné (1). — S. LÉON. (*Serm.* 1 *sur la Pass.*) Bien qu'il dise : « J'ai péché en livrant le sang innocent, » il persévère dans la perfidie de son impiété, en continuant de croire, jusque dans les derniers moments de sa vie, et aux approches de la mort, que Jésus n'était pas le Fils de Dieu, mais seulement un homme d'une condition semblable à la nôtre, car il aurait certainement fléchi sa miséricorde, s'il n'avait pas refusé de reconnaître sa toute-puissance. — S. CHRYS. (*hom.* 85.) Remarquez qu'il se repent lorsque son crime est consommé et qu'il a produit tous ses effets, car le démon ne permet pas à ceux qui ne veillent pas sur eux-mêmes de voir le mal avant qu'il soit consommé.

« Ils répondirent : Que nous importe ? c'est votre affaire. — REMI.

(1) Cette interprétation est tout à fait forcée, et le contexte ne permet pas d'appliquer ces paroles à d'autre qu'à Jésus-Christ.

---

quoniam compulit eum pœnitere de peccato ipsa virtus resurrectionis : nunc autem videns eum traditum esse Pilato, pœnituit ; forsitan recordatus quæ frequenter Jesus dixerat de sua resurrectione futura. Forsitan et Satanas, qui ingressus in eum fuerat, præsto fuerit ei donec Jesus traderetur Pilato : postquam autem fecit quod voluit, recessit ab eo ; quo recedente, pœnitentiam capere potuit. Sed quomodo vidit Judas quoniam condemnatus est ? nondum enim a Pilato fuerat interrogatus. Forsitan dicet aliquis quoniam consideratione mentis suæ vidit exitum rei, ex eo quod traditum aspexit. Alius autem dicet quoniam quod scriptum est : « Videns Judas quia condemnatus est, » ad ipsum Judam refertur : tunc enim sensit malum suum et intellexit se condemnatum. LEO Papa (*serm.* I *de Pass., versus finem.*) Dicendo tamen : « Peccavi, tradens sanguinem justum, » in impietatis suæ perfidia perstitit, qui Jesum, non Dei Filium, sed nostræ tantummodo conditionis hominem etiam inter extrema mortis suæ pericula credidit ; cujus flexisset misericordiam, si ejus omnipotentiam non negasset. CHRYS. (*in homil.* 86, *ut sup.*) Vide autem quoniam pœnitentiam agit, quando completum est et finem accepit peccatum. Non enim permittit diabolus eos qui non vigilant, videre malum antequam perficiant.

Sequitur : « At illi dixerunt : Quid ad nos ? Tu videris. » REMIG. Ac si dicant :

C'est-à-dire : « Que nous importe qu'il soit innocent, cela vous regarde, » c'est-à-dire on verra quelle est la nature de votre action. Il en est qui prétendent qu'on doit réunir ces deux membres de phrase en traduisant de cette manière : « Que paraissez-vous à nos yeux? qu'êtes-vous pour nous? » c'est-à-dire que devons-nous penser de vous qui confessez l'innocence de celui que vous avez trahi (1).

Orig. Lorsque le démon se retire d'un homme, il épie le moment favorable pour rentrer, et lorsqu'il a saisi ce moment, et qu'il a entraîné cet infortuné dans un second péché, il étudie avec soin l'occasion de le tromper une troisième fois. C'est ainsi que le Corinthien (2), qui abusa de l'épouse de son père, se repentit de ce crime affreux, mais le démon voulut ensuite lui faire porter cette tristesse jusqu'à l'excès pour accabler ce malheureux sous le poids de son chagrin. Il arriva quelque chose de semblable à Judas ; car après s'être repenti, il ne sut pas mettre son cœur à l'abri du désespoir, et il y laissa entrer cette tristesse excessive, que le démon lui inspira pour l'accabler entièrement : « Et il se retira, et alla se pendre. » S'il eût pris le temps de se repentir et qu'il eût épié le temps favorable pour faire pénitence, il aurait, sans doute, rencontré celui qui a dit : « Je ne veux pas la mort du pécheur. » (*Ezéch.*, XXXIII.) Ou bien, peut-être pensa-t-il à devancer son Maître qui allait mourir, et à se présenter devant lui avec son âme dépouillée par la mort, pour mériter son pardon par ses aveux et par ses prières ; et il ne comprit pasque le vrai serviteur de Dieu ne doit point s'ôter à lui-même la vie ; mais qu'il doit attendre le jugement de Dieu. — Rab. Or, Judas se pendit

(1) Cette interprétation est absurde, car quel sens raisonnable peut offrir cette phrase ainsi construite?
(2) I *Corinth.*, V, 1, 2; II *Corinth.*, II, 7.

Quid ad nos pertinet si justus est? Tu videris; id est, opus tuum quale sit manifestabitur. Quidam autem conjunctim voluerunt legere hæc verba : « (Quid ad nos tu videris), ut sit sensus, cujus æstimationis deputaris apud nos, qui eum, quem tradidisti, justum confiteris ?

Orig. (*ut sup.*) Recedens autem ab aliquo diabolus, observat iterum tempus, et postquam cognoverit et ad secundum peccatum induxerit, observat etiam tertiæ deceptionis locum. Sicut ille qui primo uxorem patris habuit, de hoc malo postea pœnituit : sed postea diabolus voluit hanc ipsam tristitiam supra modum exaggerare, ut ipsa tristitia abundantior facta absorberet tristantem. Simile aliquid factum est in Juda : postquam enim pœnituit, non servavit cor suum, sed suscepit abundantiorem tristitiam a diabolo sibi submissam, qua voluit eum absorbere : unde sequitur : « Et abiens laqueo se suspendit. » Si autem locum pœnitentiæ requisisset, et tempus pœnitentiæ observasset, forsitan invenisset eum qui dixit (*Ezech.* 33, v. 11) : « Nolo mortem peccatoris ? » Vel forte æstimavit prævenire magistrum moriturum, et occurrere ei cum anima nuda, ut confitens et deprecans, misericordiam mereretur; nec vidit quia non convenit servum Dei seipsum expellere de hac vita, sed expectare Dei judicium. Raba. Suspendit autem se laqueo, ut se

pour témoigner par ce genre de mort qu'il était en horreur au ciel et à la terre. — S. Aug. (*du Nouv. et de l'Anc. Test.*) (1). Mais puisque les princes des prêtres étaient occupés depuis le matin jusqu'à la neuvième heure à presser l'exécution de la mort du Sauveur, comment peut-on admettre que Judas leur aurait reporté avant la passion du Seigneur le prix de sa trahison, et qu'il leur aurait dit dans le temple : « J'ai péché, en livrant le sang innocent ? » Il est constant, en effet, que tous les princes des prêtres et les anciens du peuple ne se trouvaient pas dans le temple avant la mort du Sauveur, et la preuve, c'est qu'ils l'insultaient lorsqu'il était sur la croix. On ne peut pas le conclure non plus de ce que ce fait est raconté avant la passion de Notre-Seigneur, puisqu'il est certain qu'il est un grand nombre de faits qui, bien que s'étant passés antérieurement, sont cependant racontés en dernier lieu. Peut-être pourrait-on dire que ce fait a eu lieu à la neuvième heure, et que Judas, voyant le Sauveur mis à mort, le voile du temple déchiré, la terre trembler, les rochers se briser, les éléments dans la consternation, il aurait conçu, sous l'inspiration de la crainte, le repentir de son crime. Mais après la neuvième heure, les anciens et les princes des prêtres étaient tout entiers, ce me semble, à la célébration de la Pâque. D'ailleurs la loi défendait de porter de l'argent le jour du sabbat. Je crois donc qu'on ne peut fixer d'une manière vraisemblable ni le jour ni l'heure où Judas mit fin à sa vie en se pendant.

ỳ. 6-10. — *Mais les princes des prêtres, ayant pris l'argent, dirent : Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. Et après en avoir délibéré, ils en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture*

(1) Ou plutôt *Livre des Quest., du Nouv. et de l'Anc. Testam.,* quoique cet ouvrage ne soit pas de saint Augustin, chap. 94.

---

ostenderet cœlo terræque perosum. Aug. (*De Novo et Veteri Testamento.*) Sed occupatis principibus sacerdotum ad necem Domini a mane usque ad horam nonam, quomodo Judas eis retulisse pretium sanguinis quod acceperat, ante crucem Domini probatur, et dixisse illis in templo : « Peccavi, quod tradiderim sanguinem justum ? » cum constet omnes principes et seniores ante passionem Domini non fuisse in templo : quippe cum in cruce posito insultarent ei. Nec enim inde potest probari, quia ante passionem Domini relatum est, cum sint multa quæ ante facta probantur, et novissima ordinantur. Sed ne forte post horam nonam factum sit, ut videns Judas occisum Salvatorem, et ob hoc velum templi scissum, terram tremuisse, saxa scissa, elementa conterrita, ipso metu correctus doluerit : sed post horam nonam occupati erant (ut existimo) seniores et principes sacerdotum ad celebrationem Paschæ : sabbato autem secundum legem non licet nummos portare ; ac per hoc non est probabile apud me, quo die (imo quo tempore) laqueo vitam finierit Judas.

Principes autem sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est. Consilio autem

des étrangers. C'est pour cela que ce champ est appelé encore aujourd'hui Haceldama, c'est-à-dire le Champ du Sang. Ainsi fut accomplie cette parole du prophète Jérémie : Ils ont reçu les trentes pièces d'argent qui étaient le prix de celui qui a été mis à prix, suivant l'appréciation des enfants d'Israël ; et ils les ont données pour en acheter le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

S. Chrys (*hom.* 86.) En reconnaissant qu'ils avaient acheté le sang qu'ils voulaient répandre, les princes des prêtres se condamnèrent par le témoignage de leur propre conscience : « Les princes des prêtres, ayant pris l'argent, dirent : Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. » — S. Jér. Voilà bien les gens qui filtrent et rejettent le moucheron, et qui ne craignent pas d'avaler un chameau. (*Matth.* XXIII.) Car s'ils n'osent mettre l'argent dans le trésor du temple, avec les offrandes faites à Dieu, sous prétexte qu'il est le prix du sang, pourquoi n'ont-ils pas horreur de répandre ce sang lui-même ?

Orig. Ils jugèrent que le meilleur emploi qu'ils pussent faire de cet argent était de le consacrer aux morts, parce que c'était le prix du sang. Mais comme il y a différents lieux de sépultures pour les morts, ils employèrent le prix du sang de Jésus pour acheter le champ d'un potier, afin d'y ensevelir les étrangers, qui ne pourraient, suivant leurs désirs, être ensevelis dans les tombeaux de leurs aïeux : « Et ayant délibéré là dessus, ils en achetèrent le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers. — S. Aug. (*serm. sur la Cène*) (1). Je regarde comme un effet particulier de la providence divine, que le prix de la

(1) Serm. 328, intitulé : *De Judas Iscarioth*; on croit que ce sermon n'est pas de saint Augustin, mais de saint Maxime.

---

inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum : propter hoc vocatus est ager ille Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem. Tunc impletum est quod dictum est per Hieremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israël, et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

Chrys. (*in hom.* 85, *ut sup.*) Quia principes sacerdotum noverant quod occisionem emerant, a propria conscientia condemnati fuerunt; et ad hoc ostendendum subdit Evangelista : « Principes autem Sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est. » Hier. Vere culicem liquantes, et camelum glutientes : si enim ideo non mittunt pecuniam in corbonam (hoc est, in gazophylacium, et dona Dei), quia pretium sanguinis est, cur ipse sanguis effunditur ?

Orig. (*ut sup.*) Videbant autem quoniam circa mortuos magis eam pecuniam conveniebat expendi, quia pretium sanguinis erat : sed quia et inter loca mortuorum sunt differentiæ, usi sunt pretio sanguinis Jesu ad comparationem agri figuli alicujus, ut in eo peregrini sepeliantur, non secundum votum suum in monumentis paternis : unde sequitur : « Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli in sepulturam peregrinorum. » Aug. (*in Serm. de Cœn. Domini.*) Providentia autem Dei factum puto, ut

vente du Sauveur n'ait pas tourné au profit des pécheurs, mais ait servi à procurer un lieu de repos aux étrangers, pour montrer que Jésus-Christ rachetait ainsi les vivants par le sang de sa passion, et qu'il sauvait aussi les morts au prix du même sang répandu. Le champ du potier est donc acheté avec le prix du sang du Seigneur. Or, nous lisons dans les Ecritures que le genre humain tout entier a été racheté par le sang du Sauveur. Par ce champ, il faut donc entendre le monde entier, et ce potier, qui doit avoir l'empire sur tout l'univers, est celui qui a formé du limon de la terre les vases de notre corps. C'est le champ de ce potier qui a été acheté avec le prix du sang de Jésus-Christ pour les étrangers sans famille, sans patrie, exilés et errants sur toute la terre, et à qui le sang du Sauveur prépare un lieu de repos. Ces étrangers sont les chrétiens pleins de dévouement qui, renonçant au siècle, et ne possédant rien dans le monde, trouvent leur repos dans le sang de Jésus-Christ, car la sépulture de Jésus-Christ est le vrai repos du chrétien. « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour la mort du péché, dit l'Apôtre » (*Rom.*, VI.) Nous sommes donc des voyageurs en ce monde, et comme des étrangers sur cette terre. — S. JÉR. On peut dire aussi que nous étions étrangers à la loi et aux prophètes, et que les mauvaises dispositions des Juifs ont été pour nous une cause de salut. — ORIG. Ou bien, nous appelons ici étrangers, ceux qui demeurent séparés de Dieu jusqu'à la fin; car si les justes ont été ensevelis avec Jésus-Christ dans le sépulcre neuf qui a été taillé dans le roc, ceux qui demeurent jusqu'à la fin étrangers à Dieu, sont ensevelis dans le champ de ce potier qui façonne la boue, champ qui a été acheté avec le prix du sang, et qui est appelé pour cela le champ du sang : « C'est pourquoi

---

pretium Salvatoris, non peccatoribus sumptum præbeat, sed peregrinis requiem subministret; ut jam exinde Christus et vivos sanguinis sui passione redimat, et mortuos pretiosa passione suscipiat. Pretio ergo dominici sanguinis ager figuli comparatur. Legimus in Scripturis quod totius generis humani salus redempta sit sanguine Salvatoris. *Ager* ergo iste mundus hic totus est : *figulus* autem, qui mundi possit habere dominatum, ipse est qui vascula corporis nostri fecit de limo. Istius itaque figuli ager, Christi sanguine emptus est; peregrinis, inquam, qui sine domo et patria, toto orbe exules jactabantur, requies Christi sanguine providetur. Istos autem peregrinos esse dicimus devotissimos Christianos, qui renuntiantes seculo, et nihil possidentes in mundo, in Christi sanguine requiescunt : sepultura enim Christi nihil aliud est quam requies Christiani : « consepulti enim sumus, » sicut ait Apostolus (*Rom.* 6) « cum illo per baptismum in morte. » Nos ergo peregrini in hoc mundo sumus, et tanquam hospites in hac luce versamur. HIER. Qui etiam peregrini eramus a lege et prophetis, prava Judæorum studia suscepimus in salutem. ORIG. (*ut sup.*) Vel *peregrinos* dicimus, qui usque ad finem extranei sunt a Deo : nam justi consepulti sunt Christo in monumento novo quod excisum est in petra : qui autem alieni sunt a Deo usque ad finem, sepulti sunt in agro figuli operantis lutum, qui pretio sanguinis est comparatus, et *ager sanguinis* nominatur :

ce champ est encore aujourd'hui appelé *haceldama*, c'est-à-dire le champ du sang » (1*). — La Glose. Ce qu'il faut rapporter au temps où l'Evangéliste écrivait.

Il apporte ensuite à l'appui de ce fait, le témoignage du prophète : « Ils ont reçu les trente pièces d'argent, prix de celui qui a été mis à prix suivant l'appréciation des enfants d'Israël, et ils les ont données pour en acheter le champ d'un potier, ainsi que me l'a prescrit le Seigneur. » — S. Jér. On ne trouve aucune trace de cette prophétie dans Jérémie, mais nous lisons quelque chose de semblable dans Zacharie, le dernier des douze petits prophètes (xi, 12); c'est-à-dire que le sens est à peu près le même, bien que la contexture de la phrase et les expressions soient différentes. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, iii, 7.) Si l'on prétendait s'autoriser de cette difficulté pour contester l'autorité de l'Evangéliste, nous rappellerions d'abord qu'on ne lit pas dans tous les exemplaires de l'Evangile, que ces paroles aient été dites « par le prophète Jérémie, » mais simplement « par le prophète. » Toutefois, je ne puis admettre cette solution, car un grand nombre d'exemplaires, et des plus anciens, portent le nom de Jérémie, et il n'y a aucune raison qui ait pu faire ajouter ce nom et altérer ainsi le texte. On explique parfaitement, au contraire, le retranchement de ce nom, en l'attribuant à une ignorance téméraire, que troublait, peut-être, le passage en question. Or, il a pu arriver, que tandis que saint Matthieu écrivait son Evangile, le nom de Jérémie se soit présenté à son esprit

(1*) *Haceldama*, le champ du sang, est situé au sud de Jérusalem, à la jonction des trois vallées, sur la hauteur. On y trouve une argile blanchâtre, propre à la poterie, dont on se sert encore aujourd'hui. Toute cette éminence est couverte de sépulcres antiques. (Mgr. Mislin, *Les lieux saints*, tome II, page 206, 504.)

Quelques auteurs pensent que le verset 8 a été interpolé. Saint Matthieu, disent-ils, écrivant peu d'années après les événements, n'a pas pu dire : « Ce champ est encore appelé aujourd'hui Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang, surtout écrivant en hébreu ; il n'a pu expliquer que Hakeldam signifie Hakeldam. C'est donc une annotation du traducteur.

---

unde sequitur : « Propter hoc vocatus est ager ille Haceldama; hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem. » Glossa. Quod referendum est ad tempus quo Evangelista hoc scripsit.

Deinde confirmat idem prophetico testimonio, dicens : « Tunc impletum est quod dictum est per Hieremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel, et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus. » Hier. Hoc in Hieremia penitus non invenitur, sed in Zacharia (qui penultimus est duodecim prophetarum) quædam similitudo refertur (cap. 11, v. 12), et quanquam sensus non multum discrepet, tamen ordo et verba diversa sunt. Aug. (*de Con. Evang.* lib. iii, cap. 7.) Si quis ergo putat ideo fidei Evangelistæ aliquid derogandum, primo noverit, non omnes codices Evangeliorum habere quod per Hieremiam dictum sit, sed tantummodo per prophetam. Mihi autem hæc non placet defensio; quia et plures codices habent *Hieremiæ* nomen, et antiquiores; et nulli fuit causa cur adderetur hoc nomen, et mendositas fieret. Cur autem tolleretur, fuit utique causa, ut hoc audax imperitia faceret, prædicta quæstione turbata. Potuit autem fieri ut animo Matthæi Evange-

à la place de celui de Zacharie (1*), comme il arrive souvent, erreur qu'il aurait certainement corrigée sur l'observation qui a dû lui en être faite de son vivant par les lecteurs de cet Evangile, s'il n'avait pensé que le nom d'un prophète ne s'était pas présenté à son esprit pour un autre au moment où il écrivait sous l'inspiration de l'Esprit saint, sans que Dieu l'eût ainsi voulu. Quelles sont les raisons de cette conduite ? La première, c'est que Dieu montrait ainsi que tous les prophètes avaient parlé sous l'inspiration du même esprit, et que l'accord le plus admirable régnait entre eux; prodige bien plus étonnant que si tous les oracles prophétiques avaient été annoncés par un seul homme, et d'où il résulte que l'on doit considérer toutes les paroles que l'Esprit saint a prononcées par leur bouche, comme si chacune d'elles appartenait à tous, et toutes à chacun d'eux. Car, encore aujourd'hui, il peut arriver qu'une personne, qui veut citer les paroles de quelqu'un, les cite sous le nom d'un de ses amis intimes, et que s'apercevant aussitôt de sa méprise, elle se reprenne, en ajoutant toutefois : mais j'ai bien dit, parce qu'elle ne considère que la parfaite union qui existe entre les deux amis. Or, a bien plus forte raison, on doit raisonner ainsi des saints prophètes. Il y a encore une autre raison pour laquelle l'Esprit saint a permis, ou plutôt a voulu positivement que le nom de Jérémie fut conservé à la place de celui de Zacharie. On lit dans Jérémie (chap. XXXII) qu'il acheta un champ au fils de son frère, et qu'il lui en donna l'argent, mais non pas le même

(1*) Le texte cité par l'Evangéliste et attribué par lui à Jérémie, dit M. Foisset, pouvait appartenir à un écrit de ce prophète, écrit qui aurait péri depuis saint Matthieu. (*Hist. de J.-C.*) Stolberg aime mieux présumer qu'il y a ici une interpolation erronée très-ancienne, opinion qu'il appuie sur ce que plusieurs manuscrits, cités par saint Augustin, n'indiquaient pas le nom du prophète.

---

lium scribentis, pro Zacharia Hieremias occurreret (ut fieri solet), quod tamen sine ulla dubitatione emendaret (saltem ab his admonitus qui ipsi adhuc in carne vivente hæc legere potuerunt), nisi cogitaret recordationi suæ, quæ Spiritu Sancto regebatur, non occurrisse aliud pro alio nomen prophetæ, nisi quia Dominus hoc ita scribi constituit. Cur autem constituerit, prima causa est, quia sic insinuat, ita omnes prophetas (uno spiritu locutos) mirabili inter se consensione constare, ut hoc multo amplius sit, quam si omnium verba prophetarum uno unius hominis ore demonstrentur : et ideo indubitanter accipi debent, quæcunque per eos Spiritus Sanctus dixit, et singula esse omnium, et omnia singulorum : si enim hodie quisquam volens alicujus verba indicare, dicat nomen alterius a quo dicta sunt qui tamen sit amicissimus illius, cujus verba dicere voluit, et continuo recordatus alium pro alio se dixisse, ita se corrigat, ut tamen dicat : « Bene dixi, » nihil aliud intuens nisi inter ambos esse concordiam, quanto magis de prophetis sanctis hoc commendandum fuit? Est etiam alia causa cur hoc nomen Hieremiæ in testimonio Zachariæ sit manere permissum, vel potius Sancti Spiritus auctoritate præceptum sit. Est apud Hieremiam (cap. 32) quod emerit agrum a filio fratris sui, et dederit ei argentum, non quidem sub hoc nomine pretii, quod positum est apud Zachariam tri-

prix des trente pièces d'argent qui se trouve indiqué dans Zacharie (1). Or, il est évident que l'Evangéliste a voulu appliquer la prophétie des trente pièces d'argent à ce fait qui vient de s'accomplir dans la personne du Seigneur. Mais on peut voir aussi au sens spirituel une preuve que la prophétie de Jérémie, à l'occasion du champ qu'il achète, s'applique au même événement, dans le nom de Jérémie qui parle du champ acheté, mis à la place du nom de Zacharie qui précise les trente pièces d'argent. Le dessein de Dieu en cela, est que celui qui lit l'Evangile, et qui, en voyant cité Jérémie, n'y trouve cependant rien des trente pièces d'argent, mais seulement ce qui concerne le champ qu'il achète, soit amené à comparer les deux prophètes, et à éclaircir le vrai sens de la prophétie en l'appliquant à ce qui s'est accompli dans la personne du Seigneur. Quant à ce que saint Matthieu ajoute à ces paroles : « Suivant l'appréciation des enfants d'Israël, et ils les donnèrent pour le champ du potier comme le Seigneur l'a ordonné, » on ne le trouve ni dans Jérémie ni dans Zacharie. D'où nous devons conclure que c'est l'Evangéliste lui-même qui a fait cette addition dans un sens spirituel, parce qu'il connaissait, par une révélation divine, que cette prophétie s'appliquait au prix que Jésus-Christ a été vendu.

S. Jér. (*de la meilleure méthode d'interp. Lettre* ci.) Loin de nous la pensée qu'on puisse accuser d'erreur un fidèle compagnon de Jésus-Christ, qui se préoccupa bien plus du sens dogmatique, que des mots et des syllabes. — S. Jér. (*sur S. Matth.*) J'ai lu dernièrement dans un texte hébreu apocryphe de Jérémie, qu'un juif de la secte

(1) « Et je lui en pesai l'argent, sept sicles et dix pièces d'argent (ou soixante-dix pièces d'argent, d'après la traduction que donnent quelques-uns du texte hébreu). » *Jér.*, xxxii, 9.

---

ginta argenteis. Quod autem prophetiam de triginta argenteis ad hoc interpretatus sit Evangelista, quod modo de Domino completum est, manifestum est : sed ad hoc pertinere etiam illud de agro empto, quod Hieremias dicit, hinc potest mystice significari, ut non hic Zachariæ nomen poneretur, qui dixit, « triginta argenteis ; » sed Hieremiæ, qui dixit de agro empto : ut lecto Evangelio, atque invento nomine Hieremiæ, lecto autem Hieremia, et non invento testimonio de triginta argenteis, invento tamen agro empto, admoneatur lector utrumque conferre, et inde sensum enucleare prophetiæ, quomodo pertineat ad hoc quod in domino completum est. Nam illud quod subjecit huic testimonio Matthæus, cum ait : « Quem appretiaverunt a filiis Israel, et dederunt eos in agrum figuli, sicuti constituit mihi Dominus, » nec apud Zachariam, nec apud Hieremiam reperitur. Unde magis ex persona Evangelistæ accipiendum est eleganter et mystice insertum (vel interjectum esse), quia hoc ex Domini revelatione cognoverat, ad hanc rem quæ de Christi pretio facta est, hujusmodi pertinere prophetiam.

Hier. (*de optimo genere interpretandi ad Pammachium Epist.* 101.) Absit ergo de pedissequo Christi quod possit argui de falso; cui cura fuit, non verba et syllabas occupari, sed sententias dogmatum ponere. Hier. (*in Matth.*) Legi nuper in quodam hebraico volumine,

des Nazaréens m'avait procuré, et j'y ai trouvé la reproduction littérale de cette citation. Mais il me paraît plus vraisemblable qu'elle a été empruntée au prophète Zacharie, selon la coutume des Evangélistes et des prophètes qui, sans tenir compte de la suite des paroles, ne citent que le sens de l'Ancien Testament à l'appui des faits qu'ils racontent (1).

ỹ. 11-14. — *Or Jésus comparut devant le gouverneur, et le gouverneur lui fit cette question : Etes-vous le roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Vous le dites. Et comme les princes des prêtres et les anciens l'accusaient, il ne répondit rien. Alors Pilate lui dit : N'entendez-vous pas de combien de choses ils vous accusent ? Mais il ne répondit à aucun grief, de sorte que le gouverneur en était dans l'admiration.*

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, 7 et 8.) Après avoir achevé de raconter ce qui concerne le traître Judas, saint Matthieu reprend la suite de son récit : « Or, Jésus comparut devant le gouverneur. » — Orig. Considérez combien celui que Dieu le Père a établi le juge de toute créature (2), s'est humilié en consentant à comparaître devant un homme qui était alors un simple juge de la terre de Judée, et à s'entendre adresser une question que Pilate lui fait pour se moquer de lui, ou sans croire à la vérité qu'elle contient. « Et le gouverneur l'interrogea en ces termes : Etes-vous le roi des Juifs ? » — S. Chrys. (*hom.* 86.) Pilate interroge Jésus sur ce qui était le sujet continuel des récriminations de ses ennemis ; car comme ils savaient que Pilate n'avait nul souci des questions purement légales, ils formulent contre

(1) Ne pourrait-on pas dire que ce témoigaage est composé des deux passages de Jérémie et de Zacharie, puisque Jérémie fait mention du champ qui est acheté, et Zacharie des trente pièces d'argent qu'il a coutées. D'ailleurs, le nom de Jérémie ne se trouve pas dans l'Evangile en langue syriaque et dans les bibles corrigées, on lit à la marge : Zacharie.

(2) Le mot *créature* a ici le même sens que dans ce passage : « Allez, annoncez l'Evangile à toute créature, » c'est-à-dire à tout homme, parce que l'homme, dit saint Grégoire, contient visiblement ce qui est propre à toute créature.

---

quod Nazarenæ sectæ mihi Hebræus contulit, Hieremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum scripta reperi; sed tamen mihi videtur magis de Zacharia sumptum testimonium, evangelistarum et apostolorum more vulgato, qui verborum ordine prætermisso, sensus tantum de Veteri Testamento proferunt in exemplum.

Jesus autem stetit ante præsidem, et interrogavit eum præses, dicens : Tu es Rex Judæorum ? Dicit illi Jesus : Tu dicis. Et cum accusaretur a principibus sacerdotum et senioribus, nihil respondit. Tunc dixit illi Pilatus : Non audis quanta adversum te dicunt testimonia ? Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer.

Aug. (*de Cons. Evang.* cap. 7 et 8.) Finitis his quæ Matthæus de Juda proditore interposuit, ad ordinem narrationis revertitur dicens : « Jesus autem stetit ante præsidem. » Orig. (*ut sup.*) Judex totius creaturæ constitutus a Patre, vide quantum se humiliavit, ut acquiesceret stare ante judicem tunc terræ Judææ ; et interrogatus est interrogationem, quam forsitan deridens aut dubitans Pilatus interrogat. Unde sequitur : « Et interrogavit eum præses dicens : Tu es Rex Judæorum ? » Chrys. (*in homil.* 87, *ut sup.*) Id Pilatus interrogat, quod adversarii contra Christum continue revolvebant : quia enim sciebant Pilatum nullam curam facientem legalium, ad publicas accusationes rem

lui une accusation en matière politique. — ORIG. Ou bien, la proposition de Pilate est affirmative, et c'est ce qui lui fit écrire au-dessus de sa croix : « Roi des Juifs. » (*Jean*, XVIII.) Or, en répondant au prince des prêtres, Jésus avait condamné indirectement le doute exprimé par sa question, tandis qu'il se contente de confirmer la proposition de Pilate par ces paroles : « Vous le dites. » — S. CHRYS. (*hom.* 86.) Jésus confesse qu'il est roi, mais roi du ciel, comme nous le lisons plus clairement dans un autre évangile : « Mon royaume, dit-il, n'est pas de ce monde » (*Jean*, XVIII), afin que Pilate et les Juifs soient inexcusables d'insister sur ce chef d'accusation. — S. HIL. Ou bien, lorsque le grand-prêtre lui a demandé s'il était le Christ, il lui a répondu : « Vous l'avez dit, » parce qu'il avait dû apprendre de la loi, que le Christ demeurait éternellement (1), mais ici que cette même question : « Etes-vous le roi des Juifs ? » lui est faite par un homme qui ne connait pas la loi, il lui répond : « Vous le dites, » parce que c'est par la foi de leur confession actuelle que les Gentils obtiennent le salut. — S. JÉR. Remarquez que Jésus satisfait en partie à la question de Pilate qui le jugeait malgré lui, tandis qu'il garde un silence absolu devant les anciens et les princes des prêtres qu'il regarde comme indignes de toute réponse : « Et comme les princes des prêtres et les anciens l'accusaient, il ne répondit rien. » — S. AUG. (*de l'accord des Evang.*, II, 8.) Saint Luc nous apprend quels sont les crimes dont ils l'accusèrent. « Et ils commencèrent à l'accuser en disant : « Nous avons trouvé cet homme qui pervertissait le peuple, qui empêchait de payer

(1) « Nous avons appris de la loi que le Christ demeure éternellement. » (*Jean*, XII, 34.) En se reportant à ces paroles du *Ps.* CIX : « Vous êtes prêtre pour l'éternité ; » du *Ps.* CXVI : « La vérité du Seigneur demeure éternellement, » et du prophète Isaïe (X, 9) : « La parole du Seigneur demeure pour l'éternité. »

---

deducunt. ORIG. (*ut sup.*) Vel pronuntiative hoc dixit Pilatus : unde et alibi scripsit in titulo (*Joan.* 18) : « Rex Judæorum. » Principi autem sacerdotum respondens : « Tu dixisti, » oblique arguit ejus dubitationem : Pilati vero sententiam confirmat pronuntiantis : unde sequitur : « Dixit illi Jesus : Tu dicis. » CHRYS. (*in hom.* 86, *ut sup.*) Confessus est se esse Regem, sed cœlestem, ut in alio Evangelio manifestius legitur (*Joan.* 18) : « Regnum meum (inquit) non est de hoc mundo; » ut neque Judæi neque Pilatus excusationem habeant, huic accusationi insistentes. HILAR. (*Cant.* 32, *in Matth.*) Vel interroganti pontifici an ipse esset Jesus Christus dixerat : « Tu dixisti ; » quia semper futurum Christum ex lege ipse didicisset ; huic vero legis ignaro interroganti an ipse esset Rex Judæorum, dicitur : « Tu dicis, » quia per fidem præsentis confessionis salus gentium est. HIER. Attende autem quod Pilato, qui invitus promebat sententiam, aliqua ex parte respondit ; sacerdotibus autem et principibus sacerdotum respondere noluit, indignos eos suo sermone judicans : « Et cum accusaretur a principibus sacerdotum et senioribus, nihil respondit. » AUG. (*de Con. Evang.*, lib. II, cap. 8.) Lucas autem ipsa crimina, quæ accusantes objecerunt, aperuit : dicit enim : « Cœperunt illum accusare dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dari Cæsari, et dicentem se Christum

le tribut à César, et qui se disait le Christ roi. Il importe peu à la vérité des faits qu'ils soient rapportés dans un ordre plutôt que dans un autre, ou qu'un Evangéliste passe sous silence ce que l'autre raconte. — ORIG. A ces nouvelles accusations, Jésus ne répond pas plus qu'il n'a fait à la première ; car la parole de Dieu ne devait plus se faire entendre aux Juifs comme elle s'était autrefois révélée par le moyen des prophètes. D'ailleurs, Pilate lui-même n'était pas digne de réponse, lui qui n'avait point d'opinion constante et arrêtée sur la personne de Jésus-Christ, mais qui se laissait entraîner aux idées les plus opposées. « Alors Pilate lui dit : Vous n'entendez pas de combien de choses ils vous accusent. » — S. JÉR. Celui qui méprise ainsi Jésus-Christ est un païen, mais il en fait retomber la responsabilité sur le peuple juif. — S. CHRYS. (*hom.* 86.) Or, il parlait de la sorte, parce qu'il voulait le délivrer, en profitant d'une réponse qui l'aurait justifié. « Mais Jésus ne répondit à aucun de ces griefs, de sorte que le gouverneur en était dans l'étonnement. » Malgré tant d'épreuves évidentes qu'ils avaient de sa puissance, de sa douceur et de son humilité, ils ne laissent pas de conspirer contre lui, et de l'accabler sous le poids de leurs injustes accusations. C'est pour cela qu'il ne leur répond rien, ou s'il leur répond quelquefois, c'est en peu de mots, et pour qu'on ne put qualifier d'opiniâtreté son silence absolu. Ou bien, Jésus ne voulut rien répondre, dans la crainte qu'en se justifiant, il ne fût mis hors de cause par le gouverneur, et que les biens immenses que la croix devait produire, ne fussent ainsi différés. — ORIG. Or, le gouverneur s'étonne de la constance de Jésus, lui qui savait, peut-être, qu'il avait le pouvoir de le condamner à mort (1), et qui le voyait

(1) Le texte d'Origène est plus explicite et porte : que Pilate croyait avoir le pouvoir de condam-

---

Regem esse. » Nihil autem interest ad veritatem quo ordine ista retulerint ; sicut nihil interest, si alius aliud tacet quod alius commemorat. ORIG. (*ut sup.*) Accusatus autem Jesus sicut tunc illis nihil respondit, sic nec modo ; quia non fit eis verbum Dei sicut aliquando factum fuerat ad prophetas : sed neque dignum erat ut Pilato interroganti responderet, qui non habebat permanens et firmum de Christo judicium, sed ad contraria trahebatur : unde sequitur : « Tunc dicit ei Pilatus : Non audis quanta adversum te dicunt testimonia. » HIER. Gentilis quidem est qui contemnit Jesum, sed causam refert in populum Judæorum. CHRYS. (*in homil.* 86, *ut sup.*) Ideo autem hoc dicebat, quia volebat eum liberare, dum se excusando responderet. Sequitur : « Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer. » Quia enim multas habentes demonstrationes ex ipsis rebus virtutis et mansuetudinis ejus et humilitatis, tamen in ipsum malignabantur, et perverso judicio agebantur contra ipsum, propter hoc nihil respondet ; et si aliquando respondet, brevia quidem dicit, ne continua taciturnitate pertinaciæ opinio de ipso accipiatur. HIER. Vel ideo Jesus nihil respondere voluit ne crimen diluens dimitteretur a præside, et crucis utilitas differretur. ORIG. (*ut sup.*) Miratus est autem præses constantiam ejus ; forsitan sciens quod idoneus esset pronuntiare crimen ;

tranquille, calme dans la sagesse, et d'une dignité que rien ne pouvait troubler. Voilà ce qui l'étonne grandement, car il regardait comme un prodige surprenant que Jésus, sous le coup d'une sentence capitale, fût sans crainte et sans trouble devant la mort, qui inspire à tous les hommes une si grande terreur.

℣. 15-25. — *Or le gouverneur avait coutume à la fête de Pâque de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandait; et il y avait alors un criminel fameux nommé Barrabas. Lorsqu'ils étaient donc tous assemblés, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre, de Barrabas ou de Jésus qui est appelé Christ? Car il savait bien que c'était par envie qu'ils l'avaient livré entre ses mains. Or pendant qu'il siégeait sur son tribunal, sa femme lui envoya dire : Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce juste; car j'ai été aujourd'hui étrangement tourmentée dans un songe à cause de lui. Mais les princes des prêtres et les anciens persuadèrent au peuple de demander Barrabas, et de faire périr Jésus. Lors donc que le gouverneur reprenant la parole leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? Ils lui répondirent : Barrabas. Pilate leur dit : Que ferai-je donc de Jésus, qui est appelé Christ? Ils lui répondirent tous : Qu'il soit crucifié. Le gouverneur leur dit : Mais quel mal a-t-il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, en disant : Qu'il soit crucifié. Pilate, voyant qu'il n'y gagnait rien, mais que le tumulte allait toujours croissant, se fit apporter de l'eau, et, se lavant les mains devant le peuple, il leur dit : Je suis innocent du sang de ce juste : c'est à vous d'en répondre. Et tout le peuple lui répondit : Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. Alors il leur délivra Barrabas; et ayant fait fouetter Jésus, il le leur abandonna pour être crucifié.*

S. Chrys. (*hom.* 86.) Comme Jésus n'avait répondu aux accusa-

ner ou d'absoudre, etc., selon ces paroles qu'il adresse à Jésus, d'après saint Jean : « Vous ne me parlez pas? Vous ignorez donc que j'ai le pouvoir de vous crucifier et celui de vous délivrer? » (*Jean*, xviii, 10.)

---

et tamen videbat eum in tranquilla et quieta sapientia, et gravitate non turbabili stare : sed et vehementer miratur : dignum enim ei videbatur magno miraculo, ut exhibitus Christus ad criminale judicium, imperturbabilis staret ante mortem, quæ apud omnes homines terribilis æstimatur.

Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vinctum quem voluissent. Habebat autem tunc unum vinctum insignem, qui dicebatur Barrabas. Congregatis ergo illis dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis, Barrabam, an Jesum qui dicitur Christus? Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum. Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens : Nihil tibi et justo illi : multa enim passa sum hodie per visum propter eum. Principes autem sacerdotum et seniores persuaserunt populo ut peterent Barrabam, Jesum vero perderent. Respondens autem præses, ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti? At illi dixerunt : Barrabam. Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu qui dicitur Christus? Dicunt omnes : Crucifigatur! Ait illis præses : Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant, dicentes : Crucifigatur! Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, accepta aqua, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum a sanguine justi hujus; vos videritis. Et respondens universus populus, dixit : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros! Tunc dimisit illis Barrabam; Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur.

Chrys. (*in hom.* 86, *ut sup.*) Quia Christus ad accusationem Judæorum

tions des Juifs rien qui permit à Pilate de le renvoyer déchargé des crimes qu'on lui reprochait, il a recours à un autre expédient pour le délivrer. « Or, le gouverneur avait coutume au jour de la fête de Pâques d'accorder au peuple la délivrance de celui des prisonniers qu'il demandait. » — ORIG. C'est ainsi que les gouvernements accordent quelques grâces aux nations qu'ils ont conquises, jusqu'à ce qu'ils les aient complétement assujetties à leur joug. Cependant cette coutume existait autrefois chez les Juifs ; car nous voyons Saül acquiescer à la demande qui lui est faite par tout le peuple, de ne pas faire mettre à mort son fils Jonathas. — S. CHRYS. (*hom.* 86.) Pilate voulut profiter de cette coutume pour essayer de délivrer Jésus-Christ, et pour ne pas laisser aux Juifs l'ombre même d'excuse, il met en parallèle de Jésus un homicide déclaré. « Il y avait alors un criminel fameux, nommé Barrabas. » L'Evangéliste ne se contente pas de le qualifier de voleur, mais il l'appelle un voleur insigne, c'est-à-dire connu par sa scélératesse. — S. JÉR. Barrabas, d'après l'Evangile, selon les Hébreux, veut dire *le fils de leur maître* (1), et il avait été condamné pour cause d'homicide et de sédition. Or, Pilate leur offre de délivrer, à leur choix, Barrabas ou Jésus, ne doutant pas qu'ils ne choisissent Jésus. « Les ayant donc assemblés, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre de Barrabas ou de Jésus qui est appelé Christ ? » — S. CHRYS. (*hom.* 86.) C'est comme s'il leur disait : Si vous ne voulez pas l'absoudre comme innocent, du moins grâciez-le comme coupable à l'occasion de cette grande fête; en effet, ils auraient dû le délivrer malgré des crimes manifestes, à combien plus forte raison

(1) Saint Jérôme donne cette même interprétation dans son livre *Des Noms hébreux*, ainsi que Bède qui ajoute toutefois que ce mot peut aussi signifier *fils du père*.

---

nihil responderat, per quod posset eum Pilatus ab accusationibus Judæorum excusatum habere, aliud machinatur per quod eum liberare possit : unde dicitur : « Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vinctum, quem voluissent. » ORIG. (*ut sup.*) Sic enim quasdam gratias præstant gentes eis quos subjiciunt sibi, donec confirmetur super eos jugum ipsorum. Tamen consuetudo hæc aliquando fuit apud Judæos : Saul enim non interfecit Jonatham omni populo petente eum ad vitam. (1 *Reg.* 14.) CHRYS. (*ut sup.*) Per hanc autem consuetudinem Christum eripere tentavit; et ut neque umbram excusationis Judæi sibi derelinquant, manifestus homicida in comparatione Christi adducitur, de quo sequitur : « Habebat autem tunc unum vinctum insignem qui dicebatur Barrabas : » non simpliciter dicit *latronem*, sed *insignem*, hoc est, in malitia diffamatum. HIER. Iste Barrabas in Evangelio quod inscribitur juxta Hebræos, « filius magistri eorum » interpretatur, qui propter seditionem et homicidium fuerat condemnatus. Offert autem optionem eis Pilatus dimittendi quem vellent; latronem, an Jesum; non dubitans Jesum potius eligendum : unde sequitur : « Congregatis ergo illis, dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis, Barrabam, an Jesum qui dicitur Christus ? » CHRYS. (*in hom.* 86, *ut sup.*) Quasi dicat : Si non vultis sicut innocentem dimittere, saltem sicut condemnatum festivitati dimittite : si enim oportebat in peccatis manifestis existentem

devant des accusations aussi peu fondées. Mais voyez comme les choses sont renversées ; c'est le peuple qui ordinairement demande la grâce des condamnés, et le pouvoir qui la leur accorde ; ici, c'est le contraire qui arrive ; l'autorité fait cette demande au peuple, et le peuple n'en devient que plus acharné à sa proie.

La Glose (1). L'Evangéliste nous apprend pourquoi Pilate travaillait à délivrer le Sauveur : « Car il savait que c'était par envie qu'ils l'avaient livré. » — Remi. Saint Jean nous fait connaître la cause de cette envie, en nous racontant ce qu'ils se disaient entre eux : « Voici que tout le monde le suit, et si nous le laissons ainsi, tous finiront par croire en lui. » (*Jean*, XI.) Il faut remarquer qu'au lieu de ce que nous lisons dans saint Matthieu : « Ou Jésus qui est appelé Christ ? » Saint Marc dit : « Voulez-vous que je vous délivre le roi des Juifs ? » Car les rois des Juifs seuls recevaient l'onction, et le nom de christ à cause de cette onction (2).

S. Chrys. (*hom.* 86.) L'Evangéliste ajoute une autre circonstance qui aurait dû les rappeler tous à des sentiments plus modérés : « Et pendant qu'il siégeait sur son tribunal, sa femme lui envoya dire : Ne vous embarrassez pas dans l'affaire de ce juste, » et le songe de cette femme vient ajouter un grand poids aux preuves de faits déjà si imposants. — Rab. Remarquons que le tribunal est le siége des juges, le trône, celui des rois, et la chaire celui des docteurs. Or, la femme d'un païen comprit dans un songe et dans une vision, ce que les Juifs ne voulurent ni croire ni comprendre en plein jour. — S. Jér. Il faut

(1) Cette citation ne se trouve ni dans la Glose actuelle, ni dans aucun autre auteur.

(2) Les seuls parmi tous les rois, selon l'usage qui fut inauguré par ordre de Dieu dans la personne de Saül et de David ; mais ce n'étaient pas les seuls absolument, car les prêtres eux-mêmes recevaient l'onction, et par là même quelquefois le nom de *christs*.

---

dimittere, multo magis in dubiis. Vide autem ordinem conversum : petitio pro condemnatis solet esse plebis, concessio autem principis ; nunc autem contrarium gestum est : princeps enim petit a plebe, et plebs ferocior redditur.

Glossa. Quare autem Pilatus ad liberationem Christi laboravit, manifestat Evangelista cum subdit : « Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum. » Remig. Quæ autem invidia fuerit, Joannes manifestat, qui narrat eos dixisse (cap. 11) : « Ecce mundus totus post eum vadit ; et si dimittimus eum sic, omnes credent in eum. » Notandum etiam quia loco ejus quod Matthæus dicit : « An Jesum qui dicitur Christus ? » Marcus dicit : « Vultis dimittam vobis Regem Judæorum ? » Soli namque reges Judæorum ungebantur, et ab ipsa unctione *christi* vocabantur.

Chrys. (*in hom.* 87, *ut sup.*) Deinde subditur aliud, quod sufficiens erat omnes a passione revocare. Sequitur enim : « Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens : Nihil tibi et justo illi : » cum demonstratione enim quæ erat a rebus, etiam somnus non parvum quid erat. Rab. Notandum vero quia tribunal sedes est *judicum ;* solium, *regum ;* cathedra, *magistrorum :* in visionibus autem et somniis gentilis viri uxor hoc intellexit quod Judæi vigilantes nec credere nec intelligere volue-

observer aussi que Dieu s'est souvent servi de songes pour révéler la vérité aux Gentils, et que Pilate et sa femme, confessant l'innocence du Seigneur, personnifient en eux le témoignage rendu à Jésus-Christ par les Gentils.— S. Chrys. (*hom.* 86.) Mais pourquoi n'était-ce point à Pilate lui-même que ce songe fut envoyé ? Parce que sa femme en était plus digne que lui, ou bien, parce qu'on aurait cru moins facilement Pilate, ou bien enfin, parce qu'il n'en aurait point parlé. C'est donc par un dessein particulier de Dieu qu'une femme a eu cette vision dans un songe, pour qu'elle arrivât à la connaissance de tous. Et non-seulement elle a cette vision, mais elle en est étrangement tourmentée : « J'ai beaucoup souffert dans un songe à cause de lui. » Dieu le permet ainsi, afin que l'affection de Pilate pour sa femme le détournât de consentir à la condamnation de Jésus. L'heure même où cette vision avait eu lieu venait encore à l'appui, car c'était cette nuit là même. — S. Aug. (1). C'est ainsi que Dieu épouvante le juge dans la personne de sa femme, et afin qu'il ne se rende point, par sa sentence, complice du crime des Juifs, il trouve son propre jugement dans la vision et dans les inquiétudes de sa femme; il est jugé, lui qui a le pouvoir de juger, et il souffre le premier avant qu'il en fasse souffrir un autre. — Rab. Ou bien dans un autre sens, le démon comprend enfin que Jésus-Christ va lui arracher ses dépouilles, il reprend donc le plan qu'il avait suivi dès le commencement, en introduisant la mort dans le monde par une femme, et il veut encore, par l'entremise d'une autre femme, arracher Jésus des mains des Juifs pour ne point perdre, par sa mort, l'empire de la mort qu'il avait sur tous les hommes.

S. Chrys. (*hom.* 86.) Tant de motifs réunis ne peuvent fléchir les

(1) Ce passage ne se trouve pas dans les sermons actuels de saint Augustin, mais dans le 3e sermon de saint Chrysostome pour le jour de la Cène du Seigneur.

---

runt. Hier. Nota etiam quod gentilibus sæpe a Deo somnia revelantur; et quod in Pilato et uxore ejus justum Dominum confitentibus gentilis populi testimonium sit. Chrys. (*in homil.* 86, *ut sup.*) Sed cujus gratia non ipse Pilatus somnium videbat? Quia illa magis digna erat; vel quia si Pilatus vidisset, non æqualiter ei creditum esset; vel forte neque dixisset : propter hoc dispensatur a Deo quod mulier videt, ut manifestum omnibus fiat : et non simpliciter videt, sed et patitur multa : sequitur enim : « Multa enim passa sum hodie per visum propter eum; » ut scilicet a compassione quæ erat ad uxorem, desidior fieret vir circa occisionem : sed et tempus non parum conferebat; etenim eadem nocte vidit. Aug. (*in Serm. de Pass.*) Sic ergo judex terretur in conjuge; et ut crimini Judæorum non præbeat in judicio consensum, pertulit in uxoris visione afflictioneque judicium; judicatur ipse qui judicat, et torquetur antequam torqueat. Rab. Vel aliter : nunc demum diabolus intelligens per Christum se spolia sua amissurum, sicut primum per mulierem mortem intulerat, ita per mulierem vult Christum de manibus Judæorum liberare, ne per ejus mortem, mortis amittat imperium.

Chrys. (*in hom.* 86, *ut sup.*) Nihil

ennemis du Sauveur, parce que l'envie les avait complétement aveuglés. Aussi cherchent-ils à corrompre le peuple en le rendant complice de leur noire méchanceté : « Mais les princes des prêtres et les anciens persuadèrent au peuple de demander Barrabas, et de faire périr Jésus. — Orig. Voyons donc maintenant comment le peuple juif se laisse persuader par les anciens et par les docteurs de la loi, et entraîner à concourir à la mort de Jésus.

« Le gouverneur donc, reprenant la parole, leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? » — La Glose (1). L'Evangéliste dit ici que Pilate répondit, parce qu'il a pu répondre, en effet, soit à l'avertissement que sa femme lui avait donné, soit à la demande du peuple qui voulait, selon l'usage, qu'on lui délivrât quelqu'un dans ce jour de fête. — Orig. Or, la foule, comme une troupe de bêtes féroces qui suivent la voie large, demanda qu'on lui délivrât Barrabas : « Et ils répondirent : Barrabas. » Voilà pourquoi cette nation est déchirée par des séditions, des homicides, des brigandages, crimes que plusieurs de ses enfants commettent extérieurement, et dont tous se rendent coupables dans leur âme. Car là où Jésus n'est pas, il n'y a que disputes et combats; là, au contraire, où il est, se trouvent tous les biens et la paix. Tous ceux encore qui sont semblables aux Juifs, ou dans leur croyance ou dans leur vie, veulent la délivrance de Barrabas; car tout homme qui fait le mal, délivre en lui-même Barrabas, et y tient Jésus captif; celui au contraire qui fait le bien, a dans son âme Jésus-Christ libre de tout lien, et y tient Barrabas enchaîné. Pilate, cependant, voulut leur inspirer la honte d'une si flagrante injustice :

(1) Cette citation ne se trouve pas dans la Glose actuelle.

---

autem præmissorum Christi adversarios movit, quia eos omnino invidia excæcaverat; unde ex propria malitia plebem corrumpunt : et hoc est quod sequitur : « Principes autem sacerdotum et seniores persuaserunt populo ut peterent Barrabam, Jesum vero perderent. » Orig. (*ut sup.*) Et est videre nunc quomodo populus Judæorum a senioribus suis et judaicæ culturæ doctoribus suadetur et excitatur adversus Jesum, ut eum perdant.

Sequitur : « Respondens autem præses, ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti? » Glossa. Respondisse autem dicitur Pilatus hæc dicens, sive ad ea quæ uxor nuntiaverat, sive ad petitionem populi, qui juxta consuetudinem, aliquem in die festo sibi dimitti petebat.

Orig. (*ut sup.*) Turbæ autem quasi feræ, quæ spatiosam ambulant viam, voluerunt sibi Barrabam habere solutum. Unde subditur : « At illi dixerunt : Barrabam. » Ideo gens illa habet seditiones, et homicidia, et latrocinia : secundum quosdam, gentis suæ in rebus quæ foris habentur; secundum autem omnes, intus in anima. Ubi enim non est Jesus, illic lites et prælia sunt; ubi autem est, ibi sunt omnia bona et pax. Omnes etiam qui Judæis sunt similes, vel in dogmate, vel in vita, Barrabam sibi solvi desiderant : quicunque enim mala agit, solutus est in corpore ejus Barrabas, Christus autem vinctus; qui autem bona agit, Christum habet solutum, Barrabam vinctum. Voluit autem Pilatus pudorem tantæ iniquitatis eis incutere : unde se-

« Et il leur dit : Que ferai-je donc de Jésus qui est appelé Christ? » Ce n'est pas pour ce seul motif qu'il leur fait cette question, mais pour voir jusqu'où irait leur cruelle impiété. Or, ils ne rougissent pas d'entendre Pilate proclamer que Jésus est le Christ, et ils ne mettent plus de bornes à leur sacrilége : « Ils s'écrièrent tous : Qu'il soit crucifié. » Ils comblent ainsi la mesure de leurs crimes, non-seulement en demandant la vie d'un homicide, mais encore en demandant la mort d'un juste et la mort ignominieuse de la croix (1). — RAB. Les crucifiés, attachés au bois de la croix par des clous qui leur traversaient les pieds et les mains, mouraient d'une mort prolongée, et vivaient longtemps encore sur cet instrument de supplice. Ce n'était pas, toutefois, pour prolonger leur vie, mais pour retarder leur mort, afin de prolonger leurs souffrances, qu'on leur infligeait ce supplice. Mais tandis que les Juifs ne pensaient qu'à faire souffrir à Jésus la mort la plus honteuse, ils lui préparaient, sans le comprendre, le genre de mort que le Seigneur avait lui-même choisie; car il devait placer la croix elle-même sur le front des fidèles comme le trophée de sa victoire sur le démon.

S. JÉR. Pilate ne se rend pas encore à cette cruelle réponse des Juifs, mais sous l'impression de l'avertissement que sa femme lui a donné : « Ne vous mêlez pas de l'affaire de ce juste, » il insiste de nouveau. « Le gouverneur lui dit : Mais quel mal a-t-il fait? » Pilate décharge ainsi Jésus de toute accusation. « Mais ils se mirent à crier encore plus fort : Qu'il soit crucifié, » accomplissant ainsi cette prédiction du Roi-prophète. « Un grand nombre de chiens m'ont envi-

(1) Selon cette prédiction que l'Eglise applique à Jésus-Christ : « Condamnons-le à la mort la plus honteuse. » (*Sag.*, II, 20.)

---

quitur : « Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu, » etc. Non solum autem hoc, sed et mensuram colligere volens impietatis eorum. Illi autem nec hoc erubescunt quod Pilatus Jesum confitebatur esse *Christum ;* nec modum impietatis servant : unde sequitur : « Dicunt omnes : Crucifigatur ! » in quo multiplicaverunt impietatis suæ mensuram, non solum homicidam postulantes ad vitam, sed etiam justum ad mortem, et ad mortem turpissimam crucis. RAB. Pendentes siquidem in ligno crucifixi, clavis ad lignum pedibus manibusque confixi, producta morte necabantur, et diu vivebant in cruce; non quia longior vita eligebatur, sed quia mors ipsa protendebatur, ne dolor citius finiretur : verum Judæi de morte pessima cogitabant, sed a Domino non intelligentibus eis electa erat : ipsam enim crucem diabolo superato erat tanquam trophæum in frontibus fidelium positurus.

HIER. Cum autem hoc responderent, non statim acquievit, sed juxta suggestionem uxoris, quæ mandaverat : « Nihil tibi et justo illi, » ipse quoque respondit. Unde sequitur : « Ait illis præses : Quid enim mali facit? » Hoc dicendo Pilatus absolvit Jesum. Sequitur : « At illi magis clamabant, dicentes : Crucifigatur ! » ut impleretur quod in psalmo dicitur (*Psal.* 21) : « Circumdederunt me canes multi; congregatio malignantium obsedit

ronné; l'assemblée des méchants m'a assiégé (1), » et cette autre de Jérémie : « Ceux qui étaient mon héritage, sont devenus pour moi comme le lion dans la forêt, ils ont élevé leur voix contre moi. » (*Jér.*, XII.) — S. AUG. (*de l'accord des Evang.*, III, 8.) Pilate discuta longtemps avec les Juifs, dans le désir de délivrer Jésus, ce que saint Matthieu nous indique en ces quelques mots : « Pilate, voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte ne faisait qu'augmenter, » réflexion qui prouve que Pilate avait fait les plus grands efforts (bien que l'Evangéliste n'entre pas dans le détail) pour arracher Jésus à leur fureur.

« Il prit de l'eau, et se lava les mains devant le peuple en disant : Je suis innocent du sang de ce juste, » etc. — REMI. C'était la coutume chez les anciens, quand un homme voulait prouver son innocence, qu'il se fît apporter de l'eau et se lavât les mains devant le peuple.

S. JÉR. Pilate se fit apporter de l'eau conformément à ces autres paroles du Roi-prophète : « Je laverai mes mains parmi les innocents, » et il semble dire par là à haute voix : « Pour moi, j'ai voulu délivrer l'innocent, mais comme une sédition est prête d'éclater, et qu'on veut m'accuser du crime de haute trahison contre César (2), je suis innocent du sang de ce juste. » Ainsi ce juge, que l'on force de rendre une sentence de mort contre le Seigneur, ne condamne point celui qui lui est présenté, mais il confond ceux qui l'amènent devant son tribunal, en proclamant l'innocence de celui qu'ils veulent crucifier. Il ajoute : « A vous d'en répondre, » c'est-à-dire : Je suis l'exécuteur des lois,

(1) *Ps.* XX. Ou bien le conseil des méchants, comme porte la Vulgate. Cependant on lit dans la version grecque des Septante συναγωγή, *réunion, assemblée.*
(2) On lit dans saint Jérôme *perduellionis,* qui est plus explicite que *rebellionis.*

---

me; » et illud Hieremiæ (cap. 12) : « Facta est mihi hæreditas mea sicut leo in sylva; dederunt super me vocem suam. » AUG. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap. 8.) Sæpius autem Pilatus cum Judæis egit, volens ut dimitteretur Jesus : quod paucissimis verbis testatur Matthæus cum subdit : « Videns Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret : » quod non diceret, nisi multum ille conatus fuisset (quamvis tacuerit quoties hoc tentavit) ut erueret Jesum a furore eorum.

Sequitur : « Accepta aqua, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum, » etc. REMIG. Mos enim erat apud antiquos ut cum vellet quis se ostendere immunem ab aliquo crimine, accepta aqua, lavaret manus suas coram populo.

HIER. Pilatus ergo accepit aquam juxta illud propheticum (*Psal.* 25) : « Lavabo inter innocentes manus meas; » quodammodo in hoc contestans et dicens : Ego quidem innocentem volui liberare, sed quoniam seditio oritur, et rebellionis mihi contra Cæsarem crimen impingitur, innocens sum a sanguine justi hujus. Judex ergo qui cogitur contra Dominum ferre sententiam, non damnat oblatum, sed arguit offerentes, justum esse pronuntians eum qui crucifigendus est. Sequitur : « Vos videritis : » quasi dicat : Ego minister legum sum, vox

mais c'est votre voix qui répand le sang innocent : « Et tout le peuple répondit : Que son sang soit sur nous, » etc. Cette imprécation pèse encore aujourd'hui sur les Juifs, et le sang du Seigneur s'attache à eux jusqu'à ce jour.

S. Chrys. (*hom.* 86.) Considérez d'ailleurs jusqu'où va leur fureur aveugle et insensée ; leur impiété, et la funeste passion de l'envie qui les domine, ne leur permet plus de voir leurs plus chers intérêts, ils se dévouent eux-mêmes à la malédiction en s'écriant : « Que son sang soit sur nous (1), » et ils appellent cette malédiction jusque sur leurs enfants : « Et sur nos enfants. » Cependant le Dieu plein de miséricorde n'a pas ratifié entièrement leur jugement ; car il en a choisi parmi eux et parmi leurs enfants qui ont fait pénitence, un Paul par exemple, et ces milliers de Juifs qui embrassèrent la foi dans la ville de Jérusalem (2).

S. Léon (*serm.* 8 *sur la passion.*) Le crime des Juifs surpasse de beaucoup la faute de Pilate, mais il ne laisse pas toutefois d'être coupable, lui qui sacrifie ses convictions personnelles pour se rendre complice du crime d'autrui : « Alors il leur accorda la délivrance de Barrabas, et après avoir fait flageller Jésus, il le leur livra pour être crucifié. » — S. Jér. Pilate ne fit en cela qu'exécuter la loi romaine, qui ordonnait de flageller d'abord celui qui devait être crucifié. Jésus fut donc livré aux soldats pour être flagellé, et les coups de fouets déchirèrent le corps si saint, et cette poitrine où Dieu reposait. — S. Aug. (3). Voici qu'on s'apprête à flageller le Seigneur, voici qu'on le

(1) L'expression *quia* a ici le sens de *imo etiam*, bien plus.
(2) Trois mille d'abord (*Actes*, II, 41), et cinq mille ensuite (*Actes*, IV, 4).
(3) Ce passage, comme nous l'avons remarqué plus haut, ne se trouve pas dans Augustin, mais dans saint Jérôme.

---

vestra sanguinem fundit. Sequitur : « Et respondens universus populus dixit : Sanguis ejus super nos, » etc. Perseverat usque in præsentem diem hæc imprecatio super Judæos, et sanguis Domini non aufertur ab eis.

Chrys. ((*in hom.* 86 *in Matth.*) Intuere autem et hic Judæorum multam insaniam : eorum enim impietas et perniciosa concupiscentia non permittit eos quæ oportet inspicere ; et sibi maledicunt dicentes : « Sanguis ejus super nos ; » quia ad filios maledictionem attrahunt dicentes : « Et super filios nostros ; » sed tamen misericors Deus eorum sententiam non firmavit, sed ex eis et eorum filiis suscipit qui pœnitentiam egerunt : etenim et Paulus ex ipsis fuit, et multa millia eorum qui in Hierosolymis crediderunt.

Leo Papa (*in serm. de Passio. Dom., serm.* 8.) Excessit ergo Pilati culpam facinus Judæorum ; sed nec ipse evasit reatum qui reliquit proprium judicium, et in crimen transivit alienum. Sequitur enim : « Tunc dimisit illis Barrabam ; Jesum autem flagellatum tradidit eis, » etc. Hier. Sciendum est autem Pilatum Romanis legibus ministrasse, quibus sancitum est ut qui crucifigitur, prius flagellis verberetur. Traditur igitur Jesus militibus verberandus, et illud sanctissimum corpus pectusque Dei capax flagella secuerunt. Aug. (*in serm. de Pass.*) Ecce Do-

frappe, sa peau se déchire sous la violence des coups de fouets, et ces coups, que la cruauté multiplie, laissent sur ses épaules leurs traces sanglantes. O douleur! Un Dieu est là étendu devant l'homme, et il souffre le châtiment des vils criminels, lui en qui on n'a pu trouver aucune trace de péché. — S. Jér. Or, tout cela s'est fait, parce qu'il est écrit : « De nombreux coups de fouets sont réservés aux pécheurs » (*Ps.* xxxi), et que cette flagellation nous en délivre. Pilate, en se lavant les mains, proclame que les œuvres des Gentils sont purifiées, et que nous devenons étrangers à l'impiété des Juifs.

S. Hil. (*can.* 33.) A l'instigation des prêtres, le peuple choisit Barrabas, dont le nom signifie le *fils du père*. Ce nom est une prophétie de la future infidélité des Juifs, qui préféreront à Jésus-Christ, l'antechrist *le fils du péché* (1). — S. Jér. Barrabas, l'homme qui excitait des séditions, et qui est délivré à la demande des Juifs, est la figure du démon qui règne jusqu'à présent sur eux, et leur rend ainsi toute paix impossible.

℣. 27-30. — *Alors les soldats du gouverneur amenèrent Jésus dans le prétoire et rassemblèrent autour de lui toute la cohorte. Et l'ayant dépouillé de ses habits, ils le revêtirent d'un manteau d'écarlate; puis, ayant fait une couronne d'épines entrelacées, ils la lui mirent sur la tête avec un roseau dans la main droite. Et, fléchissant le genoux devant lui, ils se moquaient de lui en disant : Salut, roi des Juifs. Et lui crachant au visage, ils prenaient le roseau et lui en frappaient la tête.*

S. Aug. (*De l'harm. des Evang.*, iii, 9.) Après les accusations por-

(1) Le texte de saint Hilaire porte : « En préférant à Jésus-Christ le fils du père. » L'antechrist est appelé le fils du père, parce qu'il est le fils du diable et que le diable est appelé *père* d'une manière générale, comme celui qui est l'auteur de toute espèce de mal.

---

minus aptatur ad verbera; ecce jam cæditur; rumpit sanctam cutem violentia flagellorum; repetitis ictibus crudelia verbera scapularum terga conscindunt. Proh dolor! Jacet extensus ante hominem Deus, et supplicium patitur rei, in quo nullum peccati vestigium potuit inveniri. Hier. Hoc autem factum est, ut quia scriptum erat (*Psal.* 31) : « Multa flagella peccatorum, » illo flagello nos a verberibus liberemur. In lavacro etiam manuum Pilati Gentilium omnia opera purgantur, et ab impietate Judæorum nos alieni efficimur.

Hilar. (*Can.* 33 *in Matth.*) Hortantibus autem sacerdotibus, populus Barrabam elegit, qui interpretatur *patris filius;* in quo arcanum futuræ infidelitatis ostenditur, Christo Antichristum *peccati filium* præferendo. Hier. Barrabas etiam, qui seditiones faciebat in turbis, dimissus est populo Judæorum, id est, diabolus, qui usque hodie regnat in eis; et idcirco pacem habere non possunt.

Tunc milites præsidis suscipientes Jesum in prætorio, congregaverunt ad eum universam cohortem, et exuentes eum chlamydem coccineam circumdederunt ei. Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextera ejus. Et genuflexo ante eum; illudebant ei, dicentes : Ave, Rex Judæorum! Et expuentes in eum, acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus.

Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. iii, cap. 9.) Post accusationes Christi consequens

tées contre Jésus-Christ nous arrivons, par une suite naturelle, au récit de la passion proprement dite que saint Matthieu commence ainsi : « Alors les soldats du gouverneur amenèrent Jésus dans le prétoire, et rassemblèrent autour de lui toute la cohorte. » — S. Jér. Comme Jésus avait été appelé roi des Juifs, et que les scribes et les prêtres lui avaient fait un crime d'avoir voulu usurper le pouvoir sur le peuple d'Israël, les soldats, pour se moquer de lui, le dépouillent de ses vêtements et le couvrent d'un manteau d'écarlate, pour figurer le manteau bordé de rouge que portaient les anciens rois. Pour diadème, ils lui placent sur la tête une couronne d'épines ; pour sceptre royal, ils lui donnent un roseau, et ils se prosternent devant lui comme devant un roi, ce que l'Evangéliste nous raconte en ces termes : « Et après lui avoir ôté ses habits, ils le couvrirent d'un manteau d'écarlate, » etc. — S. Aug. (*De l'harmonie des Evang.*, III, 9.) Ainsi s'explique ce que dit saint Marc, qu'on le revêtit de pourpre, car c'est en place du manteau de pourpre qu'ils le couvrirent de ce manteau d'écarlate pour se moquer de lui ; et il y a en effet une certaine pourpre, dont la couleur se rapproche tout à fait de l'écarlate. Il peut se faire aussi que saint Marc veuille parler de la pourpre qui se trouvait dans ce manteau, quoiqu'il fût de couleur écarlate.

S. Chrys. (*hom.* 87.) Comment pourrons-nous encore être sensibles aux outrages que nous pourrions recevoir, après que Jésus-Christ s'est soumis à d'aussi indignes traitements ? C'était bien là le dernier degré de l'outrage, car ce n'était pas une petite partie de lui-même, mais tout son corps, qui était exposé à ces indignités : la tête, par la couronne d'épines, par le roseau et les soufflets ; le visage, par les crachats dont on le couvrait ; les joues, par les soufflets qu'ils y déchar-

---

est ut ipsam Domini passionem videamus, quam Matthæus sic incipit : « Tunc milites præsidis suscipientes Jesum in prætorio, congregaverunt ad eum universam cohortem. » Hier. Quia enim « Rex Judæorum » fuerat appellatus, et hoc ei scribæ et sacerdotes crimen objecerant, quod sibi in populo Israel usurparet imperium, illudentes hoc faciunt, ut nudatum pristinis vestibus induant chlamydem coccineam pro rufo limbo, quo reges veteres utebantur; et pro diademate imponant ei coronam spineam; pro sceptro regali dent calamum ; et adorent quasi regem : et hoc est quod subditur : « Et exeuntes eum chlamydem coccineam, » etc. Aug. (*de Cons. Evang.*, lib. III, cap. 9.) Per hoc autem intelligitur Marcum dixisse « indutum purpura : » pro regia enim purpura chlamys illa coccinea ab illudentibus adhibita erat ; et est rubra quædam purpura cocco simillima. Potest etiam fieri, ut purpuram etiam Marcus commemoraverit quam chlamys habebat, quamvis esset coccinea.

Chrys. (*in homil.* 87 *ut sup.*) Quæ igitur erit nobis cura de reliquo, si contumelias ab aliquo patiamur, postquam Christus hoc passus est? Etenim quod fiebat in Christum, ultimus terminus contumeliæ erat : nec una particula tantum, sed universum corpus patiebatur injurias : caput per coronam, et arundinem, et colaphos; facies, quia inspuebatur ; genæ, quia alapis cæ-

geaient ; tout le corps, par la flagellation et la nudité à laquelle il fut exposé ; les mains, par le roseau qu'ils lui donnèrent pour sceptre, comme s'ils eussent craint d'omettre la moindre partie de ce que l'audace la plus effrontée peut suggérer.

S. Aug. (*De l'harm. des Evang.*, iii, 9.) Il est certain que saint Matthieu a rapporté ces tristes détails, comme par récapitulation, et non comme ayant eu lieu après que Pilate eut livré Jésus aux Juifs pour être crucifié, car saint Jean les place avant que Jésus fût abandonné aux Juifs par Pilate.

S. Jér. Quant à nous, nous donnons à toutes ces circonstances une signification spirituelle. De même que Caïphe fit cette prophétie sans savoir ce qu'il disait : « Il faut qu'un seul homme meure pour tous, » de même les Juifs, dans tout ce qu'ils entreprirent contre Jésus, nous offrent à nous, qui avons la foi, bien qu'ils aient eu une intention toute différente, de mystérieux symboles. Jésus, dans ce manteau d'écarlate, porte toutes les œuvres sanguinaires des Gentils ; par sa couronne d'épines, il détruit l'antique malédiction ; par son roseau, il tue toutes les bêtes venimeuses ; ou bien, il tient ce roseau à la main, pour écrire l'action sacrilége des Juifs. — S. Hil. (*can.* 33.) Le Seigneur, ayant pris sur lui toutes les infirmités de notre corps, se présente à nous, sous ce manteau d'écarlate, couvert du sang de tous les martyrs qui ont mérité de régner avec lui. Il est aussi couronné d'épines, c'est-à-dire de tous les péchés des peuples qui le transpercent, et lui forment une couronne de victoire ; ce roseau représente la faiblesse et l'infirmité des nations, à qui le Sauveur communique, en les prenant par la main, une force toute divine. On le

---

debantur ; corpus totum per flagella, et quia denudatum est, et per circumdationem chlamydis, et per fictam adorationem ; manus per arundinem, quam dederunt ei pro sceptro ; ac si timerent ne aliquid prætermitterent gravissimæ præsumptionis.

Aug. (*de Cons. Evang.*, *ut sup.*) Apparet autem Matthæum recapitulando ista commemorasse ; non quod tunc factum sit, cum eum Pilatus crucifigendum tradidisset. Joannes enim antequam diceret quod eum Pilatus crucifigendum tradiderit, ista commemoravit.

Hier. Nos autem omnia hæc intelligimus mystice. Quomodo enim Caiphas dixit (*Joan.*, ii) : « Oportet unum hominem mori pro omnibus, » nesciens quid diceret ; sic et isti quodcumque fecerunt, licet alia mente fecerint, tamen nobis qui credimus sacramenta tribuebuant. In chlamyde coccinea opera gentium cruenta sustentat : in corona spinea maledictum solvit antiquum ; in calamo venenata occidit animalia : sive calamum tenebat in manu, ut sacrilegium scriberet Judæorum. Hilar. (*Cant.* 33 *ut sup.*) Susceptis omnibus corporis nostri infirmitatibus a Domino, omnium deinde martyrum, quibus regnum secum erat debitum, sanguine in cocci colore perfunditur : spinis quoque (id est, compungentium quondam peccatis gentium) coronatur ; est enim aculeus in spinis, ex quibus Christo victoriæ corona contexitur ; in calamo vero earumdem gentium infirmitas atque inanitas manu comprehensa firmatur : quin etiam ca-

frappe à la tête avec ce roseau, c'est-à-dire que les nations faibles et infirmes, soulevées par la main de Jésus-Christ, se reposent en Dieu le Père, qui est la tête du Christ. — Orig. Ou bien, ce roseau est un symbole mystérieux de la confiance que nous avions dans le roseau de l'Egypte (1) ou de quelqu'autre puissance contraire à Dieu, avant que nous ayons embrassé la foi. Jésus-Christ prend ce roseau pour en triompher sur le bois de la croix ; c'est avec ce roseau qu'ils frappent la tête du Seigneur Jésus, car la puissance ennemie dirige toujours ses coups contre Dieu le Père, qui est la tête du Sauveur. — Remi. Ou bien, dans un autre sens, ce manteau d'écarlate figure la chair du Seigneur, qui nous apparaît comme rouge, à cause du sang qu'il a répandu, et, la couronne d'épines, nos péchés, qu'il a pris sur lui, parce qu'il s'est revêtu d'une chair semblable à celle du péché. — Rab. Ceux-là donc frappent la tête de Jésus-Christ avec un roseau, qui, osant s'élever contre sa divinité, s'efforcent d'appuyer leur erreur sur l'autorité des Saintes Ecritures écrites avec un roseau ; ceux qui lui crachent au visage sont ceux qui repoussent, avec des paroles de blasphèmes, la présence de sa grâce, et nient que Jésus soit venu revêtu d'une chair mortelle. Enfin, ceux-là lui rendent des honneurs mensongers, qui croient en lui, et ne témoignent que du mépris pour lui par la perversité de leur conduite. — S. Aug. (*Quest. Evang.*, II, vers la fin.) Ils ont dépouillé le Sauveur dans sa passion, de ses vêtements, et l'ont revêtu d'un manteau de couleur (2), et, en cela, ils figurent les hérétiques, qui soutiennent que le corps de Jésus-Christ n'est point véritable, mais purement fantastique.

(1) Allusion à ce passage du IVe liv. *Des Rois* (XVIII, 21), où le roi d'Assyrie dit à Ezéchias : « Est-ce que vous vous confiez dans le roi d'Egypte, ce roseau fragile et brisé ? »
(2) Par opposition à la robe de Jésus-Christ qui était blanche.

---

piti ejus illiditur, ut infirmitas gentium manu Christi comprehensa, etiam in Deum Patrem (qui caput ejus est) conquiescat. Orig. (*ut sup.*) Vel calamus mysterium fuit, quod priusquam crederemus, confidebamus in virga arundinea Ægypti, vel cujusque regni contrarii Deo ; quem accepit ut triumphet eum in ligno crucis. Percutiunt autem hoc calamo caput Christi Jesu, quoniam semper regnum illud verberat Deum Patrem caput Salvatoris. Remig. Vel aliter : per chlamydem coccineam caro Domini designatur, quæ rubra dicitur propter sanguinis effusionem ; per spineam coronam, susceptio peccatorum nostrorum ; quia in similitudinem carnis peccati apparuit. (*Rom.*, 8.) Rab. Calamo igitur Christi caput percutiunt, qui Divinitati ejus contradicentes, errorem suum auctoritate sanctæ Scripturæ (quæ calamo scribitur) confirmare conantur : spuunt in faciem ejus, qui præsentiam gratiæ illius verbis execrandis respuunt, et Jesum in carne venisse denegant : falso autem illum adorant qui in eum credunt, sed perversis actibus despiciunt. Aug. (*de Quæst. Evang.*, lib. II, *prope finem.*) Quod autem Dominum in passione exuerunt vestem propriam, et induerunt fucatam, signati sunt hæretici qui eum dicunt verum corpus non habuisse, sed fictum.

℣. 31-34. — *Après s'être ainsi joués de lui, ils lui ôtèrent ce manteau d'écarlate; et lui ayant remis ses habits, ils l'emmenèrent pour le crucifier. Comme ils sortaient, ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de Jésus. Ils arrivèrent ainsi au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire au lieu du Calvaire. Là, ils lui donnèrent à boire du vin mêlé avec du fiel; mais en ayant goûté, il ne voulut point le boire.*

La Glose (1). Après avoir rapporté toutes les railleries et les insultes dont Jésus-Christ fut l'objet, l'Evangéliste en vient aux circonstances de son crucifiement : « Et après s'être ainsi moqués de lui, ils lui ôtèrent le manteau, » etc. — S. Aug. (*De l'harm. des Evang.*, iii, 9.) Tout ceci s'est passé vers la fin, lorsque Jésus-Christ était emmené pour être crucifié, c'est-à-dire après que Pilate l'eut livré aux Juifs.

S. Jér. Il faut remarquer que, lorsque Jésus est frappé de verges, et couvert de crachats, il n'a pas les vêtements qui lui appartiennent, mais ceux dont il s'est revêtu pour expier nos péchés; mais lorsqu'il est crucifié, et que cette scène de moqueries est passée, il reprend ses premiers vêtements et l'habillement qui lui est propre, et aussitôt les éléments se troublent et la créature rend témoignage au Créateur. — Orig. Il est dit du manteau qu'ils l'en dépouillèrent, tandis qu'aucun des évangélistes ne dit rien de semblable de la couronne d'épines, pour nous apprendre qu'il ne nous reste plus rien de nos anciennes épines, depuis que Jésus-Christ les a prises pour les placer sur sa tête vénérable.

S. Chrys. (*serm. sur la Pass.*) Or, le Seigneur ne voulut souffrir ni

(1) Cette citation ne se trouve ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, ni dans aucun autre auteur.

Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, et induerunt eum vestimentis ejus, et duxerunt eum ut crucifigerent. Exeuntes autem, invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem : hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus. Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus. Et dederunt ei vinum bibere cum felle mixtum. Et cum gustasset, noluit bibere.

Glossa. Postquam Evangelista commemoravit ea quæ ad illusionem Christi pertinent, nunc narrare incipit processum crucifixionis ipsius : unde dicitur : « Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, » etc. Aug. (*de Con. Evang.*, lib. iii, cap. 9.) Hoc autem in fine factum esse intelligitur, cum jam duceretur ad crucifigendum; postquam scilicet Pilatus tradidit eum Judæis.

Hier. Notandum autem quod quando flagellatur Jesus et conspuitur, non habet propria vestimenta, sed ea quæ propter peccata nostra sumpserat : cum crucifigitur et illusionis pompa præteriit, tunc pristinas vestes recipit, et proprium assumit ornatum; statimque elementa turbantur, et Creatori dat testimonium creatura. Orig. (*ut sup.*) Et de chlamyde quidem scriptum est quoniam denuo expoliaverunt eum : de corona autem spinea nihil tale evangelistæ scripserunt; ut jam non sint spinæ nostræ antiquæ, postquam semel eas a nobis abstulit Jesus super venerabile caput suum.

Chrys. (*in serm. de passione Do-*

dans l'intérieur d'une habitation, ni dans le temple juif, pour ne pas vous laisser croire qu'il n'était mort que pour ce peuple; mais c'est en dehors de la ville et au delà des murs qu'il est crucifié, pour vous apprendre qu'il offre en sacrifice universel la victime de toute la terre, et qui doit purifier tout le genre humain. C'est ce que l'Evangéliste veut exprimer en ajoutant : « Comme ils sortaient de la ville, ils trouvèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de Jésus. » — S. Jér. Il ne faut pas croire que le récit de saint Jean est ici contraire à celui de saint Mathieu, parce que saint Jean raconte que Jésus, sortant du prétoire, porta lui-même sa croix, tandis que, d'après saint Mathieu, ils rencontrèrent un homme de Cyrène, qu'ils contraignirent de porter la croix de Jésus; mais il faut entendre qu'en sortant du prétoire, Jésus porta lui-même sa croix, et qu'ayant ensuite rencontré Simon, les soldats le contraignirent de partager ce fardeau avec Jésus. — Orig. Ou bien, c'est en sortant qu'ils contraignirent Simon (1), et c'est en approchant du lieu du crucifiement qu'ils chargèrent Jésus de la croix, pour qu'il la portât lui-même jusqu'au lieu de son supplice. Or, ce n'est point par hasard que Simon fut ainsi contraint; mais, par une disposition particulière de Dieu, il fut amené à ce point d'être trouvé digne de voir son nom écrit dans les saints Evangiles, et d'être associé au précieux fardeau de la croix de Jésus-Christ. Ce n'était pas seulement le Sauveur qui devait porter sa croix, nous devions aussi la porter nous-mêmes, en obéissant à cette salutaire contrainte (2), et cependant nous ne pou-

(1) Le récit de saint Jean : « Il sortit en portant sa croix, » etc., (xix, 17) conserve ainsi toute sa vérité.

(2) Le nom *angari* était donné en Perse aux messagers royaux qui pouvaient obliger le premier venu à leur prêter main forte pour remplir la mission dont ils étaient chargés au nom du roi. C'est de ce nom qu'est venu le mot *angariæ*, appliqué à toute espèce de ministère.

---

mini.) Non autem voluit Dominus pati sub tecto, non in templo judaico, ne putares pro illa tantum plebe oblatum; et ideo extra civitatem, foras muros, ut scias sacrificium esse commune, quod totius terræ est oblatio, quod communis est purificatio : et hoc signatur, cum dicitur : « Exeuntes autem invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem : hunc angariaverunt ut tolleret crucem. » Hier. Ne quis autem putet huic loco evangelistæ Joannis historiam esse contrariam (ille enim dicit exeuntem Dominum de prætorio portasse crucem suam; Matthæus autem refert quod invenerunt hominem Cyrenæum, cui imposuerunt crucem Jesu), sed hoc intelligendum est, quod egrediens de prætorio Jesus, ipse portaverit crucem suam; postea obviam habuerunt Simonem, cui portandam crucem imposuerunt. Orig. (*ut sup.*) Aut egressi quidem angariaverunt Simonem; appropinquantes autem ad locum in quo eum fuerant suspensuri, imposuerunt crucem et ipsi, ut ipse eam portaret. Non fortuito autem angariatus est Simon, sed secundum dispositionem Dei ductus est ad hoc, ut evangelica Scriptura dignus inveniretur et ministerio crucis Christi. Non solum autem Salvatorem conveniebat accipere crucem suam, sed et nos conveniebat eam portare, salutarem nobis angariam adimplentes; nec tamen sic profecisset nobis

vions retirer, en la portant, un avantage égal à celui que Jésus nous procure en la portant lui-même.

S. Jér. Dans le sens mystique, nous voyons ici les nations se charger de la croix, et l'obéissance de l'étranger porter l'ignominie du Sauveur. — S. Hil. (*can.* 33.) Le Juif était indigne de porter la croix, et il était réservé à la foi des nations de prendre la croix et de compatir aux souffrances du divin crucifié. — Remi. Ce Simon n'était pas de Jérusalem, mais il était étranger et voyageur ; il était de Cyrène, qui est une ville de Lybie. Or, le nom de Simon veut dire *obéissant*, et celui de cyrénéen, *héritier*, et il est une belle figure du peuple des Gentils, qui était étranger aux alliances et aux testaments de Dieu, mais qui est devenu, par sa foi, le concitoyen des saints, et l'héritier de la maison de Dieu. — S. Grég. (*hom.* 32.) Ou bien, dans un autre sens, Simon, qui porte la croix du Seigneur, parce qu'il y est contraint, est la figure de ceux qui sont à la fois mortifiés et pleins d'orgueil; ils affligent leur chair par les privations extérieures, mais n'ont aucun souci du fruit intérieur de la mortification. C'est ainsi que Simon porte la croix, mais sans mourir sur la croix, et il représente les chrétiens mortifiés et superbes, qui châtient leur corps par les œuvres de la mortification, mais qui vivent encore au monde par le désir de la vaine gloire.

« Et ils arrivèrent au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire le lieu du Calvaire. » — Rab. Golgotha est un nom syriaque, qui signifie *Calvaire*. — S. Jér. J'ai entendu donner cette explication que le Calvaire était le lieu de la sépulture d'Adam, et que ce lieu avait reçu le nom de Calvaire, parce que la tête du premier homme s'y trouvait ensevelie. C'est une interprétation qui peut obtenir de la vogue et flatte

---

eam accipere, sicut cum ipse eam accepit.

Hier. Mystice autem crucem suscipiunt nationes, et peregrinus obediens portat ignominiam Salvatoris. Hilar. (*Cant.* 33 *in Matth.*) Indignus enim Judæus erat Christi crucem ferre, quia fidei gentium erat relictum crucem accipere et compati. Remig. Iste enim Simon non erat Hierosolymita, sed peregrinus et advena, scilicet Cyrenæus : Cyrene enim civitas est Lybiæ. Interpretatur autem Simon *obediens ;* Cyrenæus, *hæres :* unde pulchre per eum designatur populus gentium qui peregrinus erat testamentorum Dei; sed credendo factus est civis sanctorum, et domesticus hæres Dei. Greg. (*in homil.* 32, *in Evang.*) Vel aliter : per Simonem, qui crucem dominicam in angaria portat, designantur abstinentes et arrogantes; quia per abstinentiam quidem carnem afficiunt, sed fructum abstinentiæ interius non requirunt : unde idem Simon crucem portat, sed non moritur; quia abstinentes et arrogantes per abstinentiam quidem corpus afficiunt sed per desiderium gloriæ mundo vivunt.

Sequitur : « Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus. » Rab. Golgotha enim Syrum nomen est, et interpretatur *Calvaria.* Hier. Audivi quemdam exposuisse Calvariæ locum, in quo sepultus est Adam; et ideo sic appellatum, quia ibi antiqui hominis sit conditum caput. Favorabilis

agréablement l'esprit du peuple, mais qui n'est pas fondée, car en dehors de la ville, et au delà des portes, se trouve le lieu où l'on tranche la tête aux condamnés, et c'est de là que lui est venue le nom de *Calvaire*, ou lieu des décapités (1). Or Jésus fut crucifié en ce lieu, pour ériger l'étendard du martyre dans l'endroit même où les condamnés souffraient le dernier supplice. Quant au premier homme, il fut enterré, comme nous le lisons dans le livre de Josué (xiv, 15), près d'Hébron et d'Arbé. — S. Hil. (*can.* 33.) Le lieu du crucifiement fut choisi de manière que, placé au milieu de la terre, il se présentât également à tous les peuples de la terre, pour leur donner la connaissance de Dieu.

« Et ils lui donnèrent à boire du vin mêlé avec du fiel. — S. Aug. (*De l'harm. des Evang.*, iii, 11.) Saint Marc dit : « Ils lui donnaient à boire du vin mêlé avec de la myrrhe. » Saint Mathieu se sert du mot fiel, pour exprimer l'amertume de ce vin, car le vin mêlé à la myrrhe est fort amer. Il n'est pas impossible non plus que ce fut le fiel et la myrrhe réunis qui rendirent ce vin fort amer. — S. Jér. C'est la vigne amère qui produit le vin amer, dont ils abreuvent le Seigneur Jésus, pour accomplir cette prophétie : « Ils ont mêlé le fiel à ma nourriture » (*Ps.* lxviii), et ces autres paroles de Dieu à Jérusalem : « Je vous ai plantée comme une vigne où je n'avais mis que de bon plants (2), et comment, vigne étrangère, vous êtes-vous changée en amertume? » (*Jérém.*, ii) (3) : « Et, lorsqu'il en eût goûté, il ne voulut pas en boire. » Saint Marc dit : « Il n'en prit point, » c'est-à-dire :

(1) Cependant cette tradition, que repousse ici le saint docteur, est adoptée par un grand nombre d'autres Pères, et c'est celle vers laquelle Baronius penche le plus dans ses Annales (tome I, an. 341, n. 10.)

(2) Ἀληθινήν, d'après les Septante; la Vulgate traduit : *vineam electam, vigne choisie;* mais elle ajoute : *tout vrai plant.*

(3) On lit dans la Vulgate : *un plant bâtard.*

---

interpretatio, et mulcens aurem populi, nec tamen vera : extra urbem etenim et foris portam loca sunt in quibus truncantur capita damnatorum, et *Calvariæ* (id est, *decollatorum*) sumpsere nomen. Propterea autem ibi crucifixus est Jesus, ut ubi prius erat area damnatorum, ibi erigerentur vexilla martyrii. Adam vero sepultum juxta Ebron et Arbeæ, in Jesu, filii Nave, volumine legimus (*id est, Josue* 14, vers. 15.) Hilar. (*Can.* 33, *ut sup.*) Locus autem crucis talis est, ut positus in medio terræ ad capescendam Dei cognitionem universis gentibus esset æqualis.

Sequitur : « Et dederunt ei bibere vinum cum felle mixtum. » Aug. (*de Con. Evang.*, lib. iii, cap. 11.) Hoc Marcus ita narrat : « Et dabant ei bibere myrrhatum vinum : » fel quippe pro amaritudine Matthæus posuit (myrrhatum enim vinum amarissimum est), quanquam fieri possit, ut et fel et myrrha vinum amarissimum redderent. Hier. Amara vitis amarum vinum facit, quo potant Dominum Jesum; ut impleatur quod scriptum est (*Psal.* 68) : « Dederunt in cibum meum fel; » et Deus loquitur ad Hierusalem (*Hier.*, 2) : « Ego te plantavi vineam veram, quomodo facta est in amaritudinem vitis aliena? » Sequitur : « Et cum gustasset, noluit bibere. » Aug. (*de Con. Evang.*, lib. iii, cap. 11.) Quod autem Marcus ait : « Et

Il n'en prit point pour le boire ; il en goûta seulement, comme le rapporte saint Matthieu, et cette expression : « Il ne voulut pas le boire, » est la même que celle de saint Marc : « Il n'en prit point, » excepté que cet Evangéliste passe sous silence que le Sauveur en a goûté. Après l'avoir goûté, il ne veut pas en boire, pour nous apprendre qu'il a goûté pour nous l'amertume de la mort, mais qu'il est ressuscité le troisième jour. — S. Hil. (*can.* 33.) Ou bien, il a refusé de boire ce vin mêlé de fiel, parce que l'amertume des péchés ne doit point se mêler à l'incorruptibilité de la gloire éternelle.

℣. 35-38. — *Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagèrent entre eux ses vêtements en les jetant au sort, afin que cette parole du prophète fût accomplie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ont jeté ma robe au sort. Et s'étant assis, ils le gardaient. Ils mirent aussi au-dessus de sa tête le sujet de sa condamnation, écrit en ces termes :* Celui-ci est Jésus, le roi des Juifs. *En même temps on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche.*

La Glose (1). L'Evangéliste vient de nous raconter comment Jésus-Christ fut conduit au lieu de son crucifiement ; il poursuit le récit de sa douloureuse passion, et nous décrit son genre de mort : « Après qu'ils l'eurent crucifié, » etc. — S. Aug. (*Livre des* 83 *Quest.*, *quest.* 25.) La sagessse de Dieu s'est revêtue de notre humanité, pour nous donner l'exemple d'une vie irréprochable. Or, un homme d'une vie irrépréhensible ne doit pas redouter ce qui n'est pas à craindre. Il y a cependant des hommes qui, sans craindre la mort elle-même, redoutent certain genre de mort. Il a donc été nécessaire de leur mon-

(1) Cette citation ne se trouve point dans la Glose actuelle.

non accepit, » intelligitur, « non accepit ut biberet : » gustavit autem, sicut Matthæus testis est : et quod idem Matthæus ait : « Noluit bibere, » hoc Marcus dixit, « non accepit : » tacuit etiam quod gustavit. Quod autem quod gustasset, noluit bibere, hoc indicat quod gustaverit quidem pro nobis mortis amaritudinem, sed tertia die resurrexit. Hilar. (*Cant.* 33 *ut sup.*) Vel ideo oblatum vinum felle admixtum bibere recusavit : non enim æternæ gloriæ incorruptioni peccatorum amaritudo miscetur.

Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus sortem mittentes, ut impleretur quod dictum est per Prophetam, dicentem : « Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. » Et sedentes servabant eum. Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam : Hic est Jesus Rex Judæorum. Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones, unus a dextris, et unus a sinistris.

Glossa. Præmisso quomodo Christus ad locum passionis est ductus, his Evangelista ipsam passionem prosequitur, genus mortis exponens cum dicit : « Postquam autem crucifixerunt eum. » Aug. (*in lib.* 83, *Quæst.*, quæst. 25.) Sapientia quidem Dei hominem ad exemplum quo recte viveremus suscepit : pertinet autem ad vitam rectam ea quæ non sunt metuenda, non metuere. Sunt autem homines qui quamvis mortem ipsam non timeant, genus tamen mortis horrescunt : ut ergo nullum mortis ge-

trer, par l'exemple de cet homme-Dieu, qu'il n'y a aucun genre de mort redoutable pour un homme juste et vertueux, car la mort sur la croix était de toutes les morts la plus horrible et la plus effroyable. — S. Aug. (*serm. sur la Pass.*) (1) Que votre sainteté considère, mes frères, quelle a été la grande puissance de la croix. Adam n'a tenu aucun cas du commandement de Dieu, en mangeant du fruit de l'arbre; mais tout ce qu'Adam a perdu, Jésus-Christ l'a retrouvé sur la croix. Une arche de bois a sauvé le genre humain des eaux du déluge; Moïse a divisé les eaux de la mer avec sa verge devant les Hébreux qui sortaient de l'Egypte, et, avec cette même verge, il terrassa Pharaon et délivra le peuple de Dieu. Moïse jeta encore du bois dans l'eau et changea ainsi son amertume en douceur; c'est encore en frappant avec une verge de bois le rocher spirituel et figuratif qu'il en fit jaillir une eau salutaire, et, pour obtenir la défaite d'Amalech, c'est autour de la verge que Moïse étend les bras. Enfin, la loi de Dieu est confiée à l'arche d'alliance qui est de bois, et c'est par toutes ces figures que nous arrivons, comme par autant de degrés, jusqu'au bois de la croix. — S. Chrys. (*hom. sur la croix et le bon larron.*) Jésus-Christ a voulu souffrir sur un arbre élevé, entre le ciel et la terre, comme pour purifier la nature de l'air; mais la terre elle-même éprouvait un bienfait semblable, purifiée qu'elle était par le sang qui découlait du côté du Sauveur.

La Glose. (2). L'arbre de la croix peut aussi représenter l'Eglise répandue dans les quatre parties du monde. — Rab. Ou bien, dans le sens moral, la largeur de la croix signifie la joie qui accompagne

(1) On ne trouve pas ce passage à l'endroit indiqué, mais on trouve quelque chose de semblable dans le sermon pour la 3e férie après le 4e dimanche de Carême.

(2) Ou plutôt dans saint Anselme et dans Raban.

---

nus recte viventi homini metuendum esset, illius hominis cruce ostendendum fuit : nihil enim erat inter omnia genera mortis illo genere execrabilius et formidabilius. Aug. (*in serm. de Pas.*) Quantum autem valeat virtus crucis, advertat sanctitas vestra. Contempsit Adam præceptum, accipiens ex arbore pomum : sed quidquid Adam perdidit, Christus in cruce invenit : de diluvio aquarum humanum genus arca lignea liberavit; de Ægypto Dei populo recedente, Moyses mare virga divisit, Pharaonem prostravit, et populum Dei redemit : idem Moyses lignum in aquam misit, et amarum aquam in dulcedinem commutavit; ex lignea virga de spirituali petra salutaris unda profertur; et ut Amalech vinceretur, circa virgam Moyses expansis manibus extenditur, et lex Dei arcæ testamenti creditur ligneæ, ut his omnibus ad lignum crucis quasi per gradus quosdam veniatur. Chrys. (*in serm. de Pass. sive in homil. de cruce et latrone ut sup.*) Ideo et in excelso ligno, non sub tecto passus est, ut etiam ipsius aeris natura mundetur; sed et terra simile beneficium sentiebat, decurrentis de latere sanguinis stillatione mundata.

Glossa. Lignum etiam crucis significare videtur Ecclesiam in quatuor mundi partibus diffusam. Rab. Vel secundum moralem sensum, crux per

les bonnes œuvres, car la tristesse resserre le cœur ; la largeur de la croix, c'est la barre transversale où les mains de Jésus sont clouées, et, par les mains, il faut entendre les œuvres. Le haut de la croix, où la tête repose, représente l'attente de la récompense que nous réserve la justice sublime de Dieu. La longueur de la croix, sur laquelle le reste du corps est étendu, figure la patience, et de là vient qu'on dit de ceux qui sont patients, qu'ils ont de la longanimité. La partie de la croix qui s'enfonce dans la terre est le symbole des profondeurs que renferme ce mystère.

S. Hil. C'est ainsi que, sur le bois de la croix, nous voyons suspendu la vie et le salut de tous les hommes. « Après qu'ils l'eurent crucifié, » etc. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, iii, 12.) Saint Mathieu raconte sommairement la scène du crucifiement ; saint Jean entre dans de plus grands détails : « Les soldats, dit-il, après l'avoir crucifié, prirent ses vêtements et en firent quatre parts, une pour chaque soldat ; » ils prirent aussi sa tunique ; or cette tunique était sans couture.

S. Chrys. (*hom.* 87.) Considérez quelle grande humiliation pour Jésus-Christ. Ils le traitent à l'égal du plus vil scélérat, tandis qu'ils ne font rien de semblable à l'égard des voleurs (1), car on ne partageait les vêtements que des criminels de la condition la plus vile et la plus abjecte, et qui ne possédaient rien autre chose. — S. Jér. Or, cette circonstance avait été prédite par le Roi-prophète, et c'est pour cela que l'Evangéliste ajoute : « Afin que cette parole de l'Ecriture fût ac-

(1) Il serait plus naturel de lire dans le texte latin *in latrones*, d'après le grec εἰς τοὺς λῃστὰς au lieu de *in latronibus,* puisqu'il y a précédemment *in Christum.*

---

suam latitudinem significat hilaritatem operantis, quia tristitia angustias facit : latitudo enim crucis est in transverso ligno ubi figuntur manus ; per manus autem opera intelligimus ; per altitudinem autem crucis cui caput adjungitur significatur expectatio retributionis de sublimi justitia Dei ; longitudo autem qua totum corpus extenditur, tolerantiam designat, unde longanimes dicuntur qui tolerant ; profundum autem quod terræ infixum est, secretum sacramenti præfigurat.

Hilar. Sic ergo in ligno vitæ cunctorum salus et vita suspenditur. Unde dicitur : « Postquam autem crucifixerunt eum, » etc. Aug. (*de Con. Evang.*, lib. iii, cap. 12.) Hoc breviter a Matthæo dictum est : Joannes autem distinctius explicat quemadmodum gestum sit : « Milites (inquit) cum crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus, et fecerunt quatuor partes : unicuique militi partem et tunicam : erat autem tunica inconsutilis. »

Chrys. (*in homil.* 88 *ut sup.*) Notandum ergo quod non parva hæc abjectio Christi erat. Quasi enim circa deshonoratum et omnium vilissimum in Christum hoc agebant ; in latronibus autem nihil tale operati sunt : dividere enim vestimenta, in condemnatis valde vilibus et abjectis fit, et nihil aliud habentibus. Hier. Hoc autem quod circa Christum gestum est, in psalmo fuerat prophetatum (*Psal.* 21), et ideo sequitur : « Ut adimpleretur quod dictum est per prophetam, dicentem : Diviserunt sibi

complie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont tiré ma robe au sort. » (*Ps.* XXI.) « Et s'étant assis, ils le gardaient, » c'est-à-dire les soldats. Le soin que prirent les soldats et les prêtres de garder Jésus nous a grandement servi, en rendant plus certaine et plus évidente la puissance de sa résurrection : « Et ils mirent au-dessus de sa tête le sujet de sa condamnation écrit en ces termes : Celui-ci est Jésus, le roi des Juifs. » Je ne puis assez admirer ce fait vraiment extraordinaire, qu'après avoir acheté des faux témoins, et cherché à soulever de toute manière, contre Jésus-Christ, ce peuple infortuné, ils n'aient pu trouver d'autre cause de sa mort, si ce n'est qu'il était le roi des Juifs. Peut-être aussi mirent-ils cette inscription par dérision et pour se moquer de lui. — REMI. C'est par l'effet d'un conseil tout divin que cette inscription fut placée au-dessus de la tête de Jésus, afin que les Juifs fussent forcés de reconnaître que, même en le mettant à mort, ils n'avaient pu faire qu'il ne fût pas leur roi, car, loin de perdre sa royauté, il l'a bien plutôt consolidée par la mort ignominieuse de la croix. — ORIG. Le grand prêtre devait, d'après le texte de la loi, porter écrit sur son front le saint nom de Dieu (*Exod.*, XXVIII, 36) ; mais le véritable prince des prêtres et le vrai roi Jésus porte écrit au haut de sa croix : « Celui-ci est le roi des Juifs. » En montant vers son Père, au lieu des lettres dont se compose ce nom, et du nom qui lui est donné, il a son Père lui-même. — RAB. Comme il est tout à la fois prêtre et roi, en même temps qu'il offre sur l'autel de la croix sa chair comme victime, l'inscription de cette croix établit sa dignité royale. Cette inscription n'est pas placée au bas, mais au haut de la croix, car, quoique l'infirmité de la chair du Sauveur souffrait sur la croix, l'éclat de la majesté royale ne laissait pas de briller

---

vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. » Sequitur : « Et sedentes servabant eum ; » scilicet milites. Diligentia militum et sacerdotum nobis profuit, ut major et apertior resurgentis virtus appareat. Sequitur : « Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam, » hic est Jesus « Rex Judæorum. » Non possum autem digne admirari pro rei magnitudine, quod emptis falsis testibus, et ad seditionem clamoremque infelici populo concitato, nullam aliam invenerunt causam interfectionis ejus nisi quod Rex Judæorum esset ; et illi forsitan illudentes ridentesque hoc fecerunt. REMIG. Divinitus autem procuratum fuit ut talis titulus super caput ejus poneretur; ut per hoc Judæi agnoscerent quoniam nec etiam occidendo facere potuerunt ut eum Regem non haberent : per mortis enim patibulum non amisit imperium, sed potius corroboravit. ORIG. (*ut sup.*) Et princeps quidem sacerdotum, secundum litteram legis, portabat in capite suo sanctificationem Domini scriptam : verus autem princeps sacerdotum et rex Jesus in cruce quidem habet scriptum : « Hic est Rex Judæorum. » Ascendens autem ad Patrem, pro litteris et pro nomine quo nominatur habet ipsum Patrem. RABA. Quia enim rex simul et sacerdos est, cum suæ carnis hostiam in altari crucis offerret, regis quoque dignitatem titulus prætendit; qui non infra, sed supra crucem ponitur, quia licet in cruce pro nobis hominis infirmitate dolebat, super crucem tamen Regis majestate fulgebat;

au-dessus de la croix, et loin de la lui faire perdre, sa croix l'affermit d'une manière plus parfaite.

« En même temps, on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. » — S. Jér. De même que Jésus s'est rendu malédiction pour nous sur la croix, il consent à être crucifié comme un criminel entre deux criminels. — S. Léon. (*serm. 4 sur la Pass.*) Deux voleurs sont crucifiés, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, pour nous montrer dans ces supplices figuratifs le discernement et la séparation que Jésus-Christ doit faire de tous les hommes au jugement dernier. La passion de Jésus-Christ renferme donc le mystère de notre salut, et la puissance du Rédempteur s'est fait un degré, pour monter dans la gloire, de cet instrument, que l'iniquité des Juifs avait préparé pour son supplice. — S. Hil. (*can.* 33.) Ou bien, dans un autre sens, les deux larrons qui sont crucifiés, l'un à sa gauche, l'autre à sa droite, figurent que l'universalité des hommes est appelée à profiter du bienfait de la passion du Sauveur ; mais, comme la différence qui existe entre les fidèles et les infidèles établit entre eux une séparation marquée par la gauche et par la droite, l'un des deux placé à la droite de Jésus est sauvé par la justification qui vient de la foi. — Remi. Ou bien, ces deux voleurs représentent tous ceux qui embrassent la pratique sévère d'une vie mortifiée (1), ceux qui entrent dans cette vie par le seul désir de plaire à Dieu sont figurés par le voleur qui est crucifié à droite ; et ceux qui n'agissent que pour obtenir la gloire qui vient des hommes, ou pour un autre motif aussi peu digne, le voleur qui est crucifié à gauche.

(1) Il ne faut point chercher ici un rapprochement parfait quant aux personnes qui sont comparées à ces deux voleurs, ou quant à la cause de leurs souffrances et à la manière dont ils les supportent, etc.

---

quam per crucem non perdidit, sed potius confirmavit.

Sequitur : « Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones, unus a dextris, et unus a sinistris. » Hier. Sicut enim pro nobis maledictum crucis factus est Christus (*ad Gal.*, 3), sic pro omnium salute inter noxios quasi noxius crucifigitur. Leo Papa (*in serm. de Pass. Dom.*, serm. 4.) Duo autem latrones (unus ad dexteram et alter ad sinistram) crucifiguntur, ut in ipsa patibuli specie monstraretur illa quæ in judicio ipsius omnium hominum est facienda discretio. Passio igitur Christi salutis nostræ continet sacramentum ; et de instrumento quod iniquitas Judæorum paravit ad pœnam, potentia Redemptoris gradum fecit ad gloriam. Hilar. (*Can.* 33 *ut sup.*) Vel aliter : duo latrones lævæ ac dextræ affiguntur, omnem humani generis universitatem vocari ad sacramentum passionis Domini ostendentes : sed quia per diversitatem fidelium, ac infidelium, fit omnium secundum dextram sinistramque divisio, unus ex duobus ad dexteram ejus situs, fidei justificatione salvatur. Remig. Vel per istos duos latrones designantur omnes qui arctioris vitæ continentiam apprehendunt : quicunque enim sola intentione placendi Deo hoc faciunt, designantur per illum qui a dextris Dei crucifixus est : qui vero pro appetitu humanæ laudis, vel aliqua minus digna intentione, designantur per illum qui a sinistris crucifixus est.

ŷ. 39-44. — *Or, les passants le blasphémaient en branlant la tête et en disant : Toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, que ne te sauves-tu toi-même? Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. Les princes des prêtres se moquaient aussi de lui, avec les scribes et les anciens, en disant : Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même. S'il est le roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui. Il met sa confiance en Dieu; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant, puisqu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu. Les voleurs qui étaient crucifiés avec lui, lui adressaient aussi les mêmes reproches.*

S. Chrys. (*hom.* 87.) Les ennemis du Sauveur ne se contentent pas de le dépouiller de ses vêtements et de le crucifier, ils vont plus loin, et, en le voyant attaché à la croix, ils osent encore le couvrir d'outrages. « Or, les passants le blasphémaient en branlant la tête, » etc. — S. Jér. Ils le blasphémaient, parce qu'ils marchaient en dehors de la voie, et qu'ils ne voulaient pas entrer dans le véritable chemin des Ecritures; ils branlaient la tête, parce que leurs pieds chancelaient depuis longtemps et ne s'appuyaient plus sur la pierre (1). Le peuple insensé se joint à eux pour l'insulter, en répétant les inventions des faux témoins : « Et ils lui disaient : Vah ! Toi qui détruit le temple de Dieu, » etc. — Remi. Vah ! est une interjection qui exprime l'insulte et la moquerie. — S. Hil. (*can.* 33.) Quel pardon pourront-ils espérer lorsqu'après trois jours ils verront le temple de Dieu rebâti dans la résurrection du Sauveur. — S. Chrys. (*hom.* 87.) Ils semblent même vouloir rabaisser ses anciens miracles : « Que ne te sauves-tu toi-

(1) Allusion à ces paroles du Psaume 72, v. 2 : « Mes pieds ont été presqu'ébranlés, » etc. quoique dans un autre sens, et pour le second membre de la phrase à ces autres du Psaume 39, ŷ. 3 : « Et il a établi mes pieds sur la pierre, » etc.

Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua, et dicentes! Vah qui destruis templum Dei, et in triduo illud reædificas : salva temetipsum : si Filius Dei es, descende de cruce. Similiter et principes sacerdotum illudentes cum scribis et senioribus, dicebant : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere. Si rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei. Confidit in Deo, liberet nunc eum si vult : dixit enim, quia Filius Dei sum. Idipsum autem et latrones qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.

Chrys. (*in hom.* 88, *ut sup.*) Cum Christum denudassent et crucifixissent, ultra procedunt, et in cruce videntes affixum, exprobrant ei : unde dicitur : « Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua, » etc. Hier. Blasphemabant quidem, quia prætergrediebantur viam, et in vero itinere Scripturarum ambulare nolebant ; movebant autem capita sua, quia jam ante moverant pedes, et non stabant supra petram. Idipsum autem insultans dicit fatuus populus quod falsi testes confinxerant : unde sequitur : « Et dicentes : Vah qui destruis templum Dei, » etc. Remig. *Vah* interjectio est insultantis sive irridentis. Hilar. (*Can.* 33, *ut sup.*) Quid ergo veniæ erit cum post triduum reædificatum templum Dei in corporis resurrectione cernetur ? Chrys. (*in hom.* 88, *ut sup.*) Et quasi prioribus signis incipientes detrahere, subjungunt : « Salva temetipsum : si Filius

même? Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. » — S. Chrys. (*hom.* 87.) Mais, au contraire, c'est justement parce qu'il est le Fils de Dieu qu'il ne descend pas de la croix, car il n'est venu sur la terre qu'afin d'être crucifié pour notre salut.

« Les princes des prêtres se moquaient aussi de lui en disant : Il a sauvé les autres, » etc. — S. Jér. Les scribes et les pharisiens sont forcés de confesser qu'il a sauvé les autres. Vous êtes donc condamnés par vos propres paroles, car celui qui a sauvé les autres pourrait se sauver lui-même s'il le voulait. — Suite. « S'il est roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui. » — S. Chrys. (*serm. sur la Pass.*) Ecoutez cette voix des enfants, quelle fidèle imitation de celle du Père. Le démon disait : « Jettes-toi en bas, si tu es le Fils de Dieu, » et les Juifs : « Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. » — S. Léon. (*serm. sur la Pass.*) A quelle source d'erreurs, ô Juifs, avez-vous puisé ces blasphèmes empoisonnés? Quel maître vous a enseigné, quelle doctrine vous a persuadé que vous ne deviez reconnaître pour roi d'Israël et pour Fils de Dieu que celui qui ne permettrait pas qu'on le crucifie, ou qui détacherait son corps des clous qui perçaient ses pieds et ses mains sur la croix? Ce n'est pas ce que vous ont annoncé les oracles prophétiques, car vous y avez vraiment lu : « Je n'ai point détourné mon visage des crachats ignominieux, (1) » et encore : « Ils ont percé mes pieds et mes mains, et ils ont compté tous mes os. » (*Ps.* xxi.) Est-ce que vous avez lu quelque part : Le Seigneur est descendu de la croix? N'avez-vous pas lu au contraire :

(1) D'après la version des Septante, car la Vulgate traduit : « Je n'ai pas détourné ma face de ceux qui me couvraient d'injures et de crachats. »

Dei es, descende de cruce. » Chrys. (*in serm. de Pass. id est, in hom. de cruce et latrone.*) Sed e contrario quia Filius Dei est, ideo non descendit de cruce : nam ideo venit, ut crucifigeretur pro nobis.

Sequitur : « Similiter et principes sacerdotum illudentes dicebant : Alios salvos fecit, » etc. Hier. Etiam nolentes scribæ et pharisæi confitentur quod alios salvos fecit. Itaque vestra vos condemnat sententia : qui enim alios salvos fecit, utique (si vellet) seipsum salvare poterat. Sequitur : « Si Rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei. » Chrys. (*in serm. de Passione Domini.*) Considera autem nunc vocem filiorum diaboli, quomodo imitantur vocem paternam : diabolus enim dicebat (*Matth.* 4) : « Mitte te deorsum, si Filius Dei es; » et Judæi dicunt : « Si Filius Dei es, descende de cruce. » Leo Papa, (*in Serm. de Pass.* serm. 4.) De quo erroris fonte Judæi talium blasphemiarum venena potastis? Quis vobis magister tradidit? quæ doctrina persuasit, quod illum « Regem Israel, » illum « Dei Filium » credere deberetis, qui se aut crucifigi non sineret, aut a confixione clavorum liberum corpus excuteret? Non hoc vobis legis mysteria aut prophetarum ora cecinerunt : sed illud vere legistis (*Isai.* 50) : « Faciem meam non averti a confusione sputorum; » et iterum (*Psal.* 21) : « Foderunt manus meas et pedes meos, dinumeraverunt omnia ossa mea. » Nunquid legistis : « Dominus descendit de cruce? » sed legistis (*Psal.*

« C'est par le bois que le Seigneur a régné ? » — Rab. S'il eût cédé à cette injurieuse invitation, il ne nous eût pas fait voir toute l'étendue de sa patience ; mais il attendit quelque temps, supporta toutes ces railleries, et, après avoir refusé de descendre de la croix, il sortit du tombeau glorieusement ressuscité. — S. Jér. Ils ajoutent : « Et nous croirons en lui, » promesse pleine de mensonge, car qui exige plus de puissance, de descendre vivant de la croix, ou de s'arracher aux bras de la mort dans le tombeau ? Or, il est ressuscité et vous n'avez pas cru en lui ; donc, s'il descendait de la croix, vous ne croiriez pas davantage. Mais, en tenant ce langage, ils obéirent à l'inspiration des démons, car, aussitôt que le Seigneur fut crucifié, ils éprouvèrent la vertu de sa croix ; ils comprirent que leur puissance était brisée, et ils font tous leurs efforts pour que le Sauveur descende de la croix. Mais Notre-Seigneur, qui connaissait les ruses de ses ennemis, reste attaché sur la croix, pour détruire la puissance du démon. « Il met sa confiance en Dieu ; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant. » — S. Chrys. (*hom.* 87.) O hommes profondément corrompus (1*), est-ce que les prophètes et les justes avaient cessé d'être prophètes et justes, parce que Dieu ne les a pas délivrés du danger ? Or, si les épreuves et les souffrances, que vous avez accumulées sur leur tête, n'ont pu en rien obscurcir leur gloire, combien moins les souffrances de cet homme devaient-elles vous scandaliser, car toutes ses paroles tendaient à éloigner ces doutes de votre esprit. « Il a dit : Je suis le Fils de Dieu. » Ils veulent persuader par là qu'il a été condamné pour avoir voulu séduire et tromper, et comme un homme plein d'orgueil qui se glorifie dans ses vaines prétentions. Or, non-seulement les Juifs et les sol-

(1*) Μιαροὶ καὶ παμμίαροὶ. — Saint Chrysostome est plus explicite et nous avons dû traduire d'après le texte : Τί δὲ οἱ προφῆται οὐκ ἦσαν προφῆται οὐδὲ οἱ δίκαιοι δίκαιοι.

---

98) : « Dominus regnavit a ligno. » Rab. Si autem tunc de cruce surgeret insultantibus cedens, virtutem nobis patientiæ non demonstraret; sed expectavit paululum, irrisionem sustinuit; et qui de cruce surgere noluit, de sepulcro resurrexit. Hier. Fraudulenta autem est promissio, cum addunt : « Et credimus ei. » Quid enim plus est, de cruce adhuc viventem descendere, an de sepulcro mortuum resurgere ? Resurrexit, et non credidistis : ergo etiam si de cruce descenderet, non crederetis. Sed mihi videntur hoc dæmones immittere : statim enim ut crucifixus est Dominus, senserunt virtutem crucis, et intellexerunt fractas vires suas esse ; et hoc agunt, ut de cruce descendat. Sed Dominus sciens adversariorum insidias, permanet in patibulo, ut diabolum destruat. Sequitur : « Confidit in Deo, liberet eum nunc, si vult. » Chrys. (*in homil.* 87, *ut sup.*) O inquinati valde ! nunquid prophetæ et justi non erant, quia eos non eripuit a periculis Deus ? Si autem illorum gloriæ non obfuit, quod eis pericula induxistis, multo magis in isto non oportebat vos scandalizari per ea quæ patitur, quia semper per ea quæ dixit, hanc vestram removit suspicionem. Sequitur : « Dixit enim, quia Filius Dei sum : » per quod ostendere volebant eum pati ob seductoris et erronei causam, et sicut superbum et vane gloriantem in his quæ dicebat. Sic ergo, non solum Judæi et milites de subtus eum

dats, qui étaient au bas de la croix, en faisaient l'objet de leurs risées, mais aussi, à ses côtés, les voleurs qui étaient crucifiés avec lui : « Les voleurs qui étaient crucifiés avec lui lui faisaient les mêmes reproches. »

S. Aug. (*De l'harm. des Evang.*) Au premier abord, il semblerait que saint Luc est ici en contradiction avec saint Matthieu, puisqu'il rapporte que l'un des voleurs blasphémait contre Jésus, ce que l'autre reprochait à son compagnon. Mais il faut nous rappeler que saint Matthieu, abrégeant singulièrement son récit, a mis le pluriel pour le singulier, comme nous le voyons dans ce passage de l'Epître aux Hébreux : « Ils ont fermé la gueule des lions, » alors qu'il ne s'agissait que du seul Daniel (1). Quelle expression plus ordinaire que celle-ci : Ces rustres m'insultent, bien qu'on ne veuille parler que d'un seul? Il y aurait contradiction, si saint Matthieu avait dit que les deux voleurs outrageaient le Seigneur ; mais comme il dit simplement : « Les voleurs, » sans ajouter : les deux, il faut en conclure que, selon l'usage ordinaire, il s'est servi du pluriel pour le singulier. — S. Jér. Ou bien, on peut dire encore que tous deux commencèrent par blasphémer ; mais, qu'après avoir vu le soleil s'obscurcir, la terre trembler, les rochers se fendre ou se renverser, les ténèbres se répandre sur la terre, l'un d'eux crut en Jésus et racheta son incrédulité et ses premiers blasphèmes par la confession qu'il fit ensuite de la divinité du Sauveur.

S. Chrys. (*hom.* 87.) Et ne pensez pas que tout cela soit l'effet d'un arrangement concerté à l'avance, et que celui qui passait pour un

(1) On ne comprend pas trop pourquoi saint Augustin entend ce passage de Daniel, alors que l'Apôtre, dans cet endroit, ne parle pas de Daniel et paraît bien plutôt indiquer Samson et David, *Jug.*, XIV, et I *Rois*, XVII, quoiqu'on puisse dire aussi qu'il fait allusion à ce que fit Daniel dans la fosse aux lions. *Dan.*, XVI.

---

deridebant, sed et desuper latrones cum eo crucifixi : unde sequitur : « Idipsum autem et latrones qui crucifixi erant cum eo improperabant ei. »

Aug. (*de Con. Evang.*) Potest autem putari Lucas repugnare ei quod hic dicitur, quia dicit quod « unus de latronibus blasphemabat eum, quem alter increpabat ; » nisi intelligamus Matthæum breviter restringentem hunc locum, pluralem numerum pro singulari posuisse, sicut in epistola ad Hæbræos legimus pluraliter dictum (*Hebr.* 11) : « Clauserunt ora leonum, » cum solus Daniel significari intelligatur. Quid autem usitatius quam ut aliquis dicat : « Et rustici mihi insultant, » etiam si unus insultet? esset autem contrarium, si Matthæus dixisset ambos latrones convitiatos Domino; cum vero dictum est, *latrones*, nec additum est *ambo*, potuit unus usitato locutionis modo per pluralem numerum significari. Hier. Vel potest dici quod primum uterque simul blasphemaverit, deinde sole fugiente, terra commota, saxisque diruptis (vel dirutis) et ingruentibus tenebris, unus crediderit in Jesum, et priorem negationem sequenti confessione emendaverit.

Chrys. (*in homil.* 87, *ut sup.*) Ut enim non existimes ex quadam connniventia id gestum fuisse, neque latronem

voleur ne le fût pas en effet; les outrages dont il ne craint pas de couvrir Jésus-Christ prouvent que, jusque sur la croix, il avait les sentiments d'un voleur et d'un ennemi de Jésus-Christ, et cependant il fut changé en un seul instant. — S. Hil. (*can.* 33.) Ces deux voleurs, qui lui reprochent les humiliations de sa passion, sont un signe que la croix sera aussi un sujet de scandale pour tous les fidèles (1). — S. Jér. Ou bien, ces deux voleurs représentent les deux peuples, Juif et Gentil, qui, tous deux, ont d'abord blasphémé le Seigneur; mais ensuite l'un d'eux, effrayé par la multitude des miracles dont il était témoin, fit pénitence, et, jusqu'à ce jour, il reproche aux Juifs leurs blasphèmes. — Orig. Le larron qui a été sauvé est encore le symbole de ceux qui, après une vie pleine d'iniquités, ont embrassé la foi en Jésus-Christ.

℣. 45-50. — *Or, depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième, toute la terre fut couverte de ténèbres. Et sur la neuvième heure, Jésus jeta un grand cri en disant : Eli, Eli, lamma sabachtani; c'est-à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? Quelques-uns de ceux qui étaient présents l'ayant entendu crier de la sorte, disaient : Il appelle Elie. Et aussitôt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, et l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire. Les autres disaient : Attendez, voyons si Elie viendra le délivrer. Mais Jésus, jetant de nouveau un grand cri, rendit l'esprit.*

S. Chrys. (*serm. sur la passion.*) La créature ne pouvait supporter la vue des outrages faits au Créateur; aussi le soleil retira-t-il ses rayons pour ne pas être témoin des forfaits de ces impies : « Depuis la sixième heure, les ténèbres couvrirent toute la terre. » — Orig. Il

(1) Ce n'est pas dans le même sens que l'Apôtre dit que « la croix est un scandale pour les Juifs » (1 *Corinth.*, I, 23) qui insultent à la croix. Elle est aussi un scandale pour les fidèles, mais dans ce sens qu'ils sont surpris et étonnés d'une aussi grande humiliation.

---

fuisse qui latro videbatur, a contumelia ostendit tibi; quoniam etiam in cruce positus *latro* erat et *inimicus*; et repente transmutatus est. Hilar. (*Can.* 33, *ut sup.*) Quod autem latrones ambo conditionem ei passionis exprobrant, universis etiam fidelibus scandalum crucis futurum esse significat. Hier. Vel in duobus latronibus uterque populus (Gentilium et Judæorum) primo Dominum blasphemavit; postea signorum multitudine alter exterritus egit pœnitentiam, et usque hodie Judæos increpat blasphemantes. Orig. (*ut sup.*) Sed et latro qui salvatus est, potest esse mysterium eorum qui post multas iniquitates crediderunt in Christum.

A sexta autem hora tenebræ factæ sunt super universam terram, usque ad horam nonam. Et circa horam nonam clamavit Jesus voce magna, dicens : Eli Eli, lamma sabacthani? hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? Quidam autem illic stantes et audientes dicebant : Eliam vocat iste. Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere. Cæteri vero dicebant : Sine, videamus an veniat Elias liberans eum. Jesus autem iterum clamans voce magna emisit spiritum.

Chrys. (*in serm. de Pass.*) Non poterat ferre creatura injuriam Creatoris : unde sol retraxit radios suos, ne videret impiorum facinora : et ideo dicitur : « A sexta autem hora tenebræ factæ sunt super universam terram, » etc. Orig. (*ut*

en est qui argumentent de ce texte pour attaquer la vérité de l'Evangile ; car depuis le commencement du monde, les éclipses de soleil ont toujours eu lieu dans les temps prévus et marqués. Or, ces phénomènes qui arrivent périodiquement à des époques prévues d'avance, n'ont jamais lieu que lorsque le soleil se rencontre avec la lune, et que la lune, s'interposant entre le soleil et la terre, empêche ses rayons de parvenir jusqu'à nous. Or, à l'époque de l'année où la passion de Jésus-Christ eut lieu, il est évident qu'il ne pouvait y avoir de conjonction du soleil et de la lune, puisqu'on était au temps de Pâque, qui se célèbre à l'époque de la pleine lune. Des chrétiens, pour résoudre cette difficulté, ont avancé que cet obscurcissement du soleil avait été un miracle, comme tant d'autres faits qui se produisirent alors en dehors des lois ordinaires de la nature. — S. Denis (*lettre à Polyc.*) (1). Nous vîmes tout d'un coup et sans y être préparés, la lune s'interposer entre le soleil et la terre (car ce n'était pas le temps de la rencontre naturelle de ces deux astres), nous la vîmes de nouveau depuis la neuvième heure jusqu'au soir, couvrir contrairement aux lois de la nature le diamètre du soleil. Nous vîmes cette éclipse commencer à l'Orient, s'avancer vers le couchant, et puis revenir pour ainsi dire sur ses pas. Nous fûmes encore témoins de ce fait extraordinaire, que ce ne fut pas du même côté du soleil que la lune s'avança sur cet astre, et se retira ensuite, mais dans un sens diamétralement opposé. — S. Chrys. (*hom.* 87.) Les ténèbres durèrent trois heures, tandis qu'une éclipse de soleil ne dure qu'un instant, et n'a point de temps d'arrêt, comme le savent les astronomes.

(1) Lettre 7e où le saint docteur, pour convaincre Apollophane qui refusait de croire à la vérité de l'Evangile, lui rappelle l'éclipse dont ils ont été témoins au temps de la Passion.

---

sup.) Ab hoc textu quidam calumniantur evangelicam veritatem : defectio enim solis a seculo semper fuit in suo tempore facta : sed defectio solis, quæ secundum consuetudinem temporum ita currentium fieri solet, non in alio tempore fit, nisi in conventu (vel congressu) solis et lunæ, quando luna subtus currens, solis impedit radios occurrens ei : in tempore autem quo passus est Christus, manifestum est quoniam conventus (vel congressus) non erat lunæ ad solem, quoniam tempus erat paschale, quod consuetudinis est agere quando luna plena est. Quidam autem credentium volentes defensionem aliquam inducere, contra hoc dixerunt quoniam illa defectio solis convenienter secundum cætera prodigia nova contra consuetudinem facta est. Dion. (*in Epist. ad Polycarp.*) Inopinabiliter enim soli lunam incidentem videbamus (non enim erat conventus tempus vel congressus), et rursus ipsam a nona hora usque ad vesperam ad diametrum solis supernaturaliter restitutam : eclipsim etiam ipsam ex Oriente vidimus inchoatam, et usque ad solarem terminum venientem, postea regredientem; et rursus non ex eodem, et defectum et repugnationem, sed e contrario secundum diametrum factam. Chrys. (*in homil.* 87, *in Matth.*) Tribus etiam horis tenebræ permanserunt, cum eclipsis solis in momento transeat : non enim habet moram, ut sciunt illi qui consideraverunt.

Orig. Mais les enfants du siècle nous font cette objection : Comment se fait-il qu'aucun écrivain grec ou étranger (1*) n'ait rapporté un fait aussi étonnant, alors qu'ils nous ont transmis avec soin le souvenir de tous les événements extraordinaires dont ils ont été témoins? Il est vrai que Phlégon, dans ses chroniques, rapporte qu'une éclipse eut lieu sous l'empire de Tibère César, mais il ne dit pas que ce fut à l'époque de la pleine lune. C'est ce qui me porte à croire que ce prodige, aussi bien que tous les autres qui eurent lieu pendant la passion du Sauveur, tels que le tremblement de terre et le voile du temple déchiré, furent restreints à la ville de Jérusalem. Ou si l'on veut l'étendre à toute la Judée, il faudra donner à ces paroles le sens qu'elles ont dans ce passage du livre des Rois, où Abdias dit à Elie : « Vive le Seigneur votre Dieu, il n'y a point de nation ni de royaume où mon Seigneur n'ait envoyé vous chercher » (III *Rois*, xviii), c'est-à-dire qu'il l'avait cherché dans les contrées voisines de la Judée. Nous devons donc admettre que d'épaisses et profondes ténèbres s'étendirent sur toute la ville de Jérusalem et sur toute la terre de Judée. La terre fut couverte d'épaisses ténèbres depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième heure. Car nous lisons que deux espèces différentes d'êtres ont été créés le sixième jour, les animaux avant la sixième heure, et l'homme à cette heure là même. Il convenait donc que celui qui mourait pour le salut du genre humain fût attaché sur la croix à la sixième heure, et que

(1*) Ce phénomène à part, ce fait surnaturel fut consigné dans les archives publiques. Environ cent soixante ans après, Tertullien en appelait à cet égard aux documents officiels dans son *Apologétique :* « Eodem momento, dies medium orbem signante sole, subducta est... Eum *mundi casum* relatum in *arcanis* (alias in *archivis*) vestris habetis (*Apol.*, xxi).

Un autre apologiste chrétien, Lucien, martyr, tient le même langage : « Lisez vos propres annales, dit-il aux païens, vous y trouverez que du temps de Pilate, quand le Christ souffrit, en plein midi, les ténèbres prirent la place de la lumière. »

A l'appui de ces affirmations si nettes de Tertullien et de Lucien, martyr, on peut ajouter le témoignage d'un affranchi d'Adrien, Phlégon, qui, dans sa chronique, note le même fait, l'année et l'heure où il eut lieu, bien qu'il ait tort de le qualifier d'éclipse, puisqu'il ne peut y avoir d'éclipse de soleil proprement dite pendant la pleine lune.

Orig. (*ut sup.*) Sed adversus hoc filii hujus seculi dicunt : « Quando hoc factum tam mirabile nemo Græcorum aut Barbarorum scripsit, eorum qui notaverunt, si quid tale aliquid novum factum est aliquando ? » Et Phlegon quidem in Chronicis suis, scripsit in principatu Tiberii Cæsaris factum, sed non significavit in luna plena factum esse. Arbitror ergo quod sicut cætera signa quæ facta sunt in passione ipsius (scilicet velum scissum et terra tremens, etc.) in Hierusalem tantummodo facta sunt, sic et istud, etc. Aut si latius voluerit quis extendere ad terram Judæam, sicut in III. lib. Regum dixit Abdias ad Eliam (cap. 18) : « Vivit Dominus Deus tuus, si est gens aut regnum, ubi non misit Dominus meus quærere te ; » ostendens quoniam satis eum in gentibus quæsierat circa Judæam. Est autem consequens intelligere quasdam tenebrosissimas nubes et magnas concurrisse super Hierusalem, et terram Judææ. Et ideo factæ sunt tenebræ profundæ a sexta hora usque ad nonam : duæ enim creaturæ in sexta die factæ fuisse intelliguntur ; ante sextam quidem (horam) animalia, in sexta autem (hora) homo : et ideo conveniebat pro salute hominis morien-

par suite, les ténèbres se répandissent sur toute la terre de la sixième heure à la neuvième. Lorsque Moïse leva ses mains vers le ciel (*Exode*, x), les ténèbres se répandirent sur les Egyptiens qui tenaient le peuple de Dieu en servitude; de même à la sixième heure, alors que le Christ étendait ses mains sur la croix et les levait vers le ciel, les ténèbres enveloppèrent ce peuple qui avait crié : « Crucifiez-le, » et il se trouva privé de toute lumière, en signe des ténèbres qui devaient envelopper toute la nation juive. Sous Moïse encore, les ténèbres couvrirent pendant trois jours toute la terre d'Egypte, tandis que tous les enfants d'Israël étaient dans la plus vive lumière; c'est ainsi que pendant la passion de Jésus-Christ, les ténèbres se répandirent pendant trois heures sur toute la Judée, parce qu'elle était privée, en punition de ses péchés, de la lumière de Dieu le Père, de la splendeur du Christ, et de la clarté de l'Esprit saint, tandis que la lumière éclairait tout le reste de la terre, figure de cette lumière qui éclaire dans tous les lieux l'Eglise de Dieu en Jésus-Christ. Et si les ténèbres couvrirent toute la Judée, jusqu'à la neuvième heure, il s'ensuit que la lumière a dû de nouveau briller à leurs yeux : « Car lorsque la plénitude des nations sera entrée, alors tout Israël sera sauvé.» (*Rom.*, XI.)

S. Chrys. (*hom.* 87.) Ou bien suivant une autre explication, ce qu'il y avait d'admirable, c'est que ces ténèbres étaient répandues sur toute la face de la terre, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. Car les ténèbres ne couvrirent que l'Egypte seule, au moment de la célébration de la Pâque, ténèbres qui étaient la figure de celles qui eurent lieu à la mort de Jésus-Christ. Et remarquez que ces ténèbres se répandent au milieu du jour, au moment où la lumière inonde toute

---

tem in hora sexta suspendi, et a sexta hora propter hoc tenebras fuisse factas super omnem terram usque ad nonam. Et sicut Moyse manus extendente in cœlum (*Exod.* 10), factæ sunt tenebræ super Ægyptios, servos Dei tenentes in servitute, similiter et Christo in sexta hora manus extendente in cruce ad cœlum, super populum qui clamaverat : « Crucifige eum, » factæ sunt tenebræ, et ab omni lumine sunt privati, in signum futurarum tenebrarum, quæ comprehensuræ erant gentem Judæam. Item sub Moyse factæ sunt tenebræ super omnem terram Ægypti tribus diebus, omnibus autem filiis Israel erat lumen : sub Christo autem factæ sunt tenebræ super omnem Judæam tribus horis, quoniam propter peccata sua privati sunt a lumine Dei Patris, a splendore Christi et ab illuminatione Spiritus Sancti : lumen autem fuit super omnem reliquam terram, quod ubique illuminat omnem Ecclesiam Dei in Christo. Et si usque ad horam nonam tenebræ factæ fuerunt super Judæam, manifestum est quoniam iterum eis lumen refulsit; quia « cum plenitudo gentium intraverit, tunc omnis Israel salvus fiet. » (*Rom.* 11.)

Chrys. (*in homil. ut sup.*) Vel aliter : hoc admirandum erat, quod in omnem terram tenebræ sunt factæ, quod nunquam prius contigerat. In Ægypto enim solum tenebræ factæ sunt, quando Pascha perficiendum erat : quæ enim tunc agebantur, horum typus erant. Et intuere quod fiunt tenebræ in media die, quando ubique terrarum dies erat; ut

la terre de sa clarté, afin que tous les habitants de la terre en fussent témoins. C'est là ce signe que Jésus promettait de donner aux Juifs qui lui en faisaient la demande, lorsqu'il disait : « Cette génération adultère et perverse demande un signe, et il ne lui en sera pas donné d'autre que celui du prophète Jonas, » figure de sa croix et de sa résurrection ; car il était bien plus étonnant qu'il opérât ce prodige, étant attaché sur la croix, que pendant le cours de sa vie. Ce miracle suffisait certainement pour les convertir, non-seulement par la grandeur du fait considéré en lui-même, mais encore parce que le Sauveur l'opéra après qu'ils eurent épuisé contre lui toutes les insultes, tous les outrages que la haine put leur suggérer. Mais comment purent-ils se défendre d'un sentiment d'admiration, et reconnaître qu'il était Dieu? C'est que le genre humain tout entier était livré à une malice prodigieuse, et plongé dans une torpeur inexprimable ; que ce miracle fut de courte durée et qu'ils en ignoraient la cause. Aussi Jésus fait entendre ensuite sa voix, pour leur montrer qu'il est encore vivant et qu'il est l'auteur de ce miracle : « Et sur la neuvième heure, Jésus jeta un grand cri en disant : Eli ! Eli ! lamma sabacthani ? » c'est-à-dire : « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous abandonné ? » — S. Jér. Notre-Seigneur a cité le commencement du psaume vingt et unième. Ces paroles qui se trouvent au milieu du verset : « Jetez les yeux sur moi (1), » ont été surajoutées, car le texte hébreu porte seulement : « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Il n'y a donc que des impies qui puissent prétendre que ce psaume a

(1) Cependant la version des Septante porte équivalemment : πρόσχες μοί, c'est-à-dire : « Jetez les regards sur moi ; » mais ou ce sont les Septante qui ont fait cette addition, ou elle a été insérée dans leur version, comme le pense saint Jérôme. Elle ne se trouve point dans l'hébreu et n'a point fait partie de la prière de Jésus-Christ sur la croix.

---

omnes qui habitabant terram, hoc miraculum cognoscerent. Hoc autem est signum quod petentibus promittebat dare, dicens (*Matth.* 12) : « Generatio prava et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ ; » crucem signantis et resurrectionem : etenim multo mirabilius est in eo qui crucifixus erat hoc fieri, quam ambulante eo super terram. Hoc autem sufficiens erat eos convertere, non solum magnitudine miraculi, sed quia hoc gestum est postquam omnia locuti fuerant quæ voluerant, et satietatem acceperant contumeliarum. Qualiter autem non admirati sunt universi, neque æstimaverunt eum esse Deum ? Quia scilicet hominum genus tunc multa malitia et desidia detinebatur; et hoc miraculum factum confestim transiit, et non noverant quæ esset causa ejus quod gerebatur. Et propter hoc ipse postea loquitur, ut ostendat se vivere, et quod ipse miraculum fecit : unde sequitur : « Et circa horam nonam, clamavit Jesus voce magna, dicens : Heli, Heli, lamma sabacthani ? » hoc est, « Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? » Hier. Principio vigesimiprimi psalmi usus est : illud vero quod est in medio versiculi : « Respice in me, » superfluum est; legitur in Hebræo : « Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti ? » Ergo impii sunt qui psalmum ex persona Da-

pour objet la personne d'Esther et de Mardochée, puisque les Evangélistes lui ont emprunté d'autres témoignages qu'ils appliquent au Sauveur, celui-ci en particulier : « Ils se sont partagé mes vêtements, et ils ont percé mes mains. » — S. Chrys. (*hom.* 88.) Or, Jésus cite ces paroles du prophète, pour rendre hommage jusqu'au dernier moment, à l'Ancien Testament, et pour faire voir qu'il honore son Père, et ne lui est pas opposé, et il prononce ces paroles en hébreu, pour être compris des Juifs qui l'entendent.

Orig. Examinons pourquoi Jésus-Christ a été abandonné de Dieu. Quelques-uns, dans l'impossibilité d'expliquer comment le Christ peut être délaissé de Dieu, disent que c'est par humilité qu'il s'est ainsi exprimé ; mais vous pourrez comprendre facilement le sens de ces paroles, en comparant la gloire dont le Fils de Dieu jouit dans le sein de son Père avec la honte et l'ignominie qu'il méprise en souffrant la mort de la croix.

S. Hil. (*Liv.* x *sur la Trinité.*) De ces paroles, les hérétiques veulent conclure ou que le Verbe de Dieu s'est comme anéanti en prenant la place de l'âme unie au corps, et en lui donnant la vie qu'il reçoit de l'âme, ou bien que Jésus-Christ n'était pas un homme véritable, parce que le Verbe de Dieu n'habitait en lui que comme il était autrefois dans l'esprit des prophètes. Il semble, d'après ces hérétiques, que Jésus-Christ ne soit qu'un homme ordinaire, composé d'un corps et d'une âme comme nous, et qu'il ne date son existence que du jour où il a été fait homme, lui qui, dépouillé de la protection de Dieu qui se retire de lui, s'écrie : « Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné. » Ou bien encore, ajoutent-ils, la nature humaine

---

vid (sive Esther et Mardochæi) dictum computant, cum etiam Evangelistæ testimonia ex eo sumpta super Salvatore intelligantur; ut est illud : « Diviserunt sibi vestimenta mea, et, foderunt manus meas. » Chrys. (*in homil.* 88, *ut sup.*) Ideo autem emisit propheticam vocem, ut usque ad ultimam horam testimonium perhibeat Veteri Testamento; et ut videant quoniam honorat patrem, et non est Deo contrarius; et ideo hebraicam vocem emisit, ut eis fieret cognita et manifesta.

Orig. (*ut sup.*) Requirendum est autem quid est quod a Deo derelictus est Christus? Et quidam quia non possunt exponere quid sit, « derelinqui Christum a Deo, » dicunt quod per humilitatem dictum est : sed manifeste intelligere poteris quid sit quod dicit, faciens comparationem gloriæ illius quam habuit apud Patrem, ad confusionem quam contemnens sustinuit crucem.

Hilar. (*Lib.* 10, *de Trin.*) Per hæc autem verba ingenia contendunt hæretica, quod aut defecisse omnino Deum verbum in animam corporis volunt, dum corpus officio animæ vivificat; aut omnino nec fuerit Christus homo natus, quia in eo Dei Verbum modo spiritus prophetalis habitaverit : quasi Jesus Christus animæ solum communis et corporis homo hoc habeat sui exordium, quo esse cœpit homo, qui nunc a Dei Verbo contracta rursum protectione desertus clamet : « Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti ? » Vel certe in animam Verbi natura mutata, paterno

s'étant comme confondue avec l'âme du Verbe, Jésus-Christ a été secouru en tout par la puissance de son Père, et maintenant qu'il est privé de ce secours, et abandonné à la mort, il se plaint de cet abandon, et en appelle à celui qui l'a délaissé. Mais au milieu de ces opinions aussi faibles qu'impies, la foi de l'Eglise, toute pénétrée de la doctrine des Apôtres, ne divise point Jésus-Christ, et ne laisse point à penser qu'il ne soit pas à la fois Fils de Dieu et Fils de l'homme. En effet, la plainte qu'il fait entendre dans son délaissement, c'est la faiblesse de l'homme qui va mourir, et la promesse qu'il fait du paradis au bon larron, c'est le royaume du Dieu vivant. En se plaignant d'être abandonné au moment de sa mort, il vous prouve qu'il est homme, mais tout en mourant, il assure qu'il règne dans le paradis, et vous montre ainsi qu'il est Dieu. Ne soyez donc pas surpris de l'humilité de ses paroles et des plaintes qu'il fait entendre dans son délaissement, lorsque sachant bien qu'il a revêtu la forme d'esclave, vous êtes témoin du scandale de la croix. — La Glose (1). On dit que Dieu a délaissé son Fils au moment de sa mort, parce qu'il l'a exposé au pouvoir de ses persécuteurs, il lui a retiré sa protection, mais n'a point brisé les liens qui l'unissaient à lui.

Orig. Lorsqu'il vit les ténèbres couvrir toute la terre de Judée, Jésus prononça ces paroles dont voici le sens : Vous m'avez abandonné, mon Père, c'est-à-dire vous m'avez livré comme anéanti sous le poids de telles calamités, afin que ce peuple que vous avez comblé d'honneur, reçoive le châtiment de tout ce qu'il a osé entreprendre contre moi, et qu'il soit privé de la lumière de vos regards. Vous m'avez aussi abandonné pour le salut des nations. Mais quel si grand bien ont pu faire les hommes qui ont embrassé la foi parmi les Gen-

(1) Ce passage ne se trouve pas dans la Glose actuelle, mais on trouve quelque chose de semblable dans saint Jean Damascène : *De la foi orthod.*, liv. III, chap. 23.

Christus in omnibus usus auxilio, nunc inops ejus mortique permissus solitudinem suam conqueratur, relinquentemque se arguat. Sed inter has impias infirmasque sententias Ecclesiæ fides apostolicis imbuta doctrinis non partitur Jesum Christum; ne *Filius Dei* non et *Filius hominis* intelligatur : nam querela derelicti, morientis infirmitas est; promissio autem paradisi, viventis Dei regnum est. Habes in conquerente ad mortem relictum se esse, quia homo est : habes eum qui moritur, profitentem se in paradiso regnare, quia Deus est. Non ergo mireris verborum humilitatem, et querimonias derelicti, cum formam servi sciens, scandalum crucis videas. Glossa. Dicitur autem Deus eum deseruisse in morte, quia potestati persequentium eum exposuit : subtraxit enim protectionem, sed non solvit unionem.

Orig. (*ut sup.*) Postquam autem vidit super omnem terram Judæam tenebras, hoc dixit, ostendere volens : « Dereliquisti me, Pater; id est, talibus exinanitum calamitatibus tradidisti, ut populus qui fuerat apud te honoratus, recipiat quæ in me ausus est; ut privetur lumine tuæ prospectionis; sed et pro salute gentium dereliquisti me. Quid autem tam bonum fecerunt qui ex gentibus crediderunt, ut pretioso sanguine su-

tils, pour mériter d'être racheté de l'enfer par tout mon sang répandu sur la croix? Ou comment les hommes pourront-ils reconnaître dignement les supplices que je souffre pour eux? Peut-être que jetant les regards sur les péchés des hommes qu'il expiait sur la croix, il dit à Dieu : « Pourquoi m'avez-vous abandonné? » Pour que je devinsse comme celui qui ramasse les épis qui restent après la moisson et les grains échappés à la main du vendangeur. (*Mich.* VII.) Ne pensez pas cependant que ce soit sous l'impression d'un sentiment purement humain et comme vaincu par la douleur, qu'il endure sur la croix que le Sauveur s'exprime de la sorte; si vous l'entendiez ainsi, vous ne comprendriez pas ce grand cri qu'il jette, et qui nous annonce un grand mystère caché. — RAB. Ou bien le Sauveur jette ce cri, parce qu'il s'était comme revêtu de nos sentiments, et que lorsque nous sommes dans le danger, nous nous croyons abandonnés de Dieu. En effet, Dieu avait abandonné la nature humaine par suite du péché, mais comme le Fils de Dieu est devenu notre avocat, il pleure la misère de ceux dont il a pris sur lui les fautes, et il nous apprend par là combien les pécheurs doivent verser de larmes, en voyant ainsi pleurer celui qui n'a jamais commis le péché.

« Quelques-uns de ceux qui étaient présents, entendant cela, disaient : Il appelle Elie (1). » — S. JÉR. Ce n'est pas tous, mais quelques-uns, sans doute les soldats romains qui ne comprenaient pas l'hébreu, et qui pensaient qu'il appelait Elie, parce qu'il s'était écrié : Eli! Eli! Si l'on attribue cette réflexion aux Juifs, il faudra dire que suivant leur habitude, ils accusent le Seigneur de faiblesse, parce qu'il demande le secours d'Elie (2*).

(1) La première partie de cette citation ne se trouve pas dans les Septante.
(2*) Elie, en effet, dit le docteur Sepp, était invoqué dans les nécessités extrêmes. Arnauld con-

---

per terram effuso pro eis emerem eos a maligno? Aut quid tale dignum facturi sunt homines pro quibus patior ista? » Forsitan autem et videns peccata hominum pro quibus patiebatur, dixit : « Quare me dereliquisti? ut fierem quasi qui colligit stipulam in messe, et racemos in vindemia? » Non autem æstimes humano more Salvatorem ista dixisse propter calamitatem, quæ comprehenderat eum in cruce : si enim ita acceperis, non audies magnam vocem ejus, qui ostendit aliquid esse magnum absconditum. RABA. Vel Salvator hoc dixit, nostros circumferens motus; qui in periculis positi a Deo deseri nos putamus. Humana enim natura propter peccatum a Deo fuerat derelicta : sed quia Filius Dei factus est noster advocatus, quorum suscepit culpam, deplorat miseriam : in quo ostendit quantum flere debeant qui peccant, quando sic flevit qui nunquam peccavit.

Sequitur : « Quidam autem illic stantes et audientes dicebant : Eliam vocat iste. » HIER. Non omnes, sed quidam; quos arbitror milites fuisse Romanos, non intelligentes hebraici sermonis proprietatem; sed ex eo quod dixit : « Eli, Eli, » putant Eliam ab eo invocatum. Si autem Judæos qui hoc dicerint intelligere voluerimus, hoc more sibi solito fecisse, ut Dominum imbecillitatis infament, qui Eliæ auxilium deprecetur.

« Et aussitôt l'un d'eux courut prendre une éponge qu'il emplit de vinaigre, » etc. — S. Aug. (*de la passion.*) (1). Ainsi celui qui alimente les fontaines est abreuvé de vinaigre ; celui qui nous donne le miel est nourri de fiel ; la miséricorde est flagellée ; celui qui accorde le pardon est condamné ; la majesté est insultée ; la vertu tournée en dérision, et celui qui répand les pluies fécondantes est couvert de crachats. — S. Hil. (*can.* 33.) Le vinaigre est un vin qui s'est aigri ou par sa mauvaise qualité , ou par le mauvais état du vase qui le contient, ou par négligence. Le vin représente l'honneur de l'immortalité et de la vertu. Or, lorsque le vin se fut aigri en Adam, le Sauveur en prit et en fut abreuvé par les nations. Ce vin est présenté au moyen d'une éponge placée au bout d'un bâton ; c'est-à-dire que le Sauveur reçut du corps des nations les faiblesses qui avaient corrompu en nous le principe de l'immortalité, et qu'il les fit pour ainsi dire passer en lui-même, pour communiquer l'immortalité à tout ce qui avait été altéré et corrompu. — Remi. Ou bien, les Juifs eux-mêmes étaient ce vinaigre, eux qui étaient comme un vin dégénéré des patriarches et des prophètes, et qui avaient des cœurs creusés par la fraude, comme l'est une éponge par les cavités profondes et tortueuses qu'elle renferme. Le roseau figure la sainte Ecriture qui recevait ainsi son accomplissement ; car de même qu'on appelle langue grecque ou hébraïque le langage que ces langues servent à former, ainsi on peut donner le nom de roseau aux lettres où à l'écriture qui sont tracées au moyen d'un roseau. — Orig. Peut-être aussi peut-on dire que tous

jecture que ceux dont parle ici l'Evangéliste étaient des Juifs étrangers à la langue syriaque à laquelle appartiennent les mots *Eli, Eli*, *lamma sabacthani,* et qui était devenue la langue vulgaire de la Palestine. Peut-être même jouaient-ils stupidement sur la ressemblance du mot אלי, mon Dieu, avec אליה *Eliah,* Elie.

(1) Ou plutôt sermon 3 pour le jeudi saint, parmi les discours de saint Chrysostome.

Sequitur : « Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam aceto plenam, » etc. Aug. (*in serm. de Pass.*) Sic ergo propinator fontium potatur aceto; mellis dator cibatur felle; flagellatur remissio; condemnatur venia; illuditur majestas; ridetur virtus; perfunditur largitor imbrium sputis. Hilar. (*Can.* 33, *ut sup.*) Est autem *acetum* vinum quod per vitium aut incuriæ aut vasis acescit : *vinum* autem est honor immortalitatis aut virtus : cum igitur in Adam coacuisset, ipse accepit et potavit ex gentibus. In calamo enim ex spongia, ut potaret, offertur; id est, ex corporibus gentium vitia corruptæ æternitatis accepit, et in se ad communionem immortalitatis ea quæ in nobis erant vitiata, transfudit. Remig. Vel aliter : Judæi *acetum* erant degenerantes a vino patriarcharum et prophetarum ; habebant fraudulenta corda quasi spongiam cavernosis atque tortuosis latibulis concavam. Per arundinem designatur sacra Scriptura, quæ in hoc facto implebatur : sicut enim : « lingua hebræa vel græca » dicitur loquela quæ fit per linguam, sic et *arundo* dici posset littera vel scriptura, quæ fit per arundinem. Orig. (*ut sup.*) Et forsitan quicunque secundum

ceux qui ont la science de la doctrine ecclésiastique, mais dont la vie est mauvaise, donnent à boire à Jésus-Christ du vin mélangé de fiel. Ceux, au contraire, qui appliquent à Jésus-Christ des maximes qui sont opposées à la vérité, comme s'il en était l'auteur, ceux-là placent au bout du roseau de l'Ecriture une éponge remplie de vinaigre, et la présentent aux lèvres du Sauveur.

« Les autres disaient : Attendez, voyons si Elie viendra le délivrer. » — RAB. Les soldats ne comprenaient pas le sens des paroles du Sauveur, aussi ils attendaient, mais bien inutilement, l'arrivée d'Elie. Quant à Notre-Seigneur, il était uni d'une manière indissoluble avec le Dieu qu'il invoquait en langue hébraïque. — S. AUG. (*serm. sur la Pâque.*) (1). Après que Jésus-Christ eut épuisé toutes les peines, la mort s'arrète, car elle sent qu'il n'y a rien en lui qui lui appartienne. La nouveauté est suspecte à la vétusté ; c'est le premier, c'est le seul homme qu'elle voit sans péché, pur de tout crime, et n'étant soumis en aucune manière à ses lois. Mais la mort ne laisse pas de s'associer à la fureur des Juifs, et elle se jette en désespérée sur l'auteur de la vie : « Or, Jésus, jetant encore un grand cri, rendit l'esprit. » Qu'y a-t-il donc qui puisse nous déplaire, en ce que Jésus-Christ ait quitté le sein de son Père, pour venir nous délivrer de notre servitude et nous faire partager sa liberté ; qu'il se soit soumis à notre mort pour nous en affranchir par sa propre mort, alors qu'en nous inspirant le mépris de la mort, il nous a placés, simples mortels, au rang des dieux, et malgré notre origine terrestre, nous a égalés aux esprits célestes ? Car autant sa puissance divine brille dans le spectacle de ses œuvres, autant il nous donne une preuve

(1) On ne retrouve plus ce passage dans saint Augustin.

---

doctrinam ecclesiasticam sapiunt, vivunt autem male, dant ei vinum bibere felle mixtum. Qui autem alienas a veritate sententias applicant Christo, quasi eas dicenti, hi spongiam implentes aceto imponunt calamo Scripturæ, et offerunt ori ejus.

Sequitur : « Cæteri vero dicebant : Sine, videamus an veniat Elias liberans eum. » RABA. Quia enim milites prave sonum vocis dominicæ intelligebant, ideo inaniter adventum Eliæ exspectabant. Deum ergo quem Salvator hebraico sermone invocabat, inseparabiliter semper secum habebat. AUG. (*in serm. de Pasc.*) Cum ergo nil jam Christo restaret ex pœnis, mors moratur quia suum esse ibi nil sentit. Suspecta est vetustati novitas. Hunc primum, hunc solum vidit hominem peccati nescium, noxa liberum, juris sui legibus nihil debentem. Accedit tamen confœderata judaico mors furori, et desperata vitæ invadit auctorem : unde sequitur : « Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. » Quare autem displicet, si Christus de sinu Patris ad nostram servitutem venit, ut nos suæ redderet libertati? nostram mortem suscepit, ut nos ejus morte liberemur? quando nos despectu mortis mortales in deos retulit, terrenos cœlestibus æstimavit. Quantum enim divina virtus operum contemplatione lucebat, tantum pati pro subjectis, pro servis

éclatante de son immense charité, en consentant à souffrir pour ses sujets, et à mourir pour ses serviteurs. Telle fut la première raison de la passion du Seigneur, il voulut faire connaître combien Dieu aimait l'homme, lui qui veut être bien plus aimé que craint des hommes. La seconde cause, ce fut de détruire avec plus de justice la juste sentence de mort qu'il avait portée contre l'homme. Le premier homme avait au jugement de Dieu, encouru la mort par son péché, et l'avait transmise à ses descendants; le second (1) vint du ciel, pur de tout péché, pour condamner la mort qui, n'ayant reçu de droits que sur les coupables, avait osé s'attaquer à la source même de toute sainteté. Il n'est point surprenant qu'il ait quitté pour nous ce qu'il a reçu de nous, c'est-à-dire son âme, lui qui a fait tant pour nous, et qui nous a comblés de tant de bienfaits. — S. Aug. (*contre Félic.*, chap. 14.) Que les fidèles se gardent bien de penser que Jésus-Christ ait pu ressentir la mort, de manière qu'en ce qui le concerne, la vie ait perdu la vie; car s'il en était ainsi, comment, pendant ces trois jours, pourrions-nous dire que tout ce qui respire ait conservé la vie, si la source même de la vie avait été desséchée? La divinité du Christ n'a donc ressenti la mort que par son union à notre humanité, ou par la communion aux faiblesses de notre nature qu'il avait prises volontairement; mais il n'a point perdu la puissance de sa nature, qui donne la vie à tout ce qui existe. Lorsque nous mourons nous-mêmes, notre corps, privé de la vie, n'en dépouille pas notre âme; l'âme, en se retirant, ne perd point sa vertu, elle ne fait qu'abandonner le corps qu'elle vivifiait, et c'est elle-même qui est la cause de la mort du corps, loin d'en être la victime. Quant à l'âme du Sauveur, nous

(1) « Le premier homme est terrestre, parce qu'il vient de la terre; le second est céleste, parce qu'il vient du ciel. » (I *Corinth.*, xv, 47.)

---

mori, insigne est charitatis immensæ. Ergo hæc prima causa est dominicæ passionis; quia sciri voluit quantum amaret hominem Deus, qui plus amari voluit quam timeri. Secunda causa est, ut sententiam mortis, quam juste dederat, justius aboleret. Quia namque primus homo adjudicante Deo de reatu incurrerat mortem, et eam transmisit ad posteros, venit de cœlo secundus homo peccati nescius, ut mors damnaretur quæ rapere jussa reos, innocentiæ ipsum invadere præsumpsit auctorem. Nec mirandum est, si pro nobis posuit quod suscepit a nobis (scilicet animam) qui propter nos fecit tanta, et talia largitus est nobis. Aug. (*contra Felicianum*, cap. 14.) Absit enim a fidelibus ista suspicio, ut sic Christus senserit mortem nostram (ut quantum in se est), vita perderet vitam : nam si hoc ita esset quomodo illo triduo potuisse dicimus aliquid vivere, si vitæ fons dicitur aruisse? Sensit igitur mortem Deitas Christi participatione humana (sive humani affectus quem sponte susceperat), non naturæ suæ potentiam perdidit, per quam cuncta vivificat : in morte enim nostra sine dubio destitutum vita corpus animam nostram non perimit, dum discedens anima, non vim suam perdit, sed quod vivificaverat, hoc dimittit; et quantum in se est, alterius mortem facit, ipsa non recipit. De Salvatoris nunc anima

dirons que ce n'est ni à cause de la divinité dont elle était le temple, ni par suite de sa pureté extraordinaire, mais d'après les lois ordinaires de la mort, qu'elle a pu abandonner son corps pendant ces trois jours, sans être elle-même exposée aux coups de la mort. Car je crois que le Fils de Dieu est mort, non pour subir la peine due au péché, peine qu'il ne put encourir en aucune façon, mais par une suite de la sentence portée contre tous les hommes, et à laquelle il s'est soumis pour la rédemption du genre humain.

S. Damase. (*de la foi orthodoxe* iii, 27.) Quoique Jésus-Christ soit mort comme homme, et que son âme sainte ait été séparée de son corps exempt de toute souillure, cependant la divinité est restée inséparablement unie à l'une et à l'autre, c'est-à-dire à l'âme et au corps, et l'unité de personne n'a souffert aucune division. Le corps et l'âme ont eu, dès le commencement, leur existence dans la personne du Verbe, et l'ont conservée jusque dans la mort; car ni le corps ni l'âme n'ont eu d'autre personnalité que celle du Verbe.

S. Jér. (1). C'est pour Jésus-Christ un acte de puissance toute divine que de rendre l'esprit, comme lui-même l'avait prédit : « Personne ne peut m'ôter la vie; mais c'est de moi-même que je la quitte, et j'ai le pouvoir de la reprendre. » L'esprit, dans ce passage, doit être pris pour l'âme, soit parce qu'il donne la vie au corps et le rend pour ainsi dire spirituel, soit parce que l'esprit est l'essence de l'âme, selon ces paroles : « Vous leur ôterez l'esprit, et ils tomberont dans la défaillance. » (*Ps.* ciii.) — S. Chrys. (*hom.* 88.) Il jette un grand cri pour montrer qu'il agit ici en vertu de sa puissance, et en criant

(1) Cette citation est composée de plusieurs passages réunis.

---

dicemus, qui ut non dicam propter inhabitantem Divinitatem, et propter justitiam singularem, certe propter communem moriendi sortem corpus illo triduo sic potuit deserere, ut ipsa non posset penitus interire. Credo enim Dei Filium mortuum esse, non secundum pœnam injustitiæ, quam ex toto non habuit, sed secundum legem naturæ, quam pro humani generis redemptione suscepit.

Damas. (*de Fide orth.* lib. iii, cap. 27.) Etsi tamen mortuus est ut homo, et sancta ejus anima ab incontaminato divisa est corpore, sed tamen Deitas inseparabilis ab utrisque permansit; ab anima dico et corpore : et neque una hypostasis in duas divisa est : corpus enim et anima sicut a principio in Verbi hypostasi habuerunt existentiam, etiam in morte : neque enim anima neque corpus propriam habuerunt hypostasim, præter hypostasim Verbi.

Hier. Divinæ autem potestatis indicium est emittere spiritum, ut ipse quoque dixerat (*Joan.* 10) : « Nemo potest tollere animam meam a me, sed ego pono eam, et iterum sumo eam : » spiritum enim in hoc loco pro anima intelligamus; seu quod vitale aut spirituale corpus faciat, seu quod ipsius animæ substantia spiritus sit; juxta id quod scriptum est (*Psal.* 103) : « Auferes spiritum eorum, et deficient. » Chrys. (*in hom.* 88, *ut sup.*) Propter hoc autem et voce magna clamavit, ut ostendatur quoniam secundum ejus potestatem id

ainsi d'une voix forte au moment où il expire, il prouve de la manière la plus évidente, qu'il est le Dieu véritable, puisque les hommes, prêts de rendre le dernier soupir, peuvent à peine faire entendre un soufle de voix. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, III, 18.) Saint Luc nous apprend quel fut l'objet de ce grand cri : « Et Jésus s'écria d'une voix forte : Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. » — S. Hil. (*can.* 33.) Ou bien, il expire en jetant un grand cri par la douleur qu'il éprouve de ne pouvoir effacer les péchés de tous les hommes (1).

℣. 51-56. — *Et voilà que le voile du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas; la terre trembla, les pierres se fendirent; les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints, qui étaient dans le sommeil de la mort, ressuscitèrent; et, sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte et apparurent à un grand nombre de personnes. Le centenier et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus, ayant vu le tremblement de terre et tout ce qui se passait, furent saisis d'une extrême frayeur et dirent : Cet homme était vraiment Fils de Dieu. Il y avait là aussi, à quelque distance, plusieurs femmes qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée pour l'assister; entre lesquelles étaient Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée.*

Orig. De grands événements suivirent ce grand cri jeté par Jésus : « Et voici que le voile du temple se déchira en deux, » etc. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, III, 10.) Ces paroles prouvent suffisamment que le voile fut déchiré au moment même où Jésus rendit l'esprit. Si l'Evangéliste n'avait pas dit : « Et voilà, » mais simplement : Le

(1) De ne pouvoir effacer tous les péchés, en ce sens que tous soient sauvés efficacement par ses souffrances, et qu'ils cessent de pécher, « car, comme dit Isaïe (LIII, 6), Dieu a placé sur lui l'iniquité de nous tous, » et saint Pierre dit d'une manière générale : « Il a porté nos péchés dans son corps sur le bois, » etc. (1 *Pierre*, II, 24).

---

geritur : per hoc enim quod moriens vocem emisit magnam, apertissime se verum Deum esse ostendit; quoniam homines cum moriuntur, vix tenuem vocem emittere possunt. Aug. (*de con. Evang.*, lib. III, cap. 18.) Quid autem voce magna dixerit Lucas declaravit : dixit enim : « Et clamans Jesus voce magna ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. » Hilar. (*Can.* 33, *ut sup.*) Vel spiritum cum clamore magnæ vocis emisit, dolens non omnium se peccata portare.

Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum. Et terra mota est, et petræ scissæ sunt, et monumenta aperta sunt; et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis. Centurio autem, et qui cum eo erant custodientes Jesum, viso terræ motu et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : « Vere Filius Dei erat iste. » Erant autem ibi mulieres multæ a longe, quæ secutæ erant Jesum a Galilæa ministrantes ei; inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi.

Orig. (*ut sup.*) Magna facta sunt ex eo quod magna voce clamavit Jesus : unde sequitur : « Et ecce velum templi scissum est, » etc. Aug. *de con. Evang.*, lib. III, cap. 10.) In quo satis ostendit tunc esse scissum, cum emisit spiritum. Si autem non addidisset : « Et ecce, » sed

voile du temple se déchira, on ne pourrait dire au juste si saint Matthieu et saint Marc ne font que résumer leurs souvenirs, tandis que saint Luc suit dans son récit l'ordre naturel des faits en disant : « Le soleil s'obscurcit, » et aussitôt après : « Et le voile du temple se déchira ; ou si saint Luc résume ce que les deux premiers rapportent dans l'ordre chronologique. » — Orig. Il y avait deux voiles, l'un qui fermait le Saint des Saints (1), et l'autre, à l'extérieur, devant le temple, ou devant le tabernacle. Au moment où le Sauveur expira, ce voile extérieur fut déchiré de haut en bas, pour signifier que les mystères qui avaient été cachés selon les desseins de la sagesse de Dieu depuis le commencement du monde, jusqu'à l'avénement du Sauveur, allaient être révélés d'une extrémité de la terre à l'autre. Mais lorsque viendra l'état parfait, alors le second voile sera également déchiré, pour que nous puissions voir ce qui est caché à l'intérieur, c'est-à-dire l'arche véritable du Testament, et les chérubins et les autres merveilles du ciel dans leur propre nature. — S. Hil. Ou bien, le voile du temple se déchire, parce que, dès ce moment, le peuple se divise en deux parties, et que la gloire de ce voile disparaît avec l'ange qui le couvrait de sa protection.

S. Léon. (*serm.* 10 *sur la passion.*) Le bouleversement subit de tous les éléments est un témoignage rendu à cette auguste passion du Fils de Dieu : « Et la terre trembla, et les pierres se fendirent, » etc. — S. Jér. Personne ne peut douter de la signification littérale de tous ces prodiges étonnants, où l'on voit le ciel, la terre et tous les éléments proclamer ainsi que c'est leur Dieu qui vient d'être crucifié. — S. Hil. La terre tremble, parce qu'elle était incapable de re-

(1) *Exode*, XXVI, 14 ; *Nomb.*, IV, 4 ; III *Rois*, III, 50 ; VIII, 6.

---

simpliciter dixisset : « Et velum templi scissum est ; » incertum esset utrum ipse et Marcus hoc recapitulando commemorassent, Lucas autem ordinem tenuisset ; qui cum dixisset : « Sol obscuratus est, » continuo subjungendum æstimavit : « Et velum templi scissum est ; » an Lucas recapitulasset quod illi ordine posuissent. Orig. (*ut sup.*) Duo autem fuisse vela intelliguntur : unum quod vela *Sancta Sanctorum* ; aliud exterius, sive tabernaculi, sive templi. In passione ergo Domini Salvatoris, velum quod erat a foris, conscissum est a sursum usque deorsum ; ut ab initio mundi usque ad finem conscisso velamine mysteria publicentur, quæ usque ad adventum Domini rationabiliter fuerant occultata. Cum autem venerit quod perfectum est, tunc auferetur etiam secundum velum, ut videamus etiam quæ interius sunt occultata (scilicet veram arcam Testamenti), et sicut ipsa se habet natura, videamus Cherubim et alia. Hilar. (*ut sup.*) Vel ideo velum templi scinditur, quia exinde populus est divisus in partes ; et veli honor cum custodia angeli protegentis aufertur.

Leo Papa. (*in serm. de Pass.* serm. 10 et 17.) Est autem ad testimonium venerandæ passionis sufficiens signum, elementorum inopinata turbatio : unde sequitur : « Et terra mota est, et petræ, » etc. Hier. Nulli enim dubium est quid significet (juxta litteram) magnitudo signorum, ut crucifixum Dominum suum, et cœlum, et terra, et omnia demonstrarent. Hilar. (*ut sup.*) Movetur

cevoir ce mort; les pierres se fendent (1*), parce que le Verbe de Dieu avait pénétré et forcé tout ce qui était capable de résistance; les tombeaux furent ouverts; car les portes des cachots de la mort furent brisées. « Et plusieurs corps des saints, qui étaient dans le sommeil de la mort, ressuscitèrent. » — S. Chrys. (*hom.* 88.) Les ennemis du Sauveur insultaient et se moquaient de lui, parce qu'il ne descendait pas de la croix : « Il a sauvé les autres, disent-ils, et il ne peut se sauver lui-même. » Mais ce qu'il n'a point voulu faire en lui-même, il l'a fait, bien au delà, dans les corps de ses serviteurs; car si ce fut un prodige surprenant de voir Lazare sortir du tombeau quatre jours après sa mort, combien fut-il plus extraordinaire de voir tout d'un coup apparaître pleins de vie ceux qui s'étaient endormis depuis si longtemps du sommeil de la mort, ce qui était un présage de la résurrection dernière. Et afin qu'on ne vînt à penser que ces apparitions n'étaient qu'imaginaires, l'Evangéliste ajoute : « Et sortant de leurs tombeaux, ils vinrent dans la ville sainte et apparurent à plusieurs. — S. Jér. Ces corps des saints ressuscitèrent de la même manière que Lazare était ressuscité, pour prouver la résurrection du Seigneur. Et quoique leurs tombeaux fussent ouverts, ils ne ressuscitèrent qu'après la résurrection du Sauveur, afin qu'il fût le premier né de la résurrection d'entre les morts. (*Coloss.* I, 18.) La sainte cité, où apparurent ceux qui ressuscitèrent, figure ou la Jérusalem céleste, ou la Jérusalem de la terre, qui fut autrefois la cité sainte; car Jérusa-

(1*) Aujourd'hui encore, le rocher du Golgotha, qui se fendit à la mort du Sauveur, présente à tous les géologues une preuve palpable du récit évangélique, et ceux qui ont étudié avec soin cette déchirure sont unanimes pour affirmer qu'elle n'a pas été produite par un tremblement de terre ordinaire et naturel. Voyez en particulier de Saulcy, *Dict. des Antiq. bibl.*, col. 772; Addison, *De la relig. chrét.*, tome II; Mgr. Mislin, *Les Saints Lieux,* tome II, page 264.

---

terra, quia capax hujus mortui esse non poterat. Petræ scissæ sunt : omnia enim valida et fortia penetrans Dei verbum et potestas æternæ virtutis irruperat; et monumenta aperta sunt : erant enim mortis claustra reserata. Sequitur : « Et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt. » Illuminans enim mortis tenebras et infernorum obscura collustrans, mortis spolia detrahebat. Chrys. (*in homil.* 88, *ut sup.*) Ipso quidem in cruce manente, eum irridentes dicebant : « Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere; » sed quod in se facere noluit, in servorum corporibus cum multa superabundantia demonstravit : si enim quatriduanum Lazarum exsurgere magnum fuit, multo magis eos repente qui olim dormierant, apparere viventes; quod futuræ resurrectionis erat indicium. Ut autem non putaretur esse phantasma quod factum est, Evangelista subjungit : « Et exeuntes de monumentis post resurrectionem, venerunt in sanctam civitatem et apparuerunt multis. » Hier. Quomodo autem Lazarus mortuus resurrexit, sic et multa corpora sanctorum resurrexerunt, ut Dominum ostenderent resurgentem; et tamen cum monumenta aperta sunt, non ante resurrexerunt quam resurgeret Dominus, ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis : sanctam autem civitatem, in qua visi sunt resurgentes, aut Hierusalem cœlestem intelligamus; aut hanc terrenam, quæ ante sancta fuerat : sancta

lem était appelée la ville sainte à cause du temple, du Saint des Saints, et de sa séparation d'avec les autres villes livrées au culte des idoles. Ces paroles : « Et ils apparurent à plusieurs, » prouvent que cette résurrection n'eut pas un caractère général qui la rendit visible aux yeux de tous, mais qu'elle fut restreinte à un certain nombre pour en rendre témoins ceux qui méritaient cette faveur.

Remi. On demandera peut-être que devinrent ceux qui ressuscitèrent en même temps que le Seigneur; car nous devons croire qu'ils ressuscitèrent pour être témoins de la résurrection du Sauveur. Il en est qui ont avancé qu'ils étaient morts de nouveau, et retournés en poussière comme Lazare et les autres que Jésus a ressuscités. Mais on ne peut ajouter foi en aucune manière à une semblable opinion, car il eût été bien plus triste pour eux de mourir de nouveau, après leur résurrection, que de ne pas ressusciter du tout. Nous devons donc croire à n'en pouvoir douter, qu'ils ressuscitèrent pour prendre part à la résurrection du Sauveur, et qu'ils montèrent avec lui au ciel le jour de son ascension (1).

Orig. Tous les jours, ces grands prodiges se renouvellent sous nos yeux; car tous les jours le voile du temple se déchire devant les saints pour leur révéler les secrets mystérieux qu'il renferme; la terre, c'est-à-dire toute chair est ébranlée en entendant la parole nouvelle et les nouveaux mystères que contient le Nouveau Testament; les ro-

(1) Mais pourquoi devons-nous croire ainsi sans douter ce que rien ne nous oblige à croire, et ce que saint Augustin, et après lui saint Thomas, regardent comme peu vraisemblable? (III part., quest. LIII, art. 3.)

A cette note du P. Nicolaï, nous croyons devoir ajouter qu'un grand nombre d'autres interprètes, parmi lesquels Origène, saint Jérôme, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, saint Epiphane, Bède, saint Anselme et beaucoup d'autres plus modernes soutiennent que ces pieux personnages dont il est ici question reprirent un corps glorieux avec lequel, ils montèrent au ciel à la suite de Jésus-Christ, le jour de l'Ascension. On croit généralement que ces saints personnages étaient morts récemment puisqu'on les reconnut dans Jérusalem.

---

enim appellabatur civitas Hierusalem propter templum, et sancta sanctorum, et ob distinctionem aliarum urbium in quibus idola colebantur. Quando vero dicitur : « Apparuerunt multis, » ostenditur, non generalis fuisse resurrectio, quæ omnibus appareret, sed specialis ad plurimos, ut hi viderunt qui cernere merebantur.

Remig. Quæret autem aliquis quid de illis factum sit, qui resurgente Domino surrexerunt : credendum quippe est quoniam ideo surrexerunt, ut testes essent dominicæ resurrectionis. Quidam autem dixerunt quod iterum mortui sunt et in cinerem conversi, sicut et Lazarus, et cæteri, quos Dominus resuscitavit. Sed istorum dictis nullo modo est fides accommodanda ; quoniam majus illis esset tormentum qui surrexerunt, si iterum mortui essent, quam si non resurgerent. Incunctanter ergo credere debemus quia resurgente Domino a mortis resurrexerunt, ascendente eo ad cœlos, et ipsi pariter ascenderunt.

Orig. (*ut sup.*) Semper autem hæc eadem magna quotidie fiunt : velum enim templi ad revelandum quæ intus habentur, scinditur sanctis : terra etiam movetur (id est, omnis caro) novo verbo, et novis rebus, secundum Novum Testamentum : petræ autem scinduntur,

chers se fendent, parce qu'ils sont la figure des prophètes, pour nous laisser voir à découvert les mystères qui s'y trouvent cachés. Les sépulcres des morts sont les corps des âmes pécheresses, et qui sont mortes aux yeux de Dieu, mais lorsque ces âmes sont ressuscitées par la grâce de Dieu, leurs corps, qui auparavant étaient des tombeaux de morts, deviennent les corps des saints, et ces âmes paraissent sortir d'elles-mêmes, elles suivent celui qui est ressuscité, et elles marchent avec lui dans une sainte nouveauté de vie, et ceux qui sont dignes de la vie du ciel, entrent dans la cité sainte, chacun en son temps, et ils apparaissent aux yeux d'un grand nombre qui sont témoins de leurs bonnes œuvres.

« Le centurion et ceux qui avec lui guidaient Jésus, voyant le tremblement de terre, et tout ce qui se passait, furent épouvantés, et ils dirent : « Cet homme était vraiment le Fils de Dieu. » — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, III, 20.) Il n'y a point de contradiction entre saint Matthieu qui rapporte qu'en voyant ce tremblement de terre, le centurion et tous ceux qui étaient avec lui furent saisis de frayeur, et saint Luc qui attribue cette frayeur au grand cri que Jésus jeta en mourant; car saint Matthieu n'ayant pas dit simplement : « A la vue de ce tremblement de terre, » mais ayant ajouté : « Et de tout ce qui se passait, » prouve l'intégrité du récit de saint Luc, où nous lisons, qu'en voyant la mort du Sauveur, le centurion fut saisi de crainte, puisque ce prodige se trouve compris dans les phénomènes extraordinaires qui arrivèrent alors.

S. Jér. Remarquons ici qu'au milieu de ce scandale de la passion, le centurion confesse que Jésus est Fils de Dieu, tandis qu'au sein de l'Eglise, Arius le proclame une simple créature. — Rab. C'est donc

---

quia mysterium fuerunt prophetarum, ut in profundis eorum posita spiritualia mysteria videamus. Monumenta autem dicuntur corpora peccatricum animarum, id est, mortuarum Deo : cum autem per gratiam Dei animæ hujusmodi fuerint suscitatæ, corpora earum quæ prius fuerunt monumenta mortuorum, fiunt corpora sanctorum; et videntur a seipsis exire, et sequuntur eum qui surrexit, et in novitate vitæ ambulant cum eo : et qui digni sunt habere conversationem in cœlis, ingrediuntur in sanctam civitatem per singula tempora, et apparent multis videntibus opera bona ipsorum.

Sequitur : « Centurio autem, et qui cum eo erant custodientes Jesum, viso terræ motu et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : Vere Filius Dei erat iste. » Aug. (*de Con. Evang.*, lib. III, c. 20.) Non est contrarium quod Matthæus viso terræ motu dicit admiratum Centurionem, et eos qui cum eo erant; cum Lucas dicat hoc admiratum, quod emissa magna voce expirasset : in eo enim quod Matthæus non solum dixit : « Viso terræmotu, » sed etiam addidit, « his quæ fiebant, » integrum locum fuisse demonstravit Lucæ, ut diceret Centurionem ipsam Domini mortem fuisse miratum; quia et hoc inter illa est quæ tunc mirabiliter facta erant.

Hier. Ex hoc considerandum quod Centurio in ipso scandalo passionis vere Dei Filium confiteatur, et Arius in Ecclesia prædicet creaturam. Raba. Unde

avec raison que le centurion est la figure de la foi de l'Eglise, lui qui, aussitôt que le voile qui couvrait les mystères célestes est déchiré par la mort du Seigneur, le proclame un homme vraiment juste et le vrai Fils de Dieu, alors que la synagogue garde un lâche et honteux silence. — S. Léon. (*serm.* 13 *sur la passion.*) Que toute créature terrestre tremble d'effroi à l'exemple du centurion devant le supplice de son Rédempteur, que les rochers des âmes infidèles se brisent, et que ceux qui étaient comme accablés sous le poids des tombeaux de la mortalité, se hâtent d'en sortir en renversant tous les obstacles qui les arrêtent ; qu'ils se montrent aussi dans la cité sainte, c'est-à-dire dans l'Eglise de Dieu comme preuve de la résurrection future, et qu'on voie dès maintenant s'accomplir dans les cœurs, ce qui, d'après la foi chrétienne, doit un jour s'accomplir dans les corps.

« Il y avait là aussi, à quelque distance de la croix, plusieurs femmes qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, pour le servir. — S. Jér. C'était, chez les Juifs, une coutume consacrée par les mœurs antiques, et que personne ne songeait à blâmer que les femmes prissent soin de fournir à ceux qui les instruisaient le vêtement et la nourriture. Saint Paul nous rapporte qu'il crut devoir renoncer à cet usage, parce qu'il pouvait être un sujet de scandale pour les Gentils. Or, elles assistaient le Seigneur de leur avoir, et lui permettaient ainsi de moissonner leurs biens matériels, alors qu'elles moissonnaient elles-mêmes ses grâces spirituelles. Ce n'est pas que le Seigneur eût besoin d'être nourri par ses créatures ; mais il voulait ainsi donner l'exemple à ceux qui devaient enseigner l'Evangile, et leur apprendre à se contenter de la nourriture et du vêtement qu'ils recevraient de leurs disciples. Mais voyons quelles étaient ces pieuses femmes : « Parmi elles, étaient Marie-Madeleine, Marie, mère de

---

merito per Centurionem fides Ecclesiæ designatur ; quæ velo mysteriorum cœlestium per mortem Domini reserato, continuo Jesum, et vere « justum hominem, » et vere « Dei Filium, » synagoga tacente confirmat. Leo Papa (*in serm. de Pass.* serm. 13.) Exemplo igitur Centurionis contremiscat in Redemptoris sui supplicio terrena substantia ; rumpantur infidelium mentium petræ ; et qui mortalitatis gravabantur sepulcris, discussa obstaculorum mora prosiliant ; appareant nunc quoque in civitate sancta (id est, Ecclesia Dei) futuræ resurrectionis indicia ; et quod credendum est in corporibus, fiat in cordibus.

Sequitur : « Erant autem ibi mulieres multæ a longe, quæ secutæ fuerant Jesum ministrantes ei, » etc. Hier. Consuetudinis enim judaicæ fuit (nec ducebatur in culpam more gentis antiquo) ut mulieres de substantia sua victum atque vestitum præceptoribus ministrarent : hoc quia scandalum facere poterat in gentibus, Paulus abjecisse se memorat. Ministrabant autem Domino de substantia sua, ut meteret illarum carnalia, cujus illæ metebant spiritualia ; non quia indigebat cibis Dominus creaturarum, sed ut typum ostenderet magistrorum, qui victu atque vestitu ex discipulis deberent esse contenti. Sed videamus quales comites habuerint : sequitur enim : « Inter quas erat Maria Magdalena, et

Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée. » — Orig. Dans saint Marc, la troisième est appelée Salomé. — S. Chrys. (*hom.* 88.) Ces femmes considéraient ce qui se passait, conduites par un profond sentiment de compassion. Elles le suivaient pour le servir, pendant son ministère public, lorsqu'il parcourait la Judée et la Galilée pour les évangéliser, car, à cette heure, elles ne pouvaient que compâtir à ses souffrances. Et voyez jusqu'où va leur constance ; elles suivaient Jésus, pour avoir soin de son entretien (1) ; elles l'accompagnèrent jusqu'au milieu des dangers, et firent ainsi preuve du plus grand courage, en restant avec lui alors que tous les disciples avaient pris la fuite.

S. Jér. (*contre Helvid.*) Il est donc évident, dit Helvidius, que Jacques et Joseph, que les Juifs appellent les frères de Jésus-Christ, sont les enfants de Marie. L'Evangéliste dit : « de Jacques le mineur, » pour le distinguer de Jacques le Majeur, fils de Zébédée ; et ce serait, ajoute Helvidius, se rendre coupable d'impiété à l'égard de Marie, que de penser qu'elle pût être absente dans cette circonstance où les autres femmes étaient près de Jésus, ou qu'il y eut là on ne sait quelle autre Marie de notre invention, alors surtout que saint Jean atteste qu'elle était présente au pied de la croix. O fureur aveugle, ô âme dont la folie tourne à sa propre ruine, entends ce que dit saint Jean l'Evangéliste : « Or, la mère de Jésus, et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine étaient debout près de la croix. » Personne ne doute qu'il y ait eu deux apôtres du nom de Jacques : « Jacques, fils de Zébédée, et Jacques, fils d'Alphée. » Ce je ne sais quel Jacques le Mineur, que l'Ecriture appelle fils de

(1) Elles le suivaient pour le servir pendant son ministère public, lorsqu'il parcourait la Judée et la Galilée pour les évangéliser, car à cette heure elles ne pouvaient que compâtir à ses souffrances.

Maria Jacobi, et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi. » Orig. (*ut sup.*) Apud Marcum autem tertia *Salome* appellatur. Chrys. (*in homil.* 89, *ut sup.*) Hæ autem mulieres considerabant quæ gerebantur (quia maxime compassibiles erant.) Et vide constantiam earum : sequebantur ministrantes, et usque ad pericula affuerunt, maximam fortitudinem ostendentes, quia cum discipuli fugerunt, ipsæ affuerunt.

Hier. (*contra Helv.*) Ecce (inquit Helvidius) Jacobus, et Joseph sunt filii Mariæ, matris Domini, quos Judæi appellaverunt « fratres Christi ; » dicit autem *Jacobi minoris,* ad distinctionem « Jacobi majoris, » qui erat filius Zebedæi : impium enim dicit esse Helvidius hoc sentire de Maria, ut cum aliæ fœminæ ibi fuerint, matrem ejus abesse dicamus ; aut alteram esse Mariam nescio quam confingamus ; præsertim cum Evangelium Joannis testetur eam illic fuisse præsentem. O furor cæcus, et in proprium exitum mens vesana! Audi quid Joannes evangelista dicat : « Stabant juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus Maria Cleophæ, et Maria Magdalenæ. » Nulli dubium est duos fuisse Apostolos *Jacobi* nuncupatos vocabulo : « Jacobum Zebedæi, et Jacobum Alphæi : » iste autem nescio quis minor Jacobus, quem Mariæ filium Scriptura commemorat, si apostolus

Marie, ne peut être que le fils d'Alphée, s'il est apôtre ; et s'il ne l'est pas, mais qu'il soit je ne sais quel troisième disciple du nom de Jacques, comment peut-on le regarder comme le frère du Seigneur? Et comment, s'il est le troisième du nom de Jacques, peut-il être appelé Jacques le Mineur, par opposition à Jacques le Majeur? car la distinction de Majeur et de Mineur ne peut exister entre trois, mais entre deux personnes seulement. Et, d'ailleurs, saint Paul l'appelle frère du Seigneur, dans son épître aux Galates : « Je n'ai vu aucun autre apôtre, si ce n'est Jacques, frère du Seigneur. » Et pour vous bien convaincre que saint Paul ne veut point parler de Jacques, fils de Zébédée, lisez les Actes des Apôtres, et vous y verrez qu'à cette époque Hérode l'avait déjà fait mettre à mort (1*). Concluons donc que cette Marie, qui est appelée mère de Jacques le Mineur, était l'épouse d'Alphée et la sœur de Marie, mère du Seigneur, et celle que saint Jean appelle Marie, femme de Cléophas. Si vous croyez qu'il y ait ici deux personnes différentes, parce qu'elle est d'un côté Marie, mère de Jacques le Mineur, et, de l'autre, Marie, femme de Cléophas, rappelez-vous que c'est la coutume des Ecritures de donner deux noms différents à la même personne, comme, par exemple, Raguel, qui est aussi appelée Jéthro (*Exod.*, II, 3.) C'est ainsi que la même femme est appelée à la fois Marie de Cléophas, femme d'Alphée, et Marie, mère de Jacques le Mineur ; et si elle était la mère du Seigneur, il lui au-

(1*) Le père Nicolaï prétend que l'opinion soutenue ici par saint Jérôme ne paraît pas aussi certaine lorsque l'on compare attentivement les Actes des Apôtres avec ce qui est dit au chapitre 1er de l'Epître aux Galates. Il faut distinguer deux choses dans l'opinion qu'émet ici le saint docteur : 1o Il semble ne pas être absolument certain que Jacques, fils d'Alphée, soit le même qui est appelé fils de Marie de Cléophas, frère du Seigneur, et surnommé Jacques le Mineur. Or, on admet sans aucun doute aujourd'hui que c'était un seul et même personnage ; 2o Il prétend que Jacques, fils de Zébédée et frère de Jean, avait déjà été mis à mort, lorsque saint Paul vint à Jérusalem conférer avec Pierre, Jean et Jacques, qu'il appelle *le frère du Seigneur* (*Gal.* 1), et ici, en effet, rien ne nécessite cette conclusion. Saint Jacques le Majeur fut mis à mort par Hérode Agrippa l'an 42, et on peut très-bien admettre, d'après le livre des Actes et les autres monuments historiques, que le voyage de saint Paul à Jérusalem, après les trois ans dont il parle dans son Epître aux Galates, fut antérieur au martyre de saint Jacques le Majeur.

---

est, Alphæi filius erit ; si non est apostolus, sed tertius nescio quis Jacobus, quomodo putandus est « frater Domini? » et quomodo tertius ad distinctionem majoris *minor* appellabitur? cum major et minor non inter tres, sed inter duos soleant præbere distantiam ; et « frater Domini » appellatus sit, Paulo dicente (*ad Gal.* I) : « Alium Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini : » ne autem hunc Jacobum putes filium Zebedæi, lege Actus apostolorum (cap. 12) ubi jam ab Herode fuerat interemptus. Restat conclusio, ut Maria ista quæ « Jacobi minoris » scribitur mater, fuerit uxor Alphæi, et soror Mariæ, matris Domini, quam « Mariam Cleophæ » Joannes Evangelista commemorat. Si autem inde tibi alia atque alia videtur, quod alibi dicatur « Maria Jacobi minoris mater, » et alibi « Maria Cleophæ, » disce Scripturæ consuetudinem, eumdem hominem diversis nominibus appellari, sicut Raguel socer Moysi *Jetro*. (*Exod.*, 2 et 3.) Et similiter dicitur « Maria Cleophæ uxor Alphæi ; » hæc eadem dicta est « Maria mater Jacobi minoris : » quæ si mater

rait donné ce nom comme dans tous les autres passages. Mais, quand même Marie de Cléophas serait différente de Marie, mère de Jacques et de Joseph, il n'en serait pas moins vrai que Marie, mère de Jacques et de Joseph, n'est point Marie, mère du Seigneur.

S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, xiii, 21.) Nous pourrions encore dire que les femmes qui se tenaient à distance de la croix, au rapport des trois Evangélistes, sont différentes de celles qui se tenaient près de la croix, d'après le récit de saint Jean, si saint Luc et saint Matthieu n'avaient placé Marie-Madeleine parmi celles qui se tenaient au loin, et saint Jean parmi celles qui étaient debout près de la croix. Comment donc expliquer cette difficulté ? C'est en disant qu'elles étaient tout à la fois près de la croix, parce qu'elles étaient en présence et comme en face, et loin de la croix en comparaison de la foule, qui se tenait plus près, avec le centurion et sa cohorte. Nous pouvons encore admettre que les femmes, qui étaient avec la mère du Sauveur, commencèrent à s'éloigner, lorsque Jésus l'eut confiée à saint Jean, pour se tirer de la foule et considérer de loin ce qui se passait, ce qui explique comment les Evangélistes, qui n'en parlent qu'après la mort du Seigneur, aient pu dire qu'elles se tenaient au loin.

ỳ. 57-61. — *Sur le soir, un homme riche de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, qui était aussi disciple de Jésus, vint trouver Pilate, et lui ayant demandé le corps de Jésus, Pilate commanda qu'on le lui donnât. Joseph, ayant donc pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc, le mit dans son sépulcre neuf qu'il avait fait tailler dans le roc; et puis, ayant roulé une*

---

esset Domini, magis eam (ut in omnibus locis) matrem alterius voluisset intelligi : verum etsi alia fuerit « Maria Cleophæ, » et alia « Maria Jacobi et Joseph mater, » hoc tamen constat non eamdem Mariam Jacobi et Joseph esse quam matrem Domini.

Aug. (*de Con. Evang.*, lib. xiii, cap. 21.) Possemus autem dicere alias mulieres a longe (ut tres evangelistæ dicunt), et alias juxta crucem fuisse, ut Joannes dixit ; nisi Matthæus et Lucas Mariam Magdalenam nominassent inter stantes a longe, quam scilicet Joannes nominavit inter stantes juxta crucem. Quomodo autem hoc intelligitur, nisi quia in eo intervallo erant, ut et *juxta* dici possent, quia in conspectu ejus præsto aderant; et *a longe* in comparatione turbæ propinquius circumstantis cum Centurione et militibus. Possumus etiam intelligere quod illæ quæ simul aderant cum matre Domini, postquam eam discipulo commendavit, abire jam cœperant; ut densitate turbæ se exuerent, et cætera quæ facta sunt, longius intuerentur; ut evangelistæ, qui post mortem Domini eas commemoraverunt, et *longe stantes* commemorarent.

Cum autem sero facto esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat Jesu. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus. Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda, et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium

grande pierre à l'entrée du sépulcre, il se retira. Marie-Madeleine et l'autre Marie étaient là, se tenant assises auprès du sépulcre.

La Glose (1). L'Evangéliste, ayant rapporté toute la suite de la passion et de la mort du Seigneur, raconte maintenant ce qui concerne sa sépulture : « Le soir étant venu, » etc. — Remi. Arimathie est la même ville que Ramatha, patrie de Samuel et d'Helcana (I *Rois*, I), et elle est située dans le pays de Chanaan, près de Diospolis. Ce Joseph avait dans le monde une haute position ; mais l'Evangéliste le loue de ce qu'il jouissait, aux yeux de Dieu, d'une considération plus grande encore, car, nous dit-il, il était juste (2). Il était convenable que ce fût un homme de ce mérite qui ensevelît le corps de Jésus, et qui, par la grandeur de ses vertus, fût digne de lui rendre ce devoir. — S. Jér. L'auteur sacré nous dit qu'il était riche, non point par vanité, et pour nous apprendre qu'un homme aussi distingué par sa noblesse que par son opulence était disciple de Jésus, mais pour expliquer comment il put obtenir de Pilate le corps du Sauveur : « Il vint trouver Pilate et lui demanda le corps de Jésus. » Des pauvres, des gens du peuple, n'auraient osé venir trouver Pilate, gouverneur, qui représentait la puissance romaine, et lui demander le corps d'un crucifié. Ce Joseph est appelé, par un autre Evangéliste, *buleutes*, c'est-à-dire *conseiller* (3*), et plusieurs pensent que c'est à lui que s'applique ce premier psaume : « Heureux l'homme qui n'a pas été dans le conseil des impies, » etc.

(1) On ne retrouve ce passage ni dans la Glose, ni dans aucun autre auteur.

(2) Il est appelé *juste* et *bon*, et il est dit qu'il n'avait pas consenti à la mort du Seigneur. (*Luc*, XXIII, 50.)

(3*) Βουλευτής, c'est-à-dire *conseiller*, *sénateur* (*Marc*, XV, 42). La version latine a traduit ce mot par *decurio*, *décurion* ou sénateur des villes municipales, par opposition avec les sénateurs de la ville de Rome.

---

monumenti, et abiit. Erant autem ibi Maria Magdalene, et altera Maria sedentes contra sepulcrum.

Glossa. Postquam Evangelista retulerat ordinem dominicæ passionis et mortem, nunc agit de ejus sepultura, dicens : « Cum autem sero factum esset. » Remig. Arimathæa autem ipsa est et *Ramatha* civitas Helcanæ et Samuelis (1 *Reg.*, I), quæ sita est in regione Chananitica juxta Diospolim. Iste autem Joseph secundum seculi statum magnæ fuit dignitatis ; sed multo majoris meriti apud Deum fuisse laudatur ; siquidem justus fuisse describitur (*Luc.*, 23). Decebat quippe eum talem existere qui corpus Domini sepeliret ; quatenus per justitiam meritorum dignus esset tali officio. Hier. Dives autem refertur, non de jactantia scriptoris, quo virum nobilem atque ditissimum referat Jesu fuisse discipulum ; sed ut ostendat causam, quare a Pilato corpus Christi potuerit impetrare. Sequitur : « Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu : » pauperes enim et ignoti non essent ausi ad Pilatum, præsidem romanæ potestatis, accedere, et crucifixi corpus impetrare. In alio autem evangelio Joseph iste *Buleutes* appellatur (id est, consiliarius), et de ipso quidam putant primum psalmum fuisse compositum : « Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, » etc.

S. Chrys. (*hom.* 88.) Considérez le courage de cet homme : il s'expose à perdre la vie, en attirant sur lui la haine de tous les ennemis de Jésus, par l'affection qu'il ne craint pas de lui témoigner, et non-seulement il ose demander le corps de Jésus, mais encore l'ensevelir : « Et Joseph, ayant reçu le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc. » — S. Jér. La sépulture si simple du Sauveur condamne les prétentions ambitieuses des riches qui veulent que leurs richesses les suivent jusque dans leurs tombeaux. Nous pouvons aussi entendre, dans un sens spirituel, la sépulture du corps du Seigneur, qui est enseveli, non dans l'or, ni dans les pierres précieuses, ni dans la soie, mais dans un linge blanc, figure de celui qui reçoit Jésus dans un cœur pur et qui l'enveloppe ainsi dans un linceul blanc. — Remi. Ou bien, dans un autre sens, comme le mot *sindon*, que nous traduisons par linceul, est un tissu de lin, que le lin vient de la terre, et qu'on ne peut lui donner une blancheur éclatante que par beaucoup d'opérations successives, c'est une figure mystérieuse de ce corps qui vient de la terre, c'est-à-dire du sein d'une Vierge, et qui n'est parvenu que par les travaux de sa passion à la gloire éclatante de l'immortalité. — Rab. C'est de là qu'est venu l'usage, dans l'Eglise, d'offrir le sacrifice de l'autel, non sur la soie, ni sur une étoffe de couleur, mais sur un tissu de lin qui vient de la terre, comme l'a ordonné le bienheureux pape Sylvestre (1).

« Et il le déposa dans le sépulcre neuf qu'il avait fait creuser dans le roc. » — S. Aug. (*serm.* 2 *pour le Samedi saint.*) Le Sauveur est déposé dans un sépulcre étranger, parce qu'il mourait pour le salut

(1) C'est ce qu'on lit dans sa vie et aussi dans le Pontificat du pape Damase (tome I, part. I.)

Chrys. (*in homil.* 89, *ut sup.*) Inspice autem hujus viri fortitudinem : in mortis enim periculum se tradidit, inimicitias omnium assumens propter benevolentiam Christi; et non solum audet corpus Christi petere, sed et sepelire : unde sequitur : « Et accepto corpore Joseph involvit illud in sindone munda. » Hier. Ex simplici sepultura Domini, ambitio divitum condemnatur, qui nec in tumulis quidem possunt carere divitiis. Possumus autem juxta intelligentiam spiritualem et hoc sentire, quod corpus Domini non auro, non gemmis, non serico, sed linteamine puro obvolvendum sit : quamquam et hoc significet quod ille in sindone munda involvit Jesum, qui pura mente eum susceperit. Remig. Vel aliter : quia sindon lineus pannus est, linum autem ex terra procreatur, et cum magno labore ad candorem perducitur, designatur quia corpus illius, quod ex terra (id est, ex Virgine) sumptum est, per laborem passionis pervenit ad candorem immortalitatis. Rab. Hinc etiam Ecclesiæ mos obtinuit, ut sacrificium altaris, non in serico neque panno tincto, sed in lino terreno celebretur, ut a beato Sylvestro legimus esse statutum.

Sequitur : « Et posuit illud in monumento novo quod exciderat in petra. » Aug. (*in Serm. de Sabbato sancto*, serm. 2, *qui est* 33 *de temp.*) Ideo autem Salvator in aliena sepultura ponitur, quia pro aliorum moriebatur salute : ut

des autres. Pourquoi aurait-il eu une sépulture en propre, puisque, par lui-même, il n'était pas sujet à la mort? Qu'avait-il besoin d'un tombeau, lui qui n'avait cessé d'avoir son trône dans le ciel? A quoi pouvait lui servir un sépulcre qui lui appartînt, lui qui n'y resta que trois jours, plutôt comme un homme qui se repose dans un lit que comme un mort étendu dans un tombeau. Le sépulcre, c'est la demeure de la mort, et la demeure de la mort ne pouvait être celle de Jésus-Christ, qui est la vie, et Celui qui vit éternellement n'avait nul besoin du séjour des morts. — S. Jér. Il est déposé dans un sépulcre neuf, car les autres corps restant dans le tombeau après sa résurrection, on aurait pu supposer que c'était un autre qui était ressuscité. Ce sépulcre neuf peut aussi figurer le sein virginal de Marie. Le corps du Sauveur a été enseveli dans un tombeau creusé dans le roc, car si ce tombeau avait été composé de plusieurs pierres, on n'eût pas manqué d'objecter qu'on en avait creusé les fondations, pour dérober secrétement le corps. — S. Aug. (1) Et encore, si ce tombeau avait été préparé dans la terre, ils auraient pu dire : Ils ont creusé sous terre, et ils l'ont enlevé. S'il n'eût été fermé que par une petite pierre, ils n'auraient pas manqué de dire : Ils sont venus le dérober pendant que nous dormions. « Et ayant roulé une grande pierre à l'entrée du tombeau, il s'en alla. » — S. Jér. Cette grande pierre, qui couvre le sépulcre, prouve suffisamment qu'on n'aurait pu l'ouvrir sans le concours d'un grand nombre de personnes.

S. Hil. (*can.* 33.) Dans le sens mystique, Joseph est une figure des Apôtres; il ensevelit le corps dans un linceul blanc. C'est dans un linge

(1) On ne retrouve plus ce passage dans les deux sermons pour le samedi saint, ni dans aucun autre endroit des œuvres de saint Augustin.

---

quid ergo in propria sepultura, qui in se mortem propriam non habebat? Ut quid illi tumulus in terris, cujus sedes manebat in cœlis? Ut quid illi sepultura propria, qui tridui tantum temporis spatio in sepulcro non tam mortuus jacuit, quam velut in lectulo conquievit? Sepulcrum autem mortis est habitaculum : necessarium ergo non erat mortis habitaculum Christo, qui vita est; nec opus habebat semper vivens habitaculo defunctorum. Hier. In novo autem ponitur monumento, ne post resurrectionem cæteris corporibus remanentibus surrexisse alius fingeretur. Potest autem et novum sepulcrum Mariæ virginalem uterum demonstrare : in monumento autem exciso in petra conditus est, ne si ex multis lapidibus ædificatum fuisset, suffossis tumuli fundamentis ablatus furto diceretur. Aug. (*in Serm. de Sabb. sancto.*) Si etiam sepulcrum fuisset in terra, dicere poterant : « Suffoderunt terram, et furati sunt eum. » Si fuisset lapis parvulus superpositus, dicere poterant : « Dormientibus nobis, tulerunt eum : » unde sequitur : « Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit. » Hier. Saxum enim magnum oppositum ostendit non absque auxilio plurimorum sepulcrum potuisse reserari.

Hilar. (*Cant.* 32, *ut sup.*) Mystice autem Joseph apostolorum habet speciem : hic in munda sindone corpus involvit. Et quidem in hoc eodem linteo

semblable que saint Pierre vit descendre du ciel vers lui toutes sortes d'animaux, ce qui signifie que l'Eglise a été ensevelie avec Jésus-Christ. Le corps du Seigneur est donc placé dans ce lieu de repos, creusé tout nouvellement dans la pierre, parce que Jésus-Christ est déposé, par la prédication des Apôtres, dans le cœur si dur des infidèles, que le travail de la doctrine a creusé, mais qui était jusque-là inaccessible à tout sentiment de crainte de Dieu. Une pierre ferme l'entrée de ce tombeau, pour nous apprendre que nul que le Seigneur ne doit entrer dans nos cœurs, et que, puisqu'avant lui personne n'avait fait pénétrer en nous la connaissance de Dieu, personne ne puissse y être ensuite introduit que par lui. — Orig. Ce n'est point par hasard qu'il est écrit que Joseph enveloppe le corps dans un linceul blanc, qu'il le dépose dans un sépulcre neuf, et qu'il roule une grande pierre à l'entrée, car tout ce qui approche le corps de Jésus doit avoir pour caractère la pureté, la nouveauté, la grandeur.

Remi. Après que le corps fut enseveli, tandis que tous les autres retournaient chez eux, les femmes seules qui l'avaient aimé plus tendrement restèrent près de son corps et remarquèrent avec grand soin l'endroit où on venait de l'ensevelir, afin de pouvoir, en temps convenable, lui offrir l'hommage de leur piété : « Or, Marie-Madeleine et l'autre Marie étaient là, se tenant près du tombeau. » — Orig. Nous ne lisons pas dans l'Evangile que la mère des enfants de Zébédée fut elle-même assise près du sépulcre, peut-être n'avait-elle été que jusqu'au pied de la croix; mais les autres femmes, animées d'une charité plus grande, voulurent être témoins de tout ce qui devait suivre. — S. Jér. Ou bien, alors que tous les autres abandonnent le

---

reperimus de cœlo ad Petrum universorum animantium genera submissa : ex quo intelligitur, sub lintei illius nomine consepeliri Christo Ecclesiam. Domini ergo corpus infertur in vacuam et novam requiem lapidis excisi; quia per apostolorum doctrinam in pectus duritiæ gentilis quodam doctrinæ opere excisum Christus infertur, rude scilicet ac novum, et nullo antea ingressu timoris Dei pervium : et quia nihil præter eum oporteat in pectora nostra penetrare, lapis ostio advolvitur; ut quia nullus antea in nos divinæ cognitionis auctor fuerat illatus, nullus absque eo postea inferatur. Orig. Non autem fortuito scriptum est, quoniam « involvit corpus in sindone munda, et posuit in monumento novo, » et quod « advolvit lapidem magnum; » quoniam omnia quæ sunt circa corpus Jesu munda sunt et nova, et omnia magna valde.

Remig. Postquam autem corpus Domini sepultum est (cæteris ad propria remeantibus), solæ mulieres quæ eum arctius amaverant, perseveraverunt, et diligenti cura notaverunt locum in quo corpus Domini poneretur; quatenus congruo tempore munus suæ devotionis ei offerrent : et ideo sequitur : « Erant autem ibi Maria Magdalene et altera Maria sedentes contra sepulcrum. » Orig. (*ut sup.*) Mater autem filiorum Zebedæi non scribitur sedere contra sepulcrum : forsitan enim usque ad crucem pervenire potuit : istæ autem quasi majores in charitate, neque his quæ postea gesta sunt, defuerunt. Hier. Vel cæteris relinquen-

Seigneur, celles-ci persévèrent dans leur dévouement à Jésus, et attendent l'effet de ses promesses. Aussi elles méritèrent de voir les premières le Sauveur ressuscité, « car celui-là seul qui persévère jusqu'à la fin sera sauvé » (*Matth.*, x, 22 ; xxiv, 13). C'est ce que continuent de faire, jusqu'à ce jour, les saintes femmes, c'est-à-dire les âmes qui considèrent, avec une pieuse curiosité, comment s'accomplit et se termine la passion du Christ.

℣. 62-65. — *Or, le lendemain, c'est-à-dire le jour après celui qui est appelé la préparation du sabbat, les princes des prêtres et les pharisiens s'étant assemblés, vinrent trouver Pilate et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit, lorsqu'il était encore en vie : Je ressusciterai trois jours après ma mort; commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps et ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts; et ainsi la dernière erreur serait pire que la première. Pilate leur répondit : Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendrez. Ils s'en allèrent donc, et pour s'assurer du sépulcre, ils en scellèrent la pierre et y mirent des gardes.*

S. Jér. Il ne suffisait pas aux princes des prêtres d'avoir crucifié le Dieu Sauveur ; il fallait encore qu'ils gardassent son tombeau, et qu'autant qu'il était en eux ils lui fissent violence pour l'empêcher de ressusciter. « Or, le lendemain, c'est-à-dire le jour d'après la préparation du sabbat, » etc. — Rab. Le mot *parasceve* veut dire préparation, et ce nom était donné au sixième jour pendant lequel on préparait tout ce qui était nécessaire pour le sabbat, comme il était recommandé pour la manne : « Le sixième jour, vous en recueillerez le double. » C'est le sixième jour que l'homme a été créé, et c'est le septième que Dieu s'est reposé. Ainsi, Jésus est mort le sixième jour, et il s'est reposé le septième dans le tombeau.

---

tibus Dominum, mulieres in officio perseverant, expectantes quod promiserat Jesus : et ideo meruerunt primæ videre resurrectionem ; quia « qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » Remig. Quod usque hodie sanctæ mulieres (id est, humiles animæ sanctorum) in hoc seculo faciunt; et pia curiositate attendunt quemadmodum passio Christi completa sit.

Altera autem die, quæ est post parasceven, convenerunt principes sacerdotum et pharisæi ad Pilatum, dicentes : Domine, recordati sumus quia seductor ille dixit adhuc vivens : Post tres dies resurgam : jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi : surrexit a mortuis; et erit novissimus error pejor priore. Ait illis Pilatus : Habetis custodiam : ite, custodite sicut scitis. Illi autem abeuntes munierunt sepulcrum signantes lapidem cum custodibus.

Hier. Non suffecerat principibus sacerdotum crucifixisse Dominum Salvatorem, nisi sepulcrum custodirent, et quantum in illis est, manus imponerent resurgenti : unde dicitur : « Altera autem die, quæ est post parasceven, » etc. Rab. Parasceve dicitur *præparatio* : hoc nomine vocatur sexta sabbati, in qua præparabant necessaria sabbato; ut de manna dictum est (*Exod.* 6.) : « Sexta die colligetis duplum : » quia enim sexta die factus est homo, et in septima die requievit Deus, ideo sexto die Jesus pro homine moritur, et in sabbato quiescit in sepulcro.

S. Jér. Ce n'est pas assez pour les princes des prêtres d'avoir commis un immense forfait en mettant le Seigneur à mort, il faut encore que leur malice empoisonnée se répande sur lui après sa mort, qu'ils déchirent sa réputation, et qu'ils traitent de séducteurs celui dont ils connaissent l'innocence : Ils disent donc à Pilate : « Seigneur, nous nous sommes rappelé que cet imposteur, lorsqu'il vivait encore, a dit, » etc. Ils agissent ici comme Caïphe, qui avait prophétisé précédemment, sans savoir ce qu'il disait : « Il est avantageux qu'un seul homme périsse pour tout le peuple » (*Jean*, xi). En effet, Jésus-Christ était un séducteur, qui ne faisait point passer de la vérité à l'erreur, mais du mensonge à la vérité, du vice à la vertu, de la mort à la vie.

Remi. Ils prétendent qu'il a dit : « Je ressusciterai après trois jours, » parce qu'il avait fait autrefois cette prédiction : « De même que Jonas resta trois jours et trois nuits dans le sein de la baleine, » etc. (*Matth.*, xii). Mais il nous faut examiner comment il a ressuscité trois jours après sa mort. Il en est quelques-uns qui ont voulu compter trois heures de nuit pour une nuit, et pour un jour l'aurore qui suivit les ténèbres ; mais ils n'ont point compris la portée du langage figuré. Dans ce langage, le sixième jour où Jésus-Christ a souffert comprend la nuit précédente, vient ensuite la nuit du samedi avec le jour qui la suit, et la nuit du dimanche comprend le jour qui vient après. C'est ainsi qu'il est vrai de dire que le Sauveur est ressuscité trois jours après sa mort. — S. Aug. (*Serm. sur la Pass.*) (1) Il est ressuscité trois jours après sa mort, pour montrer le consentement que toute la Trinité avait donné à la passion du Fils de Dieu, et ces trois jours sont une

(1) On ne trouve pas cette citation dans saint Augustin, bien qu'en plusieurs endroits il explique pourquoi Jésus-Christ est ressuscité trois jours après sa mort.

Hier. Principes autem sacerdotum licet immensum facinus in nece Domini perpetraverint, tamen non sufficit eis, nisi etiam post mortem ejus conceptæ nequitiæ virus exerceant, famam ejus lacerantes ; et quem innocentem sciebant, *seductorem* vocant : unde dicunt : « Domine, recordati sumus quia seductor ille dixit, » etc. Sicut autem Caiphas ignorans ante prophetaverat, dicens (*Joan.* 11) : « Expedit unum hominem mori pro populo, et non tota gens pereat, » sic et modo : seductor enim erat Christus; non a veritate in errorem mittens, sed a falsitate in veritatem, a vitiis ad virtutes, a morte ad vitam ducens.

Remig. Ex hoc autem dicunt eum dixisse quod « post tres dies resurgam, » quia dixerat (*Matth.* 12) : « Sicut fuit Jonas tribus diebus et tribus noctibus in ventre ceti, » etc. Sed videndum quomodo post tres dies resurrexerit ; nonnulli voluerunt tres horas tenebrarum unam intelligi *noctem*, et lucem quæ secuta est tenebras, *diem* : sed hi vim figuratæ locutionis ignoraverunt : figuratæ enim sexta feria, qua passus est, comprehendit noctem præcedentem : sequitur autem nox sabbati cum suo die : nox vero dominici diei comprehendit suum diem : ac per hoc verum est quod post triduum resurrexit. Aug. (*in serm. de Pass.*) Ideo autem post tres dies resurrexit, ut in passione Filii totius Trinitatis monstraretur assensus : triduum enim legitur

figure de la Trinité qui avait créé l'homme au commencement, et qui la répare à la fin par la passion de Jésus-Christ.

« Commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour. » — Rab. Les disciples de Jésus-Christ étaient des voleurs dans un sens spirituel, parce qu'ils faisaient servir à l'usage de l'Eglise les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'ils avaient enlevés aux Juifs coupables d'ingratitude, et qu'ils leur ont enlevé le Sauveur, pendant qu'ils dormaient du sommeil de l'infidélité, pour le transmettre aux Gentils qui devaient croire en lui. — S. Hil. Cette crainte qu'on enlève le corps, cette garde du sépulcre, ce sceau qu'ils y apposent sont un témoignage de leur folie et de leur incrédulité qui les portent à sceller le sépulcre de celui à la voix duquel ils avaient un vu mort sortir plein de vie du tombeau. — Rab. En ajoutant : « Et cette dernière erreur serait pire que la première, » ils disent vrai à leur insu, car le mépris de la grâce de la pénitence fut pour les Juifs pire que l'erreur causée par leur ignorance. — S. Chrys. (*hom.* 88.) Voyez encore comment, sans le vouloir, ils concourent à la démonstration de la vérité, car cette mesure qu'ils firent prendre devint une preuve péremptoire de la résurrection : car, puisque le tombeau fut gardé, aucune fraude n'a été possible, et s'il n'y a pas eu de fraude, il est donc certain et incontestable que le Seigneur est ressuscité. Or, voici ce que leur répond Pilate : « Pilate leur dit : Vous avez des gardes, allez, gardez-le comme vous l'entendrez. » — Rab. Il semble leur dire : Qu'il vous suffise de m'avoir fait consentir à la mort de l'innocent ; pour le reste, soyez seuls responsables de votre coupable erreur. « Ils s'en allèrent donc, et, pour s'assurer du sépulcre, ils en scellèrent la pierre et y

---

in figura, quia Trinitas, quæ in principio fecerat hominem, ipsa in fine hominem per Christi reparat passionem.

Sequitur : « Jube ergo custodiri sepulcrum usque in tertium diem. » Rab. Discipuli enim Christi *fures* spiritualiter erant, quia ab ingratis Judæis scripta Novi et Veteris Testamenti ablata in usum Ecclesiæ conferebant; et Salvatorem qui eis promissus fuerat, illis nocte dormientibus (hoc est, infidelitate torpentibus) abstulerunt, gentibus credendum tradentes. Hilar. (*ut sup.*) Metus furandi corporis et sepulcri custodia atque obsignatio, stultitiæ atque infidelitatis testimonium est ; quod signare sepulcrum ejus voluerunt, cujus præcepto conspexissent de sepulcro mortuum suscitatum. Rab. In hoc autem quod dicunt : « Et erit novissimus error pejor priore, » ignoranter verum dicunt : pejor enim fuit contemptus pœnitentiæ in Judæis, quam error ignorantiæ. Chrys. (*in homil.* 89, *in Matth.*) Vide etiam qualiter nolentes concertant ad demonstrandam veritatem : irrefragabilis enim demonstratio resurrectionis facta est per ea quæ prætenderunt : quia enim custoditum est sepulcrum, nulla fraus facta est; si autem fraus facta non est, manifeste et irrefragabiliter Dominus resurrexit. Quid autem Pilatus respondeat, subjungitur : « Ait illis Pilatus : Habetis custodiam : ite, custodite sicut scitis. » Rab. Quasi dicat : Sufficiat vobis quod consensi in necem innocentis, de cætero vester error vobiscum permaneat. Sequitur : « Illi autem abeuntes

mirent des gardes. » — S. Chrys. (*hom.* 89.) Pilate ne voulut pas que le sceau fût mis sur le sépulcre par les soldats seulement, car les Juifs auraient pu dire alors que les soldats avaient laissé les disciples enlever le corps du Seigneur, et détruire ainsi la foi en sa résurrection; mais ils n'oseraient maintenant l'avancer, puisqu'ils ont eux-mêmes scellé le sépulcre.

---

munierunt sepulcrum, signantes lapidem cum custodibus. » Chrys. (*in homil.* 90, *ut sup.*) Non autem permittit Pilatus solos milites sigillare : si enim soli milites sigillassent, possent dicere quoniam milites permiserunt quod discipuli corpus Domini furarentur, et ita resurrectionis infringere fidem : nunc hoc dicere non possunt, cum ipsimet sepulcrum sigillassent.

CHAPITRE XXVIII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-7. — Résurrection du Sauveur. — A quelle heure précise les pieuses femmes vinrent au sépulcre. — Que faut-il entendre par cette expression : *Le soir du sabbat?* — Explication spirituelle et mystique de cette expression. — Pourquoi Marie-Madeleine se trouve au nombre de ces pieuses femmes. — Raison mystérieuse du nom de Marie donné à deux d'entre elles. — Signes que Notre-Seigneur donne de sa puissance et de sa divinité. — Pourquoi la terre tremble à la résurrection du Sauveur. — Raisons de l'apparition d'un ange aux saintes femmes. — Pourquoi cet ange renverse-t-il la pierre du sépulcre? — Que signifie cette pierre renversée. — Pourquoi l'ange est assis sur la pierre. — Comment concilier ici saint Matthieu avec saint Marc, d'après lequel les femmes étant entrées dans le sépulcre virent un jeune homme assis à la droite. — Que signifient l'éclat de son visage et la blancheur de ses vêtements. — Pourquoi les anges sont saisis de crainte et d'épouvante. — A qui l'ange adresse des paroles de consolation. — Preuves qu'il leur donne de la résurrection du Sauveur. — Obligation qu'il impose à ces saintes femmes de publier cette heureuse nouvelle. — Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ doit-il précéder ses disciples en Galilée?

℣. 8-10. — Pourquoi Jésus-Christ apparaît lui-même aux saintes femmes. — Divers sentiments entre lesquels leur âme était partagée.— Pourquoi sont-elles les premières a recevoir le salut du Seigneur? — Elles sont une figure de l'Eglise. — Combien de fois les anges ont adressé la parole aux saintes femmes. — Pourquoi Jésus présente ses pieds à leurs pieux embrassements, tandis qu'il défend d'abord à Marie-Madeleine de le toucher. — Pourquoi Notre-Seigneur commence par bannir la crainte de leur cœur. — Pourquoi sont-ce des femmes qui les premières méritent de voir et d'annoncer la gloire de la résurrection? — Pourquoi donne-t-il à ses disciples le nom de frères? — Pourquoi leur commande-t-il de se rendre dans la Galilée où ils le verront?

℣. 11-15. — Caractère différent des prodiges qui entourèrent la mort et la résurrection de Jésus-Christ. — Les gardes de son tombeau sont eux-mêmes les prédicateurs de sa résurrection. — Astucieuse malignité des princes des prêtres qui, non contents d'avoir mis Jésus à mort, veulent faire un crime à ses disciples de la puissance de leur maître. — Impossibilité de cette supposition que les disciples auraient enlevé le corps du Sauveur. — Comment les Juifs cherchant à obscurcir le fait de la résurrection, l'ont rendu plus éclatant. — Tous se laissent gagner à prix d'argent. — Comment ce mensonge que les Juifs achètent à prix d'argent les tient enchaînés dans les liens d'un crime qui dure à jamais. — Quels sont ceux qui ressemblent aux scribes et aux prêtres des Juifs.

℣. 16-20. — Comment le Seigneur se manifesta à ses disciples en Galilée. — Doute de quelques-uns d'entre eux. — Pourquoi leur apparaît-il sur une montagne? — Quel jour leur apparut-il dans la Galilée? — Les dix apparitions du Sauveur que les Evangélistes ont rapportées. — Comment Jésus fait disparaître toute incertitude de leurs cœurs. — Dans quel sens toute puissance a été donnée. — La prédication doit s'étendre à toutes les nations. — Pour-

quoi doit-elle précéder le baptême ? — Au nom de qui doivent-ils baptiser ? — Efficacité et perfection du sacrement de baptême. — Erreurs des hérétiques sur le mystère de la sainte Trinité. — Ordre essentiel établi par Jésus-Christ. — Comment relève-t-il le courage de ses disciples ? — Comment Notre-Seigneur est avec nous jusqu'à la consommation des siècles.

℣. 1-7. — *Or, la nuit du sabbat, le premier jour de la semaine commençant à luire, Marie-Madeleine et une autre Marie vinrent pour voir le sépulcre. Et voilà qu'il se fit un grand tremblement de terre, car l'ange du Seigneur descendit du ciel et vint renverser la pierre qui fermait le sépulcre et s'assit dessus. Son visage était brillant comme un éclair et ses vêtements blancs comme la neige. Les gardes en furent tellement saisis de frayeur qu'ils devinrent comme morts. Mais l'ange, s'adressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne craignez point, car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié. Il n'est point ici, car il est ressuscité comme il l'avait dit. Venez et voyez le lieu où le Seigneur avait été mis. Et hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité. Il sera devant vous en Galilée. C'est là que vous le verrez ; je vous en avertis par avance.*

S. Aug. (*serm. sur la résurrect.*) (1). Après les insultes et les coups, après le fiel mêlé de vinaigre, après les douleurs et le supplice de la croix, le corps renouvelé du Sauveur renaît du sein même du trépas, la vie sort du tombeau où elle était cachée, le salut ressuscite au milieu de la mort où il a puisé une splendeur plus éclatante. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 24.) Une question qui n'est pas sans importance est de savoir l'heure précise à laquelle les femmes vinrent au sépulcre; car comment concilier ce que dit saint Matthieu : « Le soir du sabbat, » etc., avec le récit de saint Marc : « Et le premier jour de

(1) Ou plutôt dans saint Chrysostome, homélie 3 *De la Résurrection.*

CAPUT XXVIII.

Vespere autem sabbati quæ lucescit in prima sabbati, venit Maria Magdalene et altera Maria, videre sepulcrum. Et ecce terræ motus factus est magnus : Angelus enim Domini descendit de cœlo; et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur, et vestimentum ejus sicut nix. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, et facti sunt velut mortui. Respondens autem Angelus dixit mulieribus : Nolite timere vos : scio enim quod Jesum, qui crucifixus est, quæritis; non est hic : Surrexit enim, sicut dixit : venite et videte locum ubi positus erat Dominus. Et cito euntes dicite discipulis ejus, quia surrexit; et ecce præcedet vos in Galilæam : ibi eum videbitis; ecce prædixi vobis.

Aug. (*in Serm. de Resurrect.*) Post illusiones et verbera, post aceti et fellis pocula mixta, post supplicia crucis et vulnera, et postremo post ipsam mortem et inferos, surrexit de suo funere caro nova, redit ab occiduo latens vita, et in morte salus reserata resurgit, pulchrior reditura post funus. Aug. (*de Cons. Evang.* lib. III, cap. 24.) De hora vero qua mulieres venerunt ad monumentum, non contemnenda exoritur quæstio : cum enim Matthæus hic dicat : « Vespere autem sabbati, » etc., quid est quod dicit Marcus : « Et valde mane una

la semaine, de grand matin, Marie Magdeleine et une autre Marie vinrent voir le sépulcre. » Nous répondons que saint Matthieu, par le soir, qui est la première partie de la nuit, a voulu exprimer toute la nuit vers la fin de laquelle les femmes vinrent au sépulcre. Comme elles ne pouvaient exécuter auparavant leurs pieux desseins à cause du jour de sabbat, saint Matthieu désigne par le mot nuit, la partie de cette nuit où il leur fut permis de les accomplir. Cette expression : « Le soir du sabbat, » revient donc à celle-ci : « La nuit du sabbat, » c'est-à-dire la nuit qui suit le jour du sabbat, et ce qui suit le prouve assez : « Lorsque le premier jour de la semaine commençait à luire. » Ce qui ne serait point vrai (1*), si nous ne comprenions par le mot soir, que la première partie, que le commencement de la nuit ; car ce n'est pas au commencement de la nuit qu'on voit luire l'aurore du premier jour de la semaine, c'est dans le cours de la nuit elle-même, alors qu'elle se dispose à faire place à la lumière, et on sait que l'usage de l'Ecriture est d'exprimer le tout par la partie. Le mot soir signifie donc ici la nuit, à l'extrémité de laquelle on voit poindre l'aurore, et c'est à l'aurore naissante que les saintes femmes vinrent au sépulcre. — BÈDE. Ou bien dans un autre sens, ce que dit S. Matthieu, que les femmes vinrent au tombeau le soir du sabbat, lorsque le premier jour de la semaine commençait à peine à luire, doit s'entendre en ce sens qu'elles se disposèrent à partir le soir, mais qu'elles n'arrivèrent au tombeau qu'à l'aurore du premier jour de la semaine ; c'est-à-dire qu'elles préparèrent, le soir, les parfums dont elles voulaient embaumer le corps du Seigneur, mais elles ne portèrent au

(1*) On lit dans presque toutes les éditions de la *Chaîne d'or* : Nisi tantummodo primam noctis particulam (id est solum initium noctis) intellexerimus, au lieu de : Si tantummodo, etc., comme porte le texte même de saint Augustin.

---

sabbatorum, venit Maria Magdalene, et altera Maria, videre sepulcrum ? » A parte quippe prima noctis (quæ est vespera) ipsam noctem voluit significare Matthæus, cujus noctis fine venerunt ad monumentum : ergo quoniam sabbato impediebantur, ut non ante facerent, ab eo tempore nominavit noctem, ex quo eis licere cœpit ut facerent quodcunque vellent tempore ejusdem noctis. Sic itaque dictum est : « Vespere autem sabbati, » ac si diceretur : « Nocte sabbati, » id est, « nocte, quæ sequitur diem sabbati : » quod ipsa verba ejus satis indicant : sic enim ait : « Quæ lucessit in prima sabbati : » quod fieri non potest, nisi tantummodo primam noctis particulam (id est, solum initium noctis) intellexerimus dicto *vespere* significatum ; neque enim ipsum initium noctis lucescit in prima sabbati, sed ipsa nox quæ in luce incipit terminari ; et usitatus modus loquendi est divinæ Scripturæ, a parte totum significare. Vespere ergo noctem significavit, cujus extremum est diluculum : diluculo enim venerunt ad monumentum. BEDA. Vel aliter : quod dictum est (quia mulieres vespere sabbati, quæ lucessit in prima sabbati, venerunt videre sepulcrum) ita intelligendum, quia vespere quidem venire cœperint, sed lucescente mane in prima sabbati ad sepulcrum pervenerunt ; id est, vespere aromata paraverunt, quibus corpus Domini ungere desiderabant, sed aromata vespere præparata mane ad se-

tombeau, que le matin, ces parfums préparés de la veille. S. Matthieu, voulant abréger, s'est exprimé ici d'une manière plus obscure, mais les autres Evangélistes ont rapporté plus clairement les faits dans l'ordre où ils se sont passés. Lorsque le Seigneur fut enseveli le sixième jour, les saintes femmes quittèrent le tombeau et préparèrent les parfums et les aromates, alors qu'il leur était permis de le faire, elles suspendirent leur travail le jour du sabbat pour obéir aux prescriptions de la loi, comme saint Luc le dit en propres termes. Mais lorsque le jour du sabbat fut passé, et que le retour de la nuit leur permit de reprendre leur travail, pleines d'une tendre charité, elles se hâtèrent d'acheter les parfums qu'elles n'avaient pas eu le temps de préparer entièrement, comme le rapporte saint Marc, pour venir embaumer Jésus, et c'est de grand matin qu'elles arrivent au tombeau. — S. Jér. Ou bien encore, que les Evangélistes racontent que les femmes sont venues à des heures différentes, ce n'est pas un signe qu'ils se contredisent, comme l'objectent les impies (1), mais une preuve du pieux empressement de ces saintes femmes, qui les porte à visiter souvent le sépulcre, et ne leur permet pas d'être longtemps éloignées du tombeau du Seigneur.

Remi. Il faut aussi se rappeler que dans le sens mystique, S. Matthieu a voulu nous apprendre quel honneur le triomphe de Jésus-Christ sur la mort, et sa glorieuse résurrection avaient fait rejaillir sur cette nuit sacrée, et c'est pour cela qu'il dit : « Le soir du sabbat, » etc. Car d'après la marche naturelle du temps, le soir n'aboutit pas immédiatement au jour, mais s'obscurcit, au contraire, jusqu'à la nuit complète; l'Evangéliste veut donc nous montrer par ces paroles que

(1) Entre autres Julien l'Apostat et Porphyre qui cherchaient à ébranler l'authenticité et la vérité de l'Evangile à l'aide des contradictions prétendues qu'ils y trouvaient.

---

pulcrum detulerunt : quod Matthæus quidem brevitatis causa obscurius posuit, sed evangelistæ alii quo ordine factum sit, evidentius ostendunt. Sepulto namque sexta feria Domino, reversæ a monumento mulieres præparaverunt aromata et unguenta quandiu operari licebat; et sabbato quidem siluerunt, secundum legis mandatum, sicut et Lucas aperte designat. Cum autem transisset sabbatum, vesperaque adveniente tempus operandi redisset, promptæ ad devotionem emerunt quæ minus præparaverant aromata (sicut Marcus commemorat), ut venientes ungerent Jesum; et valde mane veniunt ad monumentum.

Hier. Vel aliter : quod diversa tempora istarum mulierum in evangeliis describuntur, non mendacii signum est (ut impii objiciunt), sed sedulæ visitationis officium dum crebro abeunt et redeunt, et non patiuntur a sepulcro Domini diu abesse vel longius.

Remig. Sciendum autem quia Matthæus mystice loquens studuit nobis insinuare, illa sacratissima nox quantam dignitatem ex honore devictæ mortis et dominicæ resurrectionis accepit : ideo dixit : « Vespere autem sabbati, » etc. Cum enim consuetus ordo temporum habeat, ut vesperæ non lucescant in diem, sed potius obtenebrescant in noctem; ostenditur his verbis,

le Seigneur a fait de toute de cette nuit, par la splendeur de sa résurrection, une nuit de clarté et d'allégresse. — Bède. Depuis le commencement du monde jusque là, la marche naturelle du temps était que le jour précédât la nuit, parce que l'homme, ayant perdu par son péché la lumière du paradis, était tombé dans les ténèbres et dans les douleurs de ce monde. Mais maintenant par une raison pleine de sagesse, le jour vient après la nuit; car, par la foi en la résurrection, nous passons des ténèbres du péché et de l'ombre de la mort à la lumière de la vie par l'effet de la grâce de Jésus-Christ. — Sev. (*serm. sur la passion.*) (1). Jésus-Christ ne vient pas dètruire, mais éclairer le jour du sabbat : « Je ne suis pas venu détruire la loi, a-t-il dit, mais l'accomplir. » Dieu éclaire ce jour pour lui donner la splendeur qui convient au jour du Seigneur, et le faire briller dans toute l'Eglise, alors que dans la synagogue il était couvert des ténèbres que les Juifs répandaient autour de lui. — Suite. « Marie Magdeleine vint, » etc. La femme accourt le soir pour obtenir son pardon, elle qui avait couru le matin vers le crime; elle avait puisé dans le paradis l'esprit d'incrédulité, elle se hâte de venir puiser la foi au sépulcre du Sauveur, elle s'efforce d'arracher la vie du sein même de la mort, après qu'elle avait trouvé la mort au sein même de la vie. Or, l'Evangéliste ne dit point : Elles vinrent, mais : « Elle vint. » Sous le même nom, elles viennent deux, non par hasard, mais par une raison mystérieuse. Marie Magdeleine vient elle-même, mais elle vient toute autre, un bienheureux changement s'est opéré en elle, non pas dans son nom, mais dans sa vie, non pas dans son sexe, mais dans les dispositions de son âme. Ces femmes, appelées toutes deux Marie, précèdent les Apôtres, et portent pour ainsi dire le symbole des Eglises au tombeau

(1) Ou plutôt saint Chrysologue, serm. 74, 75.

---

quod Dominus totam hanc noctem luce suæ resurrectionis festivam et coruscam reddidit. Beda. (*in homil.* I, *inter æstivales,* tom. 7.) Ab exordio etiam mundanæ creationis usque huc ita temporum cursus distinguebatur, ut dies noctem præcederet, quia homo a luce paradisi peccando lapsus, in hujus seculi tenebras ærumnasque decidit. Aptissime autem nunc dies sequitur noctem, quando per fidem resurrectionis a peccati tenebris, et umbra mortis, ad lucem vitæ Christo largiente reducimur. Sever. (*in Serm. de Pasc.*) Quia illuminatur per Christum sabbatum, non deletur : « Non, inquit, veni solvere legem, sed adimplere : » illuminatur, ut in diem dominicam luceat, clarescat in Ecclesia, quod in synagoga (Judæis obscurantibus) fuscabatur. Sequitur : « Venit Maria Magdalene, » etc. Sero quidem mulier currit ad veniam, quæ mature cucurrit ad culpam; quæ de paradiso perfidiam sumpserat, festinat fidem sumere de sepulcro; contendit rapere de morte vitam, quæ de vita rapuerat mortem : non autem dixit : « Venerunt, » sed, « venit; » sub uno nomine veniunt duæ mysterio, non casu : venit ipsa, sed altera; ut mutaretur mulier, vita non nomine, virtute, non sexu. Præcedunt autem apostolos feminæ, quæ ecclesiarum typum ad dominicum deferunt sepulcrum, Maria scilicet et Maria. Maria

du Seigneur. Marie est le nom de la mère de Jésus-Christ, ce même nom est porté simultanément par deux femmes comme figure de l'unité de l'Eglise qui est composée de deux peuples, c'est-à-dire des Gentils et des Juifs. Or, Marie vint au sépulcre comme au sein qui devait enfanter la résurrection, d'où Jésus-Christ devait naître de nouveau à la foi, comme il était né du sein de sa mère à cette vie mortelle; de manière que le sépulcre fermé rendit à la vie éternelle celui que le chaste sein d'une vierge avait enfanté à la vie présente. C'est une preuve éclatante de sa divinité d'avoir laissé intacte et ferme le sein de la Vierge qui lui avait donné le jour, comme aussi d'être sorti avec son corps de ce tombeau qu'il laisse également fermé.

« Et voici qu'il se fit un grand tremblement de terre, » etc.— S. Jér. Notre-Seigneur, tout à la fois Fils de Dieu, et Fils de l'homme, selon sa double nature divine et humaine, donne tour à tour des signes, tantôt de sa grandeur, tantôt de son humilité; ainsi dans cet endroit, quoique celui qui a été crucifié et qui a été enseveli soit homme, cependant tous ces prodiges qui éclatent au dehors, proclament qu'il est en même temps Fils de Dieu. — S. Hil. (*can. dern. sur S. Matth.*) Ce tremblement de terre, c'est la puissance de résurrection que déploie en ressuscitant le Seigneur des vertus célestes, lorsqu'après avoir émoussé l'aiguillon de la mort, et éclairé ses profondes ténèbres, il fait trembler les enfers et les saisit d'épouvante. — S. Chrys. (*hom.* 89.) Ou bien, ce tremblement de terre eut lieu pour tirer les saintes femmes de leur sommeil; car elles étaient venues pour embaumer le corps, et comme il était nuit, il est probable que quelques-unes d'entre elles s'étaient endormies. — Bède. La terre tremble, lorsque le Seigneur ressuscite du tombeau, comme elle a tremblé lorsqu'il était mort sur

---

nomen est Matris Christi : unum nomen in duas geminatur feminas; quia hic Ecclesia ex duobus populis veniens (id est, gentibus et ex Judæis), una esse figuratur. Venit autem Maria ad sepulcrum sicut ad resurrectionis uterum; ut iterum Christus ex sepulcro nasceretur fidei, qui carni fuerat generatus ex ventre : et eum, quem clausa virginitas ad præsentem tulerat vitam, clausum sepulcrum ad vitam redderet sempiternam. Divinitatis insigne est, clausam virginem reliquisse post partum, et de sepulcro clauso exisse cum corpore.

Sequitur : « Ecce terræmotus factus est magnus, » etc. Hier. Dominus noster unus atque idem Filius Dei et hominis juxta utramque naturam Divinitatis et carnis, nunc magnitudinis suæ, nunc humilitatis signum demonstrat : unde et in præsenti loco quanquam homo sit qui crucifixus est, qui sepultus est, tamen quæ foris aguntur, ostendunt Filium Dei. Hilar. (*Cant ult. in Matth.*) Motus enim terræ resurrectionis est virtus, cum contuso mortis aculeo, et illuminatis illius tenebris (resurgente virtutum cœlestium Domino) inferorum trepidatio commovetur. Chrys. (*in hom.* 89, *ut sup.*) Vel ideo terræmotus factus est, ut exsurgant et evigilent mulieres; etenim accesserant, ut unguentum mitterent, et quia in nocte hæc gerebantur, probabile est quasdam obdormisse. Bed. (*in homil.*) Quod etiam terræmotus resurgente Domino de sepulcro (sicut

la croix, et nous annonce qu'il faut que les cœurs des hommes, pour se convertir, soient pénétrés d'une crainte salutaire par la foi que nous devons avoir d'abord en sa passion, puis en sa résurrection. — S. Jér. (1). Si la terre a ainsi tremblé, alors que le Seigneur ressuscitait pour la justification des saints, combien plus tremblera-t-elle lorsqu'il se lèvera pour punir les pécheurs, selon cette parole du prophète : « La terre a tremblé, lorsque le Seigneur se levait pour le jugement. » (*Ps.* LXXV.) Comment pourra-t-elle soutenir la présence de Dieu, elle qui n'a pu soutenir la présence d'un ange? « Et un ange du Seigneur descendit du ciel. » Du moment que Jésus-Christ ressuscite, et que la mort est détruite, le commerce se rétablit entre le ciel et la terre, et la femme qui avait reçu autrefois du démon un conseil de mort, entend sortir de la bouche d'un ange des paroles de vie. — S. Hil. C'est un effet insigne de la miséricorde de Dieu, d'employer au moment où son Fils ressuscita des enfers le ministère de ses anges, et il devient ainsi lui-même comme le héraut de la première résurrection en la faisant annoncer par un de ceux qui sont les ministres habituels de la volonté de son Père. — Bède. Jésus-Christ étant tout à la fois Dieu et homme, jamais le ministère et le service des anges, auquel il avait droit comme Dieu, ne lui a fait défaut dans le cours de sa vie mortelle : « Il s'approcha, et renversa la pierre, » non pas pour ouvrir un passage par où le Seigneur put sortir du tombeau, mais prouver, au contraire, qu'il en était déjà sorti; car celui qui a pu venir au monde sans ouvrir par sa naissance le sein d'une vierge, a bien pu, en ressuscitant à une vie immortelle, sortir du monde en laissant fermé le tombeau qu'il quittait.

(1) Saint Chrysostome, serm. 71, 77.

---

etiam moriente in cruce) factus est magnus, significat terrena quidem corda per fidem passionis prius ac resurrectionis ejus ad pœnitentiam concutienda salubri pavore permota. Sever. (*in Serm. Pass.*) Si autem sic terra tremuit, cum Dominus ad veniam sanctorum resurgeret, quomodo contremiscet, cum noxiorum omnium surget ad pœnam? dicente Propheta (*Psal.* 75) : « Terra tremuit cum resurgeret in judicium Deus : » et quomodo Domini præsentiam sustinebit, quæ angeli præsentiam sustinere non valuit ? Nam sequitur : « Angelus Domini descendit de cœlo : » surgente siquidem Christo, morte pereunte, terrenis redditur cœleste commercium; et mulieri, cui fuerat cum diabolo lethale consilium, cum angelo colloquium fit vitale. Hilar. (*Cant. ultim. ut sup.*) Misericordiæ enim Dei Patris insigne est, resurgente Filio ab inferis virtutum cœlestium ministeria mittentis; atque ideo prioris resurrectionis ipse est index, ut quodam famulatu paternæ voluntatis resurrectio nuntiaretur. Bed. (*in homil.* I, *inter æstivales ut sup.*) Quia enim Christus *Deus* et *homo* est, inter acta humanitatis semper ei angelorum ministeria Deo debita non desunt. Sequitur : « Et accedens revolvit lapidem : » non ut egressuro Domino januam pandat; sed ut egressus ejus jam facti hominibus præstet indicium : qui enim mortalis clauso Virginis utero potuit nascendo ingredi mundum, ipse factus immortalis clauso sepulcro potuit resurgendo exire de mundo.

Remi. Cette pierre renversée signifie que les mystères de Jésus-Christ qui étaient couverts par la lettre de la loi, sont maintenant dévoilés; car la loi a été écrite sur la pierre, et cette pierre en est la figure. — Sév. (1). Il ne dit pas : Il roula la pierre, mais : « Il la renversa; » car la pierre, roulée à l'entrée du tombeau, était une preuve de la mort de Jésus-Christ, tandis qu'étant renversée, elle est une démonstration de sa résurrection. L'ordre naturel des choses est ici renversé; le tombeau dévore la mort elle-même, et non le cadavre; la demeure de la mort devient un séjour vivifiant; nous voyons ici un sein d'un nouveau genre, il reçoit un mort et rend un vivant : « Et il était assis sur la pierre. » Il était assis sans être sujet à aucune fatigue; mais comme docteur de la foi, pour annoncer la résurrection; et il était assis sur la pierre pour que la solidité de cette chaire put affermir la foi des croyants. L'ange posait les fondements de la foi sur cette pierre sur laquelle Jésus-Christ devait fonder son Eglise. — Ou bien cette pierre du tombeau peut être considérée comme une figure de la mort qui pesait sur tous les hommes; et l'ange assis sur la pierre nous représente Jésus-Christ qui a triomphé de la mort par sa puissance. — Bède. (*hom.* 1.) L'ange qui est venu annoncer au monde l'avénement du Seigneur se tint debout avec raison, déclarant par cette attitude que le Seigneur était venu pour combattre le prince de ce monde, tandis que le héraut de la résurrection nous est représenté assis, pour marquer que le Sauveur était monté sur son trône éternel après avoir triomphé de l'auteur de la mort. Il était assis sur la pierre renversée, qui fermait précédemment l'entrée du sépulcre, pour nous apprendre qu'il avait fait tomber par sa puissance les portes

(1) Ou plutôt saint Chrysologue, serm. 74.

Remig. Significat autem revolutio lapidis reserationem sacramentorum Christi, quæ littera legis tegebantur : lex namque in lapide scripta fuit; et ideo per lapidem designatur. Sever. Non autem dicit : « Volvit, » sed, « revolvit lapidem; » quia lapis advolutus probavit mortem; et revolutus extitit resurrectionis assertor. Mutatur hic ordo rerum : sepulcrum mortem non mortuum devorat; domus mortis mansio fit vitalis; uteri nova forma præscribitur, mortuum recipit, reddit vivum. Sequitur : « Et sedebat super eum : » sedebat, inquam, cui nulla inerat lassitudo; sed sedebat ut fidei doctor, ut resurrectionis magister, et sedebat supra petram, ut soliditas sedis daret credentibus firmitatem : ponebat Angelus super petram fundamenta fidei, super quam Christus erat Ecclesiam fundaturus. Vel per lapidem monumenti potest designari mors, qua omnes premebantur : per hoc ergo quod Angelus super lapidem sedit, significatur quod Christus mortem sua virtute subjecit. Beda. (*in homil.* I, *inter æstivales ut sup.*) Et recte stans apparuit Angelus, qui adventum Domini in mundo prædicebat; ut stando designaret quia Dominus ad debellandum mundi principem veniret. Præco autem resurrectionis sedisse memoratur, ut sedendo significaret eum superato mortis auctore sedem regni jam conscendisse perpetui : sedebat autem super lapidem revolutum, quo ostium monumenti claudebatur; ut claustra inferorum ipsum sua virtute dejecisse doceret. Aug. (*de Cons. Evang.*,

de l'enfer. — S. Aug. (*De l'acc. des Evang.*, III, 24.) On sera peut-être surpris de ce que, d'après le récit de saint Matthieu, l'ange était assis sur la pierre du sépulcre qu'il avait renversée, tandis que saint Marc nous dit que les femmes étant entrées dans ce sépulcre, virent un jeune homme assis à la droite. Mais on peut répondre que saint Matthieu n'a point parlé de l'ange qu'elles virent en entrant dans le sépulcre, ni saint Marc de celui qui était assis sur la pierre, de manière qu'elles virent deux anges, et entendirent séparément de leur bouche ce qu'ils venaient leur apprendre de Jésus. Ou bien encore, ces paroles : « Elles entrèrent dans le tombeau, » doivent s'expliquer d'un mur de clôture, dont il est probable que le tombeau était entouré, ou d'un endroit particulier qui se trouvait devant la pierre dans laquelle on avait creusé le tombeau, de manière que les saintes femmes aient pu dans ce même endroit, voir assis, à droite, l'ange qui, d'après S. Matthieu était assis sur la pierre.

« Son visage brillait comme l'éclair, » etc. — Sév. (1). L'éclat du visage est distinct de la blancheur des vêtements ; son visage est comparé à l'éclair, et ses vêtements à la neige, parce que l'éclair vient du ciel, et que la neige vient de la terre, c'est pour cela que le prophète a dit : « Louez le Seigneur du sein de la terre, feu, grêle, neige, » etc. (*Ps.* CXLVIII.) L'ange conserve sur son visage l'éclat de sa nature céleste, et ses vêtements figurent la faveur qu'il nous fait d'entrer en communion avec notre nature. L'aspect de cet ange qui s'adresse aux saintes femmes est donc tempéré de manière que des yeux mortels puissent supporter la douce clarté de ses vêtements, et que l'éclat de son visage leur fassent craindre et révérer en lui l'envoyé de celui qui

(1) Saint Chrysologue, serm. 75, 2me partie.

---

lib. III, cap. 24.) Potest etiam movere, quomodo secundum Matthæum Angelus super lapidem sedebat revolutum a monumento, cum Marcus dicat, mulieres introeuntes in monumentum vidisse juvenem sedentem in dextris : nisi intelligamus aut Matthæum tacuisse de angelo quem intrantes viderunt, Marcum autem de illo quem viderunt sedentem super lapidem ; ut duos viderint, et a duobus sigillatim audierint quæ dixerunt Angeli de Jesu : aut certe quod dicit : « Intrantes in monumentum, » in aliqua septa maceriæ debemus accipere, qua communitum locum tunc fuisse credibile est ; seu in aliquod spatium ante petram, in qua excisa locus factus fuerat sepulturæ ; ut ipsum viderint in eodem spatio sedentem a dextris, quem dicit Matthæus sedentem super lapidem.

Sequitur : « Erat autem aspectus, » etc. Sever. Vultus claritas a vestium candore separatur ; et facies fulguri, nivi vestis Angeli comparatur ; quia fulgur de cœlo, nix de terra : unde Propheta (*Psal.* 146) : « Laudate Dominum de terra, ignis, grando, nix, » etc. In facie ergo Angeli claritas cœlestis servatur naturæ ; in veste significatur gratia communionis humanæ ; et sic temperatur species Angeli colloquentis, ut carnales oculi et vestium fuerant placidam claritatem, et ex fulgore vultus nuntium sui tremerent et reverentur auctoris. Idem.

les a créées. — IDEM. Mais pourquoi ces vêtements, là où il n'y a aucune nécessité de se couvrir? C'est que l'ange figure ici, par avance, la forme et la figure que nous devons avoir dans la résurrection, alors que l'homme sera revêtu d'un corps éclatant. — S. JÉR. Par ce vêtement blanc, l'ange nous représente encore la gloire de Jésus-Christ triomphant. — S. GRÉG. (*hom. sur la Pâq.*) Ou bien dans un autre sens, la foudre produit le tremblement et la crainte; la neige frappe par sa blancheur. Or, comme le Dieu tout-puissant est à la fois terrible pour les pécheurs, et plein de douceur pour les justes, l'ange, témoin de sa résurrection, doit apparaître avec un visage éclatant et des vêtements blancs comme la neige, afin que son aspect épouvante à la fois les méchants, et calme les craintes des âmes pieuses : « Les gardes en furent tellement saisis de frayeur, » etc. La crainte et l'anxiété les glacent d'effroi, parce qu'ils n'avaient pas la confiance qu'inspire l'amour, et ils devinrent comme morts, parce qu'ils ne voulurent pas croire la vérité de la résurrection. — SÉV. (1). Car ils gardaient le tombeau par un instinct de cruauté, et non par un sentiment de piété. Or, celui que sa conscience abandonne et que le remord accable, ne peut rester debout : Voilà pourquoi l'ange renverse les impies, tandis qu'il adresse la parole aux âmes justes pour les consoler.

« Et l'ange s'adressant aux femmes, » etc. — S. JÉR. Les gardes, glacés d'effroi, sont là étendus immobiles comme des morts, et cependant ce n'est pas à eux, mais aux saintes femmes, que l'ange adresse des paroles de consolation : « Pour vous, ne craignez pas, » comme s'il leur disait : Qu'ils craignent ceux qui persévèrent dans leur incré-

(1) Saint Chrysologue, serm. 75 vers la fin.

(*in alio serm.*) Quid autem facit indumentum, ubi tegendi necessitas non habetur? sed Angelus nostrum habitum, nostram formam, nostram similitudinem in resurrectione præfigurat, ubi homo ipsa corporis sui claritate vestitur. HIER. In candido etiam vestitu angelus significat gloriam triumphantis. GREG. (*in homil. de Pascha.*) Vel aliter : in fulgure terror timoris est, in nive autem blandimentum candoris : quia vero omnipotens Deus et terribilis est peccatoribus, et blandus justis, recte testis resurrectionis ejus Angelus et in fulgure vultus, et in candore habitus demonstratur, ut de ipsa sua specie et terreret reprobos, et mulceret pios : unde sequitur : « Præ timore autem ejus, » etc. RAB. Timoris anxietate sunt exterriti, qui amoris fiduciam non habebant; et facti sunt velut mortui, qui resurrectionis veritatem credere noluerunt. SEVER. (*in serm. Paschæ.*) Custodiebant enim crudelitatis studio, non pietatis obsequio : stare enim non potest quem conscientia destituit, impellit reatus. Hinc est quod Angelus percellit impios, pios alloquitur, et solatur.

Sequitur : « Respondens autem Angelus, » etc. HIER. Custodes quidem timore perterriti ad instar mortuorum stupefacti jacent; et Angelus tamen non illos, sed mulieres consolatur, dicens : « Nolite timere vos; » quasi dicat : Illi timeant in quibus permanet incredulitas; cæterum vos, quia Jesum quæritis cru-

dulité, mais pour vous qui cherchez Jésus crucifié, apprenez qu'il est ressuscité et qu'il a accompli les prédictions qu'il a faites : « Car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié. » — Sév. (1) Elles cherchaient encore celui qui avait été crucifié et qui était mort, car la cruelle tempête de la passion avait troublé leur foi, et le poids de cette épreuve les avait tellement abattues qu'elles cherchaient, dans le tombeau, le Dieu du ciel. « Il n'est point ici. » — Rab. Il n'y est point présent corporellement, lui qui se trouve cependant partout par la présence de sa majesté : « Il est ressuscité comme il l'avait dit. » — S. Chrys. (*hom.* 89.) L'ange semble leur dire : Si vous ne voulez pas me croire, souvenez-vous de ses paroles. Il leur donne ensuite une autre preuve en ajoutant : « Venez et voyez le lieu où avait été mis le Seigneur. » — S. Jér. Si ne croyez pas à mes paroles, vous en croirez du moins au sépulcre qui est vide.— S. Jér. (2) L'ange rappelle donc d'abord le nom de Jésus-Christ, puis sa croix et sa passion ; mais il ne tarde pas à parler de sa résurrection, et bientôt il proclame qu'il est le Seigneur. Ainsi, après de si grands supplices, après le tombeau, l'ange n'hésite pas à reconnaître Jésus-Christ pour son Dieu, pourquoi donc l'homme prétend-il ou que Dieu s'est amoindri en se faisant homme, ou que sa puissance lui a fait défaut dans sa passion ? L'ange dit : « Qui a été crucifié, » et il montre le lieu où on avait mis le corps du Sauveur, afin qu'on ne pût croire que c'était un autre et non pas lui-même qui était ressuscité d'entre les morts. Or, puisque le Seigneur a voulu ressusciter dans la même chair et donner des preuves si évidentes de sa résurrection, pourquoi l'homme croirait-il qu'il doit ressusciter dans une chair différente de la sienne ? Est-ce que le

(1) Saint Chrysologue, serm. 77 vers la fin.
(2) Idem, serm. 76, un peu après le commencement.

---

cifixum, audite quod surrexerit, et promissa perfecerit. Unde sequitur : « Scio enim quod Jesum, qui crucifixus est, quæritis. » Sever. Adhuc enim crucifixum, et mortuum requirebant, quarum fidem sæva passionis procella turbaverat ; et tentationis ita eas pondus incurvaverat, ut cœli Dominum quærerent in sepulcro : « Non est hic. » Rab. Per præsentiam carnis, qui tamen nusquam deest per præsentiam majestatis. « Surrexit enim sicut dixit. » Chrys. (*in hom.* 89, *ut sup.*) Quasi dicat : « Et si mihi non creditis, illius mementote verborum ; » deinde et alia sequitur demonstratio, cum subditur : « Venite, et videte locum ubi positus erat Dominus. » Hier. Ut si meis verbis non creditis, vacuo credatis sepulcro. Sever. Angelus ergo prædicit nomen, crucem dicit, loquitur passionem ; sed mox resurrectionem, mox Dominum confitetur : et sic, Angelus post tanta supplicia, post sepulcrum, agnoscit Dominum suum ; cur homo aut minoratum Deum in carne judicat, aut in passione existimat defecisse virtutem ? Dicit autem *crucifixum*, et ostendit locum ubi positus erat Dominus ; ne alter et non idem resurrexisse crederetur ex mortuis. Et si, Dominus in eadem redit carne, et suæ resurrectionis facit indicia, quare homo in alia putat

serviteur aurait du dédain pour sa chair, alors que le Seigneur n'a pas voulu changer celle qu'il a reçue de nous? — RAB. Mais une aussi grande joie n'est pas destinée à rester cachée dans vos cœurs; vous devez publier cette heureuse nouvelle à ceux qui partagent votre amour pour Jésus-Christ. « Et hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité. » — SÉV. (1) Comme s'il disait : Femme qui est maintenant guérie, reviens trouver cet homme, et persuade-lui la foi, toi qui lui a persuadé autrefois l'incrédulité; porte à l'homme la preuve de la résurrection, toi qui lui as donné autrefois le conseil qui l'a perdu. « Voici qu'il sera avant vous en Galilée » — S. CHRYS. (*hom.* 89.) L'ange ajoute ces paroles, pour leur ôter toute crainte de danger qui aurait pu être un obstacle à la foi. — S. JÉR. Il vous précédera dans la Galilée, c'est-à-dire au sens mystique, dans le bourbier des nations, là où il n'y avait auparavant qu'erreur ténébreuse et terrain glissant, et où on ne pouvait poser le pied avec sûreté. « C'est là que vous le verrez; je vous en avertis par avance. — BED. C'est avec raison que le Seigneur apparaît à ses disciples dans la Galilée, lui qui avait déjà passé de la mort à la vie, de la corruption à l'incorruptibilité, car le mot Galilée signifie transmigration. Heureuses femmes, qui méritèrent d'annoncer au monde le triomphe de la résurrection. Plus heureuses encore les âmes qui, au jour du jugement, mériteront d'entrer dans la joie de la bienheureuse résurrection, tandis que les méchants seront saisis d'épouvante.

℣. 8-10. — *Ces femmes sortirent aussitôt du sépulcre avec crainte et grande joie, et elles coururent porter cette nouvelle aux disciples. En même temps Jésus se*

(1) Saint Chrysologue, serm. 77 vers la fin.

---

se carne rediturum ? Aut carnem forte servus dedignatur suam, cum nostram Dominus non mutavit. RAB. Non autem solis verbis hoc gaudium magnum concessum est occulto corde tenere, sed similiter amantibus debetis illud pandere, unde sequitur : « Et cito euntes, » etc. SEVER. Quasi dicat : Revertere ad virum mulier jam sanata; et suade fidem, quæ perfidiam ante suasisti. Refer homini resurrectionis indicium, cui ante consilium ruinæ detulisti. Sequitur : « Et ecce præcedet vos, » etc. CHRYS. (*in homil.* 89, *ut sup.*) Hoc autem dicit, eripiens eos a periculis ne timor fidem impediret. HIER. Mystice autem « præcedet vos in Galilæam, » hoc est, in volutabrum Gentilium, ubi ante error erat et lubricum, et firmo ac stabili pede vestigium non tenebat. Sequitur : « Ibi eum videbitis, ecce prædixi vobis. » BEDA. (*in homil.* I, *inter æstivales ut sup.*) Bene autem Dominus in Galilæa videtur a discipulis, qui jam de morte ad vitam, jam de corruptione ad incorruptionem transierat : Galilæa quippe *transmigratio* interpretatur. Felices feminæ, quæ triumphum resurrectionis mundo annuntiare meruerunt ! Feliciores animæ, quæ in die judicii (percussis pavore reprobis) gaudium beatæ resurrectionis intrare meruerint.

Et exierunt cito de monumento cum timore et gaudio magno, currentes nuntiare discipulis ejus. Et ecce Jesus occurrit illis dicens : Ave-

présenta devant elles et leur dit : Je vous salue. Elles s'approchèrent, embrassèrent ses pieds et l'adorèrent. Alors Jésus leur dit : Ne craignez point. Allez dire à mes frères qu'ils se rendent en Galilée ; c'est là qu'ils me verront.

S. Hil. (*can.* 41.) L'ange avait à peine cessé de parler aux saintes femmes que Jésus se présenta devant elles, afin qu'en annonçant aux disciples, qui étaient dans l'attente, la nouvelle de la résurrection, elles pussent leur transmettre ses paroles en même temps que celles de l'ange. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, XIII, 24.) L'Evangéliste dit qu'elles sortirent du tombeau, c'est-à-dire de l'enclos en forme de jardin, qui se trouvait devant le sépulcre creusé dans le roc. — S. Jér. Leur âme était partagée entre deux sentiments, la crainte et la joie, produites, l'une par la grandeur du miracle, l'autre par le désir de voir Jésus ressuscité, et ces deux sentiments réunis leur faisaient presser leur marche : « Et elles coururent annoncer cette nouvelle aux disciples. » Elles allaient trouver les Apôtres, afin que la semence de la foi fût répandue par leur ministère. Un zèle aussi ardent, un empressement aussi marqué les rendait dignes que le Seigneur ressuscité vînt à leur rencontre : « En même temps, Jésus se présenta devant elles et leur dit : Je vous salue .» — Rab. Il nous apprend ainsi qu'il va, par sa grâce, au-devant de ceux qui commencent à marcher dans la voie des vertus, et leur donne de parvenir au salut éternel. — S. Jér. Les femmes sont les premières qui méritent d'entendre cette parole : « Le salut soit à vous, » et nous sommes ainsi affranchis dans la personne des femmes de la malédiction encourue par Eve la première femme.

Sév. (1) Nous voyons, dans ces femmes, une figure parfaite de

(1) Saint Chrysologue, serm. 76. On a complété ici plusieurs phrases dont le sens était inintelligible.

---

te. Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum. Tunc ait illis Jesus: Nolite timere : ite, nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilæam : ibi me videbunt.

Hilar. (*Cant.* 41, *in Matth.*) Mulieribus per Angelum adhortatis, confestim Dominus occurrit, ut nuntiantes expectantibus discipulis resurrectionem, non angeli potius quam Christi ore loquerentur : unde sequitur : « Et exierunt cito de monumento cum timore et gaudio magno. » Aug. (*de Con. Evang.* lib. XIII, cap. 34.) Egressæ autem dicuntur a monumento ; hoc est, ab illo loco ubi erat horti spatium ante lapidem effossum. Hier. Duplex autem mentes mulierum tenebat affectus : timoris et gaudii ; alter de miraculi magnitudine, alter ex desiderio resurgentis ; et tamen uterque femineum concitabat gradum : unde sequitur : « Currentes nuntiare discipulis ejus : » pergebant enim ad apostolos, ut per illos fidei seminarium spargeretur. Quæ autem sic quærebant, quæ ita currebant, merebantur obviam habere Dominum resurgentem : unde sequitur : « Et ecce Jesus occurrit illis, dicens : Avete. » Rab. Per hoc ostendit se omnibus iter virtutum inchoantibus (ut ad salutem perpetua pervenire queant) adjuvando occurrere. Hier. Primæ mulieres merentur audire *Avete,* ut maledictum Evæ mulieris in mulieribus solveretur.

Sever. In istis vero feminis Ecclesiæ

l'Eglise, car, en s'adressant à ses disciples, Jésus-Christ leur reproche leurs doutes et les rassure contre leurs appréhensions, tandis qu'en venant au-devant de ces saintes femmes, il ne les effraye pas par le spectacle de sa puissance, mais les prévient par l'ardeur de sa charité, car c'est à lui-même qu'il souhaite le salut dans la personne de l'Eglise, avec laquelle il ne fait qu'un seul corps. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 24.) Nous concluons de la lecture comparée des Evangélistes que les anges ont adressé deux fois la parole aux saintes femmes dans leur visite au tombeau : la première fois lorsqu'elles virent l'ange dont parle saint Matthieu et saint Marc, et la seconde lorsqu'elles virent les deux dont parlent saint Luc et saint Jean. Le Seigneur leur parla également deux fois, d'abord lorsque Marie le prit pour le jardinier, et, une seconde fois, lorsqu'il vint à leur rencontre, dans le chemin, pour affermir leur courage et dissiper toutes leurs craintes par cette seconde manifestation. — Sév. Mais, d'un côté, Jésus ne permet pas à Marie de le toucher, ici, au contraire, il accorde aux saintes femmes, non-seulement de le toucher, mais de tenir embrassés ses pieds : « Elles s'approchèrent, et, embrassant ses pieds, elles l'adorèrent. » — Rab. Nous avons dit plus haut qu'il est ressuscité sans ouvrir son tombeau, pour nous apprendre que ce même corps, qui avait été déposé après sa mort dans un tombeau fermé, était revêtu d'immortalité. Il présente maintenant ses pieds aux pieux embrassements des saintes femmes, pour leur prouver qu'il a une véritable chair, qui peut être touchée par les hommes. — Sév. Ces femmes tiennent embrassés les pieds de Jésus-Christ, parce qu'elles sont, dans l'Eglise, la figure de la prédication évangélique, et qu'elles ont mérité cet honneur par leur pieux empressement ; et elles étreignent

---

figuram manere plenam evidenter ostenditur, quia discipulos suos Christus de resurrectionem nutantes arguit, trepidantes firmat. Occurrens autem istis non potestate terret, sed prævenit charitatis ardore : Christus enim in Ecclesia se salutat, quam suum recipit in corpus. Aug. (*de Con. Evang.* lib. III, cap. 24.) Colligimus et angelorum allocutionem bis numero eas habuisse venientes ad monumentum ; scilicet cum viderunt unum angelum de quo narrat Matthæus et Marcus ; et cum postea viderunt duos, ut narrant Lucas et Joannes. Et similiter ipsius Domini bis : semel scilicet illic ; quando Maria hortulanum putavit ; et nunc iterum cum eis occurrit in via, ut eas ipsa repetitione firmaret atque a timore recrearet. Sever. (*vel Chrysol.* serm. 76, *ut sup.*) Sed ibi Mariæ nec tangendi datur facultas ; hic non solum tangendi, sed tenendi copia tota conceditur : unde sequitur : « Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum. » Rab. Superius quidem dictum est quia clauso monumento surrexit, ut immortale jam factum doceret esse corpus quod in monumento clausum fuerat mortuum : tenendos autem mulieribus nunc præbuit pedes, ut intimaret veram se carnem habere quæ a mortalibus tangi posset. Sever. (*vel Chrysol. rursum sicut sup.*) Istæ quidem tenent pedes Christi, quæ in Ecclesia typum evangelicæ prædicationis tenent et merentur ex cursu, ac sic fide

ainsi, par la foi, les pieds de leur Sauveur, pour obtenir l'honneur de connaître la divinité toute entière. Celle au contraire qui, sur la terre, pleure le Seigneur, et qui cherche comme mort, dans le sépulcre, celui dont elle ne sait pas qu'il règne dans les cieux avec son Père, entend de sa bouche ces paroles : « Ne me touchez pas. » Il n'y a aucune difficulté que ce soit la même Marie, qui, d'un côté, élevée au sommet de la foi, touche les pieds de Jésus-Christ et l'étreint de toute la force d'un saint amour, et qui, de l'autre, abattue sous le poids de l'infirmité de la chair et de la faiblesse naturelle à son sexe, est agitée par le doute et ne mérite point de toucher son Créateur. D'un côté, sa foi est un symbole ; de l'autre, ses doutes viennent de la faiblesse de son sexe. Ici, il faut voir l'action de la grâce divine ; là, l'infériorité de la nature humaine, car, lorsque nous parvenons à la connaissance des choses divines, nous vivons pour Dieu ; mais, lorsque nous avons des goûts terrestres, notre aveuglement vient de nous-mêmes. Ces saintes femmes embrassèrent les pieds du Seigneur, pour apprendre ainsi que, dans un sens figuré, la tête de Jésus-Christ était l'homme, que, pour elles, elles étaient à ses pieds, et qu'elles devaient suivre et non précéder en Jésus-Christ l'homme qui leur était donné. Le Sauveur leur répète ce que l'ange leur avait dit, pour augmenter en elles la confiance que le discours de l'ange leur avait inspirée.

« Alors Jésus leur dit : Ne craignez point. » — S. Jér. Nous pouvons remarquer, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, que toutes les fois que Dieu favorise les hommes d'une vision plus auguste, il commence par bannir la crainte, pour que les hommes puissent entendre dans le calme de leur âme les paroles qu'il veut leur adresser. — S. Hil. Nous voyons reproduit ici, mais dans un sens contraire, la marche suivie dans le grand événement qui a été la

---

astringunt sui vestigia Salvatoris, ut totius Deitatis perveniant ad honorem : illa autem merito audit : « Noli me tangere, » quæ in terris deflet Dominum ; et sic in sepulcro quærit mortuum, ut in cœlis eum nesciat regnare cum Patre. Quod ergo eadem Maria nunc in fidei vertice constituta tangit Christum, ac tenet toto sanctitatis affectu, nunc imbecillitate carnis et feminea infirmitate dejecta dubitat, et tactum sui non meretur auctoris, non facit quæstionem : siquidem illud de figura est, hoc de sexu : illud est de divina gratia, hoc de humana natura : quia nos ipsi cum divina scimus, Deo vivimus ; cum humana sapimus, cæcamur ex nobis. (*Et Serm.* 80.) Tenuerunt autem pedes ejus, ut scirent in capite Christi virum esse ; se autem esse in pedibus Christi ; et datum sibi virum sequi non præire per Christum. Quod autem dixerat Angelus, dicit et Dominus, ut quas firmaverat Angelus, Christus redderet firmiores.

Sequitur : « Tunc ait illis Jesus : Nolite timere. » Hier. Et in Veteri et in Novo Testamento hoc semper observandum est, quod quando aliqua augustior apparuerit visio, primum timor pellatur : ut sic mente placata possint quæ dicuntur audiri. Hilar. (*Cant. ultim. ut sup.*) In contrarium autem ordo causæ prin-

cause de notre perte ; c'est par une femme que la mort est entrée dans le monde, ce sont des femmes aussi qui, les premières, méritent de voir et d'annoncer la gloire de la résurrection, et c'est pour cela que le Seigneur ajoute : « Allez, et dites à mes frères qu'ils se rendent en Galilée ; c'est là qu'ils me verront. » — SÉV. Il appelle ses frères ceux qu'il s'est unis par les liens du corps qu'il a pris ; il appelle ses frères ceux que, dans sa bonté, il a fait ses cohéritiers, lui l'héritier de Dieu ; il appelle ses frères ceux qu'il a adoptés pour les enfants de son Père. — S. AUG. (*De l'accord des Evang.*, III, 24.) Chaque fidèle doit être attentif à rechercher dans quel dessein mystérieux le Seigneur commande, et par l'ange et par lui-même à ses disciples, d'aller pour le voir, non pas dans l'endroit où il devait d'abord se manifester, mais dans la Galilée, où il a été vu plus tard. Le mot Galilée signifie à la fois *transmigration* et *révélation* ; or, que nous donne à comprendre la première signification, si ce n'est que la grâce de Jésus-Christ devait passer du peuple d'Israël aux Gentils, auxquels les Apôtres n'auraient jamais confié le dépôt de la prédication évangélique, si le Seigneur lui-même ne leur avait préparé la voie dans le cœur des hommes ? C'est ce que veulent dire ces paroles : « Il vous précédera en Galilée. » Celles qui suivent : « C'est là que vous le verrez, » signifient : C'est là que vous trouverez ses membres ; c'est là que vous reconnaîtrez son corps vivant dans la personne de ceux qui vous recevront. Si l'on donne au mot Galilée le sens de *révélation* (1), ce mot signifiera qu'il faut comprendre Jésus-Christ, non plus dans la forme de serviteur, mais dans cette nature qui le rend l'égal de son Père. Cette révélation, comme une vé-

(1) Aucun des interprètes des noms hébraïques ne donne cette étymologie du mot Galilée ; peut-être, au lieu de *volutatio* ou *revolutio*, saint Augustin, et après lui Bède et Rabban, auront lu *revelatio*.

---

cipalis est redditus, ut quia a sexu muliebri cœpta mors esset, ipsi primum resurrectionis gloria, et visus et nuntius, redderetur : unde Dominus subdit : « Ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam : ibi me videbunt. » SEVER. (*vel Chrysol. rursum*, serm. 80.) Vocat *fratres*, quos corporis sui fecit esse germanos ; vocat *fratres*, quos benignus hæres sibi præstitit cohæredes ; vocat *fratres*, quos Patris sui adoptavit in filios. AUG. (*de Con. Evang.* lib. III, cap. ult.) Quod autem Dominus, non ubi primum se monstraturus erat, sed in Galilæa (ubi postea visus est) se videndum mandavit, et per Angelum, et per seipsum, quemvis fidelem facit intentum ad quærendum in quo mysterio dictum intelligitur. Galilæa namque interpretatur, vel *transmigratio*, vel *revelatio* : prius itaque secundum *transmigrationis* significationem quid aliud occurrit intelligendum, nisi quia Christi gratia de populo Israel transmigratura erat ad gentes, quibus apostoli prædicantes Evangelium nullo modo crederent, nisi eis ipse Dominus viam in cordibus hominum præpararet ? Et hoc intelligitur : « Præcedet vos in Galilæam. » Quod autem subditur : « Ibi eum videbitis, » sic intelligitur : id est, ibi membra ejus invenietis, ibi vivum corpus ejus in his qui vos susceperint, agnoscetis. Secundum autem quod Galilæa interpretatur *revelatio*, non jam in forma servi intelligendum est, sed in illa in qua æqualis est Patri :

ritable Galilée, aura lieu « lorsque nous lui serons semblables, et que nous le verrons tel qu'il est. » Ce sera là aussi la plus heureuse transmigration, celle de cette vie à l'éternité.

ỷ. 11-15. — *Quand elles furent parties, quelques-uns des gardes vinrent à la ville et rapportèrent tout ce qui s'était passé aux princes des prêtres. Ceux-ci s'étant assemblés avec les anciens, et ayant délibéré ensemble, donnèrent une grande somme d'argent aux soldats en leur disant : Dites que ses disciples sont venus la nuit et ont dérobé son corps pendant que vous dormiez. Et si le gouverneur vient à le savoir, nous l'apaiserons et nous vous mettrons en sûreté. Les soldats, ayant reçu cet argent, firent ce qu'on leur avait dit, et ce bruit qu'ils répandirent dure encore aujourd'hui parmi les Juifs.*

S. Chrys. (*hom.* 90.) Parmi les prodiges qui entourèrent la mort et la résurrection de Jésus-Christ, les uns, comme les ténèbres furent communs à tout l'univers, les autres furent particuliers aux soldats qui gardaient le tombeau, comme l'apparition miraculeuse de l'ange et le tremblement de terre que Dieu permit pour les remplir d'effroi et les forcer de rendre témoignage à la vérité. Car la vérité brille d'un plus vif éclat lorsqu'elle est répandue par ses propres adversaires, et c'est ce qui est arrivé ici : « Quand elles furent parties, quelques-uns des gardes vinrent dans la ville, et annoncèrent aux princes des prêtres tout ce qui s'était passé. » — Rab. Souvent la simplicité d'une âme sans instruction, et même une ignorance grossière, révèle la vérité sans artifice et telle qu'elle est, tandis que l'astucieuse malignité s'efforce de faire passer le mensonge pour la vérité, en lui donnant les dehors de la vraisemblance. — S. Jér. Ainsi, les princes des prêtres qui auraient dû se convertir, et chercher eux aussi Jésus ressuscité,

---

illa erit revelatio tanquam vera Galilæa cum « similes ei erimus, et videmus eum sicuti est, » ipsa etiam erit beatior transmigratio ex isto seculo in illam æternitatem.

Quæ cum abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, et nuntiaverunt principibus sacerdotum omnia quæ facta fuerant. Et congregati cum senioribus, consilio accepto pecuniam copiosam dederunt militibus, dicentes: Dicite quia discipuli ejus de nocte venerunt, et furati sunt eum nobis dormientibus. Et si hoc auditum fuerit a præside, nos suadebimus ei, et securos vos faciemus. At illi accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos, usque in hodiernum diem.

Chrys. (*in homil.* 90, *in Matth.*) Signorum quæ circa Christum apparuerunt, quædam fuerunt orbi terrarum communia (puta tenebræ); quædam propria militibus custodientibus, sicut mira Angeli apparitio et terræmotus; quæ propter milites facta sunt, ut stupefierent, et ab ipsis fiat testimonium veritatis. Veritas enim a contrariis divulgata magis refulget : quod et contigit : unde dicitur : « Quæ cum abiissent (scilicet mulieres), ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, et nuntiaverunt principibus sacerdotum, » etc. Rab. Simplex quidem animi qualitas et indocta hominum rusticitas, sæpe veritatem rei (uti est) sine fraude manifestat : at contra versuta malignitas falsitatem verisimilibus verbis pro vero commendare decertat. Hier. Principes ergo sacerdotum, qui debuerant converti ad

persévèrent dans leur malice et se servent de l'argent qui devait être consacré à l'usage du temple pour acheter un mensonge, de même qu'ils ont donné précédemment trente pièces d'argent au traître Judas : « Ceux-ci rassemblèrent les anciens, et, ayant tenu conseil, ils donnèrent une grosse somme d'argent aux soldats. » — SÉV. Ce n'est pas assez pour eux d'avoir mis le Maître à mort, ils cherchent encore les moyens de perdre les disciples, et veulent leur faire un crime de la puissance de leur maître. Oui les soldats ont laissé échapper, et les Juifs ont perdu le corps de Jésus; mais, si les disciples l'ont enlevé, ce n'est point furtivement, mais par la foi; ce n'est point par fraude, mais par leur vertu; ce n'est point par un crime, mais par leur sainteté, et ils l'ont enlevé plein de vie, et non comme une victime de la mort. — S. CHRYS. (*hom.* 90.) Car comment des hommes pauvres, sans esprit, et qui n'osaient se montrer, auraient-ils osé enlever le corps de leur maître? Si, lorsqu'ils vivaient encore, ils se sont tous enfui, comment, après sa mort, n'auraient-ils pas craint cette multitude de gens armés? Et encore, est-ce qu'ils pouvaient renverser la pierre du sépulcre qui ne pouvait être soulevée que par plusieurs bras? Est-ce que le sceau public n'y avait pas été apposé? Pourquoi d'ailleurs ne l'ont-ils pas dérobé la première nuit, lorsqu'il n'y avait aucune garde au tombeau? car ce n'est que le jour du sabbat qu'ils demandèrent une garde à Pilate. Que signifient encore ces suaires que Pierre vit placés dans le sépulcre? Si les disciples avaient voulu dérober le corps, ils ne l'eussent pas enlevé dépouillé de son linceul, non-seulement par respect, mais encore pour ne pas être retardés par cette opération et donner aux soldats les moyens de s'emparer d'eux, d'autant plus que la myrrhe était tellement gluante et collée au corps

---

pœnitentiam et Jesum quærere resurgentem, perseverant in malitia; et pecuniam quæ ad usus templi data fuerat, vertunt in redemptionem mendacii, sicut et ante triginta argenteos Judæ dederunt proditori : unde sequitur : « Et congregati cum senioribus, consilio accepto pecuniam copiosam dederunt, » etc. SEVER. Non enim contenti sunt interfecisse magistrum, imo etiam quomodo discipulos perdere possint moliuntur; et discipulorum crimen esse faciunt, virtutem magistri. Plane amiserunt milites, perdiderunt Judæi; sed discipuli magistrum suum, non furto, sed fide; virtute, non fraude; sanctitate, non crimine; vivum, non mortuum, sustulerunt. CHRYS. (*in homil.* 90, *ut sup.*) Qualiter enim furarentur discipuli, homines pauperes et idiotæ, et neque apparere audentes? Si enim adhuc Christum vivum videntes fugerunt, qualiter mortuo eo non timuissent tot militum multitudinem? Nunquid ostium sepulcri poterant evertere? Nam lapis imminebat magnus, multis indigens manibus : nunquid etiam non erat sigillum superimpositum? Propter quid autem non furati sunt prima nocte, quando nullus sepulcro affuit? Sabbato enim petierunt a Pilato custodiam. Quid autem sibi volunt hæc sudaria, quæ Petrus vidit jacentia? Si enim vellent furari, non essent nudum corpus furati, non solum ne injuriarentur, sed ne etiam in exuendo tardarent, et tribuerent militibus se detinendi facultatem; maxime quia myrrha erat corpori et vestimentis affixa, ita gluti-

et au linceul qu'il était fort difficile de le détacher du corps. Tout ce qu'on a dit sur ce vol prétendu n'a donc aucune vraisemblance, et tout ce que les Juifs ont amassé pour obscurcir le fait de la résurrection n'a servi qu'à le rendre plus éclatant, car, en publiant que les disciples ont enlevé le corps de Jésus, ils avouent que le corps n'était plus dans le sépulcre. Or, la crainte dont les Apôtres étaient remplis, et le soin avec lequel les soldats gardaient le tombeau démontrent l'impossibilité de cet enlèvement. — Remi. Mais si d'ailleurs les gardes dormaient, comment purent-ils voir qu'on avait enlevé le corps? et, s'ils n'ont pu le voir, comment ont-ils pu servir de témoins? Ils n'ont donc pù atteindre le but qu'ils se proposaient. — La Glose (1). Ils vont même au-devant de la crainte que les soldats auraient pu avoir que le gouverneur punît leur négligence, s'ils répandaient ce mensonge : « Et si cela vient à la connaissance du gouverneur, nous l'apaiserons et nous vous mettrons à couvert. » — S. Chrys. (*hom.* 90.) Voyez comme la corruption est générale : Pilate s'est laissé gagner, le peuple juif soulever et les soldats corrompre. « Et les soldats ayant reçu l'argent firent ce qu'on leur avait dit. » Puisque l'argent a une telle force sur l'esprit d'un disciple que de lui faire trahir son divin Maître, ne soyez pas surpris de voir des soldats gagnés eux-mêmes à prix d'argent. — S. Hil. C'est à ce prix qu'on achète le silence sur la résurrection et le mensonge de l'enlèvement du corps, parce qu'en effet la gloire du monde, qui consiste dans l'estime et le désir de l'argent, est une négation de la gloire de Jésus-Christ.

Rab. De même que le crime du sang répandu, qu'ils ont appelé sur eux et sur leurs enfants, les accable du poids énorme de leurs péchés,

(1) On ne trouve ce passage ni dans la Glose, ni dans aucun autre auteur.

---

nosa, ut non facile esset a corpore avellere vestimenta. Quare non persuasibilia sunt quæ de furto dicta sunt. Unde per quæ resurrectionem obumbrare conantur, per hæc eam faciunt clarere : dicentes enim quod discipuli furati sunt, confitentur non esse corpus in sepulcro : furtum autem ostendit esse mendax, custodia militum et discipulorum pavor. Remig. Sed si custodes dormierunt, quomodo furtum viderunt? et, si non viderunt, quomodo testes fuerunt? Et ideo quod voluerunt facere, non potuerunt. Glossa. Ne autem timore præsidis a mendacio revocarentur, timentes propter negligentiam puniri, subdunt : « Et si hoc auditum fuerit a præside, nos suadebimus ei, et securos vos faciemus. » Chrys. (*in homil.* 91, *ut sup.*) Vide omnes corruptos : Pilatus enim ipse persuasus est, plebs judaica commota est, milites corrupti sunt : unde sequitur : « At illi accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti. » Si pecunia apud discipulum tantam virtutem habuerit ut eum faceret magistri proditorem, non mireris si pecunia milites superantur. Hilar. Emitur ergo resurrectionis silentium et mendacium furti argento ; quia honore scilicet seculi, qui in pecunia est cupiditate, Christi gloria denegatur.

Rab. Sicut autem sanguinis reatus, quem sibi et posteris suis ipsi imprecabantur, gravi peccatorum sarcina illos

ainsi ce mensonge qu'ils achètent, et qui a pour but de nier la vérité de la résurrection, les tient enchaînés dans les liens d'un crime qui dure à jamais : « Et ce bruit qu'ils répandirent se répète encore aujourd'hui parmi les Juifs. » — Sév. (*comme précéd.*) Ce bruit s'est répandu parmi les Juifs, mais non parmi les chrétiens, car ce que les Juifs ont voulu obscurcir dans la Judée, à prix d'argent, la foi l'a fait briller du plus vif éclat dans tout l'univers. — S. Hil. Tous ceux qui font abus de l'argent du temple, ou de tout ce qui doit servir à l'usage de l'Eglise, pour satisfaire leurs désirs ou leurs passions, sont semblables aux scribes et aux prêtres qui achètent à prix d'argent le mensonge et le sang de Jésus-Christ.

℣. 16-20. — *Or, les disciples s'en allèrent en Galilée, sur la montagne où Jésus leur avait commandé de se rendre. Et le voyant, ils l'adorèrent; quelques-uns, néanmoins, doutèrent. Jésus, s'approchant, leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà que je suis toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*

Bède. (*hom.* 1.) Après nous avoir rapporté comment l'ange vint annoncer la résurrection du Sauveur, saint Mathieu raconte comment le Seigneur se manifesta à ses disciples : « Or, les onze disciples s'en allèrent en Galilée, sur la montagne où Jésus leur avait ordonné de se rendre, » car, lorsqu'il se dirigeait vers le lieu de sa mort, il avait dit à ses disciples : « Après que je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée. » (*Matth.*, XXVI, *Marc*, XIV.) L'ange avait dit aussi aux femmes :

---

premit, ita emptio mendacii, per quod resurrectionis denegant veritatem, reatu eos constringit perpetuo : unde sequitur : « Et divulgatum est verbum istud apud Judæos usque in hodiernum diem.» Sever. (*vel. Chrysol. rursus* serm. 76, *prope finem.*) Apud Judæos quidem divulgatum est, non apud Christianos : quod enim in Judæa Judæus obscurabat auro, fide toto claruit et eluxit in mundo. Hilar. Omnes autem qui stipe templi, et his quæ conferuntur ad usus Ecclesiæ, abutuntur in aliis rebus, quibus suam expleant voluntatem (vel voluptatem), similes sunt scribarum et sacerdotum redimentium mendacium et sanguinem Salvatoris.

Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus. Et videntes eum adoraverunt; quidam autem dubitaverunt. Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti; docentes eos servare omnia quæcunque mandavi vobis. Et ecce vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi.

Bed. (*in homil.* I, *inter æstivales ut sup.*) Postquam dominicam resurrectionem ab angelo nuntiatam beatus Matthæus asseruit, visionem Domini etiam a discipulis impletam refert dicens : «Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus : » nam pergens Dominus ad passionem, ait discipulis : « Postquam resurrexero, præcedam vos in Galilæam : » Angelus quoque mulieribus ait : «Dicite

« Annoncez à ses disciples qu'il vous précédera en Galilée. » C'est donc à un ordre de leur divin Maître que les disciples obéissent. L'Evangéliste ne compte avec raison que onze disciples qui vont pour adorer Jésus, car un d'eux avait péri, celui qui avait trahi son Seigneur et son Maître.

S. Jér. (1) Après sa résurrection, Jésus se manifeste donc sur une montagne de Galilée, et il y est adoré malgré le doute de quelques-uns, doute qui sert à augmenter notre foi. « Et, le voyant, ils l'adorèrent, et quelques-uns néanmoins doutèrent. » — Remi. C'est ce que saint Luc explique plus clairement, car il rapporte que lorsque le Seigneur, après sa résurrection, apparut à ses disciples, ceux-ci, troublés et saisis de frayeur, s'imaginaient voir un esprit. — Rab. Le Sauveur apparaît à ses disciples sur une montagne, pour signifier que ce corps, qu'il avait pris en naissant, de la terre, origine commune de tous les hommes, avait été, par sa résurrection, élevé au-dessus de toutes les choses terrestres, et aussi pour apprendre aux fidèles que, pour contempler les sublimes mystères de sa résurrection, il faut s'efforcer de quitter les voluptés basses et charnelles et s'élever jusqu'aux désirs des choses du ciel. Or, Jésus précède ses disciples en Galilée, parce qu'il est ressuscité comme les premiers de ceux qui dorment (I *Corinth.*, XVI). Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ viennent après lui, et passeront, chacun à son rang, de la mort à la vie, pour contempler la divinité dans sa propre nature ; et le mot Galilée, qui signifie *révélation*, confirme cette interprétation. — S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, III, 24.) Mais comment le Seigneur a-t-il pu se manifester

(1) On trouve ce même passage dans saint Hilaire, à qui saint Jérôme paraît avoir emprunté cette citation et quelques autres de celles qui précèdent.

---

discipulis ejus, quia præcedet vos in Galilæam : » quapropter jussioni magistri, obedientia discipulorum obsequitur. Recte autem undecim discipuli ad adorandum pergunt : jam enim unus perierat, qui dominum ac magistrum suum tradiderat.

Hier. Post resurrectionem ergo Jesus in Galilææ monte conspicitur, ibique adoratur ; licet quidam dubitent, et dubitatio eorum nostram augeat fidem. Sequitur enim : « Et videntes eum adoraverunt, quidam autem dubitaverunt. » Remig. Hoc autem Lucas Evangelista plenius manifestat : refert enim quia cum Dominus resurgens a mortuis ipse apparuisset discipulis, ipsi conturbati et exterriti, existimabant se spiritum videre. Rab. In monte quidem apparuit eis Dominus, ut significaret quoniam corpus, quod de communi generis humani terra nascendo susceperat, resurgendo jam super terrena omnia sublevaverat ; et admoneret fideles, ut si illic celsitudinem resurrectionis ejus cupiunt videre, hic ab infimis voluptatibus ad superna studeant desideria transire. Jesus autem discipulos in Galilæam præcedit, quia Christus resurrexit a mortuis « primitiæ dormientium. » (I *Cor.*, 15.) Sequuntur autem hi qui sunt Christi, et suo ordine ad vitam de morte transmigrant, in sua specie Divinitatem contemplantes : et huic congruit quod Galilea *revelatio* interpretatur. Aug. (*de Con. Evang.*, lib. III, cap. 24.) Sed con-

corporellement dans la Galilée, car il est certain que ce ne fut pas le jour même de sa résurrection, puisque ce jour-là, vers le commencement de la nuit, il se manifesta dans la ville de Jérusalem, comme saint Luc et saint Jean s'accordent à le dire. Ce ne fut pas non plus les huit jours suivants, puisque saint Jean rapporte qu'après ces huit jours, il apparut à Thomas, qui ne l'avait pas vu le jour de sa résurrection, à moins toutefois que l'on ne prétende que les onze dont il parle n'étaient point les onze qui portaient dès lors le nom d'Apôtres, mais que c'étaient onze disciples choisis dans le grand nombre de ceux qui avaient embrassé la doctrine de Jésus-Christ. Mais voici à cela une autre difficulté, lorsque saint Jean raconte que le Seigneur fut vu, non pas sur la montagne par les onze, mais sur les bords de la mer de Tibériade, par sept d'entre eux occupés à la pêche, il s'exprime ainsi : « Ce fut pour la troisième fois que Jésus se manifesta à ses disciples, » ce qu'il faut entendre du nombre, non des jours, mais des manifestations. Or si nous admettons que cette apparition aux onze disciples, quels qu'ils soient, eut lieu dans l'intervalle de ces huit jours, avant qu'il apparut à Thomas, l'apparition sur les bords du lac de Tibériade ne sera plus la troisième, mais la quatrième, et nous serons ainsi forcés d'admettre que ce fut tout à fait en dernier lieu que Jésus apparut aux onze sur la montagne de Galilée. Nous trouvons donc, dans les quatre Evangélistes, que le Seigneur s'est manifesté par dix fois différentes après sa résurrection : une première fois, aux femmes qui visitaient son tombeau ; une seconde fois, à ces mêmes femmes, lorsqu'elles revenaient de visiter le sépulcre ; la troisième fois, à Pierre ; la quatrième, à deux disciples qui allaient au bourg d'Emmaüs ; la cinquième, à plusieurs autres disciples, parmi lesquels ne se trouvait

---

siderandum est quomodo corporaliter in Galilæa Dominus videri potuerit : quia enim non ipso die quo resurrexit, visus est, manifestum est : nam in Hierusalem visus est eo die in initio noctis, ut Lucas et Joannes apertissime consonant : neque etiam in sequentibus octo diebus, post quos dicit Joannes discipulis apparuisse Dominum, ubi primo die vidit eum Thomas, qui eum non viderat die resurrectionis ejus : nisi quis dicat non illos undecim (qui jam tunc *apostoli* vocabantur), sed discipulos undecim illic fuisse ex multo numero discipulorum. Sed occurrit aliud quod obsistit : Joannes enim quando commemoravit, non in monte ab undecim, sed ad mare Tiberiadis a septem piscantibus vivum esse Dominum : « Hoc jam tertio (inquit) manifestavit se Jesus discipulis suis ; » quod intelligendum est ad numerum dierum retulisse, non ad numerum manifestationum : si autem acceperimus intra illos octo dies antequam eum Thomas vidisset, ab undecim discipulis quibusque Dominum visum, non erit hoc ad mare Tiberiadis tertio manifestatum esse, sed quarto : ac per hoc cogimur intelligere post omnia factum esse, quod eum in monte Galilææ discipuli undecim viderunt. Invenimus itaque apud quatuor evangelistas decies commemoratum Dominum visum ab hominibus esse post resurrectionem : semel ad monumentum a mulieribus ; iterum eisdem egredientibus a monumento in itinere ; tertio Petro ; quarto duobus euntibus in castellum ; quinto pluribus

pas Thomas, dans la ville de Jérusalem ; la sixième, à Thomas lui-même, au milieu des autres disciples; la septième, près du lac de Tibériade; la huitième, sur la montagne de Galilée, d'après saint Matthieu ; la neuvième, au rapport de saint Marc, dans le dernier repas qu'il fit avec ses disciples, et après lequel il ne devait plus manger avec eux sur la terre ; la dixième fois, non plus sur la terre, mais lorsqu'il s'élevait sur une nuée et montait ainsi au ciel, dernière manifestation que rapportent saint Marc et saint Luc. (1*). Mais tout ce qu'a fait Jésus n'a pas été écrit, comme le déclare saint Jean, car Jésus eut de fréquentes relations avec ses disciples, pendant les quarante jours qui précédèrent son ascension (2).

Remi. Les disciples, en voyant le Seigneur, le reconnurent aussitôt, et ils l'adoraient les yeux baissés vers la terre. C'est pourquoi ce bon et tendre Maître, pour faire disparaître toute incertitude de leurs cœurs, s'approcha d'eux et les fortifia dans la foi : « Et Jésus s'approchant, leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. » — S. Jér. Cette puissance a été donnée à celui qui venait d'être crucifié, enseveli dans le tombeau, et qui était ensuite ressuscité. — Rab. Il ne parle pas ici de sa divinité coéternelle au Père, mais de l'humanité qu'il avait prise, et selon laquelle il avait été mis un peu au-dessous des anges. — Sév. (*ou S. Chrysolog.*,

(1*) Voici, selon le père Patrizi, l'ordre d'après lequel ont eu lieu les apparitions de Notre-Seigneur après sa résurrection, et dont l'Evangile fait mention. Jésus apparut 1º à Madeleine (*Marc*, XVI, 9, 10; *Jean*, XX, 11, 18); 2º aux saintes femmes (*Matth.*, XXVIII, 5, 9; *Marc*, XVI, 2, 8); 3º aux disciples d'Emmaüs (*Marc*, XVI, 12; *Luc*, XXIV, 13, 32); 4º à Simon Pierre (*Luc*, XXIV, 34); 5º à dix Apôtres (*Luc*, XXIV, 36, 41); 6º aux onze Apôtres (*Jean*, XX, 24, 29); 7º aux Apôtres en Galilée, près du lac de Tibériade (*Jean*, XXI, 1, 24); 8º aux Apôtres en Galilée, où il leur donne leur mission pour la première fois (*Matth.*, XXVIII, 16, 20); 9º aux Apôtres à Jérusalem, où il leur donne leur mission pour la seconde fois et monte au ciel (*Marc*, XVI, 14, 20 ; *Luc*, XXIV, 44, 53). Saint Paul nous apprend que Notre-Seigneur apparut en outre à plus de cinq cents frères ensemble, dont plusieurs vivent encore et quelques-uns sont déjà morts. (1 *Cor.*, XV, 6)

(2) « Auxquels, après sa passion, il se montra vivant par beaucoup de preuves, leur apparaissant pendant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu. »

---

in Hierusalem, ubi non erat Thomas; sexto ubi vidit eum Thomas; septimo ad mare Tiberiadis; octavo in monte Galilææ secundum Matthæum ; nono quod dicit Marcus, novissime recumbentibus, quia jam non erant in terra, cum illo convivaturi; decimo in ipso die, non jam in terra, sed elevatum in nube, cum in cœlum ascenderet; quod Marcus et Lucas commemorant : sed non omnia scripta sunt, sicut Joannes fatetur : crebra enim erat ejus cum illis conversatio per dies quadraginta, priusquam ascendisset in cœlum.

Remig. Videntes ergo discipuli Dominum cognoverunt; et idcirco demissis in terram vultibus, adorabant : et ideo pius et clemens magister, ut omnem dubietatem auferret a cordibus eorum, accedens ad eos, corroboravit in fide : unde sequitur : Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. » Hier. Illi autem potestas data est, qui paulo ante crucifixus, qui sepultus in tumulo, qui postea resurrexit. Raba. Non enim hoc de coæterna Patri Divinitate, sed de assumpta loquitur humanitate; secundum quam « minoratus est paulominus angelis. » Sever. (*vel Chrysol. rursum*,

serm. 80.) Car le Fils de Dieu a communiqué au fils de la Vierge, Dieu à l'homme, la Divinité à la chair, ce qu'il possédait de toute éternité avec son Père. — S. Jér. Toute puissance lui est donnée dans le ciel et sur la terre, afin qu'il pût régner sur la terre, par la foi que les chrétiens auraient en lui, comme il règne dans le ciel. — Remi. Ce que le Psalmiste a prédit du Seigneur ressuscité : « Vous l'avez établi sur l'œuvre de vos mains (1), » le Sauveur se l'applique à lui-même dans ces paroles : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. » Et il faut se rappeler ici qu'avant que le Seigneur fût ressuscité d'entre les morts, les anges savaient qu'ils étaient soumis au Christ fait homme. Or, Jésus-Christ voulant aussi faire connaître aux hommes que toute puissance lui avait été donnée dans le ciel et sur la terre, il envoya des prédicateurs pour annoncer la parole de vie à tous les peuples : « Allez donc, enseignez toutes les nations. » — Bède. Lui qui, avant sa passion, leur avait dit : « Vous n'irez point dans la voie des nations, » (*Matth.*, x) leur dit lorsqu'il est ressuscité des morts : « Allez, instruisez tous les peuples. » Que les Juifs soient donc confondus, eux qui prétendent que le Christ ne viendra seulement que pour le salut de leur nation. Que les donatistes rougissent, eux qui voulant renfermer Jésus-Christ dans un espace déterminé, ont osé dire qu'il n'était que dans l'Afrique, à l'exclusion des autres contrées de la terre.

S. Jér. Ils commencent par enseigner les nations, et c'est après les avoir enseignées qu'ils les baptisent dans l'eau ; car il est impossible que le corps reçoive le sacrement de baptême avant que l'âme ait reçu

(1) Saint Augustin applique à la passion du Sauveur, dans ce même sens qui n'est point littéral, cet endroit du même Psaume xiii : « Vous l'avez placé un peu au-dessous des anges, » et à sa résurrection, comme à son ascension, ce qui suit : « Vous l'avez consommé, » etc.

---

serm. 80, *versus finem.*) Filius quippe Dei Virginis Filio, Deus homini, Divinitas carni contulit, quod semper ipse cum Patre possedit. Hier. In cœlo autem et in terra potestas data est, ut qui ante regnabat in cœlo, per fidem credentium regnet in terris. Remig. Quod ergo Psalmista de resurgente Domino dicit (*Psal.* 18) : « Constituisti eum super opera manuum tuarum, » hoc nunc Dominus dicit : « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. » Et hic sciendum quia antequam Dominus resurrexisset a mortuis, noverant angeli se subjectos homini Christo : volens ergo Christus etiam hominibus notum fieri quod data esset sibi omnis potestas in cœlo et in terra, prædicatores misit, qui verbum vitæ cunctis nationibus prædicarent. Unde sequitur : « Euntes ergo docete omnes gentes. » Beda. *in homil.* i, *inter æstivales ut sup.*) Qui enim ante passionem suam dixerat (*Matth.*, 10) : « In viam gentium ne abieritis, » surgens a mortuis dicit : « Ite, docete omnes gentes. » Quapropter confundantur Judæi, qui dicunt Christum tantummodo ad suam salutem esse venturum. Erubescant et Donatistæ, qui localiter Christum concludere cupientes, dixerunt tantummodo in Africa esse, non in aliis regionibus.

Hier. Primum ergo docent omnes gentes, deinde doctas intingunt aqua : non enim potest fieri ut corpus baptismi recipiat sacramentum, nisi ante anima

la vérité de la foi. « En les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, » afin qu'il n'y ait qu'une seule et même grâce, comme il n'y a entre eux qu'une seule et même divinité, puisque le nom de Trinité ne signifie qu'un seul Dieu. — Sév. (*ou S. Chrysolog., serm.* 80.) C'est donc la même puissance qui répare et sanctifie toutes les nations qu'elle a créées et appelées à la vie.

Dydime. (*Du Saint-Esprit, liv.* II.) Il peut exister des hommes assez insensés, pour essayer de baptiser en omettant un de ces trois noms, contrairement à la loi portée par Jésus-Christ ; mais leur baptême sera sans effet, et ils ne pourront délivrer de leurs péchés ceux qu'ils auront cru baptiser de la sorte. Concluons de là combien la substance de la Trinité est indivisible, et que le Père est vraiment le Père du Fils, le Fils vraiment le Fils du Père, et l'Esprit saint réellement l'Esprit du Père et du Fils-Dieu, et aussi de la sagesse et de la vérité, c'est-à-dire du même Fils de Dieu. Voilà la foi qui sauve les fidèles, et l'économie de la discipline ecclésiastique trouve sa perfection dans cette auguste Trinité.

S. Hil. (1) Que ne contient pas en effet ce sacrement de notre salut. Tout y est plein, tout y est parfait, comme venant de celui qui possède toute plénitude et toute perfection. Le nom de Père exprime la nature de la première personne ; mais elle est Père seulement, et ne doit pas à un autre, comme les hommes, d'être Père. Le Père n'a pas été engendré, il est éternel ; il a toujours en lui le principe qui le fait exister ; il n'est connu que du Fils, etc. Le Fils est engendré de celui qui ne l'a pas été, un de celui qui est un, vrai de celui qui est vrai, vivant

(1) Cette citation est empruntée au livre II *De la Trinité*, partie au commencement, partie dans le cours même du livre, sans un ordre bien rigoureux.

---

fidei susceperit veritatem : « Baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti ; » ut quorum est una Divinitas, sit una largitio ; nomenque Trinitatis unus Deus. Sever. Omnes ergo gentes potestas una eademque recreat ad salutem, quas creavit ad vitam.

Didy. (*in lib. de Spiritu sancto inter opera Hieron.*, lib. 2.) Licet autem quis possit existere mentis alienæ, qui ita baptizare conetur ut unum de prædictis nominibus prætermittat (videlicet contrarius Christo legislatori), tamen sine perfectione baptizabit ; imo penitus a peccatis liberare non poterit, quos a se existimaverit baptizatos. Ex his autem colligitur quam indivisa sit substantia Trinitatis ; et Patrem vere Filii esse Patrem, et Filium vere Patris Filium, et Spiritum sanctum vere Patris et Dei Filii esse Spiritum ; et insuper sapientiæ et veritatis, id est, Filii Dei. Hæc est ergo salus credentium ; et dispensatio ecclesiasticæ disciplinæ in hac Trinitate perficitur.

Hilar. Quid enim in hoc sacramento salutis humanæ non continetur ? Plena sunt omnia et perfecta, ut a pleno et perfecto prolata : habet enim naturæ suæ nomen in Patre, sed Pater tantum est : non enim humano modo habet aliunde quod Pater est : ipse ingenitus, æternus, habens in se semper ut semper sit ; soli Filio notus, etc. Filius autem est progenies ingeniti, unus ex uno, verus a vero, vivus a vivo, perfectus a

de celui qui est vivant, parfait de celui qui est parfait, vertu de la vertu, sagesse de la sagesse, gloire de la gloire, image du Dieu invisible, figure du Père qui n'a pas été engendré. L'Esprit saint ne peut pas être séparé de la confession que nous faisons du Père et du Fils, et cette consolation de notre espérance ne nous fait défaut en aucune circonstance. C'est lui qui est le gage des promesses futures, par les opérations de ses dons, lui qui est la lumière de l'intelligence, lui qui est la splendeur des esprits. Les hérétiques, qui ne peuvent pas changer ces vérités, essaient de les expliquer d'une manière toute humaine. C'est ainsi que Sabellius étend la paternité jusqu'au Fils, et admet une distinction plutôt dans leurs noms divers que dans leurs personnalités différentes, reconnaissant lui-même à sa manière, un Père et un Fils, puisque, suivant lui, le Fils n'est autre que le Père. C'est ainsi qu'Ebion n'attribue d'autre origine à Jésus-Christ que celle qu'il tire de la Vierge Marie, et qu'il prétend que ce n'est pas l'homme qui vient de Dieu, mais Dieu qui vient de l'homme. C'est ainsi que les Ariens font sortir du néant et du temps l'image substantielle, la sagesse et la vertu de Dieu. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ils enseignent des erreurs multipliées sur l'Esprit saint, eux qui sont assez téméraires pour affirmer que le Fils, de qui il procède, a été soumis à la création et au changement.

S. Jér. Considérons ici l'ordre essentiel établi par Jésus-Christ; il ordonne à ses disciples : premièrement, d'enseigner toutes les nations; puis de les purifier dans le sacrement de la foi, et ensuite de leur apprendre ce qu'il faut observer après avoir embrassé la foi et reçu le baptême : « Et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. » — Rab. Car, de même qu'un corps sans âme est mort, ainsi la foi sans les œuvres est morte. — S. Chrys. Comme il vient de

---

perfecto, virtutis virtus, sapientiæ sapientia, gloriæ gloria, imago invisibilis Dei, forma Patris ingeniti. Spiritus autem Sanctus non potest a confessione Patris et Filii separari : et quidem ubique non deest hoc expectationis nostræ solatium : hic in donorum operationibus futuræ spei pignus est, hic mentium lumen, hic splendor animorum est. Hæc igitur licet mutare non possint hæretici, afferunt tamen humana commenta, ut Sabellius Patrem extendat in Filium; idque nominibus potius confitendum putat esse quam rebus, cum ipsum *Filium* proponat et *Patrem* : ut Ebion omne initium ex Maria contendens, non ex Deo hominem, sed ex homine Deum proferat : ut Ariani, qui ex nihilo atque ex tempore formam et sapientiam et virtutem Dei producunt. Quid autem mirum est ut de Spiritu Sancto diversa sentiant, qui in Filio largitore ejus, et creando, et demutando tam temerarii sunt auctores?

Hier. Consideratur autem hic ordo præcipuus : jussit apostolis ut primum docerent universas gentes, deinde fidei tingerent sacramento, et post fidem ac baptisma quæ essent observanda præciperent. Unde sequitur : « Docentes eos servare omnia quæcunque mandavi vobis. » Raba. Quia sicut corpus sine spiritu mortuum est, ita et « fides sine operibus mortua est. » (*Jacob.* 3.) Chrys.

leur faire des commandements d'une haute importance, il relève leur courage en ajoutant : « Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, » paroles dont voici la signification : Ne dites pas que les commandements que je vous fais sont difficiles, car je suis avec vous, moi qui rend toutes choses légères. Et il leur promet d'être, non-seulement avec eux, mais encore avec tous ceux qui croiront après eux, car les Apôtres ne devaient pas vivre jusqu'à la fin des siècles, et le Sauveur s'adresse à tous les fidèles comme à un seul corps. — RAB. Nous devons conclure de ces paroles, que, jusqu'à la fin du monde, il y aura toujours des hommes dignes d'être choisis de Dieu pour lui servir de demeure. — S. CHRYS. (*hom.* 90.) Il leur rappelle la fin de toutes choses, pour les attirer plus fortement à lui, et leur faire jeter les yeux, non pas seulement sur les biens du temps, mais sur les biens futurs, qui doivent durer éternellement, et il semble leur dire : Les épreuves que vous aurez à supporter passeront avec cette vie, et le monde tout entier passera lui-même et sera détruit, tandis que les biens dont vous serez comblés dureront éternellement. — BÈDE. Mais comment le Sauveur a-t-il pu dire : « Voici que je suis avec vous, » alors qu'il dit dans un autre endroit : « Je m'en vais vers celui qui m'a envoyé? » C'est que les attributs de la nature divine sont différents des propriétés de la nature humaine. Le Sauveur ira vers son Père par son humanité, et il restera avec ses disciples dans cette nature divine qui le rend l'égal de son Père (1). Dans ces paroles : « Jusqu'à la consommation des siècles, » il emploie le fini pour signifier l'infini, car il est évident que celui qui reste dans le siècle présent

(1) Les hérétiques ne peuvent rien conclure de ce passage contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, présence qui est d'un autre geure que celle dont il est ici question.

(*in homil.* 90, *ut sup.*) Quia vero eis magna injunxerat, erigens eorum sensus dicit : « Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi : » quasi dicat : Ne dicatis difficile esse injunctum negotium, ego sum vobiscum, qui omnia facio levia. Non autem cum illis solum dixit se futurum esse, sed et cum omnibus qui post illos credent : non enim usque ad consummationem seculi apostoli mansuri erant, sed sicut uni corpori fidelibus loquitur. RABA Ex hoc autem intelligitur quod usque ad finem seculi non sunt defuturi in mundo, qui divina mansione et inhabitatione sint digni. CHRYS. (*in homil.* 91, *ut sup.*) Rememorat autem eis et consummationem, ut eos magis attrahat ; et ne præsentia solum inspiciant, sed et futura bona sine fine manentia : quasi dicat : Tristitia quam sustinebitis, simul cum præsenti vita consumetur, et totum seculum in consummationem deveniet : bona autem quibus potiemini, sunt in æternum permansura. BEDA. (*in homil. ut sup.*) Quæritur autem quare hoc dicat : « Ecce ego vobiscum sum, » cum alibi dixisse legatur (*Joan.*, 16) : « Vado ad eum qui me misit ; » sed alia sunt quæ humanitati ascribuntur, et alia quæ Divinitati : ibit ad Patrem per humanitatem ; manet autem cum discipulis in forma qua est Patri æqualis. Quod autem dixit : « Usque ad consummationem seculi, » finitum pro infinito poni-

avec les élus, pour les protéger, demeurera éternellement avec eux après la fin du monde, pour les récompenser. — S. Jér. En promettant donc d'être avec ses disciples jusqu'à la consommation des siècles, il leur déclare qu'ils vivront toujours, et qu'il n'abandonnera jamais ceux qui croiront en lui.

S. Léon. (*serm. sur la Pâque.*) Celui qui monte dans les cieux n'abandonne pas ceux qu'il a adoptés, et il les fortifie en leur inspirant la patience sur la terre, en même temps qu'il les appelle à la gloire. Que Jésus-Christ lui-même nous rende participants de cette gloire, lui qui est le Dieu béni dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

---

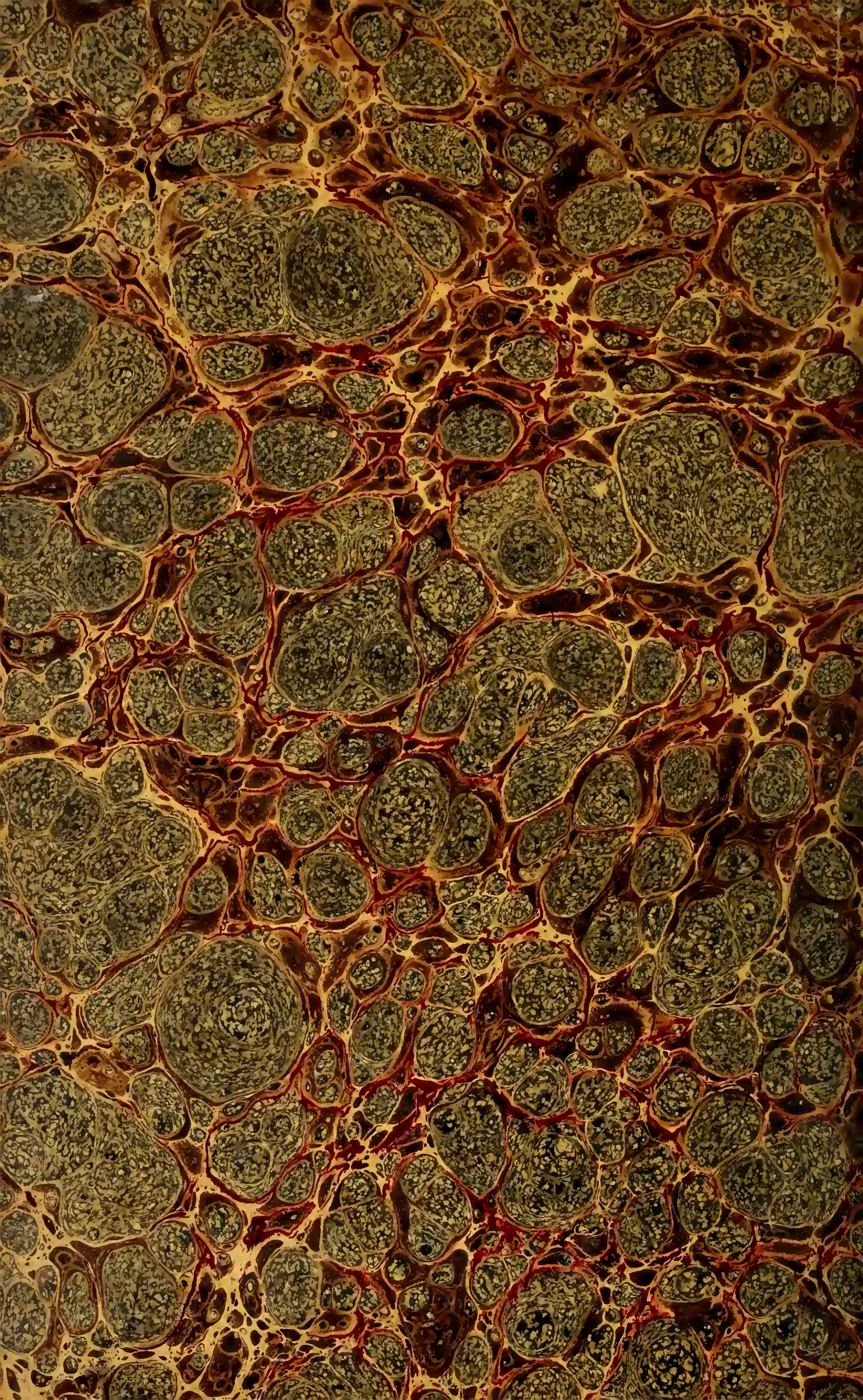
tur : nam qui in præsenti seculo manet cum electis (eos protegendo) ipse post finem cum eis manebit, eos remunerando. Hier. Qui ergo usque ad consummationem seculi cum discipulis se esse promittit, et illos ostendit semper esse victuros, et se nunquam credentibus recessurum.

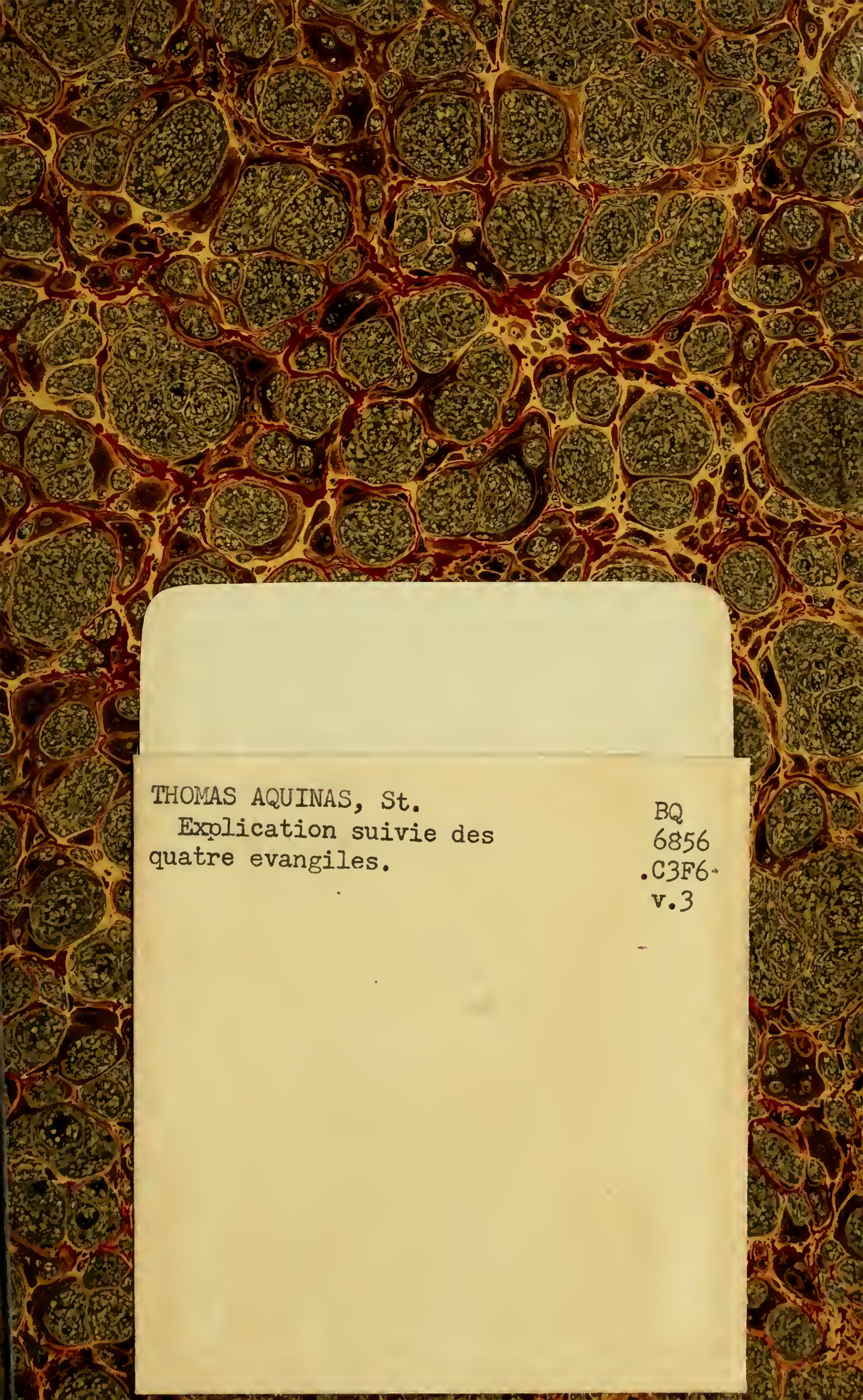
Leo Papa (*in serm. de Pascha.*) Qui enim ascendit in cœlos, non deserit adoptatos; et ipse deorsum confortat ad patientiam, qui sursum invitat ad gloriam : cujus gloriæ participes nos faciat ipse Christus, Rex gloriæ, qui est « Deus benedictus in secula. »

Amen.

FIN DU TOME TROISIÈME.

BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.




THOMAS AQUINAS, St.
Explication suivie des
quatre evangiles.
BQ
6856
.C3F6
v.3

